image
not
available











MANUEL

DE

L'HISTOIRE DE BELGIQUE.

Il a été satisfait à la loi du 25 Janvier 1817.

PAYS-BAS SEPTENTRIONAUX

vers 1500.

Lacs en Hollande.

Z-ype,
Sch-ermeer,
B-eemster,
La-nge meer,
P-urmer,
Wo-rmer,
Wyk-ermeer,
L-utke meer,
S-pieringmeer,





BOURGOGNE SOUS PHPE LE BON.

Etablissement géographique de Ph. Vandermaelen

Montche

MANUEL

DE

L'HISTOIRE DE BELGIQUE,

PAR J. DAVID,

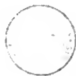
CHANOINE HONORAIRE DE LA MÉTROPOLE DE MALINES, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BRUXELLES, DE L'INSTITUT DES PAYS-BAS ET DE LA SOCIÉTÉ DE LEYDE, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE, ETC.

CINQUIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE,

ENRICHIE

D'UNE CARTE HISTORIQUE DE LA BELGIQUE.





LOUVAIN,

TYPOGRAPHIE DE VANLINTHOUT ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

1853.

Opus quod inscribitur : Manuel de l'Histoire de Belgique, par J. David, Chanoine honoraire de la Métropole de Malines, Membre de l'Académie royale de Bruxelles, de l'Institut des Pays-Bas et de la Société de Leyde, Professeur à l'Université catholique, etc., *ex auctoritate Eminentissimi et Reverendissimi Cardinalis Archiepiscopi Mechliniensis, et legum academicarum praescripto recognitum, quum fidei aut bonis moribus contrarium nihil continere visum fuerit, imprimi potest.*

Datum Lovanii, die 12 *Augusti* 1853.

P.-F.-X. DE RAM, Rect. Univ.

PRÉFACE.

Quoique l'histoire nationale ait été traitée dans plusieurs ouvrages classiques dont le mérite est généralement reconnu, j'ose croire que ce Manuel ne sera pas sans utilité pour les jeunes gens qui voudront l'étudier. J'ai entendu quelquefois ceux-ci se plaindre des difficultés qu'ils rencontrent dans nos annales, et de l'obscurité qui y règne, surtout depuis l'époque du démembrement de la monarchie de Charlemagne, jusqu'à celle où les différentes provinces de la Belgique furent réunies sous le sceptre des ducs de Bourgogne. Moi-même j'ai éprouvé ces difficultés, et je ne doute point que la plupart de mes collègues dans la carrière de l'enseignement n'aient souvent fait les mêmes remarques.

Ces considérations m'ont engagé à essayer, après tant d'autres, de faire un Manuel, où je m'efforcerais principalement de rendre claire et facile la partie obscure de notre

histoire. J'ai cru que le seul moyen d'atteindre ce but était de changer de plan; c'est-à-dire, de traiter l'histoire particulière des différents duchés et comtés dont se composait la Belgique au moyen-âge, non d'après la méthode synchronistique suivie jusqu'à ce jour, mais séparément et l'une après l'autre. Avant de rendre mon travail public, j'ai voulu soumettre ma méthode à une épreuve de plusieurs années; et ce n'est qu'après m'être assuré pendant trois ans que mes élèves s'en trouvaient bien, que je me suis déterminé à étendre les aperçus sommaires que j'avais dictés en classe, et à les livrer à l'impression.

Ainsi s'est formé le Manuel dont je présente la cinquième édition à la jeunesse, et aux hommes qui parcourent la même carrière que moi; et j'ai la confiance qu'il ne leur sera pas désagréable.

La division de notre histoire m'a paru réclamer une méthode différente de celle qu'ont adoptée mes devanciers. J'ai distingué six périodes, dont les deux premières appartiennent aux temps anciens, ce sont les périodes *romaine* et *franque;* les deux suivantes appartiennent au moyen-âge, c'est la période *féodale* et la période de *liberté communale*; enfin les deux dernières se rapportent aux temps modernes : je les ai appelées période *monarchique*, et période *constitutionnelle*. Cette dernière est celle dans laquelle nous vivons.

On voit d'abord que cette division n'a rien d'arbitraire, et c'est pour cela que je la crois utile. Il serait trop long de développer ici les principes sur lesquels je me suis fondé pour établir ces divisions : je me contenterai de renvoyer

aux idées émises à ce sujet par Mr Warnkœnig dans le Messager des Sciences et des Arts de 1833.

Je n'ai consacré que quelques pages à la période franque, parce qu'elle rentre tout entière dans l'histoire du moyen-âge, qui forme un cours spécial à notre Université, comme ailleurs ; et parce que, d'un autre côté, l'histoire des provinces belgiques ne commence proprement qu'à l'époque du partage de l'empire carlovingien au neuvième siècle. La même raison m'a engagé à être court dans la période romaine : mais j'ai traité avec quelque détail l'histoire des conquêtes de César, parce que cette partie nous intéresse spécialement.

Enfin, je n'ai donné aucune place dans mon Manuel à l'histoire de la principauté de Liége, et cela pour plus d'une raison. D'abord, cette histoire ne pouvait pas entrer dans mon plan; le pays de Liége a formé, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolution française, un état tout à fait distinct du reste de la Belgique : et puis, l'histoire de Liége est tellement importante qu'elle mérite, à tous égards, d'être traitée en particulier, comme elle l'est en effet à l'Université catholique, où elle fait l'objet d'un cours à part. Cet état, gouverné par un prince ecclésiastique, présente des caractères qui lui sont exclusivement propres ; mais comme le peuple liégeois, naturellement moins soumis à un prince électif, a précédé tous les autres peuples de la Belgique dans la conquête et le développement des libertés et des institutions communales, son histoire peut, sous ce rapport, servir de flambeau à celle de Flandre, de Brabant et des autres provinces.

Je crois pouvoir ajouter que, dans tout le cours de cet ouvrage, j'ai cherché à être vrai, que nulle part je n'ai émis un jugement téméraire. Dans les questions difficiles ou controversées, j'ai tâché de m'éclairer autant que possible, et si je me suis trompé dans l'appréciation de l'un ou de l'autre fait, mon erreur n'a point sa cause dans un manque de bonne foi.

Louvain, 13 Août 1853.

MANUEL

DE

L'HISTOIRE DE BELGIQUE.

INTRODUCTION.

DE LA BELGIQUE AVANT LA DOMINATION ROMAINE, ET DES PEUPLES QUI L'HABITAIENT.

La Belgique faisait anciennement partie de la Celtique, laquelle, selon l'opinion la plus probable, s'étendait entre le Rhin, l'Océan, la Méditerranée, les Alpes et les Pyrénées.

On ne peut déterminer l'époque à laquelle nos provinces commencèrent à être peuplées; mais, eu égard à leur position géographique, position qui leur a fait donner le nom de *Pays-Bas*, on peut affirmer qu'elles n'ont été habitées que longtemps après les autres parties de la Celtique.

On ne connaît pas plus exactement l'origine des Celtes ou Gaulois, qui passent pour avoir été les premiers habitants de la Belgique.

L'histoire commence à fournir des notions plus certaines sur les Celtes, au temps de la fondation de Marseille par les

Phocéens, vers l'an 600 avant J.-C. (1). — A cette époque les Celtes, trop à l'étroit ce semble dans leurs vastes limites, franchirent les Pyrénées, les Alpes, le Rhin, et fondèrent successivement des colonies militaires en Espagne, en Italie, en Germanie et ailleurs. Alors, au dire de César (2), les Gaulois surpassaient les Germains en valeur, et leur faisaient une guerre opiniâtre; ils envoyèrent de nombreuses colonies dans la Germanie, pour décharger les Gaules d'une population trop grande, et à laquelle le sol ne pouvait fournir la subsistance.

Ces expéditions furent plusieurs fois renouvelées dans la suite, mais elles s'arrêtèrent vers l'an 277 avant J.-C. Les guerres longues et sanglantes, et les nombreuses émigrations des Celtes avaient affaibli leurs forces, au point que de conquérants qu'ils étaient, ils devinrent bientôt une nation conquise et tributaire. Par contre, les peuplades teutoniques du nord de la Germanie, accrues en nombre, et renforcées ou poussées par de nouvelles hordes sorties de l'Asie septentrionale, commencèrent à descendre et à refluer vers les pays qu'elles avaient autrefois abandonnés, et qui les rapprochaient des Gaules. Dans leurs courses vagabondes et incertaines, ces Teutons tombèrent sur les Gaulois qui avaient fixé leur demeure sur le sol de la Germanie, les vainquirent et les écrasèrent. Alors les colonies celtiques disparurent de ces contrées avec autant de promptitude qu'elles s'y étaient établies (3). Bientôt les Teutons, qui ne reçurent que plus tard le nom de Germains, non contents d'avoir expulsé les Celtes du territoire teutonique, firent à

(1) Schayes, *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, I, pag. 19.
(2) *De Bello Gallico*, L. VI, c. 24. — Schayes, pag. 23.
(3) Schayes, pag. 28.

leur égard ce que ceux-ci, dans le temps de leur prépondérance, avaient fait à l'égard des Teutons, c'est-à-dire, qu'ils les attaquèrent sur leur propre territoire. Ils passèrent le Rhin, et refoulant dans l'intérieur de la Celtique les peuplades gauloises qui occupaient la rive gauche du fleuve, ils se rendirent maîtres de la Belgique et d'une partie du nord de la France. Cette conquête ne se fit pas en une fois, mais par des invasions réitérées, entre les années 200 et 130 avant l'ère chrétienne (1).

Les Celtes, repoussés par les Teutons, se retirèrent en grand nombre en Angleterre et en Irlande. Toutefois, une partie considérable de la nation sut se maintenir au midi de la Seine et de la Marne (2) : de sorte que ses frontières, à l'époque de l'invasion romaine, touchaient à celles des Germains conquérants de la Belgique. Quelques auteurs croient que l'expulsion des Celtes ou Gaulois de la Belgique ne fut pas complète, mais que certaines peuplades gauloises continuèrent d'occuper leur ancien territoire, et que c'est d'elles que les Wallons tirent leur origine. Mais cette assertion, si plausible qu'elle paraisse d'abord, ne saurait être soutenue en présence de témoignages positifs qui établissent le contraire : or César et Tacite, en parlant des peuples qui habitaient ces parties de la Belgique où le wallon est parlé aujourd'hui, disent expressément qu'ils étaient d'origine germanique (3).

La Belgique actuelle, au temps de César, était donc occupée exclusivement par des Germains, et ne conservait d'autre souvenir des Celtes, ses premiers habitants, que

(1) Schayes, pag. 33. — (2) Voyez Cæs. *De Bello Gall.* I, c. 2.

(3) Voyez Cæs. *De Bello Gall.* II, c. 4, et VI, c. 32. — Tac. *De Mor. Germ.* c. et 28. — V. aussi Raepsaet, *OEuvres complètes*, III, pag. 13 et 183.

son ancien nom gaulois de *Belgique*, laissé au pays par ses nouveaux possesseurs, qui adoptèrent eux-mêmes pour nom générique la dénomination de *Belges*.

César nous apprend les noms des peuples qui habitaient la Belgique, à l'époque où il vint leur faire la guerre. Ils sont au nombre de vingt-quatre; mais tous n'appartiennent pas à la Belgique d'aujourd'hui, ni par conséquent à notre histoire.

On comptait six peuplades principales; c'étaient les *Éburons*, les *Tréviriens*, les *Nerviens*, les *Atuatiques*, les *Ménapiens*, et les *Ambivarites*. Les autres, au nombre de neuf, dépendaient, comme tributaires, des Tréviriens et des Nerviens.

1. Les *Éburons* demeuraient, pour la majeure partie, entre le Rhin et la Meuse. Les pays qu'ils occupaient correspondent au duché de Juliers, au Limbourg, à une partie de la province de Liége jusqu'au Condros. A cela il faut probablement ajouter la partie septentrionale du Brabant qui se termine à la Dyle.

2. Les *Tréviriens* habitaient l'ancien électorat de Trèves, et le Luxembourg (1). A l'est ils étaient bornés par le Rhin; à l'ouest ils touchaient aux Nerviens, dont ils étaient séparés par la Meuse; au midi ils avaient pour limite la Lorraine, ou le pays des Médiomatriques; enfin au nord ils étaient séparés des Éburons par deux des quatre peuplades qui étaient sous leur dépendance, les *Condrusiens* et les *Segniens*. Les premiers habitaient le canton appelé le Condros, entre la Meuse et l'Ourthe, et renfermant aujourd'hui les villes de Hui, Dinant et Ciney. On ne connaît pas bien la demeure des Segniens, ni celle des deux autres peuplades tributaires

(1) V. Raepsaet, III, pag. 57.

des Tréviriens, les *Cérésiens* et les *Pémaniens;* mais il est très-probable qu'ils occupaient les confins septentrionaux de la province de Luxembourg; de manière que les quatre peuplades dépendantes des Tréviriens demeuraient toutes au nord de ce peuple.

3. Les *Nerviens* occupaient le centre et le midi de la Belgique actuelle. Ils habitaient les parties qui comprennent de nos jours le Hainaut, le Brabant à gauche de la Dyle, la Flandre à droite de l'Escaut, et une portion de la province d'Anvers formant un angle entre l'Escaut, le Rupel et la Dyle : et hors de la Belgique actuelle, le ci-devant Cambrésis et le Hainaut français (1).

Mais les Nerviens n'occupaient pas seuls tout ce territoire. Ils le partageaient avec les cinq peuplades, qui étaient sous leur dépendance, et que César appelle *Centrons, Grudiens, Levaques, Pleumosiens* et *Gorduniens.* On ignore le siége de ces peuplades, dont il n'est parlé qu'une fois dans les Commentaires de César. Plusieurs auteurs les placent toutes au nord des Nerviens.

4. Les *Atuatiques,* touchaient vers le nord aux Éburons; à l'ouest et au midi ils confinaient aux Nerviens, et à l'est aux Tréviriens. Ils occupaient la province actuelle de Namur, en tout ou en partie.

5. Les *Ménapiens* demeurèrent d'abord, pour la plupart, sur les deux rives du Rhin; mais, chassés par d'autres peuplades venues de la Germanie, ils se retirèrent dans les deux Flandres, dont ils habitaient déjà les côtes avant leur expulsion des bords du Rhin (2).

6. Enfin les *Ambivarites* n'avaient pas de demeure qui soit

(1) V. Raepsaet, III, pag. 23.
(2) Ib. pag. 40.

bien connue. César, qui ne les nomme qu'une fois, les place en deçà de la Meuse. On en conclut qu'ils habitaient entre le Demer, la Meuse et l'Escaut. Quelques écrivains leur assignent le pays situé entre Anvers, Berg-op-Zoom, Breda et Bois-le-Duc (1).

Quant aux *Morins* et aux *Atrébates*, communément comptés parmi les anciens peuples de la Belgique de nos jours, ils ne faisaient qu'y toucher. Les premiers étaient les voisins des Ménapiens, et habitaient la côte maritime française; les seconds occupaient le territoire d'Arras, et s'étendaient jusqu'au Pas-de-Calais.

Outre ces dix-sept peuples ou peuplades, sept autres étaient comptés au nombre des Belges, parce qu'ils occupaient des territoires faisant partie de la Belgique d'alors, qui s'étendait jusqu'à la Seine et la Marne. C'étaient :

1. Les *Rhémois* de la Champagne.

2 et 3. Les *Bellovaques* et les *Suessoniens* de l'Ile-de-France. Leur nom s'est conservé dans celui de Beauvais et de Soissons.

4 et 5. Les *Ambiani* et les *Veromandui*, c'est-à-dire les habitants de l'Amiennois et du Vermandois, dans la Picardie.

6 et 7. Les *Calètes*, du pays de Caux, et les *Vélocasses* du Vexin, tous deux en Normandie (2).

(1) Raepsaet, III, pag. 32, 33.

(2) Des Roches, *Hist. anc. des Pays-Bas*, p. 55. — V. aussi Raepsaet, III, pag. 15 et 21, 22.



PÉRIODE ROMAINE.

DEPUIS L'INVASION DE JULES-CÉSAR, JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DES FRANCS EN BELGIQUE.

Année avant J.-C. 57. — Après J.-C. 450.

§ 1.

Les deux premières campagnes de César.

L'AMBITION de César fut l'unique motif qui fit porter les aigles romaines sur le sol de la Belgique.

Au sortir de son consulat, l'an 58 avant l'ère vulgaire, il obtint pour cinq ans le gouvernement de la Gaule cisalpine (1) et de l'Illyrie, avec trois légions (2). Peu de temps après, la Gaule transalpine (3) et une quatrième légion passèrent aussi sous son commandement. Ainsi César se trouvait maître des deux provinces romaines, de l'un et de l'autre côté des Alpes, et à la tête d'une belle armée, n'attendant que l'occasion d'utiliser ses forces et de déployer ses talents. Cette occasion lui fut fournie d'abord par les Éduens, peuples de la Bourgogne, qui demandèrent des secours au général romain pour repousser l'invasion des Helvétiens, qu'aujourd'hui nous appelons Suisses. César accourut et les tailla en pièces.

(1) La Gaule cisalpine comprenait les parties septentrionales de l'Italie, depuis les Alpes jusqu'à la mer Adriatique. Elle est représentée aujourd'hui par le Piémont, le duché de Gênes, le royaume Lombardo-Vénitien, quelques principautés le long du Pô, et le Nord des États de l'Église.

(2) La légion romaine comptait soixante centuries, ou 6,000 hommes. On ajoutait à chaque légion 300 chevaux.

(3) C'est-à-dire la province romaine au-delà des Alpes, comprenant la Provence, le Languedoc, le Dauphiné, et la Savoie jusqu'à Genève.

La même année, les Séquanais, peuples de la Franche-Comté, l'engagèrent à défendre leur pays contre les entreprises d'Arioviste, roi des Suèves en Germanie. César ne se fit pas longtemps prier; après quelques pourparlers, on recourut aux armes. Arioviste eut le sort des Helvétiens; il fut vaincu et repoussé au-delà du Rhin.

Ces deux victoires eurent un résultat immense. Les Séquanais et les Éduens furent délivrés de la tyrannie d'Arioviste, mais dès-lors on peut regarder la Gaule celtique comme soumise aux Romains. Les succès du redoutable guerrier, qui, dans une seule campagne, avait écrasé deux puissants peuples, et la présence de ses terribles légions, parurent avoir glacé les âmes des Gaulois.

Les Belges ne partagèrent pas cette terreur; seuls entre tous les habitants de la Gaule, ils avaient su empêcher les Cimbres (1) d'inonder leur pays; cette gloire rehaussait leur courage, et les portait à se regarder comme invincibles. Les victoires de César ne les effrayèrent point, mais leur firent sentir la nécessité de réunir leurs forces pour s'opposer à ce puissant ennemi.

Pendant que César passait l'hiver dans son gouvernement de la Gaule cisalpine, les divers peuples de la Belgique d'alors formèrent une grande coalition. Ils s'engagèrent à concourir de toutes leurs forces à la défense de la cause commune; les contingents furent arrêtés et une armée de 300,000 combattants devait être mise sur pied pour le printemps suivant.

Les Tréviriens n'entrèrent point dans la ligue, soit qu'ils eussent cédé à la crainte en apprenant les exploits de César

(1) Peuples du Nord de la Germanie, lesquels, réunis aux Teutons, envahirent les provinces de l'empire romain, l'an 109 avant J.-C. Ils remportèrent plusieurs victoires dans les Gaules, osèrent ensuite franchir les Alpes et entrèrent en Italie, mais furent défaits par Marius.

dans la Gaule celtique, soit qu'ils eussent été gagnés par son argent. A leur exemple les Rhémois abandonnèrent aussi la cause nationale, et se déclarèrent même ouvertement pour les Romains, dès que l'approche de l'armée de César leur permit de le faire impunément.

César était encore dans la Gaule cisalpine, lorsqu'il reçut la nouvelle du mouvement des Belges. Quoiqu'il dût savoir que les craintes de ces peuples n'étaient que trop fondées, et que les mesures qu'ils avaient prises ne marquaient pas des intentions hostiles, mais l'unique désir de conserver leur indépendance, il profita néanmoins de ces préparatifs de défense, et y trouva un prétexte pour leur faire la guerre. Il leva donc sur-le-champ deux nouvelles légions, qu'il envoya devant lui, sous le commandement de Quintus Pedius. Pour lui, dès qu'il y eut du fourrage dans les campagnes, il se rendit à son armée, et en moins d'un mois il arriva sur la frontière du pays des Belges.

Là, des ambassadeurs des Rhémois se présentèrent à lui, pour faire humblement leur soumission. César leur fit bon accueil, et se servit d'eux pour connaître les forces des Belges, et pour assurer les vivres de son armée. En même temps voulant faire une diversion, afin de n'être pas obligé de combattre à la fois toutes les forces que les Belges avaient réunies, il fit persuader aux Éduens d'entrer en armes sur les terres des Bellovaques, se servant ainsi d'une partie des Gaulois pour subjuguer l'autre.

Les Belges établirent leur camp à deux mille pas de celui des Romains (1), mais dans une position moins favorable. Il n'y eut pas d'action générale, et dans les combats partiels

(1) On croit que les deux camps furent établis dans le Laonnais, à huit ou dix lieues de la ville de Rheims.

l'avantage resta toujours aux Romains, la tactique militaire l'emportant sur la force aveugle. Les coalisés firent cependant des prodiges de valeur; mais à la longue, voyant que tous leurs efforts échouaient devant la prudence de l'ennemi, et que d'ailleurs les vivres commençaient à leur manquer, ils se rebutèrent. Pour comble de malheur, les Bellovaques ayant appris que les Éduens ravageaient leurs terres, résolurent aussitôt d'aller défendre leur pays. Cet exemple entraîna toutes les autres peuplades. Il fut arrêté que l'armée se séparerait, que chaque peuple se retirerait sur son territoire, et qu'en cas d'attaque de l'un ou de l'autre canton, tous se rassembleraient pour marcher à son secours.

La débâcle de l'armée des Belges fut cause de leur ruine. Ils se retirèrent avant le jour; mais bientôt poursuivis par la cavalerie de César, ils se mirent à fuir, et les soldats romains en tuèrent un très-grand nombre.

César était trop actif pour laisser aux vaincus le temps de se reconnaître. Dès le lendemain il leva son camp, et marcha sur le *Soissonnais*. Il fit si grande diligence, qu'il arriva devant la principale ville, avant les troupes du pays, qui venaient de se séparer de la ligue. Ceux de Soissons se soumirent après quelque résistance, et furent désarmés; Beauvais et Amiens suivirent le même exemple, et eurent le même sort.

Les Nerviens ne furent pas si dociles; ils profitèrent du temps que mit César à subjuguer les Belges méridionaux, pour prendre les mesures propres à lui tenir tête. Ils demandèrent des secours aux Atrébates et aux Vermandois leurs plus proches voisins, avec lesquels ils formèrent une armée de plus de 60,000 hommes, sous la conduite de leur roi, que César appelle *Boduognatus*. De plus un corps d'armée d'Atuatiques était en marche, pour soutenir les

Nerviens. Le courage de ces derniers était si grand, qu'au lieu d'attendre que César vînt les attaquer, ils prirent eux-mêmes l'offensive, dès qu'ils surent que l'armée romaine était proche. Cette brusque attaque faillit devenir fatale au conquérant : il y eut un instant où la victoire allait lui échapper; mais sa bonne fortune le sauva. Les Nerviens, malgré tous leurs efforts, succombèrent. César n'eut point l'honneur de les voir fuir; mais il en fit un tel carnage, que des 60,000 hommes dont se composait leur armée, à peine en resta-t-il 500 qui ne fussent mis hors de combat.

Il est plus que probable que cette bataille meurtrière se livra à *Prèle,* village sur la Sambre, à deux lieues de Charleroi.

A la nouvelle de cette terrible défaite, les Atuatiques, qui marchaient au secours de leurs alliés, rebroussèrent chemin; ils se refugièrent dans un endroit bien fortifié par l'art et par la nature, et que l'on croit être la montagne sur laquelle fut bâtie depuis la citadelle de Namur. César en fit le siége, et les força de se rendre. Il leur promit la vie et la liberté; mais les Atuatiques ayant voulu le surprendre pendant la nuit, ils furent traités sans pitié, et vendus à l'encan au nombre de cinquante-trois mille.

Ainsi se termina la seconde campagne de César dans les Gaules, sa première en Belgique. Il distribua ses troupes en quartiers d'hiver dans les contrées voisines de celles où il avait fait la guerre. Lui-même se rendit à Rome.

§ 2.

Troisième, quatrième et cinquième campagnes de César.

Avant de passer les Alpes, César avait envoyé un de ses lieutenants, le jeune Crassus, à la tête d'une seule légion,

recevoir la soumission des Armoricains, c'est-à-dire, des peuples maritimes qui bordaient la Gaule celtique entre l'embouchure de la Seine et celle de la Loire. Mais à peine était-il arrivé à Rome, qu'il reçut des nouvelles inquiétantes des pays qu'il avait quittés. Pendant son absence, les Armoricains s'étaient soulevés, et avaient attiré à leur parti les Morins et les Ménapiens. Ayant ainsi réuni leurs forces, ils avaient mis en mer une flotte de deux cent vingt vaisseaux, pensant que leur nombre et leur habileté sur mer les rendraient supérieurs aux Romains. Mais ils ne connaissaient pas les stratagèmes dont César devait user envers eux. Celui-ci, sans perdre du temps, fit à son tour équiper une flotte, et quoiqu'elle fût sous tous les rapports bien inférieure à celle de ses ennemis, les Romains sortirent encore victorieux de ce nouveau genre de combat.

Tous les peuples armoricains, après la perte de leurs vaisseaux, mirent bas les armes, et subirent de nouveau le joug qu'ils venaient de secouer. Les Morins et les Ménapiens furent les seuls qui refusèrent de se soumettre, se fiant sur les avantages que leur offrait la nature de leur pays, couvert de bois et de marais.

La saison était déjà très avancée, lorsque César se présenta sur les frontières de ces peuplades, croyant qu'il parviendrait aisément à les soumettre avant l'hiver; mais il fut trompé dans son attente. Les Morins et les Ménapiens divisèrent toutes leurs forces en petits détachements, qu'il était facile de masquer dans les bois. Le général romain eut bien voulu terminer la guerre par une bataille décisive; mais les Morins aimèrent mieux se tenir à couvert, et harceler l'ennemi par des attaques partielles. Cette tactique réussit. César prit le parti pénible d'abattre les forêts qui servaient de refuge aux Morins; mais bientôt la mauvaise saison le força d'abandonner

son entreprise, et de reconduire ses légions dans leurs quartiers d'hiver chez les peuples nouvellement soumis.

Pendant l'hiver qui précéda la quatrième campagne de César dans les Gaules, ou sa troisième en Belgique, un événement extraordinaire mit tout le pays en émoi, et faillit y causer un soulèvement général. Les Tenchtres et les Usipètes (1), chassés de leur patrie par les Suèves (2), venaient de passer le Rhin au nombre de plus de 400,000 (3), et les Ménapiens, qui avaient des hameaux et des bourgades sur les deux rives du fleuve, tandis que le reste de leur nation habitait la Flandre, furent obligés de céder le terrain à ces hôtes nouveaux, qui, de là, s'étendirent bientôt jusqu'aux frontières des Éburons et des Condrusiens. Ces deux peuples auraient pu aisément arrêter les progrès des Tenchtres; mais il paraît que les Éburons et les Tréviriens, dont les Condrusiens étaient les clients, déjà fatigués du joug ou de l'alliance romaine, favorisèrent l'établissement des Germains chez eux, pour opérer une révolution.

César, appréciant le danger qu'un pareil établissement pourrait faire naître au milieu d'un pays nouvellement conquis, réjoignit aussitôt son armée, et marcha à la rencontre de l'ennemi. Il lui livra bataille, et remporta une victoire complète : puis, afin d'empêcher que dorénavant les hordes germaniques ne s'avisassent encore de passer le Rhin, et de troubler sa conquête, il conduisit lui-même son armée au-delà du fleuve, et alla planter l'étendard de la république dans un pays où jusqu'alors aucun Romain n'avait encore pénétré. Cette expédition n'eut pas cependant tout le succès que le général s'était promis, la nature du pays offrant trop d'obsta-

(1) Deux peuplades germaniques.
(2) Les Suèves formaient en Germanie une puissante confédération.
(3) V. Raepsaet, III, pag. 62 et 68.

cles à l'action de l'armée. Aussi César, après avoir dévasté les terres et brûlé les hameaux, repassa le Rhin le dix-huitième jour après l'avoir franchi.

Un autre projet l'occupait en ce moment, celui de tenter la conquête de la Grande-Bretagne. L'amour de la gloire, ou plutôt une ambition effrénée lui avait inspiré ce dessein, et les secours que les peuples bretons avaient donnés aux Gaulois dans les guerres précédentes, lui fournirent un excellent prétexte. Mais avant de mettre son projet à exécution, il voulut faire un nouvel essai sur le pays des Morins, du côté de Boulogne, d'où il savait que le trajet est le plus court pour passer dans la Grande-Bretagne. Cette fois il réussit mieux que dans sa première tentative contre ce peuple : les forêts, qui couvraient son territoire, avaient été abattues en grande partie l'année précédente; aussi les Morins, se voyant privés de leur principale défense, coururent au-devant du général pour faire leur soumission.

L'autre partie des Morins, c'est-à-dire ceux qui demeuraient plus au nord, et qui se trouvaient ainsi plus loin du danger, persistèrent à refuser toute soumission, et s'unirent aux Ménapiens pour défendre leur liberté. Ils durent cependant subir le joug des Romains avant la fin de l'été. A son retour de la Bretagne, où il n'avait pas obtenu de grands résultats, César chargea son lieutenant Labienus de réduire ce peuple sous l'obéissance. Les chaleurs de l'été, qui avaient en partie desséché les marais, lui en facilitèrent les moyens. Labienus força en peu de temps les Morins à déposer les armes, et à recevoir les conditions qu'il voulut leur imposer.

Il ne restait donc plus à soumettre que les Ménapiens. César avait chargé deux autres lieutenants, Sabinus et Cotta, d'en finir avec ces habitants du nord de la Flandre; mais ils ne purent en venir à bout : tous leurs efforts n'eurent pour ré-

sultat que le ravage des champs; les Ménapiens, à couvert dans l'épaisseur de leurs bois, ne voulurent se soumettre à aucun prix.

L'expédition de Sabinus et Cotta termina la quatrième campagne de César dans les Gaules. La cinquième n'est remarquable par aucun grand événement qui concerne notre histoire.

Pendant que César faisait ses préparatifs pour une seconde expédition en Bretagne, des troubles éclatèrent chez les Tréviriens, où deux factions, dont l'une était favorable, l'autre contraire aux Romains, agitaient les esprits. César, qui ne pensait qu'à sa nouvelle conquête, se hâta de se rendre dans le pays des Tréviriens, pour prévenir un soulèvement. Il réussit en effet à comprimer la faction ennemie, et demanda des ôtages à celui qui en était le chef. Après avoir ainsi rétabli le calme chez les Tréviriens, il passa en Bretagne avec une armée formidable, mais sans y obtenir des succès plus décisifs que la fois précédente. Cette expédition mit fin à la campagne, ou plutôt celle-ci ne fut qu'interrompue; car de graves événements survinrent pendant l'hiver, et forcèrent les troupes romaines à reprendre les armes.

§ 3.

Campagne d'hiver. Révolte des Éburons.

Tout porte à croire qu'à la fin de l'été l'état des esprits en Belgique donnait à César de l'inquiétude; car en distribuant ses quartiers d'hiver, il fit en sorte que ses troupes fussent disséminées sur le territoire conquis, et qu'en même temps les différentes légions ne se trouvassent pas trop éloignées les unes des autres, afin qu'elles pussent se porter un mutuel secours en cas de besoin. Lui-même fixa son séjour à

Samarobriva, aujourd'hui Amiens, ne jugeant pas à propos d'aller passer l'hiver à Rome, comme il en avait la coutume, ni même de s'éloigner beaucoup de ses corps d'armée.

La suite fit voir que tant de prudence n'avait point été employée en vain par César, qui semble avoir toujours deviné les desseins de ses ennemis.

A peine le général eut-il quitté le centre de la Gaule belgique, que le parti antiromain chez les Tréviriens commença à se remuer. Induciomare, un des chefs de la nation, était à la tête des mécontents. Toutefois la révolte ne commença pas chez eux, mais chez les Éburons, dont le chef, Ambiorix, avait été gagné au parti d'Induciomare. Ce chef ou roi des Éburons était allé recevoir le corps d'armée de Sabinus et Cotta, à l'entrée de son territoire, et les avait conduits à un endroit nommé *Atuatuca*, à peu près au milieu du pays. Mais à peine quinze jours s'étaient-ils écoulés depuis que les troupes y avaient établi leurs quartiers d'hiver, que les Éburons, conduits par Ambiorix, se jetèrent sur le camp des Romains, et tentèrent de s'en emparer par surprise et de vive force. C'était une folle entreprise : les Romains avaient trop de soin de bien fortifier leurs camps, pour qu'on pût s'en rendre maître par un coup de main. L'attaque d'Ambiorix échoua complétement; mais ce mauvais succès ne le découragea point. Il rallia ses troupes, et voulant à tout prix tirer les ennemis d'une position où ils étaient invincibles, il se servit d'un stratagème qui réussit mieux. César rapporte qu'Ambiorix, ayant demandé une entrevue aux lieutenants romains, leur fit accroire qu'une révolte avait éclaté chez tous les peuples gaulois; qu'une nuée de Germains avait déjà passé le Rhin pour prêter main forte aux insurgés, et que tous les postes des Romains allaient être attaqués à la fois. Il leur conseilla donc de quitter leur camp, et d'aller rejoindre celui

de Labienus ou de Quintus Cicéron qui n'étaient pas loin, promettant sous serment de ne pas les inquiéter dans leur marche, et de les laisser passer librement par son territoire (1).

Ce stratagème eut un plein succès. Les deux généraux n'étaient pas d'accord sur le parti à prendre; mais à la fin le sentiment de Sabinus prévalut, et l'on suivit les conseils d'Ambiorix. L'armée romaine sortit, et fut taillée en pièces par les Éburons, qui se tenaient en embuscade. Leur chef, en homme habile et qui avait profité des leçons de César, ne perdit pas un instant. A la tête de ses troupes, il s'avance sur le territoire des Atuatiques, puis sur celui des Nerviens, soulève ces peuples, augmente son armée, et va assiéger le camp de Cicéron, chez qui la nouvelle de la défaite de Sabinus et Cotta n'était pas encore arrivée. Une telle entreprise n'était pas au-dessus de ses forces. Ses guerriers, instruits par l'exemple des Romains, les imitèrent si bien dans les travaux du siége, qu'au bout de quelques jours Cicéron se trouva pressé de toute part, ayant beaucoup de peine à se défendre contre une armée de 60,000 hommes, tandis que l'unique légion qu'il avait sous ses ordres se fondait tous les jours. Il tenta plusieurs fois d'informer César de son état de détresse, et ce ne fut qu'au moyen d'un transfuge qu'il parvint à tromper la vigilance de l'ennemi et à faire porter une lettre à Samarobriva.

La grande difficulté pour César était de se procurer des troupes; car il en avait peu auprès de lui et ne pouvait compter sur ses légions. Les unes étaient trop éloignées, les autres, comme celle de Labienus dans le pays des Tréviriens,

(1) Ce fait n'est appuyé que sur le récit de César, qui avait intérêt à lui donner une fausse couleur; et il n'est pas vraisemblable que les lieutenants romains se soient laissés tromper par un ennemi qui les avait attaqués quelques jours auparavant.

n'osaient bouger au milieu de populations en révolte. Il ramassa donc ce qu'il put, et arriva en toute diligence au secours de Cicéron, accompagné seulement de 7 à 8000 hommes.

La nouvelle de l'approche de César s'étant répandue dans l'armée des Belges, ceux-ci eurent l'imprudence d'abandonner leurs positions, pour aller à sa rencontre. Ils coururent à leur perte. César, qui n'était plus si pressé, depuis qu'il savait que son lieutenant était dégagé, fit établir un camp sur une colline et dans un espace très-resserré, pour mieux tromper ses ennemis. Ce qu'il avait prévu, arriva : les Belges, après avoir mis en fuite un détachement de cavalerie qui avait ordre de lâcher pied, voyant que personne ne sortait du camp pour venir au secours des fuyards, crurent qu'ils n'avaient qu'à vouloir pour se rendre maîtres du camp des Romains, et tentèrent de l'escalader. C'était là que César les attendait. A un signal donné toutes les portes s'ouvrirent ; les soldats romains fondirent de toutes parts sur les assiégeants, les forcèrent de lâcher prise, et les mirent en déroute. Un grand nombre de Belges perdit la vie.

Le vainqueur se rendit encore le même jour au camp de Cicéron. Là il admira les ouvrages des assiégeants, leurs tours, leurs lignes, leurs machines de guerre; mais il trouva la légion dans un état pitoyable : plus de neuf dixièmes des soldats étaient morts ou blessés. Il combla d'éloges et de récompenses ceux qui avaient survécu, et consola son armée le mieux qu'il pût sur les pertes qu'elle avait essuyées, et sur le désastre d'Atuatuca, dont il apprit alors tous les détails. Il prit publiquement le deuil, et jura de tirer de cet affront une vengeance éclatante.

Ce serment ne fut exécuté que vers la fin de la campagne suivante : encore Ambiorix échappa-t-il pour jamais à son ennemi. Chez les Trévíriens, Induciomare inquiétait le camp de

Labienus, et se préparait à l'attaquer le lendemain, lorsque la nouvelle de la victoire de César vint renverser tous ses plans. Dans sa frayeur il s'imagina voir accourir le général romain, et craignant d'éprouver le même sort que les Nerviens, il retira son armée à la faveur de la nuit, abandonnant une position où il faisait trembler ses adversaires.

Cependant César n'arriva pas; tranquille sur le sort de Labienus dont il connaissait les talents, il se rendit à Samarobriva, où sa présence était nécessaire pour contenir les peuples gaulois, qui, excités par les succès d'Ambiorix, tenaient des assemblées secrètes. Alors Induciomare, voyant que le chef s'était éloigné, reprit courage, et après avoir à la hâte rallié son armée, il se mit en devoir de reprendre l'offensive contre Labienus. Celui-ci avait eu le temps de se mettre sur ses gardes. Il fit comme avait fait César : il tint ses forces renfermées dans son camp et feignit d'avoir peur. Cette ruse, qui avait si bien servi César, mais qui n'aurait pas dû réussir deux fois, produisit tout l'effet que Labienus en attendait. Induciomare, aveuglé par la présomption, fut surpris, son armée fut taillée en pièces, et lui-même paya de la vie son imprudence.

Cet événement brisa les forces de la ligue, déjà ébranlée par la défaite précédente. Ainsi tous les projets des Belges s'en allèrent en fumée.

Telle fut la fin de cette campagne meurtrière. On avait décrété à Rome des actions de grâces aux dieux, lors de la première victoire remportée sur les Nerviens; cette fois il n'en fut point ainsi : Rome avait fait de grandes pertes, et l'on peut dire que de toutes les campagnes de César, celle-ci fut la moins glorieuse.



§ 4.

Dernières Campagnes de César.

Malgré tant d'échecs essuyés par les Belges, leur courage ne les abandonna pas. Ils avaient exterminé tout un corps d'armée, celui de Sabinus et de Cotta; ils avaient réduit à un dixième la légion de Q. Cicéron; et quoique tout cela ne pût être attribué à leur seule bravoure, ils croyaient néanmoins qu'avec un peu plus de prévoyance ils pourraient déjouer les artifices de César, et qu'en agissant de concert, ils seraient plus forts que leurs ennemis.

Les Tréviriens surtout brûlaient de venger la mort de leur chef, et ne cessaient d'employer les sollicitations les plus pressantes auprès de leurs voisins de la Germanie, pour avoir des secours. Ils ne purent rien obtenir des peuplades germaniques qui touchaient à leurs frontières, mais qui ne se croyaient pas assez puissantes pour lutter contre la fortune d'un conquérant qu'on avait vu triompher de tant d'adversaires. Par contre, les Suèves, plus nombreux et plus éloignés du pays des Tréviriens, accueillirent la demande de ces derniers, et promirent de faire marcher incessamment une armée à leur secours. Ambiorix, cet homme actif et infatigable, qui suscitait dans toutes les contrées des ennemis aux Romains, entra aussitôt dans la nouvelle ligue. Celle-ci fut alors composée principalement des Tréviriens, des Nerviens, des Éburons, des Ménapiens et de toutes les petites peuplades germaines d'en deçà du Rhin.

D'un autre côté la Gaule celtique paraissait également disposée à un soulèvement. Deux grandes nations étaient déjà sous les armes, et plusieurs autres n'attendaient qu'un moment favorable pour se déclarer. César ne se dissimulait point le danger de sa position. Il savait bien que sa conquête était

loin encore d'être assurée, et que le feu de la révolte couvait partout sous ses pas. Et puis, il avait vu par ses propres yeux combien les Belges avaient fait de progrès dans l'art de la guerre. Il s'était convaincu qu'ils savaient mettre en œuvre des moyens de défense et d'attaque, dont ils n'avaient aucune idée lorsqu'il était venu les assaillir pour la première fois.

Ses préparatifs firent voir qu'il ne méprisait pas ses ennemis. Il compléta ses légions, en leva plusieurs nouvelles pour réparer les pertes de l'année précédente, et rassembla des forces plus considérables que celles qu'il avait employées jusque là. Malgré les neiges qui encombraient les passages des Alpes, des renforts arrivèrent de toutes parts, et mirent le général romain en état de tout entreprendre. Avant la fin de l'hiver, César, pour frapper un grand coup et décourager ses ennemis, passa rapidement, à la tête de quatre légions, dans le pays des Nerviens, où on ne l'attendait pas. Il semblait encore trop tôt pour entrer en campagne; mais César crut devoir se hâter, et attaquer l'une après l'autre les nations de la Belgique, avant qu'elles eussent le temps de se concerter et d'unir leurs forces.

En peu de jours, il mit le pays des Nerviens à feu et à sang; il enleva les troupeaux, et emmena un grand nombre de prisonniers. Les Nerviens se déterminèrent donc à retourner sous le joug, et obtinrent des conditions assez favorables. Après cela César retourna à Samarobriva, où il donna quelque repos à ses troupes; puis, usant des mêmes moyens à l'égard des peuples de la Gaule celtique qu'envers les Nerviens, il les fit bientôt rentrer tous dans l'obéissance.

Cet immense résultat fut obtenu avant que la saison ordinaire d'entrer en campagne fût arrivée, si bien qu'à l'approche de l'été il eut le champ libre, et put se livrer tout entier à ses projets de vengeance contre Ambiorix et les Éburons.

Cette vengeance ne devait s'arrêter qu'à l'entière destruction de ce peuple; or, pour atteindre ce but, il fallait commencer par isoler les Éburons, et leur ôter ainsi tout moyen de retraite.

Déjà par l'occupation du territoire des Nerviens ce plan était en partie exécuté; mais il fallait en outre effrayer la Germanie, qui touchait aux frontières des Éburons, vaincre les Tréviriens leurs alliés, et surtout les Ménapiens, qui jusqu'alors avaient conservé leur entière indépendance, et chez lesquels Ambiorix s'était ménagé un refuge.

César commença par faire la conquête des Ménapiens, à la tête de cinq légions, pendant que trois autres légions, commandées par Labienus, devaient agir dans le pays de Trèves. Cette fois toute résistance était impossible aux Ménapiens, et la retraite dans leurs bois et derrière leurs marais leur devint inutile. César avait tout prévu, et avait pris ses mesures en conséquence : il fit jeter des ponts sur les rivières, frayer des chemins et des passages à travers les marais; et par ces moyens, qui furent l'ouvrage de quelques jours, il réduisit bientôt les Ménapiens à fléchir pour la première fois le genou devant le vainqueur, et à demander la paix. César ne se montra point difficile; il reçut leurs otages et fit grâce à la nation, à condition qu'elle n'accorderait aucune retraite à Ambiorix.

Après un si heureux résultat, il conduisit ses légions dans les terres des Tréviriens, où il ne restait plus rien à faire. Labienus les avait attirés dans un piége, les avait défaits complétement, et s'était rendu maître de tout leur territoire.

César n'avait plus qu'à intimider la Germanie, ce qui ne fut pas difficile. Dès que les Suèves, qui venaient au secours des Tréviriens, eurent appris la nouvelle de la victoire de Labienus, ils se hâtèrent de regagner l'autre rive du Rhin, et César les y suivit. Il voulait produire un effet durable sur les nations

riveraines, et leur ôter pour toujours l'envie d'inquiéter sa conquête. Pour cela il se proposait de faire tomber tout le poids de ses armes sur les Suèves, et de les punir sévèrement pour avoir osé secourir les révoltés de la Belgique; mais il eut le chagrin de voir manquer cette entreprise. Les Suèves n'habitaient point les bords du fleuve; pour les combattre, il aurait fallu s'enfoncer dans des pays incultes, traverser d'immenses forêts, et s'exposer à manquer de vivres. César était trop sage pour courir les chances d'une pareille expédition : aussi y renonça-t-il, croyant en avoir fait assez pour atteindre son but.

Après avoir quitté les bords du Rhin, qu'il ne devait plus jamais revoir, il s'appliqua entièrement à exercer contre les Éburons cette mémorable vengeance, dont toutes les entreprises de cette campagne ne furent que les apprêts.

Il fit envahir le territoire de ce malheureux peuple de plusieurs côtés à la fois. Le massacre général des Éburons et la destruction totale de leur pays suivirent de près. Toutes les habitations furent consumées par les flammes; tous les habitants furent immolés; ceux qui, par hasard, échappèrent au carnage, périrent ensuite de faim et de misère, tant était grande la dévastation de cette contrée.

Ainsi fut anéanti l'un des six peuples principaux de la Belgique, cinquante-trois ans avant l'ère vulgaire; dès lors le nom des Éburons disparaît de l'histoire. César eut cependant l'extrême déplaisir de voir Ambiorix échapper à sa barbare vengeance. Ce chef parvint à se soustraire aux poursuites de tant de milliers de soldats acharnés à sa perte, et passa le Rhin accompagné seulement de quatre cavaliers.

César, après avoir terminé son expédition contre les Éburons, mit ses troupes en quartier d'hiver, et partit pour l'Italie.

On peut considérer cette campagne comme la dernière que

fit César en Belgique. Malgré la terreur et l'abattement que durent causer tant de victoires et tant de cruauté exercée contre ceux qui avaient voulu secouer le joug des étrangers, il y eut encore depuis dans les Gaules plus d'une levée de boucliers, auxquelles les Belges prirent une part plus ou moins active, mais dont la Belgique ne fut point le théâtre. Enfin, après neuf ans de lutte, la domination romaine fut affermie dans toutes les Gaules, l'an 50 avant J.-C.; César reporta en Italie avec son ambition la puissance de ses armes. Il passa le Rubicon et ne revit plus la Belgique.

§ 5.

Depuis la soumission des Gaules, jusqu'à l'établissement des Francs en Belgique.

César, en quittant la Belgique, avait nommé pour son lieutenant dans les Gaules, Decimus Brutus, qui fut aussi chargé du gouvernement des pays conquis. Les Belges parurent soumis; du moins ne voit-on pas que du vivant de César, ils aient fait de nouvelles tentatives pour secouer le joug des Romains. Ils étaient abattus, et un peuple, lorsqu'une fois il a perdu courage, ne se relève jamais promptement : d'autres raisons aussi les portaient à subir patiemment leur nouveau sort.

Avant l'invasion romaine, les différents peuples qui occupaient notre territoire étaient gouvernés par leurs propres lois, par des chefs nationaux et des autorités locales : César eut le bon esprit de maintenir ces institutions. Il fit plus : il chercha à gagner l'affection des Belges par tous les moyens que sa politique pût lui suggérer, et n'exigea que des impôts très-légers, afin d'écarter tout motif et même tout prétexte de mécontentement. Cette conduite sage eut les meilleurs résultats; les Belges, admirateurs des grandes qualités de César,

attirés par ses largesses et par l'espoir de jouir des droits de citoyens romains, s'attachèrent à son parti dans le cours des guerres civiles, et combattirent sous ses enseignes en Espagne, en Grèce, en Afrique. Les Nerviens, les Tréviriens et les Bataves tiennent un rang distingué dans le dénombrement des peuples qui l'aidèrent à remporter la victoire de Pharsale (1). C'est ainsi que la Belgique se vengea des Romains, en concourant avec César au renversement de la république.

César mourut six ans après la conquête des Gaules, l'an 44 avant J.-C. Cet événement n'eut aucune influence sur l'esprit des Belges; on ne voit pas qu'ils aient fait quelque tentative pour recouvrer leur ancienne liberté, quoiqu'à Rome on craignît beaucoup un soulèvement dans les Gaules (2). La Belgique continua d'obéir pendant dix ans aux différents gouverneurs qui lui étaient envoyés.

Au bout de ce temps, il y eut quelques mouvements favorisés par les troubles qui agitaient la république; mais Octave, à qui les Gaules étaient échues par le traité qu'il avait conclu à Brindes avec son compétiteur Antoine, parvint aisément à les apaiser. Dans la suite, lorsqu'après la bataille d'Actium, Octave, devenu, sous le nom d'Auguste et avec le titre d'empereur, seul maître de l'empire, eut partagé le gouvernement avec le sénat, il suivit une politique toute différente de celle qui avait fait aimer son oncle.

Il changea entièrement l'ancienne forme de gouvernement, faisant administrer les Gaules sur le même pied que les autres provinces de l'empire. Dès lors plus de rois nationaux, plus de sénats, plus d'assemblées du peuple; tout ce qui pouvait rappeler aux Gaulois leur ancienne indépendance vint à disparaître. Après avoir fait le dénombrement des habitants, il

(1) V. Raepsaet, III, pag. 179.
(2) V. Cic. *ad Atticum*, XIV, Ep. 9.

divisa les Gaules en quatre provinces, la Narbonnaise, l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique (1). Celle-ci éprouva une subdivision particulière en trois provinces ou gouvernements, qui furent la Belgique proprement dite, la Germanie supérieure et la Germanie inférieure.

Du temps de Constantin-le-Grand, la Belgique romaine subit encore une nouvelle délimitation : elle fut divisée en première et seconde Belgique, tandis que les deux Germanies prirent aussi le nom de première et seconde Germanique.

Par les ordres d'Auguste des voies militaires furent tracées à travers les forêts et les marais de la Belgique. Une de ces voies, en traversant le pays des Bellovaques et des Ambianais, s'étendait jusqu'à l'Océan belgique. Ces routes nouvelles, tout en multipliant les moyens de communication et favorisant ainsi le commerce, permettaient en même temps aux Romains de parcourir le pays en tous sens, et de réprimer les tentatives de soulèvement qu'auraient pu faire les Belges.

Auguste s'occupa aussi à peupler la vaste étendue de pays comprise entre le Rhin et l'extrémité du territoire des Nerviens. Il crut atteindre ce but, en y transférant un grand nombre de prisonniers de guerre, que Drusus et Tibère avaient faits sur les Germains (2).

En agissant ainsi, Auguste s'écarta complètement de la politique de César, qui ne souffrit jamais que de nouvelles hordes de Germains vinssent s'établir dans les Gaules. Cet homme prévoyant craignait qu'ils ne finissent par se rendre maîtres absolus des territoires sur lesquels on les aurait tolérés, et qu'ensuite ils ne tentassent d'envahir l'Italie même. Les événements prouvèrent dans la suite combien les craintes de César étaient fondées (3).

(1) Raepsaet, III, pag. 74.

(2) Schayes, I, p. 413. — (3) Schayes, ib.

La première colonie de Germains établie dans les Gaules sous le règne d'Auguste, fut celle des Ubiens. Ils occupèrent une partie du pays des Éburons; le reste de ce territoire fut donné à d'autres peuplades germaniques, huit ans avant l'ère vulgaire. A cette époque Tibère ayant remporté plusieurs avantages sur les Suèves et les Sicambres, et fait sur ces peuples un grand nombre de prisonniers de guerre, en transféra 40,000 à gauche du Rhin (1). Vers la même époque apparaît dans l'histoire le nom des *Tongrois*. C'était aussi une tribu suève, à laquelle Auguste concéda la majeure partie de la contrée possédée auparavant par les Atuatiques.

Ces nouveaux habitants, réunis aux petites peuplades voisines, telles que les Condrusiens et les Segniens, prirent pour nom collectif celui de Tongrois.

Enfin les Taxandres ou Toxandres, qui paraissent également avoir fait partie de la ligue suève, furent aussi accueillis sur le territoire de la Belgique. On leur assigne communément pour demeure la Campine, qui, dans les monuments du moyen-âge, porte le nom de Taxandrie (2).

Telles sont les principales colonies germaniques qu'Auguste transporta dans nos contrées, pour les repeupler. Depuis cette époque jusque vers le milieu du troisième siècle, il n'est plus question dans l'histoire romaine de quelqu'autre colonie de Germains, qui se soit établie en Belgique.

Pendant que Vitellius et Vespasien se disputaient l'empire à Rome, environ 70 ans après J.-C., les Bataves se révoltèrent, sous la conduite de Claudius Civilis. Ce chef fit longtemps la guerre aux oppresseurs de son pays, plus d'une fois avec un plein succès; mais il dut enfin succomber

(1) Schayes, p. 414. — V. aussi Raepsaet, III, pag. 67.
(2) Schayes, I, p. 414.

sous le nombre sans cesse renaissant de ses ennemis, et consentir à la soumission de son pays.

A partir du rétablissement de la paix chez les Bataves, il s'écoula une longue suite d'années pendant lesquelles les annales des Belges offrent peu d'événements dignes d'attention. Leur histoire est étroitement liée à celle de leurs maîtres; ils servaient sous les étendards romains et partageaient les vicissitudes de l'empire.

Vers le milieu du troisième siècle, plusieurs peuples de la Germanie, toujours en guerre avec les Romains, mais contenus jusqu'alors par Caracalla et Maximin, firent une nouvelle irruption dans l'empire, qui était à cette époque plus que jamais le jouet des tyrans et d'une soldatesque effrénée. Les plus connus sont les Alemannes (*Allemanni*), qui habitaient les pays entre les Alpes, le Mein, le Danube et le Rhin; les Saxons, placés en deçà et au-delà de l'Elbe, et les Francs, qui habitaient au nord des Alemannes, sur la rive droite du Rhin.

Vers l'an 250 ces derniers, aidés sans doute par d'autres peuples germaniques, fondirent sur l'île des Bataves, ensuite sur les Gaules, qu'ils parcoururent en tous sens. Ils furent d'abord battus par Aurélien, et plus tard par Probus (277). Ils surent cependant se maintenir dans l'île des Bataves et dans les environs, d'où ils reprenaient leurs pillages aussi souvent que l'occasion leur paraissait favorable. Ils tentèrent même la fortune sur mer, et, unis aux Saxons, se rendirent redoutables comme pirates. Maximien le leur fit payer cher; mais sans qu'il pût les arrêter entièrement. Bientôt, vers 284, ils firent cause commune avec le fameux Carausius qui, né de parents obscurs dans le pays des Ménapiens, passa dans la Grande-Bretagne, où il se fit proclamer empereur, et resta pendant sept ans maître de cette île. Constance-Chlore

se vengea de l'audace des Francs : en 287 il marcha contre eux dans l'île des Bataves, les défit, en tua plusieurs milliers et chassa les autres ou les fit prisonniers.

Au commencement du quatrième siècle, les Francs se relevèrent de nouveau. Les coups que leur porta Constantin et après lui Constance, furent très rudes. On en vint chaque fois à un traité, mais qui était presqu'aussitôt violé. Vers 342, les Francs, soutenus par les Alemannes et les Saxons, exercèrent toutes sortes de violences dans les pays en deçà du Rhin, se rendant maîtres de plusieurs villes. Julien, envoyé par Constance II, rétablit les affaires en Belgique, et, aidé des Bataves, il battit plusieurs fois les Alemannes, notamment aux environs de Strasbourg, en 357. Les Francs aussi éprouvèrent sa valeur; mais déjà à cette époque, ils avaient dans nos provinces une demeure fixe et n'en furent plus chassés. Après la mort de Julien, ces peuples brisèrent de nouveau leurs liens, firent une nouvelle irruption dans les Gaules, et battirent les Romains. Valentinien arrêta leurs succès vers 369.

Au commencement du cinquième siècle, les pays occidentaux étaient en proie aux dévastations des Huns, des Vandales, des Alains, et d'autres peuples barbares. Les Francs aidèrent d'abord à repousser ces peuples; mais bientôt ils marchèrent eux-mêmes sur les traces des Vandales. Ils parvinrent à se fixer dans les Gaules, et arrachèrent plusieurs provinces à l'empire romain, qui était trop affaibli pour opposer à cette entreprise une résistance efficace; mais ce fut surtout après la mort d'Aëtius, arrivée en 454, qu'ils soumirent tous les pays jusqu'à la Seine et la Moselle (1).

(1) Moeller, *Manuel d'Hist. du Moyen-Age*, pag. 101.

§ 6.

État de l'Église en Belgique sous la période romaine.

L'histoire se tait sur l'époque où le christianisme a été introduit en Belgique. Il ne reste aucun monument contemporain qui puisse nous l'apprendre. Les vies des saints, qui les premiers ont prêché l'Évangile aux Belges, et qui ont versé leur sang pour la foi de Jésus-Christ, n'ont été écrites que longtemps après, et n'ont souvent d'autre appui que des traditions populaires (1).

On ne saurait toutefois révoquer en doute que dès les premiers siècles il y eût beaucoup de chrétiens parmi les soldats romains chargés de la garde du Rhin : par conséquent les habitants de notre pays ont pu recevoir d'eux les premières notions du christianisme. D'ailleurs le commerce continuel que les peuples belges entretenaient avec les Romains, et le zèle des premiers apôtres ne permettent guère de douter que, dès le premier siècle de notre ère, quelques-unes de nos provinces n'aient reçu la semence précieuse de la foi.

Au troisième siècle, nous trouvons le christianisme introduit dans la plupart des contrées de la Belgique. Ainsi saint Martin répandit la foi dans l'ancienne Hesbaie, dont il est nommé l'apôtre. Saint Piat vint d'Italie dans les Gaules, pour y prêcher l'Evangile. Ayant pénétré en Belgique, il convertit au christianisme les peuples du territoire de Tournai et souffrit le martyre, probablement au bourg de Seclin, vers 286, sous Maximien-Hercule. Vers le même temps la foi fut prêchée aux Morins par saint Victoric et saint Fuscien, qui

(1) Des Roches, *Epit. Hist. Belg.* I, pag. 35.

firent de Térouanne (1) le siége de leur mission. Ils furent décapités à Amiens par ordre de Rictius-Varus, préfet de la seconde Belgique.

On trouve encore se livrant aux travaux de l'apostolat vers la même époque, saint Eubert, qui porta la foi aux Nerviens, et saint Chryseuil, patron de Wervicq et de Comines. Cette dernière ville fut le principal théâtre de son zèle. Il fut martyrisé dans l'endroit appelé aujourd'hui *Verleghem*, et enterré à Comines, qui n'en est pas éloigné.

Voilà à peu près à quoi se bornent les notions que l'on possède sur les progrès du christianisme en Belgique, durant les trois premiers siècles. Au quatrième, ces progrès furent plus rapides, depuis que l'empereur Constance-Chlore, devenu maître des Gaules, avait rendu la paix aux églises de ce pays, vers la fin du siècle précédent; mais surtout depuis que son fils Constantin-le-Grand eut embrassé le christianisme, et fait cesser les persécutions. En peu de temps la foi se répandit partout, et sans l'invasion des peuples barbares, la religion eût sans doute brillé dès lors d'un grand éclat.

Durant ce siècle, les villes les plus importantes de la Belgique eurent leurs évêques. Un de ces zélés pontifes fut saint Victrice, archevêque de Rouen, et probablement Belge de naissance. Il porta le flambeau de la foi dans les contrées de la Belgique qui comprennent aujourd'hui une partie de la Picardie, du Hainaut et de la Flandre.

La ville de Tongres et ses environs eurent pour apôtre saint Materne, évêque de Trèves et de Cologne. La tradition porte qu'il bâtit des églises à Tongres, à Maestricht, à Hui, à Dinant et ailleurs. Vers 335 celle de Tongres devint le siége

(1) Cette ville, une des plus anciennes de la Belgique, a été détruite par Charles-Quint.



d'un évêque; saint Servais, un des hommes les plus distingués de son temps, en fut le premier titulaire. Sa juridiction s'étendait sur une grande partie de la Belgique actuelle.

Le cinquième siècle fut fatal à la religion dans nos contrées. L'invasion des Vandales, des Alains et d'autres tribus germaniques, porta la terreur dans tout ce pays. Ils mirent tout à feu et à sang dans l'une et l'autre Germanique. De là ils passèrent dans les deux Belgiques, portant en tous lieux la désolation et le carnage. Trèves fut pillé; Tournai, Térouanne, Arras, Amiens, Saint-Quentin éprouvèrent tour à tour leurs fureurs. On conçoit que le champ de l'Église en Belgique fut de nouveau arrosé du sang des martyrs. Ces malheurs ne cessèrent entièrement, que par la conversion des Francs au christianisme, après le baptême de Clovis, vers la fin de ce siècle.

C'est alors que les missionnaires purent recommencer avec succès à répandre la foi, qui en bien des endroits s'était éteinte ou obscurcie par suite des bouleversements continuels et du contact avec des peuples idolâtres ou hérétiques.

Tel fut l'état du christianisme et de l'Église en Belgique pendant la période romaine. La vraie foi fit d'immenses progrès durant la période suivante, celle de la domination des Francs. Alors non-seulement tout ce qui restait encore dans l'ignorance du vrai Dieu fut converti au christianisme; mais la religion étendit ses bienfaits en Belgique, par la fondation d'une foule d'églises et de monastères.

PÉRIODE FRANQUE.

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DES FRANCS EN BELGIQUE, JUSQU'AU DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE.

450—840.

On place communément vers l'an 409 l'époque où les Belges, pour se soustraire au joug des Romains, firent cause commune avec les Francs (1). Ceux-ci, devenus plus forts par cette alliance, se fixèrent dans la *Thoringie* ou *Tongrie*, selon Grégoire de Tours. C'est là, prétend-on, c'est-à-dire dans le Limbourg d'aujourd'hui, que Pharamond fut élu roi des Franco-Belges, vers 418.

Quelques écrivains contestent, quoiqu'à tort paraît-il, l'existence de Pharamond; d'autres prétendent qu'il ne doit pas être considéré comme le premier roi des Francs (2). Les auteurs ne s'accordent pas mieux sur le pays indiqué ici par le nom de Thoringie ou Tongrie (3), non plus que sur le fameux *Dispargum,* qui fut la résidence de Clodion, successeur de Pharamond (428), et que les uns croient être *Duisbourg* dans le pays de Clèves (4), les autres *Diest* en Brabant (5).

Ce qui est plus certain, c'est que Clodion, après avoir dû reculer devant les forces d'Aëtius, et repasser le Rhin, vers 432 (6), reparut dix ans après, et s'avançant du côté du

(1) Voyez Bucherii *Belgium Romanum*, pag. 426. V. aussi *Vaderlandsche Historie*, door J. David, II, pag. 174.

(2) V. *Vaderl. Hist.* II. pag. 181 et suiv.

(3) V. Ernst, *Hist. du Limbourg*, I, p. 260 et suiv.

(4) V. Ernst, III, pag. 29 et suiv. — Raepsaet, III, pag. 268 et suiv.

(5) V. Wastelain, *Description de la Gaule Belgique* (édition de Paquot), pag. 35 et 196. — Bucher. pag. 474. — *Vaderl. Hist.* II, pag. 184.

(6) V. Bucher. pag. 473.

midi à la tête d'une puissante armée, traversa la Forêt-Charbonnière, prit Tournai, Cambrai, Bavai, Famars, et étendit ses conquêtes jusqu'aux rives de la Somme (1). Elles lui furent cependant disputées par Aëtius et Majorien qui défirent les Francs dans une sanglante bataille, mais conclurent presqu'aussitôt la paix avec leur roi ou chef, afin d'avoir les mains libres, et d'être en état d'employer toutes leurs forces contre une horde effroyable de Huns, qui venait d'entamer l'empire (2).

C'est alors que Clodion établit le siége de son empire à Cambrai (445) (3). Il mourut vers 448 (4). Mérovée, qui lui succéda, donna plus de stabilité aux affaires, et choisit pour résidence la ville de Tournai. Il fit de nouvelles conquêtes, surtout après la mort d'Aëtius (454) et soumit tous les pays jusqu'à la Seine et la Moselle (5). Ce fut ce prince qui donna son nom à la première race des rois francs, celle des *Mérovingiens*. Il mourut en 457 ou 58.

Son fils et successeur, Childeric, fut d'abord détrôné à cause de ses vices et de ses violences (6); mais en 464 il fut rétabli sur le trône (7).

Il fixa sa résidence à Tournai, comme avait fait son père, et soumit à sa puissance tout ce qui restait au pouvoir des Romains dans la première Belgique, de sorte qu'à la fin de son règne les deux Belgiques aussi bien que les deux Germaniques étaient presque entièrement sous l'obéissance des différents chefs francs (8). Childeric était roi des Francs *Saliens;* les Francs

(1) V. Bucher. p. 502. — (2) Bucher. pag. 504.

(3) Bucher. pag. 617. — (4) Bucher, pag. 505. — *Gesta Regum Francorum*, c. 5 dans Bouquet, II, pag. 544.

(5) Bucher. pag. 515 et 520. — (6) Bucher. pag. 526 et 529.

(7) Bucher. pag. 540. — *Gesta Reg. Franc.* c. 7.

(8) Bucher. pag. 566 et suiv.

Ripuaires (1) étaient maîtres de la seconde Germanique, et avaient pour chef Sigebert, parent de Childeric. On rencontre peu après dans les Gaules quelques autres petits royaumes francs, dont on rattache l'origine à des tribus franques qui refusèrent de reconnaître Childeric après son rétablissement (2).

Ce prince mourut en 481 et fut enterré à Tournai (3). A peine son fils et successeur Clovis eut-il atteint l'âge nécessaire pour se mettre à la tête d'une armée, qu'il marcha à de nouvelles conquêtes, et défit près de Soissons le comte romain Syagrius. Cette victoire mit fin à la domination romaine dans les Gaules (4). Clovis se convertit au christianisme après la célèbre bataille de *Tolbiac* en 496; il mourut quinze ans après (511), laissant quatre fils, qui se partagèrent les états de leur père. Thierry (Théoderic Ier) eut le royaume de Metz; Chlodomir, celui d'Orléans; Childebert Ier, celui de Paris; et Chlotaire Ier, celui de Soissons. A l'exception de la Flandre entre l'Escaut et l'Océan, qui échut à Chlotaire, le royaume de Thierry comprenait toute la Belgique,depuis le Rhin jusqu'à l'Escaut.

En 567 un nouveau partage eut lieu, à l'occasion de la mort de Charibert, petit-fils de Clovis, qui décéda sans enfants. Depuis la première division, les enfants de Clovis avaient conquis les pays occupés par les Bourguignons, et les avaient incorporés à leurs états. Dès lors la vaste étendue de territoire soumis aux Francs fut divisée en trois royaumes, savoir : l'Austrasie, la Westrasie (*Oostryk* et *Westryk*), aussi appelés Austrie et Neustrie, et le royaume de Bourgogne (5).

Cette division, malgré les bouleversements causés par les guerres, a longtemps subsisté, quoiqu'avec certaines varia-

(1) V. Moeller, pag. 101 et 106. — *Vaderl. Hist.* pag. 168 et suiv.

(2) Ernst, I, p. 291. — (3) Bucher. pag. 573. — (4) Moeller, pag. 107.

(5) Moeller, pag. 208. — V. aussi Raepsaet, III, pag. 295.



tions dans les limites primitives. La presque totalité de la Flandre fit toujours partie de la Neustrie; le reste de la Belgique appartenait à l'Austrie. L'Escaut resta constamment, du côté du Nord, la ligne de démarcation entre les deux royaumes.

Ces trois royaumes furent tour à tour partagés ou réunis par les descendants de Clovis, selon que l'intrigue, la guerre ou la mort favorisaient leur ambition ou y mettaient obstacle.

En 613, la monarchie mérovingienne fut réunie sous le sceptre de Chlotaire II. Comme ce résultat était en grande partie l'ouvrage de l'aristocratie ou des *Leudes* (1), ceux-ci s'en prévalurent pour augmenter leur puissance. Surtout les maires du palais, qui n'étaient d'abord que de simples intendants de la maison royale, accrurent leur autorité jusqu'à éclipser bientôt celle du roi lui-même. Ainsi, à partir du règne de Dagobert I[er], fils de Chlotaire II, le gouvernement passa tout entier entre les mains des maires : c'est alors que commença la période des *rois fainéants*.

Le premier de ces officiers qui gouverna la Belgique fut Pépin de Landen, ou l'*Aîné*. Chlotaire le nomma à cette dignité, en cédant à son fils Dagobert le trône de l'Austrie (622). Celui-ci, en mourant (638), laissa deux fils en bas-âge. L'enfance des deux princes marque le commencement de cette longue suite de rois mineurs, qui fut si fatale à la race de Clovis, et si favorable aux empiétements des maires.

En Austrie, Grimoald, fils de Pépin, succéda à son père en 639; mais ce fut surtout Pépin-le-Gros, dit de Herstal, petit-fils du premier Pépin, qui, après la bataille de Testri en 687, régna en souverain sur tous les Francs, et ne leur laissa plus qu'un fantôme de roi. Après sa mort, arrivée à

(1) V. Moeller, pag. 213.

Jupille en 714, Charles, surnommé depuis Martel, suivit l'exemple de son père. Ce héros ayant cessé de vivre en 741, ses fils, Carloman, et Pépin dit le Bref, partagèrent entr'eux l'autorité suprême sur les Francs : l'un sous le nom de maire et duc d'Austrie, l'autre sous le titre de maire de Neustrie et de Bourgogne.

Le premier s'étant, six ans après, dégoûté des fausses grandeurs du monde, et ayant pris l'habit religieux au Mont-Cassin, Pépin se vit seul maître de toute la monarchie (1). Il ne lui manquait que la couronne, qui lui fut offerte par les grands de la nation dans une assemblée tenue à Soissons en l'an 752. Pépin accepta le titre de roi, et fut sacré par saint Boniface.

Childeric III, dernier souverain de la maison de Clovis, se retira dans le monastère de Sithiu, et Thierry son fils dans celui de Fontenelle, où ils terminèrent leurs jours. Ainsi finit la dynastie des Mérovingiens, après avoir régné, depuis l'avénement de Clovis au trône des Francs, pendant environ 270 ans.

Pépin-le-Bref fut le chef de la seconde race des rois Francs, celle des *Carlovingiens*, ainsi appelée du nom de son fils. Le règne de Pépin-le-Bref fut remarquable par des guerres heureuses, qui préparèrent la voie au règne glorieux de Charlemagne. Avant de mourir (768), il divisa ses états entre ses deux fils, Charles et Carloman. Dans ce partage, l'ancienne division, qui avait subsisté jusqu'alors, fut négligée, et depuis ce temps le nom de Neustrie tomba insensiblement en désuétude, et fut remplacé par celui de *France* (2). Carloman n'étant pas satisfait de sa part, il s'ensuivit quelques difficultés entre les deux frères, mais sa mort les fit cesser en 771. Quoi-

(1) Ernst, pag. 310. — (2) V. Moeller, pag. 364.

qu'il laissât deux fils en bas-âge, les Francs qui lui avaient obéi, élurent Charles pour leur roi, et celui-ci réunit ainsi toute la monarchie de son père sous sa domination (1).

La vie entière de ce monarque est un enchaînement de guerres et de conquêtes. On le voit passer d'Italie en Germanie, battre les Saxons, aller en Espagne, défaire les Maures, repasser le Rhin, s'avancer jusque dans le pays des Avares, s'emparer d'une partie de la Hongrie, de la Bohême, du Danemarck, et maintenir en même temps l'ordre et la paix dans ses vastes états.

Charlemagne eut quatre fils de sa femme Hildegarde; le plus jeune, Louis surnommé le Débonnaire, fut le seul qui survécût à son père, auquel il succéda en 814.

Ce prince commença son règne sous d'assez heureux auspices. Si, aux qualités qu'on ne peut lui contester, il eût joint le courage et la fermeté nécessaires, et surtout s'il eût eu des enfants moins dénaturés, nul doute qu'il n'eût régné avec gloire. Mais se sentant trop faible pour gouverner tous ses états, il associa ses enfants à son administration, en partageant entr'eux ses royaumes, dans une diète tenue à Aix-la-Chapelle en 817.

Ce partage fut la source des dissensions qui éclatèrent entre les enfants et leur père. Ils se révoltèrent contre lui, le détrônèrent, le rétablirent, pour reprendre bientôt les armes à l'occasion d'un nouveau partage que Louis voulait essayer.

Pendant l'extrême confusion que causait cette guerre intestine, les peuples du Nord, qui déjà du temps de Charlemagne avaient tenté une invasion dans notre pays, mais qui avaient été repoussés, fondirent de nouveau sur la Belgique. Les Danois vinrent avec une flotte assez nombreuse aborder

(1) V. Moeller, pag. 385.

sur les côtes de Flandre, et y porter le ravage. Les habitants, abandonnés en quelque sorte à eux-mêmes, prirent les armes, marchèrent contre les barbares, et les forcèrent de regagner leurs vaisseaux; mais ceux-ci se jetèrent d'un autre côté, et pénétrèrent dans la Frise, aujourd'hui la Hollande. Après avoir dévasté ce pays, ils remontèrent l'Escaut jusqu'à Anvers, qu'ils livrèrent aux flammes et au pillage. L'île de Walcheren fut également livrée à la dévastation : après quoi les barbares abandonnèrent le pays, gorgés de butin.

Louis, sans pouvoir les atteindre, prit cependant des mesures si efficaces, qu'ils ne reparurent plus pendant le reste de son règne. Il mourut de chagrin en 840, laissant trois fils, Lothaire Ier, Louis dit le Germanique, et Charles dit le Chauve.





PÉRIODE FÉODALE.

DEPUIS LE DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE, JUSQU'A LA RÉUNION DES PROVINCES BELGIQUES SOUS PHILIPPE-LE-BON.

840 — 1451.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DE LA LOTHARINGIE, JUSQU'A L'AVÉNEMENT DES COMTES DE LOUVAIN A LA DIGNITÉ DUCALE, EN 1106.

§ 1.

Depuis la mort de Louis-le-Débonnaire, jusqu'à l'érection de la Lotharingie en duché bénéficiaire.

840—912.

A la mort de Louis-le-Débonnaire, ses fils avaient un vaste empire à partager; mais ce partage, qui avait déjà suscité tant de querelles du vivant même du père, devint de nouveau une source de discordes entre les trois frères. Lothaire voulait réunir tous les états de Charlemagne, et ce ne fut qu'après une lutte acharnée de trois ans, qu'il consentit enfin à s'entendre avec Louis et Charles. Le traité de Verdun, fait en 843, fut la suite de cet accommodement.

En vertu de ce traité, l'empire carlovingien fut divisé en trois parties ou royaumes : Lothaire obtint, avec le titre d'empereur, les possessions d'Italie et tous les pays situés entre le Rhône, la Saône, la Meuse et l'Escaut d'un côté, et le Rhin de l'autre. Toute la Belgique, hormis la Flandre, était ainsi comprise dans l'empire de Lothaire.

Louis eut pour sa part les pays allemands situés au-delà du Rhin, ce qui lui fit donner le surnom de Germanique.

GÉNÉALO

Louis II, le
roi de Saxe e
ringe. Roi d
ringie.
† 88

Glismon
Conrad de
comte de
Conrad

Conra
roi d'All
† 9

ée
mte

Ermengarde,
mariée à Albert I[er],
comte de Namur.
Ermeng. † 1044.

Enfin Charles, dit le Chauve, reçut le reste, c'est-à-dire la majeure partie de la France d'aujourd'hui, bornée par les mêmes rivières dont la rive opposée formait la limite de l'empire de Lothaire, et par conséquent toute la Flandre située à gauche de l'Escaut.

Lothaire ne survécut pas longtemps à ces arrangements. Six jours avant sa mort, arrivée en 855, il partagea sa succession entre ses trois fils, Louis, Charles et Lothaire II ou *le Jeune*. Louis eut l'empire avec l'Italie; Charles, la Provence, jusque vers Lyon; et Lothaire, la partie la plus au Nord, dans laquelle la Belgique était comprise. Cette part assignée à Lothaire fut appelée d'après son nom *Lother-ryk*, c'est-à-dire le royaume de Lothaire, en latin *Lotharii-regnum*, dont on a fait *Lotharingia*. Charles étant mort en 863 sans laisser de postérité, la Lotharingie fut agrandie de la moitié environ de ses états; elle comprenait dès lors la plus grande partie de l'ancien royaume d'Austrasie. Lothaire II gouverna faiblement; il ne put empêcher les pirates normands de faire des irruptions dans notre pays et de causer beaucoup de mal aux habitants. Le malheur voulut qu'il décéda sans enfants mâles, de même que ses deux frères. C'est ainsi que ses états devinrent de nouveau un objet de convoitise et une source de querelles pour ses deux oncles. Ces querelles furent fatales à la Belgique, qui se trouva sans souverain légitime au moment où elle avait le plus besoin d'un défenseur contre les attaques des Normands.

Lorsque Lothaire II mourut en 869, son frère, l'empereur Louis, vivait encore, et aurait dû recueillir cet héritage; mais Charles-le-Chauve, sans avoir égard aux droits de son neveu, se fit reconnaître roi de Lotharingie. Bientôt Louis-le-Germanique, frère du Chauve, se mit en devoir de lui disputer la couronne de ce pays (1).

(1) V. De Vaddere, *Traité de l'origine des ducs de Brabant* (édit. de Paquot), pag. 146 et suiv.

Ces deux usurpateurs, se craignant réciproquement, en vinrent à une transaction, par laquelle le royaume fut de nouveau divisé. Le Germanique eut la partie la plus rapprochée de ses autres états; le reste demeura à Charles-le-Chauve. Le traité qui intervint s'appelle traité de *Meerssen :* il fut conclu en 870 (1).

Les choses en restèrent là; l'empereur Louis fit des efforts pour se faire rendre ce qui lui appartenait de plein droit; il sollicita même et obtint l'intervention du pape Adrien; mais ce fut en vain. Après sa mort (875), Charles-le-Chauve se fit couronner empereur.

Une année après, mourut le Germanique (876). Son fils, Louis de Saxe, lui succéda dans cette partie de la Lotharingie qui était échue au père par le traité de 870; mais Charles-le-Chauve entreprit aussitôt de s'emparer de tout le royaume, jusqu'à ce que la perte d'une bataille le forcât de renoncer à son projet.

Charles mourut en 877; son fils et successeur, Louis-le-Bègue, hérita de la part qu'avait possédée le père dans le royaume de Lotharingie, qui continua ainsi d'appartenir à deux princes, l'un français, l'autre allemand.

Le Bègue ne régna que deux ans; ses successeurs, Louis III et Carloman, afin de s'affermir sur le trône de France, renoncèrent à cette partie de la Lotharingie en faveur de Louis de Saxe, qui resta ainsi seul maître du royaume (2).

Peu de temps après, en 880, arriva la terrible invasion des Normands, dont le pays a gardé si longtemps le souvenir. Le roi, quoique jeune encore, les combattit avec courage et avec un plein succès; mais il fut malheureusement enlevé par une

(1) V. Miræi *Op. Diplom.* I, pag. 27 et 28. — V. aussi Des Roches, *Epit. Hist. Belg.* I, pag. 179. — Pertz, *Monum. Germ. Hist.* Legum I, pag. 516.

(2) V. De Vaddere, pag. 167.

mort précoce en 882, et laissa ce pays en proie à la fureur des barbares.

Comme il n'eut point de postérité, les Belges, dans leur détresse, envoyèrent demander du secours en France au roi Carloman, à qui ils offrirent même la couronne de Lotharingie; mais le prince français refusa leurs offres, et ne leur donna que de faibles secours. Force fut donc aux Belges de se tourner vers le frère de leur dernier roi, Charles-le-Gros, qui était en ce moment en Italie, pour se faire couronner empereur. Ce prince, proclamé roi de Lotharingie, se hâta d'arriver en Belgique ; mais au lieu de vaincre les Normands, il composa lâchement avec eux; et peu de temps après, s'étant conduit d'une manière perfide envers leurs chefs, il appela de nouveau la fureur de ces barbares sur nos malheureuses provinces.

Enfin les seigneurs, tant allemands que lotharingiens, voyant que Charles était incapable de régner, le déposèrent dans une diète tenue à Tribur en 887, et offrirent la couronne à Arnoul, duc de Carinthie, fils d'un second frère de Louis de Saxe. Arnoul étant monté sur les trônes d'Allemagne et de Lotharingie, envoya une armée aux Belges, qui, par leur imprudente ardeur, perdirent la bataille de la Ghueule, en 891.

Le roi, qui était en ce moment aux extrémités de la Bavière, occupé à combattre d'autres ennemis, accourut pour rétablir les affaires, et prit sa revanche sur les Normands dans un combat sur la Dyle. Les barbares laissèrent, dit-on, plus de 100,000 morts sur le champ de bataille. Dès lors la Belgique n'eut plus tant à souffrir de leurs invasions.

Toutefois le bonheur des Belges ne fut pas de longue durée. Élevé à l'empire en 896, Arnoul abdiqua la couronne de Lotharingie en faveur de son fils Zwentibold, dont le règne fut troublé par des révoltes continuelles. Les vassaux lotharingiens, longtemps abandonnés à eux-mêmes, ne connaissaient

plus l'obéissance. Ils s'attaquaient les uns les autres, ils opprimaient les faibles, ils dépouillaient les églises : et lorsque le roi essaya de les rappeler au devoir, lorsqu'il voulut les forcer de rendre les biens usurpés, il rencontra une opposition invincible de la part des seigneurs les plus puissants qui, pour se soustraire à la sévérité d'un chef qui leur était odieux, allèrent offrir la souveraineté au roi de France, Charles-le-Simple. Ce prince accepta, et descendit même en Belgique à la tête d'une armée; mais, au lieu de combattre, il fit un accord avec Zwentibold, qui était son proche-parent, et l'aida à se rétablir sur le trône. Cependant la haine des grands vassaux empêcha le retour de la paix, jusqu'à ce que, en 899, ayant appris la mort d'Arnoul, quelques-uns d'entre eux se rendirent près de Louis-l'Enfant, son second fils, qui venait de lui succéder en Allemagne à l'âge de sept ans, pour le prier d'accepter la couronne de Lotharingie. Les tuteurs du jeune roi déférèrent à cette demande, et Zwentibold, qui prit les armes pour défendre ses droits, perdit la vie dans une bataille livrée sur la Meuse, le 13 Août 900.

Louis-l'Enfant réunit ainsi les deux couronnes; mais il mourut sans postérité en 911, et fut le dernier descendant de Charlemagne qui occupa le trône de Germanie par droit d'héritage. Dès lors cette couronne devint élective. Conrad de Franconie, parent du feu roi, fut le premier que les seigneurs allemands élevèrent à la dignité royale par voie d'élection. Quant au trône de Lotharingie, les Belges élurent de nouveau Charles-le-Simple, qui fut proclamé roi; mais comme cette élection était en grande partie l'ouvrage de Régnier ou Raginaire, comte de Hainaut, Charles le créa par reconnaissance duc bénéficiaire de Lotharingie (912) (1).

(1) V. Miræi I, pag. 691.

§ 2.

Depuis l'érection de la Lotharingie en duché bénéficiaire, jusqu'à l'avénement des comtes de Louvain à la dignité ducale.

912—1106.

SÉRIE DES EMPEREURS CONTEMPORAINS, DEPUIS LA TRANSLATION DE LA DIGNITÉ IMPÉRIALE AUX ALLEMANDS.

Conrad Ier, empereur, depuis 911.	† 919.
Maison de Saxe.	
Henri Ier, l'Oiseleur,	† 936.
Othon Ier, le Grand,	† 973.
Othon II,	† 983.
Othon III,	† 1002.
Henri II,	† 1024.
Maison de Franconie.	
Conrad II, le Salique,	† 1039.
Henri III, le Noir,	† 1056.
Henri IV,	† 1106.

Après la mort de Régnier (916), son fils aîné Gislebert fut revêtu de la même dignité qu'avait possédée le père; mais il se montra ingrat envers son bienfaiteur. Bientôt Charles-le-Simple perdit la couronne de France, dont s'empara Raoul duc de Bourgogne; le roi fut enfermé dans le château de Péronne (923).

En Allemagne, Henri l'Oiseleur venait de succéder à Conrad de Franconie (919). Il formait des prétentions peu fondées sur le royaume de Lotharingie; mais les seigneurs lorrains, pour éviter la guerre, et pour ne pas obéir à l'usurpateur Raoul, finirent par reconnaître Henri, en 925. Depuis cette époque la Belgique resta sous la dépendance des rois de Ger-

manie. Telle fut l'origine du lien féodal qui exista pendant tant de siècles entre ce pays et l'empire germanique.

Henri, qui avait de grandes obligations à Gislebert, lui donna sa fille Gerberge en mariage, et lui laissa, avec le titre de duc héréditaire de Lotharingie, le gouvernement du pays, qu'il n'avait administré jusque là que comme bénéfice (1).

Après la mort de Henri, Gislebert voulut se rendre indépendant. Il s'unit avec Everard, duc de Franconie, pour renverser Othon-le-Grand, successeur de l'Oiseleur, et partager ses dépouilles; mais les ducs furent vaincus, et Gislebert finit sa vie remuante dans les flots du Rhin (940). Il ne laissa qu'un fils en bas-âge. L'empereur destinant cet enfant à la dignité dont le père avait été revêtu, le confia à la tutelle d'Othon, comte de Verdun, qui fut aussi chargé de l'administration du duché; mais le pupille et le tuteur étant morts presqu'en même temps, Conrad, dit le Sage, fils du comte de Spire, fut revêtu de la dignité ducale, et reçut en mariage la fille de l'empereur (943). Cette conduite du monarque allemand déplut aux seigneurs lotharingiens, qui auraient préféré pour chef du pays Régnier III, comte de Hainaut, comme étant un prince national. Il s'ensuivit une haine irréconciliable et bientôt une guerre terrible entre Conrad d'un côté, et Régnier, avec la plupart des seigneurs du pays, de l'autre.

Au bout de dix ans Conrad tomba en disgrâce, parce qu'il avait trempé dans un complot contre l'empereur : celui-ci le priva du duché de Lotharingie, qu'il conféra à son propre frère saint Brunon, archevêque de Cologne (953).

Conrad, pour se venger de cet affront, appela les Hongrois dans la Lotharingie. Ces barbares l'y suivirent et y portèrent le massacre et le ravage, au point d'inspirer de l'horreur à

(1) V. De Vaddere, pag. 197 et suiv.

celui même qui les avait fait servir d'instrument à sa vengeance. Bientôt le repentir entra dans le cœur de Conrad qui, pour expier sa faute, se fit tuer en combattant ces mêmes étrangers (955).

Cependant saint Brunon eut toujours à combattre la révolte de Régnier de Hainaut et la turbulence des autres seigneurs. Pour diminuer ses embarras, il divisa, avec l'autorisation de l'empereur, la Lotharingie en *Haute* et *Basse* (959). La Haute-Lotharingie correspondait à la Lorraine moderne : la Basse comprenait l'archevêché de Cologne, et à peu près toute la Belgique, la Flandre toujours exceptée. Depuis cette époque la Haute et la Basse-Lotharingie ne furent plus réunies. La dernière porte communément le nom de *duché de Lothier*.

Saint Brunon gouverna ce duché pendant quelque temps; mais ensuite il en investit un seigneur nommé Godefroid Ier, dont l'origine est inconnue (1). En 964, il fut envoyé en Italie par Brunon, et y mourut de la peste. On ignore si le prélat ou l'empereur son frère donna un successeur à Godefroid dans le duché de Lothier; mais on sait que de grands troubles y éclatèrent après la mort de ce prince.

Ces troubles augmentèrent encore, lorsqu'en 973 la mort d'Othon-le-Grand laissa l'empire en proie aux déchirements intérieurs, sous son fils Othon II, qui n'avait que 18 ans en montant sur le trône d'Allemagne. Lothaire régnait alors en France, et formait des prétentions sur le Lothier. Mais le jeune Othon donna le duché à Charles de France, frère du roi Lothaire, pour empêcher celui-ci de recourir à la force (976). Charles fut le premier des ducs de Lothier qui établit son séjour à Bruxelles, où il bâtit un palais. Après la mort de son neveu Louis V (987), il essaya de monter sur le trône de

(1) V. Ernst, *Hist. du Limbourg*, I, pag. 379 et suiv.

France; mais il échoua dans son entreprise, et fut jeté en prison. Son fils Othon gouverna le duché pendant la captivité du père et après sa mort; il décéda lui-même sans postérité en 1005, laissant après lui deux sœurs, *Ermengarde* et *Gerberge*. Celle-ci était mariée à Lambert Ier, comte de Louvain; l'autre était veuve du comte de Namur, auquel Robert II, son fils, avait succédé. Ces deux seigneurs, l'un du chef de sa femme, l'autre du chef de sa mère, formèrent des prétentions sur le duché de Lotharingie; mais l'empereur Henri II, prétendant que le Lothier était un fief masculin, en investit Godefroid II, dit le Pacifique, fils de Godefroid, surnommé le *Captif* et le *Vieux*, comte en Ardennes et comte de Verdun (1). Il s'ensuivit une guerre, à laquelle prirent part plusieurs autres grands seigneurs belges, qui tous travaillaient dans leur propre intérêt. La guerre ne fut terminée qu'en 1015. Alors l'empereur la porta en Hollande, dont le comte entravait le commerce sur la Meuse. Godefroid fut chargé de commander cette expédition; mais son armée essuya une terrible défaite, qui coûta la vie à un grand nombre de Belges (1018).

Le duc Godefroid mourut sans enfants en 1023. Son frère, Gothelon, dit le Grand, qui était déjà marquis d'Anvers, lui succéda. Ces événements se passèrent quelques mois seulement avant l'époque où Conrad-le-Salique, après la mort de Henri II, transféra la dignité impériale de la maison de Saxe dans celle de Franconie. Gothelon se déclara ouvertement contre le nouvel empereur, et son exemple fut suivi par les principaux seigneurs; mais les difficultés s'aplanirent, et notre duc rendit depuis des services tellement signalés à Conrad, que celui-ci ajouta, en 1033, au gouvernement du duché de Lothier celui de la Haute-Lorraine. Gothelon conserva l'un et l'autre jusqu'à sa mort, arrivée en 1044.

(1) Ernst, I, pag. 410.

Le fils aîné de Gothelon, Godefroid III, qui depuis longtemps avait pris part au gouvernement des deux duchés, ne se montra pas content de celui de Lothier, que son père, avec l'agrément de l'empereur Henri III, lui avait assigné par son testament. Il voulait y joindre encore le duché de la Haute-Lorraine, qui était la part de Gothelon son frère. Godefroid trouva de puissants appuis en Belgique, et se révolta contre son suzerain, qui lui ôta même le duché de Lothier.

Une réconciliation eut lieu en 1046; mais Gothelon, étant venu à mourir, son frère fit de nouvelles instances qui restèrent sans succès. Il y eut bientôt guerre ouverte entre lui et Albert d'Alsace, qui avait été nommé à la place de Gothelon; mais cette fois l'empereur ne se contenta pas de dépouiller Godefroid de ses dignités, il donna le duché de Lothier à Frédéric de Luxembourg (1048). La querelle ne se termina qu'après la mort de Henri III, en 1056. Alors le pape saint Léon réconcilia Godefroid avec le nouvel empereur Henri IV; le duché fut rendu au premier, mais il ne put être rétabli dans son gouvernement qu'après la mort de Frédéric, qui arriva en 1065.

Dès lors il régna paisiblement, et laissa après lui le duché avec le marquisat d'Anvers à son fils Godefroid IV dit le Bossu (1070). Ce dernier était un prince distingué par sa valeur, sa prudence et son habileté; il sut maintenir ses vassaux dans le devoir, et rendit de grands services à l'empire. Sept ans auparavant il avait épousé Mathilde, fille et héritière de Boniface comte de Modène, et de Béatrix, marquise de Toscane. Victime d'un assassinat, il mourut en 1076 sans laisser de postérité.

L'empereur négligea les héritiers de Godefroid IV par les femmes, et donna le duché à son propre fils Conrad; mais celui-ci abandonna sa dignité en 1089 pour monter sur le

trône d'Italie. Alors l'empereur, qui avait éprouvé la fidélité et les grands talents de Godefroid de Bouillon, l'appela pour remplacer Conrad.

Godefroid V, dit de Bouillon, était le neveu de Godefroid-le-Bossu, et avait, comme héritier de ce dernier, obtenu en 1076 le marquisat d'Anvers. Il ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité : s'étant associé aux autres chefs de la première croisade, il partit en 1096 et devint roi de Jérusalem en 1099. Il mourut l'année suivante, sans avoir été marié. Il ne laissait en Belgique aucun parent assez proche pour revendiquer son héritage, de manière que l'empereur pût disposer librement du duché de Lothier et du marquisat d'Anvers, qu'il donna à Henri Ier, comte de Limbourg, petit-fils du duc Frédéric nommé plus haut.

Dans la querelle qui éclata entre l'empereur Henri IV et son fils Henri V, le duc resta fidèle au père; mais cette fidélité même lui fit perdre son duché, que Henri V donna en 1106 à Godefroid, comte de Louvain. De cette manière, la maison de Louvain entra en possession du duché de Lothier et du marquisat d'Anvers. Godefroid, IVe du nom dans la succession des ducs de la Basse-Lotharingie, est plus généralement connu sous le nom de Godefroid Ier, parce que c'est avec lui que commence la nouvelle dynastie ducale, qui resta en possession du duché jusqu'en 1406.

TABLEA PHIL

1. B
Bras-d
dith,
le-Ch

Robert-le-Frison.

2. Bau
Chauv
strude
roi d'

Baudouin
de Jérusalem, comt
de Hainaut.

3. Arr.
Vieux
fille d
mand

4. Bau
Jeune
de, fi
Saxe,

Alix ou Adèle,
mariée à St. Canut
roi de Danemarck.

Charles-le-Bon.

e, marqu
ar, régent
Flandre
211.

5.
l'Enfa
fille
d'Itali

6. B
le-Ba
fille
de L

7. E
de Li
fille d
Franc

Du

Jean d'Avesnes,
tige des comtes d
Hainaut.

CHAPITRE II.

HISTOIRE DU COMTÉ DE FLANDRE, JUSQU'A PHILIPPE-LE-BON.

§ 1.

Depuis Baudouin Ier, jusqu'au mariage de Baudouin de Mons avec Richilde, comtesse de Hainaut.

862—1050.

ROIS DE FRANCE CONTEMPORAINS, A COMMENCER DE LA 3e RACE.

Hugues Capet, depuis 987,	† 996.
Robert-le-Sage,	† 1031.
Henri Ier.	

Le nom de *Flandre,* dont l'origine est incertaine, ne désignait anciennement que la ville et les environs de Bruges (1); dans la suite il s'étendit à tout le territoire soumis aux comtes, et qui, vers le milieu du neuvième siècle, comprenait les pays situés entre la Canche, l'Escaut et la mer (2). On commence ordinairement la longue série des comtes de Flandre à Baudouin-Bras-de-Fer, non pas qu'il ait été le premier, mais parce qu'on ne connaît rien de certain de ses prédécesseurs. On ne sait pas à quelle époque il fut nommé au gouvernement de ce pays; peut-être y succéda-t-il à son père; mais il était déjà marquis ou comte en 862, lorsqu'il osa enlever Judith, fille du roi Charles-le-Chauve, qui était son suzerain (3). Cette entreprise audacieuse alluma la colère du roi, qui fit excommunier le ravisseur dans un concile tenu à Soissons, et le priva de ses honneurs.

(1) V. De Smet, *Corpus Chronicorum Flandriæ*, Introduction, pag. x et xj. — V. aussi Le Glay, *Hist. des comtes de Flandre*, I, pag. 34.

(2) V. De Smet, Introd. pag. xxiij.

(3) V. De Smet, Introd. pag. xviij et xix.

Cependant l'année suivante, Baudouin obtint son pardon, par l'intercession du pape Nicolas Ier (1), épousa Judith, et fut réintégré dans son gouvernement et dans toutes ses dignités.

Baudouin se montra reconnaissant envers son beau-père, en employant toute son énergie à combattre les Normands qui dévastaient les bords de la Seine et de la Marne. Pour mettre son propre pays à couvert de leurs incursions, il fit bâtir un fort à Bruges et un autre à Gand. Il fut la terreur de ces barbares jusqu'en 879, qui paraît être l'année de sa mort. Son fils, Baudouin II, lui succéda et régna quarante ans. Il prit le surnom de *Chauve*, en mémoire de son aïeul, et pour relever ainsi sa propre gloire (2). Il acheva les ouvrages de son père, entoura de murs les villes d'Ipres et de Bruges, fortifia Saint-Omer et bâtit la ville de Berg-Saint-Winoc (3). Il épousa la fille du roi anglo-saxon Alfred-le-Grand, dont il eut deux fils : l'aîné, Arnoul Ier dit le Vieux, lui succéda au comté en 918; son frère hérita du territoire des Morins comprenant Térouanne et Boulogne; mais comme il mourut sans postérité, ces possessions retournèrent à Arnoul (4).

Ce fut durant le règne de ce prince que, selon la plupart des historiens, eut lieu dans les limites du comté, un changement fort menaçant pour l'indépendance du pays. Othon Ier, qui avait succédé à Henri l'Oiseleur dans l'empire d'Allemagne et dans la souveraineté de la Lotharingie, fit la guerre dans l'intérêt de Hugues-le-Grand contre Louis d'Outremer, soutenu par le comte Arnoul. Pendant le cours de cette guerre, il se rendit maître d'une partie du pays situé au-delà de

(1) V. Miræi *Op. Diplom.* t. I, p. 132 et seq.— Vredius, *Génealog. Com. Fland.* Prob. pag. 3 et seq.

(2) V. *Chronicon S. Bertini*, dans Bouquet, IX, pag. 70.

(3) V. Oudegherst, *Annales de Flandre*, édit. de Lesbroussart, I, pag. 140.

(4) V. Du Chesne, *Hist. généalog. de la Maison de Guines*, etc. Preuves, pag. 1.

l'Escaut, depuis Gand jusqu'à Bouchaute, et la réunit à la Lotharingie. Pour la défense de cette conquête, qui comprenait une partie du territoire de Gand, le pays de Waes, avec les quatre districts de Hulst, Axel, Bouchaute et Assenede (appelés depuis les *Quatre-métiers*), l'empereur fit bâtir près de l'abbaye de St.-Bavon un château fort, dont il confia la garde à un seigneur nommé Wichmann, de la maison saxonne des Billung. Il le créa comte de Gand, lui assignant pour domaine le pays conquis, auquel il ajouta le territoire d'Alost en deçà de l'Escaut (1). Ces territoires réunis furent appelés comté de Gand. Dans la suite ils passèrent dans la famille des comtes de Flandre et reçurent le nom de *Flandre impériale*. L'empereur Othon, sous prétexte de mieux fixer les bornes de l'empire, fit creuser un large fossé à partir du fort de Saint-Bavon jusqu'au bras occidental de l'Escaut qu'on appelle aujourd'hui le *Hont*, et lui donna le nom de *Fosse Othonienne* (Ottogracht). Toutes ces mesures étaient très-préjudiciables au comte de Flandre, qui, de son côté, s'y opposa de toutes ses forces. Ce démêlé fit répandre beaucoup de sang, jusqu'à ce qu'enfin Othon cédât le château à Arnoul, qui donna sa fille en mariage au comte Wichmann (949).

En 958 le comte Arnoul, déjà fort âgé, associa son fils Baudouin III, dit le Jeune, à l'administration de ses états; mais ce prince mourut en 961 avant son père, qui fut ainsi forcé, quoiqu'à peu près nonagénaire, de reprendre les rênes du gouvernement (2).

Cependant un autre soin l'occupait encore. En 951 Baudouin III avait épousé Mathilde, fille du duc Herman de Saxe qui lui avait donné un fils, dont le vieil Arnoul voulait

(1) V. *Chron. S. Bavonis,* ad ann. 941, dans le *Corpus Chron. Fl.* I, pag. 515. — Warnkœnig, *Hist. de la Flandre*, I, pag. 150.

(2) V. Oudegherst, I, pag. 168.

assurer la succession au comté. A cette fin il convoqua à Gand les principaux seigneurs du pays, et fit reconnaître son petit-fils comme son héritier (1). Arnoul II, surnommé l'Enfant, n'avait que dix ans à la mort de son aïeul, auquel il succéda en 964. Le roi de France, Lothaire, profitant de la minorité de ce prince, se jeta sur la Flandre et y porta le ravage; il conquit l'Artois, prit Douai et s'empara du pays des Morins, qu'il donna au comte de Ponthieu (967) (2). Dans la suite, le roi restitua une partie de ces conquêtes, mais pour le reste, les comtes de Boulogne, de Guines et de Saint-Pol firent hommage au comte de Flandre (3).

Arnoul mourut jeune, en 988. Il eut pour successeur son fils Baudouin IV, dit le Barbu. Ce prince était, comme son père, en bas-âge, lorsqu'il commença à régner. C'étaient deux minorités de suite, dont les barons de Flandre voulaient tirer parti pour se soustraire à l'autorité du comte (4). Ils ne firent en cela que suivre l'exemple des grands vassaux des royaumes de France et de Lotharingie, qui, à cette époque, aspiraient tous à l'indépendance, et dont plusieurs marchaient déjà les égaux de leur suzerain.

Baudouin arrivé à un âge plus mûr, sut ramener à leur devoir ses vassaux rebelles; mais pendant les années 1006 et 1007 il s'immisça lui-même dans une querelle analogue. Il prit fait et cause pour les comtes de Namur et de Louvain, contre l'empereur Henri II dans l'affaire du duché de Lothier, sur lequel ces comtes formaient des prétentions, le premier du chef de sa mère, le second du chef de sa femme, tandis que l'empereur en avait donné l'investiture à Godefroid II (5) (V. ci-dessus, pag. 48).

(1) Oudegh. pag. 174. — (2) Oudegh. pag. 180.
(3) V. Warnkœnig, I, pag. 152.
(4) V. Oudegherst, I, pag. 201. — Le Glay, I, pag. 136. — Warnk. I. pag. 153.
(5) V. Oudegherst, I, pag. 207 et suiv. — Le Glay, I, pag. 139.

Baudouin fut le premier qui eût recours aux moyens violents, en s'emparant par surprise de la ville de Valenciennes. Bientôt Henri II, assisté du roi de France et du duc de Normandie, vint mettre le siége devant la place ; mais le comte de Flandre fit une si belle défense, qu'il obligea les confédérés à abandonner leur entreprise (1).

Aussitôt l'empereur fit de grands préparatifs pour laver cet affront, et le comte de Flandre aurait pu se repentir d'avoir pris les armes contre le chef de l'empire, s'il n'eût eu la sagesse de faire lui-même des avances pour en venir à un accommodement. Il alla trouver l'empereur à Aix-la-Chapelle, et proposa de rendre Valenciennes et de faire la paix. Cette proposition fut bien accueillie. Henri II, dans le dessein de s'attacher davantage le puissant comte de Flandre, qui pouvait lui être utile dans ses éternels débats en Lotharingie, lui donna sous hommage non-seulement Valenciennes, mais encore quelques îles de Zélande : de sorte que le lien féodal entre les comtes de Flandre et l'empire remonte à cette époque (1007) (2).

En 1026 Baudouin maria son fils à la fille du roi de France (3) ; mais dès l'année suivante ce fils ingrat, trouvant la vie de son père trop longue, se révolta contre lui, et le força de prendre la fuite (4). Le duc de Normandie les réconcilia, et ce ne fut qu'en 1036, selon Meyer (5), que Baudouin V, surnommé de Lille, succéda au comté par la mort de son père.

Le nouveau comte fut bientôt impliqué dans la guerre qui

(1) Warnk. *loc. cit.* — Le Glay, pag. 142.

(2) Voyez Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiae et Zeelandiae*, tom. II, P. I, pag. 94. — Oudegherst, I, pag. 218.

(3) Oudegh. pag. 221. — (4) V. Warnkœnig, I, pag. 154.

(5) Selon Oudegherst, depuis 1034. Voyez pag. 223 et 227.

éclata entre l'empereur Henri III et Godefroid, fils de Gothelon-le-Grand, au sujet de la succession au duché de Lothier (pag. 49) (1). La paix fut faite en 1049 (2); mais elle ne fut pas de longue durée; car le comte se brouilla de nouveau avec l'empereur dès l'année suivante, à l'occasion du mariage de son fils aîné avec la comtesse de Hainaut.

§ 2.

Depuis le mariage de Baudouin VI avec la comtesse Richilde, jusqu'à la réunion de la Flandre au Hainaut.

1050—1191.

ROIS DE FRANCE CONTEMPORAINS.

Henri Ier,	† 1060.
Philippe Ier,	† 1108.
Louis VI, dit le Gros,	† 1137.
Louis VII, dit le Jeune,	† 1180.
Philippe Auguste.	

Depuis longtemps le comte de Flandre cherchait à s'agrandir du côté du Hainaut. En 1050 une occasion favorable se présenta, et Baudouin eut soin d'en profiter. Régnier V, comte de Hainaut, n'avait laissé après lui qu'une fille nommée Richilde, mariée à Herman de Thuringe, fils du duc de Saxe, mais qui venait de mourir. Baudouin V s'empressa de demander la jeune veuve en mariage pour son fils, et Richilde s'y montra assez disposée; mais comme il lui fallait le consentement de l'empereur, qu'elle était sûre de ne pas obtenir. elle voulait avoir l'air d'être contrainte à ce mariage. Baudouin le comprit ainsi; il conduisit son armée dans le Hai-

(1) V. Warnk. pag. 153. — Le Glay, pag. 149.
(2) V. Oudegh. pag. 236.

naut, prit Mons par capitulation, et fit la comtesse prisonnière. L'union de Richilde avec le jeune Baudouin fut célébrée sans délai (1).

La nouvelle de toutes ces entreprises alluma la colère de l'empereur, qui essaya d'abord de faire casser le mariage, parce que Richilde et Baudouin étaient proches parents, et n'avaient point demandé de dispenses. N'ayant pas réussi par ce moyen, il eut recours à la force des armes (2); mais Baudouin s'était préparé à la résistance, et avait attiré dans son parti le turbulent fils de Gothelon-le-Grand. La guerre se fit avec des alternatives de succès et de revers pour les deux partis, et les hostilités duraient encore, lorsque l'empereur mourut en 1056, laissant une veuve et un successeur âgé de trois ans (pag. 49). Cet événement amena la paix l'année suivante, et le comte de Flandre ne fit qu'y gagner. Le mariage de son fils fut ratifié; le jeune Baudouin, époux de Richilde, fut reconnu en qualité de comte de Hainaut (de là son surnom de Baudouin de Mons), et obtint même la seigneurie de Tournai; tandis que son père reçut en fief le château et le comté de Gand, avec les îles de la Zélande. A dater de cette époque la Flandre demeura distinguée en *Flandre sous la couronne* et *Flandre impériale* (3).

Baudouin V avait un autre fils, nommé Robert, qui épousa Gertrude de Saxe, veuve de Florent-le-Gros, comte de Hollande, et qui reçut le surnom de *Frison*, en mémoire d'une expédition entreprise contre les peuples de la Frise (4). Dans la vue de prévenir toute contestation qui pourrait éclater après sa mort entre les deux frères, le vieux comte convoqua

(1) Oudegherst, I, pag. 237. — Le Glay, I, pag. 158.
(2) Oudegh. pag. 240. — Le Glay, pag. 160.
(3) Oudegh. pag. 241 et suiv. — Warnkœnig, pag. 156. — Le Glay, pag. 170.
(4) V. Wagenaar, *Vaderlandsche Historie*, II, pag. 177. — Le Glay, pag. 174.

en 1063 une assemblée des prélats et des barons de Flandre à Audenarde, pour régler sa succession. Baudouin de Mons fut reconnu pour son successeur au comté, et l'on assigna à Robert la Flandre impériale avec les îles zélandaises (1). Le père des deux princes mourut le 1er Septembre 1067; les stipulations de l'assemblée d'Audenarde furent observées, mais ce ne fut que pour un instant. Pour le malheur de la Flandre, Baudouin VI, qui était un prince accompli (2), ne régna que trois ans. Se sentant mourir, il songea en 1070 à partager ses comtés entre ses deux fils : Arnoul, l'aîné, eut le comté de Flandre sous la tutelle de son oncle Robert; le cadet, nommé Baudouin comme son père, obtint le Hainaut, sous la tutelle de sa mère Richilde (3). Cette femme ambitieuse renversa tout : à peine son mari fut-il descendu dans la tombe, qu'elle s'empara de la régence de la Flandre, et même des domaines de son beau-frère le Frison, pendant que celui-ci était absent (4). Bientôt elle se rendit si odieuse aux Flamands, que ces derniers se révoltèrent et appelèrent Robert à leur secours (5). Le Frison arriva à Gand; la Flandre *flamingante* se rangea sous ses drapeaux, et une bataille fut livrée à Cassel, où les Flamands remportèrent la victoire sur une armée composée de Français et d'Hainuyers (1071) (6).

La comtesse et son allié le roi de France succombèrent de nouveau à Bavichove, où le jeune Arnoul perdit la vie (7). Alors la Flandre reconnut le Frison pour comte, et le roi

(1) V. Warnk. pag. 158. — Oudegh. pag. 248.
(2) V. Oudegh. pag. 253, et la note de Lesbroussart.
(3) V. Warnk. pag. 159. — Le Glay, pag. 189.
(4) Warnk. pag. 160. — Oudegh. pag. 284. — Le Glay, pag. 191.
(5) Oudegh. pag. 287. — Warnk. pag. 161.
(6) Oudegh. pag. 295 et suiv. — V. surtout Warnk. pag. 161.
(7) V. Oudegh. pag. 299.—V. aussi *Chronica Gisleberti*, édit. de Chasteler, pag. 6.

de France lui-même finit par le reconnaître; mais ce ne fut qu'en 1085, que Robert resta possesseur paisible du comté, par la renonciation de son neveu Baudouin, qui continua de régner en Hainaut (1).

Robert-le-Frison, après la défaite de Richilde, régna encore 20 ans. Lorsque tout fut calme en Flandre, il fit un pèlerinage en Orient (2), dont il ne revint qu'en 1091. Avant d'entreprendre ce voyage, il fit inaugurer par les barons de Flandre son fils, également nommé Robert, comme successeur et associé au comté. Le Frison mourut au château de Winendale le 12 Oct. 1092 (3).

Son fils Robert II, dit de Jérusalem, prit part à la première croisade. Il se couvrit de gloire en Palestine, au point que la couronne royale lui fut décernée; mais il la refusa et la fit offrir à Godefroid de Bouillon, qui l'accepta en 1099 (4).

Durant les années 1102, 1103 et suivantes, Robert eut des différends avec les empereurs Henri IV et Henri V, qui voulaient confisquer la Flandre impériale, probablement parce que le comte avait négligé d'en faire hommage. Ces querelles tournèrent à l'avantage de Robert : il retint les fiefs impériaux, et la possession de Douai, qui lui était disputée par le comte de Hainaut, fut assurée pour toujours au comte de Flandre (5).

Il prit part depuis à une expédition du roi de France contre le comte de Champagne, et trouva la mort sous les murs de la ville de Meaux, dans une sortie que firent les habitants

(1) V. Oudegh. pag. 309, et la note de Lesbroussart.

(2) Voyez sur ce voyage de Robert le Frison l'*Hist. de Flandre* par M. Kervyn de Lettenhove, I, pag. 305 et suiv. — Le Glay, I, pag. 215.

(3) Cette date est prouvée par le *Liber Floridus*. V. Warnk. I, pag. 333.

(4) V. Oudegh. pag. 328 et suiv. — Le Glay, pag. 226 et suiv.

(5) Warnk. pag. 166. — Le Glay, pag. 242 et 248.

de cette ville, en 1111 (1). Ce fut Robert qui arrêta, en 1089, que le prévôt de Saint-Donat à Bruges serait à perpétuité grand-chancelier de Flandre (2).

Il eut pour successeur son fils Baudouin VII, surnommé *à la Hache,* parce qu'il fut d'une sévérité extrême contre les nobles, dont le brigandage rendait presque tout commerce impossible (3). Ce jeune prince prit également des mesures pour comprimer les excès du peuple, et faire régner l'ordre et la justice dans ses états (4); mais la Flandre ne jouit pas longtemps de ces bienfaits. Le comte suivit son roi Louis-le-Gros dans une expédition contre le roi d'Angleterre; au siége du château d'Eu, il fut atteint d'un coup de flèche à la tête, et mourut des suites de sa blessure le 17 Juin 1119, à l'âge de 30 ans (5). Comme il n'avait point d'enfants, et voulant prévenir une guerre de succession, il assembla, quelques instants avant sa mort, les grands du comté, et leur proposa pour son héritier Charles, fils du roi de Danemarck et d'Adèle, fille de Robert-le-Frison, par conséquent son cousin germain (6). Ce choix reçut l'approbation de tous; mais à peine le comte eut-il fermé les yeux, qu'un descendant illégitime du Frison se mit en devoir de disputer le comté à Charles : c'était Guillaume, vicomte d'Ipres et seigneur de Loo (7). Celui-ci se fit un parti très-puissant parmi les grands vassaux de Flandre, et fut même appuyé par le duc de Brabant, le comte de Hainaut et d'autres. Charles sortit victorieux de cette que-

(1) V. Oudegh. pag. 335. — Le Glay, pag. 252.

(2) V. Oudegh. I, pag. 321 et 322. — Miræi, *Op. Diplom.* I, p. 359.

(3) V. Sur les violences des grands et leurs guerres particulières, Robertson, *Hist. de Charles-Quint* (édit. de Brux, 1829) I, pag. 329 et suiv.

(4) V. Oudegh. pag. 339 et suiv. — Warnk. pag. 167.

(5) Oudegh. pag. 353. — Warnk. pag. 170. — Le Glay, pag. 256.

(6) V. Oudegh. et Warnk. *loc. cit.*

(7) Oudegh. pag. 361. — Le Glay, pag. 258.

relle, et à peine eut-il les mains libres, que, prenant dans le gouvernement son prédécesseur pour modèle, il donna tous ses soins à maintenir la paix du pays et à réprimer les rapines et les guerres privées des nobles (1).

Sa sévérité le rendit odieux à une partie de la noblesse, dont les désordres et l'avarice ne s'accommodaient pas de la paix publique. Leur animosité contre le comte Charles était entretenue et excitée par Guillaume d'Ipres, dont les vues ambitieuses allaient plus loin.

Pendant l'hiver de 1126, le pays fut désolé par une affreuse famine (2). Charles se conduisit en père de ses sujets, soulageant les malheureux par tous les moyens; en même temps il prit des mesures sévères contre les riches qui spéculaient sur la misère publique en accaparant les grains. Cette conduite lui attira les bénédictions du peuple et la haine de ceux dont il contrariait les vices. Au nombre de ses ennemis était une riche famille de Bruges, dont un des membres nommé Bertulphe, était prévôt de St.-Donat et chancelier de Flandre (3). Ce dernier fut l'âme d'un complot tramé entre lui et ses parents, dans le dessein d'assassiner le comte, et le 2 Mars 1127 le crime fut consommé dans l'église même de St.-Donat (4).

Le pays tout entier se leva pour venger ce meurtre. Dès le 11 du même mois soixante chevaliers, ayant à leur tête le chambellan du feu comte, se réunirent pour attaquer les coupables (5). La comtesse de Hollande prêta son concours, et même Louis-le-Gros conduisit une armée à Bruges, pour tirer

(1) Warnk. pag. 173. — Kervyn, I, pag. 361.

(2) Oudegh. pag. 364. — Le Glay, pag. 260.

(3) V. Warnk. pag. 174.

(4) V. tous les détails de la conjuration dans l'ouvrage de M. Kervyn, I, pag. 364. et suiv.

(5) V. Meyer, *Annales Flandriae*, ad ann. 1126. — Oudegh. pag. 373.

vengeance, comme suzerain, d'un crime si atroce (1). Cette vengeance fut complète : les conjurés furent mis à mort, leurs biens confisqués, leurs maisons à Bruges réduites en cendres, et leurs complices, à mesure qu'ils furent découverts, subirent également la peine capitale. Plus de 150 perdirent la vie, d'autres s'expatrièrent (2). Quant aux restes de Charles, ils furent recueillis avec soin, et ils se trouvent encore aujourd'hui dans l'église de Saint-Sauveur à Bruges.

Cependant il fallait songer à donner un successeur au comte Charles, qui était mort sans enfants. Un grand nombre de prétendants se mirent sur les rangs : les principaux étaient Guillaume d'Ipres, la comtesse de Hollande pour son fils Thierri VI, Baudouin de Hainaut, descendant des anciens comtes, mais dont le père avait renoncé à la Flandre; Guillaume Cliton, fils du duc de Normandie, et enfin Thierri d'Alsace (3). Ce dernier avait, paraît-il, le plus de droits; mais comme il y avait contestation, le roi de France, en sa qualité de suzerain, prétendit décider la question. Il se rendit à Arras, appela auprès de lui les barons de Flandre, et de concert avec eux, il choisit Guillaume le Normand pour successeur au dernier comte (4). Ce choix était dicté par la politique plutôt que par la justice : le père de l'élu ayant été dépouillé du duché de Normandie et fait prisonnier par son frère Henri, roi d'Angleterre, le roi de France comptait trouver en Guillaume un puissant allié contre Henri, avec lequel il était continuellement en guerre.

Louis-le-Gros sut intéresser en faveur de son protégé tous les Flamands, en leur promettant au nom de Guillaume toutes

(1) Warnk. pag. 177.

(2) Warnk. *loc. cit.* — Oudegh. pag. 377.

(3) Warnk. pag. 179. — Oudegh. pag. 380.

(4) Warnk. pag. 180. — Oudegh. pag. 381. — Le Glay, pag. 292.

sortes d'exemptions et de libertés. Il y eut bien quelqu'opposition de la part des autres prétendants au comté, et même de la part de quelques villes; mais toutes les difficultés s'aplanirent. Le roi accompagna le nouveau comte dans les principales villes, qui l'une après l'autre le reconnurent, non sans exiger la promesse du maintien de leurs libertés : quelques-unes même en demandèrent de nouvelles. Guillaume promit et jura tout (1).

La bonne intelligence entre les Flamands et leur comte ne dura pas longtemps. Guillaume, qui avait d'abord recherché la faveur des habitants des villes, ne tarda pas à violer ses promesses, et à s'aliéner les Flamands par ses exactions, ses cruautés et le déréglement de sa conduite. Plusieurs villes se révoltèrent successivement, et le Normand fut obligé de chercher des secours à l'étranger pour combattre ses propres sujets. Bientôt sa légitimité fut revoquée en doute, puis niée ouvertement. On accusait Louis-le-Gros d'avoir trompé les Flamands, et ceux-ci, pour se délivrer d'un joug qui leur était devenu à jamais odieux, appelèrent à leur aide Thierri d'Alsace, le priant de se rendre incessamment en Flandre, dont ils le proclamèrent à l'avance légitime souverain. Ce prince reçut avec empressement les offres des Flamands, et se rendit à leurs désirs avec une petite armée composée de cinq mille Allemands. Il fit son entrée à Gand le 11 Mars 1128, et fut reconnu en qualité de comte de Flandre dans les principales villes du pays (2).

Cependant Guillaume ne se laissa pas arracher le pouvoir sans se défendre; il le fit même avec un plein succès dans deux rencontres (3), et son rival eût eu beaucoup de peine à

(1) Warnk. pag. 182. — Oudegh. pag. 385.

(2) Oudegh. pag. 386, et suiv. — Warnk. pag. 184 et suiv. — Le Glay, pag. 324.

(3) Voyez sur cette lutte un article de Mr. l'abbé Carton dans les *Annales de la société d'Émulation*, II (2e série), pag. 264 et suiv.

se soutenir, si Guillaume se fût montré aussi prudent que courageux; mais combattant toujours à la tête des siens, il perdit la vie devant Alost qu'il assiégeait, au mois de Juillet 1128, et comme il ne laissait point d'enfants, la lutte se termina à l'avantage de Thierri (1).

Le nouveau comte débuta comme son prédécesseur, c'est-à-dire qu'il chercha à s'attacher les grands par la concession de fiefs, et les villes par celle de diverses immunités et priviléges (2). Son règne, qui dura quarante ans, se distingue par quatre croisades entreprises en 1138, 1148, 1157 et 1163, ainsi que par plusieurs guerres heureusement conduites (3). C'est ainsi qu'il eut à combattre, vers 1134, Guillaume d'Ipres, qui avait renouvelé ses prétentions sur la Flandre, et s'était rendu maître de la ville de l'Écluse; mais il en fut chassé (4). Quelques années après, Thierri dut se défendre contre les entreprises de Baudouin IV, comte de Hainaut, qui songeait toujours à se rétablir en Flandre. Une sanglante bataille, où Thierri eut le dessus, quoiqu'il y perdît beaucoup de monde, engagea Baudouin à songer à la paix; une des principales conditions du traité fut que le fils du comte de Hainaut épouserait Marguerite, fille de Thierri (1150) (5). Ce mariage, qui ne parut pas alors de grande importance, fut cependant cause que la Flandre fut dans la suite réuni au Hainaut, les frères de Marguerite étant morts sans enfants.

En 1156, le comte de Flandre se disposait à faire son troisième voyage à la Terre-Sainte. Avant de l'entreprendre, il conclut le mariage de son fils Philippe avec l'héritière du comté de Vermandois, et l'associa au gouvernement de ses états,

(1) V. Oudegh. pag. 392. — Le Glay, pag. 334.
(2) Warnk. pag. 190. — (3) Warnk. pag. 194.
(4) Oudegh. pag. 399.
(5) Warnk. pag. 194. — Oudegh. pag. 404.

afin que pendant son absence l'administration du pays ne restât pas en souffrance (1).

Philippe eut bientôt une guerre à soutenir dans l'intérêt du commerce flamand, contre le comte de Hollande. Il la termina à l'avantage de ses sujets, mais seulement après la mort de son père arrivée le 4 Fév. 1168 (2). Dès lors il s'occupa avec le zèle le plus louable à étendre le commerce et l'industrie, et à régler les droits des villes et des districts, en renouvelant leurs anciens statuts, ou en leur en donnant de nouveaux. C'est ce qui lui a valu le nom honorable de premier législateur de la Flandre (3).

Tous ces soins pour le bien-être de son pays ne l'empêchèrent pas de marcher sur les traces de ses ancêtres, en allant au secours des chrétiens en Asie; mais il n'y resta pas longtemps. Avant son départ en 1177, comme il n'avait point d'enfants, il voulut assurer l'ordre de succession, et institua sa sœur Marguerite, comtesse de Hainaut, pour héritière de son comté (4).

En 1174 Alost avait passé sous la souveraineté immédiate de la Flandre, par la mort du dernier comte Thierri, neveu de Philippe, qui devint en même temps avoué de Cambrai (5). Cet accroissement de territoire, joint au comté de Vermandois qu'il possédait du chef de sa femme (6), rendit Philippe un des plus puissants princes de son temps. Fier de ces avantages

(1) V. Oudegh. pag. 406.

(2) V. Kervyn, II, pag. 47.

(3) Voyez sur le règne de Philippe d'Alsace un travail de M. le chan. De Smet, publié dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, tom. XXI. V. aussi Warnk. pag. 196.

(4) V. Oudegh. pag. 440 et la note de Lesbroussart.

(5) V. Oudegh. pag. 437. — Warn. pag. 202.

(6) Meyer, *ad ann.* 1169, cite encore d'autres comtés qui échurent à Philippe au même titre.

et de l'amitié de son suzerain le roi Louis VII, le comte voulut monter encore plus haut, et procurer à sa maison l'alliance du roi de France. Il fiança donc sa nièce, Isabelle de Hainaut, au jeune Philippe-Auguste, et assigna pour dot à la future reine les parties méridionales de son comté, où se trouvaient les villes d'Arras, Bapaume, Hesdin, Saint-Omer et autres. De son côté le roi, qui touchait à la fin de ses jours, le nomma tuteur de son fils et régent du royaume (1).

Tant de grandeur ne devait aboutir qu'à de profondes humiliations et à l'amoindrissement de la Flandre. Louis VII mourut en 1179; le mariage s'accomplit en 1180, et le comte gouverna la France comme tuteur du jeune roi; mais cet état de choses ne dura qu'un instant. Différents partis se formèrent pour et contre le comte de Flandre, qui se brouilla avec la reine-mère, puis avec son pupille, et finit par se retirer dans son comté. En 1183, la mort de sa femme vint encore compliquer davantage les affaires : le comté de Vermandois avait été promis à Philippe, comme indemnité de la dot d'Isabelle de Hainaut, et maintenant on en réclamait la restitution. Sur le refus du comte, une guerre éclata, dans laquelle il fut d'abord vainqueur et ensuite vaincu. Cette guerre dura jusqu'en 1186, alors qu'après des combats répétés, après des succès et des revers, on songea à conclure la paix. Le comte, sans recouvrer les parties artésiennes, dut renoncer au comté de Vermandois, dont il ne conserva que le titre sa vie durant (2).

Resté veuf sans enfants d'Élisabeth de Vermandois, Philippe, par dépit contre son beau-frère de Hainaut, qui l'avait abandonné pendant la guerre, épousa en secondes noces Mathilde de Portugal. Dans une nouvelle expédition vers la Terre-

(1) V. Oudegh. pag. 446. — Warnk. pag. 199. — Le Glay, pag. 380.

(2) V. Oudegh. pag. 450 et suiv. — Warnk. pag. 200. — Le Glay, pag. 382 et suiv.

Sainte, il mourut de la peste en 1191, et comme il ne laissait point de postérité, l'héritage de la Flandre fut dévolu à sa sœur Marguerite (1).

§ 3.

Depuis la réunion de la Flandre au Hainaut, jusqu'à l'avénement de Gui de Dampierre.

1191—1279.

ROIS DE FRANCE CONTEMPORAINS.

Philippe-Auguste,	† 1223.
Louis VIII, Cœur-de-Lion,	† 1226.
Saint Louis IX,	† 1270.
Philippe III, le Hardi.	

La mort de Philippe d'Alsace amena de graves contestations au sujet de la Flandre. La succession de Marguerite, quoique très-légitime, lui fut cependant disputée par le roi de France, qui faisait valoir des prétentions sur la Flandre en faveur de son fils Louis, du chef de sa femme Isabelle de Hainaut (2). Le comte Baudouin n'étant pas en mesure de faire la guerre à Philippe-Auguste, consentit à laisser vider le différend par les évêques de Rheims et d'Arras et par les abbés d'Anchin et de Cambron. Ces prélats s'assemblèrent à Arras, pour y rendre leur sentence arbitrale. Il fut convenu que Louis retiendrait pour la dot de sa mère tous les territoires qui formèrent plus tard le comté d'Artois (3), avec les

(1) Warnk. pag. 201.

(2) Meyer *ad ann.* 1191. — V. Warnk. pag. 203.

(3) C'étaient Saint-Omer, Aire, Arras, Bapaume, avec leurs dépendances, et les fiefs de Hesdin et de Lens. V. Duchesne, *Hist. de la Maison de Gand et de Guines*, pag. 72 et suiv.

mouvances de Boulogne, Saint-Pol, Lillers et Guines, et que le roi donnerait au comte de Hainaut et à Marguerite d'Alsace l'investiture de la Flandre (1192) (1).

Cet arrangement reçut son exécution; mais, comme il arrive souvent lorsqu'il y a interruption dans l'ordre de succession directe, il y eut d'autres prétendants encore qui voulurent profiter des circonstances. Le duc de Brabant chercha à s'approprier la Flandre impériale, et le comte de Hollande, qui tenait les îles Zélandaises en fief de la Flandre, aurait voulu devenir vassal immédiat de l'empire. L'un et l'autre échouèrent devant l'esprit de justice de l'empereur (2).

Baudouin eut encore de longs combats à soutenir pour assurer à sa maison le comté de Namur, dont il avait été déclaré héritier par Henri-l'Aveugle. Il en sera parlé dans l'histoire de ce comté.

Le comte de Flandre sortit victorieux de toutes ces luttes; mais il ne jouit pas longtemps de sa bonne fortune : Marguerite décéda le 15 Novembre 1194, et lui-même suivit son épouse au tombeau le 16 Décembre 1195 (3).

Baudouin IX succéda à sa mère dans le comté de Flandre, et l'année suivante, à son père, dans celui de Hainaut. Il donna le Namurois en fief à son frère Philippe. Le nouveau comte était à la fleur de l'âge et d'une grande bravoure, ce qui le rendait cher aux Flamands. Ceux-ci voyaient avec dépit le morcellement du domaine de leurs souverains, et craignaient de voir les empiétements de la France ne pas s'arrêter là. Ils conseillèrent donc à Baudouin de réclamer les parties détachées, et de refuser l'hommage au roi jusqu'à ce que la restitution en fût faite. A cette époque Philippe-Auguste était en

(1) V. Warnk. pag. 204. — Oudegh. II, pag. 5.

(2) V. Oudegh. pag. 11 et suiv. — Warnk. pag. 205.

(3) Oudegh. pag. 18 et 19.

guerre avec Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre; les Flamands engagèrent leur comte à faire un traité d'alliance avec le roi anglais, afin d'atteindre plus sûrement son but, à l'aide de cet appui. Baudouin, sans repousser le conseil de ses barons, voulut voir la tournure que prendrait la lutte entre les deux monarques, et n'osa pas différer plus longtemps le serment de vasselage qu'il devait au roi de France. Il le prêta au mois de Juin 1196 (1); mais lorsque l'année suivante, la fortune parut favoriser les Anglais, le comte, cédant aux instances de ses sujets, se déclara pour Richard, et conclut une alliance avec lui (2). Ayant aussitôt réuni ses grands vassaux, il fit déclarer nulle la cession des parties artésiennes du comté, et en réclama la restitution (3). Sur le refus du roi, Baudouin se jeta dans l'Artois à la tête de la chevalerie du Hainaut et des communes de Flandre : en peu de temps il prit plusieurs villes, et alla mettre le siége devant Arras; mais le roi accourut avec des forces supérieures, et obligea Baudouin à se retirer de la place dès le second jour (4). Bientôt il le suivit en Flandre avec plus d'ardeur que de prudence; car il se laissa attirer dans des lieux marécageux, entrecoupés de fossés, non loin de Bailleul. Là il resta comme embourbé avec son armée, et cela au milieu de la mauvaise saison. Le comte, pour ajouter à l'embarras du roi, fit rompre les digues et lâcher les écluses, de sorte que l'armée française fut comme prisonnière, ne pouvant ni combattre, ni avancer, ni reculer (5).

Pour sortir de ce mauvais pas, le roi promit à Baudouin de

(1) Meyer, *ad ann.* 1195. — V. Warnk. pag. 207.

(2) Le traité est imprimé dans Rymer, *Federa et Acta publica*, tom. Ier, P. I, pag. 30. — V. aussi Le Glay, pag. 430.

(3) V. Oudegh. II, pag. 28.

(4) V. Oudegh. *loc. cit.* — Warnk. pag. 209. — Le Glay, pag. 431 et suiv.

(5) Warnk. pag. 210. — Kervyn, II, pag. 112.

rendre les parties artésiennes; mais à peine eut-il obtenu la liberté de se retirer, qu'il fit décider par son conseil qu'il n'était aucunement lié par une promesse faite forcément à un vassal félon (1). La guerre fut donc reprise; elle fut assez heureuse pour la Flandre en 1198; mais l'année suivante Philippe de Namur, qui avait noblement soutenu son frère, fut fait prisonnier (2); d'un autre côté, le roi Richard mourut après avoir conclu une longue trève avec la France (3), et son successeur Jean-sans-Terre était incapable de soutenir la lutte. Toutes ces circonstances engagèrent Baudouin à faire la paix avec Philippe-Auguste. Le traité qui intervint est connu sous le nom de *Paix de Péronne*, où il fut signé en 1200 *n. s.* (4). Les parties septentrionales de l'Artois furent rendues à la Flandre; les parties méridionales restèrent au fils du roi de France.

Baudouin employa le repos que lui laissa la paix de Péronne à l'amélioration du régime intérieur de ses États; il supprima des droits et des taxes arbitraires, accorda des priviléges à ses sujets des deux pays, augmenta les ressources de l'industrie et du commerce (5). En 1203, il prit part à la quatrième grande croisade; avant de partir, il confia le gouvernement de ses comtés à son frère Philippe, et la tutelle de ses deux filles Jeanne et Marguerite, à la comtesse douairière Mathilde de Portugal (6).

Ce fut pendant le règne de ce prince, et principalement

(1) V. Oudegh. pag. 29 et la note de Lesbroussart.

(2) Oudegh. pag. 30.

(3) Voyez les lettres du pape Innocent III au sujet de cette trève, dans Rymer, I, P. I, pag. 35.

(4) M. Warnkœnig l'a donné dans son *Histoire de la Flandre*, tom. Ier, pag. 341. — V. aussi Oudegh. pag. 31.

(5) V. Le Glay, pag. 435.

(6) V. Oudegh. pag. 34 et la note de Lesbroussart.

pendant son absence, qu'éclata dans la châtellenie de Furnes et dans les autres districts soumis au douaire de Mathilde, la guerre entre les *Blauvoeten* et les *Ingheryken*, deux factions ennemies, qui désolèrent cette partie de la Flandre jusqu'en 1206 (1).

L'expédition fut détournée de son but (2). Au lieu de marcher à la délivrance de Jérusalem, les croisés allèrent assiéger Constantinople et renverser le trône des empereurs grecs. En 1204 ils fondèrent un nouvel empire, dont ils offrirent la couronne à Baudouin; mais celui-ci fut tué l'année suivante en combattant les Bulgares (3). Le comte n'avait que 34 ans; son épouse avait aussi fini ses jours à St.-Jean-d'Acre en 1204 (4). La mort du premier fut rapportée de tant de manières différentes, et avec des circonstances si romanesques, qu'elle resta longtemps un mystère, et que beaucoup de personnes en Flandre refusèrent d'y ajouter foi.

Jeanne, l'aînée des filles de Baudouin, à peine âgée de 17 ans (5), obtint les deux comtés; sa sœur Marguerite eut l'usufruit de divers districts, et quelques fiefs particuliers (6). Leur oncle, Philippe de Namur, prit la régence, et on lui adjoignit un baron du Hainaut nommé Bouchard d'Avesnes, avec Guillaume de Château-Thierry (7). On conçoit que la politique française ne pouvait rester indifférente à ces arrangements, et surtout aux alliances que pouvait contracter les deux sœurs. La France était alors en pleine lutte avec l'Angleterre, et Philippe-Auguste cherchait à empêcher qu'aucune

(1) V. Warnk. pag. 215. — Oudegh. pag. 50. — Kervyn, pag. 156 et suiv.

(2) Voyez tous les détails de cette croisade dans Le Glay, pag. 439 et suiv., et dans Kervyn, II, pag. 126 et suiv.

(3) Meyer *ad hunc ann.* — V. Kervyn, pag. 153. — Le Glay, pag. 468.

(4) V. Oudegh. pag. 55 et la note 2 de Lesbroussart, pag. 34.

(5) V. Warnk. pag. 217. — (6) V. Warnk. pag. 211. — (7) Warnk. *loc. cit.*

des héritières du comte de Flandre ne contractât un mariage préjudiciable aux intérêts de sa couronne, notamment avec un prince anglais. Pour atteindre plus sûrement son but, il prétendit à la garde noble ou tutelle des deux princesses, et au droit de mariage, comme seigneur suzerain. Il voulut donc qu'elles fussent élevées à la cour de France, et Philippe, leur oncle, consentit à lui envoyer ses nièces, afin d'obtenir pour lui-même la main d'une fille du roi, qu'il épousa en effet. Les habitants de la Flandre et du Hainaut furent si mécontents de cette conduite, que Philippe dut résigner l'administration des deux comtés. Dès lors Bouchard d'Avesnes resta le chef du gouvernement, jusqu'au moment où Jeanne vint elle-même en prendre possession en 1211. Elle était alors âgée de 23 ans (1).

Elle avait épousé, avec le consentement du roi, Ferrand ou Ferdinand de Portugal, neveu de la comtesse Mathilde (2). Après les noces, qui furent célébrées à Paris, les époux, ayant fait hommage à Philippe-Auguste (3), prirent le chemin de la Flandre; mais ils furent arrêtés à Péronne par le fils du roi, qui les retint prisonniers, jusqu'à ce qu'il se fût emparé des villes d'Aire et de Saint-Omer et y eût mis de fortes garnisons (4). Cet acte de violence irrita beaucoup les Flamands, qui furent plus indignés encore, lorsque Ferrand, sur les conseils de sa femme et de ses vassaux, consentit au traité de Pont-à-Wendin, qui assura au prince français les villes contestées (1211) (5).

(1) V. Warnk. pag. 217. — Oudegh. pag. 57 et la note de Lesbroussart. — Le Glay, pag. 470. — Kervyn, pag. 102.

(2) Oudegh. pag. 62. — Warnk. pag. 220.

(3) Voyez l'acte d'hommage dans les *Miscellanea* de Baluze, tom. VII, pag. 249.

(4) Meyer *ad ann.* 1211. — Oudegh. pag. 63. — Warnk. pag. 221.

(5) L'acte de cession est publié par Warnkœnig, tom. I, p. 346. — V. Oudegh. p. 67.

Cependant le nouveau comte ne s'était soumis que par nécessité, et nourrissait des projets de vengeance. Ces dispositions furent seules capables de lui procurer la confiance de ses peuples, surtout de la puissante ville de Gand, qui, dans son indignation, avait commencé par lui fermer ses portes (1). En 1212 il conclut un traité secret avec l'Angleterre (2); mais il dut bientôt se déclarer, lorsqu'en 1213 Philippe-Auguste prépara son expédition contre Jean-sans-Terre, excommunié par le pape, et déclaré déchu de sa couronne qu'Innocent avait transférée au roi de France (3). Celui-ci rassembla ses vassaux. Tous promirent leur coopération, excepté le comte Ferrand, qui refusa d'assister le roi, à moins que les châteaux d'Aire et de Saint-Omer ne lui fussent d'abord rendus. Il repoussa même l'offre d'un équivalent à déterminer par arbitres, et ne laissa ainsi plus de doute sur son alliance avec l'Angleterre (4).

Sur ces entrefaites Jean-sans-Terre se réconcilia avec le pape, et l'expédition française devint sans objet. Alors Philippe-Auguste, pour se venger du comte Ferrand, tourna ses forces contre la Flandre, et s'empara en peu de temps de toute la partie littorale jusqu'à Bruges, tandis que sa flotte, forte de 1200 vaisseaux, le suivit par mer jusqu'à Damme, qui possédait à cette époque un port immense. Après s'être rendu maître de Bruges, le roi courut assiéger Gand. De son côté, le comte de Flandre, qui avait demandé des secours d'Angleterre, sachant que ces secours devaient arriver, se rendit avec les siens à Damme, et de concert avec les Anglais sur-

(1) V. Warnk. pag. 222. — Oudegh. pag. 69.

(2) Ce traité se trouve dans Rymer, tom. I, P. I, pag. 50.

(3) V. Lingard, *Hist. d'Angl.* tom. III, p. 33, édit. de Louvain. — V. aussi Oudegh. pag. 80, et la note de Lesbroussart.

(4) Meyer, *ad ann.* 1213. — Oudegh. pag. 81. — Warnk. pag. 223.

prit la flotte française. Trois cents vaisseaux furent pris, cent autres coulés à fond, et dès le lendemain le port et la ville furent assiégés (1).

Aussitôt que le roi eut reçu cette nouvelle, il retira son armée de Gand, pour voler au secours de sa flotte. Il tomba si brusquement sur les alliés, qu'il les mit en déroute et força les Anglais à regagner leurs vaisseaux, après avoir perdu beaucoup de monde; mais désespérant de pouvoir ramener les restes de sa flotte en France, et craignant qu'ils ne tombassent au pouvoir de l'ennemi, il fit mettre le feu à plusieurs centaines de bâtiments, après quoi il ravagea le port, la ville et les environs de Damme. Ensuite il se rendit maître de Gand, rançonna cette ville, ainsi que Bruges et Ipres, en dévasta d'autres, et retourna en France, laissant derrière lui quelques garnisons (1213) (2).

Les choses en demeurèrent là pendant le reste de l'année; seulement les troupes du roi, et celles de Ferrand, qui était rentré dans son pays avec des secours du comte de Hollande, firent les unes en Flandre, les autres dans l'Artois, autant de mal qu'elles purent.

De grands événements se préparaient pour l'année suivante. Dans le courant de l'hiver, un seigneur français, Renaud comte de Boulogne et seigneur de Dammartin, l'homme le plus entreprenant de son siècle et l'ennemi juré de Philippe-Auguste (3), parvint à former une ligue formidable contre la France. La Grande-Bretagne, la Flandre, le Brabant, la Hollande, le Limbourg, le Namurois, plusieurs grands vassaux de Philippe-Auguste, et l'empereur détrôné Othon IV entrè-

(1) Meyer, *ad ann.* 1213. — Warnk. pag. 224. — Oudegh. pag. 82. — Kervyn, pag. 180.

(2) V. Oudegh. pag. 84, et la note de Lesbroussart.

(3) V. Le Glay, p. 481. — Kervyn, pag. 171.

rent dans la coalition, dont le but était d'un côté la conquête et le partage de la France, et de l'autre le renversement de Frédéric II en Allemagne (1).

L'entreprise fut tentée au milieu de l'été de 1214. Le roi d'Angleterre entra dans le Poitou, pour tenir les forces de Philippe-Auguste en échec au midi de la Loire, pendant que l'empereur rassemblait l'armée alliée à Valenciennes. Elle montait à plus de 100,000 hommes. Le roi de France n'avait à y opposer que la moitié de ces forces, mais sa cavalerie était mieux composée que celle des alliés. Philippe-Auguste se conduisit en homme habile; voulant empêcher l'ennemi de pénétrer au cœur de la France, il conduisit son armée en Flandre, et vint asseoir son camp dans les environs de Tournai. C'était le 26 Juillet : le lendemain, voulant se retirer vers Lille, il fut inquiété dans sa marche, et forcé au combat. Ce fut entre Tournai et Lille, près du village de Bouvines, que se livra, le 27 Juillet 1214, la fameuse bataille de ce nom, où Philippe-Auguste, après avoir couru les plus grands dangers, remporta une victoire éclatante (2). Le comte Ferrand et Renaud de Dammartin furent faits prisonniers; Othon fut découragé pour toujours, et le roi Jean reprit la route de l'Angleterre, après avoir acheté une trève de cinq ans, au prix de 60,000 livres sterling (3).

Le comte Ferrand gémit dans la tour neuve du Louvre pendant 13 ans; mais comme son épouse était la véritable héritière du pays, le comté non-seulement ne fut point confisqué,

(1) V. Oudegh. pag. 93. — Warnk. pag. 225. — Kervyn, pag. 189.

(2) Voyez pour les détails, Oudegherst, II, pag. 91 et suiv. — Kervyn, pag. 188 et suiv. — Le Glay, pag. 498 et suiv. — Un travail intéressant sur la bataille de Bouvines a été publié par la *Revue nationale de Belgique*, V, pag. 83-121.

(3) V. la note de Lesbroussart sur Oudegherst, II, pag. 102. — Le diplôme de Philippe-Auguste accordant la trève est publié par Rymer, I, P. I, pag. 63.

mais fut même compris dans la trève conclue avec Jean-sans-Terre (1).

La comtesse Jeanne avait vainement sollicité la liberté de son époux pendant l'espace de neuf ans, lorsque Philippe-Auguste mourut en 1223. Son fils, Louis VIII, monta sur le trône. A cette occasion, Jeanne fit de nouvelles instances, et réussit par l'entremise de la reine, la vertueuse Blanche de Castille, et par celle du pape Honorius (2), à conclure avec le roi, le 10 Avril 1226 *n. s.*, le traité de Melun (3); mais les conditions de ce traité étaient si dures et si humiliantes, qu'elles furent rejetées tant par les barons que par les villes de Flandre (4), et le comte Ferrand resta captif jusqu'après la mort de Louis VIII, qui décéda vers la fin de 1226, laissant pour successeur saint Louis IX, sous la régence de sa mère. Par les soins de cette princesse les conditions du traité de Melun furent plus ou moins modifiées et rendues acceptables (5). Les Flamands s'y soumirent de guerre lasse, et le comte Ferrand recouvra enfin sa liberté le 6 Janvier 1227.

Pendant la longue captivité de son époux, la comtesse, éprouvée par tant de malheurs, vit encore son pays menacé d'une guerre civile, à l'occasion d'un aventurier qui voulut se faire passer pour l'empereur Baudouin, mort à Andrinople. Il se fit d'abord un grand nombre de partisans; mais à la fin Louis VIII découvrit l'imposture, et le faux Baudouin fut pendu (6).

(1) V. Oudegherst, II, pag. 104. — Warnk. pag. 230. — Voyez à quelles conditions la comtesse dut se soumettre, dans Baluze, tom. VII, pag. 250. — V. aussi Kervyn, pag. 198.

(2) V. Baluze, pag. 254. — (3) Baluze, pag. 251. — V. Kervyn, pag. 228.

(4) V. Warnk. pag. 233. — Oudegh. pag. 112, et la note de Lesbroussart.

(5) Baluze donne le texte du nouveau traité, pag. 258. — V. Kervyn, p. 230.

(6) Voyez l'histoire du faux Baudouin dans Oudegherst, II, pag. 113. — Kervyn, II, pag. 217. — Le Glay, II, pag. 24.— Warnk. I, pag. 236. — V. aussi *Les Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, t. III, p. 15 et s.

Ferrand ne survécut pas longtemps à sa mise en liberté; il était atteint de la gravelle, et succomba, dans la ville de Noyon, aux douleurs de cette cruelle maladie (1233).

Après quatre ans de veuvage, la comtesse Jeanne épousa Thomas de Savoie, comte de Maurienne. Ce fut surtout pendant ce second mariage, qu'elle travailla avec le zèle le plus actif à réformer les constitutions du pays. Beaucoup de villes et de châtellenies reçurent de nouvelles lois, et une nouvelle organisation échevinale (1). Vers la fin de sa vie, elle se retira dans l'abbaye de Marquette près de Lille, qu'elle avait fondée, et y mourut sans postérité le 5 Décembre 1244.

La sœur de Jeanne, Marguerite de Constantinople, lui succéda dans les comtés de Flandre et de Hainaut.

Le règne de cette princesse fut troublé par une longue querelle de famille, qui avait une singulière origine. Peu après le mariage de la comtesse Jeanne, sa sœur Marguerite avait, en 1212, épousé Bouchard d'Avesnes, suivant en cela le conseil de la comtesse Mathilde, des barons et des bonnes villes; car tout le monde était d'avis qu'il valait mieux qu'elle s'alliât à un seigneur du pays, qu'à un étranger (2). Mais ce que personne ne savait alors, c'est que Bouchard d'Avesnes, après avoir étudié à l'université de Paris, avait été ordonné sous-diacre à Orléans, pour jouir de certains bénéfices. Étant ensuite retourné dans son pays, il avait déserté la milice sacrée pour celle du siècle, et il était devenu l'époux de Marguerite, sans révéler l'empêchement canonique, qui ne fut connu que deux ans plus tard, lorsque déjà deux fils, Jean et Baudouin, étaient issus de ce mariage (3). Alors Bouchard fit de vains

(1) V. Warnk. pag. 235. — Oudegh. pag. 69 et suiv. — Le Glay, pag. 61.

(2) V. Warnk. pag. 240 et suiv. — V. aussi la note de Lesbroussart sur Oudegherst, pag. 88.

(3) Le Glay rapporte ces faits dans tous leurs détails, II, pag. 70-78.



efforts auprès du pape Innocent III pour obtenir des dispenses; dans la suite il fut excommunié, jeté en prison à Gand, et enfin décapité à Rupelmonde par les ordres de la comtesse Jeanne (1).

Cependant les enfants de Bouchard furent déclarés légitimes par Innocent IV, attendu que le mariage de leur père avait été contracté solennellement en face de l'Église, et que Jean et Baudouin d'Avesnes en avaient été procréés dans un temps où l'union des parents était réputée légitime (2).

Marguerite n'avait pas attendu la mort de Bouchard, pour contracter un second mariage avec Gui de Bourbon-Dampierre (3), dont elle eut trois fils et deux filles (4). Elle était déjà veuve de son deuxième mari, lorsque le décès de Jeanne l'appela à la souveraineté des deux comtés (5). Malheureusement pour elle et pour ses sujets, elle n'aimait pas ses enfants du premier lit : elle n'avait de tendresse que pour ceux du nom de Dampierre.

Dès qu'elle eut pris possession de l'héritage de sa sœur, elle s'empressa de se rendre, avec son fils aîné, Guillaume de Dampierre, auprès du roi Louis IX, pour lui prêter le serment de vasselage (6), jurer le maintien du traité de Melun, et pour faire admettre son fils à l'hommage comme son héritier présomptif (7). De son côté Jean d'Avesnes, également fils aîné

(1) Warnk. pag. 243. — D'autres prétendent qu'il mourut de mort naturelle. Vredius, *Geneal. Com. Flandriæ*, I, p. 338, cite un acte, par lequel il est prouvé que Bouchard vivait encore en 1238. Il paraît qu'il mourut vers 1240. V. Le Glay, pag. 78 et suiv. — Kervyn, pag. 205 et suiv.

(2) V. Miræi, *Op. Diplom.* I, p. 205 et 206. — V. Warnk. pag. 243 et 244. — Le Glay, pag. 96. — Kervyn, pag. 249 et 340.

(3) Il était fils de Guillaume, seigneur de Dampierre en Champagne, et de Marguerite, héritière de Bourbon. V. Vredius, *Probationes*, II, pag. 3.

(4) V. Oudegh. pag. 108 et 135. — Le Glay, pag. 89. — Warnk. pag. 243.

(5) V. Oudegh. pag. 135. — Le Glay, pag. 89.

(6) L'acte d'hommage a été publié par Warnk. I, pag. 390.

(7) Oudegh. pag. 144. — Warnk. pag. 245. — Le Glay, pag. 90.

de Marguerite, mais du premier lit, réclamait pour lui l'héritage de sa mère par droit de primogéniture, et cette réclamation était évidemment juste. Après deux ans d'efforts infructueux, Jean obtint que l'affaire fût remise à l'arbitrage du roi Louis et d'Eudes, légat du pape et évêque de Tusculum (1). Ceux-ci décidèrent, en 1246, qu'après la mort de Marguerite, la Flandre serait possédée par les Dampierre, et le Hainaut par les d'Avesnes (2). Les deux parties furent également mécontentes de cette sentence; aussi le calme qui succéda ne fut que momentané : car à peine saint Louis fut-il parti pour la croisade, que Jean d'Avesnes réclama à force ouverte les îles de la Zélande et la Flandre impériale (3). Il s'ensuivit une guerre atroce et barbare entre une mère et ses enfants, qui dura jusqu'en 1256 (4). Alors un traité de paix fut conclu par la médiation du duc de Brabant (5), et la sentence arbitrale de 1246 resta maintenue (6).

Les années postérieures du règne de Marguerite furent consacrées au bonheur de ses sujets. Elle suivit en tout l'exemple de sa sœur, favorisant le commerce et l'industrie, perfectionnant les institutions du pays, augmentant ses libertés (7). Vers la fin de 1278, elle donna à son fils Gui, devenu l'aîné après la mort de Guillaume en 1251, et que depuis longtemps elle avait

(1) V. le Compromis signé à cet effet, dans l'ouvrage de Vredius, *Probationes*, I, pag. 339.— V. aussi Warnk. pag. 246.— Kervyn, pag. 247.— Le Glay, pag. 91, et la note de Lesbroussart sur Oudegh. pag. 148.

(2) V. les documents publiés par Baluze, tom. VII, pag. 274 et suiv.— V. aussi Warnk. pag. 247.— Oudegh. pag. 149.— Le Glay, pag. 92.

(3) V. Kluit, *Hist. crit. Holl. et Zel.* II, pag. 503.

(4) V. Oudegh. pag. 151 et suiv.— Warnk. pag. 247 et suiv.— Le Glay, pag. 93 et suiv.— Kervyn, pag. 262 et suiv.

(5) Oudegh. pag. 164 et suiv.— V. les traités dans Kluit, II, pag. 679 et suiv.

(6) V. les pièces relatives à ces négociations dans Martène et Durand, *Thesaurus Anecd.* I, pag. 1092-1104.— Van Mieris, *Groot Charterboek der Graven van Holland*, I, pag. 321-326.— Kluit, II, pag. 724-728.— Warnk. I, pag. 370.

(7) V. Warnk. pag. 259.— Oudegh. pag. 140 et suiv.

associé au gouvernement, tout le comté de Flandre avec ses seigneuries et ses appartenances (1). La comtesse ne survécut pas longtemps à cette cession : elle décéda le 10 Février 1279. Son fils avait alors environ 54 ans.

§ 4.

Règne de Gui de Dampierre.

1279—1305.

ROIS DE FRANCE CONTEMPORAINS.

Philippe III, le Hardi. † 1285.
Philippe IV, le Bel.

L'avénement de Gui de Dampierre au comté de Flandre commence une période de calamités pour ce pays. Il existait depuis longtemps en Flandre un germe de discorde entre la bourgeoisie, que le commerce avait enrichie, et la noblesse jalouse de l'aisance des classes moyennes. Cette jalousie se changea en haine par l'imprudence du comte, et fut pour lui une source de malheurs. Gui eut un autre ennemi plus dangereux dans la France, dont les vues ambitieuses et les coupables intrigues se manifestèrent surtout à dater de 1285, lorsque Philippe-le-Bel monta sur le trône. Celui-ci, beaucoup plus rusé que le comte de Flandre, entretint les embarras que Gui rencontrait de tous côtés, et en profita pour se faire un puissant parti dans le comté, dont il rêvait la conquête ou tout au moins le morcellement (2).

Dans de pareilles conjonctures, le premier soin du comte aurait dû être de prévenir toute discorde intérieure, pour être

(1) V. Warnk. pag. 258. — Le Glay, pag. 145. — Kervyn, pag. 341.
(2) V. Le Glay, pag. 157 et suiv.

en état d'opposer toutes ses forces à l'ambition de la France. Il fit le contraire.

A peine eut-il été inauguré dans les principales villes, qu'il ordonna aux échevins de Bruges de lui rendre annuellement compte de leur gestion. Gui faisait cela pour plaire au peuple; mais ce n'était pas l'usage, et les échevins s'y refusèrent (1). Alors le comte eut recours au roi Philippe-le-Hardi, et en obtint une sentence favorable (1279) (2); mais il ne songeait pas que ces recours mêmes au seigneur suzerain, inconnus dans les temps antérieurs, ne pouvaient servir qu'à miner son autorité, et à étendre celle que les rois s'arrogeaient sur les affaires du pays.

Un incendie, qui survint au milieu de ces débats, donna lieu à des émeutes, que le comte n'apaisa qu'en déployant beaucoup de rigueur (3). Mais à peine l'ordre eut-il été rétabli à Bruges, que de nouvelles difficultés s'élevèrent ailleurs. Cette fois-ci ce fut à Gand. Depuis 1228 cette ville était administrée par un corps nombreux de magistrats, qu'on appelait les *Trente-Neuf* (4). Ils étaient divisés en trois colléges, chacun de treize membres, savoir 13 échevins, autant de conseillers et 13 *vacants*, ou suppléants destinés à être conseillers l'année suivante; car les trois colléges alternaient tous les ans (5). Le comte voulait obliger ces magistrats, comme ceux

(1) V. Oudegh. pag. 211.

(2) Oudegh. 212. — Le mandement du roi est publié par Warnk. I, p. 394.

(3) V. Oudegh. pag. 208 et 212.

(4) Voyez sur ces magistrats gantois les *Documents* publiés par M. Warnkœnig dans le *Messager des Sciences et des Arts*, vol. de 1833, pag. 103 et suiv. — Voyez aussi Oudegh. II, pag. 70 et 223 et suiv. — Voyez enfin le *Mémoire sur les troubles de Gand de* 1540, par M. Ch. Steur, dans le 10e vol. des *Mém. couron. par l'Acad. de Brux.* pag. 19. et suiv. du chap. prélim.

(5) V. la charte d'institution de cette magistrature dans le troisième vol. de l'ouvrage de M. Warnkœnig, pag. 263.

de Bruges, à lui rendre compte de leur administration financière, au lieu de le faire entre eux. Les Trente-Neuf firent aussi de l'opposition et en appelèrent au roi en son parlement de Paris. Philippe-le-Hardi porta encore en cette occasion une sentence favorable au comte; les Trente-Neuf furent contraints d'obéir et condamnés à de fortes amendes (1284) (1).

Mais lorsqu'en 1285, Philippe-le-Bel monta sur le trône de France, l'appui donné au comte de Flandre lui fut entièrement retiré par des motifs d'une artificieuse politique. Les Trente-Neuf, obstinés et récalcitrants, portèrent au nouveau roi en 1287 une plainte contre leur comte, et furent accueillis avec une faveur qui déjà trahissait les vues du monarque (2). Quelques années après, de nouveaux débats s'étant élevés entre les habitants de Gand et leurs administrateurs, le comte ôta à ces derniers une partie de leurs pouvoirs, et soumit leur gestion au contrôle des bonnes gens de la ville (1293) (3). Tout cela lui attacha le peuple, mais le rendit de plus en plus odieux aux grands, dont les affections inclinaient tous les jours davantage vers la France.

Bientôt il se forma deux partis dans les états de Gui : d'un côté se trouvaient les familles puissantes, et tous les partisans de la France, qu'on appelait *Leliaerts* (gens du Lys); de l'autre côté étaient les classes inférieures, la masse du peuple, qui resta attachée au comte et à sa famille. Philippe entretenait le levain de la discorde au profit de son ambition, et vit les circonstances favoriser ses projets.

La guerre se préparait entre la France et l'Angleterre, et, comme toujours, les souverains de l'un et de l'autre pays re-

(1) La sentence du roi est publiée par Lesbroussart dans les Annales d'Oudegherst, II, pag. 228.

(2) V. les notes de Lesbroussart sur Oudegh. pag. 241 et suiv.

(3) V. Oudegh. pag. 245-252.

cherchaient l'alliance de la Flandre alors très-puissante; mais le roi d'Angleterre Edouard I[er] prit le devant, et demanda au comte Gui sa fille Philippine en mariage pour le prince de Galles. Le comte, après avoir pris conseil de son gendre le duc de Brabant, consentit à la proposition : Philippine fut promise avec une dot de 200,000 livres tournois (1294) (1).

Le roi de France dissimulant sa colère fit savoir au comte qu'il n'aimerait pas que Philippine, qui était sa filleule, passât la mer sans lui faire ses adieux, et l'imprudent Gui se laissa prendre à ce piége (2). Il se rendit, sans le moindre soupçon, avec sa femme, sa fille et une suite nombreuse à Corbie sur la Somme, où était le roi. Là il fut très-bien accueilli, mais lorsqu'il voulut partir, Philippe-le-Bel déclara le comte son prisonnier, et le fit enfermer avec les siens dans la tour du Louvre. Le comte n'y resta cependant pas longtemps; il obtint sa liberté par l'intercession des pairs de France et du pape Boniface VIII; mais il dut laisser sa fille comme ôtage à Paris, et promettre qu'il ne ferait jamais d'alliance avec l'Angleterre (1296) (3).

De retour en Flandre, Gui et son épouse firent beaucoup d'efforts pour ravoir leur fille, mais ils restèrent sans succès. Bientôt, poussé à bout par l'obstination et la mauvaise foi du roi, qui l'abreuvait d'humiliations, il se rapprocha plus que jamais de l'Angleterre (4). Le roi Edouard vint en Flandre; vers la fin de 1296, il assista à une assemblée tenue à Grammont, où se forma une ligue contre la France entre l'empereur Adolphe de Nassau, le duc Albert d'Autriche, celui de

(1) Oudegh. pag. 255 et suiv. — Le Glay, pag. 165.

(2) Oudegh. pag. 257. — Le Glay, pag. 166. — Warnk. pag. 284.

(3) Meyer, *ad ann.* 1295 et 1296.—Oudegh. pag. 257 et suiv.—Warnk. pag. 285, — Le Glay, pag. 168.

(4) V. Warnk. pag. 286 et 287. — Oudegh. pag. 266. — Le Glay, pag. 171.

Brabant, et d'autres princes souverains (1). Le comte lui-même entra pour son malheur dans la coalition (2), et, trop confiant dans l'appui de ses alliés, méprisa les menaces du roi de France, qui fit enfin lancer l'interdit sur tout le comté (1297) (3).

C'est alors que le comte eut à regretter d'avoir laissé s'introduire parmi ses sujets un esprit de haine et de division. Philippe entra en Flandre avec une armée de 70,000 hommes (4); une première bataille fut perdue près de Furnes (13 Août), par la perfidie des *Leliaerts* (5), et en peu de temps toute la Westflandre fut au pouvoir des Français. Il y eut des trêves et des armistices; mais le roi employa ce temps à corrompre les alliés de Gui par son or, à les détacher du comte par ses intrigues, si bien que déjà en 1298 l'infortuné comte de Flandre ne pouvait plus compter que sur le seul roi d'Angleterre, et même ce dernier appui lui échappa encore avant la fin de 1299, Edouard ayant fait un traité particulier avec Philippe-le-Bel (6).

Cependant la trêve avec la France expirait au mois de Janvier suivant, et le comte était aux abois; abandonné de tout le monde, même d'une partie de ses vassaux, il ne pouvait plus continuer la lutte. Dans cette extrémité le malheureux vieillard, âgé de plus de soixante-dix ans, crut que le seul moyen de se sauver fût de s'humilier et de se soumettre. Il se rendit donc à Paris avec ses deux fils aînés Robert et Guillaume,

(1) Warnk. pag. 288. — Oudegh. pag. 267. — Le Glay, pag. 172.

(2) V. le traité d'alliance dans Rymer, I, P. III, pag. 168 et 169.

(3) V. les notes de Lesbroussart sur Oudegh. pag. 268 et pag. 279. — V. aussi Warnk. pag. 292.—Le Glay, pag. 174-178.

(4) Le Glay, pag. 180.

(5) V. Warnk. pag. 293. — Le Glay, pag. 182. — Kervyn, pag. 401.

(6) Oudegh. p. 289. — Warnk. pag. 294 et suiv. — Le Glay, pag. 196. — Le traité et ses ratifications sont publiés par Rymer, I, P. III, pag. 208, 211 et 212.

et cinquante seigneurs flamands, pour implorer la clémence du roi; mais ce monarque impitoyable resta sourd aux prières de Gui, et le fit jeter en prison avec ceux qui l'accompagnaient (1).

Quelques mois après, Philippe déclara la Flandre confisquée pour crime de félonie, et vint lui-même, pendant l'été de 1301, avec un grand déploiement de pompe, s'y faire reconnaître comme comte et seigneur. Les *Leliaerts*, pour la plupart riches et nobles, lui firent à Gand et à Bruges le plus brillant accueil (2). Mais ces réceptions coûtaient beaucoup d'argent, et le peuple devait en faire les frais, ce qui ne tarda pas à faire naître du mécontentement. Ce fut bien pis encore, lorsque le roi, avant de retourner en France, eut nommé pour gouverneur de la Flandre Jacques de Châtillon, oncle de la reine. Cet étranger, par sa dureté et ses manières impérieuses, acheva d'irriter les Flamands. Une réaction devint bientôt inévitable (3).

Deux habitants de Bruges, Pierre de Coninck et Jean Breydel, se mirent à la tête des mécontents, et osèrent entreprendre de chasser les Français de leur patrie. Ils appelèrent à leur secours Guillaume de Juliers, petit-fils du comte Gui, et formèrent en peu de temps le noyau d'une armée flamande, à laquelle se joignit un certain nombre de Gantois. Plusieurs villes ne tardèrent pas à se déclarer pour les patriotes, qui s'emparèrent du château de Mâle, et passèrent la garnison française au fil de l'épée. Retournant ensuite à Bruges, ils eurent le déplaisir de voir que les habitants, craignant les

(1) V. Oudegh. p. 293, et la note de Lesbroussart. — V. aussi Warnk. pag. 299. — Le Glay, pag. 209 et suiv. — Kervyn, pag. 426 et suiv.

(2) Oudegh. pag. 299. — Warnk. pag. 300. — Le Glay, pag. 215-217. — Kervyn, pag. 431 et suiv.

(3) V. Warnk. pag. 301 et suiv. — Le Glay, pag. 218. — Kervyn, pag. 432.

vengeances de Châtillon, qui s'avançait avec une armée, avaient fermé leurs portes. Les patriotes se retirèrent donc du côté de Damme, où ils furent rejoints par un grand nombre de Brugeois que la capitulation faite avec le général français avait obligés à sortir de la ville. Mais Châtillon entra à Bruges avec dix fois plus de forces qu'il n'avait été convenu, et répandit ainsi la terreur parmi les habitants. Ceux-ci s'empressèrent de rappeler les bannis, qui retournèrent effectivement la nuit suivante au nombre d'environ sept mille, et ayant à leur tête le fameux Pierre de Coninck. En un instant ils escaladent les murs, enfoncent les portes, se mettent à parcourir les rues en poussant de grands cris, et massacrant tous les Français qu'ils rencontrent. Tous ceux qui ne pouvaient prononcer les mots *schild en vriend* furent immolés sans pitié. Cet événement arriva le 25 Mai 1302, et coûta la vie à près de 3,500 Français. Châtillon, déguisé en prêtre, eut le bonheur d'échapper (1).

Après ce brillant succès, l'armée flamande, commandée par Guillaume de Juliers, soumit en peu de temps la plupart des villes, et en chassa les gens du Lys. Gand fut bientôt la seule ville de la Flandre *flamingante*, où ces derniers eussent encore le dessus.

Le roi Philippe ayant reçu la nouvelle de ce qui se passait en Flandre, ne respira que vengeance, et jura d'anéantir jusqu'au nom même de Flamand. Il leva presqu'aussitôt une armée de 60,000 hommes, et en donna le commandement à son cousin Robert comte d'Artois, guerrier intrépide mais étourdi. Cette armée, qui comprenait l'élite de la noblesse française, entra en Flandre avec ordre de ne rien épargner. Elle vint camper dans les environs de Courtrai, dont le château avait encore une garnison française. C'est là que le sort

(1) V. Oudegh. pag. 305 et les notes de Lesbroussart. — Warnk. p. 304-308.

de la Flandre fut décidé : l'armée patriote y attendait l'ennemi; elle était à peu près aussi nombreuse que celle des Français, mais elle occupait un terrain fort avantageux. Le fougueux comte d'Artois méprisait trop les Flamands pour tenir compte de leur position; il leur livra bataille le 11 Juillet 1302, et essuya une défaite totale. Presque la moitié de l'armée française resta sur le champ de bataille; mais la perte fut grande surtout dans les rangs de la noblesse. Outre Robert d'Artois, Jacques de Châtillon et plusieurs comtes souverains, il périt soixante barons et plus de onze cents chevaliers ou nobles (1).

Cette fameuse défaite jeta la France dans le deuil et la consternation, tandis que la Flandre tout entière, même celle appelée *gallicante,* se soumit à Jean de Namur, fils du comte Gui, nommé régent du comté jusqu'au retour de son père ou de son frère aîné. Partout les Français et les gens du Lys furent mis à mort ou expulsés du pays (2).

Cependant Philippe-le-Bel ramassa à la hâte une nouvelle armée plus nombreuse encore que la première. Dès le mois de Septembre elle tint la campagne; mais elle resta dans l'inaction, et bientôt les pluies d'automne la forcèrent à se retirer sans avoir rien fait. La campagne suivante se passa également sans résultats décisifs. Les Flamands allèrent assiéger Tournai, qui tenait le parti du roi; mais celui-ci, pour dégager la place, se montra disposé à traiter, et vers la fin d'Octobre on conclut une trève de huit mois (3).

Pendant cet intervalle, le comte Gui reçut la permission

(1) V. *Bataille de Courtrai*, etc. par M. Voisin dans le *Messager des Sciences et des Arts*, vol. de 1834, pag. 317 et suiv. — V. aussi Warnk. pag. 309-314. — Oudegh. pag. 306 et suiv. — Le Glay, pag. 238 et suiv. — Kervyn, pag. 453-480.

(2) Warnk. pag. 315. — Oudegh. pag. 317.

(3) Warnk. pag. 316-317. — Oudegh. pag. 318.

de retourner en Flandre, pour y négocier la paix. S'il ne parvenait pas à faire accepter les conditions proposées par le roi, il devait se constituer de nouveau prisonnier au printemps de l'année 1304, et c'est ce qui arriva. Les négociations n'eurent aucun résultat; les esprits étaient encore trop montés pour admettre des conditions onéreuses ou contraires à l'honneur du pays : aussi à l'expiration du temps accordé par Philippe, le comte octogénaire fit ses adieux à son peuple et à sa patrie, et retourna vers sa prison de Compiègne (1).

Pendant la même trève, les Flamands, dont le courage, depuis la victoire de Courtrai, ne connaissait point de bornes, portèrent leurs armes en Zélande et en Hollande. Ces pays appartenaient alors aux princes de la maison d'Avesnes, qui régnait sur le Hainaut, et dont la vieille haine s'était réveillée pendant les débats entre la Flandre et la France. Partout les Flamands furent victorieux : en peu de temps ils se rendirent maîtres de presque toute la Zélande et d'une grande partie de la Hollande (2).

Mais ce qui était arrivé aux Français en Flandre, arriva en Hollande aux Flamands. Les Hollandais eurent aussi leur de Coninck et leur Breydel, qui, en moins de huit jours, reconquirent le pays tout entier : et comme un malheur en amène souvent un autre, les Flamands perdirent un combat naval près de Zierikzee, le 10 Août 1304 (3).

Cet échec coïncida avec l'expiration de la trève; elle venait de finir le 24 Juin, et déjà au commencement de Juillet, Philippe-le-Bel s'était montré sur les frontières de la Flandre à la tête d'une nombreuse armée. Aussitôt qu'il eut appris la dé-

(1) V. Oudegh. pag. 320 et 323. — Warnk. pag. 317. — Le Glay, pag. 287 et 291. — Kervyn, pag. 508.

(2) Oudegh. pag. 321. — Le Glay, pag. 290.

(3) Oudegh. pag. 323. — Le Glay, pag. 293 et suiv.

faite de Zierikzee, il attaqua l'armée flamande près de Mons-en-Puelle entre Lille et Douai, le 18 Août 1304. La fougue de Guillaume de Juliers fut fatale aux Flamands, et leur fit perdre la bataille (1). Ce nouveau malheur, loin d'abattre le courage du peuple, provoqua au contraire un enthousiasme général, à tel point que les artisans, capables de porter les armes, quittèrent en foule leurs ateliers pour voler au secours de leurs compatriotes assiégés à Lille (2). Tant d'ardeur étonna le roi de France et le fit songer à la paix. Il proposa un armistice de vingt-quatre heures, pendant lequel on nommerait de part et d'autre des commissaires chargés d'arrêter une convention provisoire, qui servirait de base à un traité définitif. Cette proposition ayant été consentie par les Flamands, les commissaires, au nombre de huit, se réunirent le 24 Septembre et convinrent bientôt des points suivants : La Flandre sera rendue au comte, aussi libre qu'elle était avant sa réunion à la France. — Le comte, ses fils et tous les seigneurs flamands seront mis en liberté, et rentreront dans la jouissance de tous leurs biens. — Il y aura amnistie générale; personne ne pourra être recherché pour les faits de la présente guerre. — Une rançon, qui ne peut dépasser huit cent mille livres parisis, sera payée au roi par les gens de Flandre. — La ville de Lille sera provisoirement remise entre les mains du roi. — Il y aura une trêve jusqu'à la fête de Pâques 1305. — Cette convention sera convertie en traité par les commissaires des deux parties contractantes, réunis en *Conférence,* avant l'expiration de la trêve (3).

Ces préliminaires de paix furent acceptés de part et d'autre,

(1) V. Warnk. pag. 318. — Oudegh. pag. 323. — Le Glay, pag. 301-308. — Kervyn, pag. 515.

(2) V. Le Glay, pag. 311.

(3) V. les *Nouvelles Archives*, etc., Gand 1840, tom. II, pag. 130.

et publiés dans les deux camps. Aussitôt les milices bourgeoises se séparèrent pour rentrer dans leurs foyers; mais le roi, qui avait des arrière-pensées, entreprit de soumettre par les ruses de la diplomatie ceux qu'il n'avait pu vaincre par les armes. Les commissaires flamands, gagnés sans doute par l'or de la France, se réunirent pour s'occuper de la rédaction du traité conjointement avec les commissaires français. Dès le 16 Janvier de l'année suivante, ils arrêtèrent plusieurs points favorables au roi, mais en opposition avec ce qui avait été convenu en présence des deux armées (1). Insensiblement le roi gagnait du terrain. D'un côté il cherchait à profiter de la captivité du comte Gui et de ses fils, pour arracher aux villes de Flandre la promesse formelle de se soumettre à tout ce qui serait réglé par la Conférence; d'un autre côté, il agissait auprès de ses prisonniers, séparés les uns des autres et tenus au plus grand secret. Ainsi il les força individuellement à donner leur adhésion à un traité qui n'existait pas encore. Enfin, après toutes ces intrigues, après toutes ces machinations, lorsque le roi crut être sûr du coup qu'il voulait porter, parut le traité d'Athies-sur-Orge, daté du 5 Juin 1305 et que les Flamands ont appelé *Traité d'Iniquité* (2).

Il était en effet d'une iniquité révoltante, conçu en 24 articles dont voici les principaux. L'article 1er assigne au roi, outre une amende de 400,000 livres, une rente annuelle de 20,000 livres payable par la Flandre et hypothéquée sur le comté de Rhétel. L'article 2 oblige les Flamands à fournir au roi 600 hommes d'armes, pour le servir pendant un an, là où il en aura besoin. En vertu de l'article 3, le roi pourra punir par *voyages* et *pèlerinages* 3000 personnes de la ville de

(1) V. Le Glay, pag. 315.

(2) Ce traité est analysé très-exactement dans les *Nouvelles Archives*, pag 148 et suiv.

Bruges et de son territoire, qu'il jugera les plus coupables, dont mille au delà des mers et deux mille en deçà. Par l'article 4, les fortifications des principales villes de Flandre, savoir de Gand, Bruges, Ypres, Douai et Lille, doivent être détruites à perpétuité. Enfin par l'article 5, le comte, les nobles et les villes doivent promettre de ne jamais s'allier avec les ennemis du roi, et de ne leur donner aucune assistance. La plupart des autres articles, y compris ceux qui assignent à la France plusieurs villes de Flandre pour garantie des sommes à payer, servent à assurer l'exécution du traité. Outre le comte et les princes de sa maison, tous les nobles du pays, tous les magistrats doivent jurer le maintien du traité, et se soumettre aux sentences d'excommunication et d'interdit, s'ils osent l'enfreindre (1).

Le vieux comte, qui n'avait voulu faire aucune concession contraire à son honneur, ne fut pas témoin de cette œuvre d'iniquité, car il était mort depuis le mois de Mars. Son fils aîné, Robert de Béthune, hérita du comté de Flandre; mais il ne fut mis en liberté qu'après avoir signé le traité d'Athies (2).

Robert de Béthune avait plus de soixante ans lorsqu'il succéda à son père, dont il rapporta le corps soigneusement embaumé et déposé dans un cercueil de plomb, qui fut enterré dans l'abbaye de Flines près de Douai.

(1) V. Oudegherst, II, pag. 332. — (2) V. Le Glay, pag. 319.

§ 5.

Règne de Robert de Béthune et de Louis de Crécy.

1305—1346.

ROIS DE FRANCE CONTEMPORAINS.

Philippe IV, le Bel,	† 1314.
Louis X, le Hutin,	† 1316.
Interrègne de cinq mois.	
Jean Ier (ne vécut que huit jours).	
Philippe V, le Long,	† 1322.
Charles IV, le Bel,	† 1328.

Branche des Valois.

Philippe VI, de Valois.

Depuis la victoire de Courtrai on peut dire que la Flandre changea entièrement de face : c'est de cette époque que date l'accroissement excessif de la puissance populaire. Les gens des communes étaient fiers de leur force ; ils avaient fait trembler la France ; ils avaient vaincu la chevalerie française sans le secours de la noblesse du pays, et même en dépit d'elle. Dès lors il n'y eut plus de soumission dans le peuple ; celui-ci ne se crut pas seulement supérieur à la noblesse, mais il s'attribua même le droit de contrôler les actes du souverain, et de s'opposer à ses volontés lorsqu'il les croyait contraires aux intérêts ou aux libertés du pays.

Cet esprit d'opposition se manifesta avec une extrême énergie sous le règne de Robert de Béthune. A peine les stipulations du traité d'Athies furent-elles connues, que des murmures s'élevèrent de toutes parts (1). Les gens des communes

(1) Oudegh. pag. 334.

avaient prodigué leur or et versé leur sang pour délivrer la Flandre du joug de l'étranger, pour arracher leurs princes à la prison : et maintenant le comte lui-même livrait le pays à la France et abandonnait ses fidèles sujets à la vengeance du roi. Telles étaient les plaintes qu'on faisait entendre partout. Le peuple en voulait particulièrement aux nobles qui avaient pris part aux négociations, et qu'il accusait de s'être laissés corrompre. Enfin les communes déclarèrent hautement qu'elles aimaient mille fois mieux reprendre la guerre et la continuer aussi longtemps qu'il y aurait des hommes capables de porter les armes, que de se soumettre aux injustes prétentions du monarque français.

Le comte n'osa publier ni mettre à exécution le traité, de peur que les députés des villes flamandes qui y avaient consenti, ne fussent massacrés par le peuple (1). De son côté le roi, témoin des hésitations de son vassal, devint de plus en plus exigeant, et alla jusqu'à réclamer les villes de Lille, de Douai et d'Orchies pour les réunir à la France à perpétuité (1312) (2). Cette nouvelle prétention ne fit qu'augmenter les difficultés et donna lieu à un long débat diplomatique (3), dont Philippe-le-Bel ne vit point la fin (4). En 1316, le nouveau roi, Philippe-le-Long, consentit à modifier le traité de l'an V; mais les changements qu'il y apporta ne purent contenter les villes de Flandre, qui persistèrent dans leurs refus (5). Enfin, après des hostilités reprises et des trèves accordées; après l'intervention du pape et d'autres chefs ecclésiastiques, on parvint de guerre lasse à s'entendre. Les

(1) V. Meyer *ad ann.* 1305. — (2) Le Glay, pag. 322.

(3) V. Oudegh. pag. 339 et 343.

(4) Il mourut à Fontainebleau le 29 Nov. 1314. Son fils aîné Louis X, qui lui succéda, ne vécut lui-même que jusqu'au 8 Juin 1316.

(5) V. Oudegh. pag. 353.

conditions humiliantes du traité d'Athies furent supprimées; mais la cession définitive des trois villes, antérieurement réclamées, fut sanctionnée par la paix du 5 Mai 1320 (1). Robert ne survécut pas longtemps à cet arrangement. Il avait deux fils : l'aîné, Louis, était comte de Nevers, du chef de sa mère, et de Rhétel par sa femme; l'autre était Robert de Cassel. Louis fut soupçonné, quoique à tort ce semble, d'avoir voulu attenter aux jours de son père, et mourut en exil en 1322, deux mois avant ce dernier, qui décéda le 17 Septembre, à l'âge de 82 ans (2).

Il y eut divers prétendants au comté. Le premier en droit était évidemment Robert de Cassel, fils puîné du défunt comte; mais il eut pour compétiteurs les époux de ses sœurs, ainsi que l'héritier de son frère, appelé comme celui-ci Louis de Nevers, mais connu depuis sous le nom de Louis de Crécy.

Le cas avait été prévu par la politique française, et des mesures prises en conséquence. Par un des articles de l'arrangement de 1316, il avait été convenu que le jeune Louis épouserait Marguerite de France, fille du roi, et qu'il succéderait à son aïeul Robert par représentation, si le fils aîné de ce dernier venait à mourir avant lui (3).

Par cette union, l'héritier de Flandre, déjà en possession de deux comtés français, était absolument dans la dépendance du roi, et forcé d'obéir en tout à la France (4). Philippe-le-Long venait de mourir; il eut pour successeur Charles IV, à qui Robert de Cassel s'adressa pour obtenir justice, et être reconnu comte de Flandre; mais après quelques pourparlers, il fut de nouveau éconduit; son neveu Louis reçut

(1) Oudegh. pag. 364.
(2) Oudegh. pag 359 et suiv. — Le Glay, pag. 348.
(3) V. Oudegh. pag. 364. — Le Glay, pag. 342.
(4) V. les *Nouvelles Archives*, etc. I, pag. 264.

l'investiture du comté, et l'oncle dut se contenter d'un apanage (1).

Pendant ces débats pour la succession de Flandre, Jean de Namur, fils de Gui de Dampierre, avait chaudement défendu les intérêts du jeune Louis, qui, par reconnaissance pour ces services rendus, donna à son grand-oncle la seigneurie de l'Eau, c'est-à-dire du port de l'Ecluse (2). Cette donation, très-préjudiciable aux Brugeois, dont le commerce se faisait principalement par le port de l'Ecluse, mit tout le pays à feu et à sang. Les premiers troubles éclatèrent à Bruges; les habitants, après avoir fait de vaines réclamations, se mirent en révolte ouverte contre le comte, et s'en allèrent à l'Ecluse pour détruire la ville. Louis, qui était accouru de Courtrai afin d'apaiser les Brugeois, fut contraint de prendre part à leur expédition tumultueuse et de marcher à leur tête. Bientôt la ville de l'Ecluse, qui n'est qu'à trois lieues de distance, fut prise, saccagée et livrée aux flammes. Jean de Namur, emmené captif à Bruges et jeté en prison, eût été déchiré par le peuple, sans les prières du comte Louis, qui parvint à le calmer pour un moment (3).

Peu de temps après, Jean eut le bonheur de tromper la vigilance des Brugeois et se rendit à Paris, où son neveu était allé porter ses plaintes au roi (4). Pendant que les deux comtes se préparaient à la vengeance, ceux de Bruges parcouraient le pays, le fer et le feu à la main, ravageant les propriétés, abattant les châteaux et massacrant les seigneurs;

(1) Dans cet apanage étaient comprises les villes de Cassel, Bourbourg, Gravelines, Warneton, Dunkerque, Watene, ainsi que le château et la forêt de Nieppe. V. Oudegh. II, pag. 368. — Meyer, *ad ann.* 1320. — Le Glay, pag. 354.

(2) V. Oudegh. pag. 383.

(3) V. Le Glay, pag. 357 et suiv.

(4) V. Meyer, *ad ann.* 1323, et la note de Lesbroussart sur Oudegherst, II, pag. 386.

car la noblesse s'était déclarée en faveur du comte, et avait aidé à l'évasion de Jean de Namur.

Ces désordres, plusieurs fois réprimés par l'arrivée du comte avec des forces militaires, recommencèrent aussitôt qu'il fut retourné en France, où il faisait son séjour habituel. Bientôt l'insurrection prit un caractère plus effrayant, car toute la Westflandre se joignit aux Brugeois, de manière que les troubles dégénérèrent en véritable guerre civile. Il paraît que Robert de Cassel favorisait sous main les rebelles, dans le but de trouver au milieu du désordre une occasion favorable pour envahir la souveraineté (1). La guerre aux châteaux fut continuée; de leur côté, les seigneurs usèrent de représailles, ce qui n'était propre qu'à exciter davantage les haines et à augmenter encore l'acharnement.

Il ne fut plus possible d'intimider les rebelles; ceux-ci s'enrôlèrent sous différents chefs, dont les principaux furent Siger Janssone, Lambert Boonen et un exilé de Furnes, appelé Nicolas Zannekin, avec lesquels ils firent la guerre en toutes formes, assiégeant des villes, livrant des batailles, où le parti du comte eut plus d'une fois le dessous.

Étant arrivé à Courtrai en 1325, avec Jean de Namur et quatre cents chevaliers, le comte rencontra six Brugeois et les fit pendre. Aussitôt les rebelles marchèrent sur cette ville; mais le comte Louis, pour les empêcher d'entrer, fit mettre le feu aux faubourgs. Malheureusement l'incendie franchit les murs de la ville et dévora plusieurs maisons. A cette vue, les Courtraisiens furieux se jettent sur les nobles, égorgent sous les yeux du prince les chevaliers qui l'accompagnent, mettent la main sur le comte lui-même et le conduisent à Bruges, où il fut tenu en prison pendant plusieurs mois. Jean de Namur eut le bonheur d'échapper.

(1) Oudegh. pag. 393. — Le Glay, pag 371.

Gand et Audenarde furent les seules villes qui restèrent fidèles au comte Louis, et qui prirent les armes pour le délivrer. Elles nommèrent Jean de Namur régent de la Flandre pendant la captivité du prince; mais les insurgés de leur côté offrirent aussi la régence à Robert de Cassel, qui accepta avec empressement, dans l'espoir que ce premier pas le mènerait plus loin.

Il y eut des combats entre les deux partis; mais ceux de Bruges finirent par succomber, ce qui amena la délivrance du comte, et la soumission momentanée des rebelles (1). En 1328, la mort de Charles-le-Bel laissa le trône de France sans héritier direct. Ce fut le signal d'une nouvelle levée de boucliers de la part des Brugeois mal domptés et enhardis par l'espoir de voir des troubles éclater en France, à l'occasion d'un nouvel interrègne. Cette fois leur joie fut de courte durée; car Philippe de Valois étant monté sur le trône, s'empressa de marcher lui-même contre les Flamands, et les battit près de Cassel, au mois d'Août. La victoire fut décisive : tout le pays se soumit; le comte fit mettre à mort 500 des plus coupables dans les différentes villes, et frappa ces dernières d'amendes proportionnées à leurs facultés (2).

Ainsi le calme fut rétabli en Flandre, après six ans de troubles, en 1329. Mais de nouveaux malheurs attendaient le comte quelques années plus tard, lorsqu'il vit ses sujets prendre parti pour le roi d'Angleterre contre la France, dans une guerre qui ne se termina que vers le milieu du siècle suivant, par le triomphe complet de cette dernière puissance. En voici l'origine. Il a été dit plus haut (pag. 84) qu'en 1299 Philippe-le-Bel avait conclu un traité avec le roi d'Angleterre

(1) V. Oudegh. pag. 398 et suiv.

(2) V. Meyer, *ad ann.* 1328. — Oudegh. pag. 415 et suiv. et les *Nouvelles Archives*, I, pag. 519.

Edouard Ier, pour le détacher de son alliance avec le comte de Flandre. A cette occasion il avait donné sa fille Isabelle en mariage au fils du monarque anglais. En 1328, la postérité mâle de Philippe-le-Bel s'éteignit par la mort de Charles IV, et la branche de Valois, qui descendait d'un frère de Philippe-le-Bel, fut élevée au trône dans la personne de Philippe VI. Quelques années après, le roi d'Angleterre Edouard III forma des prétentions à la couronne de France, du chef de sa mère, sœur et héritière des trois derniers rois (1). On lui opposa les coutumes du royaume comme excluant du trône les descendants par les femmes; mais le prince anglais, loin de se laisser éconduire par une fin de non-recevoir, en appela aux armes et résolut de tenter la conquête de la France.

Son premier soin fut de se procurer des alliés, et ce fut aux princes belges qu'il s'adressa d'abord pour les attirer à son parti (2). Surtout il ne négligea rien pour s'attacher la Flandre, suivant en cela l'exemple de ses prédécesseurs dans leurs différends avec la France. Mais ce pays se trouvait alors dans une position toute particulière : le comte était uni à la France par des liens de famille, par ceux de l'intérêt et par la religion du serment; aussi ne voulut-il jamais consentir à faire alliance avec Edouard.

Les Flamands, au contraire, indépendamment de leur vieille haine contre la France, avaient des intérêts diamétralement opposés à ceux de leur prince, et qui les portaient à ne pas se détacher de l'Angleterre. Le commerce avec ce pays avait rendu la Flandre riche; et elle était menacée de voir

(1) V. Chroniques de Froissart, L. I, P. I, ch. 4, 51, 62.—Meyer, *ad ann.* 1335. — Le Glay, pag. 404.

(2) V. Froissart, ch. 64, et les traités rapportés par Rymer, t. II, P. III, pag. 168-170.— V. aussi Oudegh. pag. 429 et suiv.

tarir la principale source de sa prospérité, si elle refusait d'appuyer les efforts d'Edouard (1).

Dès que le comte Louis s'aperçut que, dans la lutte qui allait s'engager entre les deux couronnes, ses sujets inclinaient pour le parti d'Edouard, il ne négligea rien pour les en détacher, et il réussit pour un moment. En 1335, il parvint à décider les Gantois à se déclarer franchement pour la France. Les députés de Gand et d'autres villes flamandes se rendirent à Avignon auprès du souverain-pontife, dans les mains duquel ils prêtèrent serment de fidélité au roi, et consentirent, s'ils y manquaient, à encourir l'interdit, et à payer une somme d'un million de florins pour amende (2).

Cependant les circonstances se compliquaient. Le roi Edouard, qui avait épousé la fille du comte de Hainaut et de Hollande (3), employa le crédit de son beau-père pour s'allier avec le duc de Brabant, le marquis de Juliers, le comte de Gueldre et d'autres seigneurs de l'empire. En même temps il ne cessa de travailler les Flamands, et ceux-ci se laissèrent ébranler de plus en plus, en voyant que les affaires d'Edouard allaient bien, tandis que leur commerce tombait tout à fait (4).

C'est alors que parut le célèbre Jacques d'Artevelde, le plus grand personnage que la Flandre ait produit (5). Ce fut lui qui sut déterminer les Flamands à embrasser, malgré tous les obstacles, le parti des Anglais. Quelles furent les vues de ce fameux démagogue, c'est ce qu'il est difficile de déterminer. On peut croire que dans le principe ses intentions étaient bonnes; qu'il

(1) V. Le Glay, pag. 406. — (2) Meyer, *ad ann.* 1335, à la fin. — V. aussi les *Nouvelles Archives*, etc. I, pag. 268 et suiv.

(3) Froissart, chap. 46.

(4) V. les *Nouvelles Archives*, I, pag. 271 et suiv., et Rymer, II, P. III, pag. 152 et 161.

(5) V. un article très important sur Jacques d'Artevelde, publié par la *Revue nationale*, IV, pag. 318 et suiv.

ne cherchait qu'à sauver le commerce de son pays, source de toutes ses richesses, et qu'il était étranger à tout sentiment d'ambition. Mais dans la suite, lorsqu'il se vit au faîte de la puissance et de la grandeur, où peut-être il n'avait jamais espéré d'arriver, il est assez naturel de penser qu'ébloui de sa propre gloire, il porta ses vues plus haut, et aspira à devenir le maître de ceux dont il n'avait d'abord voulu être que le libérateur.

Le comte Louis lutta pendant quelque temps contre l'autorité toujours croissante d'Artevelde; mais il se vit bientôt tellement débordé par cet homme extraordinaire, qu'il fut contraint de se retirer, et d'abandonner ses états à la discrétion de son rival (1337) (1).

En 1338 le roi Edouard se rendit à Anvers avec Philippine sa femme (2). De là il envoya le comte de Gueldre à la tête d'une députation à Gand, pour gagner les Flamands. Cela ne fut pas très-difficile : il fut d'abord décidé qu'ils ne donneraient aucun secours à la France (3); mais pour prêter main forte au roi d'Angleterre, ils ne purent encore s'y résoudre, liés comme ils l'étaient par leurs serments faits au pape. Aussi ne prirent-ils aucune part au siége de Cambrai, qui fut entrepris, après bien des lenteurs, en 1339, et qui réussit mal, car on fut obligé de le lever (4).

Alors le roi d'Angleterre convoqua un parlement à Bruxelles (5), où se rendit Artevelde avec les magistrats des bonnes villes de Flandre. Edouard engagea les Flamands à l'aider de leurs forces et à déclarer la guerre à la France, leur

(1) V. *Nouv. Arch.* I, pag. 280 et suiv. — Oudegh. pag. 411. — Le Glay, p. 410.

(2) Froissart, ch. 71. — Meyer, *ad ann.* 1338. — Le Glay, pag. 420.

(3) V. les *Nouvelles Archives*, I, pag. 301. — Rymer, II, P. IV, pag. 23 et 26.

(4) Froissart, ch. 84.

(5) D'autres prétendent que cette assemblée fut tenue à Anvers.

promettant qu'il les aiderait à son tour à recouvrer les villes de la Flandre française. Les députés flamands se montrèrent fort bien disposés, mais ils étaient retenus par leurs promesses faites au pape et par l'énorme amende qu'ils craignaient d'encourir. On trouva cependant moyen de lever ces scrupules : sur les conseils d'Artevelde, Edouard prit le titre et les armes de roi de France, ce qui mit tout-à-coup les Flamands à leur aise. Dès lors ils n'hésitèrent plus à servir la cause du roi anglais (1).

Ces événements se passèrent vers la fin de 1339 : c'était trop tard pour commencer de nouvelles hostilités. Le roi Edouard regagna ses états, et le comte de Flandre, qui ne faisait qu'aller et venir (2) sans que personne lui fît de mal, essaya sans cesse mais toujours en vain de rappeler ses sujets à d'autres sentiments. L'année suivante, Edouard se mit en mer avec une flotte brillante pour revenir en Flandre. De son côté le roi de France, dont les nombreux vaisseaux gardaient les côtes flamandes, avait ordonné à ses généraux d'empêcher à tout prix le débarquement des Anglais, les menaçant de mort, si cela arrivait par leur faute. Un combat naval dut donc décider entre les deux rivaux : il eut lieu le 24 Juin 1340, entre l'Ecluse et Blankenberg. Les Anglais, malgré leur infériorité numérique, remportèrent une victoire éclatante (3).

Edouard débarqua le lendemain, puis se rendit à Gand, et de là à Vilvorde, où il tint un parlement (4). Il y fut résolu d'assiéger de suite la ville de Tournai, occupée par une garnison française. Dès le 30 Juillet la ville fut investie par une armée de 120,000 hommes, dont un tiers de Flamands conduits par Artevelde (5). Le siége fut long et coûta beau-

(1) Froissart, ch. 95 et 96.—Rymer, II, P. IV, pag. 62, 64-66.—Le Glay, pag. 431.

(2) Meyer, *ad ann.* 1339, à la fin.

(3) Froissart, ch. 120-122. — Le Glay, pag. 442. — (4) Froissart, ch. 125.

(5) Meyer, *ad hunc annum.* — Le Glay, pag. 448.

coup de monde de part et d'autre, car les assauts et les sorties se succédaient sans interruption. Cependant les assiégés, au bout de quelques semaines, furent aux abois et en proie aux horreurs de la famine, lorsqu'un incident imprévu vint les sauver.

Jeanne de Valois, veuve du comte de Hainaut, en même temps sœur du roi Philippe et mère de l'épouse d'Edouard, sortit du couvent, où elle s'était retirée depuis la mort de son mari. Par ses larmes et ses prières elle réussit à faire conclure une trève d'un an entre les deux rois rivaux. Le siége de Tournai fut donc levé, puis la trève prolongée de deux ans (1).

Artevelde, en homme habile, avait fait stipuler que les Flamands fussent compris dans la trève, et que le roi les tînt quittes de toute dette et obligation (2). Chacun alors se retira dans son pays; le comte Louis se présenta de nouveau en Flandre, sans plus de succès que les fois précédentes, et Artevelde resta toujours au pouvoir. Mais la fortune de cet homme extraordinaire touchait à son déclin. Si dans un temps d'effervescence il avait entraîné la multitude, lorsque tout fut tranquille, son luxe et son orgueil le rendirent odieux au peuple. A mesure qu'il perdait de son crédit, le comte en gagna : celui-ci avait naturellement toujours eu des amis en Flandre, et maintenant son parti s'accroissait de jour en jour. Il y eut bientôt des émeutes et des luttes sanglantes entre les partisans de Louis et ceux d'Artevelde.

Le plus ferme appui de ce dernier était l'Angleterre : c'était sur Edouard qu'il fixait toutes ses espérances. Avant que sa fortune ne l'abandonnât entièrement, il engagea ce monarque à revenir en Flandre, se proposant de travailler de concert avec lui pour faire prononcer la déchéance du comte et faire

(1) Froissart, ch. 143 et 144. — Le Glay, pag. 452.

(2) Meyer, *ad ann.* 1340. — V. Oudegh. pag. 455, et la note de Lesbroussart.

élire à sa place le prince de Galles, fils d'Edouard (1). Celui-ci arriva le 5 Juillet 1345 à l'Ecluse; Artevelde alla le recevoir et y fit un assez long séjour; mais lorsqu'il revint à Gand, il trouva tous les esprits irrités contre lui. Les Flamands étaient informés de tous les projets du tribun, et ne voulaient pas changer de maître. Artevelde fut tué dans sa propre maison le 24 Juillet 1345 (2).

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que malgré cette singulière réaction, les Flamands continuèrent de suivre le parti du roi d'Angleterre (3), tandis que le comte, toujours fidèle à la France, courut l'année suivante au secours de Philippe, menacé dans Paris par l'armée d'Edouard. Le roi de France, à la tête de cent mille hommes, marcha contre son rival, et l'atteignit dans les plaines de Crécy, village du Ponthieu; mais ce fut pour s'y laisser écraser par des forces bien inférieures aux siennes. Les Français perdirent 30,000 hommes, parmi lesquels se trouvait l'élite de la noblesse, ainsi que l'infortuné comte de Flandre. Il périt le 26 Août 1346 (4).

(1) Meyer, *ad hunc ann.* — Froissart, ch. 247. — Les écrivains les plus récents soutiennent qu'Artevelde n'eut point le dessein que Froissart et Meyer lui prêtent, et qu'il fut victime d'une vengeance personnelle. — Kervyn, tom. III.

(2) Froissart, ch. 248. — V. Oudegh. pag. 464, et la note de Lesbroussart. — La date est prouvée par Kervyn.

(3) V. Meyer, *ad ann.* 1345, et Froissart, ch. 249.

(4) Meyer, *ad hunc ann.* — Froissart, ch. 285 et suiv.

§ 6.

Depuis l'avénement de Louis de Mâle, jusqu'à celui de Philippe-le-Bon.

1346—1419.

ROIS DE FRANCE CONTEMPORAINS.

Philippe VI, de Valois,	† 1350.
Jean II, le Bon,	† 1364.
Charles V, le Sage,	† 1380.
Charles VI, le Bien-aimé,	† 1422.

Louis de Mâle, unique enfant du feu comte, n'avait que seize ans à la mort de son père. Il avait lui-même été blessé à la journée de Crécy (1), et s'était retiré à la cour du roi Philippe, où les Flamands lui envoyèrent des députés, pour l'inviter à venir prendre possession de ses états (2). Le prince cédant au désir des Flamands, se rendit dans leur pays, et fut très-bien accueilli dans toutes les villes. Mais cette bonne intelligence fut de courte durée. Ses sujets, aussi attachés au roi d'Angleterre que le comte l'était à la France, l'engagèrent à épouser la fille d'Edouard (3) : et voyant combien le prince répugnait à une telle alliance, ils le tinrent comme prisonnier à Gand, jusqu'à ce qu'il se montrât plus disposé à satisfaire leurs désirs. Toutefois Louis parvint à s'évader, et épousa, malgré les Flamands, Marguerite de Brabant, fille de Jean III (1347) (4).

A cette occasion le Brabant se sépara entièrement du parti anglais, et cet exemple fut suivi par d'autres pays; en revanche, les Flamands se rapprochèrent plus que jamais

(1) V. la note de Lesbroussart sur Oudegh. pag. 471.

(2) Oudegh. pag. 474 et suiv. — (3) Froissart, ch. 310 et 311.

(4) Oudegh. pag. 476.

d'Edouard, et prirent part avec lui au célèbre siége de Calais, qui dura plus de onze mois. Après la prise de cette ville, une trève, dans laquelle furent compris les Flamands, suspendit les hostilités, et Louis de Mâle se réconcilia avec ses sujets (1348) (1).

Quelques années plus tard, une guerre éclata entre la Flandre et le Brabant; il en sera parlé dans l'histoire de ce dernier pays.

Le comte Louis n'avait de sa femme qu'une fille unique nommée Marguerite, comme sa mère. Cette princesse avait, par l'influence française, épousé en 1354 Philippe de Rouvre, le dernier des ducs de Bourgogne de la première race. Marguerite n'avait pas cinq ans accomplis et Philippe pas plus que sept (2). Le jeune époux mourut sur la fin de 1361, et alors les mêmes difficultés qu'avait rencontrées le mariage du comte Louis, se renouvelèrent au sujet de celui de sa fille (3). Les Flamands étaient, comme toujours, portés pour une alliance avec l'Angleterre; mais le roi de France remua ciel et terre pour l'empêcher et obtenir la main de Marguerite pour son fils Philippe, surnommé le Hardi. Afin de vaincre la résistance des Flamands et de leur comte, qui cette fois étaient d'accord, il donna à son fils le duché de Bourgogne, et s'engagea même à rendre les villes de Douai, Lille et Orchies, pour lesquelles on s'était tant querellé (4). Malgré toutes ces avances, les négociations durèrent très-longtemps, et le mariage ne fut conclu que cinq ans après la mort du roi (5). Il fut

(1) V. Oudegh. pag. 481 et la note de Lesbroussart.

(2) Oudegh. pag. 502. — Meyer, *ad ann.* 1348.

(3) V. la note de Lesbroussart sur Oudegh. *loc. cit.*

(4) Pontus Heuterus, *Rerum Burgundicarum*, Lib. II, pag. 19, donne plusieurs détails sur la cession de ces trois villes.

(5) V. Oudegh. pag. 504-506, et Meyer, *ad ann.* 1365.

célébré à Gand le 19 Juin 1369 (1). C'est de cette alliance que date la grande puissance de la maison de Bourgogne.

La Flandre jouit dès lors d'un assez long repos, pendant lequel le comte travailla activement à purger le pays des aventuriers et des malfaiteurs, qui s'y étaient refugiés et multipliés à la faveur des troubles. Il parvint à y faire régner l'ordre et la paix. Malheureusement Louis de Mâle se livrait à de grandes dépenses. Les plaisirs et les fêtes épuisèrent plus d'une fois son trésor, et il ne trouva d'autre moyen pour le remplir que d'exiger chaque fois de nouveaux impôts. A la fin ses sujets se lassèrent de fournir à son faste et à ses désordres; la puissante ville de Gand fut la première qui osa payer de refus (2).

Telle fut l'origine d'une nouvelle guerre civile, qui ensanglanta la Flandre pendant plusieurs années. Un Gantois nommé Jean Yoens (3), après avoir été longtemps le favori du comte, fut enfin supplanté par une riche famille de Gand, et démis de son emploi. Yoens parut se résigner dans le malheur, mais il attendait, pour se venger, une occasion qu'il ne trouva que trop tôt.

En 1378 ceux de Bruges obtinrent, moyennant une forte somme d'argent, dont le comte avait toujours besoin, la permission de creuser un canal, qui devait commencer à Deynze et s'étendre jusque sous les murs de leur ville. Ce projet étant préjudiciable au commerce des Gantois, ceux-ci se mirent à crier, comme si l'on eût voulu détourner le cours de la Lys, qui passe par leur ville. Ce fut pour Yoens le moment de se venger, et il le mit à profit. Quelques-uns des plus tur-

(1) V. Oudegh. pag. 508 et suiv.

(2) Meyer, *ad ann.* 1379.—Oudegh. pag. 558 et suiv. — Froissart, liv. II, ch. 52 et suiv.

(3) Meyer l'appelle *Hyons* ou *Heynsius;* Froissart lui donne le nom de *Jean Lyon*; M. J. Van Praet, dans son *Histoire de la Flandre*, etc., tom. II, pag. 92 et suiv., l'appelle constamment *Jean Yoens.*

bulents de la ville vinrent lui demander conseil et secours pour renverser l'entreprise des Brugeois. Après quelques feintes hésitations, il leur conseilla de commencer par rétablir l'ancienne confrérie des *Blancs-Chaperons*, qui s'était encore signalée en d'autres circonstances, mais avait été abolie depuis longtemps. Yoens se mit à la tête de ces nouveaux confrères, qui allèrent à Deynze chasser les travailleurs brugeois, et en tuèrent même plusieurs (1). Cette affaire n'eut d'autre suite que de semer l'inquiétude et d'accroître le nombre des Blancs-Chaperons.

Mais bientôt un nouvel incident vint échauffer les têtes, et allumer tout de bon le feu de la révolte. Un bourgeois de Gand fut arrêté par le bailli du comte et mis en prison à Eecloo, ce qui était contraire aux priviléges des Gantois. Ceux-ci étant allés réclamer le prisonnier, le bailli refusa avec hauteur de le relâcher. Yoens ne demandait pas mieux, et eut soin d'exagérer cet acte arbitraire aux yeux du peuple. Sur son conseil on envoya des députés à Mâle, où était le comte, pour lui demander le redressement des griefs. Louis les reçut fort bien et accueillit toutes leurs demandes; mais à son tour il exigea que les Blancs-Chaperons fussent supprimés. Yoens n'eut garde de remplir cette condition qui aurait pu ramener le calme, tandis qu'il était de son intérêt d'entretenir et même d'accroître encore le désordre. Le comte eut donc recours à la force : il envoya son bailli à Gand avec deux cents chevaux pour arrêter le démagogue; mais celui-ci avait pris ses mesures, et lorsque le bailli se présenta sur la place du marché, les Blancs-Chaperons se jetèrent sur lui, le massacrèrent, foulèrent aux pieds sa bannière, et se mirent ensuite à dévaster les maisons des principaux habitants connus par leur attachement au prince (2).

(1) Van Praet, pag. 94.— (2) Meyer, *ad ann.* 1379.

Dès lors les Blancs-Chaperons eurent le dessus à Gand. Cependant les bourgeois notables, effrayés de toutes ces violences, et des suites qu'elles pouvaient entraîner, parlèrent d'envoyer de nouveau une députation au comte, pour tâcher d'en venir à un accommodement. Yoens, de peur de trahir ses intentions, ne s'opposa point à cette démarche ; mais pendant que les députés étaient à Mâle, il s'avisa d'un autre moyen pour rendre la paix impossible. Ayant invité les Blancs-Chaperons à se réunir dans une prairie hors de la porte de Bruges, il y vit accourir une troupe très nombreuse, à laquelle il proposa d'aller faire une visite au château de Wondelghem, situé près de là, et rempli de richesses. L'avis fut trouvé bon : le château fut visité et pillé, et à peine la multitude s'était-elle retirée qu'on le vit tout en feu (1).

La nouvelle de cet attentat enflamma la colère du comte, qui ne songea plus dès lors qu'à se venger de la méchante ville de Gand. Il se rendit à Lille et manda près de lui tous les chevaliers de Flandre, pour les distribuer ensuite en garnisons dans ses forteresses, avec des hommes d'armes allemands, qu'il avait pris à sa solde. De leur côté les villes voyant ces préparatifs, et craignant que leurs libertés n'eussent trop à souffrir si le comte parvenait à dompter ceux de Gand, s'unirent la plupart sous la conduite de Yoens. Bruges même entra dans la ligue, de sorte qu'en peu de temps le chef des Blancs-Chaperons se trouva à la tête d'une nombreuse armée. Mais voilà qu'au milieu de ses premiers succès, Yoens meurt subitement à Eecloo (2). Le bruit courut qu'il avait été empoisonné, mais sa mort ne calma pas les passions; les troubles continuèrent sous d'autres chefs, dont les noms sont moins fameux.

(1) Froissart, ch. 55. — Oudegh. pag. 561.

(2) Froissart, ch. 56.

Le comte, voyant que le nombre des rebelles allait toujours croissant, se résigna à traiter avec eux. Après bien des incidents, il signa la paix et une amnistie générale, le 4 Décembre 1379 (1). Un article du traité l'obligeait à fixer son séjour à Gand; le comte s'y conforma à regret, et ne put cacher son humeur en faisant son entrée dans cette ville. On vint lui apporter des présents qu'il reçut avec froideur, en disant que les Blancs-Chaperons devaient disparaître, et qu'il fallait que le meurtre de son bailli fût vengé. Le lendemain il se rendit à la place du marché pour haranguer le peuple, comme on l'y avait engagé; mais il ne rencontra sur son chemin que des Blancs-Chaperons, et, lorsque vers la fin de son discours il s'avisa de parler de la dissolution de cette confrérie, des murmures se firent entendre et montrèrent qu'il n'avait rien gagné sur les esprits (2).

Le comte ne resta que cinq ou six jours à Gand, et retourna à Lille sans prendre congé de personne. La guerre recommença donc de plus belle. Ceux de Gand étaient de nouveau les plus exaltés : ils abattirent presque toutes les maisons des nobles autour de leur ville, parce que la plupart des grands du pays tenaient le parti du comte. Celui-ci, poussé à bout par tant d'insolence et de méchanceté, résolut de mettre le siége devant la capitale du comté, qui était le foyer de la révolte; mais une telle entreprise n'était pas chose facile : il aurait fallu une armée innombrable pour l'exécuter dans les formes et fermer tous les passages et les rivières, par où la place pouvait se ravitailler. Elle fut cependant investie, mais inutilement. Les villes du Hainaut, du Brabant, et même de la Hollande, envoyèrent des vivres à leurs confrères de Gand, dont

(1) Pontus Heuterus donne la substance de l'accord, *Rerum Burgundicarum*, lib. II, pag. 25. — V. aussi Oudegherst, II, pag. 562, et Froissart, ch. 58.

(2) Froissart, ch. 60.

elles épousaient la querelle (1). Cependant le comte obtint plusieurs avantages sur les rebelles ; la plupart des villes de la Flandre rentrèrent successivement sous son obéissance, et dans différentes rencontres les Gantois essuyèrent de terribles échecs, et commencèrent à la longue à se décourager. Le comte avait levé le siége après dix semaines d'efforts inutiles, et s'était rendu à Bruges, sans cependant négliger les moyens d'affamer la ville, en empêchant les convois de vivres d'y arriver. De son côté le duc de Brabant et le comte de Hainaut défendirent à leurs sujets de porter aucun secours aux Gantois, de manière que ceux-ci se trouvèrent bientôt aux abois (2). Leur capitaine général, à cette époque, était Philippe d'Artevelde, fils du fameux Jacques. Aussi populaire que son père, il avait à Gand la même autorité. Il mit de l'ordre dans la ville, renouvela l'administration et publia plusieurs lois pour comprimer la licence et empêcher les excès (3). Tous ces soins ne purent cependant pas faire cesser la disette, et le comte, qui connaissait l'extrême détresse des Gantois, se disposait à les assiéger de nouveau (4), lorsqu'au commencement de 1382, la duchesse de Brabant, le comte de Hainaut, et l'évêque de Liége envoyèrent leurs conseils à Tournai pour traiter de la paix. Ceux de Gand y députèrent douze hommes, ayant à leur tête Philippe d'Artevelde. Cependant le comte refusa de prendre part aux conférences, et se contenta de faire savoir aux médiateurs, qu'il n'accorderait la paix aux Gantois, qu'à condition qu'il eût droit de vie et de mort sur tous (5).

La condition était trop dure; Artevelde en retournant à

(1) Froissart, ch. 90 et 91. — Meyer, *ad ann.* 1380.

(2) Meyer, *ad ann.* 1381. — Froissart, ch. 124, 127, 148.

(3) Froissart, ch. 101. — Meyer, *ad ann.* 1381. — Oudegh. pag. 569.

(4) Froissart, ch. 149.

(5) Meyer, *ad ann.* 1382. — Froissart, ch. 150.

Gand, laissa choisir le peuple entre trois partis à prendre : celui de mourir de faim en restant dans la ville ; celui d'aller se mettre à la merci du comte ; ou enfin celui de faire un dernier effort et d'aller le combattre à Bruges.

Ce dernier parti fut préféré. Le 1er Mai 1382, cinq mille Gantois marchèrent sur Bruges, emportant tout ce qui restait de vivres à Gand ; le lendemain ils osèrent se mesurer avec l'armée du comte qui comptait plus de 30,000 hommes, et ils eurent le bonheur de la culbuter et de remporter une victoire complète. Ils entrèrent à Bruges pêle-mêle avec les fuyards, et se mirent à la poursuite du comte ; mais celui-ci se sauva à la faveur de la nuit, et seul, à pied, vêtu d'une pauvre houpelande, il se refugia en France auprès de son gendre Philippe-le-Hardi, pour lui demander des secours contre ses sujets rebelles (1).

Le duc de Bourgogne n'osa pas se décider, parce que, pendant la minorité de son neveu Charles VI, qui venait de monter sur le trône à l'âge de douze ans, la France elle-même n'était pas tranquille. Cependant vers la fin de l'année, les circonstances étant devenues plus favorables, une armée française, qui comptait dans ses rangs l'élite de la noblesse et le jeune Charles VI lui-même, descendit en Flandre, et vint camper près de Roosebeke, entre Roulers et Ypres (2). Artevelde marcha à sa rencontre avec 40,000 hommes, livra bataille le 27 Novembre 1382, et essuya une terrible défaite (3). Les Gantois seuls perdirent neuf mille de leurs compagnons, parmi lesquels Philippe d'Artevelde lui-même. Les Français vainqueurs ravagèrent une grande partie de la

(1) Meyer, *ad ann.* 1382. — Froissart, chap. 152-157, et ch. 163.

(2) Froissart, chap. 173, 178, 194.

(3) Voyez le travail de M. de Saint-Genois sur la bataille de Roosebeke dans le *Messager des Sciences historiques*, vol. de 1840, pag. 409 et suiv.

CHAPITRE III.

HISTOIRE DU DUCHÉ DE BRABANT, JUSQU'A PHILIPPE-LE-BON.

§ 1.

Des comtes de Louvain jusqu'à Godefroid-le-Barbu, premier duc de Lothier.

994—1106.

Le Brabant, à l'époque du partage entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, en 870 (p. 42), comprenait quatre comtés mentionnés dans l'acte de partage, mais dont on ignore les noms (1). Certains auteurs (2) pensent que c'étaient 1° le pays de Gand, 2° le *Burban* en Hainaut (3), 3° le Tournaisis à droite de l'Escaut, et 4° le pays ou comté d'Eenham (4).

L'ancien Brabant était borné au midi par la Haine, au nord par l'Escaut et le Rupel, qui le séparaient du pays de Reyen, dont on a fait depuis le marquisat d'Anvers. La limite occidentale était également l'Escaut. A l'est, le Brabant était borné par la Hasbanie ou Hesbaie, qui s'étendait jusqu'à la Dyle, et renfermait la ville de Louvain (5).

Dans la suite, les comtes de Hainaut reculèrent leurs limites aux dépens du Brabant; d'un autre côté une partie considérable de territoire fut détachée de ce pays par l'empereur

(1) V. Miræi, *Op. diplom.* I, pag. 31.

(2) Voyez Leo, *Niederl. Geschichten*, I, pag. 118.

(3) Où étaient Ath, Condé, Chièvres, Leuze, Antoing, Lessines, Lens, Enghien et Hal. V. Vinchant, *Annales de la province de Hainaut*, pag. 130.

(4) Voyez Lindani *Teneraemunda*, pag. 25 et suiv. — De Vaddere, *Traité de l'origine des ducs de Brabant*, etc. édit. de Paquot, p. 291 et suiv.

(5) Butkens, *Trophées de Brabant*, I, pag. 11.

.OGIQUBON.

EAN II, le-
ique, épouse
erite, fille d'É-
d Ier, roi d'An-
re,
† 1312.

Ma
mariée à
Hen

EAN III, le-
phant, épouse
, fille de Louis,
d'Evreux,
† 1355.

JEANNE,
1° à Guil-
II, comte de
it; 2° à Wen-
Ier, duc de
ibourg. † 1406.
. . . . .
INE de Bour-
, ép. 1° Jeanne,
Valeran, comte
-Pol. (2° Eli-
, f. de Jean de
ibourg, duc de
.) † 1415.

Marg
mariée à
Mâle, com
dre.

Marg
de Mâle,
toine de

laron,
e Liége
n 23.

JEAN IV
queline de Ba-
comtesse de
it.
† 1427.
. . . . .
PHILIPPE,
e de St.-Pol,
† 1430.
. . . . .
IPPE-le-Bon.

Phili
comte d

Othon, lorsque celui-ci érigea, vers le milieu du X[e] siècle, le comté de Gand (p. 53) (1). C'est à dater d'alors que le Brabant semble s'être étendu, au nord-est, sur la Taxandrie ou la Campine, à droite du Demer.

Une partie de ces territoires passa par alliance dans la maison des comtes de Louvain; le reste y fut sans doute ajouté lorsque les princes de cette maison obtinrent la dignité ducale de Lothier.

Le premier comte de Louvain que nous connaissions avec certitude, est Lambert surnommé le Barbu (2). Il était fils de Régnier III, comte de Hainaut. Son frère aîné ayant succédé au père dans ce dernier pays, Lambert hérita de la Mansuarie (3) et des autres possessions que la maison de Hainaut avait dans la Hesbaie. Vers 994 il épousa Gerberge, fille de Charles de France, duc de Lothier (p. 48), et c'est probablement à cette occasion qu'il reçut le titre de comte de Louvain (4). Gerberge, après la mort de son frère Othon, hérita d'une partie des alleux de sa famille, se composant des villes de Bruxelles, Vilvorde et Tervueren, avec quelques terres du pays d'Assche et une partie de la forêt de Soignes (5). C'est ainsi que ces domaines passèrent dans la maison de Louvain, dont les princes prirent quelquefois le titre de comtes de Bruxelles.

Lambert lutta presque toute sa vie avec l'empereur Henri II, au sujet du duché de Lothier qu'il voulait posséder après la

(1) Butkens, ib. et *Preuves*, pag. 61.

(2) Voyez le mémoire de M. Ernst *sur les comtes de Louvain*. Liége, 1837.

(3) V. Butkens, pag. 14, et Wastelain, *Description de la Gaule Belgique*, édit. in-8°, pag. 215.

(4) V. Ernst, Mémoire cité, pag. 20.

(5) V. De Vaddere, pag. 267, et la dissertation du père de Marne dans son *Hist. du comté de Namur*, édit. de Paquot, pag. 626 et suiv. — V. aussi l'*Histoire de Bruxelles*, par Henne et Wauters, I, pag. 10 et 15.

mort d'Othon (p. 48 et 54). Il eut aussi de graves démêlés avec Balderic de Loss, évêque de Liége et zélé partisan de l'empereur, à l'occasion du château d'Hoegarde, que ce prélat faisait élever sur les frontières du comté (1). Enfin en 1015 il se mesura de nouveau avec le duc Godefroid, qui avait attaqué le comte de Hainaut, neveu de Lambert; mais il perdit la vie à la bataille de Florennes livrée le 12 Septembre (2). Il laissa de Gerberge deux fils, Henri et Lambert, dont le premier, surnommé le Vieux, lui succéda au comté de Louvain et dans l'avouerie de Gembloux (3). Ce prince marcha d'abord sur les traces de son père, en se déclarant l'ennemi de la maison d'Ardennes; mais il se réconcilia avec l'empereur par les soins des évêques de Cambrai, d'Utrecht et de Verdun, et fut depuis un de ses plus fidèles vassaux (4). En 1037 il prit part avec Gothelon-le-Grand à une guerre contre Eudes, comte de Champagne, qui s'était emparé du château de Bar dans la Haute-Lorraine. On en vint à une sanglante bataille, où le comte Henri fit prisonnier un seigneur nommé Herman, et le tint captif à Louvain, probablement parce qu'il refusait de payer sa rançon. Cet étranger se vengea l'année suivante de l'affront qu'il avait reçu, en assassinant le comte Henri dans son château de Louvain (5). Celui-ci laissa un fils nommé Othon, encore en bas-âge, mais qui ne survécut à son père que quelques mois, laissant le comté de Louvain à Lambert II, dit Balderic, frère de Henri-le-Vieux.

Ce prince épousa la fille de Gothelon-le-Grand, duc de

(1) V. la Chronique d'Anselme, dans la collection de Chapeauville, I, pag. 226 et suiv.

(2) Sigebertus Gemblacensis, *ad ann.* 1015.

(3) V. Ernst, Mém. cité, pag. 24, et De Saint-Genois, *Hist. des Avoueries en Belgique*, pag. 88.

(4) Butkens, I, pag. 77. — (5) Sigeb. Gemb. *ad ann.* 1038.

Lothier. C'est à Lambert Balderic que Bruxelles doit son premier agrandissement (1). L'an 1047, le 16 Novembre, il fit transporter le corps de sainte Gudule dans l'église qu'il avait fait bâtir sous l'invocation de saint Michel. Gérard, évêque de Cambrai, consacra la nouvelle église, qui prit le nom des deux Saints, et dans laquelle le comte fonda un chapitre de douze chanoines (2). En 1058 il prit part avec l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liége et d'autres seigneurs à une guerre contre Florent Ier, comte de Hollande, dans le but de lui faire rendre ce qu'il avait usurpé sur les terres de l'église d'Utrecht. L'expédition fut malheureuse; le comte de Hollande battit les confédérés près de la ville de Dordrecht, et fit prisonnier le comte de Louvain, qui ne recouvra la liberté qu'en payant une forte rançon. Celui-ci prit sa revanche en 1061 dans une bataille, où le comte Florent perdit la vie (3).

On ne connaît pas l'année de la mort de Lambert Balderic; mais il est probable qu'il décéda vers 1062. Son fils Henri II lui succéda dans le comté de Louvain, l'avouerie de Gembloux et celle de Nivelles. Tout ce que l'on sait de ce prince, c'est qu'en 1072 il fut au nombre des alliés de la comtesse Richilde, dans la guerre de celle-ci contre son beau-frère (p. 58). On ignore également l'année de sa mort, qu'on peut cependant placer vers 1076. Il eut pour successeur son fils Henri III, dit le Jeune, qui en 1086 fonda l'abbaye d'Afflighem. Dans la charte de fondation, il se qualifie comte et avoué du pays de Brabant (4). C'est tout ce que l'on sait de sa vie. Il fut tué dans un carrousel à Tournai, en 1095, et enterré à Nivelles (5). Il avait épousé Gertrude, fille de Robert-le-Frison, dont il ne

(1) V. *Hist. de Bruxelles*, pag. 17.
(2) V. Butkens, pag. 79, et *Preuves*, pag. 24.
(3) Butkens, pag. 82. — Wagenaar, *Vaderlandsche Historie*, II, pag. 167 et s.
(4) Miræi, *Op. diplom.* I, pag. 73. — (5) Butkens, pag. 90.

laissa point d'enfants. Sa veuve se maria en secondes noces, à Thierry, landgrave d'Alsace, dont elle eut un fils du même nom, qui devint comte de Flandre.

Le successeur de Henri III, fut son frère Godefroid, surnommé le Barbu ou le Grand, qui obtint en 1106 le duché de Lothier (1) : ce n'est que pour cette raison qu'on l'appelle duc de Brabant, quoiqu'il n'en ait pris ni le sceau, ni le titre. C'est donc avec le règne de ce prince que commence l'histoire du duché de Brabant.

Ce duché, tel qu'il a subsisté jusqu'à l'époque des troubles du XVI[e] siècle, était divisé en quatre quartiers comprenant à peu près les trois provinces modernes connues sous les noms de Brabant septentrional, Brabant méridional et province d'Anvers.

Les quatre quartiers portaient le nom de leurs villes principales, Bruxelles, Louvain, Anvers et Bois-le-Duc.

I. Le quartier de Bruxelles était distingué, 1° en pays flamand, comprenant Bruxelles, Malines, Vilvorde, Assche, plusieurs seigneuries, et, entr'autres abbayes, celles d'Afflighem, de Cortenberg et de Grimberghe; 2° en Brabant-Wallon ou Roman pays, qui comprenait Nivelles, Genappe, Jodoigne, Wavre et Hannut, les abbayes de Gembloux et de Villers, le marquisat de Trazegnies, le comté de Tilly, et les baronnies de Reves et de Sombreffe.

II. Le quartier de Louvain renfermait, outre la ville de ce nom, celles de Tirlemont, Diest, Sichem, Léau et Landen, ainsi que le comté, puis duché d'Aerschot.

III. Le quartier d'Anvers comprenait : 1° la ville et le marquisat de ce nom, avec les villes de Lierre, Herenthals, Hoogstraten et Turnhout, et l'abbaye de Tongerloo; 2° la baronnie de Breda, et 3° le marquisat de Berg-op-Zoom.

(1) Butkens, pag. 96. — Sigeb. Gemb. *ad ann.* 1106.

IV. Enfin le quartier ou la Mairie de Bois-le-Duc était partagé en quatre territoires : 1° le *Maesland*, où est Bois-le-Duc, la seigneurie de Ravestein et le pays de Cuyck; 2° l'*Oosterwyck*, où est le bourg de ce nom, Boxtel et Tilbourg; 3° le *Peeland*, où est la ville de Helmont sur l'Aa, et 4° le *Kempenland*, où est Eindhoven et l'abbaye de Postel (1).

§ 2.

Règne de Godefroid Ier, II et III.

1106—1190.

SÉRIE DES EMPEREURS CONTEMPORAINS.

Maison de Franconie.

Henri IV,	† 1106.
Henri V,	† 1125.
....	
Lothaire II,	† 1137.

Maison de Hohenstauffen ou de Souabe.

Conrad III,	† 1152.
Frédéric Ier, Barberousse,	† 1190.

Il est dit plus haut (p. 50) qu'en 1106, l'empereur Henri V avait dépouillé Henri de Limbourg du duché de Lothier (2), pour en investir Godefroid-le-Barbu, comte de Louvain. Ce dernier obtint en même temps le marquisat d'Anvers ainsi que plusieurs domaines royaux dispersés dans la Lotharingie, et dont les ducs ses prédécesseurs avaient toujours joui. Sa nouvelle dignité lui fut cependant disputée, dès le commencement de l'année suivante, par Henri de Limbourg, qui,

(1) V. Wastelain, pag. 426.

(2) V. Ernst, *Hist. de Limbourg*, II, pag. 216. — Butkens, pag. 96.

après avoir été jeté en prison par le chef de l'empire, était parvenu à s'en échapper, et à se faire un puissant parti parmi les seigneurs du pays (1). Il s'était rendu à Aix-la-Chapelle, capitale de la Basse-Lorraine, avec sa femme, ses enfants et plusieurs comtes et seigneurs; mais Godefroid rassembla une armée et alla l'y surprendre. Henri eut le temps de s'enfuir avec ses fils : la plupart des autres restèrent au pouvoir du vainqueur. Celui-ci eut le bon esprit de se montrer généreux. Il renvoya la duchesse chargée de présents; quant aux seigneurs ses prisonniers, au lieu de leur faire payer de fortes rançons, il se contenta d'exiger d'eux qu'ils le reconnussent comme chef de Lotharingie (2). De cette manière il gagna tous les cœurs, tandis que son rival, retiré dans le Limbourg, fut forcé à l'inaction faute de troupes et d'amis pour le soutenir. Depuis lors cependant les comtes de Limbourg conservèrent le titre de duc.

C'est sous le règne de Godefroid Ier qu'éclata à Anvers la fameuse hérésie de Tanchelin, dont les erreurs se répandirent bientôt dans tout le pays; mais elles furent victorieusement combattues et extirpées par saint Norbert. Le duc, par reconnaissance pour les services rendus par ce saint homme et ses disciples, contribua beaucoup à la propagation de l'ordre de Prémontré, dont Norbert était le fondateur. Plusieurs abbayes de cet ordre datent du règne de Godefroid Ier, telles que celles de Saint-Michel à Anvers, de Parc près de Louvain, d'Heylissem, de Grimberghe, d'Averbode et de Tongerloo (3).

Godefroid gouverna le duché de Lothier jusqu'en 1125,

(1) Ernst, pag. 226 et suiv. — (2) Butkens, pag. 96 et 97.

(3) V. Butkens, pag. 104. — Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, I, pag. 88 et suiv.

lorsque la mort de l'empereur vint occasionner de longs troubles, dans lesquels la Belgique fut engagée. Henri V, décédé à Utrecht sans laisser de postérité, mit fin à la maison de Franconie : aussitôt tous les princes et les vassaux de l'empire furent convoqués par l'archevêque de Mayence, pour s'occuper du choix d'un nouveau chef. La couronne fut offerte à Charles-le-Bon, comte de Flandre; mais ce prince refusa le brillant fardeau qu'on voulait lui imposer (1). Alors l'assemblée de Mayence désigna Lothaire, duc de Saxe, pour succéder au trône impérial. Le duc Godefroid le reconnut d'abord comme suzerain, mais deux ans après il suivit un autre parti (2). Vers la fin de 1127 Frédéric, duc de Souabe, de concert avec quelques autres seigneurs, fit proclamer son frère Conrad roi de Germanie, pour se venger de Lothaire qui avait revendiqué par la force des armes plusieurs domaines que Frédéric et Conrad s'étaient appropriés après la mort de l'empereur, leur oncle. Le duc de Lothier se déclara en faveur du roi intrus, et c'est pour le punir de son infidélité, qu'en 1128 Lothaire le dépouilla de son duché, et le donna à Waleran de Limbourg, fils de celui qui avait été revêtu auparavant de la même dignité (3).

Cependant Godefroid ne perdit pas courage, mais prit ses mesures pour s'opposer à la volonté de Lothaire et aux efforts de Waleran. L'empereur, au milieu des troubles qui agitaient l'Allemagne et faisaient chanceler son trône, n'était pas en état de soutenir Waleran dans la possession du duché. Aussi ce dernier ne put-il jamais exercer aucune autorité dans le marquisat d'Anvers ni dans le Brabant, où Godefroid continua d'être le maître, tandis que son compétiteur fut reconnu

(1) V. Acta SS. Martii, tom. I, pag. 180.
(2) V. Ernst, III, pag. 15 et la note de M. Lavalleye.
(3) Ernst, *ib*. et suiv.

dans les parties orientales du duché de Lothier, entre le Rhin et la Meuse, et même assez loin en deçà de cette dernière rivière (1).

Pendant cette espèce de schisme l'autorité ducale perdit tout ce qui lui restait de force : les deux rivaux, continuellement en armes l'un contre l'autre, étaient obligés de ménager leurs vassaux, qui profitèrent des circonstances pour se rendre de plus en plus indépendants.

L'année 1129 fut funeste au duc Godefroid. Gislebert, comte de Duras, et sous-avoué de l'abbaye de Saint-Trond, ne se servait de sa puissance que pour opprimer les faibles. L'évêque de Liége le priva de son comté qui était un fief de cette église, tandis que Waleran lui fit également ôter son avouerie par l'évêque de Metz, dont l'abbaye et la ville de Saint-Trond dépendaient pour le temporel. Gislebert, irrité de cette double privation, eut recours à Godefroid-le-Barbu, qui embrassa sa querelle. Bientôt la guerre éclata et le duc, aidé du comte de Flandre Thierri d'Alsace, entra sur les terres de l'église de Liége, et y porta le ravage. Après plusieurs rencontres, dans lesquelles le prince brabançon eut peu de succès, il fut totalement défait dans une bataille qui se livra le 7 Août 1129, dans les plaines de Wildre, à une lieue environ de Saint-Trond. Il perdit une bonne partie de son monde, ainsi que le grand étendard du duché, dont sa fille, reine d'Angleterre, lui avait fait présent, et qui, dans les combats, était fixé sur un char magnifique traîné par quatre bœufs. Cet étendard servit longtemps de trophée aux Liégeois, qui le portaient à la procession des Rogations de la cathédrale (2).

Malgré ce revers, la lutte entre les deux rivaux eut pu se prolonger encore longtemps, sans l'intervention de deux

(1) V. Ernst, III, pag. 21.— (2) V. Gilles d'Orval, dans Chapeauville, II, p. 69. — Ernst, III, p. 24 et suiv. — Butkens, pag. 102 et suiv.

saints personnages, le pape Innocent II et saint Bernard. Le pontife vint à Liége au commencement de 1131, pour avoir une entrevue avec l'empereur Lothaire, et profita, paraît-il, de cette occasion pour rétablir la paix entre les deux ducs (1). Depuis, le gouvernement du duché de Lothier continua d'être partagé entre deux princes, non-seulement pendant le reste du règne de Lothaire, mais aussi après sa mort arrivée en 1137. Alors Conrad de Hohenstauffen ayant été élu empereur d'Allemagne, reconnut la dignité de Waleran; mais celui-ci mourut quelque temps après, et laissa ainsi le duc Godefroid seul maître de la Basse-Lorraine (2).

Godefroid à son tour paya le tribut à la nature au commencement de l'année suivante 1140 (3), laissant son duché avec le marquisat d'Anvers à son fils Godefroid II, surnommé le Jeune. Ce prince s'attacha, plus encore que n'avait fait son père, à la maison de Hohenstauffen en épousant Lutgarde, comtesse de Salzbach, belle-sœur de l'empereur Conrad III. Une si haute alliance n'empêcha pas Henri de Limbourg, fils et successeur de Waleran, de faire de nouveaux efforts pour se remettre en possession du duché de Lothier; mais il échoua devant l'énergie de notre duc, qui l'obligea par la force des armes à se tenir en repos (4). Malheureusement pour la paix du pays, Godefroid ne porta pas longtemps la couronne ducale, car il mourut dans les premiers mois de l'année 1143. Son fils Godefroid III, qui lui succéda, hérita d'une guerre commencée par le père vers 1140, contre Wauthier Berthout, avoué de Malines, et Gérard, sire de Grimberghe, qui lui refusaient l'hommage (5). Cette guerre dura

(1) Ernst, pag. 32. — (2) Ernst, pag. 44.

(3) V. *Chron. Anselmi*, dans la Collection de Pistorius, I, pag. 960.

(4) Ernst, pag. 89.

(5) Voyez sur l'âge de Godefroid III, et la guerre de Grimberghe, le *Choix de Mémoires* de la Société littéraire de Louvain, I, p. 226 et suiv. — Voyez sur le

près de vingt ans, pendant lesquels le pays fut en proie aux pillages, aux incendies et à toutes sortes de violences exercées de part et d'autre. L'an 1159 Godefroid vint assiéger le chateau de Grimberghe, qui était la plus forte place du Brabant. Il eut le bonheur de s'en rendre maître en peu de temps, et le détruisit de fond en comble. Alors les Berthout se soumirent et firent la paix avec le duc de Brabant. Quelques années auparavant, il avait terminé une autre guerre avec Henri de Limbourg, qui n'avait cessé de lui disputer le duché de Lothier. En 1155 il épousa Marguerite, fille de son rival, et mit ainsi fin à cette longue querelle (1).

Le duc Godefroid, qui avait pour ainsi dire grandi au milieu du bruit des armes, garda pendant toute sa vie un penchant fort vif pour la guerre; mais il n'eut pas toujours soin de mettre la justice et le bon droit de son côté. C'est ainsi qu'il s'avisa de former des prétentions sur le comté de Namur, qu'il considérait comme une annexe du duché de Lothier (2). Henri l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg, demanda, pour repousser les prétentions de Godefroid, des secours à son beau-frère le comte Baudouin de Hainaut. Ce dernier, qui avait lui-même à se plaindre de l'ambition du duc de Brabant (3), envoya au prince namurois un corps d'armée, fourni par la Flandre et le Hainaut, sous le commandement de son fils, qui venait d'épouser la sœur de Philippe d'Alsace (4). Après une année d'excès de tout genre auxquels on se livrait de côté et d'autre en dépit de la trève qui

même sujet le travail de M. le chanoine De Smet, dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, tom. XV.

(1) Ernst, pag. 109 et suiv.

(2) V. Galliot, *Hist. de Namur,* I, pag. 133 et suiv.

(3) V. l'*Histoire de Hainaut,* par Jacques de Guyse, édit. du marquis de Fortia, tom. XII, pag. 171.

(4) Galliot, pag. 134. — Guyse, pag. 187.

avait été conclue, les deux partis en vinrent aux mains dans les plaines de Carnières, près de Fontaine-l'Évêque, à deux lieues de Binche. Une bataille sanglante y fut livrée en 1170, dans laquelle la victoire, longtemps indécise, fut enfin remportée par le jeune Baudouin; le duc perdit plus de deux mille hommes, et fut obligé de prendre la fuite (1). Les choses n'en restèrent pas là : les vainqueurs, animés par ce succès, poursuivirent leur adversaire jusqu'aux portes de Louvain, et ravagèrent tout le quartier de Bruxelles. Le duc se hâta donc de demander la paix, mais sans perdre l'espoir de laver un jour la honte de sa défaite.

Pendant qu'il se tenait en repos sous des apparences pacifiques, et qu'il s'occupait à réparer ses pertes, il vit avec plaisir une querelle s'engager entre son beau-frère de Limbourg et Henri l'Aveugle; mais elle n'eut d'autres suites que des incursions et des ravages sur les territoires réciproques, et se termina à l'avantage du comte de Namur (2).

Quelques années après, lorsque le duc de Brabant se vit en mesure de reprendre les armes, il se brouilla de nouveau avec le comte de Hainaut, au sujet d'un fort que ce dernier faisait bâtir sur les confins du Brabant. Il allait encore en résulter une lutte sanglante : déjà les deux armées étaient en présence; mais, par un singulier contraste de goûts, le duc avait en même temps émis le vœu de faire un voyage vers la Terre-Sainte, ce qui fournit au comte de Flandre l'occasion de négocier une trêve entre Baudouin et Godefroid, jusqu'au retour de ce dernier (3). Malheureusement, le temps n'apaisa pas l'animosité des deux rivaux; car à peine le fils de Godefroid, qui avait fait le pèlerinage à la place de son père (4), fut-il de re-

(1) V. Chron. Gisleb. pag. 75. — Guyse, pag. 191.

(2) Ernst, III, pag. 157 et suiv.

(3) Guyse, pag. 275. — Chron. Gisleb. pag. 113.

(4) V. Butkens, pag. 143 et suiv.

tour, que la guerre se ralluma. Elle eut les mêmes résultats que la première fois, c'est à dire que le duc fut battu et obligé de recourir à une trève (1183) (1). Godefroid n'en devint pas plus sage.

Déjà depuis quelques années il avait associé son fils Henri au gouvernement de ses états; vers 1185 il se déchargea complètement sur lui de tous les soins de l'administration, et crut pouvoir se livrer au repos. Bientôt Henri fut chargé d'attaquer le comte de Namur; mais il eut à se repentir de son entreprise. L'Aveugle, toujours appuyé par son neveu de Hainaut, força l'ennemi à se retirer, puis alla porter à son tour la guerre dans le Brabant. La ville et l'abbaye de Gembloux furent livrées aux flammes, ainsi que le village de Mont-Saint-Guibert, qui était une dépendance de l'abbaye (1186) (2). Malgré de si nombreux échecs, on ne conclut pas la paix : une simple trève suspendit les hostilités.

Cependant le duc Godefroid, accablé d'infirmités, s'était entièrement retiré des affaires, et passait ses jours à l'extrémité septentrionale de son duché, dans un endroit appelé *Orten*, fort agréablement situé au milieu des bois. Il y avait fait construire une maison de plaisance ou de chasse, autour de laquelle plusieurs habitants du pays, attirés par la présence du souverain, étaient venus s'établir. Il s'y forma ainsi en peu de temps une petite ville, et Godefroid se plut à la faire entourer de murailles. Il lui donna le nom de Bois-le-Duc, à cause des forêts dont elle était entourée de tous côtés (3).

Il mourut le 10 Août 1190, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre à Louvain.

(1) Chron. Gisleb. pag. 129 et suiv. — Butkens, pag. 145.
(2) Chron. Gisleb. pag. 130 et suiv. — Butkens, *loc. cit.*
(3) Butkens, pag. 131.

§ 3.

Règne de Henri Ier, II et III.

1190—1261.

SÉRIE DES EMPEREURS CONTEMPORAINS.

Maison de Hohenstauffen ou de Souabe.

Henri VI,	† 1197.
Philippe de Souabe,	† 1208.
Othon IV, de Brunswick,	† 1218.
Frédéric II, depuis 1212,	† 1250.
Conrad IV,	† 1254.
. . . .	
Guillaume de Hollande, élu en 1247,	† 1256.

Grand interrègne, qui dura jusqu'à l'élection de Rodolphe de Habsbourg, en 1273.

Pendant ce temps la couronne impériale fut portée simultanément par Alphonse X, roi de Castille, *et* Richard, comte de Cornouailles.

Henri Ier, fils et successeur du dernier Godefroid, porte à juste titre le surnom de *Guerroyeur;* car il eut presque toujours les armes à la main contre la plupart des seigneurs voisins. Son père vivait encore, que déjà il poursuivit une querelle contre son oncle, le duc de Limbourg, au sujet de la haute-avouerie de Saint-Trond, à laquelle étaient attachés de gros revenus (1). Cette dignité, que les ducs de Limbourg tenaient en fief de l'église de Metz, avait été assignée en dot à la mère du jeune Henri, et celui-ci en réclamait la jouissance. D'un autre côté, en 1189, le duc de Limbourg retira la sous-avouerie de Saint-Trond à Conon, comte de Duras, pour refus de service, et la vendit à Gérard, comte de Looz; mais presqu'au même temps Conon, qui regardait cette privation

(1) V. Miræi *Op. Diplom.* I, p. 61.

comme injuste, vendit la sous-avouerie de Saint-Trond, ainsi que son château de Duras, au jeune duc de Brabant. Celui-ci se mit aussitôt en devoir d'en prendre possession par la force. Il rassembla une armée d'environ soixante mille hommes et sept cents chevaliers, et, après avoir ravagé le comté de Looz, il alla investir la ville de Saint-Trond. Ses adversaires n'avaient pas le tiers de ces forces pour se défendre, et auraient dû à la fin succomber dans la lutte, si le comte de Hainaut, parent et allié de celui de Looz, ne fût à sa demande entré dans le Brabant pour y porter le ravage. Cette diversion obligea le duc à lever le siége de Saint-Trond, et amena bientôt un accommodement. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et l'archevêque de Cologne servirent de médiateurs : par leurs soins le duc de Brabant fit la paix avec le comte de Hainaut, et l'on prit des arrangements à l'amiable au sujet de l'avouerie de Saint-Trond. Le duc de Limbourg consentit à la tenir en fief du Brabant, tandis que pour la sous-avouerie, le comte de Looz paya 800 marcs d'argent au duc Henri (1190) (1).

L'année suivante, un différend d'un autre genre et bien glus grave vint détruire le repos du duc de Brabant. L'évêché de Liége devint vacant le 5 Août, par la mort de l'évêque Raoul de Zeringen. Cette haute dignité n'était que trop souvent l'objet de l'ambition des différents princes de la Belgique, qui tous cherchaient à l'envi à l'obtenir pour leurs fils, leurs frères, leurs parents. Le duc Henri avait un frère nommé Albert, qui était chanoine de Liége, et archidiacre de la Campine. A l'époque fixée pour l'élection du successeur de Raoul, le duc de Brabant se rendit à Liége avec son oncle de Limbourg et une suite nombreuse, pour appuyer la candidature

(1) V. Guyse, tom. XIII, pag. 2 et suiv. — Chron. Gisleb. pag. 199 et suiv. — Butkens, pag. 147. — Ernst, III, pag. 174 et suiv.

d'Albert de Louvain. D'un autre côté Baudouin, comte de Hainaut, travaillait en faveur de son parent également appelé Albert, frère du comte de Rhétel. Malgré toutes les intrigues, le premier candidat fut élu à la presque totalité des suffrages, tandis que le protégé du comte de Hainaut en obtint à peine quatre ou cinq.

Quelque canonique que fût cette élection, Baudouin ne désespérait pas de la renverser, comptant sur la protection de l'empereur Henri VI, qui avait épousé la nièce d'Albert de Rhétel, et qui haïssait la maison de Brabant.

Le suzerain de Liége fixa un jour, où les droits respectifs des deux compétiteurs seraient examinés en sa présence; mais un seigneur de sa suite, Thierri, comte de Hostade, profita de l'intervalle pour engager le monarque à rejeter l'un et l'autre Albert, et à donner l'évêché à son frère Lothaire, prévôt de Bonn et chanoine de la cathédrale de Liége. Cette recommandation fut appuyée d'une grosse somme d'argent, et l'intrigue réussit. Dans une diète tenue à Worms au commencement de 1192, l'empereur Henri, après quelques feintes hésitations, et sous prétexte qu'il avait le droit de disposer de l'évêché de Liége en cas d'élection contentieuse, nomma le prévôt de Bonn, et lui donna en même temps l'investiture du temporel. Tout le monde protesta contre une décision aussi inique; mais le suzerain poursuivit dès lors cette affaire avec un extrême acharnement. L'évêque intrus se rendit à Liége, accompagné d'une suite nombreuse, et prit possession du siége épiscopal à main armée. Il fut reconnu par presque tout le clergé qui était dominé par la terreur; le comte de Hainaut lui fit hommage de son comté; mais les ducs de Brabant et de Limbourg lui refusèrent le serment pour les fiefs qu'ils tenaient de l'église de Liége.

Cependant l'évêque légitime, accompagné de deux chanoi-



nes fidèles, alla soumettre sa cause au chef de l'Église. Le pape Célestin III lui rendit pleine justice : non-seulement son élection fut déclarée canonique, mais le souverain pontife l'ordonna diacre de ses propres mains, et le créa même cardinal. Peu de temps après Albert revint en Belgique, et eut une entrevue avec son frère à Nivelles. Il était porteur de lettres papales chargeant l'archevêque de Cologne, et, à son défaut, le cardinal archevêque de Rheims, de lui conférer l'ordre de la prêtrise, de le sacrer évêque et de l'aider à se mettre en possession de l'évêché de Liége, avec le pouvoir d'excommunier Lothaire et ses adhérents.

Le métropolitain de Cologne s'excusa sous prétexte d'indisposition, mais en réalité parce qu'il craignait la colère de Henri-le-Cruel. Albert se rendit donc à Rheims, où il fut sacré le 20 Septembre. Après la cérémonie, le duc de Limbourg, le châtelain de Bouillon, et plusieurs autres vassaux de Liége, lui firent hommage pour les terres qu'ils tenaient de son église.

De son côté l'empereur, furieux de se voir vaincu, mais voulant à tout prix empêcher le prélat de prendre possession de son évêché, se rendit en personne à Liége, où il sévit avec la plus coupable rigueur contre les partisans du légitime évêque, faisant abattre leurs maisons, ou les livrant au pillage. Il n'y eut pas jusqu'au duc de Brabant lui-même, qui ne fût obligé d'obéir au caprice du monarque, et de reconnaître l'intrus, pour échapper à une mort presque certaine.

Cependant Henri VI croyait n'avoir rien fait pour Lothaire, tant que son rival serait en vie. Il se rendit à Maestricht, où l'on résolut d'assassiner le prélat. Trois chevaliers allemands se chargèrent de cette infâme commission, se rendirent déguisés à Rheims, gagnèrent la confiance d'Albert, et exécutèrent leur crime le 24 Novembre 1192 (1).

(1) L'histoire d'Albert de Louvain est rapportée au long par Gilles d'Orval, dans Chapeauville, II, pag. 134 et suiv. — Voyez aussi Ernst, III, pag. 181 et suiv.

La Belgique tout entière tressaillit à la nouvelle de cet horrible attentat. La ville de Liége en fut encore plus émue que les autres; bientôt l'évêque intrus, craignant pour ses jours, se retira à Hui, et quelques jours après il prit la route d'Allemagne, pour se mettre avec son frère sous la protection de l'empereur (1).

Quant au saint martyr, on lui fit des obsèques dignes d'un prince. Il fut inhumé dans l'église de Rheims (2); mais en 1612 ses reliques furent transportées à Bruxelles à la demande de l'archiduc Albert, et déposées dans l'église des Carmélites (3).

Pendant que tout était dans le trouble à Liége, un des chanoines qui avaient accompagné Albert à Rheims, vint apporter la nouvelle de l'assassinat au duc de Brabant, entouré en ce moment d'une grande partie de sa noblesse. Le duc, déjà instruit du crime, était inconsolable; mais lorsqu'il eut jeté les yeux sur un pan ensanglanté de la robe de l'évêque son frère, son affliction tourna en fureur, et il jura de tirer vengeance du meurtre sur tous ceux qui y avaient coopéré. Les seigneurs présents partagèrent tous sa juste indignation et lui promirent leur assistance. Comme les assassins s'étaient soustraits par la fuite à la colère du duc, celui-ci résolut d'en faire tomber le poids sur Thierri et Lothaire, qu'il regardait avec raison comme les instigateurs du crime. Après avoir formé une confédération avec le duc de Limbourg, les archevêques de Cologne et de Mayence, et presque tous les princes de la Basse-Allemagne, il fondit au commencement de 1193 avec des forces considérables sur les terres du comte de Hostade, s'empara de plusieurs châteaux et mit tout à feu et à sang (4).

Cette démonstration énergique effraya l'empereur lui-même,

(1) Chapeauv. pag. 182.
(2) Ib. pag. 178. — (3) Ernst, pag. 201.
(4) Chapeauv. pag. 183. — Ernst, pag. 205.



qui craignait que l'indignation des princes de l'empire ne tournât enfin contre lui. Il avait en effet été question de le détrôner, et de mettre à sa place le duc de Brabant. C'est pour parer ce coup qu'il prit le parti d'abandonner Thierri et Lothaire à leur destinée, et qu'il employa tous les moyens propres à apaiser le duc de Brabant ainsi que les autres parents d'Albert, en les comblant de bienfaits et de faveurs. Ils se réconcilièrent avec lui à Coblenz; les assassins furent bannis des terres de l'empire (1).

Le duc de Brabant sortit donc victorieux de cette espèce de lutte avec l'empereur. L'ambition n'avait pas été étrangère au désir de placer son frère sur le siége épiscopal de Liége : il voulait donner par-là du relief à son duché, qui avait souffert des extravagances de son père; et quoiqu'il ne réussît pas dans ce projet, la satisfaction que l'empereur se vit forcé de lui donner, releva beaucoup sa maison, et le fit ainsi atteindre son but.

En 1197 il entreprit un second voyage à la Terre-Sainte, où il se distingua par de brillantes victoires (2); mais pendant son absence, l'empereur vint à mourir le 28 Septembre de la même année, à l'âge de 32 ans, laissant un fils qui n'en avait que trois. Cet événement engagea notre duc, et presque tous les seigneurs allemands, qui avaient pris part à la croisade, à quitter l'Orient. A leur retour en Europe, ils trouvèrent l'Allemagne divisée entre deux rivaux qui se disputaient l'empire, Philippe de Souabe, frère du défunt empereur, et Othon de Brunswick, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. Le duc de Brabant se rangea parmi les partisans de ce dernier; on le vit souscrire comme électeur à la lettre par laquelle plusieurs princes notifièrent au pape Innocent III le couronnement

(1) Chapeauv. *loc. cit.* — Ernst, pag. 207 et suiv.

(2) Butkens, pag. 155 et 156. — Ernst, pag. 244.

d'Othon célébré à Aix-la-Chapelle, le 4 Juillet 1198 (1); et comme s'il eût voulu s'attacher pour toujours au parti guelfe, il fiança le lendemain sa fille Marie, âgée de neuf ans, au nouvel empereur. Fort de cette alliance, il soutint un long débat avec les comtes de Gueldre et de Hollande, qui s'étaient ligués contre l'évêque d'Utrecht Thierri d'Are, l'ami du duc de Brabant et en même temps son suzerain pour le comté de la Veluwe que le duc tenait en fief de l'église d'Utrecht (2). Henri fut constamment heureux dans cette querelle, et la termina par des traités entièrement avantageux au Brabant (1203) (3).

L'année suivante 1204, comme l'empereur Othon ne cessait d'éluder sous différents prétextes la promesse de mariage qu'il avait faite à la fille du duc Henri (4), celui-ci se laissa entraîner par l'exemple de plusieurs autres seigneurs, qui abandonnèrent le parti du prince guelfe, et épousa celui de son rival Philippe de Souabe, qu'il alla trouver à Coblenz, pour lui faire hommage des terres qu'il tenait de l'empire (5). Les lettres d'investiture, que Philippe lui fit expédier le 12 Novembre de cette année, portent qu'il lui accorde en fief l'abbaye de Nivelles avec tous les droits que l'empereur y avait; il lui assigne en outre l'héritage du domaine de Dasbourg, au cas que le comte Albert décèderait sans héritier direct; enfin, si le duc de Brabant venait lui-même à mourir sans hoirs mâles, il est dit que ses filles succèderont de plein droit aux fiefs qu'il tient de l'empire (6). Par contre il dut renoncer à la ville

(1) Miræi, I, pag. 194.

(2) V. Miræi, I, pag. 289.

(3) V. Butkens, pag. 161 et suiv. — Ernst, pag. 267. — Wagenaar, II, pag. 291 et 293.

(4) V. Butkens, pag. 204. — Desroches, *Epit. Hist. Belg.* II, pag. 117.

(5) Butkens, pag. 167.

(6) Butkens, *Preuves*, pag. 55. — Kluit, tom. II, part. I, pag. 279 et suiv. — De Vaddere, pag. 367.



de Nimègue, qui avait jusque là fait partie de la dotation des ducs de Lothier, et que l'empereur réunit à la couronne; mais il en fut amplement dédommagé par la concession de la ville de Duysbourg, que le duc reçut en engagère, ainsi que par l'acquisition d'autres biens et revenus (1). Enfin à tous ces bienfaits l'empereur ajouta encore une alliance de famille : au commencement de 1208, il donna sa fille en mariage au fils du duc de Brabant (2).

Toutefois ce bonheur ne fut pas long; car la même année Philippe de Souabe fut assassiné à Bamberg le 21 Juin (3), ce qui amena le triomphe momentané de l'empereur guelfe Othon IV, et le duc Henri ne fit qu'y perdre. La concession de l'abbaye de Nivelles lui fut retirée, l'abbesse rentra dans ses droits (4), et Duysbourg, qui devait servir d'équivalent pour la ville de Nimègue, fut racheté. Cependant le duc Henri, d'abord guelfe ensuite gibelin, ne tarda pas à s'attacher de nouveau à Othon, embrassant tour à tour le parti qui lui paraissait le plus favorable à ses intérêts. Cette fois il fut néanmoins plus constant, car lorsqu'en 1210 Othon fut excommunié par le pape Innocent, et déclaré déchu du trône, le duc ne l'abandonna pas, mais lui resta fidèle (5), même quand l'année suivante les princes de l'empire, assemblés à Coblenz, eussent élu et placé sur le trône d'Allemagne le jeune Frédéric II, roi de Sicile et fils de feu Henri VI.

Les Liégeois étaient gibelins; leur évêque, Hugues de Pierrepont, avait fait publier la déposition de l'empereur guelfe et reconnu Frédéric II (6) : c'est ce qui fournit au duc

(1) Butkens, pag. 168, et *Preuves*, pag. 56.

(2) Butkens, pag. 172, et *Preuves*, pag. 59.

(3) V. Ernst, pag. 297 et suiv. — (4) Butkens, pag. 175, et *Preuves*, pag. 60.

(5) V. Gilles d'Orval, dans Chapeauv. II, pag. 204. — Ernst, pag. 300 et suiv. — Butkens, pag. 176. — (6) Ernst, pag. 307.

de Brabant l'occasion de faire la guerre à ce prélat, avec lequel il avait une querelle particulière au sujet du comté de Moha, qui avait appartenu à Albert, dernier comte de Dasbourg. Ce seigneur était parent du duc Henri, qu'il avait, semble-t-il, désigné pour son héritier (1); mais ayant ensuite changé d'avis, il céda son comté à l'évêque de Liége (2). Celui-ci, après la mort d'Albert, fit occuper les châteaux de Moha et de Waleffe, malgré le duc de Brabant, qui voulait y mettre des garnisons jusqu'à ce que les sommes avancées par lui au feu comte fussent remboursées (3). La querelle s'envenima par celle qui divisait l'empire ; le duc de Brabant fut chargé par Othon IV de ramener les Liégeois à son parti, ou d'envahir leur pays et de brûler la ville de Liége (4). Henri ne se laissa pas prier : il prit aussitôt les armes pour défendre à la fois la cause du prince guelfe, et se faire justice à lui-même. Il entra sur les terres de Liége le 29 Avril 1212, et s'empara, le 3 Mai de la capitale qu'il livra au pillage pendant plusieurs jours. Ses soldats commirent des excès inouis, sans que leur chef prît aucune mesure pour les arrêter. La ville cependant ne fut point détruite par le feu, comme le duc se l'était proposé; mais sur les instances du châtelain de Bruxelles, il se contenta d'exiger du clergé et des habitants le serment de fidélité à l'empereur Othon (5).

L'évêque s'était sauvé à Hui, où ayant assemblé un synode, il fulmina contre le duc et ses complices une sentence d'excommunication, et mit en interdit toutes les terres brabançonnes (6); mais voyant que les armes spirituelles ne pouvaient

(1) Butkens, *Preuves*, pag. 234. — Desroches, II, pag. 118.

(2) Gilles d'Orval, dans Chapeauv. II, pag. 102. V. aussi *ib.* pag. 605 et suiv.

(3) Butkens, pag. 176 et suiv. et Chap. *locis cit.* — (4) Ernst, pag. 309.

(5) V. Chapeauv. pag. 205 et suiv. *It.* 608 et suiv.

(6) Chapeauv. pag. 211. — Ernst, pag. 312.

rien sur son adversaire, il somma les vassaux liégeois de venir à son aide. Renforcé par leurs secours, et par ceux que lui envoyèrent les comtes de Namur et de Flandre et d'autres alliés, l'évêque s'avança, à la tête d'une nombreuse armée, jusqu'aux frontières du Brabant. Henri se croyant en danger, conjura l'orage, et promit, sous la garantie de Ferrand comte de Flandre, toute satisfaction à l'évêque de Liége (1).

Cette promesse n'était pas sincère; au printemps de l'année suivante, il se rendit à l'assemblée de Soissons (pag. 73), où il épousa en secondes noces Marie de France, fille de Philippe-Auguste et veuve du comte de Namur, et devint en même temps l'allié du roi de France contre le comte Ferrand (2).

Pendant que ce dernier se débattait contre Philippe-Auguste (pag. 73), le duc entra de nouveau sur les terres de l'évêque de Liége, brûla Tongres et tous les villages à l'entour; mais le prélat, assisté du comte de Looz, l'attaqua le 13 Octobre dans les plaines de Steppes, près de Montenaken, et le défit complétement (3).

A son tour l'évêque porta le ravage dans le Brabant, mit le feu à trente-deux villages, et brûla Hannut et Léau (4). Sur ces entrefaites le comte de Flandre, ayant les mains plus libres depuis la retraite des Français, conduisit une armée jusque sous les murs de Bruxelles, où le duc aux abois fut forcé de souscrire à tout ce que Ferrand demandait (5). On conclut une trêve avec Hugues de Pierrepont, jusqu'au 2 Février 1214 (6). Le comte de Flandre profita de l'intervalle pour détacher le

(1) Chapeauv. pag. 213 et 616.
(2) Butkens, pag. 180. — Chapeauv. *locis cit.*
(3) Chapeauv. pag. 216, 222 et 624. — Ernst, pag. 314.
(4) Chapeauv. pag. 228 et 230. — Butkens, pag. 181.
(5) Meyer, *ad ann.* 1213. — Butkens, pag. 182.
(6) Chapeauv. pag. 231. — Ernst, pag. 317.

duc de son alliance avec la France, et réussit au point que non-seulement Henri promit de s'unir à lui, mais qu'il lui donna même ses deux fils en ôtage (1).

A l'expiration de la trève, le duc se résigna, quoiqu'avec peine, à aller demander pardon à Liége, où il fut relevé de l'excommunication (2). L'évêque aurait payé cher le plaisir qu'il prit à abaisser le duc de Brabant, si la ruine totale des affaires d'Othon ne l'eût soustrait aux vengeances de ce prince. Celui-ci était entré dans la ligue contre Philippe-Auguste (pag. 75), et pour y engager plus sûrement le duc Henri, il épousa au mois de Mai la fille de ce prince, la même qui seize ans auparavant lui avait été fiancée (3). La défaite de Bouvines (*ib.*) le perdit pour toujours. Quant au duc Henri, il eut soin de se réconcilier avec l'empereur Frédéric, auquel il fit le serment de vasselage, et lui laissa son fils Henri comme gage de sa fidélité à la cause gibeline (1215) (4).

Dès lors le duc de Brabant se tint plus tranquille : fatigué des guerres désastreuses, qui avaient épuisé ses états, il employa le reste de sa vie à en réparer les maux. Il s'appliqua à ranimer le commerce, à réformer les lois, à embellir les villes, à étendre leurs priviléges.

Sous ce rapport, il avait depuis longtemps imité les comtes de Flandre. Déjà en 1192 il avait accordé une charte d'affranchissement à ceux de Vilvorde (5). En 1211 il donna des libertés et des lois particulières à la ville de Louvain (6), et en 1229 à celle de Bruxelles (7). Ceux de Nederyssche, d'Incourt, de

(1) Meyer, *loc. cit.* — (2) Chapeauv. pag. 628.

(3) Butkens, pag. 182. — Ernst, pag. 325 et suiv.

(4) Butkens, pag. 183.

(5) Butkens, pag. 150, et *Preuves*, pag. 46.

(6) Divæi, *Annales Lov.* pag. 7.

(7) Butkens, pag. 195.—Luyster van Brabant, I, pag. 37 et 43.

La Hulpe, enfin les villes de Léau et de Diest, lui durent également leurs libertés et leurs *Keures* (1).

Le duc Henri mourut le 5 Novembre 1235 à Cologne (2), en revenant dans ses états, après avoir conduit Isabelle d'Angleterre à l'empereur Frédéric, qui devait épouser cette princesse. Il fut enterré en l'église de Saint-Pierre à Louvain, où l'on voit aussi le tombeau de sa femme et de sa fille (3).

Il eut pour successeur son fils Henri II, lequel, fidèle au plan que le père s'était tracé pendant les dernières années, s'occupa, à son tour, de procurer le bonheur à son peuple, plus que de rechercher la gloire qui s'acquiert par les armes. La seule guerre qu'il eût à soutenir fut contre Conrad de Hostade, archevêque de Cologne, en 1238. Il s'en tira avec honneur (4). Le château de Daelhem, qui appartenait à la famille du prélat, et dont le duc se rendit maître pendant ce démêlé, resta en son pouvoir (5). L'an 1243, il en acquit la propriété et étendit ainsi sa puissance au-delà de la Meuse (6).

Le peuple fut heureux sous la domination de Henri II. C'est lui qui abolit le droit de *main-morte*, en vertu duquel le seigneur prélevait sur la succession de chaque chef de famille roturière qui venait à mourir, le plus beau meuble de la maison, qu'on appelait *meilleur-catel*, et qui se rachetait communément par une somme d'argent (7). Il fit plus : son père avait accordé des libertés et des priviléges à plusieurs villes; Henri II com-

(1) V. Willems, *Chronique de J. De Klerk*, pag. 617 et suiv.

(2) Desroches, II, pag. 126.

(3) Voyez *Recherches sur les Sépultures des ducs de Brabant à Louvain*, par M. le chan. de Ram, pag. 15.

(4) Butkens, pag. 227 et 229.—Ernst, IV, pag. 187 et suiv.

(5) V. Ernst, pag. 188, et la note de M. Lavalleye.

(6) Butkens, pag. 231, et *Preuves*, pag. 85.

(7) Butkens, pag. 237, et *Preuves*, pag. 89. — V. aussi J. J. Raepsaet, *OEuvres complètes*, t. V, pag. 27 et suiv.

pléta ces bienfaits en prenant des mesures contre l'arbitraire de ses baillis, auxquels il défendit de s'écarter, dans leurs jugements, de l'opinion des échevins et de leurs assesseurs, prononçant, en cas de désobéissance sur ce point, des peines qui tombaient également sur leurs personnes et sur leurs biens. Enfin il ordonna que les dépenses de la maison du duc fussent réglées de manière que ses sujets n'eussent pas à supporter des charges trop lourdes (1).

La première femme de notre duc étant morte en 1239, il épousa en secondes noces Sophie, fille de Louis IV, landgrave de Thuringe, et de sainte Élisabeth de Hongrie. Henri l'Enfant, issu de ce mariage, est la tige de la maison de Hesse.

Henri II mourut trop jeune, le 1er Février 1247 (v. s.), et eut pour successeur Henri III, fils aîné du premier lit, qui, pour le bonheur du peuple, suivit en tout les traces de son père. Vivant au milieu des troubles qui déchiraient l'empire (2), il se déclara pour Guillaume, comte de Hollande, son cousin, compétiteur de l'empereur Frédéric II. Il aida le premier à prendre Aix-la-Chapelle (3), assista à son couronnement qui se fit en cette ville, et fut mis à la tête du conseil qu'on lui composa à raison de sa jeunesse (4).

Henri III ne fut engagé que dans une seule guerre contre l'évêque de Liége. Il voulait soutenir les habitants de Saint-Trond, qui avaient imploré son secours pour se soustraire aux exactions du prélat (5). Le duc, en sa qualité d'avoué de Saint-Trond, embrassa leur querelle, et la termina par un traité de paix, en 1257 (6).

L'année suivante, il se déclara pour Alphonse de Castille,

(1) Butkens, *locis cit.*—(2) V. Ernst, pag. 193 et suiv.
(3) Butkens, pag. 252.—Desroches, II, pag. 135.—(4) Desroches, pag, 136.
(5) Hocsemius, dans Chapeauv. II, pag. 288.—Butkens, pag. 259.—Desroches, pag. 143.—(6) Butkens, pag. 261.

élu empereur conjointement avec Richard de Cornouailles (1). Le premier de ces princes rivaux nomma le duc de Brabant son vicaire dans tous les pays en deçà du Rhin (2); mais Henri ne jouit pas longtemps de ce titre, car il mourut à Louvain, après un règne constamment heureux de treize ans, le 29 Février 1261, et fut enterré dans l'église des Dominicains, dont il était le fondateur et où l'on voit encore son monument.

§ 4.

Règne de Jean Ier, II et III.

1261—1355.

SÉRIE DES EMPEREURS CONTEMPORAINS.

Rodolphe de Habsbourg, depuis 1273,	† 1291.
Adolphe de Nassau, depuis 1292,	† 1298.
Albert Ier, d'Autriche,	† 1308.
Henri VII, de Luxembourg,	† 1313.
Interrègne de quatorze mois.	
Louis V, de Bavière, depuis 1314,	† 1347.
Charles IV, de Luxembourg, depuis 1346.	

Pendant les règnes pacifiques des successeurs de Henri Ier, la prospérité du pays n'avait fait que s'accroître. Les chartes d'affranchissement et les priviléges que ces princes avaient accordés, eurent les plus heureux effets sur le commerce et sur le bien-être général du peuple. La population des villes s'accrut de jour en jour; les gens de condition libre y accouraient en foule, pour se livrer à différentes industries sous l'égide des libertés communales. La plupart des villes vers cette époque, ou peu de temps après, s'entourèrent de murailles, ou éten-

(1) Ernst, pag. 260 et suiv.—(2) Butkens, pag. 262.

dirent leurs enceintes; elles furent flanquées de tours et de portes d'une structure imposante, et virent s'élever dans leur intérieur ces basiliques, ces halles, ces maisons de ville, qui en font encore aujourd'hui le principal ornement.

Tel était l'état du duché de Brabant, lorsque la mort de Henri III vint compromettre la prospérité publique. Ce prince laissa trois fils en bas-âge, ce qui amena une régence et presque la guerre civile.

Il y eut d'abord de graves contestations au sujet de la tutelle des enfants. Deux puissants seigneurs, Henri de Hesse et Henri de Louvain, sire de Gaesbeke, y prétendirent, le premier comme leur oncle paternel, le second comme cousin germain de leur père (1). Mais la noblesse et les villes déjouèrent ces intrigues. Elles déclarèrent que la tutelle appartenait par droit de nature à la duchesse Alix de Bourgogne, mère des trois princes, et lui adjoignirent pour conseils Wauthier Berthout et Godefroid de Perwez (2).

Cette affaire étant ainsi arrangée, il se présenta une autre difficulté bien plus grande que la première. Le fils aîné d'Alix, nommé Henri comme son père, était difforme et dépourvu de talents, tandis que Jean, son frère puiné, réunissait les qualités de l'esprit aux avantages d'une conformation robuste. Pour ces motifs la duchesse chercha à exclure l'aîné de la succession de Brabant, et à lui substituer son frère. Ce projet rencontra d'abord de l'opposition, et suscita quelques troubles (3), mais ils furent apaisés par le désistement de Henri. Au mois de Mai 1267, Alix convoqua les seigneurs, les abbés

(1) V. Butkens, pag. 279.

(2) Butkens, *loc. cit.* — Chronique de Jean Van Heelu, publiée par feu M. Willems, pag. 10.

(3) Butkens, pag. 280. — Divæus, *Rerum Brab. Lib. XIX*, pag. 121. — V. aussi Van Heelu, *Codex Diplom.* pag. 393.

et les représentants des villes, à Cortenberg, afin de déposer la régence du duché et la tutelle de ses enfants. C'est dans cette assemblée que Henri céda solennellement la souveraineté à son frère Jean (1). Quant à Godefroid, troisième fils d'Alix, il reçut pour apanage le comté d'Aerschot avec plusieurs autres terres (2). Lui et son fils périrent à la bataille de Courtrai (pag. 87) (3).

Jean I[er] avait 17 ans, lorsqu'il commença à régner. Il fit son entrée solennelle à Louvain, au mois de Juin 1268, et prit possession du pays dans une nombreuse assemblée, où l'on prêta serment de part et d'autre, et où le traité de Cortenberg, ainsi que les priviléges de Louvain, furent ratifiés et confirmés. Jean voulait s'attacher la capitale du pays, laquelle s'était le plus montrée contraire à l'irrégularité de son avénement (4).

Les destinées du Brabant se trouvaient ainsi confiées aux mains d'un prince qu'une sorte d'élection avait appelé à la souveraineté. Jean se montra digne du choix que sa mère et ses sujets avaient fait de lui ; mais il manquait à sa dignité une autre sanction, celle de l'empereur.

Richard de Cornouailles était assez généralement reconnu comme chef de l'empire. C'est lui qui avait ratifié les arrangements de Cortenberg, par un diplôme daté du château de Stafford près de Londres, le 3 Juin 1267 (5). Au mois d'Août de l'année suivante, étant venu à Cambrai, il reçut dans cette ville l'hommage du prince brabançon, et lui donna l'investiture solennelle du duché (6).

(1) Butkens, pag. 282. — De Vaddere, pag. 446. —V. aussi Van Heelu, pag. 24, et les notes de M. Willems.

(2) Divæus, pag. 122.—V. Butkens, pag. 573.

(3) Butkens, pag. 575.

(4) Divæus, pag. 123.—Butkens, pag. 284.

(5) Butkens, *Preuves*, pag. 101-103.

(6) Butkens, *Preuves*, loc. cit.—Van Heelu, pag. 394-395.

En 1269 le duc, pour donner du relief à sa maison, épousa Marguerite de France, fille de saint Louis, mais qui décéda en 1271 (1); deux ans plus tard il s'unit de nouveau à une autre Marguerite, fille de Gui de Dampierre (2).

En 1273 l'élection de Rodolphe de Habsbourg mit fin à l'anarchie où l'empire avait été plongé pendant l'espace de 17 ans, et qu'on appelle *le grand interrègne*. Le duc de Brabant se hâta de se rendre à Aix-la-Chapelle, pour assister au couronnement du nouvel empereur, qui l'y reçut à hommage, et confirma tous les droits et priviléges que ses prédécesseurs avaient octroyés aux devanciers du duc (3).

C'est à ce temps qu'il faut rapporter la misérable guerre *de la Vache*, dont les suites furent aussi désastreuses que le sujet en était mince et ridicule. Une vache enlevée par un paysan namurois à un habitant du Condros, et la conduite arbitraire du bailli de ce dernier pays, qui fit pendre le voleur, telle fut l'origine d'une querelle, où le duc Jean fut engagé, et qui troubla presque toute la Belgique (4).

Quelques années après, éclata une guerre bien autrement importante entre le duc Jean et le comte de Gueldre, au sujet du Limbourg. Elle se termina par la réunion de ce duché à celui de Brabant.

Waleran IV, dernier duc de Limbourg, mourut en 1280 (5), laissant une fille unique nommée Ermengarde, qui avait épousé Renaud I[er], comte de Gueldre (6). La princesse prit aussitôt le titre de duchesse de Limbourg; mais ce ne fut

(1) Butkens, pag. 284.—Van Heelu, pag. 28.

(2) Butkens, pag. 286.—Meyer, *ad ann.* 1273.

(3) Butkens, pag. 287. et *Preuves*, pag. 105.

(4) V. Hocsemius, ap. Chapeauv. II, pag. 308; et De Marne, *Hist. de Namur*, pag. 274 et suiv.

(5) V. Ernst, *Hist. du Limbourg*, IV, pag. 354.

(6) Ernst, pag. 357 et 375.

qu'en 1282 qu'elle fit hommage à l'empereur Rodolphe, lequel, dans une diète tenue à Worms, lui envoya des lettres d'investiture par l'entremise du seigneur de Fauquemont (1). Ces lettres, datées du 18 Juin, portaient que si Ermengarde venait à mourir avant son époux, celui-ci possèderait, sa vie durant, le duché et tout ce qui en dépendait (2). Ce qu'on avait prévu arriva bientôt : Ermengarde mourut, vers la mi-Juillet de la même année (3), sans postérité, et le comte de Gueldre, conformément au diplôme impérial, continua de gouverner le duché comme possesseur-usufruitier du pays. Ce droit lui fut cependant contesté, peu de temps après, par les seigneurs de la maison de Limbourg, qui cherchaient à recueillir la succession de leur parente. Un d'eux alla plus loin, c'était Adolphe, comte de Berg, cousin-germain d'Ermengarde. Il était le plus proche des collatéraux de la défunte duchesse, et prétendait lui succéder à l'exclusion de tous les autres (4). Au mois d'Août 1283, il s'adressa à notre duc Jean, et lui demanda l'investiture de cette partie du Limbourg, qui était fief de Brabant depuis environ un siècle (5). Dès lors le comte de Berg prit le titre de duc de Limbourg, et fut reconnu en cette qualité par ses frères; mais ces démarches éveillèrent l'attention des autres membres de la famille, qui, à leur tour, firent entre eux des arrangements, où les droits d'Adolphe semblent avoir été négligés (6). Celui-ci voyant qu'il ne pouvait rien attendre de ses parents pour parvenir à la jouissance du duché, et trop faible pour se l'approprier les armes à la main, résolut

(1) Ernst, pag. 381. — (2) Van Heelu, *Cod. Diplom.* pag. 408-409.

(3) Ernst, pag. 388 et suiv. et 405.

(4) V. la note de M. Willems sur Van Heelu, pag. 58.

(5) Ernst, III, pag. 179 et suiv. et IV, pag. 403. — Van Heelu, *Cod. Diplom.* pag. 414.

(6) Ernst, IV, pag. 405-407. —Van Heelu, *Cod. Diplom.* pag. 415.

de céder à un autre le droit qu'il y avait. Il se tourna vers Jean Ier, et transporta sur ce prince, par acte du 13 Septembre 1283 (1), le duché de Limbourg et toutes ses dépendances, à titre de donation entre vifs. Les frères d'Adolphe consentirent à cette cession, où il fut stipulé que la nièce du comte de Berg épouserait le fils aîné du duc de Brabant; mais comme cette union ne put s'accomplir, à cause de la mort du jeune prince arrivée peu après, le donateur réclama une compensation en argent (2).

Pour remplir toutes les formalités voulues, Adolphe notifia l'abandon de ses droits à l'empereur et à tous les seigneurs liges dont relevait quelque fief possédé par les ducs de Limbourg, avec prière de ratifier la cession qu'il venait d'en faire au duc de Brabant (3). On ignore si les seigneurs, et surtout l'empereur, se soient conformés au désir du comte de Berg, et si Jean de Brabant reçût effectivement l'investiture du chef de l'empire; mais ce qui porterait à le faire croire, c'est l'ardeur même avec laquelle le duc soutint dès lors ses prétentions (4). Il entra la même année dans le Limbourg, où deux factions ennemies divisaient le pays, et favorisaient par là même les entreprises du Brabançon (5); toutefois il n'y resta pas longtemps, mais il exerça de grands ravages, ce qui indisposa contre lui les seigneurs limbourgeois, qui prirent presque tous le parti du comte Renaud de Gueldre (6). A la tête de ceux qui embrassèrent la cause de ce prince, on comptait le comte de Luxembourg et le sire de Fauquemont, tous les deux pa-

(1) Butkens, *Preuves*, pag. 115.—Ernst, pag. 407-408.

(2) Ernst, pag. 411 et suiv.

(3) Miræi, I, pag. 211.—Van Heelu, *Cod. Diplom.* pag. 416.—Butkens, pag. 115. —Ernst, pag. 409.—(4) Ernst, pag. 410.

(5) Van Heelu, pag. 60.—Ernst, pag. 413 et suiv.

(6) Ernst, pag. 415.

rents de feu la duchesse Ermengarde, ainsi que Sifroid de Westerbourg, archevêque de Cologne, l'ennemi personnel du comte de Berg (1).

De son côté le duc Jean chercha aussi à se faire des alliés. Il resserra les liens qui l'unissaient à la France, et reçut la promesse de plusieurs seigneurs français, qu'ils viendraient à son aide avec leurs hommes d'armes (2). Outre l'évêque de Liége et le comte de Berg, il avait encore pour alliés le comte de Hollande, le seigneur de Durbui et autres (3); mais ce qui devait lui donner le plus de confiance, c'est le dévouement de ses propres sujets, qui lui accordèrent librement le vingtième de leurs biens, pour l'aider à soutenir la guerre.

On commença bientôt les hostilités; le restant de l'année 1283 et tout l'hiver se passa en incursions et ravages sur le territoire respectif des deux parties (4). Les princes du pays qui gardaient la neutralité, tels que les comtes de Flandre et de Hainaut, essayèrent, avec le roi de France Philippe-le-Hardi, et celui d'Angleterre, d'interposer leur médiation pour terminer la lutte par la voie d'un accommodement; mais tous leurs efforts restèrent sans succès (5). Il y eut bien des moments de répit, même des trèves; mais après leur expiration les rivaux reprirent les armes, se livrèrent des combats et s'enlevèrent des places.

Ainsi la guerre et la dévastation furent continuées avec des succès divers de deux côtés, jusqu'en 1288. Alors les principaux seigneurs convoquèrent une assemblée à Maestricht, pour aviser de nouveau aux moyens de conciliation (6). Renaud

(1) Ernst, pag. 416 et suiv.—Van Heelu, *Cod. Diplom.* pag. 417 et 420.
(2) Des Roches, II, pag. 165.
(3) Ernst, pag. 421 et suiv.—Hocsem. pag. 318.—Van Heelu, *Cod. Dip.* pag. 422.
(4) Ernst, pag. 427 et suiv.
(5) Butkens, pag. 301 et suiv.— Ernst, pag. 428 et s. —Van Heelu, p. 93 et 430.
(6) Ernst, pag. 478.

de Gueldre ne s'y rendit pas; mais tint lui-même avec ses alliés un parlement à Fauquemont, où il céda, moyennant une somme d'argent, tous ses droits sur le domaine et le duché de Limbourg aux deux frères, Henri, comte de Luxembourg, et Waleran, sire de Ligny (23 Mai) (1).

Le duc de Brabant, à cette nouvelle, marcha aussitôt sur Fauquemont pour y surprendre ses ennemis; mais ceux-ci s'étaient séparés. Comme il en voulait avant tout à l'archevêque de Cologne, qui s'était retiré vers le Rhin, il se mit à sa poursuite, poussa jusqu'aux portes de sa résidence de Bonn, mit le feu aux faubourgs, détruisit les vignobles, et ravagea le parc, qui appartenait à Sifroid (2).

Les habitants de Cologne profitèrent de la présence du duc pour se venger de l'archevêque, qu'ils n'aimaient point. Ils envoyèrent des députés au duc Jean pour lui représenter que le prélat entretenait au château de Woeringen, situé entre Cologne et Neuss, une troupe de bandits qui dévalisaient les marchands et entravaient le commerce : ils prièrent le duc de détruire ce repaire (3). Celui-ci se prêta volontiers à leur désir, et mit aussitôt le siége devant le château de Woeringen.

A cette nouvelle, l'archevêque invita à la hâte tous les barons et seigneurs des quartiers du Rhin et de Westphalie, à venir prendre part à l'affaire qui se préparait (4). Il se croyait si sûr de la victoire, qu'il fit conduire des chariots chargés de chaînes pour enchaîner les Brabançons (5). Ceux-ci, malgré l'infériorité numérique de leurs forces, avaient trop de confiance dans la valeur de leur chef, pour ne pas se flatter d'un égal succès. Le duc leva le siége, prit un poste avantageux,

(1) Ernst, pag. 479 et suiv. —Van Heelu, *Cod. Dip.* pag. 458-459.
(2) Butkens, pag. 312. — Ernst, pag. 482. —Van Heelu, pag. 155 et suiv.
(3) Ernst, pag. 483. — (4) Ernst, pag. 485.
(5) Des Roches, pag. 167. — Hocsem. pag. 319.

attendit l'ennemi de pied ferme, et engagea lui-même la bataille, le 5 Juin 1288 (1). La victoire tarda longtemps à se déclarer en sa faveur, mais elle fut enfin complète et éclatante pour les Brabançons. Le comte de Luxembourg et son frère furent tués avec plus de onze cents chevaliers; le comte de Gueldre et l'archevêque de Cologne furent faits prisonniers (2).

A la suite de cette mémorable journée, Woeringen se rendit, Cologne reçut en triomphe le duc Jean, et le duché de Limbourg fut pour toujours réuni à celui de Brabant (3). Notre prince y trouva cependant encore des ennemis, mais pour terminer sans retour ces luttes d'intérêt, il donna sa fille Marguerite en mariage à Henri, comte de Luxembourg, dont le père avait péri à Woeringen (4), et il fit la paix avec le comte de Gueldre, par la médiation du roi de France, le 15 Octobre 1289. Renaud renonça au Limbourg, et fut mis en liberté (5).

Comme cette longue guerre avait épuisé le trésor du duc de Brabant, les habitants du pays donnèrent à leur prince une nouvelle marque de leur affection et de leur dévouement, en lui accordant une seconde fois le vingtième de leurs biens comme don gratuit, et qui ne pouvait tirer à conséquence, ainsi que le duc le reconnaît par lettres reversales du 1 Avril 1293 (6). En récompense de ce service, et pour réprimer les abus et les excès, qui troublaient le repos des villes, le prince octroya à ses sujets des lois sages, telles que la

(1) Butkens, pag. 313 et suiv. — Ernst, pag. 487 et suiv. —Van Heelu, pag. 165 et suiv.

(2) Ernst, pag. 512 et 513.—V. le travail de M. Voisin sur la bataille de Woeringen, dans la *Revue de Bruxelles*, vol. de Sept. 1839, pag. 1-36.

(3) Butkens, pag. 321.

(4) Butkens, pag. 326.—Van Heelu, *Cod. dip.* pag. 555 et suiv.

(5) Butkens, pag. 322 et 324, et *Preuves*, pag. 125.—Ernst, pag. 547 et suiv.

(6) Butkens, pag. 329, et *Preuves*, pag. 130. — Ernst, pag. 569.

keure de l'Ammanie de Bruxelles et celle donnée au Brabant-Wallon (1). Le duc Jean ne survécut pas longtemps à ses exploits; sa passion pour les exercices militaires lui fut à la fin fatale. Il mourut le 3 Mai 1294 des suites d'une blessure reçue dans un tournoi, qui était le 70me auquel il avait assisté (2). Il laissa un fils, qui lui succéda sous le nom de Jean II, et qui avait épousé, peu de temps avant la mort de son père, Marguerite d'Angleterre, fille du roi Edouard Ier.

Jean II, quoique surnommé le Pacifique, eut néanmoins un règne fort agité; car non-seulement il eut à combattre des troubles qui éclatèrent dans plusieurs villes de Brabant; mais il se trouva aussi mêlé à toutes les guerres de ses voisins, et surtout à celles qui ensanglantèrent la Flandre sous Gui de Dampierre (3).

Pendant que le duc aidait ce comte à défendre l'indépendance de la Flandre contre l'ambition française, ses propres états étaient en proie à des troubles très-graves. Les mêmes dissensions, qui existaient à Gand entre les bourgeois et les *Trente-Neuf* (p. 81), éclatèrent vers la même époque dans les principales villes du Brabant, entre le peuple et les magistrats choisis exclusivement dans les familles patriciennes (4). C'est à Anvers que le mécontentement fit d'abord explosion (5); de

(1) Van Heelu, *Cod. Dip.* pag. 541 et 549.

(2) Butkens, pag. 331. — (3) Butkens, pag. 346 et suiv.

(4) Des Roches, pag. 180.

Ces familles patriciennes étaient au nombre de sept tant à Bruxelles, qu'à Louvain et à Anvers. Voici les noms de ceux de Bruxelles : *Sleews, Sweerts, Serhuygs, Van Coudenberghe, Uyt den Steenweghe, Serroelofs* et *Van Rodenbeke*.

Les patriciens de Louvain étaient les *Utenlieminghen, Van Calstre, Van Redingen, Van den Steene, Verrusalem, Gielis* et *Van Rode*.

Enfin ceux d'Anvers étaient *Volkaerts, Wilmaers, Van Hoboken, Bode, Aleyns, Spapen* et *Impeghem*.

(5) Des Roches, pag. 181.

là il se communiqua à Malines, qui appartenait alors au duc de Brabant (1). Bois-le-Duc (2) et Louvain eurent également leurs jours d'émeute contre la noblesse (3); mais ce fut à Bruxelles que le mal fut porté à son comble. Il y eut des massacres, des pillages, des dévastations, au point que le duc fut obligé de rassembler des troupes, et d'attaquer le peuple à force ouverte (4).

Il parvint cependant à rétablir partout le calme; mais il sentait sa fin s'approcher, et craignait le retour des mêmes calamités pendant la minorité de son fils. Pour les prévenir autant que possible, il fit assembler les seigneurs et les députés des villes de Brabant à Cortenberg, où il publia ces règlements célèbres connus sous le nom de *Lois de Cortenberg*, toutes à l'avantage du peuple. De sages mesures y furent prises concernant les impôts, l'administration de la justice, et le maintien des droits et franchises des villes; on créa un conseil souverain, composé de quatre seigneurs et de dix députés des principales villes, qui devaient s'assembler toutes les trois semaines au château de Cortenberg, tant pour corriger les abus, que pour rédiger les lois réclamées par l'intérêt public; enfin les sujets de Brabant furent autorisés à refuser le service au duc qui viendrait à enfreindre ces règlements.

Cet acte solennel est daté du 27 Septembre 1312 (5); le duc

(1) Des Roches, pag. 181 et suiv. — Butkens, pag. 353 et suiv. — Van Heelu, *Cod. dip.* pag. 423. — Divæus, pag. 134 et suiv.

(2) Des Roches, pag. 183.

(3) Divæus, *Annal. oppidi Lov.* pag. 13.

(4) Butkens, pag. 358. — Chronique de De Klerk, publiée par M. Willems, pag. 428. — *Luyster van Brabant*, I, pag. 66.

(5) La Charte se trouve dans les *Placcaerten van Brabant*, tom. I, pag. 122 et suiv.; dans le *Luyster van Brabant*, 1, pag. 69; et dans le *Middelaer*, II, pag. 539 et suiv. — V. aussi Butkens, pag. 366.

mourut le 27 du mois suivant, et fut enterré dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles (1).

Jean III, fils unique et successeur du précédent, n'avait que treize ans, lorsqu'il devint duc de Brabant. Il se trouva tout d'abord entouré d'embarras, à cause des dettes de son père. Le mal alla si loin, que les marchands brabançons étaient arrêtés dans les pays voisins par les créanciers de leur prince, et souvent leurs marchandises confisquées, de manière que le commerce était presqu'entièrement interrompu. Le feu duc avait amassé de fortes sommes d'argent pour payer ses dettes; mais elles avaient été dépensées mal à propos par ceux qui administraient les finances du souverain. Dans cette extrémité les communes et les abbayes vinrent au secours du jeune duc, et au moyen d'une nouvelle taxe, à laquelle elles se soumirent volontairement, il fut mis en état de satisfaire ses créanciers (2).

En 1314 il épousa la fille du comte d'Evreux, fils de Philippe-le-Hardi, roi de France, après quoi il fit son entrée solennelle à Louvain et dans les autres villes où c'était la coutume. En prenant ainsi possession de ses états, le jeune duc renouvela et confirma partout les priviléges et les droits octroyés aux villes par ses prédécesseurs (3), et prit de nouvelles précautions pour assurer le bon emploi des deniers publics. En tout cela il fut secondé par son beau-père le comte d'Evreux, par le comte de Juliers son parent et par le sire de Grimberge, qui jusque là avaient administré le pays, de concert avec quelques seigneurs du conseil de Cortenberg (4).

(1) Butkens, pag. 368.—Ernst, V, pag. 24.

(2) Divæus, *Rer. Brab.* pag. 143. — Des Roches, pag. 189 et s.—Ernst, pag. 30.

(3) Voyez dans le *Luyster van Brab.* I, pag. 77, la charte connue sous le nom de *Charte Wallonne.*

(4) Butkens, pag. 383. — *Luyster van Brabant*, I, pag. 79 et suiv.

A peine le duc Jean fut-il sorti de son embarras financier, qu'un autre malheur vint fondre sur le pays. Treize mois de pluies presque continuelles détruisirent partout les moissons et amenèrent la famine, qui fut accompagnée d'une maladie contagieuse : ces deux fléaux réunis enlevèrent près du tiers des habitants du Brabant (1315) (1).

Enfin plusieurs princes ou seigneurs voisins abusèrent de la jeunesse du duc, pour vexer ses sujets plus éloignés du centre du pays. C'est ainsi qu'Othon, sire de Buren, s'empara de la ville de Thiel sur le Wahal (2), et que Renaud, seigneur de Fauquemont, rançonna les habitants de Maestricht (3). Mais dès que le duc fut sorti de sa minorité, il s'occupa avec un plein succès à rétablir l'ordre partout; et comme Renaud se refusa à terminer le différend à l'amiable, le duc passa la Meuse avec des forces imposantes, ravagea le territoire de Fauquemont, et se rendit maître de la ville de Sittard, ainsi que du château de Herle près de Rolduc (1318) (4). Sittard fut dès lors réuni au duché de Limbourg, mais Renaud ne se soumit qu'en apparence.

Peu d'années après, Jean III eut à soutenir une guerre plus sérieuse contre le roi de Bohême, Jean l'Aveugle. Ce prince était fils de Henri V, comte de Luxembourg, et de Marguerite de Brabant, sœur de Jean II (pag. 148). En 1309 il avait épousé Isabelle, fille et héritière de Wenceslas IV, roi de Bohême, et en 1311, son père, alors empereur, lui donna l'investiture de ce royaume. Depuis, des troubles continuels agitèrent la Bohême et mirent sans cesse les jours du roi en

(1) De Klerk, pag. 442. — Divæus, pag. 144. — Des Roches, pag. 192. — V. aussi Ernst, pag. 30.

(2) De Klerk, pag. 446. — Butkens, pag. 387.

(3) De Klerk, pag. 449. — Butkens, pag. 389.

(4) De Klerk, pag. 453. — Butkens, pag. 390.

danger. C'est sans doute à cause de cela qu'il préféra de résider dans son comté de Luxembourg ; mais ce pays n'étant ni assez grand, ni assez riche pour un prince qui portait une couronne royale, il conçut le projet de s'agrandir aux dépens du duc de Brabant. En 1324 il vint à Bruxelles, pour réclamer une partie du duché, qu'il prétendait lui appartenir du chef de sa mère. On lui répondit que ses prétentions n'étaient pas fondées, puisque en Brabant les filles n'avaient droit qu'à une compétence honorable, mais ne pouvaient succéder dans les états de leur père, qu'à défaut d'héritiers mâles (pag. 133) (1).

Ces représentations furent repoussées par le roi de Bohême, qui ne chercha dès lors qu'une occasion pour attaquer son cousin à force ouverte. Par lui-même il était incapable de renverser le duc; mais il parvint à faire épouser sa querelle par Philippe de Valois, roi de France, et à former une ligue formidable contre Jean de Brabant.

Le roi Philippe était irrité contre le duc, parce que celui-ci avait donné asile à Robert d'Artois, son beau-frère, qui alla depuis inspirer à Édouard III d'Angleterre le projet de conquérir la France. Le roi envoya au duc l'ordre précis de lui livrer Robert, ou de le chasser de ses états; mais Jean eut le courage de refuser l'un et l'autre (2). C'est alors que les intrigues de Jean l'Aveugle obtinrent un plein succès : les deux rois se liguèrent, ainsi qu'une foule de comtes et de seigneurs, qui tous prétendaient avoir à se plaindre du duc de Brabant (3). Celui-ci ne parut pas trop s'en inquiéter, reçut sans trouble leur déclaration de guerre et prit ses mesures en conséquence.

(1) V. De Vaddere, pag. 421. — De Klerk, pag. 466.—Butkens, pag. 398 et 400.

(2) Butkens, pag. 403. — Froissart, Liv. I, P. I, ch. 54. — Hocsem. pag. 408.— De Klerk, pag. 492.

(3) Butkens, *loc. cit.*—De Klerk, pag. 495.—Ernst, pag. 38.

Après quelques incursions dans le Brabant-Wallon, on allait livrer bataille du côté de Tirlemont, le 13 Mai 1332; mais le duc, par sa bonne contenance, étonna tellement ses ennemis qu'ils n'osèrent en venir aux mains (1). Une trève de six semaines fut conclue par la médiation du comte de Hainaut; dans l'intervalle Robert d'Artois quitta volontairement le Brabant, pour se refugier chez sa sœur la comtesse de Namur (2). Son départ apaisa le roi Philippe qui, plein d'admiration pour la bravoure du duc, invita celui-ci à venir à Compiègne, où ils firent la paix. On conclut en même temps une alliance, où il fut stipulé que le fils du duc épouserait la fille du roi, que celui-ci abandonnerait la ligue, et tâcherait, par son intervention, de terminer la querelle avec le roi de Bohême et les autres princes (3).

A cette fin Philippe de Valois se constitua arbitre, de l'aveu des deux parties, et rendit le 21 Juin une espèce de jugement préparatoire, invitant les princes confédérés à lui exposer leurs griefs de là au mois de Mai de l'année suivante, et s'engageant à prononcer sa sentence arbitrale à la Noël de 1333 (4). Personne ne fut content de ce long délai, et avant l'expiration du terme fixé, un incident vint compliquer l'affaire et rallumer une guerre mal éteinte.

L'évêque de Liége, Adolphe de la Marck, qui était l'un des adversaires les plus animés du duc de Brabant, voyant que les Malinois suivaient le parti de ce prince, comme ils s'y étaient engagés par un traité conclu en 1315, résolut de vendre la seigneurie de Malines, avec les villages qui en dépendaient, à Louis de Crécy, comte de Flandre. L'acte en fut expédié, de

(1) Butkens, pag. 404.—De Klerk, pag. 498.—Des Roches, pag. 196.

(2) V. Froissart, *loc. cit.* et la note de Buchon.

(3) Butkens, pag. 405. — De Klerk, pag. 505. — Le *Middelaer,* I, pag. 461. — Ernst, pag. 41.

(4) Butkens, *loc. cit.* —Fisen, *Hist. Eccles. Leod.* Part. II, p. 80.—Ernst, p. 42.

l'aveu du chapitre de Liége, le 2 Octobre 1333 (1). D'un autre côté le comte Louis acheta le 1 Décembre de la même année tous les droits qu'avait sur cette seigneurie le comte de Gueldre, héritier des Berthout par sa femme (2).

Mais ceux de Malines ne voulant point passer sous la domination du comte de Flandre, chassèrent les commissaires qui venaient prendre possession de leur ville, et appelèrent à leur secours le duc Jean. Celui-ci fit savoir au comte flamand que les transactions faites sans son consentement avec l'évêque de Liége et le comte de Gueldre, étaient invalides comme contraires à ses droits, et qu'il défendrait Malines pour son propre compte (3).

Louis de Crécy ne se rendit pas à ces raisons, mais se prépara à se faire justice par la force des armes. Pour mieux réussir, il renoua l'ancienne ligue du roi de Bohême, et bientôt une foule de hérauts d'armes vinrent de nouveau déclarer la guerre au duc Jean, dans les premiers jours de l'an 1334. Le duc en fut encore moins effrayé que la première fois, parce qu'il comptait sur l'appui de la France (4).

Le comte de Flandre marcha le premier contre le Brabant, et brûla l'abbaye d'Afflighem : de son côté, le duc entra sur le territoire d'Alost, qu'il ravagea. Bientôt les Flamands essuyèrent près de Bruxelles une telle défaite, qu'ils renoncèrent à leurs incursions de ce côté là (5).

(1) V. Le *Middelaer*, I, pag. 497 et suiv.—Butkens, pag. 406.—De Klerk, pag. 508. — Hocsem. pag. 412. — L'acte de vente a été publié par Miræus, II, pag. 1017.— V. aussi Ghesquière, *Mémoire sur trois points intéressants de l'Hist. monétaire des Pays-Bas*, pag. 129 et suiv.

(2) Butkens, pag. 407, et *Preuves*, pag. 165.

(3) Le *Middelaer*, I, pag. 505 et suiv.—Butkens, pag. 408.—Ernst, pag. 44.

(4) Le *Middelaer*, pag. 510.—Butkens, *loc. cit.*—Hocsem. pag. 414.—De Klerk, pag. 510.

(5) Le *Middelaer*, pag. 511. — De Klerk, pag. 515 et 520 et suiv. — Butkens, pag. 409.



Sur ces entrefaites, la lutte s'était engagée du côté de la Meuse, où Jean perdit Rolduc et plusieurs autres places; mais il sut tenir les forces des alliés en échec, jusqu'à l'arrivée d'une armée française commandée par le roi de Navarre (1). Toutefois les Français ne venaient pas pour se battre, mais pour accommoder les parties, parce que leur roi avait intérêt à pacifier la Belgique, afin de s'attacher les princes belges, et de les avoir pour alliés contre les entreprises du roi d'Angleterre (pag. 99) (2).

Le roi de Navarre interposa donc ses bons offices, et après avoir fait conclure une trêve, il persuada aux parties belligérantes de prendre de nouveau le roi de France pour arbitre de leur différend. Cette proposition ayant été acceptée de part et d'autre, le roi Philippe se rendit à Cambrai, et dicta au mois d'Août des préliminaires de paix, qui furent convertis ensuite à Amiens en un traité définitif, dont les stipulations contentèrent tout le monde (3). Quant à la difficulté relative à Malines, le roi se réserva de placer une garnison en cette ville, en attendant qu'il eût mûrement examiné l'affaire. En 1337, comme la décision du roi se faisait toujours attendre, le duc de Brabant et le comte de Flandre s'accordèrent par traité du 31 Mars à posséder en commun la seigneurie de Malines, de la même manière que l'avaient possédée naguère les évêques de Liége et la famille des Berthout (4).

La même année, le duc Jean, oubliant les obligations qu'il avait à la France, se laissa entraîner dans l'alliance d'E-

(1) Le *Middelaer*, pag. 512 et suiv. —De Klerk, pag. 532 et suiv. — Ernst, p. 45.

(2) Le *Middelaer*, II, pag. 225.—De Klerk, pag. 549.

(3) V. Butkens, pag. 410, et *Preuves*, pag. 166.—Le *Middelaer*, II, pag. 227. — De Klerk, pag. 798.—Ernst, pag. 47.

(4) Le *Middelaer*, pag. 228 et suiv. — Fisen, pag. 85. — Butkens, pag. 420. — Meyer, *ad ann.* 1336. — Oudegheɪst, II, pag. 428. — M. Willems a donné le texte du traité dans le second vol. de De Klerk, pag. 441.

douard III, roi d'Angleterre (1); mais comme s'il ne l'eût fait qu'à regret, il n'agit que faiblement pour cet allié, et s'en sépara de nouveau en 1347, à l'occasion du mariage de sa fille avec Louis de Mâle (pag. 104). L'année précédente, le père de ce prince avait vendu la part qu'il avait dans la seigneurie de Malines au duc Jean, pour une somme de 86,500 réaux d'or (2); mais comme elle n'était pas encore payée lorsque le comte fut tué à la bataille de Crécy, son fils refusa de ratifier la vente. Le mariage avec Marguerite fit cesser la discussion. C'était le roi de France qui avait préparé cette alliance pour affaiblir le parti de son rival d'Angleterre. Dans le même but, et sous la même influence, la fille ainée du duc épousa, également en 1347, Wenceslas de Bohême, fils du comte de Luxembourg et frère de l'empereur Charles IV : enfin sa fille cadette, Marie, s'unit la même année à Renaud, fils du duc de Gueldre (3).

Outre ces trois filles, le duc de Brabant avait eu trois fils, dont l'aîné était mort depuis 1335. Malheureusement les deux autres moururent aussi avant leur père, l'un en 1349; son frère l'année suivante (4).

C'était la première fois que la descendance mâle venait à manquer dans la maison de Louvain. Le duc, afin de prévenir les querelles qui pourraient éclater après sa mort entre ses filles ou leurs époux, crut devoir prendre des mesures pour assurer la succession, et maintenir l'intégrité de ses états. En conséquence il arrêta par disposition testamentaire que sa fille

(1) Froissart, ch. 63. — Le *Middelaer*, II, pag. 232.

(2) Le *Middelaer*, pag. 236. — Butkens, pag. 434. — Meyer, *ad ann.* 1446. — Oudegherst, II, pag. 467. — Fisen, pag. 106.

(3) Butkens, pag. 435. — Meyer, *ad ann.* 1347. — Divæus, pag. 162. — Le *Middelaer*, II, pag. 379 et suiv. — V. aussi Ernst, pag. 52, et la note de l'auteur, pag. 67.

(4) Butkens, pag. 444-446. — Ernst, pag. 82.

aînée lui succèderait seule dans tous ses pays, terres et seigneuries; tandis que la comtesse de Flandre aurait un apanage de 120,000 écus, et l'épouse du duc de Gueldre 80,000 écus. Ces stipulations furent approuvées et ratifiées par l'empereur Charles IV, après qu'elles l'eussent déjà été par les députés de toutes les villes de Brabant et de Limbourg assemblés à Louvain au mois de Mars 1354 (1). Le duc Jean mourut le 5 Décembre de l'année suivante, et fut enterré à l'abbaye de Villers (2).

§ 5.

Depuis la mort de Jean III, jusqu'à l'avénement de Philippe-le-Bon au duché de Brabant.

1355—1430.

SÉRIE DES EMPEREURS CONTEMPORAINS.

Charles IV, de Luxembourg,	† 1378.
Wenceslas de Bohême, déposé en 1400.	
Robert de Bavière, électeur palatin,	† 1410.
Josse de Moravie (3 mois),	† 1411.
Sigismond de Luxembourg,	† 1438.

Depuis la mort de ce dernier, la dignité impériale rentra dans la maison d'Autriche, et y resta jusqu'à la suppression de l'empire germanique en 1806.

Jeanne et Wenceslas prirent possession de leurs états, et furent inaugurés à Louvain le 3 Janvier 1356. C'est la pre-

(1) V. *Luyster van Brabant*, I, pag. 124. — Ernst, pag. 89. et suiv. — Butkens, pag. 440. — Voyez leur déclaration dans le second vol. de De Klerk, pag. 473.

(2) Ernst, pag. 93. — Butkens, pag. 440.

mière inauguration désignée par les historiens brabançons sous le nom de *Joyeuse Entrée* (1).

Le pays ne fut pas heureux sous ce prince étranger. Son frère l'empereur lui avait cédé, sur la fin de 1353, le comté de Luxembourg, qui fut érigé en duché l'année suivante, à l'occasion de ses noces avec la princesse Jeanne (2). Il n'avait alors que 19 ans (3). A peine la cérémonie de l'inauguration fut-elle terminée, qu'il survint de graves dissensions avec le comte de Flandre. Celui-ci ne voulait en aucune manière se contenter des arrangements faits par le feu duc; mais réclama un tiers du Brabant, comme revenant de droit à sa femme. Comme Wenceslas refusa de se rendre à cette exigence, le comte réclama encore la seigneurie de Malines soutenant que ce domaine lui appartenait, attendu que la somme pour laquelle son père avait cédé sa part en 1346, n'avait jamais été payée (4).

Le duc Wenceslas ne se montra pas moins contraire à cette nouvelle prétention, et bientôt on s'arma des deux côtés. Au mois de Juin, Louis de Màle entra dans le Brabant à la tête d'une nombreuse armée (5), et le duc marcha à sa rencontre; mais quelques amis des deux princes parvinrent à empêcher les hostilités, et à faire remettre le différend touchant Malines au jugement de huit arbitres. Ceux-ci se réunirent à Assche, où ils portèrent une sentence adjugeant au comte de Flandre la seigneurie en question, au grand mécontentement des Brabançons, qui accusèrent les arbitres d'avoir trahi les intérêts de la patrie, et en mirent plusieurs en prison (6).

(1) V. *Plac. de Brab.* I, pag. 128. — *Luyster van Brab.* I, pag. 127 et suiv. — Butkens, pag. 468.

(2) Le diplôme a été publié par Miræus, I, pag. 221. — (3) V. Ernst, pag. 148.

(4) Chronique de Zantfliet dans l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand, tom. V, pag. 261. — Divæus, pag. 167. — Ernst, pag. 97 et suiv.

(5) Voyez la suite chronologique des événements dans De Klerk, II, pag. 44.

(6) Zantfliet, pag. 263. — Ernst, pag. 99.

Cet acte de vengeance ralluma la guerre. Le comte de Flandre entra le 9 Août en campagne, pour tenter la conquête du Brabant, où il pénétra bientôt avec toutes ses forces. Le duc était absent (1), ce qui n'empêcha pas les Brabançons de prendre les armes, et de se porter au devant des Flamands ; mais ils furent défaits près d'Anderlecht, et mis tellement en déroute, que les vainqueurs entrèrent pêle-mêle avec les fuyards dans Bruxelles (2).

La duchesse Jeanne eut le bonheur de s'échapper de la ville, et courut rejoindre son mari à Maestricht. Le comte de Flandre entra sans résistance à Bruxelles (3), d'où il se rendit le même jour à Louvain, qui lui ouvrit ses portes, ainsi que Nivelles, Tirlemont et Léau (4). Toutefois cette apparente soumission n'était que l'effet de la surprise (5). Louis de Mâle le savait si bien, qu'il ne se crut en sûreté qu'à Malines, dont les habitants étaient venus à sa rencontre, et l'avaient reconnu pour leur seigneur (6). Il n'y resta cependant pas longtemps; car ayant appris que le roi de France avait été fait prisonnier par les Anglais, le 18 Septembre, à la bataille de Poitiers, il laissa une forte garnison à Malines, et retourna en Flandre, pour se rendre ensuite à Paris (7).

(1) Zantfliet, *loc. cit.* rapporte que Wenceslas se mit à la tête des siens; mais tous les historiens brabançons sont unanimes à dire que le duc était en ce moment à Maestricht. — V. De Klerk, II, pag. 55.

(2) Butkens, pag. 469 et 470.— Le *Middelaer*, II, pag. 391.— Divæus, pag. 168. — Desroches, pag. 216 et suiv. — *Anonymi Chronicon ducum Brabantiae*, publié par A. Matthæus, pag. 77-78. — V. aussi De Klerk, II, pag. 44 et suiv.

(3) Les Bruxellois firent hommage au comte de Flandre, qui confirma leurs priviléges, ainsi que ceux de Malines. V. De Klerk, II, pag. 490, 491, 493 et 497.

(4) Butkens, pag. 470. — *Anon. Chron.* pag. 78. — Divæus, *loc. cit.* — V. aussi De Klerk, II, pag. 500 et suiv.

(5) Voyez plusieurs protestations des vassaux de Brabant, dans De Klerk, II, pag. 510 et suiv. — (6) Ernst, pag. 102. — Le *Middelaer*, II, pag. 393 et suiv.

(7) Zantfliet, pag. 265. — Ernst, pag. 102.

Pendant que Jeanne et Wenceslas assemblaient des forces pour arrêter les conquêtes du comte (1), un brave chevalier, Evrard Tserclaes, conçut le projet de surprendre Bruxelles, et en vint à bout dans la nuit du 24 Octobre (2). Ce succès électrisa le pays tout entier; en moins de deux mois toutes les villes de Brabant, Malines seul excepté, étaient rentrées sous l'obéissance de leurs princes (3). Cependant la guerre continua; les Brabançons furent encore battus près de Zantvliet, et pendant tout l'hiver on se livra à des actes d'hostilité (4).

Vers le même temps, Jeanne et Wenceslas, pour se venger de leur beau-frère, firent avec l'empereur Charles IV un arrangement, en vertu duquel, s'ils venaient à mourir sans enfants, leurs états devaient passer à ce prince ou au plus proche héritier de la maison de Luxembourg. Cette singulière convention fut publiée par la duchesse le 20 Février 1357, et ratifiée par les magistrats des principales villes du pays (5).

Malgré cet acte si propre à perpétuer les discordes, l'année 1357 amena la paix, mais une paix honteuse pour le Brabant. Elle fut conclue à Ath, le 4 Juin, par la médiation du comte de Hainaut. Malines fut cédé à la Flandre à titre de compensation pour les frais de la guerre. La ville d'Anvers, avec ses dépendances, passa également sous la domination flamande à titre de dot et de legs assignés à Marguerite. Outre la clause, par laquelle les souverains de Brabant durent promettre de ne jamais aliéner tout ou partie de leurs duchés, le

(1) Butkens, pag. 470. — Ernst, pag. 103.

(2) V. la notice de M. De Saint-Genois sur Evrard Tserclaes, dans le *Messager des Sciences et des Arts*, vol. de 1835, pag. 238 et suiv.

(3) Butkens, *loc. cit.* — Ernst, *loc. cit.* — Divæus, pag. 169. — *Anon. Chron.* pag. 79. — (4) Butkens, pag. 472.

(5) Butkens, pag. 471, et *Preuves*, pag. 190. — Ernst, pag. 107-109. V. aussi *ib.* pag. 115, et les pièces publiées par M. Willems dans De Klerk, II, pag. 524 et suiv.

traité contenait d'autres conditions très-humiliantes pour le pays (1).

Wenceslas était aussi peu capable de gouverner ses états, et d'y maintenir la paix, qu'il avait été impuissant à les défendre par les armes. Sous son règne la vieille haine entre les nobles et les gens de métier se ralluma, et causa des troubles très-graves à Bruxelles (2), mais surtout à Louvain. Cette dernière ville était riche et puissante; le commerce des draps y florissait plus que partout ailleurs; mais ce qui faisait murmurer le peuple, c'est que le pouvoir y était encore exclusivement entre les mains des familles patriciennes. Le maïeur, Pierre Couterel (3), quoique noble de naissance, prenait le parti des mécontents, et les excitait contre les magistrats. On accuse même le duc d'avoir été de connivence avec Couterel, et d'avoir spéculé sur les troubles.

Ils éclatèrent en 1360, à l'occasion d'un jugement rendu par les échevins en faveur d'un homme accusé par le maïeur. Celui-ci en fit ses plaintes au duc, comme si les échevins favorisaient les malfaiteurs, et provoqua contr'eux des mesures sévères. Wenceslas, au lieu d'assurer le repos de sa capitale et de prévenir les excès, s'en alla à Luxembourg, et laissa Louvain en proie à la fureur des passions. A peine Couterel y fut-il de retour, qu'il ameuta le peuple, fit arrêter les magistrats et les membres des familles patriciennes, au nombre d'environ cent cinquante, et les jeta en prison. Le lendemain,

(1) Butkens, pag. 473-75, et *Preuves*, pag. 193-196. — *Anonymi Chron.* pag. 80. —Van Mieris, *Groot Charterboek van de Graven van Holland*, III, pag. 23 et 24.— Vredius, *Geneal. Com. Fl.* pag. 400 *Probationum.* — Desroches, pag. 222. — V. le texte dans De Klerk, II, pag. 543.

(2) Divæus, pag. 174. — *Luyster van Brabant*, I, pag. 177.

(3) Ce nom de *Couterel* semble être un sobriquet. V. *Acta SS. Martii*, I, pag. 207, note *d.* et Du Cange, in voce *Coterelli.*

il nomma un bourgmestre et des échevins de son choix, de manière que le parti populaire fut maître de la ville.

Cet état de choses dura jusqu'à l'année suivante, lorsque le duc, gagné par les nobles qui s'étaient exilés de Louvain, résolut enfin d'y rétablir l'ordre, et se présenta au mois d'Octobre devant la ville avec des forces armées. Le peuple ne fit aucune résistance, et demanda même pardon pour les excès commis. Le prince fut de bonne composition, et pour satisfaire les deux partis, il changea l'organisation du corps échevinal, en y faisant entrer autant de gens de la commune que de patriciens. Il ôta à Couterel sa place de maïeur, mais le nomma échevin.

Ainsi la paix fut rétablie, mais ce ne fut pas pour longtemps, car dès l'année 1362, le duc fut de nouveau obligé d'intervenir par la force. Cette fois il se montra plus difficile; il exigea des ôtages tant des nobles que des bourgeois; il fit payer aux uns et aux autres de fortes sommes d'argent, et envoya Couterel en exil. Cette sévérité ramena enfin le calme, du moins pour quelque temps (1).

Mais il était dit que toute la durée du règne de Wenceslas serait funeste pour le Brabant. En 1365 une horde de brigands, qu'on appelait *Linfars,* du nom de leur chef, dévastait le pays, et infestait les chemins publics. Wenceslas, que son frère l'empereur Charles IV avait nommé vicaire pour cette partie de l'empire, leur donna la chasse avec un plein succès, mais sans pouvoir les exterminer complétement (2). Ils réparurent dans la suite sur différents points, de sorte qu'en 1369, le duc de Brabant conclut avec celui de Juliers et d'autres princes un traité d'union pour cinq ans, dans le but de pour-

(1) Butkens, pag. 479-481. — Divæus, pag. 172-178; et *Rerum Lovan.* p. 117. — Desroches, p. 225-230. — Piot, *Hist. de Louvain*, I, p. 187 et suiv.

(2) Divæus, *Rer. Brab.* pag. 180. — Ernst, pag. 125.

suivre les Linfars. L'acte en fut dressé à Cologne le 1er Septembre (1). Mais quelque temps après, le duc de Juliers, au lieu de concourir au but de l'union, prêta son appui aux brigands en leur fournissant des chevaux, et en les recevant dans ses châteaux. Des plaintes furent faites au duc de Brabant, comme au chef de la ligue, et l'on résolut de déclarer la guerre au duc de Juliers, qui ne se montrait pas disposé à entendre raison (2).

Wenceslas se mit en marche à la tête d'une belle armée, et avec bon nombre de chevaliers venus de Flandre, de Hainaut et d'ailleurs. Il ne manquait là qu'un bon chef, et notre duc ne l'était pas ; car ayant rencontré l'ennemi près de Bastwailer dans les environs de Rolduc, peu s'en fallut qu'il ne se laissât surprendre. On y livra bataille le 22 Août 1371 ; les Brabançons firent preuve de courage ; mais, malgré tous leurs efforts, la victoire resta à ceux de Juliers. Wenceslas fut fait prisonnier, et avec lui deux cent soixante-dix chevaliers, que le vainqueur distribua entre les seigneurs et les princes ses alliés, pour en tirer de grosses rançons. Lui-même exigea une somme énorme pour la délivrance du principal captif, qui n'obtint sa liberté que par l'intervention de son frère, l'empereur Charles IV (1372) (3).

A peine Wenceslas fut-il de retour en Brabant, qu'il s'adressa à la nation pour lui demander des aides, afin de subvenir aux dettes contractées durant la guerre. Une assemblée fut tenue à Cortenberg au mois de Septembre. Le duc, pour

(1) Butkens, pag. 488, et *Preuves*, pag. 198.

(2) Butkens, pag. 489. — Divæus, pag. 181. — Ernst, pag. 130. — Froissart, Liv. III, chap. 93.

(3) Butkens, pag. 489-492. — Ernst, pag. 131 et suiv. — Froissart, *cap. cit.* — *Anon. Chron.* pag. 98 et suiv. — Zantfliet, pag. 296 et suiv. — Divæus, *loc. cit.* — Desroches, II, pag. 233 et suiv.

rétablir dans leur intégrité les droits et priviléges de ses sujets, qui avaient souffert des atteintes dans les derniers temps, accorda une grande charte confirmative de celle donnée à Cortenberg en 1312, (pag. 150) et de la charte Wallonne de 1314 (p. 151, *not.* 3.) (1) : les villes de leur côté promirent un subside de 900,000 moutons d'or de Vilvorde, mais sous la réserve qu'elles-mêmes nommeraient les agents chargés de recueillir et d'administrer ces fonds. Cette circonstance, jointe à d'autres difficultés qui s'élevèrent à ce propos, faillit causer une guerre entre le duc et ses sujets ; mais l'évêque de Liége rapprocha les parties, qui finirent par s'entendre (2).

Cependant dans cette même assemblée de Cortenberg, la noblesse de Louvain avait réussi à faire rétablir l'ancien usage relativement au choix presqu'exclusif des échevins et conseillers dans les familles patriciennes (3), privilége qui avait été modifié du temps de Couterel. Cette innovation, et le mauvais état des finances de la ville, y jetèrent le germe de nouveaux désordres, qui éclatèrent quelques années après, lorsque Wenceslas, au lieu de contenir et de calmer les esprits par sa présence, partit pour la France avec son frère, et laissa sa capitale en proie aux plus funestes dissensions. Pendant son absence, le Blanc-Chaperon, copié sur celui de Gand, devint le signe de ralliement du parti populaire (1378) ; les nobles furent chassés de la ville et se refugièrent en partie à Aerschot. Ces nouveaux excès forcèrent le duc à revenir, et à

(1) V. Miræi, II, pag. 1020. — *Luyster van Brab.* I, pag. 147. — Le *Middelaer*, III, pag. 8.

(2) Butkens, pag. 492 et suiv. — Desroches, pag. 238-241. — Ernst, pag. 140. — Divæus, pag. 186. — *Luyster van Brab.* I, p. 166. — La valeur du mouton d'or de Vilvorde était d'environ 8 francs. V. Ghesquière, *Mémoire sur trois Points intéressans de l'Histoire Monétaire des Pays-Bas*, pag. 131 et suiv. — V. aussi *Revue de la Numismatique Belge*, année 1842, pag. 173 et suiv.

(3) V. Butkens, pag. 492, et Miræi, II, pag. 1024.

faire des concessions aux gens de métier (1), mais elles ne firent qu'aigrir davantage ceux des hautes classes contre le peuple. Enfin au mois de Novembre 1379, pendant que Wenceslas était à Paris, un meurtre commis par deux seigneurs sur un drapier de Louvain, produisit un nouveau soulèvement. Cette fois le peuple demanda du sang, et confondant dans sa haine tous les nobles, il ferma les portes de la ville, afin qu'aucun n'échappât. Bientôt il courut à la maison où les magistrats avaient coutume de tenir leurs assemblées, et l'envahit de toutes parts. Les seize patriciens qui s'y trouvaient, furent tous massacrés (16 Novembre).

Le duc, comme de coutume, n'employa que des demi-mesures, cherchant à contenter les nobles et le peuple, et ne satisfaisant personne. Ainsi les troubles continuèrent avec plus ou moins de gravité jusqu'en 1382: alors un acte un peu plus vigoureux rétablit le calme; mais la prospérité de Louvain était détruite : la plupart des industriels avaient quitté la ville, qui ne recouvra plus jamais son ancienne splendeur (2).

Wenceslas ne survécut que peu de temps à la pacification de Louvain. Il mourut à Luxembourg le 7 Décembre 1383. Son neveu, fils de l'empereur Charles IV, lui succéda au duché de Luxembourg, tandis que la duchesse Jeanne gouverna encore pendant longtemps ses états héréditaires, avec plus de sagesse et de succès que du vivant de son époux.

Vers 1385 il s'éleva des contestations entre la duchesse de Brabant et le duc de Gueldre, au sujet de la ville de Grave, que ce prince retenait sans droit et sans titre, et de quelques

(1) V. Miræi, II, pag. 1026.

(2) Butkens, pag. 499 et suiv.— Divæus, pag. 188 et suiv. et *Rer. Lov.* pag. 119-123. — Desroches, pag. 240 et suiv. — Piot, pag. 193-200. — *Anon. Chron.* pag. 101-104.

châteaux, dont il réclamait la restitution. Comme la duchesse ne se montrait pas disposée à le satisfaire, et exigeait de son côté qu'il sortît de Grave, le duc, qui était d'un caractère impétueux, lui déclara la guerre, se fiant sur son alliance avec Richard II, roi d'Angleterre (1). Obligée de se défendre, Jeanne sollicita le secours de son neveu, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre, avec promesse de le faire son héritier. Philippe lui envoya un corps de troupes, sous la conduite de Guillaume de la Trémouille, et lui procura de plus l'alliance du roi de France et de l'empereur (2). Sans ce secours il est probable que la duchesse aurait succombé dans la lutte : c'est pourquoi, après que la paix eut été faite en 1390 (3) à l'avantage du Brabant, elle s'empressa d'exécuter sa promesse, par un diplôme donné à Tournai en date du 28 Septembre, par lequel elle appelle à sa succession sa nièce Marguerite, épouse du duc Philippe, et leurs enfants (4).

Ce prince avait trois fils, dont l'aîné devait lui succéder en Flandre et en Bourgogne ; il avait cédé les comtés de Nevers et de Rhétel à son troisième, et destinait à son second, Antoine, les duchés de Brabant et de Limbourg. Quelques années après, en 1398, voyant que Jeanne approchait du terme de ses jours, et ayant à cœur d'assurer à Antoine ce bel héritage, il se rendit à Malines, afin de le faire reconnaître par les nobles et les villes, du vivant de la princesse (5). Pour mieux

(1) Butkens, pag. 504 et suiv. — Ernst, pag. 158 et suiv. — Divæus, pag. 196-200. — Pontus Heuterus, *Rerum Burgund.* p. 44. — *Anon. Chron.* pag. 105 et suiv. — Zantfliet, pag. 331 et suiv.

(2) Butkens, pag. 512. — Ernst, pag. 160. — (3) V. Ernst, pag. 164.

(4) Butkens, pag. 514. — Ernst, pag. 175.

(5) Divæus, pag. 202. — Butkens, pag. 518. — Ernst, pag. 176. — Pont. Heut. pag. 49. — *Anon. Chron.* pag. 126.



réussir, il promit d'annexer à perpétuité la ville d'Anvers au Brabant. Malgré ces avances, les états ne donnèrent qu'une réponse évasive; ils étaient gênés par le concordat de 1357 (page 161), qu'ils avaient ratifié, et qui était invoqué par l'empereur Wenceslas réclamant pour lui-même l'héritage de Jeanne.

Ces difficultés s'aplanirent par la déposition de l'empereur en 1400. Dès lors ses prétentions n'étaient plus tant à craindre : aussi dans une nouvelle assemblée des états tenue à Bruxelles au mois de Septembre 1401 (1), Antoine de Bourgogne fut déclaré successeur de Jeanne. La mort inopinée du duc Philippe, arrivée en 1404 (2), hâta l'exécution de ce qui avait été résolu. Il importait, pour la tranquillité du pays, que le successeur de la duchesse fût mis en possession de son héritage du vivant de la princesse, afin qu'après sa mort ce fût un fait accompli, et par là même moins sujet à contestation de la part des princes de la maison de Luxembourg.

Jeanne abdiqua donc ses duchés, le 7 Mai 1404, en faveur de sa nièce Marguerite laquelle, de son côté, désigna pour gouverner ces pays pendant sa vie, et les posséder après elle, son fils Antoine, qui fut reconnu par les états en qualité de *Ruwaert* (3).

La comtesse de Flandre ne survécut pas longtemps à ces arrangements; elle décéda le 16 Mars 1405 à Arras, et Jeanne la suivit au tombeau le 1er Décembre 1406, après avoir régné 51 ans (4). Ainsi la souveraineté du Brabant passa dans la maison de Bourgogne, après avoir été possédée par celle de Louvain pendant trois siècles. Antoine obtint en même

(1) V. Ernst, pag. 178. — (2) V. Chron. de Monstrelet, Liv. I, ch. 18.

(3) V. De Vaddere, pag. 448 et suiv.— Ernst, pag. 180.— Butkens, pag. 524. — Divæus, pag. 208.

(4) Butkens, pag. 525.

temps le duché de Limbourg et le marquisat du Saint-Empire. Il fit sa joyeuse entrée à Louvain le 18 Décembre, puis successivement à Bruxelles et à Anvers (1).

Le nouveau souverain ne fut pas d'abord fort aimé de ses sujets, à cause de la froideur et de la réserve de son caractère. D'anciens démêlés avec le duc de Gueldre le forcèrent à prendre les armes, et à demander aux états les services ordinaires; mais ne voulant pas s'expliquer sur le motif de ses armements, il essuya un refus de presque toutes les villes (2). Ces mésintelligences durèrent jusqu'en 1422; alors il se réconcilia avec les états dans une assemblée tenue à Vilvorde (3).

Antoine s'occupa moins des affaires de son pays, que de celles de la France, où il s'attacha au parti de son frère Jean-sans-Peur, et trouva la mort à la bataille d'Azincourt le 25 Octobre 1415 (4).

Il avait épousé en 1402 la fille unique de Waleran, comte de Saint-Pol, dont il laissa deux fils, Jean IV et Philippe, qui devint comte de Saint-Pol. Le premier n'avait que treize ans à la mort de son père; les états de Brabant se réunirent à Bruxelles le 4 Novembre, et nommèrent dans leur sein une régence pour administrer le pays, jusqu'à la majorité du duc, qui fut inauguré au commencement de l'année suivante (5).

En 1418 il épousa pour son malheur sa cousine germaine, Jacqueline de Bavière, fille unique et héritière de tous les états du comte de Hainaut (6). Jamais mariage ne fut plus mal

(1) Divæus, pag. 210.—Ernst, pag. 185.—V. aussi *Luyster van Brab.* II, pag. 3.

(2) Desroches, pag. 283. — Divæus, pag. 212.

(3) Desroches, pag. 284. — Divæus, pag. 216.

(4) Divæus, pag. 219. — Ernst, pag. 195. — Desroches, pag. 286 et suiv. — V. les Chron. de Monstrelet, Liv. I, ch. 154 et 155.

(5) Divæus, pag. 120-121. — Ernst, pag. 198. — Desroches, pag. 290-292. V. aussi *Luyster van Brab.* II, pag. 17.

(6) Divæus, pag. 224. — Desroches, p. 293.

assorti; dès l'an 1419 le duc Jean commença à se brouiller avec son épouse, que Marguerite sa mère emmena en Hainaut. Ces querelles domestiques troublèrent le pays tout entier; les états de Brabant prirent parti pour la duchesse, et, après avoir vainement tenté de rétablir la concorde entre les deux époux, voyant que le duc donnait sa confiance à des hommes qui en étaient indignes, et qu'il repoussait les conseils de ceux qui n'avaient en vue que le bien du pays, ils appelèrent son frère Philippe, et le nommèrent, le 28 Novembre 1420, Ruwaert ou régent du Brabant, titre dont il exerça les fonctions jusqu'au 1er Mai de l'année suivante, alors que le duc Jean se réconcilia avec les états (1). Plus tard la duchesse se rendit indigne de l'affection du pays par sa conduite insensée et coupable. Il en sera parlé dans l'histoire du Hainaut.

Jean IV ne régna pas longtemps. L'acte le plus mémorable de ce prince, c'est l'érection, en 1425, de l'université de Louvain, avec le concours du pape Martin V. On donna à Louvain les premières leçons de droit, de médecine et des arts, le 2 Octobre 1426 (2).

Jean mourut le 17 Avril 1427, à l'âge de 24 ans, sans postérité. Il eut pour successeur son frère, le comte de Saint-Pol, dont l'avénement causa une joie universelle (3). Malheureusement ce prince eut un règne très court; car il décéda lui-même le 4 Août 1430, sans avoir été marié. La plus proche héritière était Marguerite, comtesse douairière de Hainaut, fille de Philippe-le-Hardi; mais le neveu de Marguerite, Philippe-le-

(1) Divæus, pag. 226-232.— Desroches, pag. 295-297.— *Anon. Chron.* pag. 159-167. — Ernst, pag. 202. — *Luyster van Brab.* II, pag. 32.

(2) V. Miræi, I, pag. 223 et 225.—Divæus, pag. 239, et *Annal. opp. Lov.* pag. 47. — V. aussi Vernulæi *Acad. Lov.* L. I, cap. 1.— Valerii Andreæ *Fast. acad.* cap. 1.

(3) Divæus, pag. 241. — Desroches, pag. 299. — V. aussi *Luyster van Brab.* II, pag. 51.

e

Symphoriane, mariée à Bérenger comte de Lomme ou de Namur.

Rodolphe, comte de Hesbaie et tige des comtes de Looz.

-Romain, le Brande urg.

Lambert-le-Barbu, comte de Louvain.

Jean, comte d'Ostrevant, ép Alix, fille de Florent comte de Hollande. † 1256.

Leur fils, Jean d'Avesnes, comte de Hollande, depuis 1299.

Bon, réclama la succession, comme chef de la maison de Bourgogne. La contestation fut soumise au jugement des états de Brabant, qui, cédant à la puissante influence du bon duc, lui adjugèrent le riche héritage de son cousin (1).

CHAPITRE IV.

HISTOIRE DU COMTÉ DE HAINAUT, JUSQU'A PHILIPPE-LE-BON.

§ 1.

Depuis Régnier-au-Long-Col, jusqu'à l'extinction de la maison d'Avesnes.

875—1356.

Le plus ancien monument, où il soit parlé du Hainaut, est la vie de saint Ansbert, évêque de Rouen, qui vivait au huitième siècle (2). Ce canton ou pays de Hainau *(pagus Hainau)*, était alors de peu d'étendue, se prolongeant depuis la source de la Haine, dont il tire son nom, jusqu'à l'embouchure de cette rivière, c'est-à-dire à peu près de Binche à Condé. En largeur il s'étendait depuis la Haine jusqu'à la Sambre (3). Les comtes ou gouverneurs de ce canton semblent avoir eu leur château fort sur l'emplacement de la ville de Mons, et c'est pour cela qu'ils prirent d'abord le nom de comtes de Mons. Dans la suite, ils étendirent les limites de leur domination dans les cantons voisins, et acquirent le comté d'Ostrevant *(pagus Ostrobantensis)*, où se trouvent Marchiennes, Douai et Bouchain, ainsi que le pays appelé *Burban*, qui n'est pro-

(1) Divæus, pag. 242. — Deroches, pag. 303.

(2) V. Acta SS. Februarii, II, pag. 354.

(3) V. Wastelain, *Description de la Gaule Belgique*, in-8. pag. 401.

bablement qu'une corruption de *Brabant* dont il faisait partie, et qui avait Ath pour ville principale (pag. 114). Au nord de l'Ostrevant, et à l'ouest du Burban était le pays de Tournai *(pagus Tornacensis)*, qui formait une seigneurie particulière, objet de querelles entre la France et la Flandre (1).

Dans la suite, le nom de Hainaut fut donné à tous les pays soumis aux comtes de Mons (2), comme il a déjà été remarqué par rapport à la Flandre (page 51). Le premier comte de Hainaut dont on ait une connaissance certaine, c'est Régnier-au-Long-Col, qui vivait à l'époque où la Lotharingie était partagée entre la France et l'Allemagne (page 42). Il eut probablement pour père un seigneur nommé Gislebert ou Gisalbert, que l'on rencontre en 846 à la cour de l'empereur Lothaire Ier, dont il enleva la fille. Le ravisseur s'enfuit avec la princesse en Aquitaine, pour se mettre sous la protection de Charles-le-Chauve, dont il était vassal. Ce prince et Louis-le-Germanique s'employèrent avec zèle pour réconcilier Gislebert avec leur frère, et semblent avoir réussi (3). De cette manière il serait très-vraisemblable que Gislebert eût reçu les comtés de Hainaut, d'Ostrevant et de Burban, avec d'autres terres considérables dans l'ancienne Hasbanie, pour les défendre contre les irruptions que les Normands tentaient de ce côté. Enfin on s'expliquerait aussi plus facilement comment Régnier-au-Long-Col, fils d'une princesse de la race de Charlemagne, obtint, en 912, du roi Charles-le-Simple la dignité ducale de Lotharingie (page 44).

Régnier Ier possédait en outre le comté de Mansuarie, dans les environs de Diest (4), et celui de Darnau, du côté de Gem-

(1) Leo, *Niederl. Gesch.* I, pag. 118. — (2) V. Wastelain, pag. 424.

(3) V. Butkens, pag. 33, et dans ses *Preuves*, pag. 12, un extrait des *Annales Fuldenses*, ad ann. 846.

(4) Wastelain, pag. 215.

bloux (1). Vers l'an 875, il alla se joindre à Radbod, duc de Frise, pour déloger de l'île de Walcheren en Zélande Rollon, chef des Normands, qui s'en était emparé; mais les deux alliés furent battus et obligés de se retirer (2).

L'année suivante Rollon entra dans le Hainaut, remporta sur le comte plusieurs avantages, et finit par le faire prisonnier dans une embuscade, que Régnier avait dressée lui-même à l'ennemi. Le comte dut sa délivrance à sa femme Albrade, qui sacrifia toutes ses richesses pour la rançon de son époux (3).

En 898 il se brouilla avec Zwentibold, qui tenait alors le sceptre de Lotharingie. Régnier fut destitué et contraint de se réfugier en France, où il engagea Charles-le-Simple à tenter la conquête du royaume de Lorraine (pag. 44) (4). La mort de Zwentibold rétablit les affaires du comte, qui ne recouvra pas seulement ses domaines, mais ajouta à ses dignités le gouvernement de la Lorraine, dont Charles-le-Simple lui donna l'investiture en 912 (pag. 44) (5).

Régnier mourut en 916, laissant après lui deux fils; l'aîné, Gislebert, lui succéda au duché de Lorraine, et Régnier II, hérita de ses comtés. Tout ce que l'on sait de ce prince, c'est qu'il eut de graves démêlés avec son turbulent frère. Vers l'an 932 il disparaît de l'histoire, laissant les comtés à Ré-

(1) Wastelain, pag. 212. — Miræi, I, pag. 648. — Butkens, pag. 34, et *Preuves*, pag. 12. — Delewarde, *Hist. gén. de Hainaut*, II, pag. 121.

(2) Delewarde, pag. 117. — V. *Art de vérifier les Dates*, in-fol. III, p. 26.

(3) Delewarde, pag. 118.— Vinchant, *Annales de la province et comté d'Hainau*, pag. 139.—Jacq. de Guyse, édit. du marquis de Fortia, tom. IX, pag. 286 et suiv. — V. aussi *Art de vérifier les Dates*, loc. cit.

(4) Butkens, pag. 35, et *Preuves*, pag. 13-14. — Delewarde, II, pag. 125. — Vinchant, pag. 140. — V. aussi Miræi, I, p. 252.

(5) Delewarde, pag. 131-138. — Vinchant, pag. 141.

gnier III, son fils aîné, qui fut père du premier comte de Louvain (pag. 115) (1).

Régnier III vivait à l'époque où saint Brunon luttait contre l'esprit de révolte qui agitait la plupart des seigneurs du pays : lui-même prit les armes contre le duc ; mais il fut bientôt réduit à se soumettre au jugement du prélat, qui le dépouilla de ses comtés en 958 (2), et l'envoya en exil, où il mourut vers 971. Ses deux enfants, Régnier et Lambert, se réfugièrent en France, et furent accueillis par Gerberge (p. 46), qui, depuis la mort de Gislebert, avait épousé le roi Louis-d'Outre-mer, dont elle était veuve (3). Le comté de Hainaut fut donné à un seigneur du pays nommé Ricaire, dont on ignore l'origine, et qui ne vécut pas longtemps (4). Après sa mort, Garnier et Renaud, probablement ses fils, obtinrent le même comté; mais ils n'en jouirent paisiblement que jusqu'en 973, alors que Régnier et Lambert, profitant de la mort d'Othon-le-Grand, essayèrent de se remettre en possession des comtés de leur père (5). Le roi de France, Lothaire, favorisait cette entreprise, dans l'espoir de réunir le Hainaut et successivement toute la Belgique à son royaume. Les deux frères entrèrent donc dans cette province avec des forces considérables, et gagnèrent sur Renaud et Garnier, dans la plaine de Binche, près du village de Péronne, une bataille, où les deux comtes périrent. Cette victoire ne fut cependant pas décisive : Régnier et Lambert avaient perdu tant de monde, qu'ils n'osèrent entreprendre le siége de Mons, et durent se

(1) V. *Art de vérif. les dates*, III, pag. 26.

(2) Guyse, pag. 360-368. — Delewarde, pag. 193. — Vinchant, pag. 149. — *Art de vérifier les Dates*, pag. 27.

(3) Delewarde, pag. 194. — Vinchant, *loc. cit.*

(4) V. *Art de vérif. les Dates*, loc. cit.

(5) Delewarde, pag. 207 et suiv. — Vinchant, pag. 154. — Guyse, pag. 390.

contenter d'occuper le château de Boussoit sur la Haine. Othon II divisa le comté de Hainaut entre Godefroid, dit le Vieux, comte en Ardennes et de Verdun, et Arnoul, fils du comte de Cambrai. En 975 il vint lui-même en Belgique, emporta Boussoit d'assaut, rasa la forteresse, et força de nouveau les deux frères à se réfugier en France (1). Ceux-ci ne perdirent cependant pas courage, et reprirent les armes, dès que l'empereur eut quitté la Belgique. Leur espoir s'accrut encore par les hautes alliances qu'ils firent dans la suite : Régnier épousa Hedwige, fille de Hugues Capet, et Lambert s'unit à Gerberge, fille de Charles de France, qui était à cette époque duc de Lothier (pag. 48). Ce ne fut néanmoins qu'en 998 que Régnier réussit à prendre Mons, et à se rétablir dans l'héritage de ses pères (2). Son frère Lambert était alors en possession du comté de Louvain, depuis environ quatre ans (pag. 115).

Régnier IV resta dès lors paisible possesseur du Hainaut jusqu'en 1013, année de sa mort (3). Il eut pour successeur son fils Régnier, cinquième du nom. Ce prince s'attacha au parti de son oncle, le comte de Louvain, dans la lutte que soutint ce dernier pour la possession du duché de Lotharingie (pag. 48 et 116); mais après que Lambert eut perdu la vie à la bataille de Florennes (pag. 116), il se réconcilia avec le duc Godefroid, dont il épousa la nièce, Mathilde, fille de Herman, vicomte de Verdun et comte d'Eenhame du chef de sa femme (4). Mathilde apporta ce dernier comté en dot à Régnier V, avec

(1) Delewarde, pag. 208.—Vinchant, pag. 155.—*Art de vérif. les Dates*, pag. 27.

(2) Guyse, pag. 392 et suiv.—Vinchant, pag. 157 et suiv.—Delewarde, pag. 222. — *Art de vérifier les Dates*, loc. cit.

(3) *Art de vérif. les Dates*, loc. cit.

(4) Vinchant, pag. 173. — Guyse, pag. 442. — Delewarde, pag. 260. — Sigeb. Gembl. *ad ann.* 1015.

une partie du territoire de Valenciennes, qui appartenait également à son père (1).

Régnier V mourut très-probablement en 1036 (2), laissant une fille unique nommée Richilde, qui lui succéda. Elle avait, avant le décès de son père, épousé Herman de Thuringe, fils du duc de Saxe. Durant ce mariage, elle échangea avec Baudouin V, comte de Flandre, la partie flamande du comté d'Eenhame contre celle du comté de Valenciennes, qui était la propriété de ce prince (pag. 55) (3).

Ainsi ce dernier comté fut réuni tout entier au Hainaut, excepté néanmoins le château de Valenciennes, qui continua d'être possédé par les châtelains héréditaires, seigneurs d'Ostrevant, dont Bouchain était la principale ville (4).

Il a été dit plus haut (page 57), comment le Hainaut fut pour quelque temps réuni à la Flandre, par le mariage de Richilde avec Baudouin de Mons, et comment des querelles éclatèrent, après la mort de ce prince, entre la comtesse et son beau-frère Robert-le-Frison (pag. 58).

Baudouin II, dit de Jérusalem, succéda en 1070 à son père dans le comté de Hainaut : son règne n'offre rien de remarquable, non plus que celui de son fils Baudouin III, qui mourut en 1120 (5).

Baudouin III eut pour successeur Baudouin IV son fils encore en bas-âge, qui resta sous la tutelle de sa mère Yolende, jusqu'à ce que cette princesse épousât en 1127 Godefroid de Bouchain, châtelain de Valenciennes et seigneur d'Ostrevant (6). Le jeune Baudouin prit alors les rênes de son comté.

(1) Vinchant, pag. 174. — Delewarde, pag. 263.

(2) Vinchant, pag. 175. — Delewarde, pag. 289.

(3) V. Vinchant, pag. 177-180. — Delewarde, pag. 296.

(4) Vinchant, pag. 180-181.

(5) Delewarde, pag. 444. — *Art de verifier les Dates*, pag. 29.

(6) Delewarde, pag. 446.

La même année, après la mort de Charles-le-Bon, comte de Flandre, il se mit sur les rangs pour succéder à ce dernier, comme descendant de Baudouin VI (pag. 62) (1). Dans la suite, et pendant que Thierri d'Alsace était en Orient, il renouvela ses efforts pour atteindre ce but, mais sans mieux réussir. Ces démêlés furent enfin terminés par les fiançailles de son fils, qui venait de naître, avec la fille du comte Thierri (pag. 64) (2).

Baudouin IV, pendant la paix, ne s'occupa qu'à bâtir des forteresses, des châteaux, des églises, ce qui lui fit donner le surnom de *Bâtisseur* (3). Il accrut ses domaines par l'acquisition de Braine, au moyen d'un échange qu'il fit avec le chapitre de Sainte-Waudru (4). Il y ajouta également l'ancien Burban ou la seigneurie d'Ath, qu'il acheta de Gilles de Trazegnies (5). Enfin en 1160 il acquit de Godefroid, son frère utérin, la seigneurie d'Ostrevant, et la châtellenie de Valenciennes, qu'il érigea en comté, pour servir d'apanage aux fils aînés des comtes de Hainaut (6). Mais la plus grande acquisition du Bâtisseur fut celle des comtés de Namur, de Luxembourg, de Durbui et de La Roche, qu'il obtint pour son fils en 1163. Il en sera parlé dans l'histoire du comté de Namur.

Ce ne fut qu'en 1169, que le mariage entre le fils de Baudouin et la fille du comte de Flandre fut célébré au Quesnoy, avec la plus grande pompe. A cette occasion le jeune prince fut armé chevalier. Pendant les fêtes qui suivirent, et auxquelles assistèrent un grand nombre de seigneurs ainsi que

(1) Delewarde, pag. 447 et suiv.

(2) Delewarde, pag. 463. — Vinchant, pag. 234.

(3) Delewarde, *loc. cit.* — (4) Delewarde, pag. 465.

(5) Delewarde, pag. 464. — Vinchant, pag. 229.

(6) Delewarde, *loc. cit.* — Vinchant, pag. 228.

l'empereur Frédéric, le comte de Hainaut conduisit ses hôtes à Valenciennes, pour leur montrer les nouvelles constructions qu'il faisait à son palais. Par malheur l'échafaudage, qui entourait les bâtiments, s'écroula sous les pieds des visiteurs, et le comte mourut des suites de ses blessures le 6 Novembre 1171 (1).

Baudouin V, dit le Courageux, succéda à son père en Hainaut, et plus tard en Flandre du chef de sa femme (pag. 67). Il fit à différentes reprises la guerre au duc de Brabant Godefroid III, au sujet du comté de Namur, sur lequel le duc formait des prétentions (pag. 124 et suiv.). Leur différend ne fut terminé qu'en 1190, dans une diète tenue à Worms, où l'empereur donna en même temps à Baudouin l'investiture du comté de Namur, qu'il érigea en marquisat (2).

Depuis cette époque, l'histoire de Hainaut se confond avec celle de Flandre, sous les règnes de Baudouin VI (ou IX) de Constantinople, et de ses deux filles, Jeanne et Marguerite. Les comtés furent de nouveau séparés après la longue et sanglante querelle entre cette dernière princesse et ses deux enfants du premier lit (pag. 79).

L'aîné de ces deux enfants, Jean d'Avesnes, mourut avant sa mère, et son frère Baudouin, seigneur de Beaumont, avait renoncé au comté de Hainaut (3); ce fut donc le fils du premier, nommé Jean comme lui, qui succéda dans ce comté à Marguerite, en 1280. Ce prince, en 1299, réunit à ses domaines les comtés de Hollande et de Zélande avec la seigneurie de Frise, après la mort du comte Jean décédé sans enfants (4).

(1) Vinchant, pag. 240-241. — Delewarde, III, pag. 2 et suiv.

(2) *Chron. Gisleberti*, édit. de Chasteler, pag. 207 et suiv. — Delewarde, III, pag. 184, et 213 et suiv. — Guyse, XIII, pag. 21 et suiv.

(3) Vinchant, pag. 293.

(4) Jean d'Avesnes, fils aîné de Marguerite de Constantinople, avait épousé Alix

Cinq ans après, en 1304, Jean d'Avesnes mourut à Valenciennes, et laissa tous ses comtés à son fils Guillaume Ier (IIIe en Hollande), dit le Bon, qui épousa l'année suivante Jeanne de Valois, sœur du roi Philippe (1). Il eut à soutenir une longue querelle avec Robert de Béthune au sujet de la Zélande, que ce comte prétendait devoir retourner à la Flandre (2). Le différend ne fut terminé qu'en 1324; alors la Zélande fut pour toujours détachée de la Flandre, et devint fief direct de l'empire (3).

Guillaume-le-Bon eut un règne très-glorieux; ses sujets, tant en Hollande qu'en Hainaut, l'aimèrent beaucoup, à cause de la générosité de son caractère et de sa grandeur d'âme (4). Son fils, du même nom, lui succéda le 7 Juin 1337; il prit part à la guerre entre la France et l'Angleterre (pag. 98).

Pendant la trêve, qui fut conclue le 25 Septembre 1340 (pag. 102), emporté par l'ardeur chevaleresque de son siècle, il alla combattre les ennemis du nom chrétien, qui désolaient la Prusse et la Lithuanie, et revint chargé de leurs dépouilles. La tranquillité n'avait point été troublée en Hainaut pendant l'absence du comte; mais les peuples de la Frise, mécontents comme toujours de leur souverain, s'étaient révoltés. Guillaume conduisit contre les rebelles une nombreuse ar-

de Hollande, sœur de Guillaume II, comte de Hollande et de Zélande, et seigneur de Frise. Mais le petit-fils de Guillaume II étant venu à mourir sans enfants en 1299, le comte de Hainaut entreprit de se faire reconnaître comme héritier de ces états du chef de sa mère, et fut en effet reconnu.— V. Wagenaar, *Vaderlandsche Historie*, III, pag. 138.—Bilderdyk, *Geschiedenis des Vaderlands*, III, pag. 2. — Vinchant, pag. 311. — Delewarde, IV, pag. 61.

(1) Vinchant, pag. 317.

(2) Wagenaar, III, pag. 181 et suiv.

(3) Kluit, *Historia critica*, I, pag. 389 et suiv. et II, P. II, pag. 1061.

(4) Wagenaar, pag. 235.

mée, qui fut défaite près de Staveren : le comte y périt avec une foule de chevaliers, le 26 ou 27 Septembre 1345 (1).

Comme il ne laissa aucun enfant de son mariage avec Jeanne de Brabant, sa sœur Marguerite, épouse de l'empereur Louis de Bavière, se porta pour héritière du Hainaut, et voulut aussi succéder à son frère en Hollande et en Zélande, quoique ces deux comtés fussent des fiefs masculins, qui devaient retourner à l'empire, comme le prétendirent les princes allemands à la diète de Nuremberg, tenue au mois de Janvier 1346. Il y avait déjà eu un antécédent d'une semblable irrégularité en 1299, et Marguerite n'eut pas de peine à se faire donner l'investiture de ces états par son propre mari. Cet acte déplut à la noblesse et aux villes de Hollande (2).

L'empereur, pour réunir à jamais les trois comtés, engagea Louis-le-Romain, son fils aîné, à renoncer à ses droits de succession, et confirma le 7 Septembre la nomination que Marguerite avait faite de Guillaume, son second fils, comme *Verbeider* ou successeur présomptif de ses états (3). Deux jours après, Guillaume se rendit en Hollande, pour gouverner le pays au nom de sa mère, qui alla rejoindre l'empereur en Allemagne. Celui-ci mourut le 11 Octobre 1347, et Marguerite, bien loin de compter sur l'appui de son successeur Charles IV, craignait qu'il ne la dépouillât de ses comtés de Hollande et de Zélande, qu'elle possédait à un titre si peu solide (4). Elle prit donc son parti, et devant tout perdre d'une manière ou d'une autre, elle aima mieux céder les comtés à son fils

(1) Vinchant, pag. 341. — Delewarde, IV, pag. 169. — Wagenaar, pag. 258 et suiv. — Bilderdyk, pag. 119.

(2) Van Mieris, *Groot Charterboek van de Graven van Holland*, II, 702. — V. Bilderdyk, pag. 127 et suiv. — Wagenaar, pag. 265 et suiv.— Vinchant, pag. 341.

(3) Mieris, pag. 727 et 728.

(4) V. De Jonge, *Verhandelingen en onuitgegeven stukken*, I, pag. 4 et suiv.

Guillaume, comme elle le fit par lettres données à Munich, le 5 Janvier 1349 (1), ne se réservant que le comté de Hainaut (2).

Mais ce dernier pays ne rapportait rien à la comtesse : elle n'avait pu en prendre possession, qu'après avoir promis de ne retirer aucune obole des revenus du comté, jusqu'à ce que les dettes contractées par son frère fussent payées (3). C'est pourquoi, en cédant la propriété de ses autres états à son fils, elle stipula que celui-ci lui paierait une pension viagère de dix mille écus (4).

Dans l'état d'épuisement où se trouvait la Hollande aussi bien que le Hainaut, cette somme ne pouvait être payée, et elle ne le fut jamais. D'un autre côté Guillaume, pour se mettre plus à l'aise, et pour plaire aux villes, éloigna les seigneurs qui lui avaient jusque là servi de conseils, et en choisit de moins puissants. Les premiers s'en plaignirent à Marguerite qui, irritée contre son fils dont elle ne recevait point d'argent, cassa tout ce qu'il avait fait au préjudice de ses droits, par lettres du 27 Mai 1350 (5). Dès lors la guerre civile était inévitable. Elle donna naissance aux célèbres factions des *Hoecks* et des *Cabillauds* (6) : les premiers tenaient le parti de la mère; les seconds, celui du fils. Dans cette querelle, qui fut très-funeste

(1) Mieris, II, pag. 745.— V. De Jonge, *Hoeksche en Kabeljaauwsche Twisten*, pag. 191. — V. aussi Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche Geschiedenis*, I, pag. 160 et suiv.

(2) Bilderdyk, pag. 153. — Wagenaar, pag. 275. — Ant. Matthæi *Analecta*, V, pag. 561.

(3) V. De Jonge, *Hoek. en Kab. Twisten*, pag. 56.

(4) Bilderdyk, pag. 155. — Wagenaar, *loc. cit.*

(5) Mieris, II, pag. 780.— V. Bilderdyk, pag. 159. — V. aussi Van den Bergh, *Gedenkstukken*, etc. I, pag. 168.

(6) Voyez sur l'origine de ces deux factions une pièce intéressante publiée par Van den Bergh, *Gedenkstukken*, etc. pag. 198-240.

à la Hollande, Guillaume eut enfin le dessus : Marguerite fit la paix avec lui en 1354, et le fils resta en possession de la Hollande et des autres pays (1). Sa mère ne survécut que peu de temps à cet accommodement : elle mourut le 23 Juin 1356 à Valenciennes. Avec cette princesse s'éteignit la branche des d'Avesnes en Hainaut, et le comté passa à la maison de Bavière.

§ 2.

Depuis l'avénement de Guillaume de Bavière, jusqu'à la réunion du Hainaut aux états de Philippe-le-Bon.

1356—1436.

Guillaume III de Bavière succéda à sa mère dans le comté de Hainaut; il fit son entrée solennelle à Mons le 26 Février 1357, et y confirma, selon l'usage, les libertés du pays (2). Il ne jouit pas longtemps de son nouveau titre; car la même année, au retour d'un voyage à Londres, il donna des signes de démence, qui exigèrent qu'on l'enfermât à La Haye, d'où il fut conduit ensuite au château du Quesnoy (3). Le malheureux comte y vécut jusqu'en 1389, sans avoir eu des enfants de sa femme Mathilde de Lancastre. Son frère, Albert de Bavière, qui avait gouverné ses états pendant sa maladie, fut son successeur (4). La Frise était toujours révoltée, et l'on faisait un reproche à Albert de laisser le corps de son oncle en pays étranger et au pouvoir des rebelles. Le comte, sensible à ce reproche, alla combattre les Frisons à

(1) Wagenaar, pag. 283. — Bilderdyk, pag. 175. — V. aussi De Jonge, *Onuitgegeven stukken*, II, pag. 3.

(2) Vinchant, pag. 347. — Delewarde, IV, pag. 189.

(3) Vinchant, pag. 348. — Delewarde, pag. 194. — V. Bilderdyk, pag. 181. — Wagenaar, pag. 291.

(4) Delewarde, pag. 266. — Wagenaar, pag. 320.

la tête d'une armée formidable. Ses trois fils, Guillaume comte d'Ostrevant, Albert seigneur de Nubingen, et Jean, élu (1) de Liége, le secondèrent de tous leurs efforts. Cette expédition fut plus heureuse que la précédente : les Frisons furent battus, et se soumirent (1398) (2); mais ils s'agitèrent encore depuis, et ne purent être entièrement subjugués.

Albert mourut à La Haye le 12 Décembre 1404. Guillaume IV, son fils aîné, lui succéda dans tous ses états. Resté veuf sans enfants de sa première femme Marie, fille de Charles V, roi de France, il épousa en secondes noces Marguerite de Bourgogne, fille de Philippe-le-Hardi, et en eut une fille unique, qui fut la célèbre et malheureuse Jacqueline de Bavière (3).

Cette princesse épousa, lorsqu'elle n'avait pas encore 13 ans, Jean duc de Touraine, fils de Charles VI; mais le jeune époux mourut victime des troubles qui agitaient la France, le 4 Avril 1417 (4). Son beau-père, le comte de Hainaut, en conçut tant de chagrin, qu'il suivit le dauphin dans la tombe, le 31 Mai de la même année. Il avait ordonné avant de mourir, que Jacqueline, âgée alors de seize ans, épousât Jean IV, duc de Brabant, son cousin germain (5).

Jacqueline fut donc reconnue comme comtesse de Hainaut; mais elle rencontra des obstacles en Hollande, où la faction des Cabillauds se déclarait pour son oncle Jean de Bavière, l'élu de Liége (6). Ce prince, qui n'était que sous-

(1) Le prince de Liége portait le nom d'*Élu*, aussi longtemps qu'il n'avait pas reçu la consécration épiscopale.

(2) Bilderdyk, IV, pag. 11 et suiv. — Wagenaar, pag. 327 et suiv.

(3) Vinchant, pag. 366. — Delewarde, pag. 303.

(4) V. Delewarde, pag. 304 et 393.

(5) Delewarde, pag. 391. — Vinchant, pag. 373.

(6) Suffridus Petri, ap. Chapeauv. III, pag. 87. — Bilderdyk, p. 57 et suiv. — Wagenaar, pag. 415 et suiv.

diacre, aurait voulu renoncer à son évêché, et épouser sa nièce, afin de couper court à toutes les difficultés. Pour arriver à ses fins, il tenta par tous les moyens possibles d'empêcher le mariage entre Jacqueline et le duc de Brabant; mais n'ayant pas réussi de ce côté, il s'adressa à l'empereur et obtint l'investiture de tous les états de feu son frère (1). Armé des lettres impériales, Jean de Bavière prit aussitôt le titre de comte, ce qui ne lui servit de rien en Hainaut; mais en Hollande, les Cabillauds entrèrent avec empressement dans son parti, et le firent inaugurer à Dordrecht le 25 Juillet 1418 (2). Jacqueline était mariée depuis le 4 Avril (3) au duc de Brabant. Bientôt les époux étant venus assiéger leur oncle, furent obligés de se retirer après six semaines d'efforts inutiles. Ce succès encouragea Jean de Bavière, qui jeta les yeux sur Rotterdam, et surprit la ville le 18 Octobre suivant; mais l'activité et le courage de Jacqueline le forcèrent à borner là ses conquêtes (4). Peu de temps après, le duc de Bourgogne se porta pour médiateur entre Jean et sa nièce, et ménagea un accommodement. Le 13 Février 1419, un traité fut conclu, par lequel Jean de Bavière fut reconnu héritier de la princesse, en cas que celle-ci vînt à mourir sans enfants, et co-régent de ses comtés pour l'espace de cinq ans. Quelques villes de la Hollande lui furent en outre données en fief, avec une indemnité de 100,000 nobles d'Angleterre payables en deux ans (5).

Cependant le duc et la comtesse étant retournés en Bra-

(1) Mieris, IV, pag. 477. — (2) Wagenaar, pag. 425.

(3) Cette date est donnée par Vinchant, pag. 375; mais dans les *Particularités sur Jacqueline de Bavière*, publiées par la Société des Bibliophiles de Mons, il est dit (pag. 21) que le mariage fut célébré le 10 Mars.—V. aussi Delewarde, pag. 397.

(4) Wagenaar, pag. 429-431.

(5) Mieris, IV, pag. 521. — Bilderdyk, pag. 67-68. — Wagenaar, pag. 432.

bant, ne tardèrent pas à se brouiller (pag. 170), et leurs dissensions se répandirent dans le public. Jean de Bavière profita de ces circonstances pour circonvenir le faible duc de Brabant qui, par une convention secrète du 21 Avril 1420, transporta à l'oncle de son épouse les comtés de Hollande et de Zélande, avec la seigneurie de Frise à titre d'engagère pour l'espace de douze ans, et pour une somme convenue (1). Ainsi le duc aliéna en quelque sorte, à l'insu de sa femme, les trois quarts de ses états. Dès ce moment la discorde éclata. Jacqueline se plaignait ouvertement de la conduite de son époux, qui s'en vengea en l'abreuvant de nouveaux dégoûts, et en multipliant ses torts. Les choses allèrent si loin, que Marguerite de Bourgogne, mère de Jacqueline, après avoir vainement essayé de ramener le duc à de meilleurs sentiments, finit par engager sa fille à quitter la cour de Brabant, et à se retirer avec elle au Quesnoy (2).

La conduite du duc fut vivement blâmée par la noblesse et les états du pays, et il y eut bientôt rupture ouverte entre le souverain et ses sujets. C'est alors que fut appelé le comte de Saint-Pol, comme il a été dit ci-dessus (pag 170) (3).

Pendant que tout le pays de Brabant était ainsi agité, Jacqueline songeait à faire casser son mariage avec Jean IV, pour épouser le duc Humfroi de Glocestre, frère du roi d'Angleterre, lequel se montrait très-favorable à ce projet. Elle se retira à Londres, et multiplia ses efforts pour engager le pape Martin V à entrer dans ses vues ; mais ne pouvant rien obtenir de ce pontife, elle s'avisa de recourir à l'antipape Benoît XIII,

(1) Mieris, IV, pag. 545. — Bilderdyk, pag. 75 et suiv. — Wagenaar, pag. 447.

(2) Delewarde, pag. 403 et suiv. — Divæus, *Rer. Brab.* pag. 226-227. — Bilderdyk, pag. 78 et suiv.

(3) Divæus, *loc. cit.* — Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet, édit. de Buchon, Liv. I, chap. 239. — *Plac. de Brabant*, I, pag. 557.

qui vivait ignoré au fond de l'Espagne. Celui-ci, tout flatté qu'on venait de si loin implorer son autorité, ne se fit pas prier longtemps : il déclara nul et sans valeur le mariage de Jacqueline avec le duc de Brabant, et permit à la princesse d'en contracter un autre (1).

Jacqueline épousa donc le duc de Glocestre en 1422, et fit courir le bruit que le souverain-pontife avait cassé son premier mariage; mais dès que ce bruit parvint aux oreilles de Martin V, le pape s'empressa d'en faire connaître la fausseté, par lettres adressées aux évêques de Liége, d'Utrecht et de Cambrai (2).

Cependant Glocestre n'avait pas tardé à prendre le titre de comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande. Ayant ramassé quelques troupes, il arriva en Belgique avec Jacqueline au mois de Novembre 1424. Bouchain reçut et inaugura le couple, puis Mons et d'autres villes; mais Halle résista (3).

Personne ne s'était attendu à cette entreprise. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, pour sauver l'honneur de sa famille, s'était entendu avec le duc de Bethford, frère de Humfroi, pour déférer l'affaire du mariage à la cour de Rome, et l'on ne pensait pas que Glocestre eût voulu employer la force pour se mettre en possession des états de Jacqueline, avant que le pape eût porté sa sentence. Aussitôt le duc de Brabant et celui de Bourgogne prirent des mesures pour arrêter la défection du Hainaut, tandis que Jean de Bavière réunit à la hâte des forces pour mettre la Hollande et la Zélande à l'abri d'un coup de main (4).

(1) V. Bilderdyk, pag. 82. — Wagenaar, pag. 455. — Monstrelet, chap. 245.

(2) V. Mieris, IV, pag. 755.

(3) Delewarde, pag. 410 et suiv.— Vinchant, pag. 379. — Wagenaar, pag. 640. — Bilderdyk, pag. 92.

(4) Vinchant, *loc. cit.* — Delewarde, pag. 413. — Monstrelet, Liv. II, ch. 13.

Cependant on publia bientôt un armistice de la part du duc de Glocestre et de celui de Bourgogne, après quoi le premier partit pour l'Angleterre, laissant Jacqueline à Mons, où, malgré la trève, les Brabançons coururent l'assiéger. Dans l'entretemps la mère de Jacqueline se concerta avec Philippe-le-Bon, et il fut résolu que, pour arrêter le scandale, l'aventureuse princesse serait confiée à la garde de son cousin, jusqu'à ce que le pape eût prononcé : en attendant, le Hainaut devait être mis sous séquestre, et gouverné par un tiers à nommer par le duc de Brabant. Ces arrangements pris, on somma les Montois de livrer la ville et la comtesse; les habitants obéirent, et Jacqueline, remise aux mains de Philippe-le-Bon, fut conduite à Gand (1).

Pour mieux tromper la vigilance de ceux qui devaient la garder, Jacqueline feignit de se résigner à sa mauvaise fortune, et réussit si bien, qu'elle s'échappa, déguisée en homme, au mois de Septembre 1425. Elle arriva heureusement en Hollande, où Jean de Bavière était mort quelques mois auparavant. Ce prince avait transporté son droit d'engagiste à Philippe-le-Bon, de manière que celui-ci, après la mort du Bavarois, fut reconnu régent de Hollande, comme le duc de Brabant en était comte du chef de sa femme. La comtesse, s'étant, à l'aide des Hoecks, rendue maîtresse de quelques villes, demanda des secours au duc de Glocestre; mais malgré les renforts qui lui arrivèrent de sa part, elle ne put tenir tête à Philippe-le-Bon, qui la réduisit à la possession de deux ou trois petites villes, et demeura maître du reste du pays (2).

Les choses en étaient là, lorsqu'en 1428, le 9 Janvier, pa-

(1) Delewarde, pag. 416 et suiv.—Vinchant, pag. 380-381. — Divæus, pag. 237. — Monstrelet, chap. 23-31. — Bilderdyk, pag. 94.

(2) Vinchant, pag. 382. — Delewarde, pag. 432 et suiv. — Divæus, pag. 238. — Monstrelet, chap. 34-38. — Bilderdyk, pag. 95 et suiv.

rut la sentence papale, prononçant la validité du mariage de Jacqueline avec Jean IV de Brabant, et la nullité de celui qu'elle avait contracté avec Humfroi de Glocestre (1). Le duc Jean, il est vrai, était mort depuis l'année précédente, et Jacqueline aurait bien voulu s'unir de nouveau à Humfroi; mais les lois de l'Église s'y opposaient, et elle dut y renoncer. D'ailleurs le prince anglais semblait l'avoir entièrement oubliée. Elle se vit donc abandonnée de tout le monde, même des Hoecks, et obligée de se soumettre à son cousin de Bourgogne. C'est ce qu'elle fit par traité du 3 Juillet 1428, où elle garda tous ses titres, mais s'engagea à ne plus se marier sans le consentement de sa mère, du duc Philippe, et des états de ses pays; ensuite elle reconnut son cousin comme Ruwaerd et héritier présomptif de ses comtés, et lui en céda le gouvernement (2).

Après cet accord, la princesse se retira en Zélande. De son côté le duc de Bourgogne, ayant mis ordre aux affaires et désigné pour administrer les pays en son nom, et avec le titre de *Stadhouder*, un gentilhomme zélandais nommé Francon de Borsele, partit pour la Flandre (3).

Jacqueline ne tarda pas à se dégoûter de son sort; délaissée de ses anciens amis, en proie au besoin, elle oublia son rang et ses promesses, et contracta en 1432 avec Francon de Borsele, un mariage secret, qui fut bientôt connu de tout le monde. Dès que la nouvelle en fut parvenue aux oreilles du duc Philippe, il fit arrêter Borsele, l'enferma au château de Rupelmonde, et donna à entendre qu'il le ferait mourir (4).

(1) Mieris, IV, pag. 910.

(2) Mieris, IV, pag. 917.— Vinchant, pag. 383.— Delewarde, pag. 451.— Monstrelet, ch. 40, 48, 49.—Bilderdyk, pag. 105 et suiv.—Wagenaar, pag. 484 et suiv.

(3) Wagenaar, pag. 491.

(4) Vinchant, pag. 388. — Bilderdyk, pag. 114 et suiv. — Wagenaar, pag. 509 et suiv.

BÉREI
Sym
de R
ıte de
† vers

ROBEI
. .
† ver

ALBER
Ermen
Charles
de Lo
vers l'a

ROBERT
. .
probab.
. .
ALBER
Ragelii
helon-
: des
ıes.
† 1(

ALBER
Ide, fi
d, duc
† vers

GODEF
Ermesi
Conrad
Luxemb
† 11

HENRI
eugle, é
e, fille
sace,
2° Agn
ıri, c^te^ d
† 11

Ermes
succéda
e Luxer

Robert,
qui succéda à son
père dans l'empire
de Constantinople.
† 1228.
Son frère Baudouin
lui succéda.

Henri
M
de

La malheureuse Jacqueline se montra disposée à se dépouiller de tout, pour sauver la vie à son époux. Philippe, non-seulement se laissa fléchir, mais il éleva Francon au rang de comte d'Ostrevant, et lui conféra l'ordre de la Toison d'Or, qu'il venait d'instituer. En revanche sa cousine lui céda, par lettres datées du 12 Avril 1433, tous ses états, pour lui et ses descendants, ne se réservant que quelques villes et quelques seigneuries (1).

La princesse ne fut pas longtemps heureuse avec Borsele, car elle mourut le 8 Octobre 1436, à l'âge de 36 ans, sans avoir eu d'enfants d'aucun de ses quatre maris.

CHAPITRE V.

HISTOIRE DU COMTÉ DE NAMUR, JUSQU'A PHILIPPE-LE-BON.

§ 1.

Depuis Bérenger, jusqu'à l'avénement de la maison de Hainaut.

908—1196.

Le comté de Namur faisait anciennement partie du pays ou comté de Lomme, *comitatus* ou *pagus Lommensis* ou *Lomacensis*, et du comté de Darnau (pag. 172), qui fut dans la suite réuni au Brabant (2).

Le pays de Lomme s'étendait du nord au midi, depuis Walhain, château du Brabant-Wallon, jusque près de Mézières; et du levant au couchant depuis Corbion près de Ciney en

(1) Mieris, IV, pag. 1012. — Vinchant, *loc. cit.*— Delewarde, V, pag. 7 et suiv. — Bilderdyk, pag. 117 et suiv. — Wagenaar, pag. 513 et suiv.

(2) V. Wastelain, pag. 208.

Condroz, jusqu'à Charleroi sur la Sambre (1). Différentes parties de ce territoire furent successivement détachées du comté de Lomme, par les donations qu'en firent les empereurs aux églises et aux couvents. C'est ainsi que des terres considérables furent données à l'abbaye de Gembloux (2); d'autres furent cédées à l'abbaye de Florennes (3), à celles de Fosses (4), de Malogne (5), etc., de sorte que les comtes de Lomme ne semblent avoir conservé à la fin que leurs possessions allodiales, dont le château de Namur était la partie principale, et sans doute le lieu de résidence (6). Insensiblement le nom de comté de Lomme disparaît de l'histoire, et fut remplacé par celui de Namur. Ce comté était situé entre le Hainaut, le Brabant, le Luxembourg et le pays de Liége; outre la capitale, dont il tire son nom, il y avait encore les villes de Bouvignes, Charlemont, Walcourt, Charleroi, et Fleurus célèbre par les batailles de 1622, 1690 et 1794 (7).

L'origine et la succession des premiers comtes de Namur est très-obscure et très-incertaine. On remonte communément jusqu'à un certain Bérenger, dont on ne connaît pas les ancêtres, mais qui est appelé comte de Lomme dans un diplôme de 908, par lequel Louis l'Enfant (pag. 44) confirme la donation de l'abbaye de Fosses, faite par sa parente Giselle à l'église de Liége (8). On croit qu'il fut père de Robert I, nommé comte de Lomme en 946 dans la chronique de Frodoard (9); de même on prend celui-ci pour père d'Albert Ier, avec lequel com-

(1) De Marne, *Hist. du comté de Namur*, édit. de Paquot, pag. 598.
(2) Miræi, I, pag. 139.
(3) Miræi I, pag. 658. — (4) Miræi, I, pag. 34.
(5) Miræi, III, pag. 11. — (6) Leo, *Niederl. Gesch.* I, pag. 493.
(7) Wastelain, pag. 219.
(8) Miræi, I, pag. 34. — De Marne, pag. 42.
(9) De Marne, pag. 45.

mence la série certaine des comtes de Namur de la première race, qui se termine à Henri l'Aveugle (1).

Albert I[er] épousa une fille de Charles de France (pag. 48), ce qui fournit à son fils un motif de faire la guerre pour le duché de Lothier, sur lequel il croyait pouvoir former des prétentions du chef de sa mère (pag. 48). Ces différends ne se terminèrent pour ceux de Namur, que par le mariage de leur comte Albert II avec la fille de Gothelon-le-Grand *(ib.)*. La princesse apporta pour dot à son époux plusieurs belles terres aux environs de Bouillon, qui accrurent les domaines des comtes de Namur (2).

Albert II laissa deux fils en bas-âge : l'aîné, Albert III, lui succéda au comté de Namur en 1037 (3), sous la tutelle de son aïeule Ermengarde ; l'autre, nommé Henri, devint, vers le milieu du XI[e] siècle, comte de Durbuy en Ardennes, probablement par alliance contractée avec une princesse héritière de ce comté (4). Le jeune Albert fit ses premières armes sous l'empereur Henri III, dans la guerre que ce prince eut avec le comte de Flandre (pag. 57) (5). Plus tard, en 1071, il prit parti pour la comtesse Richilde de Hainaut contre Robert-le-Frison (pag. 58) (6); enfin en 1086 il défendit l'évêque de Verdun contre Godefroid de Bouillon, qui voulait reprendre le comté de ce nom, pour en jouir comme avait fait son oncle

(1) De Marne, pag. 54. — (2) De Marne, pag. 96.

(3) On n'est pas d'accord sur l'époque de la mort d'Albert II. Le père De Marne prétend qu'il périt dans une bataille livrée en 1037, et son opinion, confirmée par le témoignage d'Anselme, dans Chapeauv. I, pag. 276, est embrassée par les auteurs de l'*Art de vérifier les Dates*, qui la prouvent encore par une autre chronique. Par contre le père Bertholet, dans son *Hist. de Luxembourg*, III, pag. 155, donne l'année 1064 comme celle de la mort du comte, et Galliot, *Hist. de Namur*, I, pag. 88, prétend qu'il mourut en 1067.

(4) V. Ernst, *Des comtes de Durbuy et de la Roche*, pag. 9.—De Marne, pag. 102.

(5) De Marne, pag. 103 et suiv. — (6) De Marne, pag. 111.

Godefroid-le-Bossu (pag. 49) (1). Il alla même, à la tête des vassaux de l'évêque, attaquer le château de Bouillon, sur lequel il avait des prétentions du chef de sa femme, et dont l'archevêque de Rheims, comme haut suzerain, lui avait promis l'investiture. Mais le jeune Godefroid fit une si belle défense, que les assiégeants, après avoir essuyé de grandes pertes, furent contraints de renoncer à leur entreprise. Les hostilités continuèrent néanmoins jusqu'en 1089, lorsque l'évêque de Liége s'interposa dans la querelle, et la termina par un accommodement (2).

Le comte de Namur se signala dans une autre entreprise, dont il recueillit plus de gloire. Depuis la mort de Godefroid-le-Bossu, la Belgique était en proie à la licence la plus affreuse; la force seule régnait, et les seigneurs, grands et petits, ne cessaient de se faire la guerre, au point que le pays tout entier n'était qu'une vaste arène. Pour opposer une digue à ces désordres, et pour comprimer les excès de toute espèce qui se commettaient dans les villes comme dans les campagnes, le comte Albert se concerta avec l'évêque de Liége, Henri de Verdun. En 1082 ce prélat convoqua une assemblée composée des principaux seigneurs de la Basse-Lorraine, sur les terres desquels s'étendait sa juridiction.

Il y fut arrêté que, du premier dimanche de l'Avent au jour de l'Épiphanie, depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte, enfin depuis l'aurore du vendredi jusqu'à celle du lundi de chaque semaine, personne ne pourrait porter des armes, ou exercer des actes d'hostilité dans toute l'étendue du diocèse. On convint en même temps d'ériger à Liége une chambre de justice, présidée par l'évêque, où se-

(1) De Marne, pag. 112 et suiv. — Galliot, pag. 94.

(2) De Marne, pag. 116.

raient jugées toutes les contraventions aux règlements susdits, ainsi que les crimes de rapt, de violence, de vol public, d'incendie, de meurtre, etc., qui seraient commis dans les états ou les terres des seigneurs assemblés. Cette chambre de justice exista longtemps à Liége sous le nom de *Tribunal de la Paix* (1).

Durant ses dernières années, le comte Albert laissa les soins du gouvernement à son fils aîné, Godefroid, qui lui succéda vers 1105 (2). Ce prince avait depuis longtemps épousé Ermesinde, fille du comte de Luxembourg. Son règne fut troublé par la guerre qu'il eut à soutenir pour défendre son frère Frédéric, élu évêque de Liége en 1119, contre Alexandre de Juliers qui lui disputait cette dignité. Frédéric, grâce aux efforts du comte de Namur, parvint à s'affermir sur son siége, mais il mourut empoisonné en 1121 (3).

Les démêlés qu'il eut dans la suite avec le duc de Brabant au sujet de l'abbaye de Gembloux, furent moins honorables. L'élection d'un nouvel abbé, en 1136, fit éclater cette querelle sans que l'on sache pourquoi; les choses allèrent si loin, que Godefroid entra en armes dans le Brabant, et alla assiéger la ville de Gembloux, qui devint presqu'entièrement la proie des flammes. Elle fut cependant défendue si courageusement, que le comte ne put s'en rendre maître qu'en l'attaquant une seconde fois avec le secours du comte de Hainaut, qui avait épousé sa fille. Cette fois-ci Godefroid emporta la place d'assaut, et l'abandonna, ainsi que l'abbaye, à la fureur

(1) V. de Marne, pag. 117.—Galliot, pag. 98.—V. aussi le *Magnum Chron. Belg.* dans la Collection de Pistorius, III, pag. 136. — Gilles d'Orval ap. Chapeauv. II, pag. 9 et suiv. — Villenfagne, *Recherches sur l'hist. de Liége*, I, pag. 363 et suiv. et les *Mélanges hist. et litt.* du même auteur, pag. 116 et suiv.

(2) De Marne, pag. 120 et 124.

(3) De Marne, pag. 127. — Galliot, pag. 105. — Gilles d'Orval, pag. 56 et suiv.

de ses soldats (1). Ce fut sans doute pour expier ces excès, qu'il se retira vers la fin de ses jours dans l'abbaye de Floreffe, qu'il avait fondée en 1121. Il y mourut le 19 Août 1139, regretté de ses sujets qu'il avait gouvernés avec beaucoup de douceur, et laissa son comté à son fils Henri surnommé l'Aveugle. Celui-ci avait au moins quarante ans à la mort de son père; toutefois au lieu d'un règne pacifique, comme cet âge semblait le promettre, les Namurois virent leur comte s'engager dans des guerres presque continuelles avec tous ses voisins, pendant plus de cinquante ans; car Henri vécut près d'un siècle.

Depuis 1136 il avait réuni à son comté de Namur celui de Luxembourg, où Conrad II, cousin de l'Aveugle, était décédé sans enfants (2). Mais au milieu de ses interminables querelles, qui prenaient presque toujours leur source dans l'ambition du comte et dans son amour pour les combats, il se voyait sans successeur dans ses propres comtés. Il avait épousé Laurette d'Alsace, fille du comte de Flandre, et veuve de Raoul comte de Vermandois (3). Ce mariage semble avoir été annulé dans la suite; car vers 1163 Laurette se sépara de son époux (4) et embrassa plus tard la vie religieuse (5). Le comte de Namur n'ayant point d'enfants, et commençant lui-même à avancer en âge, voulut prendre des mesures pour empêcher que ses états ne fussent après sa mort partagés par

(1) De Marne, pag. 132. — Galliot, pag. 113. — Butkens, pag. 105. — V. l'*Auctarium Gemblacense*, ap. Pistorium, I, pag. 930.

(2) Bertholet, III, pag. 421.

(3) V. Bertholet, IV, pag. 178, et la note de l'auteur. — V. aussi Du Chesne, *Hist. de la maison de Guines*, etc. pag. 124, et *Preuves*, pag. 212-220. — Galliot, V, pag. 344, et Vredius, *Geneal. Comitum Fland.* I, pag. 189-191.

(4) V. une lettre du pape Alexandre III, dans Martène et Durand, *Ampliss. Coll.* II, pag. 690.

(5) V. Miræi, I, pag. 737.

des étrangers. Il disposa donc, au mois de Juin 1163, de tous ses domaines en faveur de son neveu Baudouin, fils du comte de Hainaut et de sa sœur Adélaïde, ne s'en réservant que l'usufruit (1).

Mais quelque temps après, Henri, cédant aux instances de ses amis, contracta un nouveau mariage avec Agnès, fille du comte de Gueldre, au grand déplaisir de celui de Hainaut, qui voyait ainsi le bel héritage promis à son fils en péril de lui échapper. Cependant au bout de trois ou quatre ans, s'étant brouillé avec le père d'Agnès, le capricieux Henri renvoya son épouse, qui n'était pas encore devenue mère (2).

Vers la même époque il eut à soutenir une guerre contre le duc de Brabant, pour laquelle il demanda des secours à son beau-frère. Celui-ci, par intérêt pour son fils, aida puissamment le comte Henri, et lui procura une paix avantageuse (pag. 125). En 1172 le jeune Baudouin, ayant succédé depuis peu à son père dans le comté de Hainaut, donna de nouveau secours à son oncle de Namur contre le duc de Limbourg, et termina encore cette querelle à l'avantage de Henri *(ib.)*. Mais tout-à-coup ce dernier, relevant d'une cruelle maladie qui lui avait fait perdre la vue en 1182, rappela, après quinze ans de séparation, sa femme Agnès de Gueldre qui, contre toute attente, le rendit père en 1186 d'une fille appelée Ermesinde (3). La naissance de cet enfant changea les dispositions prises à l'égard du comte de Hainaut en 1163, et renouvelées depuis peu, après un nouveau succès obtenu par celui-ci contre le duc

(1) De Marne, pag. 159.—Galliot, I, pag. 133.—V. De Saint-Génois, *Monuments anciens*, I, pag. 919.

(2) V. *Chronica Gisleberti*, édit. Du Chasteler, pag. 72. — V. aussi Bertholet, IV, pag. 187, et De Marne, pag. 164.

(3) Bertholet, IV, pag. 228.— De Marne, pag. 166.— Galliot, pag. 144.—*Chron. Gisleb.* pag. 134.

de Brabant (pag. 126). Henri l'Aveugle n'eut rien de plus empressé que de fiancer sa fille avec Henri II, comte de Champagne, petit-fils du roi de France Louis VII, en promettant de la faire son héritière universelle (1).

Mais Baudouin de Hainaut n'était pas disposé à se laisser arracher des domaines qui lui avaient été cédés et confirmés, et pour lesquels il s'était donné tant de peine. Il sut mettre dans ses intérêts l'empereur Frédéric Barberousse, qui déclara qu'il ne souffrirait jamais que la succession du comte de Namur passât entre les mains d'un prince français. Cependant le comte de Champagne étant venu à Namur, au mois de Juillet 1187, emmena avec lui Ermesinde à peine âgée d'un an, avec promesse de l'épouser; Henri, de son côté, lui fit prêter hommage par ses vassaux, malgré les réclamations du comte de Hainaut, qui s'était rendu sur les lieux (2).

Celui-ci, après avoir encore essayé de gagner son oncle par les voies de la persuasion, courut enfin aux armes, assiégea et prit la ville de Namur, puis le château par capitulation. Le comte Henri n'ayant pas observé les conditions dont on était convenu, son neveu continua ses conquêtes et s'empara de presque toutes les places du comté, dont il reçut l'investiture l'année suivante 1188, et pour comble de faveur, l'empereur érigea en marquisat le comté de Namur uni avec ceux de Durbuy et de La Roche, qui appartenaient alors tous les deux à Henri l'Aveugle (3).

Le vieux comte, après quelques nouvelles tentatives pour se soustraire à une décision aussi dure, céda enfin à la force

(1) V. *Chron. Gisleb.* pag. 160. — Meyer, *ad ann.* 1187. — De Marne, pag. 168.

(2) *Chron. Gisleb.* pag. 161-163.

(3) *Chron. Gisleb.* pag. 181-94. — De Marne, pag. 169-73. — Galliot, pag. 149 et suiv. — Bertholet, pag. 231 et suiv. — Ernst, *Des comtes de Durbuy*, etc. pag. 23.

des circonstances, et la paix se fit en 1190, par l'entremise de l'archevêque de Cologne : le comte de Hainaut resta maître des places fortes qu'il occupait, avec l'assurance de succéder, après la mort de son oncle, dans toutes les possessions de ce dernier (1). Dès ce moment Baudouin prit le titre de marquis de Namur et de prince de l'empire, qui lui avait été donné en même temps. Cependant le comte de Champagne déçu dans ses espérances, partit pour la Terre-Sainte, où il contracta une autre union, et Ermesinde fut rendue à son père en 1191 (2); mais deux ans après la jeune princesse fut de nouveau fiancée à Thibaud comte de Bar (3). Celui-ci sut persuader son beau-père de faire un dernier effort pour recouvrer le Namurois. L'entreprise fut tentée en 1194. Henri l'Aveugle s'étant fait plusieurs alliés, au nombre desquels étaient le duc de Limbourg, l'évêque élu de Liége et ses frères, les comtes de Vianden, de Moha, de Juliers et autres, entra dans le pays de Namur accompagné de son gendre, et se dirigea vers le village de Neuville-sur-Méhaigne, où les alliés devaient opérer leur jonction. De son côté le comte de Hainaut avait pris ses mesures; il conduisit une puissante armée contre les confédérés qu'il trouva campés à Neuville. C'est là que le lendemain, 1er Août, on livra une sanglante bataille, où Baudouin resta vainqueur (4). Le duc de Brabant arrêta les suites que cette journée aurait pu avoir, en faisant la paix avec le comte de Hainaut, le 20 Août (5); à cette occa-

(1) *Chron. Gisleb.* pag. 207.

(2) *Chron. Gisleb.* pag. 215. — Bertholet, pag. 237.

(3) Bertholet, pag. 270. — De Marne, pag. 183. — D'autres prétendent que ces fiançailles n'eurent lieu qu'après la mort du père d'Ermesinde. — V. Ernst, IV, pag. 29.

(4) *Chron. Gisleb.* pag. 250-252. — Ernst, *Hist. du Limb.* III, pag. 221-225. — De Marne, pag. 174 et 175. — Galliot, pag. 161 et suiv.

(5) Le traité se trouve dans Martène, *Thesaur. novus Anecd.* I, pag. 656.

sion d'autres traités furent conclus, mais qui ne changèrent rien aux arrangements antérieurs concernant le comté de Namur, dont la possession fut définitivement assurée à Baudouin, après la mort de Henri l'Aveugle (1). Le comte de Hainaut mourut encore avant son oncle, de sorte qu'il ne posséda jamais le pays, pour lequel il s'était battu toute sa vie. Henri le suivit au tombeau en 1196, et mit fin à la première race des comtes de Namur (2).

§ 2.

Depuis l'avénement de la maison de Hainaut, jusqu'à la cession du comté à Philippe-le-Bon.

1196—1429.

Henri l'Aveugle eut pour successeur Philippe Ier, dit le Noble, deuxième fils du comte Baudouin qui, par son testament, lui avait assigné le comté et marquisat de Namur, mais à condition de le tenir en fief du Hainaut, où lui succédait son fils aîné (3). Philippe ne fut pas pour cela paisible possesseur de son comté. Après la mort de Henri l'Aveugle, le chef de l'empire avait donné le comté de Luxembourg, comme un fief vacant, à son frère Othon, comte de Bourgogne; mais celui-ci s'arrangea avec Thibaud de Bar, et lui céda ses droits pour une somme d'argent (4). Dès lors l'époux d'Ermesinde forma le projet de reconquérir le comté de Namur, et alla en 1197 assiéger Philippe dans sa capitale; mais il ne put s'en rendre maître, et fut obligé de se retirer (5). Toutefois le

(1) De Marne, pag. 176. — Galliot, pag. 165.

(2) De Marne. *loc. cit.* — Galliot, pag. 166 et 172. — Bertholet, pag. 275.

(3) *Chron. Gisleb.* pag. 287. — De Marne, pag. 182. — Galliot, pag. 180 et suiv.

(4) De Marne, pag. 183-184. — Bertholet, pag. 280.

(5) De Marne, pag. 184. — Galliot, pag. 183.

comte se sentait trop faible pour résister une seconde fois, et n'ayant aucun secours à espérer de son frère de Flandre, qui était en pleine lutte avec la France (p. 69), il préféra faire des sacrifices, et conclut avec Thibaud un accord, qui ne fut converti en traité définitif qu'en 1199. Le marquisat de Namur resta à Philippe, mais seulement jusqu'à la Meuse; tout ce qui était situé sur la rive droite de cette rivière fut cédé au comte de Bar (1).

Par cette convention, signée le 26 Juillet dans un monastère près de Dinant, les petits comtés de Durbuy et de La Roche furent séparés pour toujours du marquisat de Namur et restèrent depuis attachés au Luxembourg (2).

A peine ce différend fut-il ainsi terminé, que Philippe-le-Noble alla défendre la cause de son frère Baudouin contre le roi de France; mais il eut le malheur de tomber dans une embuscade près de Lens en Artois, et fut fait prisonnier par les Français, qui ne le relâchèrent qu'à la paix de Péronne, conclue au mois de Janvier 1200 (pag. 70).

Les Namurois, après soixante ans de troubles et de guerre, jouirent enfin de la paix sous le gouvernement paternel de leur comte. Ce prince s'occupa constamment de leur bonheur, quoiqu'il fût presque toujours absent depuis que son frère, en partant pour la croisade, l'avait chargé d'administrer la Flandre (pag. 71). En 1210 il épousa une fille de Philippe-Auguste, à laquelle il était fiancé depuis quatre ans; il en eut un fils qui ne vécut que quelques mois, et lui-même mourut sans postérité à un âge peu avancé, en 1212 (3). Sa veuve se maria depuis au duc de Brabant, Henri Ier.

(1) De Marne, pag. 187-191. — Galliot, pag. 184 et suiv. — Bertholet, pag. 281 et 282, et *Preuves*, pag. 40. — Ernst, IV, pag. 29.

(2) De Marne, pag. 192.

(3) De Marne, pag. 196 et 204. — Galliot, pag. 221.

Philippe-le-Noble avait eu deux frères, Baudouin et Henri; le premier était mort empereur de Constantinople, où Henri lui succéda (1). Ce prince héritait aussi du comté de Namur; mais une de ses sœurs, Yolende, mariée à Pierre de Courtenai comte d'Auxerre, s'en mit en possession du consentement, au moins tacite, de l'empereur Henri (2). Cette succession fit renaître les anciennes prétentions de la comtesse de Luxembourg qui, depuis la mort de Thibaud de Bar, s'était remariée à Waleran, prince de la maison de Limbourg (3). Il en résulta une guerre (4), dont Yolende ne vit pas la fin. L'an 1216, le trône de Constantinople devint vacant par la mort de Henri; comme ce prince ne laissait ni enfants ni frère, on appela pour lui succéder Pierre de Courtenai et son épouse Yolende, qui partirent l'année suivante, et furent couronnés à Rome par le pape Honorius III (5).

Le trône impérial porta malheur à cette famille. Yolende, avant de partir, céda le comté de Namur à l'aîné de ses quatre fils, Philippe II, surnommé à-la-Lèvre (6); mais dès le commencement de l'an 1218, ce prince reçut la nouvelle de la mort de son père, qui avait fini ses jours dans une prison, et de celle de sa mère, qui ne survécut que peu de temps à la perte de son époux (7). Ce trône lointain étant de nouveau vacant, il était libre à Philippe d'y monter; mais il aima mieux le céder à son frère Robert, que d'abandonner le

(1) Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, édit. de Didot, X, pag. 65.

(2) De Marne, pag. 216. — Galliot, pag. 223.

(3) Ernst, *Hist. du Limb.* IV, pag. 12.— Bertholet, IV, pag. 306.

(4) Ernst, pag. 30 et suiv. — Bertholet, pag. 329. — De Marne, pag. 221. — Galliot, pag. 239.

(5) Le Beau, pag. 111-113. — De Marne, pag. 223. — Galliot, pag. 240 et suiv.

(6) De Marne, *loc. cit.* — Galliot, pag. 241. — Miræi, I, pag. 300.

(7) Le Beau, pag. 116 et 117. — De Marne, pag. 226. — Voyez la descendance de Pierre de Courtenai et de Yolende dans l'ouvrage de Galliot, pag. 245.

comté de Namur, quoiqu'il lui fût disputé par Waleran de Limbourg (1). Malheureusement cette absence d'ambition ne profita guère à ses sujets; car au lieu d'aller mourir à Constantinople, il alla chercher la mort en Auvergne. Après avoir fait la paix en 1223 avec le comte de Luxembourg, par un nouveau traité conforme à celui de Dinant de l'an 1199 (2), il se croisa avec la noblesse française pour combattre les Albigeois dans le midi du royaume. C'est là qu'il fut atteint d'une maladie qui régnait dans le camp, et dont il mourut en 1226, sans avoir été marié (3).

En conséquence le comté de Namur fut dévolu à un autre frère du défunt, Henri II, qui n'avait que neuf à dix ans, et qui ne fit que passer; car il décéda sur la fin de 1228 ou au commencement de l'année suivante (4).

Il restait un dernier fils de Pierre de Courtenai et de Yolende, c'était Baudouin, né à Constantinople où, depuis la mort de Robert, il luttait contre les ennemis de son trône avec d'autant moins de chance qu'il n'était âgé que de onze ans (5). Baudouin était de droit marquis de Namur; mais sa sœur Marguerite, mariée au comte de Vienne ou de Vianden, profitant de la jeunesse et des embarras de son frère, se porta pour héritière du comté, et fut reconnue. Il ne paraît pas qu'aucune des sœurs de Marguerite, qui en avait plusieurs, se soit mise en peine de lui disputer le comté usurpé; mais elle eut à le défendre contre Ferrand de Portugal, qui y formait certaines prétentions du chef de sa femme, Jeanne

(1) Le Beau, pag. 118. — De Marne, *loc. cit.* — Galliot, pag. 254.

(2) V. De Saint-Génois, *Mon. anciens*, I, pag. 989. — Bertholet, pag. 331. — De Marne, pag. 227. — Galliot, pag. 257.

(3) De Marne, pag. 228. — Galliot, pag. 258.

(4) De Marne, pag. 231. — Galliot, pag. 263.

(5) Le Beau, pag. 141 et 142. — De Marne, pag. 232.— Galliot, pag. 265 et 278.

de Constantinople, comtesse de Flandre et nièce de feu l'impératrice Yolende (1). Marguerite et son époux furent obligés de prendre les armes pour s'opposer aux entreprises de Ferrand, et ne purent l'y faire renoncer qu'en lui cédant quelques fiefs qu'ils possédaient en Flandre et dans le Hainaut (2).

Cet accommodement, qui eut lieu en 1232, donnait à Marguerite l'espoir de jouir désormais tranquillement du comté de Namur, lorsqu'en 1236 l'empereur son frère, qui s'était un peu raffermi en Orient, vint en France solliciter des secours de St. Louis, pour se faire restituer le marquisat usurpé et le reste de son patrimoine (3). Ces prétentions étaient très-justes, et quoique Marguerite eût recours à la force et voulût faire passer son frère pour un autre faux Baudouin (pag. 76), elle fut contrainte de céder, et, après bien du sang répandu, la restitution eut lieu en 1237 (4).

Baudouin ne fit pas un long séjour à Namur; ses affaires l'appelaient à Constantinople. Aussi après avoir pourvu à l'administration du pays pendant son absence, il reprit la route de l'Orient, conduisant avec lui une bonne armée; et, au moyen de l'argent que lui avait fourni le roi de France, il parvint à consolider un peu son trône chancelant (5). En 1244, de nouveaux besoins l'obligèrent d'entreprendre un second voyage en France, pour se procurer des secours de toute espèce (6). A cette occasion il revint dans ses états, où rien n'était changé; mais de retour à Constantinople, il apprit en 1248

(1) V. Oudegherst, II, pag. 142. — De Marne, pag. 233. — Galliot, pag. 266.
(2) De Marne, pag. 235. — Galliot, pag. 268. — Oudegherst, pag. 125.
(3) Le Beau, pag. 161. — De Marne, pag. 236. — Galliot, pag. 270.
(4) De Marne, Galliot, *loc. cit.*
(5) Le Beau, pag. 177. — De Marne, pag. 239 et suiv. — Galliot, pag. 279.
(6) Le Beau, pag. 203. — De Marne, pag. 241. — Galliot, pag. 280.

que Jean d'Avesnes, qui se portait pour comte de Hainaut, s'était fait adjuger le marquisat de Namur par son beau-frère alors roi des Romains, sous prétexte qu'il était tombé en commise, faute par Baudouin d'en avoir fait le relief (1). Celui-ci ne pouvant aller défendre son héritage en personne, remit ce soin à son épouse, Marie de Brienne (2), qui n'eut pas beaucoup de peine à faire désister Jean d'Avesnes de ses prétentions, soutenue comme elle l'était par sa tante la reine Blanche de Castille. Après la mort de cette princesse, arrivée en 1251, l'impératrice vit renaître tous ses embarras, qui cette fois ne trouvèrent un terme que cinq ans plus tard, par l'intervention de St. Louis (3).

Bientôt un nouvel orage s'éleva à Namur, et renversa pour toujours la maison de Courtenai.

Baudouin ne tenait à son comté que pour en retirer de l'argent, afin de se soutenir à Constantinople; mais les Namurois, fatigués de payer des impôts accablants pour ce trône étranger, et poussés à bout par la sévérité de l'impératrice, se laissèrent gagner par l'esprit de rebellion, et allèrent en secret offrir la souveraineté à Henri III dit le Blondel, comte de Luxembourg, et descendant de leurs anciens maîtres, puisqu'il était fils d'Ermesinde et de Waleran (4).

Henri, qui déjà antérieurement avait intrigué avec Jean d'Avesnes, ne se laissa pas prier, et, après avoir fait ses préparatifs en silence, il se présenta tout-à-coup devant Namur, dont il se rendit maître, la veille de Noël 1256,

(1) De Marne, pag. 242-247. — Galliot, pag. 281-285. — Ernst, IV, pag. 93. — Voyez à ce sujet une lettre de l'évêque de Liége, et une autre de l'empereur, dans Martène, *Thes. nov. Anec.* I, pag. 1051 et 1053.

(2) Le Beau, pag. 212.

(3) V. De Marne, pag. 248-252. — Galliot, pag. 285-291.

(4) Bertholet, V, pag. 101. — De Marne, pag. 253-255. — Galliot, pag. 291-294.

sans coup férir. Marie n'eut que le temps de prendre la fuite, après avoir confié la défense de la citadelle à un brave chevalier (1). Elle alla partout demander du secours, et aurait pu encore rétablir ses affaires, si elle n'eût été trahie par celui même qui fut chargé de la sauver. Baudouin d'Avesnes, à qui sa mère, la comtesse de Flandre, avait donné le commandement d'une armée destinée à combattre le prince luxembourgeois et secourir le château de Namur, que ce dernier tenait assiégé depuis longtemps, au lieu de remplir cet ordre, s'amusa à reconnaître les environs de la ville, fit des trèves avec l'ennemi, laissa son armée se débander, et fut cause que le château dut se rendre, faute de vivres, le 22 Janvier 1259. Cette perte entraîna celle de tout le comté que le comte de Luxembourg soumit sans peine (2).

Dans cette extrémité, la princesse fit une dernière démarche auprès du roi de France; mais comme celui-ci n'était pas en mesure de lui fournir de prompts secours, elle suivit le conseil que lui donna le monarque, de vendre le marquisat au futur comte de Flandre, Gui de Dampierre, et d'employer l'argent qu'elle en retirerait, à la défense de l'empire d'Orient fortement menacé par les Grecs (3).

Ce projet fut approuvé par l'empereur Baudouin; toutefois la vente ne se fit qu'en 1263, et ce pour la somme de 20,000 livres (4).

Déjà deux ans auparavant, Baudouin avait perdu son trône, et mis fin à l'empire des Latins à Constantinople (5). Il vécut encore douze ans, pendant lesquels il ne cessa de faire des

(1) V. Vredius, *Genealog. Com. Flandriæ*, I, pag. 209.

(2) Bertholet, pag. 103. — De Marne, pag. 255-259. — Galliot, pag. 294-299. — V. la Chronique de Zantfliet, dans Martène, *Ampliss. Coll.* V, pag. 103.

(3) De Marne, pag. 259. — Galliot, pag. 300.

(4) De Marne, pag. 260. — (5) Le Beau, pag. 297.

efforts inutiles pour recouvrer une couronne qui l'avait rendu malheureux (1).

Cependant Gui de Dampierre n'avait encore acquis que des droits au marquisat de Namur; la possession de fait lui manquait, car Henri-le-Blondel voulait s'y maintenir à titre de conquête, aussi bien qu'en vertu des anciens droits de sa maison. Des deux côtés ont eut recours aux armes, et l'on répandit du sang. Même le seigneur de Beaumont, Baudouin d'Avesnes, prit parti pour le prince luxembourgeois, ce qui aurait pu faire durer la guerre très-longtemps. Un mariage la termina : le comte Gui, veuf de sa première femme Mahaut de Béthune, épousa la fille du Blondel, et le marquisat contesté servit de dot (2). Ainsi la paix fut rétablie au mois de Mars 1265, et le petit comté de Namur, qui avait été un objet de dispute presque continuelle pendant plus d'un siècle, demeura enfin dans la maison de Dampierre, d'où il passa plus tard à celle de Bourgogne (3).

En 1280 (n. s.), Gui succéda à sa mère dans le comté de Flandre. Dès lors on ne le vit que rarement à Namur. Les Namurois se montraient à la longue très-mécontents d'être gouvernés par un prince toujours absent, et qui, comme naguère l'empereur Baudouin, ne semblait être leur souverain, que pour lever des impôts. Des murmures ils en vinrent à la sédition, et menacèrent de se donner un autre maître; mais le comte sut conjurer l'orage. En 1297 il céda le Namurois à son fils aîné de second lit, Jean Ier, qui devint, dans la suite, seigneur de l'Ecluse, par la donation que lui fit de ce domaine Louis de Crécy (pag. 95) (4).

(1) De Marne, *loc. cit.* — Galliot, pag. 301.

(2) Bertholet, pag. 132.

(3) Oudegherst, II, pag. 171.—De Marne, pag. 267 et suiv. — Galliot, pag. 311 et 312.— (4) De Marne, pag. 292-294. — Galliot, pag. 344.

Le nouveau marquis de Namur eut quelque peine à ramener au devoir ses sujets, que son extrême jeunesse avait enhardis; toutefois la fermeté de son caractère vint à bout de cette difficulté. Il passa, depuis, la plus grande partie de son temps en Flandre, où il combattit vaillamment les Français, et assista à la fameuse journée de Courtrai (pag. 87), ainsi qu'à celle de Mons-en-Puelle, moins glorieuse pour les Flamands (pag. 89). Pendant l'espèce de paix armée, qui suivit le traité d'Athies-sur-Orge (pag. 93), il accompagna, en 1310, l'empereur Henri VII dans son expédition d'Italie. Cette absence donna lieu à une crise très-sérieuse. Comme sous l'administration de l'impératrice Marie, le peuple namurois se révolta pour la même cause qu'alors, parce que la marquise exigeait certains impôts des habitants de Namur. La sédition prit un caractère si menaçant, que la princesse fut obligée de se réfugier avec ses enfants dans la citadelle, où le peuple courut aussitôt l'assiéger (1).

La nouvelle de ces excès parvint au comte Jean pendant qu'il était en route pour revenir dans ses états; mais il n'avait ni troupes, ni alliés. Les comtes de Hainaut et de Flandre se faisaient la guerre en ce moment, de sorte qu'il n'eut aucun secours à attendre de l'un ni de l'autre. Dans cette extrémité il s'adressa au comte de Looz, qui lui fournit généreusement des troupes et l'attirail nécessaire pour un siége. Jean se vit ainsi en mesure d'attaquer ses sujets rebelles, et alla aussitôt investir sa capitale : elle résista un instant, mais fut bientôt obligée de se rendre. On punit les plus coupables des habitants en les obligeant à des pélerinages, et la ville fut frappée d'une forte amende (1313) (2).

(1) De Marne, pag. 321. — Galliot, pag. 386. — Chron. de Zantfliet, pag. 166.

(2) De Marne, pag. 322.—Galliot, pag. 387-389.— V. la sentence du comte dans les *Analectes belgiques* de M. Gachard, pag. 228.

Quelques années après, le comte Jean eut à soutenir contre les Liégeois une guerre occasionnée par la rivalité de deux villes simplement séparées par la Meuse, Dinant et Bouvignes, dont la première, située sur la rive droite de la rivière, appartenait à l'évêché de Liége, tandis que l'autre, assise sur la rive gauche, faisait partie du comté de Namur. Les Dinantais, plus riches que leurs voisins, insultaient souvent ces derniers, qui rendaient outrage pour outrage. Plus d'une fois on en était venu à des voies de fait, en sorte que des deux côtés la haine alla toujours croissant, jusqu'à ce qu'en 1317 ceux de Dinant se jetèrent à force ouverte sur la ville ennemie, pillant ou détruisant tout ce qui leur tombait sous la main, massacrant tout ce qui s'offrait à leur fureur. Le comte Jean n'osa pas d'abord se mêler de cette querelle, de peur d'irriter les Liégeois, et se contenta d'envoyer secrètement quelques secours à Bouvignes. Bientôt les habitants de cette ville usèrent de terribles représailles contre les Dinantais, et en tuèrent un grand nombre. A cette nouvelle les Liégeois se levèrent en masse, et sans examiner de quel côté étaient les plus grands torts; sans tenir compte du caractère local que présentait la lutte, ils se jetèrent en 1320 sur la partie du comté de Namur, voisine du Condros et de la Hesbaie. Dès lors la guerre était déclarée entre les deux états : elle se fit de part et d'autre avec des alternatives de succès et de revers, et avec un égal acharnement. L'an 1322 amena la paix : on ne sait à quelles conditions elle fut faite (1).

La même année vit commencer des troubles en Flandre, à l'occasion de la seigneurie de l'Eau, que le comte Louis donna au marquis de Namur. Ils durèrent jusqu'en 1328 (pag. 97); Jean fut maintenu dans la possession de sa sei-

(1) Zantfliet, pag. 132, 176 et 178. — Hocsem ap. Chapeauv. II, p. 376. — De Marne, pag. 326-331. — Galliot, pag. 392-402.

gneurie; mais il ne survécut pas longtemps. Il décéda à Paris le 1er Février 1330, à l'âge de 64 ans (1).

Il laissa après sa mort sept fils, dont les quatre aînés succédèrent l'un après l'autre au comté de Namur dans l'espace de peu d'années (2). Ce fut d'abord Jean II, dont le règne n'offre presque rien d'intéressant. A peine eut-il pris possession de son héritage, qu'il se joignit à son parent Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême, qui faisait alors la guerre en Lithuanie (3). Pendant son absence, sa mère, Marie d'Artois, administra le pays. Elle s'attira la colère du roi de France, en donnant asile à son frère Robert d'Artois, qui venait d'être banni du royaume; mais lorsque la régente connut le danger auquel elle s'exposait, et que l'évêque de Liége, gagné par Philippe de Valois, se préparait à l'attaquer, elle s'empressa de congédier Robert, qui chercha un refuge chez le roi d'Angleterre (pag. 153-54) (4).

De retour à Namur, le comte Jean prit part avec le même roi de Bohême dans la guerre que fit ce dernier au duc de Brabant (pag. 154). Le traité d'Amiens (pag. 156) vint y mettre fin, et réconcilia aussi notre comte avec son voisin (5).

Jean n'y survécut pas longtemps : il mourut le 2 Avril 1335, sans avoir été marié (6). Sa succession fut donc recueillie par son frère Gui II, qui n'en jouit qu'un instant; car le 12 Mars de l'année suivante il fut tué dans un tournoi. Il en fut de même de son frère et successeur Philippe III, qui ne régna également qu'un an, et mourut aussi de mort violente au mois de Septembre 1337 (7).

(1) De Marne, pag. 342. — Galliot, pag. 418. — (2) De Marne, pag. 345.

(3) V. Bertholet, VI, pag. 92. — De Marne, pag. 349.

(4) Hocsem, pag. 402. — V. Froissart, Liv. I, Partie I, ch. 55, et les notes de Buchon. — De Marne, pag. 350 et suiv. — Galliot, II, pag. 3 et suiv.

(5) De Marne, pag. 352 et suiv.

(6) De Marne, pag. 362. — Galliot, pag. 18. — (7) De Marne, pag. 363-367.

Le règne de Guillaume Ier, dit le Riche, quatrième fils de Jean Ier, fut plus long et plus heureux que les précédents. Ce prince n'avait que 13 ans, lorsqu'il succéda à son frère, sous la tutelle de Marie d'Artois (1). Cette princesse haïssait trop le roi de France, depuis la disgrâce de son frère, pour ne pas jeter le jeune Guillaume dans le parti anglais. Il assista en effet au siége de Cambrai (pag. 100) avec deux cents lances, et, durant l'hiver de 1339, il se joignit au comte de Hainaut, pour ravager la Picardie, en représailles des incursions que faisaient les Français sur les terres de ce comte. Dans la suite, Guillaume Ier profita de la trève conclue entre les deux rois rivaux après le siége de Tournai (pag. 102), pour recouvrer quelques portions de son marquisat cédées au comte de Luxembourg par le traité de Dinant (pag. 199). C'est ainsi qu'en 1342 il racheta de Jean l'Aveugle le domaine de Poilvache, avec plusieurs autres terres, et qu'il acquit encore dans la suite les seigneuries de Mirewart, d'Orchimont et de Walcourt avec leurs dépendances. Ces différentes acquisitions réparèrent un peu les pertes que les comtes de Namur avaient faites en 1199 (2).

Mais le goût dominant de Guillaume Ier était la guerre. En 1345, il accompagna le comte de Hainaut dans son expédition en Frise, et échappa comme par miracle à la bataille de Staveren (pag. 180). Mais cette fatale journée ne le guérit pas de sa passion. Dès l'année suivante, ayant rompu l'alliance qu'il avait contractée avec l'Angleterre depuis la mort de son oncle Robert d'Artois, et embrassé le parti français, il combattit dans les plaines de Crécy, où il eut encore le bonheur d'échapper au massacre et à la déroute

(1) De Marne, pag. 368. — Galliot, pag. 23.

(2) V. Bertholet, VI, pag. 153 et 156. — De Marne, pag. 376.

des Français (pag. 103) (1). Guillaume resta fidèle à Philippe de Valois, et continua sous son successeur, Jean-le-Bon, à servir la cause de la France; mais pendant la trève qui suivit la perte de Calais, toujours emporté par son ardeur guerrière, il marcha au secours de Louis de Mâle, comte de Flandre, qui conduisait une armée contre le Brabant. Guillaume prit part à la victoire de Scheut près d'Anderlecht (pag. 160), et à la conquête de presque tout le duché, qui en fut la suite. Cette guerre se termina, comme nous l'avons vu, par le traité d'Ath de 1357; le comte de Namur fit également la paix avec le duc Wenceslas, et depuis cette époque il parut ne plus vouloir s'occuper que du bonheur de ses sujets (2). La capitale du comté fut surtout l'objet de ses soins assidus; il la mit à l'abri des débordements de la Sambre, en exhaussant les rues, et ajouta de nouvelles défenses aux anciennes fortifications. Mais au milieu de ces travaux Guillaume fut de nouveau forcé, en 1380, de prendre les armes pour soutenir son parent, le comte de Flandre, contre ses sujets révoltés (pag. 109). Les troubles ne cessèrent entièrement, qu'après que le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, eut succédé à Louis de Mâle (pag. 112) : alors seulement le comte Guillaume put retourner dans ses états, et s'y livrer à des entreprises plus paisibles (3). Un des derniers actes de ce prince, fut l'échange de la ville et de la seigneurie de l'Ecluse contre celle de Béthune. Le nouveau comte de Flandre attachait une grande importance à la possession de la première de ces villes, afin d'empêcher les Anglais d'entrer par là dans le pays, et de prêter la main aux révoltes

(1) De Marne, pag. 378-380.

(2) De Marne, pag. 380-386. — Galliot, pag. 48-60.

(3) De Marne, pag. 389 et suiv. — V. les *Analectes belgiques* de M. Gachard, pag. 229.

des Flamands. L'échange se fit en 1391. Guillaume mourut le 1 Octobre de la même année, à l'âge de 68 ans, laissant pour héritier Guillaume II, son fils aîné, qui déjà avait pris le titre de seigneur de Béthune (1).

Le fils partageait les goûts de son père : il s'était même déjà acquis une grande réputation de bravoure; mais se voyant à la tête d'un état, il modéra sagement son ardeur martiale, pour se livrer tout entier au gouvernement de son marquisat (2). La seule guerre à laquelle il prit part pendant tout son règne, fut celle que Jean de Bavière, élu de Liége, eut à soutenir contre ses propres sujets, qui l'avaient chassé de son siége, et remplacé par Thierri de Hornes ou de Perwez. Le comte se distingua par sa prudence et sa valeur à la bataille d'Othée, où les Liégeois essuyèrent une terrible défaite (1408) (3).

Guillaume passa le reste de ses jours dans le repos et les divertissements. La magnificence qu'il étala causa la perte de sa maison; car non-seulement il épuisa ses sujets par les impôts qu'il levait sur eux pour soutenir son luxe; mais à sa mort, arrivée le 10 Février 1418, il laissa des dettes considérables à charge de son successeur (4). Comme il était décédé sans enfants, ce fut son frère, Jean III, seigneur de Winendale, qui hérita du comté de Namur. Malheureusement ce prince n'était pas meilleur financier que son prédécesseur, de sorte qu'il se trouva tout d'abord en détresse. Les dettes de son frère, jointes à celles qu'il fit lui-même, le réduisirent bientôt à la nécessité de proposer la vente de ses états à

(1) De Marne, pag. 395. — Galliot, pag. 87.

(2) De Marne, pag. 400. — Galliot, pag. 90.

(3) V. Suffridus Petri, ap. Chapeauville, III, pag. 75-80.— Zantfliet, pag. 361-392.— Chroniques de Monstrelet, Liv. I, ch. 31 et 50. — De Marne, pag. 401-406. — Galliot, pag. 93-108. — (4) De Marne, pag. 411.

Philippe-le-Bon, celui de ses voisins qui était le plus à même de faire une telle acquisition, et avec lequel il était le plus étroitement lié. Le duc de Bourgogne, qui ne cherchait qu'à augmenter ses domaines, accueillit la proposition avec empressement. En moins de six mois de négociations, les deux princes furent d'accord sur les conditions de la vente, et le 27 Mars 1421 (1) le contrat en fut passé moyennant 132,000 couronnes d'or. Tout ce que le comte Jean possédait en Flandre ou ailleurs était compris dans la même vente : toutefois il se réserva l'usufruit des domaines aliénés sa vie durant ; mais elle ne fut plus longue, car il mourut le 1 Mars 1429, sans postérité légitime. Avec ce prince finit la maison de Flandre, dont la branche aînée s'était éteinte vingt-quatre ans auparavant par la mort de Marguerite de Mâle (pag. 113 et 168) (2).

CHAPITRE VI.

DES COMTÉS, PUIS DUCHÉS DE LUXEMBOURG ET DE LIMBOURG.

§ 1.

Du Luxembourg, jusqu'à sa réunion aux états de Philippe-le-Bon.

963—1451.

Le pays de Luxembourg tire son nom d'un château qui, dans les anciennes chartes, se présente sous différentes dénominations, mais se rapprochant toutes de *Lutzenburg,* comme on le trouve écrit pendant très-longtemps (3).

(1) V. les *Analectes belgiques*, pag. 231.

(2) De Marne, pag. 413-415. — Galliot, pag. 133-139.

(3) Bertholet, *Hist. de Luxembourg*, I, pag. 5 et 131.

Du premier lit :

ıs IV, empe-
ll succéda à
l'Aveugle au
de Lux.; mais
53 il céda ce
à son frère
enceslas I[er].

eslas II (emp.).

Jean,
marquis de Moravie.

Josse de Moravie.

Jean de Luxembourg, père d'Élisabeth de Gorlitz.

Sigismond, empereur.

Fréd
duc de
Lor
† 1

Erme
mariée 1°
comte de
et de M
Godefroid
Namur.

Waleran,
ıudouin et Jean,
és à la bataille de
'oeringen, en 1288.

éatrix, mariée à
Carlobert,
roi de Hongrie.

Le premier comte héréditaire de Luxembourg est Sigefroi, fils de Wideric, comte en Ardenne. Son domaine correspondait à peu près à la province moderne du même nom, y compris quelques portions cédées à la Prusse et à la France. Il faut toutefois excepter le duché de Bouillon, ainsi que les comtés de Chiny et d'Arlon, deux enclaves du pays de Luxembourg, mais qui n'y furent réunies que dans la suite (1).

Deux grandes abbayes jouent un rôle important dans l'histoire de Luxembourg, l'abbaye de Saint-Maximin à Trèves et celle d'Epternach sur la Sure. Sigefroi acheta de la première, par voie d'échange, du consentement de saint Brunon, alors duc de Lotharingie, un château fort bâti sur l'Eltz ou l'Alzette (2). C'est le château de Luxembourg, que le comte fit restaurer et flanquer de tours, et dont les environs, successivement couverts de maisons, formèrent dans la suite la ville du même nom.

La première période de l'histoire de Luxembourg comprend un espace de 173 ans, depuis l'acquisition du château par Sigefroi en 963, jusqu'à la mort de Conrad II, son dernier descendant mâle, en 1136 (3). Cette période ne présente qu'un intérêt secondaire pour l'histoire de notre pays. Entourés, comme l'étaient les comtes de Luxembourg, de princes ecclésiastiques, tels que l'évêque de Liége, l'archevêque de Trèves, l'évêque de Metz, et même l'archevêque de Cologne, ils furent presque continuellement en contestation avec quelqu'un d'entr'eux, mais surtout avec l'archevêque de Trèves. D'autres fois ils épousèrent les querelles de ces chefs ecclésiastiques, ou enfin ils s'occupèrent d'affaires qui concernaient les abbayes déjà citées ou celles de Stavelot et

(1) Bertholet, III, pag. 2-6.

(2) Bertholet, pag. 7, et *Pièces justificatives*, pag. vij et viij.

(3) Bertholet, III, pag. 420.

de Malmédy. Cette remarque regarde aussi les comtes des races suivantes.

La seconde période commence avec Henri II, dit l'Aveugle (1), fils unique du comte de Namur et cousin germain, par sa mère, de Conrad II (pag. 194), dont il devint l'héritier. Il possédait en même temps le comté de Durbuy avec les avoueries de Saint-Maximin et d'Epternach, ce qui, joint au comté de Namur, auquel il succéda en 1139, le rendait un des seigneurs les plus puissants de la Belgique. Mais la réunion de tant de domaines ne fut pas longue; la paix, faite en 1190 entre Henri l'Aveugle et le comte de Hainaut, sépara de nouveau les deux comtés principaux : celui de Namur, avec Durbuy et La Roche, fut assuré au comte de Hainaut; le Luxembourg seul demeura à Ermesinde, fille unique de l'Aveugle (pag. 196).

Cette princesse, fiancée presqu'en naissant à un seigneur français, mais qui la renvoya depuis à son père (pag. 197) épousa, vers 1193, Thibaud, comte de Bar. Celui-ci, après la mort de Henri l'Aveugle, ne réussit pas seulement à vaincre les difficultés qui s'élevèrent au sujet du principal domaine de sa femme (*ibid.*); mais il lui rendit encore une partie du comté de Namur, ainsi que Durbuy et La Roche, en vertu du traité de Dinant de 1199 (pag. 199). Le comte Thibaud vint à mourir en 1214; sa veuve, qui n'avait alors que 28 ans, se remaria à Waleran, marquis d'Arlon, fils aîné de Henri III, duc de Limbourg. Par cette alliance le marquisat d'Arlon fut réuni au Luxembourg (2).

(1) Le père Bertholet l'appelle Henri I[er]; mais il a omis un autre Henri, qui succéda à Conrad I[er], et dont l'existence est prouvée par une charte de l'abbaye d'Epternach, que l'auteur rapporte lui-même, tom. III, pag. xlij des *Preuves*. — V. *Art. de vérif. les Dates*, in-fol. III, pag. 112.

(2) Bertholet, IV, pag. 320. — Ernst, *Hist. du Limb.* IV, pag. 12.

Waleran était veuf lui-même lorsqu'il épousa Ermesinde (1). Il avait eu d'un premier mariage avec Adélaïde, fille du seigneur de Fauquemont, deux fils, Henri, qui lui succéda au duché de Limbourg sous le nom de Henri IV (2), et Waleran, dit le Long, qui obtint les seigneuries de Poilvache, de Fauquemont et de Montjoie. Ce dernier prince épousa Isabelle, fille d'Ermesinde et de Thibaud de Bar, qui apporta en dot à son mari les terres de Marville et d'Arency (3).

L'époux d'Ermesinde mourut au mois de Mai 1226 (4). Sa veuve continua à gouverner le Luxembourg, jusqu'à ce qu'elle pût s'associer son fils aîné Henri-le-Blondel. Le second, Gérard, eut un apanage en revenus; mais après la mort de la sage Ermesinde, arrivée en 1246 (v. s.), son frère, réunissant au marquisat d'Arlon les comtés de Luxembourg et de La Roche, lui donna la seigneurie de Durbuy avec des terres considérables (5).

Henri III, le Blondel, avait épousé en 1231 Marguerite, fille du comte de Bar, qui lui apporta en dot la seigneurie de Ligny (6). Dans la suite il essaya de reconquérir le comté de Namur; mais il fut contraint de s'accorder avec Gui de Dampierre (pag. 205). Ce fut son fils, Henri IV, qui trouva la mort à la bataille de Woeringen (pag. 148) (7), et dont le fils, également appelé Henri, V[e] du nom, épousa la fille de Jean I[er], duc de Brabant (*ibid.*) (8).

Henri V releva beaucoup l'éclat de la maison de Luxembourg. Ses deux filles aînées furent mariées à deux rois (9);

(1) Ernst, pag. 9-11.
(2) Ernst, IV, pag. 123, et V, pag. 242.
(3) Bertholet, IV, pag. 319 et 411.
(4) Bertholet, pag. 373. — Ernst, IV, pag. 60. — (5) Bertholet, *loc. cit.*
(6) Bertholet, IV, pag. 416-417. — (7) Bertholet, V, pag. 274.
(8) Bertholet, pag. 292. — (9) Bertholet, pag. 429.

lui-même parvint à l'empire en 1308 (1), et peu de temps après, son fils unique Jean surnommé plus tard l'Aveugle, obtint la couronne de Bohême par son mariage avec l'héritière de ce royaume (2). Le même prince y joignit bientôt le comté de Luxembourg, par la cession que lui en fit son père (3). Non content de tous ces domaines, il voulut encore s'emparer d'une partie du Brabant, et fit la guerre au duc Jean III (pag. 152).

Avant d'arriver à l'empire, son père avait pris parti pour la France dans la querelle entre Philippe-le-Bel et Edouard I[er] d'Angleterre (pag. 82). Plus tard, le roi de Bohême suivit cet exemple, mais avec moins de bonheur; car il périt à la bataille de Crécy, en 1346 (pag. 103) (4).

Jean-l'Aveugle avait été marié deux fois. Son fils aîné de premier lit, Charles, lui succéda au comté de Luxembourg comme au royaume de Bohême (5), et devint, la même année, empereur sous le nom de Charles IV; le second, Jean, obtint le marquisat de Moravie (6). Il eut de sa deuxième femme un fils unique, Wenceslas I[er], qui épousa en 1347 Jeanne de Brabant, fille du duc Jean III (pag. 157); mais comme le prince était encore trop jeune, le mariage ne fut célébré que quelques années plus tard. A cette occasion l'empereur son frère lui céda, en 1353, le comté de Luxembourg (7), qu'il érigea en duché par diplôme du 13 Mars 1354 (pag. 159) (8). Wenceslas obtint en même temps le marquisat d'Arlon et les

(1) Bertholet, pag. 356.
(2) Bertholet, VI, pag. 2.
(3) V. *Art. de vérif. les Dates*, III, pag. 122.
(4) Bertholet, VI, pag. 174.
(5) V. *Art. de vérif. les Dates*, pag. 123. — (6) Bertholet, pag. 190.
(7) V. *Art. de vérif. les Dates*, loc. cit.
(8) Bertholet, VII, pag. 5. — Miræi, I, pag. 221.

comtés de Durbuy et de La Roche, auxquels il joignit encore dans la suite le comté de Chiny (1).

Comme il ne laissa point d'enfants, son duché et toutes les seigneuries qui en dépendaient, passèrent à son neveu Wenceslas II, fils aîné de l'empereur Charles IV, auquel il succéda dans l'empire et sur le trône de Bohême (2). C'est ce prince qui prépara, sans le savoir, la réunion du duché de Luxembourg aux domaines de la maison de Bourgogne.

Wenceslas était un monstre de cruauté et de débauche. L'an 1388 le besoin d'argent le détermina à transporter son duché avec le comté de Chiny et l'avouerie d'Alsace, par forme d'engagère, à son cousin Josse de Luxembourg, marquis de Moravie (3).

En 1409 il donna la fille de son frère, Élisabeth de Gorlitz, en mariage à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant (4). Wenceslas aimait beaucoup sa nièce; mais ne pouvant la doter convenablement, il céda à Élisabeth, et après elle à son époux, le duché et ses annexes en guise de dot, quoiqu'en même temps sous forme d'engagère, à condition de le retirer des mains de Josse (5). Ce retrait eut lieu : Antoine dégagea le pays en remboursant les sommes stipulées au marquis de Moravie, qui mourut peu de temps après, en 1411, sans postérité (6). Ainsi Élisabeth et Antoine restèrent engagistes pour des sommes considérables.

Antoine fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415 (p. 169). Sa veuve continua de gouverner le Luxembourg, et se remaria en 1418 à Jean de Bavière (7), auquel elle survécut égale-

(1) Bertholet, VI, pag. 267.

(2) Bertholet, VII, pag. 90, 95, 99.

(3) Bertholet, pag. 160.

(4) Bertholet, VII, pag. 219. — (5) *Ib.* pag. 220 et suiv. — (6) *Ib.* pag. 213.

(7) *Ib.* pag. 239.

ment. Elle eut beaucoup de peine à faire respecter son autorité par les Luxembourgeois, qui la haïssaient à cause de son caractère impérieux (1).

Comme elle n'était qu'engagiste, les rois de Bohême, successeurs de son oncle Wenceslas II, étaient toujours ducs-propriétaires de Luxembourg, et pouvaient en faire le retrait aux conditions stipulées dans l'acte de 1409. C'est ce qu'entreprit, en 1438, Albert d'Autriche, qui succéda cette année dans le royaume de Bohême à l'empereur Sigismond, du chef de sa femme Élisabeth, fille et héritière unique de ce prince (2). Presqu'en même temps, il fut élu roi de Hongrie et empereur. Tant de couronnes ne lui suffirent point. Il signifia à Élisabeth de Gorlitz qu'il voulait dégager le duché et ses annexes. Toutefois le retrait projeté n'eut pas lieu, à cause peut-être de la mort prématurée du monarque, qui décéda le 27 Octobre de l'année suivante (3). Après sa mort, l'impératrice céda la propriété de Luxembourg à son gendre Guillaume, duc de Saxe, et à Anne sa fille (4); mais le prince saxon n'ayant pu parvenir à rembourser l'engagère, ne pouvait prendre possession du pays : seulement il y entretenait des intelligences, qui étaient de nature à en compromettre la tranquillité (5). Élisabeth s'aperçut bientôt que le nombre des partisans de Guillaume augmentait tous les jours, et se trouvant trop faible pour résister à ses ennemis, elle se jeta dans les bras de Philippe-le-Bon, qu'elle nomma mambour et administrateur du duché en 1441 (6).

Le bon duc prévoyait que cette affaire allait encore se terminer à son profit : aussi épousa-t-il chaudement les intérêts d'Élisabeth. A la suite d'une émeute, qui avait obligé la prin-

(1) Bertholet, pag. 330. — (2) *Ib.* pag. 373 et 374.
(3) *Ib.* pag. 375.
(4) *Ib.* pag. 376. — (5) *Ib.* pag. 380 et 382. — (6) *Ib.* pag. 381.

cesse à s'éloigner de Luxembourg, Philippe marcha sur la ville occupée par des troupes saxonnes. Il la prit par escalade le 22 Novembre 1443, et força, trois semaines après, la citadelle à capituler (1). Le 29 Décembre un traité de paix intervint entre le duc de Saxe et celui de Bourgogne (2). Le premier renonça, moyennant une somme d'argent, à toutes ses prétentions sur le duché de Luxembourg, en faveur du prince bourguignon (3). De son côté Élisabeth de Gorlitz confirma le traité, par la cession qu'elle fit à Philippe de tous ses droits sur le duché et ses annexes, ne se réservant qu'une pension annuelle de 8000 florins (4); après quoi elle se retira à Trèves, où elle mourut le 2 Août 1451.

Jusque-là le duc Philippe n'avait pris que le titre de mambour : dès lors il prit celui de duc de Luxembourg, et fut reconnu en cette qualité dans une assemblée des trois états du pays, le 25 Octobre de la même année (5).

Philippe eut encore dans la suite des démêlés avec Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, et avec les descendants de l'ancienne maison de Luxembourg; mais toutes les difficultés cessèrent par une dernière transaction faite avec les intéressés, en 1462 (6).

Par cette nouvelle acquisition, Philippe-le-Bon arrondit ses domaines dans les Pays-Bas, qui lui appartenaient maintenant presqu'en entier. Il ne faut excepter que la principauté de Liége, la seigneurie d'Utrecht et d'Overyssel, possédée par les évêques d'Utrecht, enfin le duché de Gueldre avec le comté de Zutphen. La conquête des trois dernières parties était réservée à Charles-Quint.

(1) Bertholet, pag. 384 et 421. — (2) *Ib.* pag. 424.
(3) *Ib.* pag. 426. — (4) *Ib.* pag. 441.
(5) *Ib.* pag. 450. — (6) *Ib.* pag. 481.

§ 2.

Du Limbourg, jusqu'à sa réunion au Brabant.

1064—1288.

Le comté, puis duché de Limbourg, a reçu son nom de la ville de Limbourg, qui fut dans le principe un château fort, bâti vers le milieu du onzième siècle sur la rive gauche de la Vesdre, à cinq lieues de Liége et à quatre lieues d'Aix-la-Chapelle (1). Ce duché était anciennement d'une plus grande étendue qu'il ne l'a été dans la suite. D'après un document du XVe siècle, il avait alors pour bornes la Vesdre jusqu'à son embouchure dans la Meuse, et à partir de là, cette dernière rivière jusqu'au château d'Argenteau, au midi de Visé (2).

Outre le comté, puis marquisat d'Arlon, plusieurs autres seigneuries appartenaient aux anciens ducs de Limbourg, telles que celles de Montjoie, Reifferscheid, Wassenberg et Wittem. Ils possédaient aussi la seigneurie de Rolduc, une partie du comté de Daelhem, et la seigneurie de *Valkenberg* ou Fauquemont. Cette dernière terre, qui fit longtemps partie des domaines des princes de l'ancienne maison de Limbourg, fut acquise en 1364 par Jeanne et Wenceslas : dès lors le duché de Limbourg et les trois domaines de Rolduc, Daelhem et Fauquemont, communément appelés Pays d'Outre-Meuse, appartinrent aux ducs de Brabant, mais ne furent réunis en une seule province que vers le milieu du XVIe siècle (3). Cette province de Limbourg avait alors pour bornes, au nord, le duché de Juliers; au midi, le pays de Liége, celui de Stavelot et le duché de Luxembourg; à l'est, le territoire d'Aix-la-Chapelle, celui de Corneli-Munster et de Juliers; et à l'ouest,

(1) Ernst, *Hist. du Limbourg*, I, pag. 3. — (2) *Ib.* pag. 10.
(3) Ernst, I, pag. 11, et V, pag. 211 et 233.

1. WALERAN I[er],
dit le Vieux, comte d'Arlon, ép. Judith, fille de Frédéric, duc de Lothier,
† avant 1082.

2. HENRI I[er],
ép. Adelaïde, fille de Bodon, comte de Potenstein en Bavière,
† vers 1119.

3. WALERAN II,
dit Païen, épouse Jutte, fille de Gérard, comte de Gueldre,
† 1139.

4. HENRI II,
épouse Mathilde, fille d'Adolphe, seigneur de Rolduc,
† 1167.

5. Henri III,
ép. Sophie, comtesse de Sarbruck,
† 1221.

6. WALERAN III,
ép. 1° Cunegonde, f. de Goswin, seigneur de Fauquemont;
(2° Ermesinde, comtesse de Luxembourg).
† 1226.

la Meuse (1). On y comptait les villes de Limbourg et de Herve, ainsi que celles de Daelhem, Fauquemont et Rolduc, qui toutes aujourd'hui sont fort déchues de leur ancienne importance. Les bourgs d'Eupen et de Hodimont faisaient aussi partie de ce pays.

On a prétendu que le Limbourg eut des comtes particuliers dès le commencement du dixième siècle; mais il est plus probable que le nom même de *Limbourg* ne fut connu que vers le milieu du XI[e] siècle, époque à laquelle apparaissent les comtes (2).

Waleran I[er] dit le Vieux, fils d'un comte d'Arlon, est le premier comte de Limbourg qui soit bien distinctement connu (3). Ce fut par sa femme Jutte ou Judith, fille de Frédéric, duc de la Basse-Lorraine, qu'il devint vers 1064 possesseur de ce pays (4). C'est lui qui bâtit le château de Limbourg : on place l'année de sa mort entre 1070 et 1081 (5).

Son fils, Henri I, lui succéda, et fut créé, par l'empereur Henri IV, duc de la Basse-Lotharingie, après la mort de Godefroid de Bouillon (pag. 50) (6), puis dépossédé par Henri V (pag. 119 et suiv.) (7). Les successeurs du comte, désormais ducs de Limbourg, prirent part à presque toutes les querelles qui s'élevèrent de leur temps entre les différents comtes et seigneurs de la Belgique. On remarque parmi eux Henri III, qui fut un prince très-courageux, et qui se couvrit de gloire pendant un règne très-long (8). Son fils Waleran III porta le comté de Luxembourg dans sa maison, par son mariage avec Ermesinde, fille de Henri-l'Aveugle (pag. 200) (9).

(1) Ernst, I, pag. 12. — (2) Ernst, I, pag. 9. — (3) Ernst, II, pag. 127.
(4) Ernst, II, pag. 130.
(5) V. *Art de vérif. les Dates*, III, pag. 110.
(6) Ernst, II, pag. 184. — (7) *Ib.* pag. 226.
(8) Ernst, III, pag. 156. — (9) Ernst, IV, pag. 11.

Les destinées du pays de Limbourg, sous les successeurs de Waleran, jusqu'à l'époque de sa réunion au duché de Brabant, par suite de la bataille de Woeringen, n'offrent aucun intérêt direct pour notre histoire, et ne sauraient ici trouver leur place.



PÉRIODE DE LIBERTÉ COMMUNALE.

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE PHILIPPE-LE-BON AU COMTÉ DE FLANDRE, JUSQU'A L'ABDICATION DE CHARLES-QUINT.

1419—1555.

CHAPITRE PREMIER.

Règne de Philippe-le-Bon.

1419—1467.

ROIS DE FRANCE.	EMPEREURS.
Charles VI, le Bien-Aimé, † 1422.	Sigismond de Luxembourg, élu en 1410, † 1438.
Charles VII, le Victorieux, † 1461.	Albert II, d'Autriche, † 1439.
Louis XI.	Frédéric III, d'Autriche.

A l'époque où Philippe-le-Bon succéda à son père dans le comté de Flandre, la liberté communale était partout établie; elle avait même atteint, dans les différents états dont se composait alors la Belgique, son plus haut point de développement. Les communes flamandes précédèrent celles des pays voisins dans la voie des libertés; les villes du Brabant suivirent de près : et quoique, dans les autres principautés, où les villes étaient moins nombreuses et surtout moins riches, les progrès fussent plus lents, on voit cependant que, vers la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, la bourgeoisie avait pris partout position à côté de la noblesse féodale; qu'elle cherchait à s'introduire dans les magistratures, et à se rendre de plus en plus indépendante.

La période de liberté communale remonte donc beaucoup

plus haut que le règne du duc Philippe. Nous aurions pu la commencer, pour la Flandre, à l'avénement de Gui de Dampierre; pour le Brabant, à celui de Jean II; mais il valait mieux continuer l'histoire des duchés et comtés de la Belgique jusqu'à leur réunion sous un même sceptre, pour éviter toute confusion.

Philippe-le-Bon était dans sa vingt-quatrième année, lorsqu'il reçut à Gand la nouvelle de l'horrible assassinat de son père, commis par les gens du dauphin Charles, dont il avait épousé la sœur, Michelle de France, fille du roi Charles VI. Malgré des liens si étroits de parenté, Philippe, par le seul désir de la vengeance, résolut d'entrer dans le parti anglais, de fermer le chemin du trône à son beau-frère, et de livrer la couronne de France au roi d'Angleterre (1). Ce honteux projet fut aussitôt mis à exécution, et poursuivi pendant quatorze ans. La reine, oubliant qu'elle était mère, donna la main à toutes les intrigues de son gendre, et favorisa tous ses plans. Dès le 17 Octobre, le duc fit à Arras un traité avec le roi anglais, Henri V : celui-ci devait épouser la princesse Catherine, fille cadette du roi de France, et recevoir en dot ce grand royaume pour l'administrer du vivant de Charles, en qualité de régent, puis le posséder après sa mort (2). Le roi ratifia ce traité en plein conseil, le 21 Mai 1420, à Troyes, où la cour résidait depuis quelque temps, et le parlement de Paris l'enregistra (3).

Quant au dauphin, il fut déshérité, lui et ses complices déclarés coupables de lèse-majesté, et condamnés en consé-

(1) V. les *Chroniques* d'Enguerrand de Monstrelet, édit. de Buchon, L. I, chap. 225. V. aussi Pontus Heuterus, *Rerum Burgund.* pag. 78.

(2) V. l'*Hist. des ducs de Bourgogne*, par M. De Barante (édit. de M. le baron de Reiffenberg), IV, pag. 8.

(3) Monstrelet, ch. 234. — Barante, pag. 17 et suiv.

quence au parlement du roi. Philippe et Henri se concertèrent pour lui faire la guerre.

Le dauphin, dépouillé de ses droits par un père en démence, une mère dénaturée et un prince étranger, en appela à Dieu et à son épée. Mais malgré tous ses efforts, il perdait les provinces l'une après l'autre, et peu s'en fallut qu'il ne vît la France tout entière soumise au roi anglais. Heureusement qu'une mort prématurée vint mettre un terme aux conquêtes de ce monarque, et sauver la dynastie des Valois. Henri mourut le 31 Août 1422, à l'âge de 34 ans. Son beau-père, l'infortuné Charles VI, le suivit au tombeau le 21 Octobre de la même année (1).

Henri laissait un fils du même nom que lui, mais l'âge de ce prince, qui n'avait que dix mois, rendait les chances du dauphin plus favorables. Celui-ci se fit couronner à Poitiers et reconnaître au midi de la Loire, pendant que le jeune Henri VI était proclamé roi de France et d'Angleterre à Paris et à Londres. Son oncle, le duc de Bethford, fut nommé régent; Philippe lui donna en mariage sa sœur, Anne de Bourgogne, et fit avec lui une alliance contre Charles VII (2).

Pendant que ce prince défendait son royaume contre les Anglais, il ne cessait d'employer des moyens indirects pour détacher le duc de Bourgogne du parti ennemi. De son côté, Philippe sembla se refroidir, surtout depuis ses démêlés avec le duc de Glocestre (pag. 186), deuxième tuteur du jeune Henri. Cet état de choses dura plusieurs années, pendant lesquelles les affaires allèrent de plus en plus mal pour la France. Charles VII était aux abois. En 1428, Orléans fut assiégé par les Anglais. La ville allait succomber, et ce bou-

(1) Pont. Heut. pag. 81.—Barante, pag. 71 et suiv.—Monstrelet, ch. 275 et 277.

(2) Monstrelet, ch. 276, et Liv. II, ch. 2 et 7. — Barante, pag. 82 et suiv. et pag. 98.

levard de la France devait entraîner dans sa chute le trône des Valois, lorsque parut la célèbre Jeanne d'Arc, qui parvint à délivrer la ville, et fit ainsi changer tout-à-coup la face des choses (1). Dès lors ce fut une série continuelle de victoires : Charles alla se faire couronner à Rheims, et les Anglais furent battus de tous côtés (2).

A dater de ces événements, le duc de Bourgogne se montra plus disposé que jamais à se réconcilier avec le roi, comme on ne cessait de l'y engager. Cependant les hostilités continuaient toujours, et Philippe, au milieu de tous les embarras de la guerre, s'en retourna en Flandre, pour aller célébrer son troisième mariage (3).

Michelle de France était morte depuis l'an 1422. Deux ans plus tard le duc avait épousé Bonne d'Artois; mais devenu veuf de nouveau après quelques mois de mariage, il s'unit en 1430 à Isabelle, fille du roi Jean I[er] de Portugal. A son arrivée en Flandre, la princesse fut reçue avec une magnificence inconnue jusqu'alors, et qui surpassait le faste déjà célèbre de la maison de Bourgogne. Les noces furent célébrées à Bruges le 10 Janvier : c'est à cette occasion que fut institué l'ordre de la Toison d'or, dont le symbole est demeuré un mystère (4).

L'année suivante 1431, le sort de la guerre faillit de nouveau se déclarer contre la France. Jeanne d'Arc, faite prisonnière par les Anglais, fut brûlée comme magicienne (5). Cette capture ranima le courage des Anglais; ils obtinrent depuis quelques légers avantages, mais ne purent cependant rétablir leurs affaires. Le duc Philippe ne pouvait leur donner l'appui

(1) Monstrelet, Liv. II, ch. 57-61. — Pont. Heut, pag. 84.
(2) Monstrelet, ch. 63 et 64.
(3) Monstrelet, ch. 77. — (4) Monstrelet, ch. 79. — Pont. Heut. pag. 85.
(5) Monstrelet, ch. 86 et 105. — Pont. Heut. pag. 86.

dont ils avaient besoin; il avait à défendre ses états contre les incursions continuelles des Français; les deux Bourgognes, les comtés de Charolais, de Nevers et de Rhétel, mais surtout l'Artois étaient sans cesse ravagés. Pour comble d'embarras, il eut à faire la guerre en Belgique.

Les Liégeois excités par Charles VII, qui voulait faire une diversion et qui leur avait promis des secours, obligèrent leur évêque, Jean de Heinsberg, à prendre les armes contre le duc Philippe (1), dont ils avaient à se plaindre pour plus d'une raison, et en particulier, parce qu'il voulait maintenir une sentence portée contre les Liégeois dans un moment de détresse, mais qui avait été annulée par l'empereur Sigismond (2).

Les plaintes des Liégeois n'étaient pas sans fondement; mais ils commirent la plus grande imprudence en s'attaquant à un prince qui était pour eux un colosse capable de les écraser. Aussi ne tardèrent-ils pas à reconnaître leur témérité et à demander la paix. Elle leur fut accordée à des conditions aussi humiliantes qu'onéreuses, par un traité conclu à Malines le 20 Décembre 1431 (3). L'exemple de témérité donné par les Liégeois fut contagieux : il entraîna, dès l'année suivante, ceux de Gand, qui s'insurgèrent à propos d'une ordonnance portée par le duc sur la valeur des monnaies qu'il voulait diminuer, malgré les communes de Flandre et surtout malgré les Gantois (4).

En peu d'instants 50,000 hommes étaient en armes sur la

(1) V. Suffridus Petri et les additions de Stabulaus, dans la coll. de Chapeauville, III, pag. 121, 122 et suiv. — La chronique de Zantfliet, dans l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand, V, pag. 422 et suiv. — Monstrelet, ch. 89 et 90.— Pont. Heut. pag. 86.

(2) V. Fisen, *Hist. Eccles. Leod.* II, pag. 180 et 188.

(3) V. De Marne, *Hist. du comté de Namur*, II, pag. 425. — Fisen, pag. 196.

(4) Pont. Heut. pag. 88. — Barante, IV, pag. 373.

place publique. Il y eut quelques magistrats immolés à la fureur du peuple, quelques maisons pillées et abattues. Mais cette fois la fougue fut de courte durée : des gens sages s'interposèrent; on promit au peuple que le duc pardonnerait, et au bout de deux jours l'ordre fut rétabli. Bientôt Philippe arriva à Gand, et approuva les promesses qu'on avait faites en son nom : il avait assez d'autres affaires pour craindre de réveiller les terribles révoltes des Gantois (1).

Cependant la plupart des princes de la chrétienté s'intéressaient au malheur de la France, et de tous côtés on sollicitait Philippe-le-Bon à se réconcilier avec le roi. Il y avait tant d'années qu'il faisait, pour venger la mort de son père, la guerre à Charles VII; plus de 300,000 guerriers avaient perdu la vie, sans compter les femmes et les enfants, qui avaient péri dans les sacs des villes, les pillages, les incendies. Le duc lui-même avait bien des pertes, bien des désastres à réparer; il avait en outre de grands sujets de mécontentement contre les Anglais (2). Il se laissa donc fléchir, et se réconcilia avec le roi par la paix d'Arras, signée le 21 Septembre 1435 (3). Philippe aurait voulu y faire entrer aussi les Anglais; mais leurs prétentions n'étant pas recevables, on cessa bientôt de négocier avec eux.

Cette paix d'Arras, appelée la Sainte-Paix, fit changer la face des choses; les Anglais furent chassés de Paris et d'autres places importantes. L'année suivante le duc déclara la guerre à Henri VI (4). Dès lors rien n'était plus important que de se rendre maître de la ville de Calais, qui était au

(1) Monstrelet, Liv. II, chap. 122. — (2) Oudegherst, II, pag. 657.

(3) Le traité se trouve au long dans Barante, IV, pag. 465 et suiv.; dans les *Placards de Brabant*, III, pag. 600;—dans Monstrelet, ch. 187, et dans les *Mémoires* d'Olivier De la Marche (édit. de Buchon), Liv. I, ch. 3.

(4) Monstrelet, ch. 196. — Pont. Heut. pag. 91.

pouvoir des Anglais, et d'où ces derniers pouvaient continuellement inquiéter la Flandre. Le duc résolut donc d'en entreprendre le siége. Jamais projet ne fut plus populaire en Flandre, si bien qu'au commencement de Juin 1436, trente mille Flamands au moins étaient armés et prêts à marcher (1).

Arrivés devant Calais, rien n'égalait leur ardeur ni leur jactance : ils auraient voulu que le duc congédiât toutes ses autres troupes, pour leur laisser à eux seuls l'honneur de prendre la place. Mais cet enthousiasme ne se soutint pas; les difficultés du siége rebutèrent bientôt des gens qui avaient perdu l'habitude de la guerre, et qui étaient étrangers à toute discipline. L'escadre qu'on attendait, et qui devait empêcher la ville de recevoir des secours par mer, éprouva des retards, et quand elle fut arrivée, elle ne remplit pas son but et dut retourner en Hollande. Ce mécompte acheva de décourager les Flamands. Ils criaient à la trahison; ils parlaient d'abandonner le siége et de s'en retourner en leur pays : et, malgré les supplications de leur souverain, qui les conjurait de rester encore quelques jours, jusqu'à ce qu'il eût fait revenir ceux qu'il avait envoyés ailleurs, ils se retirèrent en désordre, au grand désappointement du duc, qui fut obligé de lever le siége (2).

On craignait qu'il n'en tombât malade de chagrin. Et puis, il fallait songer sans délai à mettre les côtes flamandes en état de défense, mais on n'en eut pas le temps : les Anglais, après s'être emparés de toute l'artillerie que le duc avait dû laisser devant la place; se mirent à ravager les frontières de la Flandre, pendant que leurs vaisseaux se montraient du côté d'Ostende et des îles zélandaises, où les équipages et les

(1) Monstrelet, ch. 197 et 203. — Pont. Heut. *loc. cit.*

(2) Monstrelet, ch. 205. — Oudegherst, pag. 666.

20

hommes de guerre faisaient des descentes continuelles, pour piller et dévaster les villages (1).

Le duc Philippe n'était d'abord pas fâché de voir les Flamands châtiés ainsi de leur désobéissance; mais les reproches même que la milice eut à endurer de la part de ceux qui n'avaient point accompagné le prince, mirent les esprits en fermentation, et les dégâts des Anglais accrurent le désordre. Les gens de métier n'obéissaient plus; ils s'assemblaient tumultueusement, couraient vers les côtes, pour combattre l'ennemi, et arrivaient toujours trop tard. A leur retour ils pillaient et détruisaient à la place des Anglais; même un jour, ayant rencontré près d'Ostende le sénéchal de Brabant, ils le massacrèrent, parce que ce seigneur avait commandé l'escadre du duc devant Calais, et qu'ils rejetaient sur lui tous les malheurs du siége. A Gand les troubles devinrent si sérieux, que le duc fut obligé de s'y rendre en personne, et de déclarer qu'il était content de la conduite que les Gantois avaient tenue à Calais, et qu'il avait approuvé leur retraite (2).

Cette complaisance apaisa un peu les mutins de Gand, mais en ce moment Bruges était en feu. Les gens de la milice, qui avaient marché du côté de Cadsand pour repousser les Anglais, avaient voulu passer par la ville de l'Ecluse : or, le sire d'Uutkerke, qui en était capitaine pour le duc, leur en avait refusé l'entrée, et les avait traités de rebelles et de traîtres. De retour à Bruges, ils s'établirent tout armés sur la place du marché, déclarant qu'ils ne se retireraient point, avant que les fortifications de l'Ecluse ne fussent rasées, Roland d'Uutkerke puni, et le Franc réuni au quartier de Bruges, comme il l'avait été autrefois. Les magistrats essayèrent

(1) Pontus Heut. pag. 92. — Monstrelet, ch. 207.
(2) Monstrelet, ch. 208.

inutilement de calmer le peuple; même l'écoutête du duc, Stassart de Bricx, paya de sa tête pour avoir osé s'en mêler. Il fallut remettre aux séditieux les clefs de la ville, et leur livrer tous les canons, qu'ils chargèrent aussitôt jusqu'à les faire éclater, s'ils y eussent mis le feu (1).

Au milieu de tout ce tumulte, accompagné de pillage et de dévastation, la duchesse cherchait à sortir de la ville, où elle se trouvait enfermée avec son fils; les mutins n'y consentirent qu'à grand'peine, et poursuivirent la princesse de clameurs injurieuses (2).

Philippe-le-Bon retourna à Gand, où l'exemple des Brugeois avait de nouveau monté toutes les têtes; le Marché du Vendredi était couvert de gens de métier, rangés en bataille, chacun sous sa bannière. N'ayant aucun moyen de rétablir l'ordre, il se retira à Lille, où on lui amena des troupes bourguignonnes, et où se réunirent les gentilshommes de Picardie et d'Artois, qu'il avait appelés à son secours. Alors les Gantois, voyant leur seigneur en force, mirent bas les armes; mais ceux de Bruges s'obstinèrent, jusqu'à ce que le duc eût pris toutes les mesures pour les réduire. Ce ne fut qu'à la dernière extrémité qu'ils se soumirent et eurent recours aux génuflexions ordinaires (Oct. 1436) (3). Philippe ne fut pas difficile pour accorder le pardon, parce que, d'un côté, il avait assez de mal à se défendre contre les Anglais, et que de l'autre, il devait secourir ses états de France, en proie aux ravages de brigands qu'on nommait *Écorcheurs* (4). La facilité avec laquelle le souverain s'était laissé fléchir, détruisit tout le bien qu'on attendait de sa clémence. Le peuple y vit de la

(1) Monstrelet, ch. 213 et 216. — Pont. Heut. *loc. cit.* — Oudegherst, pag. 668.

(2) Oudegherst, *loc. cit.*

(3) Pont. Heut. pag. 93. — Barante, V, pag. 61 et suiv.

(4) V. Monstrelet, ch. 222.

faiblesse, et quinze jours après la publication de la paix, la sédition se releva plus audacieuse. Toujours animés du désir de se venger de ceux de l'Ecluse, et prétendant que cette ville était soumise à la juridiction des échevins de Bruges, les Brugeois citèrent les magistrats à comparaître devant leur tribunal; et comme ceux-ci méprisèrent cette sommation, les séditieux forcèrent les échevins à prononcer que les sires d'Uutkerke et de Comines, avec tous les magistrats et seize des principaux bourgeois de l'Ecluse seraient bannis de Flandre. Les proscrits en appelèrent au duc, qui cassa la sentence; et voyant que les rebelles s'obstinaient à la maintenir, il porta le 11 Février 1437 un décret solennel, déclarant que non-seulement tout le pays du Franc serait soustrait à la juridiction de Bruges, mais qu'il formerait un quartier entièrement à part, et le quatrième membre de Flandre (1).

Après une foule d'incidents, ceux de Bruges, qui étaient aux abois par suite des entraves qu'on mettait à leur commerce, firent de nouvelles avances pour se réconcilier avec leur prince, qui se tenait alors à Lille, où ils lui envoyèrent une députation. Philippe devait se rendre en Hollande pour s'occuper de la succession de la comtesse Jacqueline (p. 189) : ainsi pour toute réponse, il dit aux députés, qu'il prendrait sa route par Bruges. En effet, le 21 Mai il se mit en chemin, et le lendemain il arriva devant la ville avec toute sa suite. Le chapitre de Saint-Donat vint à sa rencontre, ainsi que tous les magistrats ; mais voyant qu'il était accompagné d'une troupe nombreuse, ils firent difficulté de laisser entrer tout ce monde. Les pourparlers durèrent plus de deux heures, pendant lesquelles le peuple à l'intérieur de la ville s'échauffa de crainte et de colère. Enfin le duc ordonna d'entrer; lui-même se mit à la tête des siens; mais à peine se fut-il avancé

(1) Pont. Heut. pag. 93. — Oudegherst, pag. 669 et suiv.

dans la ville, qu'on fit tomber la herse et qu'on ferma la porte, de manière que le gros de l'armée resta en dehors. Le duc, qui ne se doutait pas de ce stratagème, continua sa marche jusqu'au marché, où il se vit aussitôt attaqué de toutes parts.

Toute défense était inutile et la fuite impossible : il ordonna cependant de rétrograder; mais sans le dévouement de deux bourgeois, qui brisèrent les serrures et parvinrent à ouvrir la porte, il aurait infailliblement péri. Peu de gentilshommes échappèrent avec leur maître; les autres demeurèrent enfermés, et, sans le secours du clergé et des marchands, tous eussent été massacrés. Le nombre des victimes monta à environ deux cents, parmi lesquelles on comptait le maréchal de l'Isle-Adam, un des plus fidèles amis du duc (1).

Celui-ci, la honte et la rage dans le cœur, retourna à Lille, pour aviser aux moyens de réduire Bruges. Le seul qu'il employa d'abord fut de faire barrer les canaux et les rivières, pour empêcher toute communication avec les rebelles; mais ce moyen était lent et imparfait, car les Brugeois couraient la campagne et vivaient de pillage. Par contre, le commerce tombait entièrement et menaçait d'abandonner la Flandre : c'est ce qui porta les Gantois à prendre eux-mêmes les armes, et à forcer Bruges à se soumettre (2).

Cette entreprise n'eut pas été très-difficile, si ceux de Gand eussent agi de concert avec Ypres et Courtrai; mais il n'y avait pas assez d'accord. On essaya d'abord des moyens de persuasion, qui restèrent sans résultat. Alors on résolut d'isoler la ville de Bruges, et d'empêcher les vivres d'y entrer. Cette mesure, appuyée par les gens du duc, eut à la longue plus de succès que les autres. La famine, et une épidémie qui

(1) V. *Annales* Meyeri, ad ann. 1437. — Oudegherst, pag. 672 et suiv. — Pont. Heut. pag. 94. — Barante, pag. 67 et suiv.

(2) Oudegherst, pag. 675. — Barante, pag. 72.

en fut la suite, ouvrit enfin les yeux aux Brugeois; ils envoyèrent des députés pour crier merci à Monseigneur de Bourgogne. Philippe se montra en cette occasion plus sévère que par le passé; mais il fallait bien se laisser fléchir, et c'est ce qu'il fit le 7 Décembre 1437. Les députés retournèrent à Bruges, porteurs d'une paix en 13 articles parmi lesquels il y en avait de durs, et d'une liste nominative de 42 des plus coupables, qui étaient exceptés du pardon (1). Cette affaire ne fut cependant terminée qu'au mois de Février de l'année suivante : alors seulement le duc put songer à s'éloigner de ses domaines de Flandre, où il avait été retenu près de deux ans, et à s'occuper de ses autres états.

Philippe était alors dans toute sa gloire; son nom était célèbre par tout l'univers, et sa puissance si respectable au loin, qu'on lui envoyait des ambassadeurs de Constantinople, pour l'engager à secourir l'empire grec. Chaque année il envoyait mille ducats aux chrétiens de Jérusalem; aussi l'appelait-on, dans ces pays lointains, le grand duc d'Occident.

La Belgique était en paix, la Flandre réparait ses désastres, et au bout de quelques années les maux passés étaient entièrement oubliés. Les Gantois, plus riches que jamais, n'en étaient que plus difficiles à gouverner. De son côté le duc, depuis qu'ils l'avaient abandonné au siége de Calais, où ils étaient en plus grand nombre et avaient entraîné les autres, leur gardait une rancune, dont on pouvait s'apercevoir. Il avait dompté Bruges; depuis les malheurs de cette ville, son pouvoir s'y exerçait librement et pleinement : il désirait donc réduire Gand au même état de soumission.

Depuis longtemps de continuelles difficultés s'étaient élevées sur les priviléges de la ville, le duc d'un côté voulant les

(1) V. Oudegherst, pag. 679. — Pont. Heut. pag. 95. — Monstrelet, ch. 224. — Barante, pag. 79.

restreindre, et de l'autre les gens de Gand ne songeant qu'à les étendre. Enfin, en 1448 Philippe se crut assez fort pour établir, de sa seule autorité, une gabelle ou impôt sur le sel, et peu après une taxe sur le blé et la mouture (1).

On conçoit que l'opposition ne tarda pas à lever la tête; elle augmenta encore à cause des changements que le prince voulait introduire dans l'organisation du corps échevinal. Philippe semblait prendre plaisir à ces mouvements, pour trouver l'occasion de frapper un coup énergique sur la fière ville de Gand. Après de longs troubles et des désordres de toute espèce, la révolte s'organisa, et les Gantois firent la guerre à leur seigneur dans toutes les formes (2). Elle dura jusqu'en 1453; elle coûta beaucoup de monde de part et d'autre, et beaucoup d'argent au duc. On se conduisait tout à fait comme au temps de Louis de Mâle, et même le ravage des propriétés et l'acharnement des partis l'emportaient encore sur cette époque (3).

Dans les environs de Gand, où les hostilités avaient été le plus souvent concentrées, rien ne resta debout : on comptait plus de 300 villages, et plus de 800 fermes, châteaux, maisons, détruits ou incendiés. On eut dit que la guerre ne devait jamais finir. Bien des fois les Gantois essayèrent de faire la paix; mais dès que le duc leur faisait connaître ses conditions, c'était un cri général de refus, et les courages paraissaient se

(1) Pont. Heut. pag. 99. — Oudegherst, pag. 680 et suiv. — De La Marche, Liv. I, chap. 22. — *Mémoires* de Jacques Du Clercq, édit. de Buchon, Liv. II, ch. 1-38. — *Chroniques* de Mathieu de Coussy, édit. de Buchon, chap. 50 et suiv. Voyez deux articles de M. Blommaert dans le *Messager des Sciences historiques*, vol. de 1839, pag. 418, et vol. de 1840, pag. 321.—Voyez aussi le travail de M. De Saint-Genois dans la *Revue de Bruxelles*, vol. de Sept. 1837, pag. 65 et suiv.

(2) Voyez le manifeste du duc contre les Gantois, dans les *Documents inédits* de M. Gachard, II, pag. 96.

(3) De la Marche, ch. 23-26. — Barante, V, pag. 337 et suiv.

retremper aussitôt. Ils préféraient tous mourir jusqu'au dernier, plutôt que de subir les humiliations exigées, et de laisser entamer leurs priviléges. A la fin cependant ils furent vaincus en rase campagne. La bataille de Gavre, livrée le 22 Juillet 1453, décida cette longue querelle : après s'être battus avec fureur, les Gantois, mal commandés et trahis, essuyèrent une défaite totale; 16,000 des leurs restèrent sur le champ de bataille ou périrent dans les flots de l'Escaut (1).

Cette perte, à la vérité, n'était pas irréparable pour une ville aussi puissante que Gand; mais les Gantois étaient fatigués, et les têtes les plus chaudes étaient tombées. Aussi cette fois enfin ils reçurent avec reconnaissance les conditions qu'ils avaient repoussées auparavant (2).

Cette même année, célèbre par la soumission des Gantois, le fut aussi par l'expulsion complète des Anglais du territoire de la France, ainsi que par la prise de Constantinople, qui tomba au pouvoir des Turcs le 29 Mai (3). Ce désastre faisait craindre la perte totale du christianisme en Orient. Dès le 11 Novembre, le pape Nicolas V envoya des ambassadeurs au duc de Bourgogne, comme il faisait aux autres princes chrétiens, pour les engager à se réunir en croisade, à l'effet d'arrêter les progrès des Turcs (4).

Philippe, qui était sincèrement religieux, fit aussitôt équiper et armer à Middelbourg quatre galères, qu'il envoya en Italie avec des lettres au pape, dans lesquelles il promit de faire tout ce qui dépendrait de lui pour aller combattre les

(1) De La Marche, ch. 27 et 28.—Oudegherst, pag. 682.—Pont. Heut. pag. 103-109. — Barante, pag. 388 et suiv.

(2) Voyez le texte du traité de Gavre dans les *Docum. inédits*, II, pag. 142.

(3) V. Du Clercq, Liv. III, ch. 6-9, et les Appendices à la suite du cinquième Livre.

(4) Pont. Heut. pag. 110. — Barante, VI, pag. 3 et suiv. — Du Clercq, ch. 14.

Turcs. Au mois de Février suivant, il invita les seigneurs de ses états aux fêtes qu'il se proposait de donner à Lille, et dont les préparatifs durèrent plus de trois mois. Au milieu de ces fêtes, dont rien ne pouvait surpasser le luxe et la magnificence, le duc fit vœu de se croiser contre les infidèles, et son fils, le comte de Charolais, ainsi que tous les chevaliers présents au banquet, imitèrent son exemple. C'est à cause de cette circonstance que ces fêtes de Lille furent appelées le *Banquet des Vœux* (1).

Tous ces vœux cependant s'en allèrent en fumée. Le roi de France fut retenu par des difficultés imprévues; de son côté l'empereur ne se montra pas disposé à prendre part à la croisade, qui resta en projet. Seulement les galères du duc de Bourgogne servirent dans la Méditerranée à disperser et contenir les pirates turcs.

Peu de temps après les fêtes de Lille, le duc maria son fils unique, Charles, à Isabelle fille du duc de Bourbon. Quoique ce mariage se fît contre le gré du comte de Charolais, il fut cependant bon époux; mais il ne sut pas vivre en paix avec son père, dont le caractère ne sympathisait aucunement avec le sien (2).

En 1456 un événement inattendu faillit mettre le duc en guerre avec la France. Le dauphin, plus tard devenu roi sous le nom de Louis XI, vivait depuis longtemps éloigné de la cour; son caractère soupçonneux le rendait méfiant à l'égard de son propre père. Celui-ci voulut enfin le forcer à mettre un terme à son absence; mais le dauphin prit la fuite, et se réfugia à Bruxelles, où on le reçut fort bien. Comme il manifes-

(1) V. la description de ces fêtes dans les *Mémoires* d'Olivier De La Marche, Liv. I, ch. 29 et 30.— V. aussi Du Clercq, ch. 15, et Math. De Coussy, ch. 88.

(2) De La Marche, ch. 31. — Pont. Heut. pag. 112. — Du Clercq, ch. 16 et 17.— Math. De Coussy, ch. 90 et 101.

tait le désir de séjourner en Belgique, le duc, son oncle, lui assigna pour demeure le château de Genappe, lui monta une maison conforme à son rang, et lui donna une pension. Cette conduite déplut au roi de France, et malgré les explications du duc de Bourgogne, on crut pendant plus d'un an que la paix allait être rompue; mais tout se borna à des plaintes, et Charles VII écrivit au duc, *qu'il nourrissait un loup, qui déchirerait un jour ses brébis*, prédiction qui se vérifia dans la suite (1).

Un autre sujet de mécontentement pour le roi, fut l'érection en 1455 d'une cour de justice destinée à suivre la personne du duc, et à servir de tribunal d'appel pour ses sujets. Jusqu'à cette époque, on avait coutume d'aller en appel au parlement de Paris, qui apportait souvent une grande négligence dans les procédures. Le roi se plaignit de cette innovation, mais Philippe tint bon, sans toutefois empêcher ses sujets de Flandre de recourir à la cour du roi : et l'affaire en resta là (2).

Cette institution subsista sous le nom de Grand-Conseil ou de Conseil-Privé jusqu'en 1504, comme il sera dit ci-après.

Mais déjà la présence du dauphin en Belgique commençait à se révéler par des intrigues. Il cherchait à s'attacher les seigneurs de Croy, qui étaient en grand crédit à la cour du duc, et donnait ainsi de l'ombrage au comte de Charolais. Celui-ci étant à l'avance mal avec son père, cette nouvelle cause de brouilleries acheva de les diviser, au point que Charles quitta la cour et alla demeurer à Termonde. La mésintelligence ne fut cependant pas longue; plusieurs personnes haut placées s'entremirent, et procurèrent bientôt une réconciliation entre le père et le fils (3).

(1) De La Marche, ch. 33. — Oudegherst, pag. 686. — Pont. Heut. pag. 113. — Du Clercq, ch. 22. — Math. De Coussy, ch. 120 et 121.

(2) Pont. Heut. *loc. cit.* et pag. 137.

(3) Pont. Heut. pag. 114. — Barante, VI, pag. 100-103. — Du Clercq, ch. 26.

Le dauphin lui-même s'était employé pour amener ce rapprochement, lorsqu'en 1461 il reçut la nouvelle de la mort de son père, décédé le 22 Juillet. Aussitôt il rentra en France, se fit sacrer selon l'usage, et commença à régner sous le nom de Louis XI. Dès ce moment commencèrent, pour ne finir qu'à sa mort, ses querelles avec la maison de Bourgogne (1).

Aux termes du traité d'Arras (pag. 228), les villes situées sur les deux rives de la Somme, telles qu'Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, Doullens, Corbie, etc. avaient été cédées à Philippe-le-Bon, avec tous les revenus, tant des domaines que des aides, sauf la souveraineté, et à condition que ces villes seraient rachetables au prix de 400 mille écus d'or (2). Le roi avait promis au comte de Charolais de ne faire le rachat qu'après la mort du duc Philippe; cependant il intrigua si bien auprès de ce dernier, par l'entremise des seigneurs de Croy, que l'affaire fut terminée en peu de temps selon ses désirs (3). Le comte de Charolais avait tout fait pour empêcher le rachat, afin d'avoir, en cas de rupture avec la France, un point de défense pour l'Artois. Ayant reçu la nouvelle de la transaction qui avait eu lieu, il se brouilla de nouveau avec son père, et se retira à Gorcum en Hollande, où il se fortifia et ne songea plus qu'à former des projets pour perdre Louis XI, son ennemi personnel, qui avait déjà tenté de l'empoisonner (4).

Le duc était alors dans sa vieillesse, ne désirant plus que la paix et le repos. La seule chose qui l'occupait encore, c'était

(1) De la Marche, ch. 34. — Du Clercq, Liv. IV, ch. 29 et suiv. — Matth. De Coussy, ch. 130. — Pont. Heut. pag. 115.

(2) Barante, IV, pag. 437 et 468.

(3) Du Clercq, Liv. V, ch. 2. — Voyez Gachard, *Documents inédits*, I, pag. 132, 143 et 152.

(4) Pont. Heut. pag. 116. — Barante, VI, pag. 221 et 236. — V. aussi *Mémoires* de Philippe de Commines, édit. de Buchon, Liv. I[er], ch. 1.

son vœu, et les promesses faites au souverain-pontife de secourir les chrétiens d'Orient. Il fallut cependant y renoncer; le roi ne cessait de le dissuader, et puis les chagrins domestiques y mettaient également obstacle. Mais le duc, pour faire du moins ce qu'il pouvait, équipa en 1464 douze galères, et les envoya dans la Méditerranée, avec un nombre suffisant de vaisseaux de transport, et dix mille hommes de troupes choisies. Cette flotte se dirigeait vers Ancône, qui était le lieu de rendez-vous pour tous ceux qui devaient prendre part à la croisade, lorsque la mort du pape vint tout-à-coup arrêter l'entreprise. Le retour de la flotte fut des plus malheureux : après avoir été fort maltraitée par les tempêtes, elle arriva à Marseille au commencement de 1465 : de là les troupes, décimées par la misère et les maladies, retournèrent par terre en Belgique. Ces malheurs furent une nouvelle source de chagrin pour le vieux duc (1).

Son fils était en France, où Louis XI avait mécontenté presque toute la noblesse du royaume. Il se forma bientôt contre lui une coalition, ayant le frère du roi pour chef, et qui prit le nom de *Ligue du bien public* (2). Un de ses principaux appuis était le comte de Charolais, ce qui causait de grandes inquiétudes au roi. Celui-ci, après de vaines tentatives pour détacher de la ligue le prince bourguignon, s'avisa d'exciter les Liégeois à faire de nouveau la guerre au duc Philippe, dans l'espoir que cette diversion forcerait le comte Charles à voler au secours de son père (3).

Les Liégeois, constants dans leur haine contre la maison

(1) Pont. Heut. pag. 117. — Barante, pag. 240, 250 et 266.

(2) Pont. Heut. *loc. cit.* — De La Marche, ch. 35. — Oudegherst, pag. 689. — Meyer, *ad ann.* 1465. — Du Clercq, Liv. V, ch. 28 et suiv.

(3) Pont. Heut. pag. 117. — Fisen, pag. 236. — Du Clercq, ch. 45. — V. aussi *Documents inédits*, II, pag. 197.

de Bourgogne, et plus irrités que jamais depuis que le duc avait réussi à placer sur le siége épiscopal son neveu Louis de Bourbon, ne prêtèrent que trop facilement l'oreille aux perfides conseils du roi français (1). Pendant qu'ils se préparaient à se jeter sur le Limbourg, le comte de Charolais poursuivait la guerre en France, où se livra une grande bataille, le 16 Juillet 1465, à Mont-le-Héri, non loin de Versailles (2). Elle ne fut pas décisive, mais le parti bourguignon resta maître du terrain. Depuis, les Liégeois étaient entrés en campagne. Ils essuyèrent bientôt à Montenaken un échec qui les força à rebrousser chemin (3), lorsque le bruit se répandit que le comte Charles avait été battu et même tué en France. A cette nouvelle, les Dinantais se livrèrent à la joie la plus immodérée, et poussèrent la folie jusqu'à pendre en effigie le fils du duc de Bourgogne (4).

Pour leur malheur, Charles était triomphant en France, où il poursuivit ses succès, et après avoir menacé Paris, força le roi à demander la paix. Elle fut faite à Conflans : le roi rendit les villes de la Somme au comte de Charolais, et fit encore d'autres sacrifices pour dissoudre la ligue (5).

Charles rentra aussitôt en Belgique pour marcher contre Liége, qui se croyait compris dans la paix de Conflans, et fut ainsi pris au dépourvu. Force fut donc aux Liégeois de se

(1) Suffrid. Petri ap. Chapeauv. III, pag. 153 et suiv. — Fisen, pag. 239. — V. aussi les *Analectes belgiques* de M. Gachard, pag. 321.

(2) Ph. de Commines, ch. 3 et suiv. — Oudegherst, pag. 690. — Du Clercq, ch. 35-37 et 44.

(3) Pont. Heut. *loc. cit.* — Fisen, pag. 242. — Du Clercq, ch. 51.

(4) Suffrid. Petri, pag. 157. — Du Clercq, ch. 47. — V. aussi *Docum. inéd.* II, pag. 221 et 233.

(5) V. Pont. Heut. pag. 126.— Commines, ch. 13 et 14.—Oudegherst, pag. 691. — Du Clercq, ch. 48 et 52.

soumettre, et d'acheter la paix au prix des plus dures conditions (1).

On n'accorda qu'une trêve à ceux de Dinant (2) : mais comme si ces malheureux avait juré leur propre perte, ils la rompirent eux-mêmes, contre le vœu de la métropole, et s'en allèrent ravager les pays voisins (3). C'est alors que la destruction de Dinant fut arrêtée. Vers le milieu du mois d'Août 1466, le duc et son fils vinrent l'assiéger avec une armée de 30,000 hommes. Les Dinantais en riaient, croyant que leur ville était imprenable; mais l'artillerie du duc les détrompa promptement. La place fut bombardée avec tant de vigueur, qu'au bout de quelques jours elle dut se rendre à discrétion. Les habitants vinrent eux-mêmes déposer les clefs de leur ville aux pieds du duc (4); mais cet acte de soumission ne les sauva pas d'une vengeance barbare. Philippe s'en retourna à Bruxelles; son fils entra à Dinant le 25e jour du mois, et dès le lendemain la ville fut livrée au pillage et aux flammes : ce que le feu épargna, fut détruit par le marteau, au point que personne des survivants ne put reconnaître l'endroit où il avait demeuré (5). La destruction de Dinant fut le dernier acte important du règne de Philippe-le-Bon. L'année suivante, s'étant rendu à Bruges, il fut frappé d'apoplexie, et mourut le 15 Juin 1467, âgé de 72 ans. Il en avait régné 48 (6).

(1) Pont. Heut. *loc. cit.* — Fisen, pag. 242. — Du Clercq, ch. 54 et 56. — V. le texte du traité dans les *Docum. inéd.* II, pag. 285. — V. aussi *ib.* pag. 402-413.

(2) V. *Docum. inéd.* II, pag. 346 et 350.

(3) Fisen, pag. 248.—Pont. Heut. *loc. cit.*—Du Clercq, ch. 59. — V. les *Docum. inéd.* II, pag. 363-369.

(4) V. *Docum. inéd.* II, pag. 374.

(5) Pont. Heut. pag. 118. — Fisen, pag. 249 et 251. — De La Marche, ch. 36.— Commines, Liv. II, ch. 1. — Du Clercq, ch. 60-62. — Barante, VI, pag. 394. — V. Aussi *Docum. inéd.* II, pag. 375-399.

(6) Pont. Heut. pag. 118. — Du Clercq, ch. 66.

CHAPITRE II.

Règne de Charles-le-Téméraire.

1467—1477.

ROI DE FRANCE.	EMPEREUR.
Louis XI.	Frédéric III, d'Autriche.

Charles, appelé de son vivant *le Hardi*, et après sa mort *le Téméraire*, était né en 1433. Il commença son règne sous de funestes auspices. Les Gantois étaient tranquilles, mais la défaite de Gavre leur restait sur le cœur, et ils n'attendaient que la mort du bon duc, pour essayer de rétablir d'anciens priviléges que ce prince leur avait ôtés. Il leur tardait aussi de voir abolir un impôt, nommé *Cueillotte* (1), qui frappait le blé, et qui, introduit pour payer les frais de guerre, avait depuis longtemps, selon eux, rempli son objet (2).

Ils se montrèrent extrêmement impatients de voir le nouveau comte de Flandre faire son entrée en leur ville, et lui envoyèrent une ambassade pour l'y engager (3). Cet empressement fit d'abord naître des soupçons au duc Charles, qui hésita un instant; mais bientôt il résolut de faire son entrée à Gand le 28 Juin. Il fallait bien en venir là : cependant le duc choisit mal son temps, car il arriva la veille du jour où les reliques de saint Liévin, portées au village de Houthem, devaient être rapportées processionnellement à Gand, comme cela se pratiquait tous les ans (4).

(1) Ou *Cueillette*, du latin *collecta*.

(2) V. George Chastellain, *Chronique des ducs de Bourgogne*, édition de Buchon, IIIe Partie, chap. 96.

(3) Chastellain, ch. 95.

(4) Chastellain, ch. 97-99. — Voyez les détails donnés par Mr Gachard d'après

Tout se passa bien le premier jour; mais le lendemain, lorsque la foule, revenant de Houthem, entra en ville, il y eut aussitôt du désordre; le bureau, où l'on percevait la Cueillotte, fut renversé et mis en pièces; les cris *aux armes* retentirent dans les rues : c'était le train accoutumé. Le duc était en ce moment à table. En entendant le bruit, il se leva brusquement et se disposa à sortir; mais un de ses principaux chevaliers, le sire de la Gruthuyse, prévoyant quelque malheur si le caractère impétueux de son maître allait se heurter contre la fougue des Gantois, eut soin de calmer le duc avant de le laisser sortir. Celui-ci apprécia sa position, et montant à un balcon, il fit une courte harangue au peuple, après quoi le sire de la Gruthuyse, expliqua plus au long les bonnes intentions du duc. Quand il eut fini de parler, quelques bourgeois s'approchèrent, pour exposer les griefs de leurs concitoyens avec beaucoup de modération et de respect (1).

Ce ton déplut aux coryphées de l'émeute : un d'eux sortit de la foule, entra dans l'hôtel, et vint se placer au balcon à côté même du prince. Là il se mit à interpeller le peuple, s'il ne se plaignait pas de tels et tels abus, et la multitude répondait par des cris affirmatifs, sans aucun égard pour la présence du duc, qui resta stupéfait de tant d'audace. Il dut cependant dissimuler sa colère, craignant pour les trésors qu'il avait apportés de Bruges, et surtout pour sa fille unique qui l'accompagnait. Il crut donc devoir accorder les demandes des Gantois, ce qu'il fit le 30 Juin; mais le lendemain il sortit brusquement de la cité de Gand, plein de honte et de

un registre flamand d'Ypres, *Documents inédits*, I, pag. 210. — Dans la *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*, publiée par M. Gachard, se trouve une description de la procession de St. Liévin, pag. 103 et suiv. On y voit que cette fête était dégénérée en scandale public.

(1) Chastellain, ch. 100-103.

colère, et se promettant à lui-même de venger l'affront qu'il y avait reçu (1).

La sédition des Gantois fut imitée par plusieurs autres villes des états de Charles, surtout par celles du Brabant, où le mécontentement était général (2). Quelques mesures de vigueur y firent cependant cesser les troubles; mais le duc prévoyait bien que les bonnes gens des villes lui donneraient beaucoup de besogne : aussi jura-t-il de son côté de leur donner de terribles leçons, et il tint parole. Malheureusement pour elle, ce fut la ville de Liége qui dut servir d'exemple de la sévérité ou plutôt de la barbarie de Charles-le-Téméraire.

Louis XI, dans le but d'occuper les forces du duc de Bourgogne, pour qu'il n'eût pas le temps de songer à la France, réussit à faire reprendre les armes aux Liégeois contre leur évêque Louis de Bourbon, et son allié le duc Charles (3). Les Liégeois s'étaient donc rendus maîtres de Hui, qui tenait le parti de l'évêque, et de Saint-Trond, qui était assuré au duc par le dernier traité, quand Charles marcha contre eux au secours du prélat fugitif (4). Le 28 Oct. 1467 il défit à Brustheim 30,000 Liégeois, et soumit par cette victoire Saint-Trond et Tongres (5). Puis il s'avança vers Liége, où l'on était dans la consternation : on craignait de voir se renouveler les scènes de Dinant; et quoique la ville eût pu fort bien se défendre, elle se rendit à discrétion, sauf le feu et le pillage. Le duc y fit son entrée le 7 Novembre. Il observa la seule condi-

(1) Chastellain, ch. 104-107. — Pont. Heut. pag. 126.

(2) Pont. Heut. *loc. cit.*—Chastellain, chap. 107 et 119.—Barante, VII, pag. 26-29.

(3) Suffrid. Petri ap. Chapeauv. III, pag. 164. — Commines, Liv. II, ch. 2. — Chastellain, ch. 115 et 122.

(4) Suffrid. pag. 165.— Fisen, pag. 261.—Chastellain, ch. 118 et 120.— V. aussi Gachard, *Doc. inéd.* I, pag. 154-167.

(5) V. Gachard, *Doc. inéd.* I, pag. 168.

tion qu'il avait voulu accepter, mais du reste il imposa aux Liégeois une longue série d'humiliations, les dépouilla de leurs franchises, de leurs lois, de leurs tribunaux, de leurs remparts, de leurs armes et des signes même de leurs libertés (1).

Cette expédition termina l'année 1467. Le printemps de l'année suivante fut employé aux inaugurations dans les villes où cette cérémonie devait avoir lieu, à la visite des provinces, ainsi qu'à la demande de subsides, qui furent largement accordés (2). Charles était en Hollande, lorsqu'il reçut la nouvelle que Louis XI violait le traité de Conflans à l'égard du duc de Bretagne (3). Aussitôt le Téméraire assembla des troupes, et se rendit à Péronne. Là il eut une entrevue avec le roi, qui faisait de son mieux pour contenter son cousin, lorsqu'au milieu des pourparlers, on apprit que les Liégeois, à l'instigation de Louis XI, avaient repris les armes, et s'étaient déjà livrés à de nouveaux actes de violence envers leur évêque (4).

A ces nouvelles, le duc furieux fit arrêter le roi et l'enferma au château de Péronne. Au bout de trois jours il l'obligea à signer un traité, dont la condition la plus humiliante était que le roi marcherait en personne avec son cousin de Bourgogne contre ces mêmes Liégeois, qu'il avait soulevés (5). Charles arriva devant leur ville avec une armée de 40,000 hommes, et la prit d'assaut le 30 Octobre 1468. Liége fut détruit

(1) Pont. Heut. pag. 127.— Suffrid. Petri, pag. 166-170.— Fisen, pag. 262-266. — Commines, Liv. II, ch. 3 et 4.—Chastellain, ch. 123 et suiv.—V. De Gerlache, *Révolutions de Liége sous Louis de Bourbon*, pag. 104, et la Chronique de Jean De Los parmi les *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, par M. le chan. De Ram, pag. 53. — V. aussi Gachard, *Doc. inéd.* II, page 437.

(2) Pont. Heut. pag. 128. — V. Gachard, *Doc. inéd.* I, pag. 188-191.

(3) Barante, VII, pag. 108. — (4) Barante, pag. 116 et suiv. — Commines, Liv. II, ch. 5. — *Doc. inéd.* I, pag. 196.

(5) Commines, ch. 9 et 10. — De La Marche, Liv. II, ch. 2. — *Doc. Inéd.* I, page 199.

par le fer et le feu; les églises même furent peu épargnées : au bout de deux mois que dura cette œuvre de vengeance, on ne voyait plus que cinq ou six habitations attenantes à des églises, mais de tout le reste il n'existait plus rien (1).

Pendant que le terrible duc immolait ainsi cette malheureuse ville à sa colère, et ravageait tout le pays de Liége, les Gantois étaient dans la stupéfaction. Ils savaient dans quelles dispositions le prince les avait quittés, et tremblaient pour leur propre sort. Sans attendre la fin de la tragédie qui se jouait ailleurs, ils essayèrent de rentrer en grâce avec Charles, et furent enfin reçus à merci au mois de Janvier 1469. Il n'y eut pas d'humiliation si dure que ne subirent volontiers les pauvres Gantois, devenus tout-à-coup dociles comme des moutons (2).

Depuis cette époque, on ne voit pas qu'aucune ville des états du duc ait encore osé remuer; mais bientôt d'autres soins occupèrent ce prince. La même année il se rendit à Arras pour recevoir l'archiduc Sigismond d'Autriche, et traiter avec lui d'une affaire dont les suites devaient être bien grandes, et dont lui-même était loin alors d'apprécier toute l'importance. Sigismond, toujours en guerre contre la ligue des communes suisses, et manquant d'argent pour la soutenir avec honneur, résolut d'engager au duc de Bourgogne le comté de Ferrette, le landgraviat d'Alsace, le Sundgau, le Brisgau et les quatre villes forestières Waldshutt, Seckingen, Lauffenburg et Rheinfelden. Le but que se proposait le prince allemand était tout à la fois de se procurer de l'argent, et de donner aux Suisses un voisin qui pût se charger de les

(1) Commines, ch. 11-14. — Pont. Heut. pag. 129. — V. Suffrid. Petri et les additions de Chapeauv. III, pag. 170-185.— Fisen, pag. 271-277. — De Gerlache, *Révolut.* etc. pag. 138. — *Doc. inéd.* I, pag. 200-203.

(2) Commines, Liv. II, ch. 4. — *Doc. inéd.* I, pag. 204.

tenir en bride. Ce projet ne pouvait que plaire au duc Charles qui rêvait sans cesse des agrandissements, et dont l'ambition n'avait plus de bornes, depuis qu'il était parvenu à dompter la bourgeoisie de ses états. Le marché fut conclu le 9 Mai 1469 à Saint-Omer, pour le prix de 80,000 florins d'or. Dès lors il n'y eut sorte de grandeur à laquelle Charles ne se crut appelé. Cette acquisition le rendait puissant en Allemagne et dans l'empire : il songeait déjà à y gagner assez de crédit pour devenir empereur à la mort de Frédéric d'Autriche (1).

Trois ans après, Charles vit de nouveau ses domaines s'accroître par l'acquisition du duché de Gueldre et du comté de Zutphen. Le duc Arnoul, de la maison d'Egmont, vivait trop longtemps pour son ambitieux fils, qui fut assez dénaturé pour jeter son père dans un cachot, et l'y retenir pendant six ans. Au bout de ce temps le Téméraire, chargé par le pape et l'empereur d'examiner le différend existant entre le duc de Gueldre et son fils Adolphe, rendit une sentence où les intérêts des deux étaient assez bien conciliés. Cependant Adolphe rejeta l'arrangement, et comme il s'abandonna de nouveau à la violence de son caractère, il fut arrêté par ordre du duc Charles et enfermé au château de Vilvorde. Peu de temps après, le vieux Arnoul, pour se soustraire aux embarras que lui causaient les partisans de son fils, déshérita ce dernier, et vendit ses droits au duc de Bourgogne, par acte solennel du 7 Décembre 1472. Deux mois plus tard il mourut; alors notre prince prit possession du duché, emmena les enfants d'Adolphe, et les conduisit à Gand, pour leur faire donner une éducation conforme à leur rang (2).

Dès lors le duc donna pleine carrière à ses vastes projets.

(1) Barante, VII, pag. 146 et suiv.

(2) Pont. Heut. pag. 134 et 135.— Commines, Liv. IV, ch. 1. — De La Marche, Liv. II, ch. 5.

Il fallait continuer à s'étendre en Allemagne, et y devenir maître des bords du Rhin, de façon que ce fleuve, depuis le comté de Ferrette et la Franche-Comté jusqu'en Hollande, ne coulât plus que sur les domaines de Bourgogne. En attendant que ces plans pussent se réaliser, il voulait que tant de seigneuries et d'états, sur lesquels il régnait, fussent réunis en un grand royaume (1).

Depuis longtemps le duc de Bourgogne était à ce sujet en négociation avec l'empereur Frédéric III, qui désirait d'obtenir pour son fils, l'archiduc Maximilien, la fille unique du duc, et celui-ci avait plus d'une fois paru consentir à cette union; mais comme aucun des deux ne voulait prendre engagement le premier, l'affaire restait toujours pendante. Enfin en 1473, Frédéric devait tenir une assemblée à Trèves, et à cette occasion il donnerait au duc Charles l'investiture du duché de Gueldre; en même temps la question du mariage serait de nouveau portée sur le tapis, et si l'on pouvait tomber d'accord, Charles obtiendrait le titre de roi de Bourgogne et de vicaire de l'empire.

Le duc se rendit à Trèves, le 30 Septembre, avec une suite nombreuse et brillante. La négociation fut reprise, les intéressés s'entendirent, et le jour du couronnement fut arrêté. Mais Louis XI, l'éternel antagoniste de Charles, fit tout échouer. Connaissant le caractère méfiant de l'empereur, il lui fit représenter quel danger il courait en favorisant un prince, qui déjà ne mettait point de bornes à son ambition, et qui, une fois devenu roi, ne tarderait pas à se faire élire empereur. L'intrigue eut son effet : Frédéric disparut la veille du jour où le couronnement devait avoir lieu, et laissa le Téméraire en proie à la honte et à la colère (2).

(1) Commines, Liv. IV, ch. 1. — Barante, VII, pag. 352.

(2) Pont. Heut. pag. 136. — Barante, pag. 359 et suiv.— *Doc. inéd.* I, pag. 232.

Malgré ce mécompte, le duc ne renonça pas à ses projets sur l'Allemagne ; mais ici encore il rencontra Louis XI, qui travaillait sans cesse à lui susciter de nouveaux embarras. Étant venu à bout de rétablir la paix entre le duc d'Autriche et les Suisses, il engagea ceux-ci à prêter au duc les sommes nécessaires pour retirer des mains du prince bourguignon le comté de Ferrette, et le reste de l'engagère (1). Charles s'étant refusé à ce rachat, les Suisses, pour l'y contraindre, prirent le parti du duc d'Autriche. Il ne fut pas difficile au Téméraire de reconnaître dans toute cette affaire la main de Louis XI : aussi forma-t-il le projet de le détrôner, et à cette fin il se ligua avec le roi d'Angleterre (2) ; mais presqu'aussitôt il apprit que son parent Robert de Bavière, archevêque de Cologne, avait été chassé par ses sujets, et que le chapitre avait nommé à sa place Herman de Hesse (3).

Comme l'empereur soutenait ce dernier, c'était une raison de plus pour Charles de porter des secours à Robert. Il entra donc à la tête de 60,000 hommes dans l'archevêché de Cologne, et le 31 Juillet 1474, il alla mettre le siége devant Neuss, où se trouvait Herman (4).

Mais pendant qu'il fit de vains efforts pour se rendre maître de la forteresse, une révolution éclata dans le comté de Ferrette (5), dont les habitants massacrèrent le gouverneur du duc, et se liguèrent avec les Suisses, les villes libres des bords du Rhin, et Réné duc de Lorraine. Tout cela était l'ouvrage

(1) Meyer, *ad ann.* 1473 in fine. — Barante, pag. 417. — Commines, ch. 2.

(2) V. Rymer, *Fœdera et Acta publica*, Tom. V, Part. III, pag. 40 et suiv.

(3) Pont. Heut. pag. 137. — Commines, ch. 1.

(4) Pont. Heut. pag. 138. — Commines, ch. 2.—Jean Molinet (édit. de Buchon) a consacré les 22 premiers chapitres de sa Chronique à la description du siége de Neuss.

(5) Pont. Heut. *loc. cit.*—V. un article de M. De Ring dans le *Mess. des Sciences hist.* vol. de 1841, pag. 351 et suiv.

du roi de France, qui lui-même avait conclu un traité secret avec les Suisses, et fait entrer dans la ligue contre le duc de Bourgogne, l'archiduc Sigismond et l'empereur. Charles reçut de tous côtés des déclarations de guerre, même de la part de Louis XI; et pendant que l'empereur marcha sur Neuss, pour en faire lever le siége, les Suisses se jetèrent sur la Franche-Comté, le duc de Lorraine entra dans le Luxembourg, et le roi de France se mit à ravager la Picardie (1).

Au milieu de tant d'embarras, Charles n'avait pas le temps de songer à ses engagements avec le roi d'Angleterre. Depuis dix mois il s'obstinait à vouloir emporter Neuss, lorsqu'il apprit que l'armée impériale s'était approchée, au point de n'être plus séparée de la sienne que par la petite rivière d'Erft. Charles attaqua l'ennemi et le défit. A la suite de cette journée, il fit avec l'empereur une trêve de neuf mois, et presqu'en même temps il leva le siége de Neuss, pour voler au secours de l'Artois (Juin 1475) (2).

Le roi d'Angleterre débarqua à Calais le 5 du mois suivant; mais au lieu de porter la guerre en France, il se laissa gagner par les belles promesses de Louis XI, traita avec lui et repassa la mer (3). Ce départ obligea en quelque sorte le Téméraire à faire aussi sa paix avec la France, afin d'avoir les mains plus libres, et de pouvoir tourner toutes ses forces contre la Lorraine, dont il voulait faire la conquête. Le 13 Septembre il signa à Soleure avec Louis XI une trêve de neuf ans (4), après quoi il conduisit son armée dans le Luxembourg encore en partie occupé par les Suisses et les Lorrains. Charles les

(1) Pont. Heut. pag. 139. — Meyer, *ad ann.* 1475. — Barante, VIII, pag. 98.

(2) Commines, L. IV, ch. 2 et 3. — De La Marche, ch. 3. — Pont. Heut. *loc. cit.* — Barante, pag. 99 et suiv. — *Doc. inéd.* I, pag. 243.

(3) Commines, ch. 5-10. — Barante, pag. 142 et suiv. — Molinet, ch. 23.

(4) Molinet donne le traité au ch. 23 de sa *Chronique*.

eut bientôt délogés; puis se mettant à leur poursuite, il entra en Lorraine, et se rendit maître de tout ce pays dans l'espace de trois mois. Nancy se rendit le 29 Novembre (1).

Après avoir donné quelque repos à ses troupes, il se prépara à marcher en plein hiver sur la Suisse, dont il avait hâte de se venger. Les habitants de ce pays s'étaient attiré la colère du duc, parce que, depuis leur alliance avec la France et l'Autriche, ils n'avaient cessé de ravager le comté de Bourgogne; mais maintenant qu'ils se voyaient abandonnés de ceux qui les avaient poussés à la guerre, ils ne cherchaient qu'à se réconcilier avec le duc. Ils lui envoyèrent donc des députés pour demander la paix à tout prix (2).

Si Charles eût été sage, il eut écouté les remontrances des députés suisses et de ses propres amis; mais depuis sa mésaventure de Trèves ce n'était plus le même homme; aucun projet ne semblait désormais lui sourire qu'en proportion de son extravagance. La guerre contre la Suisse était résolue, et rien ne fut capable de l'en détourner.

Au commencement de Février 1476, il se mit à la tête de son armée, qui comptait 40,000 combattants, avec la plus belle artillerie qu'on eût vue jusqu'alors; mais au lieu de se borner à cet attirail indispensable, il traînait avec lui des bagages sans fin, comme s'il allait à une grande fête : ses richesses, sa chapelle, ses joyaux, ses belles armures, ses services d'or, de vermeil, d'argent, tout le suivait.

L'armée s'avança sans trouver d'abord beaucoup de résistance. Le 19 Février le duc mit le siége devant la ville de Granson, près du lac de Neufchâtel, et la prit d'assaut huit jours après; le 28 du même mois il se rendit maître du

(1) Commines, ch. 11 et 12.— Molinet, ch. 24 et 26. — De La Marche, ch. 7.— Pont. Heut. pag. 141. — Barante, pag. 182.

(2) Pont. Heut. pag. 142. — Commines, Liv. V, ch. 1. — Barante, pag. 192.

château, dont il livra la garnison au prévôt de son armée, pour la faire massacrer. Cet acte de cruauté et en même temps de perfidie lui porta malheur. Les ligues suisses s'assemblèrent à la hâte, et marchèrent sur Granson : leur armée, forte d'environ 20,000 hommes, arriva le 2 Mars. Charles ne parut faire aucun cas de cette nuée de paysans ; le lendemain il les attaqua sans avoir pris aucune mesure, et sur un terrain entièrement défavorable, puisque sa cavalerie y était hors d'état de manœuvrer. La suite de tant de témérité fut une défaite totale, avec perte de tout son bagage. Le butin que firent les Suisses fut immense (1).

Charles tomba malade de chagrin et de désespoir. Mais bientôt reprenant courage, malgré la défection de plusieurs alliés, il réunit de nouveau 25,000 hommes et, au mois de Juin, alla assiéger Morat, dans le canton de Fribourg. Cette seconde entreprise fut aussi malheureuse que la première : les Suisses accoururent de nouveau au secours de la place, et ayant à leur tête le duc de Lorraine, ils livrèrent bataille au Bourguignon, et l'écrasèrent une deuxième fois le 22 Juin de la même année (2).

L'infortuné prince était perdu sans ressource. Les vieilles bandes de Bourgogne, avec lesquelles son père et lui avaient remporté tant de victoires, n'existaient plus. Chaque jour de nouvelles défections diminuaient encore les débris de son armée, et pour comble de malheur, les états de ses pays en France et en Belgique refusaient d'accorder des subsides (3).

Cependant le duc de Lorraine s'était mis en devoir de re-

(1) Pont. Heut. pag. 145. — Commines, L. V, ch. 1. — De La Marche, ch. 6. — Barante, pag. 203-225. — Molinet, ch. 29.

(2) Molinet, ch. 31.

(3) Commines, ch. 2 et 3. — De La Marche, *ch. cité*. — V. une note de M. Gachard dans les *Bulletins de l'Acad. de Brux.* Tom. VI, 2e *Partie*, pag. 300.

conquérir ses états, et il en vint aisément à bout. Nancy tomba entre ses mains le 6 Octobre, tandis que Charles passa six semaines dans la stupeur, sans avoir le courage de s'opposer aux progrès de son ennemi (1). Au bout de ce temps, il se mit follement en tête de reprendre la place. A cette fin il ramassa de côté et d'autre une petite armée de 6,000 hommes, et avec cette poignée de monde il entreprit d'investir la ville; mais le duc René s'en vint avec un nombre trois fois plus grand de Suisses au secours de sa capitale.

Le sort de Charles en était jeté : le 5 Janvier 1477 il hasarda de combattre, mais ce ne fut que pour périr, lui et presque tous les siens. Le surlendemain de la bataille, son corps fut trouvé dans un fossé, déjà en partie dévoré par les loups (2).

Telle fut la fin malheureuse du dernier duc de Bourgogne, qui régna en Belgique. Il fut solennellement enterré le dimanche suivant dans l'église de Saint-Georges à Nancy, d'où le corps fut transporté en 1550, par ordre de l'empereur Charles-Quint, à Luxembourg, et trois ans plus tard à Bruges, où l'on voit encore son superbe mausolée en cuivre doré, à côté de celui de sa fille (3).

(1) Commines, ch. 5. — Pont. Heut. *pag. cit. et suiv.* — Molinet, ch. 32.

(2) Commines, ch. 7 et 8. — De La Marche, ch. 8. — Pont. Heut. pag. 145 et 146. — Molinet, ch. 35.

(3) Pont. Heut. pag. 147. — Barante, pag. 317.

CHAPITRE III.

Règne de Marie de Bourgogne et de Philippe-le-Beau.

1477—1506.

ROIS DE FRANCE.	EMPEREURS.
Louis XI, † 1483.	Frédéric III, † 1493.
Charles VIII, † 1498.	Maximilien Ier.
Louis XII.	

Marie de Bourgogne, fille unique de Charles-le-Téméraire, lui succéda dans tous ses états, à l'âge de 20 ans. Il n'y avait aucun agnat qui pût faire valoir des droits sur les fiefs que son père avait possédés, et l'empereur ne songeait pas à les déclarer dévolus à l'empire. Tout ce qu'il désirait, c'était d'obtenir la main de la princesse pour son fils Maximilien, à qui elle avait été promise par le duc son père, comme elle-même s'y était engagée par un acte écrit (1).

La princesse était donc assurée, du côté de l'empire, qu'elle ne serait pas dépouillée de ses états; mais elle n'en était pas moins dans une position extrêmement critique. Le trésor était épuisé et l'armée détruite : et puis elle avait à craindre l'ennemi acharné de sa maison, le perfide Louis XI, qui n'avait pas pu contenir sa joie en apprenant la défaite de Nancy et surtout la mort de Charles (2). Enfin, pour comble de malheur, le mécontentement était général parmi ses peuples. Ils avaient été menés rudement par le feu duc; les Gantois surtout avaient dû se courber sous sa main de fer; mais à peine eurent-ils appris la nouvelle de sa mort, qu'ils levèrent la tête et causèrent mille embarras à leur souveraine (3).

(1) Barante, IX, pag. 89.

(2) Commines, Liv. V, ch. 10. — Barante, IX, pag. 4 et suiv.

(3) Pontus Heuterus, *Rerum Austriacarum*, Lib. I, pag. 45.

Du reste la réaction était générale. A Bruges, à Bruxelles, à Anvers tout comme à Gand on cessa d'acquitter les taxes et gabelles; les percepteurs furent maltraités par le peuple, les officiers et magistrats insultés ou même rançonnés. Partout les gens de métier, dont les passions avaient été longtemps comprimées, s'insurgeaient contre la noblesse, qu'on accusait d'avoir aidé les ducs à opprimer le pays, à ruiner les libertés, et de pencher pour la France. On voit que c'était le vieux péché de la noblesse flamande, qui lui fut de nouveau reproché, et le reproche n'était pas sans fondement (1).

Ces troubles naissants Louis XI cherchait à les fomenter par ses émissaires, parce qu'ils entraient dans ses vues, en facilitant les projets d'envahissement qu'il avait formés sur une grande partie de l'héritage de Marie (2).

De son côté, la duchesse, dès qu'elle eut connaissance de la mort de son père, se hâta d'appeler auprès d'elle les principaux ministres, Adolphe de Clèves seigneur de Ravestein, Gui de Brimeu seigneur d'Humbercourt, Guillaume Hugonet vicomte d'Ypres et chancelier de Bourgogne, et d'autres. En même temps elle ne négligea rien pour se concilier l'affection des villes de ses pays, et convoqua une assemblée des états à Gand, pour le 3 Février (3). En attendant leur réunion, elle envoya des hommes de confiance en Bourgogne et dans l'Artois, afin de prévenir la défection de ces provinces; enfin elle députa son secrétaire vers le roi, pour engager le monarque à ne rien entreprendre contre ses pays, jusqu'à ce qu'on eût examiné les prétentions qu'il pourrait former.

Mais Louis XI aimait mieux recourir à la force qu'aux voies diplomatiques. Sous prétexte que le duché de Bourgogne

(1) Barante, pag. 17 et suiv. — (2) Commines, ch. 13. — Pont. Heut. *loc. cit.*
(3) Pont. Heut. pag. 44.

était dévolu à sa couronne (1), il donna ordre au sire de la Trémouille de l'occuper sans délai, ainsi que la Franche-Comté, pendant que lui-même entrait dans l'Artois, et qu'un autre corps d'armée envahissait la Picardie (2).

Lorsque les députés des principales provinces furent arrivés à Gand, la duchesse concerta avec eux les moyens de mettre les pays en état de défense; elle obtint des secours de toute espèce, mais non sans faire de grandes concessions, car tous voulaient profiter de ses embarras. C'est ainsi que ceux de Gand se firent rendre tous leurs anciens priviléges perdus après la défaite de Gavre, et auxquels ils avaient encore dû renoncer pour se réconcilier avec le duc Charles (3).

Les premières mesures ayant été prises, on envoya une ambassade solennelle au roi de France, qui se tenait en ce moment à Péronne. Elle se composait du chancelier Hugonet, des seigneurs d'Humbercourt, de la Gruthuyse et de la Vère, de l'évêque de Tournai, de Guillaume de Clugny, administrateur de l'évêché de Térouanne, et de trois députés du pays de Flandre. Ils étaient porteurs de lettres de créance écrites de la main même de la jeune duchesse, et revêtues des signatures de Marguerite d'Yorck et d'Adolphe de Clèves. La duchesse informait le roi qu'elle avait pris possession de l'héritage de son père, et qu'elle avait confié le soin du gouvernement à un conseil formé de sa belle-mère, des sires de Ravestein et d'Humbercourt, et du chancelier Hugonet. Les ambassadeurs avaient pour principale mission d'obtenir du roi l'observation de la trêve de Soleure (pag. 251), et de s'entendre avec lui sur la restitution de quelques seigneuries et domaines, que

(1) V. Pont. Heut. pag. 46, où cette prétention du roi est réfutée.

(2) Pont. Heut. *loc. cit.* et pag. 49-50. — Commines, ch. 11 et 13. — Molinet, ch. 13 et suiv.

(3) V. la note de M. Gachard, *Bulletins de l'Acad.* VI, 2e P. pag. 306.

le duc Charles avait acquis par les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne (1).

Louis XI fit un très-bon accueil aux envoyés de la duchesse, et protesta beaucoup de ses bonnes intentions envers sa parente; mais il ne voulut consentir à aucune surséance de guerre, à moins qu'on ne lui livrât les comtés de Bourgogne, d'Artois et de Boulogne (2). Toutefois si la duchesse voulait épouser le dauphin son fils, il était prêt à renoncer à toutes ses prétentions. Ce mariage aurait pleinement satisfait l'ambition du monarque français, puisqu'il aurait assuré à sa couronne l'héritage tout entier de sa parente, mais le dauphin n'avait que sept ans, et Marie de Bourgogne détestait trop Louis XI, pour consentir à un pareil projet (3). Les ambassadeurs firent entendre qu'ils n'avaient aucun pouvoir pour traiter de ce mariage. Avant de congédier l'ambassade, le roi demanda que la cité (4) d'Arras lui fût remise. Philippe de Crèvecœur, qui y commandait, était porté à livrer la place aux Français, mais il voulait y être autorisé : or, comme il eût été inutile de refuser au roi ce qu'il pouvait aisément obtenir de vive force, les ambassadeurs, surtout Humbercourt et Hugonet, acquiescèrent à la proposition, sauf les réserves de droit. Ils donnèrent à Crèvecœur des lettres de décharge, et l'autorisèrent à livrer la cité d'Arras aux troupes du roi (5), qui y entrèrent le 4 Mars.

(1) Pont. Heut. pag. 48. — Commines, ch. 15.

(2) Pont. Heut. *loc. cit.* — V. la note de M. Gachard, pag. 312.

(3) Pont. Heut. *loc. cit.*

(4) Arras était divisé en *ville* et en *cité*. Ces deux parties étaient séparées par des murs, des fossés et des portes. La ville, ayant une grande et forte enceinte, appartenait au comte d'Artois; la cité, qui était presque sans défense, dépendait de l'évêque et du chapitre, et relevait, ce semble, directement du roi.

(5) Commines, ch. 15.— Pont. Heut. pag. 47 et suiv. conteste tout cela. — V. la note de M. Gachard, pag. 342 et suiv.

De retour à Gand, vers la fin du mois de Février, les députés y trouvèrent tout en désordre, et la duchesse presque sans autorité. On avait arrêté les échevins de la ville, qui en 1469 rédigèrent les lettres par lesquelles les Gantois renoncèrent à leurs priviléges (pag. 247), et plusieurs autres personnes, qui, du temps du feu duc, avaient rempli des fonctions éminentes. Ces gens étaient en prison, et le magistrat instruisait leur procès. Les ambassadeurs firent leur rapport aux états généraux assemblés à Gand; et, comme toute la conduite ultérieure du roi semblait dépendre de la résolution qui serait prise au sujet du mariage de la duchesse, les états résolurent d'envoyer une seconde ambassade choisie dans leur sein, pour engager le monarque à accorder un délai, afin que cette grave question pût être soumise aux délibérations des états de tous les pays, attendu que les députés de plusieurs provinces n'étaient pas encore arrivés à Gand. Les envoyés partirent aussitôt et reçurent un bon accueil du roi, qui se tenait dans son camp devant Arras. Ils étaient chargés de lui déclarer en toute sincérité que les états n'avaient jamais approuvé les guerres entreprises par le feu duc Charles, ni les nouveautés introduites dans le pays, telle que le parlement de Malines, qui portait atteinte aux droits de sa couronne, et qui pour cela avait déjà été aboli; que du reste les états n'étaient animés que du désir de maintenir la paix avec la France, et qu'ils pouvaient répondre des intentions de la duchesse, puisqu'elle leur avait promis de ne rien entreprendre que par leurs conseils. Mais le roi savait bien que les états ne cherchaient qu'à gagner du temps, et ne consentiraient point à un mariage, qui livrerait toute la Belgique à la France. De son côté, il était bien résolu de pousser ses conquêtes; et pour y réussir mieux, il voulait mettre la désunion entre les états et la duchesse. Il insinua donc adroitement aux députés que leur

souveraine n'était pas si disposée qu'ils le croyaient à laisser la conduite des affaires aux états de ses pays, puisqu'elle avait institué un conseil de gouvernement entièrement en dehors des états, comme elle le lui avait fait connaître par une lettre de sa main. Il eut même la méchanceté de montrer aux envoyés la lettre de la princesse, et, s'il faut en croire Philippe de Commines, de la leur remettre (1).

Cette communication déconcerta beaucoup les ambassadeurs, qui, de retour à Gand, en firent un grief à la duchesse, comme si elle avait usé de duplicité. Sa conduite pouvait cependant très-bien s'expliquer; mais la jeune princesse resta tout interdite de cet abus de çonfiance, et se tira mal d'affaire. Dès lors l'orage éclata contre le sire d'Humbercourt et le chancelier Hugonet, qui, avec la duchesse douairière et le sire de Ravestein, formaient le conseil indiqué dans la lettre. Ils furent arrêtés le 19 Mars, avec Guillaume de Clugny et Jean Van Melle, ancien trésorier de Gand, et conduits au château des comtes. Humbercourt et Hugonet, l'un Picard, l'autre Bourguignon, étaient déjà fort odieux au peuple; maintenant on les accusait d'avoir livré Arras, d'avoir prêté la main au projet de mariage que les Flamands avaient en horreur, et de s'être rendus coupables d'une foule de méfaits pendant leur administration sous le feu duc (2).

Gand était en rumeur; les jours précédents avaient vu couler le sang de plusieurs anciens magistrats exécutés sur l'échafaud; ces actes de rigueur outrée, loin de calmer l'esprit du peuple, ne faisaient qu'accroître l'effervescence. Le 27 Mars, sur le bruit qui se répandit qu'on voulait élargir l'ex-chancelier et ses compagnons de captivité, les gens de métier se mirent

(1) Commines, ch. 16. — Pont. Heut. p. 48. —V. la note de M. Gachard, p. 313.

(2) Pont. Heut. pag. 48. — Commines, ch. 17. — V. la note de M. Gachard, pag. 339 et 344.

en armes, comme ils l'avaient déjà fait auparavant, et allèrent s'établir sur le Marché du Vendredi, centre ordinaire des émeutes à Gand. Cette manifestation populaire ne permettait pas de différer la mise en jugement des prisonniers ; ils furent traduits devant le tribunal des échevins, qui les condamnèrent à la peine de mort. Marie de Bourgogne intercéda en faveur de ses ministres, d'abord auprès des magistrats, ensuite auprès du peuple ; mais ses prières ne furent point écoutées, et le 3 Avril les condamnés subirent le dernier supplice au Marché du Vendredi. Guillaume de Clugny fut seul épargné parce qu'il était prêtre. Après l'exécution le peuple quitta la place où il était resté pendant huit jours, déposa les armes, et demanda pardon à la duchesse pour s'être rassemblé sans autorisation (1).

Ces excès étaient peu propres à rendre le calme au pays, et à procurer l'accord nécessaire pour résister à l'ennemi du dehors. Les troubles de Gand se répétèrent dans d'autres villes : on arrêta aussi de hauts fonctionnaires à Bruxelles, à Mons, à Bruges, mais on n'y vit pas des scènes aussi sanglantes qu'à Gand (2).

Cependant le roi de France, profitant des désordres que lui-même avait suscités, continuait de saisir, l'une après l'autre, presque toutes les villes de la Picardie et de l'Artois. La ville d'Arras tomba en son pouvoir le 4 Mai, et fut traitée avec la dernière rigueur ; trois semaines après, Tournai fut surpris et reçut une garnison française (3) ; enfin les troupes royales faisaient des progrès continuels dans le Hainaut (4). Dans ces tristes conjonctures, les états-généraux, les Gantois et les seigneurs du pays comprirent qu'il était temps de

(1) Commines, *chap. cité*.—V. la note de M. Gachard, p. 315 et suiv. et p. 355.
(2) Pont. Heut. pag. 49.
(3) Pont. Heut. pag. 47. — (4) Molinet, ch. 41 et suiv.

donner à Marie un époux capable de défendre ses états. Il y avait plusieurs prétendants; mais la princesse se déclara hautement pour le fils de l'empereur, dans une assemblée des états à Louvain (1).

Cependant les Flamands s'étaient armés pour marcher contre Tournai, dont la garnison inquiétait sans cesse leur pays. Ils tirèrent de prison Adolphe de Gueldre (2), et le mirent à leur tête, car ils avaient pleine confiance en sa bravoure. L'expédition fut tentée vers la fin de Juin, mais elle fut malheureuse. Arrivés près de Tournai, ceux de Gand et de Bruges, au lieu d'agir d'accord, se laissèrent aller à leurs anciennes jalousies : aussi au premier choc ils furent culbutés, le duc de Gueldre y trouva la mort, et les Flamands prirent la fuite (3). Dès lors les Français se livrèrent impunément aux plus horribles dévastations.

Il n'y avait d'espoir de salut que dans le prompt mariage de la souveraine (4). Les négociations ne furent pas longues (5); le 17 Août 1477, l'archiduc Maximilien arriva à Gand, et dès le lendemain l'union fut contractée presque sans aucune solennité (6). Le reste de l'année se passa en fêtes et en préparatifs de guerre contre les Français (7).

L'année suivante, après que les deux époux eurent été inaugurés dans les différentes provinces (8), l'archiduc se mit à la tête d'une belle armée pour attaquer les Français, et le fit avec tant de succès, qu'avant le mois de Juillet le Hainaut

(1) Molinet, ch. 46. — Commines, Liv. VI, ch. 3.

(2) En lui faisant espérer qu'il épouserait la duchesse. V. Pont. Heut. pag. 52.

(3) Commines, Liv. V, ch. 17.— Pont. Heut. *Rerum Burgund.* pag. 135 et *Rerum Austriac.* pag. 31 et suiv.

(4) Pont. Heut. *Rer. Austr.* pag. 43. — (5) Pont. Heut. pag. 54.

(6) Commines, Liv. VI, ch. 3. — De La Marche, Liv. II, ch. 9.

(7) Pont. Heut. pag. 53.

(8) V. Molinet, ch. 46.

tout entier était délivré. On conclut une trève d'un an; le roi retira ses troupes de Cambrai, qui était une ville libre de l'empire, de peur d'irriter trop l'empereur par une occupation plus longue (1).

La duchesse venait de donner le jour à un prince qui fut nommé Philippe. Il naquit le 22 Juin 1478 à Bruges, où l'on célébra cet heureux événement par de grandes réjouissances (2). Après l'expiration de la trève, l'archiduc rentra en campagne contre les Français; il leur livra bataille à Guinegate dans l'Artois, le 7 Août 1479, et resta maître du terrain (3). Ce succès aurait pu en amener d'autres, si la Flandre fût demeurée tranquille; mais de nouvelles agitations qui survinrent à Gand empêchèrent Maximilien de donner tous ses soins à la guerre (4). Une nouvelle trève d'un an fut publiée le 30 Juin 1481 (5), et laissa à l'archiduc le temps de soumettre les peuples de la Gueldre, qui refusaient de reconnaître ses lois (6). De là il passa en Hollande pour mettre fin à la fureur des factions auxquelles ce pays était livré; mais sans atteindre son but (7). De retour à Bruges vers la fin de l'année, il ne s'occupa plus que des mesures à prendre pour la campagne suivante, lorsque peu de temps après, un grand malheur vint le frapper dans ce qu'il avait de plus cher. Au commencement de Février, la duchesse étant allée à la chasse, divertissement qu'elle aimait beaucoup, fit une chute de cheval, et se blessa dangereusement. On la rapporta à Bruges. Le mal s'empira au point qu'après trois semaines de souffrances, elle mourut le

(1) Pont. Heut. pag. 56. — Molinet, ch. 54-58, et ch. 60.

(2) Pont. Heut. pag. 58. — Molinet, ch. 59.

(3) Pont. Heut. pag. 59-61. — Molinet, ch. 66. — Commines, ch. 6. — Barante, pag. 222 et suiv.

(4) Pont. Heut. pag. 62. — (5) Pont. Heut. pag. 63. — (6) Pont. Heut. *loc. cit.*

(7) Pont. Heut. *loc. cit.*



27 Mars 1482, à l'âge de 25 ans (1), laissant son fils Philippe âgé de quatre ans, et une fille nommée Marguerite qui n'en avait que deux, étant née à Bruxelles le 10 Janvier de l'an 1480 (2).

D'après les conventions matrimoniales existant entre Marie et son époux, celui-ci ne pouvait pas lui succéder; la souveraineté devait passer à Philippe, surnommé le Beau. Mais le père avait des droits incontestables à la tutelle de ses enfants et à la régence des états de son fils : aussi fut-il généralement reconnu en cette double qualité en Brabant, en Hainaut, à Namur, en Hollande. Il n'y eut que les Flamands qui ne voulurent pas le reconnaître : les Gantois allèrent même jusqu'à s'assurer du jeune duc et de sa sœur, et nommèrent une régence composée de plusieurs seigneurs du pays (3).

Louis XI profita de ces dispositions hostiles des Gantois, pour reprendre le cours de ses intrigues. Il envoya des émissaires à Gand, pour proposer le mariage du dauphin avec la princesse Marguerite (4). Cette affaire réussit au gré du roi : la fille de Maximilien fut fiancée au dauphin, depuis Charles VIII, et par un traité conclu à Arras on céda à la France, en guise de dot pour la princesse, les comtés d'Artois et de Bourgogne avec toutes les enclaves que le duc Charles y avait possédées. Ce traité porte la date du 23 Décembre 1482 (5). Maximilien fut forcé d'y souscrire pour avoir la paix avec les Gantois, et quelques mois après Marguerite fut conduite en France, pour y être élevée (6), Malgré tant de condescen-

(1) Molinet, ch. 85. — Pont. Heut. pag. 64.

(2) Pont. Heut. pag. 62. — Molinet, ch. 68. — De La Marche, ch. 10.

(3) Pont. Heut. pag. 65 et 67. — De La Marche, ch. 10.

(4) Molinet, ch. 94.

(5) V. Molinet, ch. 90, et les *Placards de Brabant*, III, pag. 616. — V. aussi Commines, ch. 9, et De La Marche, ch. 10.

(6) Molinet, ch. 98. — Pont. Heut. pag. 68.

dance, l'archiduc ne put parvenir à pacifier la Flandre, où le mécontentement ne faisait que s'accroître. Les Gantois continuaient toujours de tenir le jeune Philippe sous leur tutelle, et épuisaient la patience du père. Celui-ci dissimula cependant jusqu'à ce que la mort de Louis XI, arrivée le 30 Août 1483, vint le délivrer de son ennemi le plus dangereux. Alors l'archiduc résolut enfin d'employer la rigueur contre les rebelles. Il s'empara par ruse de Termonde et d'Audenarde, et prit de force Ninove et Grammont (1). Ces progrès effrayèrent les Gantois qui, peu après, le 24 Mai 1485, étant tombés dans une embuscade, où ils perdirent beaucoup de monde, se montrèrent tout-à-coup plus souples, et implorèrent leur pardon (2). L'archiduc se rendit à Bruges, et là il accorda la paix à tous les Flamands, moyennant certaines conditions, dont la principale était qu'on lui rendît son fils, et qu'on le reconnût en qualité de tuteur et de régent. Le traité fut signé le 28 Juin, et le jeune prince fut remis entre les mains de son père (3).

Cette réconciliation n'empêcha pas qu'il n'y eût une nouvelle émeute à Gand dès le mois suivant; mais un peu de vigueur la fit promptement cesser, et la tranquillité parut enfin rétablie (4). Maximilien songeait alors à s'assurer la succession de l'empire. A cette fin il résolut de faire un voyage en Allemagne, pour voir son père plus que septuagénaire, et concerter avec lui les mesures à prendre. Après avoir nommé un conseil d'administration, il partit le 4 Novembre pour Anvers, et se rendit de là à Aix-la-Chapelle. Tout réussit au gré de ses désirs : le 16 Février 1486, il fut élu

(1) Molinet, ch. 102-105. — De La Marche, ch. 11. — Pont. Heut. pag. 70.
(2) Molinet, ch. 109. — Pont. Heut. pag. 71.
(3) Pont. Heut. pag. 74. — De La Marche, ch. 12. — Molinet, ch. 114-117.
(4) Pont. Heut. pag. 75.

roi des Romains à Francfort, et couronné à Aix-la-Chapelle le 9 Avril de la même année (1).

Après cette cérémonie, il se hâta de retourner en Flandre, où tout était resté tranquille; mais il régnait entre lui et le roi de France, une secrète inimitié, depuis que celui-ci avait donné des secours aux Gantois pendant les derniers troubles. Bientôt il y eut rupture ouverte; le reste de l'année et celle qui suivit se passèrent en hostilités de part et d'autre, sans produire des résultats décisifs (2). Cependant des revers essuyés des deux côtés, firent de nouveau songer à la paix. Au commencement de 1488, le roi des Romains devait se rendre à Bruges, où il avait convoqué les états-généraux, pour délibérer sur les conditions à régler avec la France (3), lorsqu'éclata dans cette ville la plus terrible sédition dont elle eût jusque-là été le théâtre. C'était encore à Gand que la révolte avait pris naissance (4). On accusait le roi de dilapider les deniers publics, d'épuiser le pays par des dépenses superflues, et d'envoyer en Allemagne l'argent qu'il extorquait au pauvre peuple (5). De Gand le feu se communiqua à Bruges, où il éclata le 1er Février 1488. Le roi y était à peine arrivé. Après quelques vaines tentatives pour réprimer le mouvement, il fut obligé de se rendre sur les lieux où le peuple était rassemblé; il espérait encore par sa présence imposer aux mutins, mais il faillit devenir victime de leur fureur. Les audacieux Brugeois arrêtèrent le monarque, et l'enfermèrent dans la maison de Philippe de Clèves (fils d'Adolphe), dont ils avaient soigneusement garni les fenêtres de gros barreaux de fer. Le roi ne témoigna aucune frayeur, et ne perdit rien de sa fierté

(1) Pont. Heut. pag. 75 et 76. — De La Marche, ch. 13.— Molinet, ch. 118-144.

(2) Molinet, ch. 151 et suiv. — Pont. Heut. pag. 77.

(3) Pont. Heut. pag. 81.

(4) Pont. Heut. pag. 81 et 82. — (5) Molinet, ch. 162.

ordinaire : ce fut peut-être cette bonne contenance qui sauva ses jours (1).

Aussitôt le peuple s'occupa de changer le magistrat, sans oublier le pillage et les violences de toute espèce. Plusieurs conseillers du prince, ainsi que des officiers municipaux, furent condamnés à mort et impitoyablement exécutés (2). Les membres des états qui étaient à Bruges, témoins de ces excès, se hâtèrent de sortir de la ville, et allèrent, sur l'invitation du duc Philippe, se réunir à Malines (3). Là on délibéra sur les moyens de rendre le roi à la liberté ; on envoya une députation aux Gantois pour réclamer l'élargissement du monarque, mais cette démarche, et d'autres encore qui furent faites, restèrent sans succès (4).

Cependant l'Europe tout entière avait les yeux fixés sur Maximilien qui, dans sa captivité, montra une résignation noble et courageuse. Les princes de l'empire, l'empereur Frédéric, le pape lui-même ne négligèrent aucun moyen de rompre les chaînes du roi (5). Enfin, au bout d'environ quatre mois, les états se rendirent à Gand, pour agir de plus près et terminer les difficultés (6). Elles furent aplanies au moyen d'un traité signé le 15 Mai 1488 à Bruges, par lequel satis-

(1) Molinet, ch. 164, 165 et 168. — Pont. Heut. pag. 82-83.

(2) Pont. Heut. pag. 84.

(3) Molinet, ch. 172. — Pont. Heut. pag. 87. Voyez une lettre de Philippe au grand bailli de Hainaut, publiée par M. Gachard dans les *Bulletins de la Commission d'Histoire*, deuxième Série, II, pag. 334.

(4) Molinet, ch. 176.

(5) Molinet, ch. 173, 175, 179 et 180. — Pont. Heut. pag. 87 et 88. Voyez, à ce sujet, plusieurs pièces publiées par M. Gachard, *Bulletins*, etc. pag. 338 et suiv. Voyez enfin, sur les Troubles de Flandre sous Maximilien, la *Correspondance des magistrats d'Ypres*, publiée dans les *Annales de la Société d'émulation*, IIe Série, tome IX, pag. 47-172.

(6) Pont. Heut. pag. 88. — Molinet, ch. 181.

faction fut donnée au roi, et pardon aux Flamands (1). Les magistrats de Bruges, les états des provinces, et Maximilien lui-même, jurèrent la paix avec beaucoup de solennité; Philippe de Clèves s'en rendit caution, et s'engagea sous serment à prendre les armes contre quiconque oserait l'enfreindre (2).

Cette paix fut néanmoins rompue, et même immédiatement après. Les troupes allemandes, qui étaient restées dans le pays, commirent d'abord des excès, et empêchèrent le retour du calme (3) : et puis le duc Philippe était mécontent de la paix. Enfin tout espoir d'avoir du repos s'évanouit, lorsqu'on apprit que l'empereur, qui avait fait de grands préparatifs pour délivrer son fils par la force, s'avançait vers la Belgique avec une armée de 40,000 hommes commandée par Albert de Saxe, landgrave de Thuringe, dont les exploits étaient célèbres par toute l'Europe (4). Cette nouvelle répandit la terreur en Flandre, mais surtout parmi les Gantois, qui crurent ne pas pouvoir se fier à la paix de Bruges, et s'empressèrent de demander des secours à la France (5). Bientôt la ville fut sommée de recevoir l'empereur dans ses murs; mais les Gantois connaissant les dispositions du monarque, n'eurent garde d'ouvrir leurs portes, et se laissèrent assiéger (6). Comme ils avaient invoqué le secours de la France, et que des troupes françaises se trouvaient effectivement à Gand, Maximilien se crut autorisé à prendre les armes contre cette ville, et essaya de toutes les manières de gagner à son parti Philippe de Clè-

(1) Molinet, ch. 182, en donne le texte.

(2) Pont. Heut. pag. 89. — Molinet, ch. 181 et 184.

(3) Molinet, ch. 184.

(4) Pont. Heut. pag. 90. — Molinet, ch. 185. — De La Marche, ch. 13.

(5) Pont. Heut. pag. 91.

(6) Molinet, *ch. cité.* — Pont. Heut. *loc. cit.*

ves; mais celui-ci resta ferme et fidèle à ses engagements (1). Il se mit à la tête des Gantois, et défendit si bien la ville, qu'après six semaines d'efforts inutiles, l'empereur fut obligé de lever le siége. Frédéric se vengea de cet échec en lançant un édit de proscription contre Philippe de Clèves, après quoi il partit pour l'Allemagne, laissant une armée en Flandre et le commandement à Albert de Saxe (2).

La guerre dura deux ans; les Flamands, sous la conduite de Philippe de Clèves, soumirent plusieurs provinces à leurs armes triomphantes; mais ces succès ne durèrent pas : ils furent suivis de grands revers (3). D'ailleurs tout cela ne servait qu'à la désolation du pays, qui devait souffrir également de quelque côté que fût la victoire. On parut à la fin désirer la paix. Au mois d'Août 1490, les princes de l'empire assemblés à Francfort se portèrent comme médiateurs, et réussirent à faire conclure un accord, à la grande satisfaction de la Belgique entière (4). Cette paix était un acheminement à la pacification générale, dont les articles furent réglés avec la France, le 29 Octobre suivant (5).

Peu de temps après, le roi Charles VIII, qui du vivant de son père avait été fiancé à la fille de Maximilien, contracta un autre mariage, et renvoya Marguerite à son père (6). Cet incident faillit rallumer la guerre : il y eut même quelques nouvelles hostilités; mais le roi des Romains, ne trouvant pas

(1) Molinet, ch. 187-189. — Pont. Heut. pag. 92. M. Gachard a publié plusieurs lettres de Philippe de Clèves dans les *Bulletins de la Commis. d'Hist.* deuxième Série, II, pag. 361 et suiv. et III, pag. 238.

(2) Molinet, ch. 194. — Pont. Heut. *loc. cit.* — V. sur Philippe de Clèves un article dans de Jonge, *Onuitgegeven stukken*, II, pag. 21-50.

(3) Molinet, ch. 195 et suiv.— De La Marche, ch. 14.— Pont. Heut. pag. 93-98.

(4) Pont. Heut. pag. 98 et 100. — Molinet, ch. 220.

(5) Molinet, ch. 222. — Pont. Heut. pag. 100-102.

(6) Commines, Liv. VII, ch. 3. — Pont. Heut. pag. 109.

assez d'appui chez ses alliés, signa le 23 Mai 1493 le traité de Senlis; et les comtés de Bourgogne, de Charolais et d'Artois, qui avaient servi de dot à la princesse, furent rendus à Philippe-le-Beau (1).

Quelques mois plus tard, la mort de Frédéric III fit monter Maximilien sur le trône impérial (2). Dès lors, voyant que les intérêts de l'empire exigeraient sa présence en Allemagne, il remit le gouvernement des Pays-Bas à l'archiduc Philippe, alors âgé de seize ans. Ce prince fut inauguré à Louvain, et successivement dans les capitales des différentes provinces (3).

En 1496, le duc Philippe se rendit en Allemagne, où l'empereur l'avait appelé, afin d'y conclure son mariage avec Jeanne-la-Folle, fille de Ferdinand-le-Catholique roi d'Arragon, et d'Isabelle reine de Castille (4). Les négociations ne rencontrèrent aucun obstacle, de manière que l'affaire fut promptement arrangée. La princesse espagnole arriva en Zélande le 20 Septembre, accompagnée d'une flotte de 135 voiles. L'archiduc, qui revenait d'Allemagne, l'alla rejoindre à Lierre, où Henri de Berg, évêque de Cambrai, leur donna la bénédiction nuptiale, le 21 Octobre (5).

C'est cette alliance célèbre qui, plus tard, fit passer toute la monarchie espagnole dans la maison d'Autriche.

L'année suivante, Marguerite, sœur de Philippe-le-Beau, épousa l'infant Jean de Castille, prince des Asturies, frère de Jeanne-la-Folle (6).

Cette dernière donna naissance à Charles d'Autriche, de-

(1) Pont. Heut. pag. 122. — Molinet, ch. 263 et 264.
(2) Pont. Heut. pag. 123. — Molinet, ch. 266.
(3) Pont. Heut. pag. 123. — Molinet, ch. 274-275.
(4) Pont. Heut. pag. 126. — Molinet, ch. 286.
(5) Pont. Heut. pag. 127. — Molinet, ch. 288.
(6) Pont. Heut. *ib. et seq.* — Molinet, ch. 289.

venu depuis si fameux sous le nom de Charles-Quint. Ce prince vit le jour à Gand le 25 Février 1500 (1); il reçut le titre de duc de Luxembourg, et fut presqu'aussitôt promis en mariage à la fille du roi de France Louis XII (2).

La Gueldre s'était de nouveau soustraite à l'obéissance de nos princes, depuis que Charles d'Egmont, fils d'Adolphe, après avoir été fait prisonnier par les Français en 1487, avait été rendu à la liberté quatre ans plus tard. Les habitants du duché, qui avaient eux-mêmes traité pour sa rançon avec le roi, reçurent le jeune prince avec enthousiasme; et aussitôt on chassa de toutes parts les gouverneurs et les garnisons que Maximilien avait mis dans la Gueldre (3). En 1504, Philippe se disposait à soumettre ce pays par la force des armes, lorsque la mort de sa belle-mère, Isabelle, l'appela en Espagne. Il conclut donc avec Charles une trève de deux ans (4), pour avoir le temps d'aller recueillir la succession de sa femme. Le 14 Janvier 1505, on fit à Bruxelles les funérailles d'Isabelle dans l'église de Sainte-Gudule; à la fin du service, Philippe et Jeanne furent proclamés roi et reine de Castille, de Léon, de Tolède, de Grenade, princes d'Arragon, de Sicile, etc. (5). Avant son départ pour l'Espagne, le roi pourvut à l'administration du pays pendant son absence. Comme dès lors le Grand-Conseil (pag. 238) ne pouvait plus tenir ses séances dans le lieu de résidence du souverain, le siége de cette cour de justice fut fixé à Malines, où il demeura jusqu'à la révolution française (6).

(1) Pont. Heut. pag. 133 et suiv. et pag. 182. — Molinet, ch. 305.

(2) Molinet, ch. 313.

(3) Pont. Heut. pag. 108.

(4) Pont. Heut. pag. 148.

(5) Pont. Heut. pag. 145 et suiv. — Molinet, ch. 325 et 326.

(6) V. *Plac. de Brab.* IV, pag. 328, et Miræi, II, pag. 1044.

Philippe partit avec son épouse, le 10 Janvier 1506, du port de Flessingue; de violentes tempêtes les forcèrent à relâcher en Angleterre, d'où ils se rendirent, après un séjour de trois mois, en Espagne (1). Ils y arrivèrent vers la fin d'Avril (2). Plusieurs mois se passèrent en fêtes et en réjouissances de toute espèce; partout les époux firent des entrées magnifiques; mais ce bonheur fut de courte durée. Après un brillant festin, donné par le gouverneur de Burgos, le roi Philippe fut subitement atteint de pleurésie, et mourut à la fleur de l'âge le 25 Septembre de la même année 1506 (3). Outre deux fils, Charles âgé de six ans et demi, et Ferdinand qui en avait à peine quatre, il laissa trois filles, et son épouse était enceinte, lorsqu'il descendit au tombeau.

Philippe-le-Beau fut constamment aimé de ses sujets : sous son règne, la Belgique était parvenue au plus haut point de prospérité et de gloire.

CHAPITRE IV.

Règne de Charles-Quint.

1506—1555.

ROIS DE FRANCE.		EMPEREURS.	
Louis XII,	† 1515.	Maximilien Ier,	† 1519.
François Ier,	† 1547.	Charles-Quint.	
Henri II.			

La mort de Philippe-le-Beau jeta la Belgique dans les em-

(1) Pont. Heut. pag. 148. — Molinet, ch. 334 et 337.

(2) Voyez une lettre de Maximilien à Philippe, publiée par M. Gachard dans les *Bulletins de la Commis. d'Hist.* deuxième Série, III, pag. 304.

(3) Pont. Heut. pag. 151-152. — Molinet, chap. 341.

barras d'une minorité, et la livra aux attaques de ses voisins. Charles d'Egmont, sans attendre la fin de la trêve, se jeta sur la Campine et la Hesbaie, et y porta le ravage, avec d'autant plus de fureur, qu'il était soutenu par la France (1). Dès le premier moment, l'empereur Maximilien s'était offert lui-même pour la tutelle et la régence pendant la minorité de son petit-fils (2); mais ceux à qui Philippe avait confié le soin du gouvernement durant son absence, avaient refusé ces offres, et nommé un conseil de régence sous les auspices du roi de France, en qualité de suzerain de la Flandre. Bientôt les états s'aperçurent qu'ils avaient eu tort de compter sur Louis XII : et pour ne pas exposer davantage la fortune du pays, ils résolurent d'envoyer une ambassade à l'empereur, pour le prier d'oublier le passé et de venir au secours de la Belgique (3). Maximilien ne se montra pas difficile; il se rendit aussitôt dans les Pays-Bas, où il arrangea les affaires à la satisfaction de tout le monde. Comme les intérêts de l'empire l'empêchaient de faire un plus long séjour dans nos provinces, il nomma pour les gouverner sa fille Marguerite, veuve du duc Philibert de Savoie, et lui adjoignit un conseil composé de seigneurs nationaux. En même temps, il donna à son petit-fils pour gouverneur Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, et pour précepteur, Adrien Boyens, docteur de Louvain (1507).

Pendant l'enfance du duc Charles, la Belgique fut assez tranquille; mais il n'en était pas de même en Espagne. Tout le monde avait été pris au dépourvu par la mort subite de

(1) Pont. Heut. pag. 154.—V. sur les entreprises du duc de Gueldre, les lettres publiées par Van den Bergh, *Gedenkstukken*, etc., tom. II et III.

(2) V. une lettre de Maximilien aux gouverneurs des Pays-Bas, dans les *Analectes belgiques* de M. Gachard, pag. 15.

(3) V. le discours du chancelier de Brabant dans Pontus Heut. pag. 155.

Philippe-le-Beau; son beau-père, le roi Ferdinand, était en Italie, et la reine veuve, Jeanne, était incapable de régner ou d'administrer la Castille pour son fils.

La Providence fit tomber la régence aux mains d'un des hommes les plus vertueux et les plus éclairés de son temps, du cardinal Ximenès, archevêque de Tolède et primat d'Espagne. Ce prélat gouverna la Castille pendant l'absence du roi Ferdinand, et à son retour partagea la régence avec lui, de manière que le titre et les honneurs revinrent au roi, les soucis et les peines au premier ministre.

L'Espagne devait naturellement concourir à l'entretien de la cour du jeune Charles : aussi le cardinal envoya régulièrement des sommes considérables à cet effet, mais il apprit bientôt le mauvais usage qu'on en faisait : c'est pourquoi il insistait dans toutes ses lettres, pour qu'on fît venir le jeune prince en Espagne. En Belgique, au contraire, on ne cherchait qu'à retenir Charles, et afin de diminuer l'influence du cardinal, on envoya en Espagne le docteur de Louvain, pour prendre place au conseil d'état ou de régence, peut-être aussi dans la vue de l'écarter; car il était incommode à ceux qui entouraient le prince, parce qu'il ne pensait pas comme eux (1).

Ximenès fit un bon accueil au nouveau ministre, ainsi qu'à ceux qui vinrent après lui. Il apprécia bientôt les hautes qualités d'Adrien Boyens, et lui donna toute sa confiance; mais quoi qu'il pût faire, les derniers ordres partaient toujours de Bruxelles. Les charges étaient venales ainsi que les bénéfices; on s'en plaignait aux Pays-Bas comme en Espagne. Dans ce dernier pays, le mécontentement devint si général, qu'on y parlait d'élever sur le trône l'infant Ferdinand. Le vertueux Ximenès sut étouffer ce projet, mais il en prit occasion pour

(1) V. Van der Vynckt, *Hist. des Troubles des P.-B.* (éd. de Tarte) I, pag. 64, et Pont. Heut. pag. 182. — V. Robertson, *Hist. de Charles-Quint*, Liv. I.

insister encore davantage sur la réforme de la maison du prince aux Pays-Bas. A la fin, cette réforme eut lieu : tous les officiers furent changés, bien que Charles en témoignât du regret.

En 1515 il fut déclaré majeur (1), et sa tante déposa la régence. A peine inauguré dans toutes les provinces, il y joignit encore la Frise, que l'empereur Maximilien avait donnée à Albert de Saxe, en récompense de ses services. Charles la racheta pour la somme de 350,000 florins (2). Il conclut en même temps un traité de paix et d'alliance perpétuelle avec le nouveau roi de France François I[er], qui venait de succéder cette même année à son beau-père.

En 1516, la mort de Ferdinand-le-Catholique, arrivée le 23 Janvier (3), fit hériter le jeune prince de toute la monarchie espagnole, à laquelle la découverte de Christophe Colomb avait ajouté un nouveau monde. Il hérita en même temps du royaume de Sardaigne et de celui des Deux-Siciles, que le célèbre Gonsalve de Cordoue avait conquis à Ferdinand (4). Ximenès montrait toujours le même zèle pour les intérêts de son prince; il le conjura de nouveau de ne pas retarder son voyage en Espagne, où il avait tant de peine à contenir les mécontents. Ce ne fut toutefois que plus d'un an après, que le jeune roi eut le courage de surmonter les mauvais conseils de ses courtisans, et qu'il se décida à partir. Il rétablit sa tante dans le gouvernement des Pays-Bas, et lui adjoignit un conseil. Le 7 Septembre 1517, il s'embarqua avec une suite nombreuse, et fit voile pour l'Espagne, où il arriva

(1) Pontus Heuterus, pag. 172.

(2) Pont. Heut. pag. 167 et 183. — (3) Id. pag. 169.

(4) Voyez sur les funérailles de ce prince célébrées à Bruxelles, un article de M. De Saint-Genois, dans la *Revue de Bruxelles*, vol. de Sept. 1838, pag. 113 et suiv.

heureusement (1). En peu de temps il sut se concilier l'estime des peuples par ses largesses et son affabilité, mais les grands persistaient dans leur haine contre les ministres belges, et, pour les renverser, ils formèrent bientôt une ligue, sous le nom de *Sainte-Junte*. La guerre qui s'ensuivit se termina par la bataille de Médina-del-Campo, dans le royaume de Léon, en 1520. L'armée des rebelles fut entièrement défaite. Adrien, devenu premier ministre et cardinal, eut la gloire de pacifier l'Espagne, où, seul de tous les Belges, il était vénéré et même aimé de tous les partis (2).

Le 12 Janvier 1519, Maximilien avait fermé les yeux, et ouvert ainsi au roi Charles la succession de l'Autriche et le chemin de l'empire. Il eut pour compétiteur à la dignité impériale François I[er], roi de France (3); mais malgré les brigues et les efforts de ce dernier, Charles fut élu le 28 Juin de cette année (4). Les différentes villes des Pays-Bas firent éclater leur joie, à l'occasion de ce grand événement, par des réjouissances publiques, des prières solennelles, des processions; et les états firent au souverain un don de deux cent mille écus, pour les frais du couronnement, qui eut lieu le 21 Octobre, à Aix-la-Chapelle (5). Auparavant les ambassadeurs de l'élu avaient dû signer une garantie des priviléges du corps germanique, qui craignait pour la liberté de l'Allemagne, à cause de la grande puissance de Charles. Celui-ci ratifia cette promesse, et confirma ces priviléges (6).

(1) V. le travail de M. Gachard dans la *Revue de Bruxelles*, vol. de Nov. 1839, pag. 28. — (2) Pont. Heut. pag. 187.

(3) Id. pag. 178. — V. aussi Robertson, Liv. I.

(4) M. Gachard, dans son *Rapport sur les documents concernant l'Hist. de la Belgique conservés à Lille*, a publié une liste analytique très-curieuse des pièces relatives à l'élection de Charles-Quint. V. pag. 13 et suiv. et pag. 146 et suiv.

(5) Pont. Heut. pag. 195.

(6) Pont. Heut. pag. 184.

On conçoit que le roi de France dut être extrêmement aigri d'avoir échoué dans une entreprise qui lui avait coûté tant de peine et d'argent : aussi depuis ce moment deux choses furent pour François Ier l'objet constant de tous ses efforts : 1° pousser l'Europe entière à s'armer contre l'empereur; 2° troubler le plus possible les états de son rival, par des divisions et des soulèvements, afin de le mettre dans l'impuissance de se défendre contre les attaques qu'il voulait lui livrer (1).

Telles furent les difficultés contre lesquelles l'empereur eut à lutter toute sa vie, et qui lui firent dire à la fin de son règne qu'il n'avait jamais goûté un instant de repos ni de plaisir.

En vertu du testament de son aïeul, il devait lui succéder dans tous ses états héréditaires; mais les troubles qui y survinrent peu de temps après, contribuèrent à le faire renoncer à cette succession (2). En 1521 il céda à son frère Ferdinand l'archiduché d'Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole avec leurs dépendances, et l'année suivante le Tyrol et les états situés dans la Souabe et en Alsace (3). La maison d'Autriche fut alors divisée en branche espagnole et en branche allemande. La première eut Charles-Quint pour chef, la seconde, Ferdinand.

Charles prévoyant qu'il ne tarderait pas à avoir la guerre avec François Ier, avait su s'attacher le fameux Henri VIII roi d'Angleterre (4). Bientôt les hostilités éclatent en Belgique, en Espagne, en Italie : les Français s'emparent de quelques villes dans le Hainaut et l'Artois, mais ils perdent Tournai, qui resta depuis à l'empereur (5). En Espagne ils eurent moins

(1) V. Robertson, Liv. II.

(2) Pont. Heut. pag. 185. — (3) Id. pag. 197.

(4) Pont. Heut. pag. 187. — (5) Id. pag. 198.

de succès encore : d'abord vainqueurs en Navarre, ils furent battus près de Pampelune, et obligés d'évacuer tout le royaume (1). Enfin le théâtre principal de la guerre s'étant transporté en Italie, les Français y perdirent la fameuse bataille de Pavie, le 24 Février 1525 (2). François Ier perdit une belle armée, et fut lui-même fait prisonnier et conduit en Espagne (3). Cette circonstance amena le traité de Madrid, signé le 14 Janvier 1526, par lequel le roi s'obligea à restituer à Charles le duché de Bourgogne, et renonça à toutes ses prétentions sur le Milanais et le royaume de Naples, ainsi qu'à ses droits de suzerain sur la Flandre et l'Artois (4). Pour garantie de ces stipulations, il livra ses deux fils aînés comme ôtages.

Tout cela n'empêcha pas le roi de France de rompre ses engagements aussitôt qu'il fut mis en liberté (5) ; la guerre recommença donc et avec plus d'acharnement que jamais. L'Italie et les Pays-Bas en furent de nouveau le théâtre, et les hostilités durèrent trois ans. Elles furent heureusement arrêtées par le traité de Cambrai, dit *Paix des Dames*, parce que deux femmes parurent dans les conférences, la gouvernante des Pays-Bas, pour l'empereur son neveu, et Louise de Savoie, mère de François Ier, pour son fils. Cette paix, conclue le 5 Août 1529 (6), n'était, jusqu'à un certain point, que la ratification du traité de Madrid. Pour mettre le sceau à sa réconciliation avec l'empereur, François épousa la princesse Eléonore, sœur de Charles-Quint.

L'empereur combattit presqu'en même temps les envahissements des Turcs en Europe, et les progrès effrayants de l'hérésie de Luther.

(1) Pont. Heut. pag. 194.— (2) V. Robertson, Liv. IV. — (3) Pont. Heut. pag. 212.
(4) V. *Placards de Brabant*, III, pag. 639, et Pont. Heut. pag. 215.
(5) Pont. Heut. pag. 217.
(6) V. *Plac. de Brab.* III, pag. 660, et Pont. Heut. pag. 234.

Cette hérésie ne faisait que de naître; mais elle se propagea avec une étonnante rapidité. En 1517 ce n'était qu'une étincelle; en 1518, ce fut un incendie. Longtemps auparavant, Wiclef, et après lui Jean Hus, avaient enseigné des erreurs que Luther embrassa en grande partie; mais le mal avait été comprimé. Il n'en fut pas de même au commencement du seizième siècle : la disposition des esprits à cette époque, les abus sous le poids desquels l'Église gémissait, et que les papes cherchaient constamment à réformer, comme ils le firent au concile de Trente; l'invention de l'imprimerie qui donnait aux novateurs des moyens de communication et de propagation jusqu'alors inconnus; enfin les embarras financiers de beaucoup de princes les rendant favorables à une doctrine qui mettait à leur disposition les biens du clergé : tout cela, et d'autres causes encore, firent faire à la nouvelle hérésie des progrès très-rapides.

L'empereur Charles V avait tâché, dès le commencement, d'arrêter les progrès de l'erreur et les scandales qu'elle traînait à sa suite (1). Il convoqua plusieurs diètes, à Spire en 1529, où les Luthériens prirent le nom de *Protestants*, parce qu'ils protestaient contre le décret qui y fut porté (2); à Augsbourg, l'année suivante, où ils présentèrent leur *Confession de foi*, et où de nouveaux décrets furent portés (3). Mais au lieu de s'y soumettre, plusieurs princes allemands, déjà dévoués à l'erreur, s'assemblèrent à Smalcalde, petite ville de la Franconie, et y formèrent une ligue contre l'empereur. Ils profitèrent des guerres auxquelles Charles-Quint était occupé, et de ses dissensions avec le pape et avec Fran-

(1) V. *Placards de Flandre*, tom. I, pag. 88, 103, 107, 118, 122, 129, 157, 186. — V. aussi Nicolai Burgundi *Historia Belgica* (édition de 1708), pag. 53.

(2) Pont. Heut. pag. 236.

(3) Pont. Heut. pag. 239.

çois Ier, pour répandre les nouvelles doctrines et se fortifier. On peut dire que l'hérésie offrit plus de résistance à Charles V que les Turcs. En effet Soliman II fut refoulé en Asie; mais les doctrines de Luther, après avoir fait de nombreux adeptes en Allemagne, envahirent aussi nos provinces, surtout la Hollande, où les Anabaptistes commirent des horreurs (1). Enfin Charles, usant de toute sa sévérité, porta contre les hérétiques des édits qui les condamnaient au dernier supplice (1530-31) (2).

Nous sommes aujourd'hui tentés de croire qu'on eut tort au XVIe siècle de poursuivre l'erreur par le glaive et le cachot; mais il faut remarquer que la prétendue réforme ébranlait la société jusque dans ses fondements. Les doctrines qu'elle enseignait n'étaient pas des erreurs spéculatives : elles se traduisaient en actes, dont le récit fait frémir. Tous les liens furent rompus à la fois, la base de toute autorité renversée, les plus grands excès publiquement commis, prêchés au peuple comme des devoirs, protégés à main armée et au moyen de la révolte. Il n'est donc pas étonnant que Charles-Quint se crût à la fin obligé de sévir contre les sectaires, et de recourir à des mesures violentes, pour arrêter les progrès d'un mal, qui menaçait l'empire, aussi bien que l'Église, des plus terribles commotions.

La gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, mourut le 1er Décembre 1530 (3). A cette occasion Charles vint en Belgique, afin de pourvoir à l'administration du pays ; il confia le gouvernement à sa propre sœur Marie, veuve du roi de

(1) V. Florentii Van der Haer, *de Initiis Tumultuum Belgicorum* (édition de Douai 1587), pag. 43 et suiv.

(2) Le même Van der Haer, pag. 100, donne un aperçu de la législation pénale de Charles-Quint contre les hérétiques.

(3) Pont. Heut. pag. 239.

Hongrie, dont les Belges eurent aussi à se louer, comme ils n'avaient que des louanges à donner à la princesse, que la mort venait d'enlever à ce poste éminent.

L'empereur profita d'un moment de tranquillité, pour exécuter un projet qu'il méditait depuis longtemps, celui de porter ses armes en Afrique, et d'y aller combattre les puissances barbaresques, afin de les empêcher d'infester plus longtemps les côtes d'Italie, de Sicile et d'Espagne. Cette expédition eut le plus heureux succès : il fit la conquête de Tunis sur le fameux Barberousse, roi d'Alger, rétablit l'ancien bey dans cette régence, et brisa les fers de plus de vingt mille esclaves chrétiens (1535) (1).

Cependant François I[er] avait repris, pour la troisième fois, la guerre contre Charles. Elle se fit en Provence et en Picardie; les Impériaux éprouvèrent des revers, surtout par suite des maladies, et furent forcés à la retraite sur les deux points. Les hostilités furent néanmoins continuées jusqu'en 1538; alors une trève de deux ans vint y mettre fin.

Cette guerre donna occasion à des troubles en Belgique (2). La Flandre et l'Artois étaient exposés aux incursions des Français, qui déjà occupaient les villes de Hesdin et de St.-Pol; il fallait donc songer à mettre ces pays en état de défense. A cette fin, la gouvernante Marie demanda, en 1536, aux provinces un subside extraordinaire de 1,200,000 florins,

(1) Pont. Heut. pag. 249 et suiv. — V. les *Bulletins de la Commission d'histoire*, première série, VIII, pag. 7-43.

(2) V. les *Mémoires de Jean d'Hollander*, dans les *Analecta Belgica* de Hoynck van Papendrecht, Tom. III, Part. II, pag. 265. — Pont. Heut. pag. 262 et seqq. — V. aussi le *Mémoire sur les troubles de Gand de 1540*, par M. Ch. Steur, dans le 10e vol. des *Mémoires couronnés* par l'Acad. de Brux. — V. encore *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*, par M. Gachard. Bruxelles, 1846, in-4°; et enfin un intéressant article sur le même sujet dans le *Messager des Sciences historiques*, vol. de 1848, pag. 1 et suiv.

laissant aux états le soin de répartir les sommes à payer soit par capitation, soit par imposition des foyers, ou de toute autre manière. Le Brabant et la Flandre, comme étant les deux provinces les plus riches, furent imposées chacune pour le tiers du subside. Les états de Brabant ne firent aucune difficulté, non plus que ceux des autres provinces; mais en Flandre, les Gantois, se fondant sur leurs priviléges, réfusèrent de fournir leur part (1), quoique les trois membres restants du comté, c'est-à-dire, Bruges, Ypres et le Franc eussent donné leur consentement (2). Marie profita de cette circonstance pour persuader ceux de Gand; mais voyant qu'ils s'obstinaient dans leur refus, elle fit arrêter tous les marchands gantois, qui se trouvaient à Bruxelles, à Anvers et à Malines (3). De pareilles voies de fait, quoiqu'elles ne fussent pas hors des mœurs de l'époque, n'étaient propres qu'à irriter davantage les esprits. Les Gantois adressèrent des requêtes multipliées à la gouvernante pour faire élargir leurs concitoyens, lui donnant à entendre que, si elle ne voulait surseoir aux moyens d'exécution par force, ils étaient décidés à envoyer une députation en Espagne, afin de faire valoir leurs droits et priviléges auprès de l'empereur. Marie consentit à cette démarche (4), arrêta provisoirement les poursuites, et donna connaissance à son frère de tout ce qui s'était passé. L'empereur se montra fort mécontent de la conduite des Gantois; il leur fit écrire, en date du 31 Janvier 1538 *(n. s.)*, qu'ils devaient sans délai obéir aux ordres de la gouvernante, et payer leur quote-part du subside

(1) Cette part était de 56,400 fl.—V. *Relation des troubles*, etc. de M. Gachard, pag. xl de l'*Appendice*. Les Gantois consentaient à fournir un subside en hommes, mais pas en argent.—V. le *Mémoire* de M. Steur, pag. 31-32. — V. aussi *Relation des troubles*, pag. 3.

(2) *Relation des troubles*, pag. 2. — *Mém. de Jean d'Hollander*, pag. 283.

(3) V. Pont. Heut. pag. 262.

(4) *Mém. de Jean d'Hollander*, pag. 289 et suiv.

demandé, sauf à faire examiner leurs prétentions par le Grand-Conseil de Malines (1). L'affaire fut en effet portée devant cette cour, qui jugea que les Gantois n'étaient pas fondés en droit (2); mais ceux-ci ne se rendirent ni à la volonté de l'empereur, ni à l'arrêt du Grand-Conseil, et se portèrent dans leur ville à de coupables excès. L'ancien parti des Blancs-Chaperons reparut sur la scène, quoique sous un autre nom : ils s'appelèrent cette fois-ci *Cresers* ou *Cressers* (3).

La révolte prenant tous les jours de nouvelles forces, obligea l'empereur à se rendre aux Pays-Bas. Il prit sa route par la France, sur la foi d'une simple trève (4), et, arrivé à Bruxelles, il y trouva deux régiments d'infanterie allemande, que lui avait envoyés son frère Ferdinand, élu roi des Romains depuis longtemps. Charles se mit à la tête de ce corps d'armée, et fit son entrée à Gand le 14 Février 1540 (5), accompagné de sa sœur Marie, et de presque tous les seigneurs belges, qui étaient venus le joindre avec 1500 chevaux (6). Après avoir fait mettre des gardes à toutes les portes et à toutes les avenues de la ville, il fit arrêter les principaux auteurs des troubles, et somma en même temps les magistrats de préparer la défense des Gantois. Huit avocats et deux procureurs leur

(1) *Mém. de Jean d'Hollander*, pag. 315-327.

(2) V. Pont. Heut. pag. 263. — *Mém. de Jean d'Hollander*, pag. 304. — *Relation des troubles*, pag. 202.

(3) V. *Mém. de Jean d'Hollander*, pag. 480 et 515. — V. aussi L'Espinoy, *Recherche des Antiquités de Flandre*, pag. 858, et le *Mém.* de M. Steur, pag. 157. — Voyez enfin *Relation des troubles*, pag. 34 et suiv.

(4) V. sur ce voyage plusieurs Documents publiés par M. Gachard, *Relation*, etc. pag. 258-261, 273, 285, 287, 292, 299-305, 308, 310, 641. — V. aussi pag. 40-60 de la même *Relation*.

(5) Selon Pont. Heut. et d'autres historiens, l'empereur arriva à Gand le 24, mais M. Gachard, pag. 62 (V. aussi pag. 667 et 668), prouve que cette date est fautive.

(6) Pont. Heut. pag. 264. — M. Steur, ne parle que de 800 chevaux.

furent assignés d'office. En conséquence ils rédigèrent en commun une requête à l'empereur, où ils exposèrent tous les griefs dont la commune croyait avoir à se plaindre, et s'attachèrent à prouver par les priviléges accordés autrefois à la ville de Gand, que les Gantois n'avaient fait que réclamer leurs droits. L'avocat fiscal chargé de répondre à ces allégations, les réfuta l'une après l'autre, puis passant aux fautes des Gantois (ce qui fournissait un thème inépuisable), il prouva qu'ils s'étaient rendus coupables du crime de lèse-majesté, et conclut aux plus fortes peines (1). Les défenseurs des accusés essayèrent encore, dans leur réplique, de renverser le système d'accusation, sans oublier les moyens propres à toucher le cœur du souverain (2). Leurs efforts furent inutiles. Le 30 Avril la sentence fut prononcée : la ville fut déclarée coupable de lèse-majesté, et dépouillée en conséquence de tous ses priviléges, de ses biens, de ses revenus, de ses armes, etc. (3). Un pardon solennel devait être demandé à l'empereur, ainsi qu'à la reine de Hongrie (4); la ville fut condamnée à payer, outre sa part de l'impôt, 150 mille florins une fois, et 6,000 tous les ans à perpétuité; enfin vingt-six des plus mutins eurent la tête tranchée, et l'on construisit une citadelle pour mettre un frein à l'esprit d'indépendance du peuple gantois (5).

(1) V. le *Mém.* de M. Steur, pag. 123-126. — *Relation des troubles*, pag. 73-82.

(2) V. le *Mémoire* de M. Steur, pag. 126-130.

(3) Pont. Heut. pag. 266.—Voyez le texte de la sentence en flamand dans le Recueil de Hoynck Van Papendrecht, pag. 487.—M. Steur, pag. 167 et suiv. a donné le texte français, qui se trouve aussi dans la *Relation des troubles*, pag. 112-134. V. aussi la Concession caroline du même jour, dans les *Placards de Flandre*, tom. IV, pag. 235, et dans la *Relation des troubles*, pag. 134-153, et 392.

(4) V. *Relation des troubles*, etc. pag. 155-158.

(5) Pont. Heut. pag. 270. — V. le *Mém.* de M. Steur, pag. 131-138. — V. aussi la *Relation des troubles*, pag. 98-101. — V. enfin l'article du *Messager des Sciences hist.* pag. 12 et suiv.

Tant de rigueur ne fut déployée que pour affermir l'autorité de Charles V dans les différentes provinces.

L'année suivante, 1541, l'empereur entreprit contre Alger et le redoutable Barberousse une nouvelle expédition, qui eut moins de succès que la précédente. Presqu'en même temps la guerre se ralluma en Europe : Soliman II menaça la Hongrie; de son côté François Ier, d'accord avec le roi de Suède et de Danemarck, reprit les armes. Les Français eurent peu de succès dans le Roussillon; en Belgique, ils s'emparèrent du duché de Luxembourg, mais furent presqu'aussitôt forcés d'abandonner cette province; enfin le duc de Juliers, à qui Charles d'Egmont avait en 1538 cédé la Gueldre, profita des difficultés qui s'accumulaient autour de Charles V, pour se jeter sur le Brabant et y faire des dégâts. L'empereur marcha en personne contre ce dernier ennemi, et le réduisit en peu de temps au point de le forcer à demander la paix à tout prix. Elle lui fut accordée le 7 Septembre 1543 : la cession à perpétuité de la Gueldre et de Zutphen à l'empereur en fut la principale condition. Celui-ci avait acquis en 1528 la seigneurie d'Utrecht et la province d'Overyssel, de l'évêque Henri de Bavière (1). Le pays de Drenthe, qui depuis longtemps s'était soustrait à l'autorité des évêques d'Utrecht, pour faire cause commune avec ceux de Groningue et des *Ommelanden,* n'entra pas dans cette cession; mais continuellement livrés aux fureurs des révoltés et des factieux, ces pays se donnèrent à Charles V en 1536. Ce prince réunit ainsi sous sa domination les dix-sept provinces des Pays-Bas.

Après s'être réconcilié avec François Ier par le traité de Crépy-en-Laonnais, conclu en 1544 (2), l'empereur se prépara à soumettre les protestants d'Allemagne qui, plus nom-

(1) V. Pont. Heut. pag. 223 et suiv.

(2) V. *Placards de Brabant,* III, pag. 678, et Pont. Heut. pag. 286.

breux que jamais, lui faisaient une guerre ouverte. Ses succès furent brillants : peu de temps après avoir appris la mort de son éternel antagoniste le roi de France, il remporta près de Muhlberg, dans la Misnie, une victoire éclatante, qui abattit les rebelles, et rétablit les affaires de Charles en Allemagne (1547) (1).

Après avoir obtenu ce résultat, il s'occupa d'un projet qui déjà avait été tenté par son aïeul Maximilien, et qui, en attachant plus étroitement nos provinces à l'Allemagne, devait augmenter leurs moyens de défense contre les attaques de la France. Par acte du 26 Juin 1548, dressé dans la diète d'Augsbourg, les Pays-Bas furent réunis à l'empire, sous le nom de Cercle de Bourgogne (2). Dès lors la Belgique devait fournir son contingent en hommes et en argent dans les contributions de l'empire; mais en revanche elle était en droit de réclamer, en cas de guerre, les secours du corps germanique.

Tandis que l'empereur continuait toujours à combattre les nouvelles doctrines, et à les éliminer de ses états, le nouveau roi de France, Henri II, héritier de l'esprit de son prédécesseur et de sa haine contre l'empereur, entra par traité du 5 Octobre 1551, dans la ligue des princes allemands, qui venaient de nouveau de lever la tête. Sous prétexte de défendre les libertés germaniques, il entra dans la Lorraine, et se rendit maître des villes impériales de Metz, Toul et Verdun, lesquelles, avec leurs territoires, formaient ce qu'on appelait les Trois-Évêchés (3). Pour être mieux en état de soutenir la lutte avec la France, Charles s'accommoda avec les princes allemands, et accorda la liberté de religion, par la Transaction de Passau du 2 Août 1552. Libre de ce côté, il marcha, vers

(1) Pont. Heut. pag. 298.

(2) V. *Placards de Brabant*, I, pag. 581, et les *Mémoires* de Nény, ch. I, art. 6.

(3) Pont. Heut. pag. 317 et suiv.

la fin d'Octobre, à la tête d'une armée de 60,000 hommes, pour aller mettre le siége devant la ville de Metz; mais le duc de Guise fit une si belle défense, qu'il le força de lever le siége, après deux mois d'efforts, pendant lesquels les maladies avaient emporté la moitié de l'armée impériale (1). Charles se dédommagea de cet échec, au printemps suivant, sur la ville de Térouanne, dont la garnison et les habitants trop dévoués à la France, faisaient depuis longtemps des incursions sur les terres de la Flandre. La ville fut prise d'assaut, et rasée à la demande des Flamands. Hesdin subit le même sort.

La guerre semblait ne devoir pas finir. Elle devint plus vive encore, et surtout plus désastreuse pour notre pays, lorsque l'année suivante, 1554, le fils unique de l'empereur, déjà veuf de Marie de Portugal, épousa la reine d'Angleterre, Marie, fille de Henri VIII et de Catherine d'Arragon (2). Cette princesse était fort attachée à la religion catholique, et c'est pour la faire triompher qu'elle épousa Philippe. Mais ce mariage fit naître de justes alarmes en France. Le roi Henri II, de peur que la partie ne devînt trop inégale, si l'empereur pouvait engager l'Angleterre à s'unir à lui, résolut de le prévenir. A cette fin il rassembla à la hâte trois corps d'armée, dont l'un fut envoyé en Artois, pendant que les deux autres pénétraient dans les Ardennes et le Hainaut. La campagne s'ouvrit par le siége de Marienbourg, bâti par la reine de Hongrie; la ville fut prise au bout de trois jours et livrée au pillage. Le roi prit ensuite Bouvignes, dont il laissa massacrer les habitants. Dinant se rendit au duc de Nevers, et eut le même sort. Le Hainaut fut encore plus maltraité; le roi s'acharnait sur cette province, comme étant celle que la reine de Hongrie affectionnait le plus. Il brûla Marimont, où la gouvernante avait

(1) Pont. Heut. pag. 323 et suiv. — (2) Id. pag. 327 et suiv.



une belle maison de plaisance; Binche fut également livré aux flammes avec son palais; enfin Bavai et Maubeuge furent pris et ruinés (1). Le roi exerça tant de ravages partout où il passa, que les vivres manquèrent à son armée, et qu'il fut obligé par cette raison de sortir du pays.

Ces horreurs trouvèrent un terme à la bataille de Renti, sur les confins de l'Artois, où les deux partis s'attribuèrent la victoire (1554). A leur tour, les Impériaux, commandés par le duc de Savoie, dévastèrent la Picardie en guise de représailles, sans que le roi pût l'empêcher. La campagne suivante fut moins désastreuse; les parties belligérantes étaient épuisées par tant d'efforts. On se rapprocha de guerre lasse, sans cependant pouvoir arriver à la paix. Une simple trève fut conclue, mais pour un temps assez long, puisqu'elle devait durer cinq ans. On l'appelle la trève de Vaucelles, parce que les conférences furent tenues dans l'abbaye de ce nom près de Cambrai. Le traité qui intervint ne fut signé que le 5 Février 1556 (2).

Ce fut pendant ces négociations que Charles-Quint exécuta le projet qu'il avait conçu depuis longtemps, de renoncer au monde et aux grandeurs. Déjà à l'occasion du mariage de Philippe avec la reine d'Angleterre, il lui avait donné le royaume des Deux-Siciles : maintenant il voulait lui céder tout le reste. A cette fin il convoqua les états-généraux des Pays-Bas à Bruxelles pour le 25 Octobre 1555. Ce fut dans cette assemblée (où assistèrent son fils, un grand nombre de princes et de princesses de son sang, les chevaliers de la Toison d'Or, et les grands de différentes nations) qu'il céda à Philippe les provinces des Pays-Bas, l'Artois et la Franche-Comté (3). Aussitôt la reine de Hongrie déposa le gouverne-

(1) Pont. Heut. pag. 329 et suiv.

(2) V. *Placards de Brab.* III, pag. 692. — Pont. Heut. pag. 342.

(3) V. Sur l'abdication de Charles-Quint plusieurs pièces intéressantes dans les *Analectes* de M. Gachard, pag. 70-106.

ment, qu'elle avait tenu pendant l'espace de vingt-cinq ans. Le lendemain Philippe II fit le serment accoutumé, et reçut celui des députés de chaque province (1).

Le 17 Janvier suivant, l'empereur convoqua une nouvelle assemblée, dans laquelle il abdiqua, en faveur de son fils, la couronne royale, et lui remit la monarchie d'Espagne, avec toutes les provinces qui en dépendaient tant dans l'ancien que dans le nouveau monde (2).

Restait encore le sceptre impérial, que Charles aurait également voulu transmettre à Philippe; mais différentes raisons s'opposaient à ce dessein : ainsi il le résigna, par diplôme du 27 Août 1556, à son frère Ferdinand (3), élu roi des Romains depuis 1531 (4).

Après avoir ainsi renoncé à toutes les grandeurs de ce monde, Charles se rendit en Zélande, n'attendant plus qu'un vent favorable pour retourner en Espagne. Il partit de Flessingue le 17 Septembre avec ses deux sœurs Marie et Eléonore. Peu de temps après il entra au monastère de Yuste (5) dans l'Estramadure, où il décéda le 21 Septembre 1558 (6).

(1) Pont. Heut. pag. 335 et suiv.

(2) Pont. Heut. pag. 342.

(3) V. le diplôme dans le *Corps diplomatique de Dumont*, V, pag. 3.

(4) V. Pont. Heut. pag. 240 et 344. — Strada, *De Bello Belgico* (édit. de Rome, 2 vol. fol.) I, pag. 6.

(5) C'est à tort que l'on a toujours écrit *Saint Juste*. V. Gachard, *Correspondance de Philippe* II, tome Ier pag. xxviij. — Voyez, sur la retraite de Charles-Quint et sur les circonstances de sa mort, un travail de M. Bakhuizen van den Brink dans les *Bulletins de la Commission d'Hist.* deuxième Série, I, pag. 57-117.

(6) Pont. Heut. pag. 345.

PÉRIODE MONARCHIQUE.

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE PHILIPPE II, JUSQU'A LA DOMINATION FRANÇAISE.

1555—1797.

CHAPITRE PREMIER.

DEPUIS L'ABDICATION DE CHARLES-QUINT, JUSQU'A L'ÉRECTION DES PAYS-BAS EN SOUVERAINETÉ PARTICULIÈRE.

1555—1598.

§ 1.

Commencement du règne de Philippe II, jusqu'à son départ pour l'Espagne en 1559.

ROIS DE FRANCE.		EMPEREUR.
Henri II,	† 1559.	Ferdinand I[er].
François II.		

La période de liberté communale touchait à sa fin, lorsque Charles-Quint monta sur le trône. Les communes, jalouses de leurs priviléges, qu'elles cherchaient toujours à étendre, puissantes par le grand nombre d'hommes armés qu'elles pouvaient mettre sur pied, avaient soutenu une lutte acharnée, d'abord contre les nobles, ensuite contre leurs propres seigneurs; cette lutte avait été continuée, et était même devenue plus sanglante, depuis que la puissance souveraine avait pris chez nous un immense accroissement, par la réunion de presque toutes nos provinces sous le sceptre de Philippe-le-Bon : mais enfin la bourgeoisie dut courber la tête sous la verge de l'inflexible Charles. Si elle se relève sous Marie de Bourgogne, et pendant la minorité de son fils, ce n'est que pour un instant : désormais les villes sont incapables de lutter

avec des princes ayant à leur solde autant d'étrangers qu'ils peuvent en payer. Gand fait un dernier effort contre Charles-Quint (pag. 282); mais à peine ce monarque s'est-il montré, que les fiers Gantois se soumettent, et subissent, presque sans se plaindre, les châtiments qui leur sont infligés.

De cette époque date le triomphe du principe monarchique sur la démocratie ou la liberté communale.

Avec le règne de Philippe II commence pour la Belgique la période de ses malheurs. Elle avait été jusqu'alors le pays le plus opulent et le plus heureux de l'Europe; le commerce et l'industrie, joints à la fertilité de son sol, y avaient accumulé les richesses. Anvers était la première ville du monde, tellement florissante, que ce que les historiens rapportent de sa prospérité au seizième siècle, nous paraît presque fabuleux. Le pays tout entier était un vaste musée; tous les arts y étaient protégés et florissants, tous les genres d'illustrations rendaient les Belges célèbres même chez les peuples les plus éloignés.

La révolution du XVI[e] siècle détruisit toutes ces richesses, toute cette grandeur. La prospérité de la Belgique périt à jamais dans cette tourmente de quatre-vingts ans qui pesa sur elle; une guerre presque séculaire épuisa le pays, dépeupla ses villes, renversa ses monuments, le couvrit de ruines et de misère, et en chassa le commerce, qui fut depuis anéanti par la fermeture de l'Escaut.

La cause première de cette désastreuse révolution fut l'ambition d'un seul homme, de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, surnommé le Taciturne (1). L'hérésie, la politique du roi Philippe, ne furent que des causes secondaires, mais dont

(1) Pont. Heut. pag. 388. — Van der Haer, pag. 120 et suiv. — Strada, pag. 54, 55. — Voyez comment le prince d'Orange fut jugé par Joachim Hopperus, dans Van den Bergh, *Gedenkstukken*, etc. I, pag. 301.

Guillaume sut habilement tirer parti pour atteindre son but. Élevé à la cour de Charles V, il avait su gagner toute la confiance de ce monarque, et acquérir de profondes connaissances en politique. En 1555 l'empereur l'avait nommé chef et capitaine général de son armée (1). Plus tard Philippe lui confia le gouvernement de plusieurs provinces importantes; mais le prince jugea qu'il lui serait tout aussi facile de gouverner une partie du pays, et même le pays tout entier, en son propre nom qu'au nom du roi, et dès lors il dirigea tous ses efforts vers ce but.

Guillaume de Nassau était sans doute un homme d'un grand génie et d'une perspicacité extraordinaire. Il savait très-bien que le caractère de Philippe II, diamétralement opposé à celui de son père, ne pouvait pas s'accommoder avec les Belges. Toutefois s'il l'eût voulu, ce caractère n'eût occasionné aucun trouble; la nation s'y serait habituée, car elle supportait aisément les défauts de ses princes, et personne ne songeait à changer de maître. Mais il entrait dans les plans de Guillaume de rendre le roi odieux, de le dégoûter de la Belgique, afin de l'obliger ainsi à quitter le pays, où sa présence aurait infailliblement déjoué les manœuvres que le Taciturne voulait employer pour exécuter ses desseins.

D'un autre côté, il connaissait aussi le grand attachement du roi à la religion catholique, et sa haine contre les erreurs; il savait combien Philippe était inébranlable en tout ce qui regardait les devoirs de sa conscience. Or, Guillaume exploita ces dispositions avec infiniment d'adresse, et avec d'autant plus de succès, qu'il avait soin de tenir toujours ses vues cachées, et qu'il trouvait pour toute sa conduite un prétexte spécieux, celui de défendre la liberté de conscience attaquée

(1) Voyez le brevet de nomination dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, par M. Gachard, I, pag. 483.

par les édits religieux. Ce n'est pas qu'il fût lui-même attaché aux erreurs de son temps : il ne tenait à aucune religion, mais il prit les dehors de l'une ou de l'autre, selon le besoin et les circonstances du moment.

La première chose que fit le roi, fut de nommer Emmanuël Philibert, duc de Savoie, au gouvernement général des Pays-Bas (1). Il créa en même temps plusieurs chevaliers de l'ordre de la Toison-d'Or, au nombre desquels étaient le prince d'Orange, le comte de Hornes, le duc d'Arschot, le comte de Meghem, le marquis de Berghes et d'autres (2).

La défense de la religion catholique était l'objet de ses vœux les plus ardents; il avait d'ailleurs dû promettre à son père de tenir la main aux édits portés contre les sectaires (3). C'est ainsi que pour remplir sa promesse, autant que par motif de devoir personnel, il renouvela les ordonnances de Charles-Quint (4), émanées en 1550, se contentant d'en ratifier le contenu et d'en recommander l'exécution, mais sans y apporter aucun changement. Les conjonctures d'alors ne permettaient pas de faire davantage. Le protestantisme prévalait dans une grande partie de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France, et de toute part il menaçait d'envahir la Belgique : on ne pouvait donc pas exiger du fils de Charles V qu'il désertât la cause du catholicisme, en ne prenant aucune mesure pour opposer une digue aux progrès de l'erreur. Néanmoins on murmura contre les placards, et l'on attribua leur reproduction aux conseils de l'évêque d'Arras, Perrenot de Granvelle, qui était fort avant dans la confiance du roi (5).

(1) Strada, pag. 14.

(2) V. l'*Hist. de la Toison d'or*, par le baron de Reiffenberg, pag. 450. V. aussi Van Loon, *Hist. métallique*, I, pag. 12 et 13. — (3) Pont. Heut. pag. 345.

(4) V. *Placards de Brab.* I, pag. 41 et 45. — Burgundus, pag. 57 — et Van der Haer, pag. 106-107. — Gachard, *Corresp. de Philippe II*, tome I, pag. cvj.

(5) Voyez comment Granvelle fut jugé par l'ambassadeur vénitien à la cour de



Après les intérêts religieux venait la défense du pays contre les entreprises de la France, à laquelle on ne pouvait pas se fier (1). Loin que la trève de Vaucelles dût conduire à la paix, il était facile de prévoir qu'elle ne serait pas observée jusqu'à la fin. Il fallait donc se mettre en mesure, et se procurer de l'argent, ce qui n'était pas la moindre difficulté; car le pays était encore dans un état de gêne, à cause des charges qu'il avait supportées dans les guerres précédentes. Toutefois le besoin était urgent, et le roi demanda un subside extraordinaire; mais il fut refusé par les provinces, qui prouvèrent tout d'abord leur peu de bienveillance envers le nouveau souverain. Celui-ci eut recours à d'autres moyens, et le différend fut aplani (2).

Cependant le roi de France, Henri II, poussé par la famille des Guise, se ligua avec le pape Paul IV contre la maison d'Autriche, et envoya des troupes en Italie, rompant ainsi la trève qui devait encore durer quatre ans. Le masque étant donc jeté, une armée française, sous les ordres du connétable Anne de Montmorency, marcha sur notre pays (3), pendant que le duc d'Albe, à la tête des forces espagnoles en Italie, fesait la guerre au pape, qu'il contraignit bientôt à demander la paix (4). Philippe engagea sans peine son épouse Marie, reine d'Angleterre, à lui envoyer des secours. Le gouverneur-général conduisit l'armée belge, à laquelle s'étaient joints 8,000 Anglais, en Picardie, et alla mettre le siége devant Saint-Quentin où commandait l'amiral de Coligny. Le connétable, campé sous La Fère, jeta des secours dans la

Philippe II, dans la *Correspondance*, pag. lvij. — Voyez encore, dans le même recueil, le jugement motivé de M. Gachard sur Granvelle, pag. clxix et suiv.

(1) V. Van der Haer, pag. 34.

(2) Bilderdyk, *Geschiedenis des Vaderlands*, VI, pag. 8.

(3) Strada, I, pag. 14. — (4) Pont. Heut. pag. 352.

place; mais n'ayant pas opéré assez promptement sa retraite, il fut attaqué par le comte d'Egmont, et éprouva une entière défaite, le 10 Août 1557. Les Français laissèrent plus de 3,000 morts sur le champ de bataille; le connétable et Jean de Bourbon furent faits prisonniers (1).

Le duc de Savoie, qui n'avait presque pas perdu de monde, ne sut point profiter de la victoire de Saint-Quentin; car, au lieu de marcher sur Paris, qui était dans la consternation ainsi que toute la France, il perdit son temps à la prise de quelques villes peu importantes, et se vit bientôt hors d'état de continuer la campagne, à cause des pluies d'automne, et par la mésintelligence survenue entre lui et les Anglais. Henri II sut mettre cette faute à profit : il rassembla à la hâte une nouvelle armée, et rappela le duc de Guise de l'Italie. Celui-ci accourut pour rétablir les affaires, prit sur les Anglais plusieurs villes, tandis que le maréchal de Thermes entra en Flandre, et s'empara à son tour de Bergue-Saint-Winoc et de Dunkerque. Mais le maréchal fut tout-à-coup arrêté dans ses succès par le comte d'Egmont, qui le força à livrer bataille près de Gravelines, et le défit complétement le 13 Juillet 1558 (2). Ce double échec obligea la France à songer à la paix : elle fut signée à Câteau-Cambrésis, le 3 Avril de l'année suivante (3).

Philippe, qui avait perdu sa femme le 17 Novembre précédent, épousa Élisabeth, fille du roi de France (4). Par là il cimentait la paix avec ce dangereux voisin. On s'occupa en même temps de l'évacuation réciproque de toutes les villes

(1) Pont. Heut. pag. 350. — Strada, pag. 14. — Van Loon, pag. 16-18.

(2) Pont. Heut. pag. 354. — Van Loon, pag. 20. — V. sur la bataille de Gravelines les pièces publiées par M. Gachard dans ses *Analectes*, pag. 106-116.

(3) V. *Plac. de Brab.* III, pag. 696, et Pont. Heut. pag. 356.

(4) Strada, pag. 16.

prises de part et d'autre (1). Philippe employa à cette négociation le prince d'Orange, le duc d'Albe, le duc d'Arschot et le comte d'Egmont. Ce fut à cette occasion que le Taciturne apprit de la bouche même du monarque français, que les cours catholiques s'étaient entendues avec le pape pour travailler à l'extirpation de l'hérésie : et dès lors ce fut pour lui un plan arrêté de soustraire les Pays-Bas à l'obéissance de l'Espagne (2).

Une fois la paix faite, le roi ne pensa plus qu'à partir pour l'Espagne : l'opposition qu'il avait rencontrée en Belgique de la part des seigneurs et des états ne pouvait que l'engager à différer le moins possible ce voyage. Mais avant de quitter la Belgique, il fallait organiser l'administration du pays. Le duc de Savoie, remis en possession de ses états par la paix de Câteau-Cambrésis, épousa la sœur du roi de France, et se disposa à retourner dans son duché. Par là le gouvernement général était vacant; le roi le confia à Marguerite, duchesse de Parme, fille naturelle de Charles V (3). Cette princesse, née et élevée en Belgique, était remplie de courage, de piété et d'expérience : aussi tout le monde fut content de ce choix (4).

La nomination de la gouvernante générale fut suivie de celle des gouverneurs des provinces (5). Le roi chargea Guillaume de Nassau du stadhoudérat de Hollande et de Zélande, et y

(1) V. *Plac. de Brab.* I, pag. 691.

(2) V. l'*Apologie du prince d'Orange*, dans le *Corps diplom. de Du Mont*, V, pag. 392, col. 2. — Van der Haer, pag. 68.

(3) V. le *Recueil et Mémorial des Troubles* de Joachim Hopperus, dans les *Analecta* de Hoynck Van Papendrecht, II, P. II, num. 3.—V. aussi Burgundus, pag. 10, et un article de M. Serrure dans le *Messager* de 1836, pag. 417.

(4) Excepté le prince d'Orange. Voyez Van der Haer, pag. 81 et 82. — Strada, pag. 24-25.

(5) V. *Mémorial*, num. 3, et Strada, pag. 20-21.

ajouta Utrecht (1). Il continua le comte d'Egmont dans le gouvernement de Flandre et d'Artois : les autres gouvernements, qui étaient moins considérables, furent donnés aux principaux seigneurs du pays, excepté le Brabant, qui fut immédiatement soumis à la gouvernante. La flotte resta sous les ordres de Philippe de Montmorency-Nivelles, comte de Hornes, qui portait le titre d'Amiral des Pays-Bas.

Il restait encore à adjoindre à la gouvernante des hommes qui pussent l'aider dans la direction des affaires. Déjà en 1531, l'empereur Charles, en confiant le gouvernement des Pays-Bas à sa sœur, avait institué trois conseils, appelés *collatéraux*, parce qu'ils étaient *ad latus principis*, faisant partie de la cour : c'étaient le conseil d'état, le conseil privé et celui des finances (2). Philippe II les rétablit : le conseil d'état, ayant dans ses attributions les départements de la guerre et des affaires étrangères, fut composé de six membres, qui étaient le prince d'Orange, le comte d'Egmont, Philippe de Stavele seigneur de Glayon, le comte de Berlaymont, en même temps chef du conseil des finances, Perrenot de Granvelle et Viglius de Zuichem d'Aytta (3), qui était aussi président du conseil privé, établi pour l'administration de la justice et de la police (4). Les trois derniers personnages formaient un conseil secret qu'on appelait *la Consulte*. La gouvernante pouvait sur certains points ne prendre avis que de cette Consulte seule,

(1) Voyez l'acte de nomination dans Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 487.

(2) V. *Mémoires de Nény*, chap. 13, art. 3, et *Mémorial*, num. 1.

(3) V. sur le président Viglius les articles publiés par M. le chanoine De Smet, dans la *Revue de Bruxelles*, vol. de Février et vol. d'Avril 1838.—La vie de Viglius écrite par lui-même se trouve dans les *Analecta belgica*, Tom. I, Part. I.

(4) V. *Mémorial*, num. 2. En 1561 le comte de Hornes, et en 1565 le duc d'Arschot entrèrent aussi au conseil d'état. V. le *Mémorial*, num. 10, et M. Gachard, dans une notice lue à l'Académie de Brux. et insérée dans ses *Bulletins*, XVI, 1re Partie, pag. 642.

et dans tous les cas elle ne pouvait rien ordonner sans la Consulte (1).

Tout étant ainsi arrangé, le roi convoqua les états-généraux à Gand, pour la fin de Juillet 1559. Il voulait faire ses adieux aux provinces qu'il allait quitter; mais les états profitèrent de l'occasion pour le prier de renvoyer les troupes étrangères, et de ne laisser administrer les affaires que par des seigneurs du pays. La première demande regardait les soldats espagnols, dont il y avait environ 3,000 en Belgique; l'autre demande était dirigée contre Granvelle, qui était Bourguignon (2). Philippe devina l'intention des états, et en témoigna son mécontentement. Il fit cependant répondre à la requête d'une manière très-modérée, que les nominations qu'il avait faites prouvaient bien qu'il n'entendait pas introduire des étrangers dans l'administration du pays. Quant aux troupes espagnoles, s'il eût connu plus tôt le désir des états, il les eût emmenées avec lui; mais du reste il promet de les retirer au bout de trois ou quatre mois, et se charge de leur solde pendant ce temps.

Après un court séjour à Gand, Philippe se rendit à Flessingue, où une flotte l'attendait, et se mit en mer le 25 Août (3).

(1) Voyez les instructions données par le roi à la gouvernante, dans Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 183-84. — V. aussi Strada, pag. 32.

(2) V. Gachard, *Documents inédits*, I, pag. 323, et Burgundus, pag. 16.

(3) V. le *Mémorial*, num. 6. et *Doc. inéd.* pag. 322.

§ 2.

Gouvernement de Marguerite de Parme.

1559—1567.

ROIS DE FRANCE.		EMPEREURS.	
François II,	† 1560.	Ferdinand Ier,	† 1564.
Charles IX.		Maximilien II.	

Le départ du roi laissa un grand vide à la cour et dans les villes. Une foule d'étrangers étaient partis avec lui; les seigneurs se dispersèrent, les uns pour se rendre dans leurs gouvernements, les autres, pour aller faire des économies à leurs maisons de campagne (1). Ce calme soudain frappa tous les esprits. La gouvernante vint à Bruxelles avec les membres du conseil d'état, et ceux qui remplissaient des fonctions à la cour; mais elle ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle serait mal appuyée par ceux qui étaient chargés avec elle de la conduite des affaires. Au conseil d'état les avis étaient le plus souvent partagés. Viglius, Granvelle et Berlaymont ne s'entendaient guère avec le prince d'Orange, qui avait d'autres vues, et qui dirigeait à son gré le comte d'Egmont (2).

Un des premiers embarras de la duchesse fut la continuation du séjour des soldats espagnols (3). Le roi ne les rappela pas, comme il l'avait promis, et de toutes parts on faisait des plaintes à leur sujet.

Rien n'était cependant plus facile que de maintenir une bonne discipline parmi une troupe si peu nombreuse, et dont Orange et Egmont avaient le commandement (4); mais la

(1) V. Van der Haer, pag. 80. — Vandervynckt, II, pag. 42.

(2) V. la *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II*, publiée par M. le baron de Reiffenberg, pag. 1.

(3) Strada, pag. 35. — Vandervynckt, pag. 44.

(4) V. Gachard, *Docum. inédits*, I, pag. 330.

présence de ces soldats entravait les projets des sectaires, et c'est pourquoi on voulait les éloigner à tout prix. A la fin la duchesse, craignant un soulèvement en Zélande, les fit partir sans y être autorisée, au commencement de Décembre 1560 (1). Ce qui avait été facile à prévoir, et ce que Granvelle avait prévu, arriva : l'hérésie leva la tête ; des ministres déguisés, envoyés par les protestants de France et d'Allemagne, osèrent prêcher leurs erreurs à Tournai et à Valenciennes, ainsi que dans les provinces septentrionales (2). Il y eut quelques désordres, à cause de la faiblesse ou de la connivence des gouverneurs ; mais on parvint sans beaucoup de peine à arrêter les excès. C'était encore trop tôt.

Une autre difficulté bien plus grande, fut l'érection des nouveaux évêchés (3). Philippe savait bien que les moyens de rigueur ne suffisaient pas pour maintenir la religion catholique dans nos provinces, mais qu'il fallait donner plus d'extension à l'enseignement religieux, et soumettre le clergé à une surveillance plus active, en augmentant le nombre des évêques, qui, repartis dans les différentes villes et provinces, pussent veiller plus efficacement à la défense de la foi, à la répression des abus, à la réforme des mœurs. On ne comptait jusque là que quatre évêchés dans toute l'étendue des Pays-Bas : c'étaient ceux d'Arras, de Cambrai (4), de Tournai (5) et

(1) Strada, pag. 62-64. Voyez un travail de M. Gachard, publié dans la *Revue de Bruxelles*, volume de Décembre 1839, pag. 33.

(2) Ces faits sont rapportés en détail par Van der Haer, pag. 134 et suiv. — V. aussi Burgundus, pag. 22. — Strada, pag. 76 et suiv. — V. enfin *Correspondance de Marguerite*, etc. pag. 7.

(3) V. le *Mémorial*, num. 7.— Van der Haer, pag. 85 et suiv.— Strada, pag. 36-41. — L'histoire des nouveaux évêchés a été traitée par le père Havensius, Chartreux à Gand, dans son *Commentarius de erectione novorum in Belgio Episcopatuum*, etc. Cologne, 1609, in-4to.

(4) V. Raepsaet, *OEuvres compl.* III, pag. 293. — (5) V. *ib.* pag. 294.

d'Utrecht, sous deux métropoles étrangères, Rheims et Cologne (1). Philippe, se conformant aux dernières instructions de son père, avait envoyé à Rome François Sonnius, docteur de Louvain, pour y négocier cette importante affaire avec le pape Paul IV (2). Sonnius revint aux Pays-Bas avec une bulle datée du 12 Mai 1559, portant érection de quatorze nouveaux évêchés ajoutés aux quatre déjà existants (3).

Les nouveaux siéges furent établis à Gand, Bruges et Ypres pour la Flandre, et à St.-Omer pour l'Artois; à Anvers, Bois-le-Duc et Malines, pour le Brabant; à Ruremonde, pour la Gueldre; à Namur, pour la province de ce nom; à Harlem, pour la Hollande; à Middelbourg, pour la Zélande; à Leeuwarde, pour la Frise; enfin à Deventer et à Groningue, pour les petites provinces d'Overyssel et de Groningue (4).

Les églises de Cambrai et d'Utrecht furent érigées en métropoles, ainsi que celle de Malines, qui fut en outre décorée de la primatie des Pays-Bas.

La bulle papale fut publiée le 8 Janvier 1560, mais elle rencontra beaucoup d'opposition. Les anciens évêques réclamaient contre le démembrement de leurs diocèses; les abbayes se plaignaient de ce que la dotation des nouveaux siéges était prise sur une partie de leurs revenus (5); la noblesse, qui craignait de voir diminuer son influence dans l'assemblée

(1) V. Burgundus, pag. 19.

(2) Vandervynckt, II, pag. 69 et suiv. — V. l'ensemble des négociations dans Miræus, III, pag. 515 et suiv.

(3) V. la bulle dans la même Collection, I, 472.

(4) La province de Luxembourg, qui n'offrait pas les ressources nécessaires pour la dotation d'un siége épiscopal, demeura sous la juridiction des évêques de Liége, de Toul et de Verdun, mais principalement sous celle de l'évêque de Trèves. Une portion en fut soumise au nouvel évêque de Namur.—V. Van der Haer, pag. 96-97, et Bertholet, *Hist. de Luxemb.* VIII, pag. 30 et suiv.

(5) V. Burgundus, pag. 24. — C'était Granvelle qui avait conseillé au roi de recourir à ce système de dotation. V. Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 188-89.

des états, où les nouveaux évêques devaient siéger, ne se montrait pas moins hostile au nouvel ordre de choses (1). En un mot les catholiques, aussi bien que les sectaires, s'opposaient avec force à une mesure qui était au fond un grand bienfait pour le pays et la religion (2).

Ce fut bien pis encore, lorsqu'au mois de Juillet le pape Pie IV, qui avait succédé à l'auteur de la bulle d'érection, nomma Granvelle au siége métropolitain de Malines, et surtout lorsqu'il lui envoya le 26 Février 1561 le chapeau de cardinal (3). Ce prélat était déjà fort odieux aux nobles, envieux de son pouvoir, et qu'il ne ménageait pas assez; mais son plus grand crime était d'être trop clairvoyant pour le prince d'Orange, dont il devinait les intentions les plus secrètes. Aussi était-ce un parti pris chez ce dernier de perdre Granvelle dans l'opinion publique, et de le forcer ainsi à la retraite. Egmont et Hornes, qui avaient l'un et l'autre à se plaindre du cardinal (4), ne secondèrent que trop bien les plans du Taciturne, et l'ascendant qu'avait celui-ci sur la plupart des seigneurs du pays, fit qu'il se trouva appuyé de tous côtés.

Malgré l'opposition générale qui se manifestait contre les nouveaux évêchés, la volonté du monarque prévalut; les prélats, nommés par le roi, prirent la plupart possession de leurs siéges, et leurs vertus triomphèrent peu à peu de tous les obstacles (5). Il n'y eut que le cardinal contre lequel l'animo-

(1) V. Strada, pag. 36-37.

(2) V. Van der Haer, pag. 124 et suiv. — Burgundus, pag. 23. — Pont. Heut. pag. 389.

(3) Strada, pag. 66. — Granvelle n'accepta qu'avec répugnance le siége de Malines. — Voyez une lettre du prélat dans les *Archives de la maison d'Orange* par M. Groen Van Prinsterer, VIII, pag. 96.

(4) V. Burgundus, pag. 12 et 18. — Pont. Heut. pag. 390.

(5) V. Burgundus, pag. 20. — *Mémorial*, num. 11 et 12.

sité ne cessa de s'accroître (1). Comme le Brabant s'était le plus distingué contre l'établissement des évêques (2), le prince d'Orange profita de ces dispositions, pour proposer au conseil d'état de donner à cette province un gouverneur particulier, comme on avait fait à l'égard des autres (3). C'était contre la volonté expresse du roi, et évidemment cela n'était ni utile ni prudent; mais le prince cherchait la faveur populaire, et il savait que les Brabançons auraient été flattés de le voir à la tête de leur province. La proposition du Taciturne fut vivement combattue par le cardinal de Granvelle ; ce dernier alla jusqu'à dire que celui qui prétendait au gouvernement du Brabant, ne pouvait avoir d'autre but que de partager l'autorité du roi dans les Pays-Bas (4).

Cette parole piqua vivement le prince, et comme il avait les Brabançons pour lui, il ménagea moins que jamais son adversaire. Bientôt il trouva moyen de susciter un autre embarras à la gouvernante, en sollicitant la convocation des états-généraux, sous le prétexte des dangers et des besoins du pays (5). Il travailla les esprits, et tout le monde fit la même demande. La duchesse n'osait pas dire d'abord que le roi lui avait défendu d'assembler les états avant son retour; mais se voyant pressée de toutes parts, elle eut recours à un moyen terme, et convoqua une assemblée extraordinaire des gouverneurs des provinces et des chevaliers de la Toison-d'Or (6). Ceux-ci arrivèrent donc à Bruxelles; mais leurs séances furent insignifiantes. Ils tenaient des réunions secrètes

(1) Burgundus, pag. 21. — (2) V. Strada, pag. 37. — (3) Id. pag. 83.

(4) Strada, pag. 83.— Voyez la notice de M. Gachard *sur la chute de Granvelle*, dans les *Bulletins de l'Acad.* XVI, 1re Partie, pag. 643.

(5) V. Bentivoglio, *Hist. des guerres de Flandre*, I, pag. 55. — Vandervynckt, pag. 47. — V. aussi Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 232.

(6) Strada, pag. 85.— M. Gachard a fait connaître les noms de ceux qui assistèrent à cette assemblée. V. *Bulletins de l'Acad.* XVI, 1re Partie, pag. 642, note 3.

présidées par le prince d'Orange, le comte d'Egmont et le marquis de Berghes. Dans ces conciliabules on tramait la perte de Granvelle (1); mais la duchesse, instruite de ces complots, renvoya les chevaliers, après qu'il eut été résolu d'envoyer à Madrid le baron de Montigny, frère du comte de Hornes, pour porter aux pieds du trône les plaintes et les demandes de la nation (2). Montigny partit au mois de Juin 1562, et fut bien reçu à la cour de Philippe. Là il remontra que l'érection des nouveaux évêchés était odieuse au peuple, qui n'y voyait qu'un moyen d'introduire l'inquisition dans les Pays-Bas : il fit aussi entendre que le cardinal de Granvelle avait tellement encouru la haine de la nation, que tout était à craindre, s'il n'était promptement rappelé. Le roi n'eut pas de peine à rassurer le baron sur ses intentions, et lui dit qu'il se proposait de retourner incessamment dans les Pays-Bas, où il aplanirait lui-même toutes les difficultés (3).

De retour à Bruxelles, le baron de Montigny y trouva les esprits plus montés que jamais (4); on refusa de croire au voyage du roi, et lorsqu'on apprit que le cardinal n'avait rien perdu dans l'opinion du monarque, l'animosité ne connut plus de bornes. Il pleuvait des caricatures, des pamphlets, des satires contre le ministre (5).

Cette disposition des esprits fournit à Guillaume l'occasion d'essayer un autre moyen. Il proposa aux principaux seigneurs d'écrire au roi une lettre en commun pour demander le rappel du cardinal. Ce projet fut assez généralement approuvé;

(1) V. *Correspondance de Marguerite*, etc. pag. 3.

(2) Strada, *loc. cit.*

(3) Strada, pag. 88.—V. Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 202-205, et pag. 232.

(4) V. Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 235. Voyez aussi sa notice *sur la chute de Granvelle*, pag. 644.

(5) Strada, pag. 89 et 93.— V. Van Loon, *Histoire métallique*, I, pag. 64.

mais lorsqu'il fut question de signer la lettre, presque tous s'en excusèrent : il n'y eut que les comtes d'Egmont et de Hornes, qui signèrent avec le prince. La lettre fut envoyée le 11 Mars 1563 n. s. (1).

Le roi, fort embarrassé de cette démarche, répondit cependant avec beaucoup de sagesse, de modération et de déférence; mais il exigea qu'au lieu d'imputations vagues contre le ministre, on articulât des faits, promettant de les examiner soigneusement. En même temps il exprima le désir que l'un des seigneurs, qui se plaignaient du cardinal, vînt à Madrid lui donner des renseignements exacts sur l'état réel des choses (2). Ces propositions déplurent au Taciturne et à ses amis : ils s'en excusèrent dans une seconde lettre (3), sous prétexte que la situation du pays ne leur permettait pas de s'absenter; mais persistant dans leur aversion pour le cardinal, ils priaient Sa Majesté de ne pas trouver mauvais qu'ils n'assistassent plus au conseil d'état, où ce ministre était le seul dont on écoutât les avis (4).

En effet les trois seigneurs quittèrent Bruxelles (5), et laissèrent la duchesse dans le plus grand embarras. Pour s'en

(1) Strada, *loc. cit.* — Bentivoglio, pag. 65.— Pont. Heut. pag. 391. — Burgundus, pag. 27. — Van der Haer, pag. 156. — *Mémorial*, num. 13-15. Voyez sur les démarches faites, dans le même but, par Orange et Egmont deux années auparavant, Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. clxxxij, ainsi que pag. 195 et 244. — Voyez le texte de la lettre du 11 Mars dans la *Corresp. de Guill. le Tac.* II, pag. 35.

(2) Strada, pag. 91. — Bentivoglio, pag. 68. — *Mémorial*, num. 16. — Voyez le texte de la réponse du roi dans la *Corresp. de Guill. le Tac.* II, pag. 41.

(3) Voyez cette lettre dans la *Corresp. de Guill. le Tac.* II, pag. 42.

(4) Strada, pag. 91. — Bentivoglio, pag. 69. — Burgundus, pag. 28 et suiv. — Van der Haer, pag. 162. — *Mémorial*, num. 17, 18. — V. aussi le *Messager des Sciences historiques*, vol. de 1843, pag. 315. V. enfin Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 259, et la notice *sur la chute de Granvelle*, pag. 646 et suiv.

(5) V. Schiller, *Soulèvement des Pays-Bas*, Livre II, ch. 1. — Burgundus, pag. 29. — Wagenaar, *Vaderlandsche Geschiedenis*, VI, pag. 82.

tirer, elle résolut enfin de demander elle-même le rappel du cardinal, comme étant l'unique moyen de ramener l'ordre et la confiance dans le pays (1). A la fin, le roi, malgré ses répugnances, se laissa vaincre : Granvelle reçut sa démission (2), et partit pour la Franche-Comté vers la mi-Mars 1564 (3).

Ainsi le parti de Guillaume triompha, et tout parut un moment rentrer dans l'ordre. Les trois seigneurs reparurent à la cour comme par le passé (4); mais le conseil d'état ne fut plus désormais qu'une faction ayant à sa tête le prince d'Orange. Peu à peu le conseil privé et celui des finances perdirent presque toute leur influence : le pouvoir se concentra dans le conseil d'état, au point que bientôt on ne présenta plus de requêtes à la gouvernante, mais au prince d'Orange, et que la duchesse elle-même ne consulta plus ni Viglius, ni Berlaymont. Le désordre qui régnait à Bruxelles passa dans les provinces : nulle part l'autorité de la duchesse ne fut respectée; les stadhouders, les magistrats des villes ne connurent plus d'autre règle que leur caprice. Dans ce chaos universel, les dignités tant civiles qu'ecclésiastiques devinrent un objet de commerce et de spéculation; la justice même fut mise à l'encan (5).

(1) V. Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 266.

(2) C'est ce que rapportent la plupart des auteurs. M. Groen van Prinsterer, dans ses *Archives de la Maison d'Orange*, t. I, (2e édit.) pag. 220 et 221, prétend que Granvelle partit spontanément; mais il se trompe. V. Gachard, *Corresp. de Philippe II*, I, pag. clxxxiv et suiv.

(3) Strada continue l'histoire de cet homme célèbre jusqu'à sa mort. V. pag. 100-102. — V. une lettre de Granvelle, écrite en 1582, dans laquelle il exprime son opinion sur le gouvernement des Pays-Bas, dans le Recueil de M. Groen, VIII, pag. 84. V. aussi Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 295.

(4) V. le *Mémorial*, num. 20. — Voyez aussi la *Corresp. de Guill. le Tac.* II, pag. xxiv et 71.

(5) V. le tableau de ces désordres dans Burgundus, pag. 33 et suiv. — V. aussi le *Mémorial*, num. 23.

Les apôtres de l'erreur n'avaient pas manqué de profiter des circonstances, pour répandre leurs funestes doctrines, et ils avaient trouvé tant d'appui chez les autorités des différentes villes, que leur audace ne connaissait plus de bornes (1). Au point où les choses en étaient venues, il fut presqu'impossible d'employer contre eux la force des lois. C'était précisément ce que Guillaume désirait. Afin d'atteindre entièrement son but, il proposa la réunion des trois conseils en un seul, où seraient admis douze chevaliers de la Toison-d'Or (2). De cette manière toute l'action gouvernementale eut été entre ses mains, car il donnait la loi au conseil d'état, et la plupart des nobles étaient gagnés à son parti (3). Ce projet rencontra cependant beaucoup d'opposition : Egmont lui-même le rejeta.

Cependant la duchesse, effrayée par les nouvelles les plus sinistres qui lui arrivaient de toutes parts sur la situation du pays, convoqua les trois conseils, et il fut résolu d'envoyer un ambassadeur extraordinaire en Espagne, pour faire connaître au roi le véritable état des choses, et le presser de se rendre dans les Pays-Bas (4). Le comte d'Egmont fut chargé de cette mission importante : il partit le 5 Février 1565. Il fut reçu en Espagne comme il convenait à son rang; ses instructions, rédigées par Viglius (5), contenaient des plaintes sur la désorganisation des tribunaux, les progrès de l'hérésie, et le délabrement des finances : on y insistait sur le retour indispensable du roi. Le prince d'Orange y avait fait ajouter quelques

(1) Burgundus, pag. 35. — (2) Van der Haer, pag. 175.

(3) V. l'ensemble de ces intrigues dans Burgundus, pag. 37 et suiv. — V. aussi le Recueil de M. *Groen*, I, pag. 333.

(4) Viglius s'opposa d'abord à ce projet. Voyez ses raisons dans Burgundus, pag. 39. — Voyez aussi *Corresp. de Phil.* 1, pag. 332.

(5) V. Burgundus, pag. 40. — V. aussi *Corresp. de Phil.* I, pag. 337.

articles relatifs à l'abolition de l'inquisition et à la réunion des trois conseils (1). Le comte d'Egmont n'eut qu'à se louer de l'accueil que lui fit le roi : il en reçut tant de marques de bienveillance, et des assurances si positives que Sa Majesté ne négligerait aucun moyen de rendre les Pays-Bas heureux, qu'il ne put s'empêcher d'en écrire à ses amis, et de leur promettre un plein succès (2).

Egmont revint dans sa patrie après une absence de deux mois (3), porteur de lettres fermées contenant la réponse du roi sur l'objet principal de l'ambassade (4). La dépêche fut ouverte dans une réunion du conseil d'état. Le roi y déclarait qu'il était décidé à maintenir les édits de religion; mais que pour garantir ses sujets de la contagion de l'hérésie, et les soustraire ainsi aux punitions fixées par les lois, il fallait corriger les abus qui s'étaient glissés dans l'Église, tirer le peuple de son ignorance, et pourvoir à l'instruction de la jeunesse. Il chargeait en outre le conseil d'état de former une commission ecclésiastique pour aviser aux moyens d'atteindre ce but. Enfin il recommandait de ne plus punir les sectaires en public (5).

Quoique cette réponse ne fût point de nature à plaire aux seigneurs mécontents, il fallait cependant exécuter les ordres de Sa Majesté. On nomma donc une commission composée des évêques d'Ypres, de Namur et de Saint-Omer, des présidents des conseils de Flandre et d'Utrecht, d'un conseiller de la

(1) Burgundus, pag. 40. — Pont Heut. pag. 395. — *Mémorial*, num. 25-31.

(2) V. le Recueil de M. Groen, I, pag. 368, et *Mémorial*, num. 32.

(3) Il fut de retour à Bruxelles le 30 Avril. V. Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 352.

(4) Il paraît que ces dépêches n'arrivèrent que plus tard. V. Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 355 et 358.

(5) Burgundus, pag. 42 et suiv. — Strada, pag. 111. — *Mémorial*, num. 33-37. V. Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 346.

haute cour de Malines, et de trois théologiens renommés (1). Ces commissaires furent bientôt d'accord sur les moyens à mettre en œuvre pour la réforme des mœurs, l'instruction du peuple et l'éducation de la jeunesse : les décrets récents du concile de Trente avaient suffisamment pourvu à ce besoin; il ne fallait que les publier au plus tôt. Quant à la ligne de conduite à suivre envers les hérétiques, on fut d'avis que le service de Dieu et l'intérêt de la patrie ne permettaient pas de faire des changements aux édits de l'empereur Charles-Quint; mais qu'on pouvait recommander aux tribunaux d'avoir des égards pour ceux qui par leur âge, leur sexe, ou leur condition avaient droit à quelqu'indulgence. Enfin, pour éviter le mauvais effet produit par les exécutions publiques, on proposa de remplacer la peine de mort par celle des galères, ou par l'exil en certains cas (2).

Cet avis de la commission est fort remarquable. Il fut émis par des hommes éclairés, vivant au milieu de la nation, à même de connaître et d'apprécier les besoins du moment, et qu'on ne saurait soupçonner d'avoir voulu, par leurs conseils, compromettre le bonheur du pays. Plusieurs membres du conseil y donnèrent leur adhésion; mais les trois seigneurs refusèrent d'y souscrire. On envoya ces résolutions au roi, qui les approuva, quant aux moyens d'instruction, et ordonna aussitôt la publication du concile de Trente (3); mais il ne put consentir aux modifications des peines qu'on avait proposées, et voulut qu'on s'en tînt exactement aux édits.

Cette rigueur ne fit qu'augmenter le mécontentement des grands et du peuple : il fut porté au comble par une lettre du

(1) Voyez le *Mémorial*, num. 38.

(2) V. le *Mémorial*, num. 39-46.— Burgundus, pag. 44.— Voyez aussi Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 333.

(3) V. le *Mémorial*, num. 49-60.



roi datée du bois de Ségovie le 17 Octobre 1565. Cette lettre confirmait les dépêches précédentes, et ordonnait de nouveau de poursuivre les hérétiques conformément aux lois portées contre eux (1).

La perplexité de la gouvernante fut extrême lorsqu'elle reçut ces ordres, moins exécutables alors que jamais. Que pouvait-elle faire? Ce qu'elle fit toujours : consulter. Elle convoqua tous les conseillers d'état et les chevaliers de la Toison-d'Or, et demanda leur avis sur ce qu'il y avait à faire (2). Viglius se prononça contre la publication et l'exécution de l'ordonnance (3); la duchesse semblait partager cet avis, mais il fut combattu par le prince d'Orange, dont les raisons intimidèrent la gouvernante, et l'opinion contraire prévalut (4). On adressa donc aux gouverneurs des provinces l'ordre de faire exécuter ponctuellement les édits de l'empereur et du roi, de publier les décrets du concile de Trente, de soutenir efficacement les inquisiteurs, et de surveiller les autorités subalternes (5).

Le concile de Trente fut en effet publié sans beaucoup d'obstacles; mais les autres articles de l'ordonnance en rencontrèrent de tous côtés. Orange lui-même écrivit de Bréda (6), qu'il préférait donner la démission de tous ses emplois, plutôt que d'agir avec tant de rigueur. La plupart des stadhouders

(1) V. le *Mémorial*, num. 61-64. — Strada, pag. 119. — M. Gachard donne les parties principales de cette dépêche, dans la *Corresp. de Phil.* I, pag. cxxix et cxxx.

(2) V. le *Mémorial*, num. 65, et Burgundus, pag. 50.

(3) V. le *Mémorial*, num. 69. — Schiller, Liv. II, ch. 4.

(4) V. Schiller, *loc. cit.* — Van der Haer, pag. 192. — Burgundus, pag. 51.

(5) V. *Plac. de Flandre*, III, pag. 2. — V. aussi Strada, pag. 119.

(6) V. la lettre dans le Recueil de M. Groen Van Prinsterer, II, pag. 16, et dans la *Correspondance de Marguerite*, pag. 16. — V. aussi la réponse de la duchesse, *ib.* pag. 21. M. Gachard a publié l'une et l'autre dans la *Corresp. de Guill. le Tac.* II, pag. 106 et 112.

imitèrent son exemple (1). Les principales villes envoyèrent des protestations à la gouvernante, et la malheureuse princesse, toujours incertaine, et ne trouvant d'appui nulle part, recula devant les difficultés (2).

Cependant une agitation générale se répandit dans les provinces (3); on effraya le peuple par les bruits les plus sinistres; des rassemblements commençaient à se former : tout annonçait un éclat prochain. Il eut lieu à Bréda, qui était le rendez-vous de tous les mécontents. C'est là qu'un gentilhomme calviniste, Philippe de Marnix seigneur de Saint-Aldegonde, de concert avec quelques-uns de ses amis, signa, au mois de Février 1566, un acte appelé *Compromis* (4), par lequel ils s'engageaient à s'opposer de toute leur force au maintien de l'inquisition, et à se prêter assistance mutuelle en cas de poursuite contre quelqu'un des confédérés. Cet acte fut répandu aussitôt dans les provinces, et revêtu d'une foule de signatures (5).

Mais il fallut agir, et cela était plus difficile. On résolut de présenter à la gouvernante une requête dans le sens du Compromis; et pour préparer les voies, on fit courir des bruits de guerre, de coalition avec les protestants d'Allemagne, d'armées prêtes à se mettre en marche, afin d'inquiéter la cour (6). Enfin le 3 Avril 1566, environ quatre cents signa-

(1) V. une lettre du marquis de Berghes, *Corresp. de Marguerite*, pag. 256.

(2) *Mémorial*, num. 72 et suiv. — Strada, pag. 121.

(3) V. Burgundus, pag. 60. — Strada, *loc. cit.*

(4) V. le texte du Compromis dans le Recueil de M. Groen, II, pag. 2, ainsi qu'une liste de confédérés, *ib.* pag. 57.—Burgundus, pag. 65. — Voyez *Bydragen tot de historie van het Verbond*, etc. dans les *Nieuwe werken der Maatschappy van Leyden*, I deel, II stuk, bl. 183.

(5) Burgundus, pag. 66.—Strada, pag. 124.—Vandervynckt, II, pag. 126 et suiv.

(6) V. le *Mémorial*, num. 84. — Burgundus, pag. 69 et suiv. — Vandervynckt, pag. 135.

taires du Compromis (1) se rendirent à Bruxelles, et furent reçus en audience par la duchesse, le 5 du même mois. Henri de Brederode, vicomte d'Utrecht, porta la parole (2). Après avoir protesté des bonnes intentions des confédérés, il remit à la princesse une requête, où l'on demandait la suspension de l'inquisition ainsi que des édits religieux, et la convocation des états-généraux. La gouvernante répondit en peu de mots qu'elle s'occuperait sérieusement de l'objet de la requête (3), et ajourna les confédérés au jour suivant. A l'audience du lendemain, la duchesse leur remit la supplique apostillée en marge (4). La réponse portait en substance, que Son Altesse avait l'intention d'envoyer vers le roi, pour l'informer de l'état des choses et demander la modération des placards; qu'elle ne doutait pas que la décision de S. M. ne fût favorable, mais qu'en attendant il n'était pas en son pouvoir de suspendre l'inquisition ou les édits, et que d'ailleurs il ne serait pas sage de laisser le pays si longtemps sans règle sur les affaires religieuses; que néanmoins elle écrirait aux inquisiteurs et officiers de justice d'user dans l'exercice de leur devoir du plus d'indulgence possible (5). En revanche elle espérait que les nobles travailleraient sincèrement au maintien de la religion catholique, et donneraient l'exemple de la soumission aux lois.

Cette admonition déconcerta les confédérés, et leur fit faire plusieurs nouvelles démarches pour expliquer et justifier leur conduite (6). La duchesse, voyant ces hésitations,

(1) V. Strada, pag. 125. — Vandervynckt, pag. 138. On varie sur le nombre; Burgundus, pag. 76, ne parle que de 200.

(2) Voyez la harangue de Brederode dans le Recueil de M. Groen, II, pag. 78.

(3) Le comte Louis de Nassau était l'auteur de la requête. Voyez le Recueil de M. Groen, II, pag. 67, et le texte de la requête, *ib.* pag. 80.

(4) V. l'apostille de la duchesse dans le Recueil de M. Groen, II, pag. 84.

(5) V. le *Mém.* num. 94. — Burgundus, pag. 77. — Strada, pag. 133.

(6) V. le Recueil de M. Groen, pag. 86.

prit un ton plus ferme, et répondit catégoriquement que le temps et la conduite future des nobles montreraient, mieux qu'aucune protestation, ce qu'il fallait penser de ce qu'ils venaient de faire (1).

Selon sa promesse, la gouvernante envoya deux seigneurs à Madrid (2) avec des instructions et des projets de modération élaborés en conseil privé (3). De leur côté les nobles, peu d'accord entr'eux, s'étaient séparés mécontents d'eux-mêmes et des autres; et de retour dans leurs provinces, ils semèrent partout l'inquiétude (4). Mais les coryphées du parti, le comte de Brederode, celui de Culembourg, Louis de Nassau, frère du Taciturne, et quelques autres, pour intimider la gouvernante et obliger le roi à céder, convoquèrent une nouvelle assemblée à Saint-Trond pour le mois de Juillet (5). Ce fut là qu'ils dressèrent en quelque sorte leur camp, et arborèrent l'étendard de la révolte (6). Il s'y rendit plus de deux mille hommes du plus mauvais aloi, qui répandirent la terreur autour d'eux, en attendant la réponse de Madrid.

Cependant l'horizon se rembrunissait de jour en jour; les ordres donnés par la duchesse d'user de modération envers les hérétiques furent répandus parmi le peuple et fortement exagérés. Aussitôt les protestants fugitifs rentrèrent dans le pays, ceux qui s'étaient cachés sortirent de leur retraite, ceux enfin qui n'avaient jusqu'alors rendu à la nouvelle religion que

(1) *Mémorial*, loc. cit. — V. le Recueil de M. Groen, pag. 89. — Voyez aussi Burgundus, pag. 79.

(2) V. les lettres de la duchesse au roi, dans la *Correspondance de Marguerite*, etc. pag. 23 et 35; et les instructions dans la *Corresp. de Phil.* I, pag. 418.

(3) V. le *Mémorial*, num. 95. — Strada, pag. 140. — Pont. Heut. pag. 401.

(4) Strada, pag. 138.

(5) *Mémorial*, num. 117. — Strada, pag. 147. — Burgundus, pag. 98.

(6) Voyez les moyens employés par les Confédérés pour soulever le peuple, dans la *Corresp. de Phil.* II, pag. xxiij.

des hommages secrets, se déclarèrent hautement pour elle (1). Au milieu du désordre qui grandissait dans toutes les provinces, les trois seigneurs parlèrent de se retirer des affaires, sous prétexte que leurs services ne pouvaient plus être utiles au gouvernement; mais la gouvernante leur fit des représentations si énergiques, que le prince d'Orange et le comte d'Egmont se ravisèrent : le comte de Hornes seul se retira du conseil d'état (2).

Dès les mois de Mai et de Juin les Huguenots et les protestants allemands envahirent les Pays-Bas de tous côtés. Profitant de l'espèce d'anarchie causée par la défection de la noblesse, enhardis par l'inaction ou la connivence des magistrats, ils osèrent prêcher en public, d'abord dans les villages et les faubourgs des grandes villes, puis dans les villes même, et attirèrent partout la foule, dont ils remuaient les passions, et qu'ils poussaient à l'émeute (3). Dans ces graves circonstances, la cour d'Espagne procéda avec sa lenteur accoutumée (4). Des mois s'écoulèrent, pendant lesquels la gouvernante ne cessait d'envoyer courrier sur courrier, et exprimait ses cruels embarras dans les termes les plus pathétiques (5).

Enfin, vers la mi-Août des dépêches arrivèrent de Madrid : elles permettaient à la duchesse de supprimer l'inquisition

(1) Strada, pag. 139.—Burgundus, pag. 90.—Van der Haer, pag. 218.

(2) V. Schiller, Liv. III, ch. 2.

(3) Strada, pag. 143. — Pont. Heut. pag. 404. — Vandervynckt, II, pag. 150 et suiv. — V. aussi l'intéressante *Relation de ce qui est arrivé à Ypres, depuis Juin 1566, jusqu'au mois d'Août* 1567, dans les *Annales de la société d'Émulation*, II (2e série), pag. 208 et suiv. Voyez enfin, sur la situation d'Anvers au mois de Juillet et d'Août 1567, la *Corresp. de Guill. le Tac.* Préface, pag. xxx et suiv.

(4) V. le *Mémorial*, n. 103 et suiv. — Burgundus, pag. 110 et suiv.

(5) V. *Correspondance de Marguerite*, etc. pag. 39, 62, 71, 83, 120-141.

papale, de modérer les édits et d'accorder une amnistie (1). Il était trop tard. Pendant qu'on délibérait à Bruxelles sur la manière de publier et d'exécuter les lettres royales, les plus horribles désordres éclatèrent dans presque toutes les provinces à la fois. Partout les abbayes, les couvents, les églises sont envahis par des bandes de forcenés, qui brisent, pillent et renversent tout ce qui se présente à leur fureur, et se livrent à des profanations et des sacriléges de toute espèce. Dans l'espace de quatre à cinq jours, plus de 400 églises furent pillées et dévastées dans les seules provinces de Brabant et de Flandre (2).

On conçoit dans quel accablement dut se trouver la duchesse, recevant coup sur coup la nouvelle de ces attentats. Dans l'excès de sa douleur, et ne sachant quel parti prendre, elle autorisa les deux seigneurs à traiter avec les chefs de la noblesse, et à faire des concessions qui passaient ses pouvoirs (3).

Cependant, contre l'attente générale, la fureur populaire se calma tout-à-coup. C'était comme une tempête qui avait passé sur le pays, et qui s'était apaisée d'elle-même; mais les dommages qu'elle avait causés étaient incalculables. Tout le monde frémit d'horreur à la vue des ruines qui couvraient le sol de la patrie; beaucoup de nobles, qui étaient entrés de bonne foi dans la confédération, comprirent maintenant qu'on

(1) *Mémorial*, num. 109, 113 et 124. — Burgundus, pag. 113 et suiv. — V. la lettre du roi dans la *Correspondance de Marguerite*, pag. 96.

(2) *Mém.* num. 125-127. — Burgundus, pag. 117. — Strada, pag. 149. — V. les lettres de la duchesse au roi, dans la *Correspondance de Marguerite*, pag. 182, 187. Dans les provinces wallonnes on ne commit des excès qu'à Tournai et à Valenciennes, deux villes frontières envahies par les Calvinistes français.

(3) V. le *Mémorial*, num. 128-137. — Burgundus, pag. 134. — Strada, pag. 160. — Pont. Heut. pag. 407. — V. aussi Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 453.

les avait trompés, et se hâtèrent d'en sortir. La réaction devint générale (1).

C'était le moment propice, et le roi aurait dû en profiter. Une sage fermeté pour l'avenir, jointe à un peu d'indulgence pour le passé, aurait pu ramener l'ordre et la paix dans le pays. Déjà la duchesse avait pris une attitude plus ferme, et son autorité s'accroissait de jour en jour, parce que tous les gens de bien se déclaraient pour le gouvernement. Malheureusement le roi prit les choses à rebours : ayant appris les excès des Iconoclastes, et jugeant que les confédérés les avaient encouragés sous main, il résolut d'en tirer une vengeance éclatante (2). Il fit donc connaître à la duchesse qu'il accomplirait enfin le dessein formé depuis longtemps de se rendre aux Pays-Bas (3), et donna ordre autour de lui de tout préparer pour son prochain voyage (4).

Si ce projet eût été exécuté, il est probable que le roi serait encore parvenu à apaiser les troubles par sa présence; mais, soit que ce ne fut qu'un leurre pour gagner du temps, soit que le monarque changea d'avis, le seul moyen qui lui restait encore fut négligé (5). Bientôt cependant la nouvelle se répandit que le roi devait se mettre en route au mois de Février 1567 (6), et qu'il avait fait prendre le devant au duc d'Albe, pour faciliter sa marche (7). Le prince d'Orange avait

(1) V. Vandervynckt, II, pag. 164.

(2) *Mémorial*, num. 138-146. — Burgundus, pag. 147 et suiv.

(3) V. différentes lettres de Philippe II, dans la *Correspondance de Marguerite*, pag. 32, 205, 210, 212, 214.

(4) *Mémorial*, num. 153. — Strada, pag. 165.

(5) Burgundus rapporte que le roi fut détourné de son projet par les armements que faisaient la France et la Suisse. V. pag. 167.

(6) V. le *Mémorial*, num. 156, et une lettre du roi dans la *Correspondance de Marguerite*, pag. 216.

(7) V. Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. cliij.

tout prédit : aussi dès qu'il apprit que les troupes espagnoles se mettaient en mouvement dans leurs quartiers d'Italie, et que le duc d'Albe avait quitté l'Espagne pour se mettre à leur tête, il jugea qu'il n'avait que deux partis à prendre, ou de se retirer devant l'orage qui se préparait, ou de fermer de vive force l'entrée du pays aux Espagnols (1). Ce dernier parti eut été préféré (2), si les grands eussent pu s'entendre ; mais en ce moment la confédération était entièrement tombée, plusieurs des principaux seigneurs s'étaient sincèrement ralliés à la cour, et le comte d'Egmont lui-même ne voulut entendre à aucune proposition, qui semblât contraire au service du roi (3). Dès lors il n'y eut plus à songer à ce plan ; car sans Egmont on ne pouvait rien faire.

Déjà la duchesse avait fait prendre les armes pour punir ou chasser les sectaires, et pour rétablir son autorité dans les villes où le désordre avait régné. Cette fois elle fut assez bien secondée, et réussit au-delà de son attente (4). D'un autre côté, pour s'assurer des dispositions de la noblesse, elle proposa un nouveau serment aux gouverneurs, aux chevaliers de la Toison-d'Or, aux magistrats et aux officiers de l'armée (5). Le comte d'Egmont le prêta un des premiers avec plusieurs autres seigneurs; mais les comtes de Hornes et de Hoogstraeten s'en excusèrent (6). Quant au prince d'Orange, il rejeta la proposition avec dédain, et donna la démission de tous ses emplois (7). Instruit des armements que faisait le duc

(1) V. Strada, pag. 166, 167. — Van der Haer, pag. 296.

(2) V. le Recueil de M. *Groen*, II, pag. 324.

(3) V. *Corresp. de Phil.* I, pag. 510.

(4) Strada, pag. 174.

(5) Burgundus, pag. 171. — Strada, pag. 190.

(6) Strada, *loc. cit.*

(7) Strada, pag. 191. — V. le Recueil de M. Groen, III, pag. 43-46, et la *Correspondance de Marguerite*, pag. 226.

d'Albe, il ne pensa plus dès lors qu'à s'éloigner (1). Il fit tous ses efforts pour engager ses deux collègues à prendre le même parti ; mais l'infortuné Egmont, comptant trop sur ses anciens services et sur la pureté de ses intentions, ne voulut pas se laisser persuader (2), non plus que le comte de Hornes (3).

Guillaume partit pour l'Allemagne le 22 du mois d'Avril 1567 (4), avec sa femme et toute sa famille, excepté l'aîné de ses fils, le comte de Buren, qu'il croyait être en sûreté sous l'égide des priviléges de l'université de Louvain, où il faisait ses études (5).

L'exemple du Taciturne fut imité par les comtes de Culembourg, de Hoogstraeten, de Berg et d'autres. Cette retraite produisit une grande émotion dans tout le pays ; mais lorsqu'on apprit que le duc d'Albe approchait, l'émigration prit un caractère effrayant : plus de cent mille individus s'expatrièrent (6). Marguerite fit tout ce qu'elle put pour faire rappeler le duc, assurant au roi que toutes les provinces étaient soumises, et qu'une armée devenait par conséquent inutile sinon dangereuse (7). Elle ne fut pas écoutée : Ferdinand Alvarez de Tolède, à la tête des vétérans de Charles-Quint, formant la moitié d'une armée d'environ 20,000 hommes, arriva à Bruxelles le 22 Août 1567 (8).

Le duc d'Albe, issu d'une famille illustre, était regardé

(1) V. le Recueil de M. Groen, II, pag. 323 et suiv. et III, pag. 54 et 64.

(2) Burgundus, pag. 192.

(3) Le comte de Hornes quitta le pays, mais revint peu de temps après. V. Burgundus, pag. 195, et Wagenaar VI, pag. 229 et 247.

(4) V. Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 528.

(5) Strada, pag. 193. — Vandervynckt, pag. 196.

(6) Strada, pag. 201. — Vandervynckt, pag. 197.

(7) Strada, pag. 208.

(8) Strada, pag. 211. — Vandervynckt, pag. 216. — V. le Recueil de M. Groen, III, pag. 113. — Pont. Heut. pag. 433. — V. *Corresp. de Phil.* I, pag. 567.

comme le premier capitaine de son siècle, et il ne démentit jamais cette réputation. S'il fut venu pour appuyer la gouvernante, ou pour remplir une mission de paix, en jetant un voile sur le passé et prenant des mesures pour l'avenir, nul doute qu'il n'eût pu rendre de grands services au roi et à la religion; mais il fut envoyé pour punir, pour arrêter la rebellion par la force du sabre : et c'est en remplissant trop bien cette mission de vengeance, qu'il acheva de perdre la cause du roi et celle de la religion dans la moitié des Pays-Bas.

Après une visite de cérémonie chez la gouvernante, à laquelle il montra ses pouvoirs qui étaient fort étendus (1), le duc d'Albe alla prendre son logement à l'hôtel de Culembourg (2). Les premiers jours se passèrent paisiblement; déjà la confiance commençait un peu à renaître; plusieurs seigneurs venaient à la cour comme auparavant : lorsque le 9 Septembre, à la fin d'une séance du conseil d'état, le duc fit arrêter les comtes d'Egmont et de Hornes qui y avaient assisté, et les fit conduire à la citadelle de Gand. Le secrétaire du premier, Jean de Casenbroodt seigneur de Backerzeele, et Antoine Vanstraelen ou de Strale, ancien bourgmestre d'Anvers et ami intime du prince d'Orange, furent également saisis, et enfermés au château de Vilvorde (3).

Une consternation générale suivit l'arrestation des seigneurs; la gouvernante elle-meme en fut très-affligée, et prévoyant d'abord combien cette rigueur serait funeste, elle demanda la permission de se retirer (4). Sa demande ayant été accueillie par le roi, Marguerite de Parme partit pour l'Italie

(1) V. Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 528, et 566-67.

(2) Strada, pag. 214. — Pont. Heut. *loc. cit.*

(3) Strada, pag. 215. — Vandervynckt, pag. 223. — Pont. Heut. *loc. cit.* — V. *Corresp. de Phil.* I, pag. 573.

(4) V. Gachard, *Corresp. de Phil.* I, pag. 525.



le 30 Décembre 1567, emportant les regrets des Belges, qui l'aimaient pour sa prudence et sa douceur (1).

§ 3.

Gouvernement du duc d'Albe.

1567—1573.

ROI DE FRANCE.	EMPEREUR.
Charles IX.	Maximilien II.

Dès que le duc d'Albe se fut assuré des seigneurs suspects, il commença par retirer toutes les concessions qui avaient été faites par la duchesse de Parme, remettant en vigueur les décrets du concile de Trente et les édits religieux (2). Après cela il donna ordre de dresser une liste de tous ceux qui avaient signé le *Compromis,* favorisé les hérétiques, ou pris part aux désordres. Il établit un tribunal extraordinaire, nommé *Conseil des Troubles,* qui devait connaître des crimes politiques. Ce tribunal était composé de douze membres, sous la présidence du duc lui-même, ou, à son défaut, de don Juan de Vargas. Les autres conseillers, si on en excepte deux ou trois, étaient des seigneurs ou des magistrats nationaux, dévoués au roi et au gouvernement; mais tous ne parurent pas aux séances du conseil (3).

Bientôt le prince d'Orange et les autres seigneurs émigrés furent sommés de comparaître devant le Conseil des Troubles;

(1) Strada, pag. 216 et 218.—V. Wagenaar, VI, pag. 236.—Pont. Heut. pag. 433. — Voyez la lettre d'adieu que Marguerite adressa aux provinces et aux villes du pays, dans les *Analectes* de M. Gachard, pag. 295 et suiv.

(2) V. Schiller, Liv. IV, ch. 6.

(3) Strada, pag. 223. — Vandervynckt, pag. 231 et 238. — M. Gachard a donné les noms de tous les membres du Conseil des Troubles, dans les *Bulletins de l'Académie*, XVI, 2e Partie, pag. 53.

mais ils se gardèrent bien d'obéir à l'appel, et furent jugés par contumace (1). Un grand nombre d'autres personnes de tous rangs préférèrent également prendre la fuite, plutôt que de se présenter devant des juges que l'opinion publique accusait de servilisme. L'émigration recommença donc tout de bon ; des milliers d'ouvriers quittèrent leur patrie, une foule de riches négociants passèrent à l'étranger, et leur départ entraîna la ruine du commerce (2).

Cependant le prince d'Orange n'était pas resté oisif dans sa retraite; avec l'argent que lui procurèrent ses amis d'Anvers, et l'appui qu'il rencontra chez les princes allemands, il parvint à lever une nombreuse armée, et résolut d'envahir les Pays-Bas à la première occasion. Son plan était très-bien conçu : il voulait faire attaquer les Espagnols sur plusieurs points à la fois, afin de pouvoir lui-même, au moyen de ces diversions, entrer dans le Brabant. Il divisa donc ses forces en quatre corps d'armée, dont le premier devait pénétrer dans la Gueldre, le second dans l'Artois, le troisième dans la Frise : enfin Guillaume lui-même, à la tête du quatrième corps, devait marcher directement sur le Brabant (3).

Ce plan fut mis à exécution, mais le duc d'Albe le fit échouer. Le corps destiné à remuer l'Artois perdit ses chefs, que le gouvernement français fit mettre à mort, et se débanda promptement (4). L'autre corps, qui devait opérer entre le Rhin et la Meuse, essaya de s'emparer de Ruremonde, mais ne put y réussir et fut taillé en pièces près de Dahlen, dans le pays de Juliers (5). En Frise, Louis de Nassau (6), qui commandait le

(1) Strada, pag. 224. — Wagenaar, pag. 258. — Vandervynckt, pag. 242.

(2) Vandervynckt, pag. 247.

(3) Strada, pag. 229. — Vandervynckt, pag. 269.

(4) Wagenaar, pag. 269. — Vandervynckt, pag. 270.

(5) A l'Est de Ruremonde. — V. Wagenaar, pag. 270.

(6) V. le portrait de ce seigneur dans Burgundus, pag. 36.

troisième corps, eut d'abord quelque succès. Il y défit le comte d'Arenberg, gouverneur de la province, à la bataille d'Heyligerlée, le 23 Mai 1568. Le comte y perdit la vie, ainsi qu'Adolphe de Nassau, frère de Louis (1).

Cette affaire fit beaucoup de bruit : aussi le duc d'Albe en fut-il extrêmement fâché; car c'était un mauvais début pour ses armes dans les provinces les plus portées à l'insurrection, et où le nouvel évangile comptait le plus de sectateurs. Il résolut donc d'aller lui-même prendre le commandement des troupes en Frise; mais il jugea que, pour prévenir les tumultes et les soulèvements auxquels son absence pourrait donner occasion dans les provinces du midi, il importait d'effrayer les séditieux par quelques grands exemples de sévérité. C'est alors qu'eut lieu la sanglante tragédie, où périrent, au milieu de leur carrière, les comtes d'Egmont et de Hornes, exécutés le 5 Juin 1568 avec plusieurs autres personnages distingués (2).

Pendant que tout le pays était plongé dans la douleur et la consternation, le duc se rendit en Frise, où il anéantit l'armée de Louis de Nassau à la bataille de Jemminghen, village actuellement du Hanovre (3). Après cette victoire, remportée

(1) Strada, pag. 230. — Pont. Heut. pag. 437. — V. le Recueil de M. Groen, III, pag. 220, 227 et 237.—M. Gachard, dans la *Corresp. de Guill. le Tac.* a donné de la campagne de 1568 une relation écrite par un contemporain. V. III, pag. 319-37. Voyez aussi d'autres détails sur l'expédition de Louis de Nassau, dans les *Bulletins de la Commis. d'Hist.* 1re série, XVI, pag. 224 et suiv.

(2) Strada, pag. 231-237. — Pont. Heut. pag. 438. — Vandervynckt, pag. 254.— V. une lettre de Rythovius, évêque d'Ypres, à Philippe II, sur les derniers moments du comte d'Egmont, dans Van den Berghe, *Gedenkstukken*, etc. I, pag. 278. — V. aussi une lettre du duc d'Albe au roi, sur l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, dans la *Correspondance de Marguerite*, pag. 251.—L'interrogatoire du comte d'Egmont se trouve dans le même recueil, pag. 301.

(3) Strada, pag. 239. — Pont. Heut. pag. 441.—V. le Recueil de M. Groen, III, pag. 264 et 276. — V. aussi *Nieuwe werken van de Maatschappy van Leyden*, VI, pag. 9 et suiv.

le 22 Juillet, le duc se hâta de revenir sur ses pas, pour tenir tête à l'armée du prince d'Orange, qui ne s'était formée qu'à grand'peine et avec perte de beaucoup de temps (1).

Le Taciturne était pressé de combattre, mais il ne put y parvenir : le duc d'Albe se contenta de le tenir en échec, sachant que son adversaire, faute d'argent et de vivres, serait bientôt obligé de licencier ses troupes; et c'est ce qui arriva (2).

Enflé de ses succès, le duc revint en triomphe à Bruxelles. C'est alors qu'il se fit ériger dans la citadelle d'Anvers une statue d'airain, qui blessa vivement la nation, surtout par les accessoires et par la manière dont le duc était représenté (3).

Il acheva d'irriter les esprits en voulant introduire de nouveaux impôts. L'argent manquait; des sommes considérables envoyées d'Espagne étaient tombées aux mains des Anglais : par là le duc d'Albe se trouvait obligé de chercher d'autres ressources. Il convoqua les états des provinces au mois de Mars 1569, et leur présenta une ordonnance portant que chacun paierait une fois le centième denier de ses biens meubles et immeubles, et qu'à chaque aliénation on paierait pour les meubles un dixième, et un vingtième pour les immeubles. De pareils impôts, assez communs en Espagne, étaient insolites et inadmissibles dans les Pays-Bas, surtout celui du dixième denier, d'abord à cause de sa perpétuité, et puis par les grandes entraves qu'il mettait au peu de commerce qui existait encore. Les états s'y opposèrent de toutes leurs forces, et voyant l'obstination du gouverneur, ils députèrent

(1) Strada, pag. 243. — Vandervynckt, pag. 275.

(2) Strada, pag. 245-249.— Vandervynckt, pag. 276.—Wagenaar, pag. 285-289.

(3) Le monument ne fut placé qu'en 1571.— V. Strada, pag. 250, et l'*Hist. métallique* de Van Loon, I, pag. 135.

vers le roi (1), qui consentit à la suspension provisoire des trois impôts (2).

Le duc, sans renoncer à son premier projet, se contenta pour le moment, au lieu de l'impôt du dixième denier, d'un subside annuel de deux millions de florins consenti par les états (3); puis, pour calmer un peu les esprits aigris, il publia à Anvers, le 16 Juillet 1570, une amnistie ou pardon, avec beaucoup de solennité, mais qui renfermait tant d'exceptions et de restrictions, qu'en réalité elle n'atteignait guère que les innocents (4) : aussi fut-elle accueillie avec indifférence.

L'année suivante, il revint sur les impôts du 10e et 20e denier, et publia une ordonnance royale qui en réglait la perception (5); mais peu de temps après, un soulèvement général à Bruxelles parmi les gens de métier, lui fit voir qu'il rencontrerait de la part du peuple une résistance désespérée. La même chose arriva dans d'autres villes (6).

Le duc d'Albe n'était pas homme à reculer devant les obstacles : aussi se proposa-t-il de sévir contre les doyens des métiers, lorsque son attention fut détournée de cet objet par les nouvelles entreprises du prince d'Orange. Celui-ci, après

(1) Voyez un rapport fait aux états de Hainaut par leurs députés, dans les *Analectes belgiques* de M. Gachard, pag. 246.

(2) Strada, pag. 251-254. — Vandervynckt, pag. 279-286. — V. le Traité de Viglius sur l'impôt du dixième denier, dans les *Analecta Belgica*, tom. I, part. I, pag. 287. — V. aussi un travail sur le même sujet, dans le *Messager des Sciences hist.* vol. de 1848, pag. 285, — pag. 467 et suiv. — Voyez enfin les détails très intéressants donnés par M. Gachard dans la *Revue de Bruxelles*, vol. de Décembre 1839, pag. 47 et suiv.

(3) V. Wagenaar, pag. 303.

(4) V. *Placards de Brabant*, II, pag. 419.—Strada, pag. 254. V. *Viglii Epistolæ ad Hopperum*, dans les *Analecta Belgica*, tom. I, part. II, pag. 567 et 573.

(5) V. *Plac. de Brab.* III, pag. 300.—V. Wagenaar, pag. 333-339, et le Recueil de M. Groen, III, pag. 406 et suiv.

(6) Strada, pag. 257.

sa défaite de 1568, s'était retiré en France, où l'amiral de Coligny lui fit bon accueil. Il fit remarquer au prince que les Espagnols n'avaient point de marine dans les Pays-Bas, qu'il était possible de les attaquer avec avantage par mer, et facile ensuite de conserver, d'étendre même les conquêtes qu'on aurait faites sur eux (1).

Le prince d'Orange goûta fort ce conseil, et le mit aussitôt en œuvre. Il arma quelques vaisseaux en corsaires, et en donna le commandement au fameux Guillaume de la Marck, seigneur de Lumey, surnommé, comme l'un de ses aïeux, *le Sanglier des Ardennes.* Ces misérables forbans pillaient les vaisseaux qu'ils rencontraient en mer, et remontant l'Escaut, ravageaient et brûlaient les monastères et les fermes, puis, allaient vendre leur butin dans les ports d'Angleterre, qui leur offraient une retraite sûre. Le duc d'Albe, quoiqu'il parût mépriser ces *Gueux de mer,* comme on les appelait, ne laissa pas d'écrire à la reine Élisabeth, pour l'engager à leur interdire l'entrée de ses ports. Cette princesse, qui ne voulait pas rompre ouvertement avec l'Espagne, envoya l'ordre à Lumey de sortir avec tous ses vaisseaux, et la défense d'entrer dorénavant dans les ports de son royaume (2).

Lumey fut donc forcé de se mettre en mer, sans trop savoir quelle direction prendre, ni où se réfugier dans la suite. Le vent le poussa vers nos côtes occidentales et vers l'embouchure de la Meuse. C'est ainsi que sans dessein et sans but, ils s'approchèrent de la Brielle (3).

La flottille consistait en vingt-quatre voiles; deux bâtiments de commerce qu'on avait pris en route, en augmentaient le nombre. On profita de l'occasion qui semblait s'offrir d'elle-même,

(1) V. Wagenaar, pag. 308. — Vandervynckt, pag. 290 et 294.

(2) Strada, pag. 259. — Wagenaar, pag. 341.

(3) Strada, *loc. cit.* — Vandervynckt, pag. 292.

et Lumey surprit le 1 Avril 1572, qui était un jour des Rameaux, la petite ville de Brielle (1). Les gueux la fortifièrent à la hâte, et repoussèrent avec un rare bonheur une attaque du comte de Bossu, gouverneur de Hollande. La Brielle devint ainsi comme le berceau des Provinces-Unies.

La prise de cette ville, qui, quoique chétive, était regardée comme la clef de la Hollande, fut le signal d'un soulèvement général dans les provinces du nord : toutes les villes de la Zélande et de la Hollande, à l'exception de Middelbourg et d'Amsterdam, se déclarèrent contre les Espagnols. De son côté le prince d'Orange, sans perdre du temps, se mit en campagne avec deux corps, dont l'un, commandé par le comte de Berg, entra dans l'Over-Yssel, tandis que lui-même, à la tête de 20,000 hommes, se jeta sur la Gueldre (2).

Le duc d'Albe, qui avait senti d'abord l'importance du succès que les gueux venaient de remporter, rassembla aussitôt toutes ses forces pour passer en Hollande, et réparer les pertes du comte de Bossu : lorsqu'il reçut tout-à-coup la nouvelle de la prise de Mons par Louis de Nassau, à qui son frère avait donné le commandement d'un corps détaché, pour opérer une diversion, qui avait parfaitement réussi (3). Le gouverneur, plus consterné de cette nouvelle que de la première, se décida bien vite à tourner toutes ses forces du côté du Hainaut, et à différer son expédition contre le nord du pays, où la Gueldre et l'Over-Yssel venaient de se joindre au mouvement. Il fit donc investir la ville par son fils Frédéric de Tolède, pendant que lui-même tint en échec le prince d'Orange, qui volait au secours de son frère, et avait sur son passage pris plusieurs villes du Brabant (4).

(1) Wagenaar, pag. 344.
(2) Strada, pag. cit. et suiv. — Vandervynckt, pag. 293.
(3) Strada, pag. 261. — (4) Strada, pag. 263. — Wagenaar, pag. 365.

Dans cet intervalle, et au moyen de cette heureuse diversion, les provinces et les villes révoltées eurent le temps de se mettre en défense, et en moins de quatre mois il se trouva dans le seul port de Flessingue cent cinquante vaisseaux bien armés, montés par de bons marins, et en état d'affronter les forces les plus imposantes (1).

Cependant Mons fut obligé de se rendre (2). Le duc d'Albe y fit son entrée le 21 Septembre 1572 : quant à l'armée du prince d'Orange, privée des secours que les protestants français avaient promis, elle s'était dissoute d'elle-même, comme dans la première campagne, et le chef se retira avec une poignée de monde dans la province de Hollande (3).

Le duc reprit donc courage. Il envoya son fils avec une armée dans la Gueldre, qu'il soumit sans beaucoup de peine; il en fut de même de la Frise, mais la Hollande fit une plus longue résistance. La seule ville de Harlem soutint un siége de sept mois, et coûta, dit-on, 10,000 hommes aux Espagnols. Elle se rendit le 14 Juillet 1573. Tout le reste de cette campagne se passa en alternatives de succès et de revers pour les deux partis, mais sans beaucoup avancer les affaires du roi (4).

Ce prince reconnut enfin qu'il avait eu tort de vouloir soumettre les Pays-Bas par la force et la terreur, et songea bien tard à entrer dans un autre système (5). Mais dès ce moment le duc d'Albe ne pouvait plus rester dans son gouvernement;

(1) Vandervynckt, pag. 297.

(2) V. les clauses de la capitulation dans les *Analectes* de M. Gachard, pag. 150.

(3) Strada, pag. 265. — Wagenaar, pag. 391.

(4) Strada, pag. 266.— Wagenaar, pag. 410-430.— Van Loon, *Histoire métallique*, I, pag. 163.

(5) Voyez un rapport du secrétaire Courteville, et un autre de Joachim Hopperus, sur les moyens de pacifier les Pays-Bas, dans Van den Bergh, *Gedenkstukken*, etc. I, pag. 283 et 299.

d'ailleurs lui-même en était dégoûté. La supériorité de ses armes était devenue d'autant plus douteuse, que l'insubordination commença à se montrer parmi ses troupes, qui étaient mal payées, quoique le roi eût en peu d'années envoyé des sommes considérables. Cet obstacle, auquel le duc n'était pas habitué, joint au ressentiment des Belges qui n'avait fait que s'accroître, lui fit demander son rappel. D'autres prétendent que le roi le rappela de son propre mouvement. Il nomma pour lui succéder don Louis de Zuniga y Requesens, grand-commandeur de l'ordre de Saint-Jacques dans le royaume de Castille, et jusque là gouverneur de Milan. Le duc d'Albe le reçut honnêtement, lui remit le gouvernement en plein conseil le 28 Novembre 1573, et partit secrètement de Bruxelles le 18 Décembre suivant (1).

§ 4.

Depuis l'entrée en charge du commandeur de Requesens, jusqu'à l'arrivée de don Juan d'Autriche.

1573—1576.

ROIS DE FRANCE.	EMPEREURS.
Charles IX, † 1574.	Maximilien II, † 1576.
Henri III.	Rodolphe II.

Comme le commandeur de Requesens succédait à un homme détesté, il ne lui fut pas difficile de gagner l'estime des Belges par sa douceur et sa prudence; mais au point où les choses en étaient venues, et après les brillants succès obtenus par les révoltés, il était impossible que ceux-ci revinssent sur leurs pas (2). Il fallut donc continuer la guerre; et quoique la

(1) Strada, pag. 270. — Vandervynckt, pag. 306. — V. le Recueil de M. Groen, IV, pag. 257 et suiv.

(2) Strada, pag. 274.

mutinerie des troupes espagnoles, qui étaient toujours mal payées, y fût un grand obstacle, le commandeur ne perdit pas courage et se prépara à prendre bientôt l'offensive. Son plan était tracé d'avance : il fallait s'efforcer de réduire les villes et les provinces maritimes, et tâcher de conserver Middelbourg que les rebelles tenaient assiégé depuis deux ans. Le brave Christophe de Mondragon défendait cette place, mais elle était aux abois par le manque de vivres. Malheureusement la dernière tentative qui fut faite pour la ravitailler, échoua ; la flotte espagnole, partie d'Anvers, fut attaquée par l'amiral de Boisot, et essuya une défaite totale le 29 Janvier 1574. La ville se rendit le 19 Février suivant : la Zélande fut alors perdue tout entière, et les révoltés prirent soudain une attitude plus redoutable (1).

Presqu'en même temps le prince d'Orange ouvrit la campagne en Gueldre ; Louis de Nassau, et Henri son frère cadet, arrivaient d'Allemagne avec un corps d'armée de 11 à 12,000 hommes, tandis que Guillaume marchait de son côté pour les joindre : le but commun était Nimègue, dont l'une ou l'autre armée devait s'emparer. Mais don Sanchez d'Avila, général espagnol formé par le duc d'Albe, profita d'un de ces moments, où les soldats, apaisés par quelqu'argent, montraient de la bonne volonté, pour les mener contre le comte Louis. Il passa brusquement la Meuse, afin d'empêcher la jonction des deux armées, et livra bataille le 14 Avril sur la bruyère de Moock, non loin de Nimègue. La victoire fut complète du côté des Espagnols : les chefs des insurgés, Louis et Henri de Nassau, restèrent sur la place (2).

Cette expédition était cause que le siége de Leyde, entre-

(1) Strada, pag. 275. — Vandervynckt, pag. 314. — Wagenaar, pag. 461.
(2) Strada, pag. 276. — Vandervynckt, pag. 321.

pris depuis longtemps, avait dû être abandonné. Aussitôt après la victoire de Moockerheide, et avant que la ville eût songé à se ravitailler, elle fut de nouveau investie et serrée de si près, qu'elle eut bientôt à souffrir toutes les horreurs de la faim.

Cependant, malgré leur détresse, les assiégés tinrent bon, jusqu'à ce qu'enfin, pressés par la famine, ils eussent recours à un moyen désespéré, qui réussit parfaitement. Ils percèrent les digues de la mer, dont les eaux, poussées par un vent favorable, vinrent inonder les environs de la place, et forcèrent les Espagnols à lever le siége avec perte d'une grande partie de leur matériel et d'un millier de soldats (1).

La délivrance de Leyde eut lieu le 3 Octobre 1574. Au commencement de l'année suivante, il y eut des conférences à Bréda, pour parvenir à la paix. Elles avaient été ménagées par l'empereur Maximilien II, beau-frère du roi Philippe; mais les haines étaient encore trop vives, et les prétentions trop exagérées de part et d'autre : aussi les conférences n'aboutirent qu'à des reproches et des invectives réciproques, et la paix fut plus éloignée que jamais (2).

Après la rupture des négociations, les Espagnols coururent aux armes avec une nouvelle fureur. Ils s'emparèrent assez promptement de quelques villes hollandaises. Ces premiers succès augmentèrent le désir qu'avait don Louis de faire les derniers efforts pour forcer les rebelles à évacuer la Zélande. L'île de Tholen était encore au pouvoir des Espagnols, et comme elle n'est séparée des îles de Duiveland et de Schouwen que par des bras de mer guéables à basse marée, il donna ordre de tenter le passage, malgré les immenses difficultés qui s'opposaient à cette entreprise. Elle eut un succès complet :

(1) Strada, pag. 282. — Wagenaar, pag. 482 et suiv.
(2) V. Wagenaar, VII, pag. 31 et suiv. et Bilderdyk, VI, pag. 184 et suiv.

les deux îles furent prises vers la fin de Septembre 1575 (1), après quoi le commandeur alla mettre le siége devant Zierikzee, capitale et unique forteresse de cette partie de la Zélande (2). L'attaque et la défense de cette place furent également remarquables ; de part et d'autre on fit des prodiges de valeur : cependant au bout de neuf mois, les assiégés durent céder à la force, et se rendirent le 29 Juin 1576.

Requesens ne fut pas témoin de ce dénouement. Il avait passé l'hiver dans ce pays malsain, et sa santé en était fortement altérée : cependant ayant appris, sur la fin de Février, que la cavalerie espagnole menaçait de se mutiner dans le Brabant, il accourut à Bruxelles pour étouffer la révolte ; mais la veille de son arrivée, il fut saisi d'une fièvre pestilentielle, et mourut le surlendemain, 5 Mars 1576, à l'âge de 50 ans (3).

Cette mort imprévue apporta un grand changement dans les affaires. Les insurgés, qui étaient aux abois (4) et avaient vainement essayé de se mettre sous la protection de l'Angleterre, reprirent courage lorsqu'ils virent en quelles mains passait le pouvoir dans les provinces restées fidèles. Ici le temps avait manqué pour nommer un gouverneur provisoire : de sorte qu'en l'absence d'un chef, le conseil d'état crut devoir prendre les rênes du gouvernement au nom du roi. Ce conseil ne comptait alors que trois membres, le duc d'Arschot, le comte de Berlaymont et Viglius (5) ; mais ils s'associèrent plusieurs autres collègues, et donnèrent connaissance au roi de tout ce qui s'était fait. Le roi, après quelques hésitations (6), voulant

(1) Strada, pag. 284 et suiv. — Wagenaar, pag. 70 et suiv.

(2) Strada, pag. 290.

(3) Strada, pag. 293. — Vandervynckt, pag. 332.

(4) V. Wagenaar, pag. 89 et Bilderdyk, pag. 192.

(5) Wagenaar, pag. 90. — (6) V. Strada, pag. 294, et Vandervynckt, pag. 337.

donner aux Belges une marque de confiance propre à lui réconcilier les esprits, répondit dès le 24 Mars qu'il confirmait le conseil d'état dans le gouvernement, jusqu'à l'arrivée de don Juan d'Autriche son frère naturel, destiné au stadhoudérat général des Pays-Bas (1).

De son côté, le prince d'Orange profita des circonstances, pour mettre à exécution le projet conçu depuis longtemps, et essayé à différentes reprises, d'unir par un pacte spécial les deux provinces, où l'insurrection était le mieux consolidée, la Hollande et la Zélande. A cette fin, il convoqua les états des deux provinces à Delft, où, après bien des pourparlers, un traité d'union fut conclu et une espèce de souveraineté conférée au prince, pour toute la durée de la guerre. L'acte fut signé le 25 Avril 1576 par le prince, les nobles et les villes (2).

Pendant que ces provinces travaillaient à assurer leur indépendance, celles du midi tombaient dans la désunion et dans l'anarchie. Le conseil d'état avait besoin d'argent pour soutenir le siége de Zierikzee, et pour payer les troupes. Ne sachant comment s'en procurer, il eut recours à quelques nouveaux impôts, qui firent murmurer le peuple ; et, comme cette résolution n'avait été prise qu'après de longs débats, il en résulta tout d'abord des divisions intestines, dont le public ne tarda pas d'être informé. Bientôt les membres du conseil furent désignés par les épithètes d'*Espagnols* et de *patriotes*, ce qui diminua nécessairement le respect dont ce corps avait besoin pour administrer la chose publique. On ne s'arrêta pas là : les actions du conseil furent censurées, et de la censure on passa au mépris (3).

(1) Vandervynckt, pag. 338.

(2) V. Wagenaar, pag. 93 et suiv.

(3) Vandervynckt, pag. 339 et suiv. — Strada, pag. 294.

Une main cachée dirigeait tous ces mouvements, c'était celle du prince d'Orange. Il avait dans toutes les provinces des amis, des admirateurs, des émissaires, qui recevaient ses ordres, suivaient ses avis et s'employaient à le servir (1). En présence de ces sourdes menées, le conseil d'état était impuissant à faire le moindre bien. D'un côté les représentants des provinces demandaient à être réunis en assemblée générale; de l'autre côté, les soldats, faute de paiement, se livraient au brigandage. De toutes parts on disait que plusieurs membres du gouvernement se rendaient complices de ces excès (2). Bientôt le mal fut à son comble, lorsque la ville de Zierikzee, dont la prise avait coûté tant d'argent et de peine, fut perdue quelques semaines après, par l'indiscipline des troupes, qui abandonnèrent leur conquête. Elles réclamaient vingt-deux mois de solde, et quoi qu'on fît pour les apaiser, elles quittèrent la Zélande et se jetèrent sur le Brabant, pillant bourgs et villages, et menaçant même les villes, qui de leur côté armèrent leurs bourgeois, et se mirent en défense (3).

Dans cette extrémité, le conseil d'état, assailli de plaintes continuelles, fut contraint de déclarer les Espagnols rebelles, ennemis du roi et traîtres à la patrie. Tous les sujets de Sa Majesté dans les Pays-Bas furent autorisés à les exterminer, partout où ils les trouveraient armés. Cette sentence de proscription, qui était portée au nom du roi, fut décidée par la prise d'Alost, dont les soldats s'étaient rendus maîtres le 25 Juillet 1576, et où ils avaient commis de grands excès (4).

(1) Vandervynckt, pag. 348 et 350. — Voyez un rapport de Louis Delrio au prince d'Orange, dans le *Messager des Sciences*, de 1838, pag. 465. La même pièce se trouve plus complète dans Van den Bergh, *Gedenkstukken*, etc. I, pag. 313.

(2) Strada, pag. 295. — Vandervynckt, pag. 351.

(3) Strada, page citée et suiv. — Vandervynckt, pag. cit.

(4) V. *Placards de Brabant*, II, pag. 284. — V. aussi Vandervynckt, pag. 352 et Strada, pag. 296-298.

Les états-généraux étaient convoqués; mais cette mesure, qu'on avait en quelque sorte arrachée au conseil, ne put sauver ce dernier. Le 4 Septembre, la salle où il était réuni fut envahie par un seigneur brabançon à la tête de quatre cents soldats, et tous les conseillers furent emmenés captifs (1). Pendant que les états de Brabant se réunissaient à Bruxelles, ceux de Flandre, assemblés à Gand, avisaient au moyen de chasser les Espagnols du château de cette ville, qu'ils occupaient encore. Pour réussir plus sûrement dans cette entreprise, on demanda du secours au prince d'Orange, qui s'empressa d'envoyer huit enseignes de gens de pied (2) avec dix-sept pièces de canon (3). Aussitôt le château fut attaqué vigoureusement, battu en brèche et forcé de se rendre par capitulation le 11 Novembre (4). Le prince, outre ce premier secours, avait encore promis vingt-deux autres enseignes, qui arrivèrent de jour à autre, et se répandirent dans le pays sans opposition. Tout annonçait qu'un grand changement allait s'opérer.

En effet, les états-généraux s'assemblèrent à Bruxelles, où, dirigés par une main occulte et adroite, ils prirent au nom du roi les rênes du gouvernement, tout en laissant subsister le conseil d'état; mais on limita les attributions de ce dernier, et l'on changea une partie de son personnel (5). Une

(1) V. Vandervynckt, pag. 354.—V. aussi les *Mémoires* de J. B. De Tassis, dans les *Analecta Belgica*, tom. II, Part. II, pag. 207 et suiv.—V. une lettre de Jérôme de Roda dans les *Analectes* de M. Gachard, pag. 208.

(2) L'enseigne comptait 200 hommes, d'après Van Meteren, VII, pag. 178, *in fine* (édit. de 1755); mais ce nombre n'était pas fixe. M. Steur, dans son *Mémoire*, pag. 120, parle d'enseignes de 400 hommes.

(3) V. Vandervynckt, pag. 357-362.— V. aussi De Jonghe, *Gentsche Geschiedenissen*, I, pag. 259 et suiv.

(4) V. De Jonghe, pag. 284.

(5) V. Vandervynckt, pag. 366.

espèce de constitution fut aussitôt rédigée dans un sens républicain; puis on publia des manifestes où toutes ces mesures étaient justifiées, et on les envoya aux cours étrangères. En même temps, un seigneur fut député vers le prince d'Orange pour lui proposer de reprendre les négociations de Bréda, et d'ouvrir un congrès à Gand pour arriver à la paix (1). Cette proposition fut acceptée, le jour fixé au 10 Octobre, et dès le 18 de ce mois, les plénipotentiaires des états belges, et ceux des provinces soulevées, furent à leur poste. Les conférences commencèrent aussitôt, mais elles ne furent pas longues : tout avait été si bien prévu et préparé d'avance, qu'aux premiers jours de Novembre un traité fut conclu. On l'envoya pour la forme à Bruxelles, afin de le faire passer au conseil d'état; le 5 il fut approuvé, et le 8, tous les plénipotentiaires le signèrent à l'hôtel de ville de Gand, à portes ouvertes et au bruit du canon qui battait la citadelle (2). C'est la fameuse *Pacification de Gand* à laquelle les provinces et les villes qui n'y avaient pas pris une part directe, accédèrent depuis, excepté le Luxembourg qui refusa seul d'y souscrire.

Ce traité de paix, conçu en vingt-cinq articles, avait la forme d'un décret royal. Il y était statué, entre autres choses, que les provinces se prêteraient assistance mutuelle pour expulser du pays les soldats étrangers, et nommément les Espagnols; qu'immédiatement après on travaillerait, dans une assemblée générale des états, à régler les affaires du pays et en particulier celles qui regardaient la religion; que hors des provinces de Hollande et de Zélande, rien ne serait entrepris qui fût contraire à la religion catholique; que le prince d'Orange serait continué en ses charges de stadhouder et d'amiral de

(1) V. De Jonghe, pag. 268. — V. aussi Bondam, *Onuitgegeven stukken*, etc. I, pag. 7, 12, 21, 23, 27.

(2) Vandervynckt, pag. 369-371.

Hollande et de Zélande, avec les pouvoirs dont il jouissait en ce moment, jusqu'à décision ultérieure des états-généraux; que tout ce qui avait été établi par le duc d'Albe serait aboli, les biens confisqués rendus, les chapitres et les monastères remis en possession de leurs propriétés, etc. (1).

Pendant qu'on s'occupait ainsi à Gand de la pacification du pays, les soldats espagnols, poussés à bout et harcelés de toutes parts, se vengèrent par d'horribles excès de la haine qu'on leur avait vouée. Ils s'emparèrent de Maestricht, qu'ils livrèrent à la dévastation (2), pendant qu'une autre troupe marcha sur Anvers, et y entra le 4 Novembre, secondée par la garnison de la citadelle. Une partie de la ville fut dévorée par les flammes, des milliers de bourgeois périrent par le fer des Espagnols ou furent noyés dans l'Escaut, et la cité tout entière fut livrée au pillage pendant trois jours. On évalua les pertes à huit millions de florins. La mémoire de cet attentat passa à la postérité sous le nom de *Furie espagnole* (3).

Au moment même où les soldats du roi se rendaient ainsi plus odieux que jamais, arrivait à Luxembourg, en qualité de gouverneur des Pays-Bas, don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, déjà célèbre par la victoire navale de Lepante qu'il avait gagnée sur les Musulmans. Le jour de son arrivée fut le 3 Novembre 1576 (4).

(1) V. *Placards de Brabant*, I, pag. 586.—Vandervynckt, pag. 371-374.—Strada, pag. 299. — Wagenaar, VII, pag. 115. — V. aussi le Recueil de M. Groen, V, pag. 470.

(2) Strada, pag. 300. — Wagenaar, pag. 111.

(3) Strada, pag. 301-304. — Wagenaar, pag. 112-115.

(4) Strada, pag. 305. — Vandervynckt, pag. 380. — Wagenaar, pag. 124. — V. aussi Gachard, *Documents inédits*, I, pag. 356, note 1.

§ 5.

Gouvernement de don Juan d'Autriche.

1576—1578.

ROI DE FRANCE.	EMPEREUR D'ALLEMAGNE.
Henri III.	Rodolphe II.

Les députés du congrès de Gand, après la signature du traité, se rendirent à Bruxelles. C'est là qu'ils apprirent l'arrivée de don Juan d'Autriche. Leur surprise et leur embarras furent extrêmes; car ils n'attendaient pas le nouveau gouverneur, et le croyaient encore à Madrid. Celui-ci, à la vérité, avait traversé la France en poste et gardant le plus strict incognito. Encore, malgré toute sa diligence, était-il arrivé huit jours trop tard pour empêcher le sac d'Anvers, mais un mois trop tôt pour le prince d'Orange.

Le triste état des choses était trop évident, pour que don Juan méconnût sa position : aussi résolut-il de procéder par des voies amiables. Il écrivit d'abord aux conseils et aux états des provinces pour leur notifier son arrivée, en qualité de gouverneur-général muni des pleins pouvoirs du roi, et les inviter à lui envoyer une ou plusieurs personnes de leur choix, pour concerter avec lui les moyens de ramener la paix dans le pays (1).

En même temps il dépêcha d'autres lettres, contenant le même avis, aux commandants des troupes espagnoles. Il leur enjoignit en outre, par un ordre positif, de poser aussitôt les armes. Cet ordre fut exécuté; les Espagnols, soit par respect pour le prince, soit par repentir de leurs excès, obéirent ponctuellement, et cette soumission donna du relief à l'autorité du gouverneur (2).

(1) V. Gachard, *Doc. inéd.* I, pag. 356. — Bondam, pag. 84 et 155.
(2) Vandervynckt, pag. 386.

Celui-ci ne trouva pas le même empressement chez les états des provinces, qui répugnaient à abdiquer le pouvoir, quoique leurs députés, de retour de Luxembourg, eussent fait le rapport le plus favorable sur les intentions du nouveau régent. Après quelques débats, il fut résolu qu'on ne ferait rien sans l'avis du prince d'Orange, qui se trouvait en Hollande, où il épiait les événements. Il fut donc consulté, et répondit par un long mémoire, où il engageait les états à refuser tout accommodement. Cependant, sur la fin de sa lettre, il ajoutait que si, par bienséance ou par égard pour don Juan, ils jugeaient à propos d'entrer en pourparlers avec lui, il leur conseillait de lui proposer avant tout deux conditions préalables : de renvoyer tous les Espagnols, et d'accepter la pacification de Gand purement et simplement (1). Le prince d'Orange était persuadé que don Juan repousserait ces propositions, et que de là naîtrait un obstacle insurmontable. La défiance qu'il avait su inspirer était telle, qu'au milieu des négociations entamées avec le gouverneur, les principaux membres des états s'assemblèrent à Bruxelles, et conclurent le 9 Janvier un nouveau traité, connu sous le nom d'*Union de Bruxelles* (2), par lequel ils s'engagèrent solennellement à travailler de commun accord à l'accomplissement de la pacification de Gand, à l'expulsion des étrangers, au maintien de la religion, des priviléges de la nation, etc.

(1) Vandervynckt, pag. 386.—Strada, pag. 305.—Le prince avait d'abord conseillé aux états de s'assurer de la personne de don Juan. V. le Recueil de M. Groen, V, pag. 494. — V. aussi Bor, *Nederlantsche Oorlogen*, etc. Liv. X, pag. 195, et Bondam, I, pag. 188 et suiv.— M. Gachard a publié dans ses *Analectes*, pag. 301 et suiv. la lettre du prince aux états. Il n'y est pas question de la pacification de Gand; mais dans le texte publié par Bondam l'acceptation de ce traité forme une condition essentielle.

(2) V. le *Corps diplom.* de *Du Mont*, V, pag. 285. — Wagenaar, pag. 140. — V. aussi le Recueil de M. Groen, pag. 589. — V. sur l'*Union de Brux.* De Jonge, *Onuitgegeven stukken*, II, pag. 163-204.

Don Juan était venu à Marche-en-Famenne, pour faciliter les négociations : c'est là, qu'au grand désappointement des ennemis de la paix, il signa le 17 Février 1577 un traité, qui accordait tout ce qu'avaient demandé les états. Ce traité, connu sous le nom d'*Édit perpétuel* (1), fut publié dans les provinces, et ratifié par le roi le 7 Avril suivant. Cet arrangement répandit la joie dans toutes les provinces ; le gouverneur se rendit à Louvain, où il resta plusieurs semaines, pour donner aux Espagnols le temps d'évacuer le pays : enfin le 1er Mai il fit son entrée à Bruxelles, aux acclamations du peuple (2).

Le bonheur fut de courte durée. Malgré les instances de don Juan, le Taciturne avait refusé de souscrire aux conditions de l'édit perpétuel (3) : bientôt ses partisans recommencèrent leurs intrigues, et firent évanouir toutes les espérances de paix. Les bruits les plus sinistres et les plus malveillants furent répandus parmi le peuple, pour lui faire croire qu'il était trahi; d'un autre côté les états, toujours pleins de soupçons et subissant des influences étrangères, entravaient sans cesse l'action du gouverneur, et paralysaient ses efforts. Enfin de faux amis l'avertirent qu'on attentait à sa liberté, et même à sa vie (4). Toutes ces menées eurent pour résultat que don Juan, fatigué des embarras qu'on lui suscitait de toutes parts, résolut de s'y soustraire en se rendant maître de quelque place forte, d'où il donnerait ses ordres, et où sa personne serait en sûreté. Le comte de Berlaymont l'aida dans son projet qui fut exécuté le 24 Juillet : ce jour là, profitant d'une occasion

(1) V. *Placards de Brabant*, I, pag. 595.

(2) V. Vandervynckt, pag. 387-393. — Strada, pag. 310-313. — V. aussi *Documents inédits*, I, pag. 358.

(3) V. *Doc. inéd.* I, pag. 370, et le Recueil de M. Groen, pag. 566 et 626. — V. aussi Vandervynckt, pag. 394, et Strada, pag. 313. V. enfin de nouveaux détails donnés par M. Gachard, dans sa *Corresp. de Guill. le Tac.* III, Préf. pag. LI-LXIX.

(4) Vandervynckt, pag. 397. — Strada, pag. 315.



favorable, le gouverneur se fit introduire dans la citadelle de Namur; mais à peine y fut-il entré avec ses gardes, qu'il déclara vouloir retenir la place au nom du roi, et y fixer sa résidence (1).

Cette mesure était justifiée par la nécessité même où se trouvait le gouverneur de changer sa position; mais les états n'en jugèrent pas ainsi : ils accusèrent don Juan de perfidie et de déloyauté. Et apprenant bientôt qu'un corps de troupes espagnoles rentrait dans le pays, ils déclarent celui qui l'a rappelé, agresseur, traître, parjure, ennemi du roi et de la patrie. En même temps que l'on s'arme pour lui faire la guerre, on appelle le prince d'Orange à Bruxelles, où il fait son entrée triomphale le 23 Septembre (2). Un mois après, il est élu *Ruwaerd* du Brabant (3).

Si la noblesse du pays fût restée unie au Taciturne, c'en était fait de don Juan; mais plusieurs seigneurs connaissaient assez le premier pour le craindre, et voyant qu'il marchait à grands pas vers la même espèce de souveraineté dont il jouissait en Hollande et en Zélande, ils résolurent secrètement d'abaisser sa puissance. Une ligue se forma sous l'influence de la famille de Croy fort attachée à la religion catholique. Un seigneur de cette maison, le duc d'Arschot, nommé récemment gouverneur de la Flandre, se concerta avec ses parents et alliés pour offrir le gouvernement général des Pays-Bas à l'archiduc Mathias, âgé de 19 ans, frère de l'empereur Rodolphe et neveu du roi Philippe. Le but ultérieur de

(1) Vandervynckt, pag. 398 et 99.— Strada, page citée et suiv.— V. le Recueil de M. Groen, VI, pag. 104 et suiv.

(2) Vandervynckt, pag. 400-401. — Wagenaar, pag. 166 et suiv.— V. le recueil de M. Groen, pag. 144, 166, et 172.

(3) Strada, pag. 318. — V. Wagenaar, pag. 171, et les additions au VII[e] vol. pag. 60. — V. aussi le Recueil de M. Groen, pag. 208.

ce projet était de faire passer au prince autrichien la souveraineté de nos provinces moyennant un mariage avec une fille du roi : de cette manière on espérait concilier les droits de ce dernier avec l'antipathie qu'on ressentait pour lui dans les Pays-Bas (1). L'affaire fut conduite à l'insu des états, et terminée en peu de temps. L'archiduc ne se fit pas beaucoup prier, quitta Vienne le 3 Octobre et arriva en Belgique vers la fin du même mois (2).

Déjà le prince d'Orange avait eu vent de tout ce qui se préparait, et savait bien que c'était une intrigue ourdie contre lui; mais en habile politique il sut faire tourner à son avantage les moyens mêmes que ses antagonistes avaient choisis pour procurer sa chute (3). Il fut le premier à reconnaître Mathias, et montra beaucoup d'empressement pour négocier le traité qui devait régler les droits et les devoirs du nouveau gouverneur. Les conditions furent nombreuses; mais toutes se réduisaient à deux points essentiels : 1° que le prince d'Orange serait le lieutenant de l'archiduc en tout et pour tout; 2° que ce dernier n'entreprendrait rien sans l'avis du conseil d'état et le consentement des états-généraux. Ainsi l'autorité du prince allemand était réduite à rien, et quelque jeune qu'il fût, il sentait bien qu'on l'avait dupé; mais il était trop tard pour reculer. Il accepta donc toutes les conditions, et prêta serment à Bruxelles le 20 Janvier 1578 (4).

Pour faire réussir ce plan, le prince d'Orange avait eu soin d'éloigner le duc d'Arschot, qui aurait pu, avec les troupes

(1) V. Bilderdyk, VI, pag. 205.

(2) Strada, pag. 320 et 321. — Vandervynckt, pag. 416.— Wagenaar, pag. 172. — V. le Recueil de M. Groen, pag. 191 et 201.

(3) Voyez les *Analecta Belgica,* II, Part. II, pag. 286.

(4) Vandervynckt, pag. 419 et 420. — Strada, pag. 321.—V. Bilderdyk, pag. 206. Voyez le traité dans Bor, et le texte du serment en latin prêté par l'archiduc et le prince d'Orange, dans les *Bull.* de la commission d'Hist. 2e série, V, p. 183, 84.

qu'il commandait, appuyer l'archiduc et lui procurer ainsi des conditions plus favorables. Tout fut si bien préparé, que vers la fin du mois d'Octobre 1577 de grands troubles éclatèrent à Gand. Cette ville était alors le foyer du protestantisme; deux gentilshommes y avaient un ascendant sans bornes sur le peuple, c'étaient Jean de Hembyse (1) et François de la Kethulle, seigneur de Ryhove. Nécessaires l'un à l'autre, tous les deux, pleins d'ambition, et méditant le projet insensé de détacher la Flandre des autres provinces, pour en faire une république séparée dont ils seraient les chefs, ils cherchaient à s'attacher le menu peuple, qui avait en grande partie embrassé la réforme pour se livrer sans scrupule au pillage des églises et des couvents. Hembyse et Ryhove laissaient faire; mais tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens dans la ville souffrait de ces désordres, qui avaient commencé peu de temps après la pacification de Gand (2). Le duc d'Arschot se rendit à son gouvernement accompagné de vingt-trois enseignes d'infanterie et de trois cents chevaux. Il fit son entrée à Gand le 23 Octobre, et malgré son nombreux cortége, il fut très-bien reçu, parce qu'il ne parlait que de rétablir les anciennes libertés de la ville (3). Mais quelques jours après, il commença à prendre des mesures pour arrêter les excès des méchants, et c'est alors que l'orage éclata. Ryhove se rendit à Anvers auprès du prince d'Orange, et lui communiqua son dessein d'arrêter le duc d'Arschot, si le prince voulait lui donner quelques troupes. Ce dernier, quoique plein de rancune contre celui qui avait voulu le renverser, ne put prêter la main à une telle entreprise, qui l'eût trop compromis. Cependant Ryhove, enhardi

(1) M. Voisin a donné une notice sur Hembyse dans le *Messager des Sciences*, vol. de 1835, pag. 41.

(2) Vandervynckt, pag. 427-430.

(3) Vandervynckt, pag. 431.

par le seigneur de Sainte-Aldegonde, alors bourgmestre d'Anvers, retourna à Gand le 28 Octobre, et le lendemain, à l'aide de la populace, il entra dans l'hôtel du gouverneur, accabla ce fonctionnaire d'outrages, et l'emmena prisonnier. En même temps Hembyse enleva ceux qu'il appelait les complices du duc, c'est-à-dire plusieurs seigneurs flamands et wallons, ainsi que les évêques d'Ypres et de Bruges. Après ces violences, que personne n'osa empêcher, les deux tribuns s'occupèrent de l'organisation de leur république, à laquelle ils voulaient incorporer toute la Flandre (1).

La captivité du duc d'Arschot ne fut pas longue; non-seulement les états, mais l'archiduc et plusieurs provinces insistèrent pour le faire élargir. Quant aux autres, ils restèrent en prison, les troubles à Gand continuèrent, et l'intervention du prince d'Orange, qui s'y rendit vers la fin de l'année, n'apaisa les factieux que pour un instant; car à peine fut-il parti, que le désordre devint horrible (2).

Tous ces événements étaient de fort mauvais augure dans un moment où l'on se préparait à faire la guerre à don Juan. Celui-ci avait à son tour organisé une armée, qui, avant la fin de 1577, montait à plus de vingt mille hommes. Alexandre Farnèse, prince de Parme, lui avait ramené les bandes espagnoles renvoyées du pays en vertu de l'Édit perpétuel (3). Don Juan avait fait ses préparatifs avec si peu de bruit, que les états ne le croyaient pas en force de leur résister. Après une déclaration de guerre faite en forme de part et d'autre, les états conduisirent leurs troupes sur Namur; mais don Juan vint à leur rencontre et s'avança jusqu'à Gembloux, où il se

(1) Vandervynckt, pag. 432-435. — Wagenaar, pag. 177. — V. le Recueil de M. Groen, pag. 216, et de Jonghe, *Gentsche Geschiedenissen*, I, pag. 308-313.

(2) De Jonghe, pag. 319 et suiv. — Vandervynckt, pag. 441-444.

(3) Wagenaar, pag. 192.

livra un sanglant combat le 31 Janvier 1578. La victoire fut complète, éclatante pour les Espagnols. L'armée des confédérés fut détruite; elle perdit ses drapeaux, son artillerie et ses bagages (1).

Ce revers jeta tout le pays dans la consternation. L'archiduc Mathias, le prince d'Orange et le conseil d'état se retirèrent précipitamment à Anvers; car rien ne pouvait empêcher don Juan de marcher sur Bruxelles et de s'en rendre maître. Il ne le fit pas, sans que l'on sache pourquoi; mais tournant de l'autre côté, il prit Gembloux, Louvain, Tirlemont, Diest et plusieurs autres places, de force, d'emblée ou par composition, après quoi il retourna dans le Namurois, et alla camper à Bouges (2). Toutefois une partie de l'armée, sous le commandement du prince de Parme, fut envoyée pour soumettre le Limbourg (3).

Quand la première frayeur des confédéres fut un peu calmée, ils songèrent à réparer leurs pertes. La défection d'Amsterdam du parti royaliste accrut surtout leur courage (4). Ils refusèrent donc les propositions de paix que leur fit encore une fois don Juan, quoiqu'elles fussent appuyées de dépêches du roi (5); et ils résolurent de poursuivre la guerre. Mais les forces manquaient : il fallait chercher des secours à l'étranger, et ce besoin devenait d'autant plus pressant, que le prince de Parme soumettait le Limbourg presque sans se battre. On frappa donc à toutes les portes. Des députés furent envoyés à la diète de Worms, pour implorer l'assistance des princes de l'empire; mais ceux-ci restèrent sourds à la prière des états : il n'y eut que le comte palatin, Jean Casimir, qui se laissât

(1) Strada, pag. 335-337.

(2) Strada, pag. 339-345. (3) Strada, pag. 346-348.

(4) V. Wagenaar, pag. 190, et le Recueil de M. Groen, pag. 298.

(5) V. *Plac. de Brab.* II, pag. 288. — Wagenaar, pag. 195. — Strada, pag. 352.

gagner, et vint au secours des Pays-Bas avec un nombreux corps d'armée composé d'Allemands, et dont la reine Élisabeth d'Angleterre faisait les frais (1).

On s'était en même temps tourné vers la France, où Henri III n'osa pas se déclarer contre l'Espagne; mais son frère, le duc d'Alençon, n'ayant pas les mêmes raisons que le roi pour garder la neutralité, traita avec les confédérés (2), et prenant le titre pompeux de défenseur de la liberté des Pays-Bas, il vint à son tour renforcer l'armée des états (3).

Voilà donc les confédérés en mesure d'attaquer, avec des chances très-favorables, le général espagnol; mais trop peu unis entre eux pour en tirer avantage. Il y avait alors du côté des états quatre chefs, tous divisés d'intérêts et de vues : l'archiduc autrichien, le comte palatin, le duc d'Alençon et le prince d'Orange. Ainsi la discorde paralysa les efforts des états; mais ce qui porta le coup fatal à la confédération, ce fut la séparation des provinces wallonnes, c'est-à-dire du Hainaut, de l'Artois et de la Flandre gallicante.

Ces provinces ne voulaient changer ni de religion, ni de maître; elles ne demandaient que la conservation de leurs anciennes lois et le rétablissement de leurs libertés. Or, lorsqu'elles virent la pacification de Gand foulée aux pieds par la faction d'Hembyse et de Ryhove, qui pillait les églises, dévastait les couvents et massacrait les prêtres; lorsqu'elles virent que les chefs des confédérés travaillaient à la destruction de la foi, elles se séparèrent des autres provinces, et sans se réconcilier encore avec le roi, elles formèrent un tiers parti auquel on donna le nom de *Malcontents* (4).

(1) Wagenaar, pag. 200. — V. le Recueil de M. Groen, pag. 332.

(2) V. *Corps diplom.* de *Du Mont*, tom. V, P. I, pag. 320. — V. aussi le Recueil de M. Groen, pag. 364, et De Jonge, *Onuitgegeven stukken*, I, pag. 101-126.

(3) V. Wagenaar, pag. 228.

(4) Vandervynckt, pag. 442 et 448. — Wagenaar, pag. 220.



Pendant que les confédérés luttaient ainsi avec un mal qui minait leurs forces, don Juan, retranché dans son camp de Bouges, se tenait sur la défensive, en attendant les renforts que le roi devait lui envoyer. Il eut peut-être pu tirer de grands avantages de l'anarchie qui régnait parmi les confédérés, lorsque la maladie de langueur, dont il était atteint depuis quelque temps, dégénéra tout à coup en fièvre ardente accompagnée de symptômes de la peste, qui le conduisit au tombeau le 1er Octobre 1578, à l'âge de 30 ans (1).

Il avait eu soin, avant de mourir, de nommer un successeur provisoire : son choix était tombé sur Alexandre Farnèse, prince de Parme, qui s'en montra digne, et fut peu de temps après confirmé par le roi (2).

§ 6.

Gouvernement du prince de Parme.

1578—1592.

ROIS DE FRANCE.	EMPEREUR.
Henri III, † 1589.	Rodolphe II.
Henri IV.	

Le prince de Parme, en prenant la direction des affaires, n'avait qu'à suivre le plan de son prédécesseur. L'état des choses était peu changé : de toutes les provinces, le Luxembourg, avec une grande partie du Limbourg et du pays de Namur, étaient les seules où l'autorité du roi fût reconnue (3). Les autres provinces étaient aux confédérés et sous le gou-

(1) Strada, pag. 364 et 372. — Wagenaar, pag. 232.
(2) V. *Plac. de Brab.* II, pag. 296. — Strada, pag. 373 et 374.
(3) Strada, II, pag. 1.

vernement de l'archiduc Mathias ; mais le désordre ne faisait que s'y accroître, et le prince crut devoir temporiser, pour en attendre le résultat et agir ensuite selon les circonstances.

A Gand, la faction d'Hembyse et de Ryhove se livrait aux plus grands excès ; toutes les horreurs des Iconoclastes y furent répétées, mais avec plus de persévérance qu'au commencement des troubles. Les chefs, rêvant toujours leur république séparée, parcouraient tout le pays à la tête d'une multitude armée, et soumirent presque toute la Flandre flamingante, dont ils pillèrent et ruinèrent les églises, les abbayes et les monastères (1). Ces désordres durèrent pendant toute l'année 1578 ; ils furent cause que les *Malcontents*, qui avaient pris les armes contre les Gantois, pour empêcher le fanatisme protestant d'envahir aussi les provinces wallonnes, s'unirent plus intimement et formèrent le 6 Janvier 1579 la *Confédération d'Arras*, dont le but principal était la défense de la religion catholique. L'Artois, la Flandre française et le Hainaut entrèrent dans cette ligue, et se séparèrent ainsi d'une manière décisive des provinces confédérées (2).

Bientôt la division fut complète dans ces dernières ; la désertion se mit dans l'armée ; les étrangers, Français et Allemands, qu'avaient amenés Casimir et Alençon, songeaient bien plus à piller le pays qu'à le défendre, au point que leurs chefs, voyant qu'ils n'étaient plus maîtres de ces troupes, prirent le parti de les congédier, et se retirèrent eux-mêmes, l'un en Allemagne, l'autre en France. Ainsi les confédérés perdaient tous les jours de leurs forces, et les chances devenaient de plus en plus favorables au prince de Parme. Guil-

(1) Vandervynckt, pag. 447 et suiv. — V. le Recueil de M. Groen, VI, pag. 163. — De Jonghe, *Gentsche Geschiedenissen*, II, pag. 21 et suiv.

(2) Strada, pag. 4. — Wagenaar, pag. 243. — V. Bilderdyk, VI, pag. 213, et le Recueil de M. Groen, pag. 521.



laume d'Orange n'avait rien négligé pour arrêter les progrès de la discorde; mais tous ses efforts avaient été inutiles : et puis, il prévoyait que le mal n'en resterait pas là, mais que le parti des malcontents finirait par se jeter dans les bras du prince de Parme. C'est pourquoi, renonçant à l'espoir de maintenir l'union des provinces confédérées, il exécuta le projet, qu'il méditait depuis longtemps, de concentrer ses forces en restreignant les bornes de son ambition. Il donna tous ses soins à former une nouvelle union, non plus maintenant entre toutes les provinces insurgées, mais entre celles du nord, qui par leur position géographique étaient mieux défendues contre les attaques des Espagnols, et où le triomphe de la réforme, et un dévouement plus sincère à sa personne, lui promettaient un succès plus assuré. On convoqua donc une assemblée à Utrecht, où toutes les provinces septentrionales furent appelées, sous prétexte d'aviser à de nouveaux moyens pour la défense commune. La plupart des députés qu'y envoyèrent les villes ou les provinces, étaient instruits d'avance du but réel de la convocation. Après quelques négociations pour la forme, ils signèrent le 23 Janvier 1579 l'acte célèbre connu sous le nom d'*Union d'Utrecht,* qu'on peut regarder comme le pacte constitutif de la république des Provinces-Unies. Le traité est conçu en 26 articles, portant en substance : « Les Provinces-Unies constituent un corps indissoluble, au maintien duquel toutes doivent concourir; elles conservent leurs libertés et priviléges particuliers; la confédération ne décide de la guerre, de la paix et des trèves que du consentement de toutes les provinces; les autres intérêts sont réglés à la pluralité des voix; aucune province ne peut traiter séparément avec des puissances étrangères; des villes ou provinces voisines peuvent être admises dans l'union; en matière de religion chaque province suivra son bon plaisir; la confédération tiendra ses

assemblées à Utrecht; les stadhouders, les magistrats, les commandants des villes, etc. prêteront serment à l'Union (1). »

Les provinces qui entrèrent dans cette confédération étaient au nombre de sept : la Hollande, la Zélande, la Gueldre, la Frise, l'Overyssel, Groningue et Utrecht. Toutes cependant ne souscrivirent pas d'abord au traité, mais les unes un peu plus tôt, les autres un peu plus tard : c'est ainsi que l'Overyssel n'accéda qu'en 1580, et la ville de Groningue en 1594. En revanche, quelques villes des autres provinces s'y associèrent à leur tour : ce furent Gand, Venlo, Ypres, Anvers, Bréda, Bruges et le Franc de Bruges (2).

Pendant que ces choses se passaient au nord des Pays-Bas, le prince de Parme s'était mis en mesure de prendre l'offensive dans les provinces du midi, et il avait en même temps fait des avances au parti des mécontents, afin de les ramener à l'obéissance du roi. Ces premières démarches furent bien accueillies et suivies bientôt de négociations. Sans en attendre l'issue, le prince s'avança en Brabant avec toutes ses forces; il contraignit les troupes des états à se replier sur Anvers, après quoi il alla brusquement mettre le siége devant Maestricht, ville très-bien fortifiée, mais qui avait alors une faible garnison (3). Ce fut dans son camp devant Maestricht, qu'il reçut au mois de Mai 1579 les députés des provinces wallonnes, qui venaient lui présenter le traité conclu avec ses plénipotentiaires (4). Il contenait en gros, 1° la religion catholique reconnue exclusivement; 2° l'obéissance au roi rétablie purement et simplement; 3° la pacification de Gand et l'édit per-

(1) V. *Du Mont*, tom. V, P. I, pag. 322. — Wagenaar, pag. 247-262. — Vandervynckt, pag. 463 et suiv. — V. aussi le Recueil de M. Groen, pag. 536-564.

(2) Wagenaar, pag. 263.

(3) Strada, pag. 45 et suiv.

(4) Strada, pag. 37. — Vandervynckt, pag. 479.

pétuel confirmés, et 4° l'éloignement des troupes étrangères dans les six semaines (1). Cette dernière clause souffrit encore quelque difficulté; mais enfin on tomba d'accord; le traité fut confirmé le 28 Juin, et le lendemain la ville de Maestricht prise d'assaut, et livrée au pillage pendant trois jours (2).

La rigueur dont le prince usa envers cette ville, et le contraste de sa conduite à l'égard des provinces réconciliées, firent chanceler plusieurs villes, comme Malines et Bois-le-Duc qui se détachèrent de la confédération, et furent cause sans doute qu'aucune ville ou province n'entra depuis dans l'Union d'Utrecht (3).

Mais cette union elle-même, pour être intime, n'était pas indissoluble. Le prince d'Orange craignait surtout l'influence que pouvait avoir sur les esprits le retour à l'obéissance des provinces wallonnes. Il eut donc recours à un autre expédient qui, s'il pouvait réussir, cimenterait singulièrement l'union d'Utrecht, mettrait le sceau à la révolte, et ôterait aux confédérés la faculté de reculer dorénavant et de se réconcilier avec l'Espagne : c'était de faire déclarer le roi déchu de la souveraineté des Pays-Bas. Quand toutes les précautions eurent été prises, on convoqua les états-généraux à Anvers, au commencement de Janvier 1580; mais l'affaire ne réussit qu'à demi. Les députés catholiques reculèrent devant la proposition qui leur fut faite : ils voulaient le redressement de leurs griefs, mais refusaient de se soustraire à la domination de leur roi légitime. D'un autre côté ils se montraient peu disposés à voir la souveraineté passer au prince d'Orange : aussi n'en fut-il point question. On parla de nouveau d'appeler le duc d'Alençon, et Guillaume appuya ce plan, qui était

(1) V. *Plac. de Brab.* I, pag. 602. — Vandervynckt, pag. 481.

(2) Strada, pag. 93. — V. le Recueil de M. Groen, pag. 621.

(3) Strada, pag. 99.

entièrement dans ses intérêts. Le prince français, dont la faiblesse de caractère était connue, n'eut été qu'un fantôme de souverain, qu'il eut été facile de mettre de côté quand on n'aurait plus eu besoin de lui. Les catholiques ne rejetaient pas ce parti, en cas que la déchéance du roi fût prononcée par le plus grand nombre; mais on ne prit aucune décision : la chose paraissait trop importante; on convint de la soumettre encore aux délibérations des états provinciaux, auxquels on ferait part des différentes opinions qui avaient partagé l'assemblée, pour prendre ensuite une résolution définitive (1).

Les députés d'Anvers se séparèrent donc et retournèrent dans leurs provinces respectives. Mais tout ce qui s'était passé porta à son comble la colère du roi contre le prince d'Orange, qu'il regardait comme le chef et l'artisan des troubles qui depuis vingt ans déchiraient le pays. Croyant qu'il ne devait plus user d'égards envers un rebelle obstiné, il lança contre lui, au mois de Mars 1580, ce fameux édit de proscription, où il le déclare coupable de lèse-majesté divine et humaine, met sa tête à prix, et prononce la confiscation de tous ses biens (2). Le prince de Parme, à qui ce ban fut envoyé (3), hésita longtemps à le rendre public : ce ne fut que sur les ordres exprès et réitérés du roi, qu'il consentit enfin à sa publication par lettres circulaires du 15 Juin (4).

Le prince d'Orange répondit à l'édit de proscription de

(1) Strada, pag. 134, et Bentivoglio, II, pag. 331-330.

(2) V. l'édit. dans le *Corps diplom.* de *Du Mont*, tom. V, P. I, pag. 368, et dans Bor, II, pag. 209. — V. Strada, pag. 135. — Wagenaar, pag. 345 et suiv. — Vandervynckt, III, pag. 25.

(3) V. la lettre du roi dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, pag. 289. —Voyez une autre lettre du roi au prince de Parme, dans le Recueil de M. Groen, VII, pag. 165 et suiv.

(4) V. Dewez, *Hist. gén. de la Belgique* (édit. de 1828), VI, pag. 132.

deux manières : d'abord en prenant de là occasion pour faire prononcer définitivement la déchéance du roi, ce qui fut exécuté (1) ; ensuite par une apologie fort étendue, contenant en même temps un libelle diffamatoire contre le roi et les Espagnols, tellement caustique, que les états ne voulurent pas permettre de le publier en leur nom (2). La pièce fut cependant imprimée et envoyée à toutes les cours par le prince et ses partisans (3).

Déjà on avait pris soin de la défense des provinces contre les entreprises que pourrait tenter le prince de Parme. Le recours à la France fut d'abord arrêté presqu'en présence de l'archiduc Mathias, qui, peu flatté de la conduite qu'on tenait à son égard, donna, le 22 Juillet 1580, sa démission entre les mains des états-généraux (4). Au mois d'Août une ambassade fut envoyée en France, pour offrir la souveraineté des Pays-Bas à François de Valois, duc d'Alençon et d'Anjou et frère unique du roi. Le jeune prince, avide de régner, reçut cette offre avec un sot empressement; car le traité, qui fut signé le 19 Septembre (5), ne lui donnait que le nom de souverain, tant il y avait de conditions et de réserves. Il promit de se rendre aux Pays-Bas avec une bonne armée à l'ouverture de la campagne prochaine, en envoya à toutes les cours un manifeste pour rendre raison de sa conduite (6). Cependant tout le reste de l'année, et la plus grande partie de l'année suivante, furent employés en négociations avec

(1) V. Strada, pag. 136 et 137. — Wagenaar, pag. 391 et suiv.

(2) Vandervynckt, III, pag. 27.

(3) V. le texte de l'*Apologie* dans le *Corps diplom.* de *Du Mont*, tom. V, P. I, pag. 384-406.

(4) Vandervynckt, pag. 7.

(5) V. le texte dans le *Corps diplom.* pag. 380.—V. aussi le Recueil de M. Groen, VII, pag. 400, et Vandervynckt, pag. 8.

(6) Wagenaar, pag. 413.

l'Angleterre, dont le duc d'Anjou voulait épouser la reine Élisabeth ; mais celle-ci se jouait du prince français, et le mariage n'eut pas lieu. Ce ne fut qu'au mois de Février 1582 que le duc se rendit aux vœux de ses nouveaux sujets : il fit son entrée à Anvers, le 19 du même mois, avec le plus de solennité possible (1).

Presque toute l'année se passa en inaugurations. Le prince d'Orange promenait le duc de ville en ville, et le suivait comme son ombre. Celui-ci ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne portait qu'un vain titre, et qu'il n'avait presque rien à dire dans le pays. D'un autre côté, on ne faisait que se plaindre de lui, parce qu'il avait promis de nombreux renforts tant de France que d'Angleterre, et que ces renforts n'arrivaient point. A la fin, le duc fatigué de ces murmures, fatigué du rôle qu'on lui faisait jouer, résolut de quitter la Belgique ou d'y régner en prince. A cette fin, il s'avisa d'imiter la conduite de don Juan d'Autriche, en se rendant maître de la plupart des places fortes. L'entreprise fut fixée au 16 Janvier 1583. Des ordres secrets furent donnés aux commandants de Dunkerque, de Bruges, de Termonde et de plusieurs autres villes ; le duc se réserva à lui-même la surprise d'Anvers, comme étant la ville la plus importante. Au jour fixé, tout s'exécuta sur les différents points avec plus ou moins de succès, mais à Anvers l'affaire fut entièrement manquée. Les bourgeois avaient eu vent du coup qui se préparait, et reçurent si bien les Français, que plus de deux mille des leurs payèrent de la vie, et que le duc lui-même n'échappa qu'à travers mille dangers. Cette entreprise fut appelée par les Anversois la *Furie française* (2).

(1) Wagenaar, pag. 423. — Strada, pag. 159-162.— Voyez deux lettres d'Elisabeth, dans le Recueil de M. Groen, VIII, pag. 61-63, ainsi que d'autres lettres sur ce même sujet, *ib.* pag. 67, 72.

(2) Vandervynckt, pag. 13-17. — Wagenaar, pag. 472-480. — Strada, pag. 182-

Les affaires du duc d'Anjou étaient gâtées dans les Pays-Bas : le prince d'Orange fit ce qu'il put pour le réconcilier avec les états ; le roi de France s'interposa à son tour, et de cette manière les choses traînèrent encore quelque temps ; mais le duc vit bien que la confiance était perdue à tout jamais. Il se retira en France au mois de Juin, et y mourut l'année suivante, à l'âge de 28 ans (1).

Le prince de Parme n'avait pas manqué de profiter de ces divisions. Après la prise de Maestricht en 1579, il avait congédié les troupes espagnoles, pour remplir les conditions du traité fait avec les Wallons, ce qui le mit hors d'état de tenter de grandes entreprises (2). Les hostilités ne furent cependant jamais interrompues, mais les avantages demeurèrent partagés. C'est ainsi qu'en 1581, il avait mis le siége devant Cambrai, qui tenait le parti des états ; la ville était serrée de près et sur le point de se rendre, lorsque le duc d'Anjou étant venu à son secours, obligea Farnèse à l'abandonner (3). Alors les Wallons, voyant que l'armée royale était trop faible pour soutenir la guerre, demandèrent eux-mêmes le retour des troupes espagnoles. Cet acte de confiance donna du courage au prince de Parme, qui concentra aussitôt ses forces pour assiéger Tournai, et cette fois avec un plein succès. La ville, après une glorieuse défense des habitants et de la princesse d'Espinoy, capitula le 29 Novembre (4).

Mais ce fut surtout pendant les désordres qui survinrent

187. — V. une relation de cette entreprise dans les *Analectes* de M. Gachard, pag. 312. — Voyez aussi plusieurs lettres relatives au même événement, dans Groen, VIII, pag. 141 et suiv.

(1) Wagenaar, pag. 481-487 et 502.—Strada, pag. 195 et 210. Voyez aussi Groen, VIII, pag. 149.

(2) Strada, pag. 105.

(3) Strada, pag. 139-141. — Wagenaar, pag. 415.

(4) Strada, pag. 146-157.

après les folies du duc d'Anjou, que Farnèse remporta des avantages considérables. Il prit plusieurs villes en Brabant et en Flandre, et inquiéta même Anvers. L'année suivante, le prince de Chimai, gouverneur de la Flandre (1), se réconcilia avec le roi, et ramena sous son obéissance Bruges et le Franc (2). Ypres se soumit après un assez long siége (3). A Gand, Hembyse fut décapité, parce qu'il voulait changer de rôle et livrer la ville au prince de Parme (4). Gand capitula néanmoins le 17 Septembre (5), et successivement toutes les petites forteresses sur les bords de l'Escaut, telles que Tamise, Rupelmonde et autres en firent de même. Partout le prince, oubliant les fautes passées, accorda des conditions favorables et rendit même aux villes leurs anciens priviléges. Il se contenta de proscrire l'exercice du culte réformé, laissant toutefois aux dissidents le temps nécessaire pour arranger leurs affaires et quitter le pays.

Mais l'événement le plus remarquable de cette année fut la mort du prince d'Orange. Son crédit s'était considérablement affaibli dans les provinces belgiques, que la question religieuse séparait tous les jours de plus en plus de celles qui étaient entrées dans l'Union d'Utrecht. Aussi le prince était-il plus décidé que jamais à borner son ambition à la souveraineté de ces dernières. Enfin, après bien des intrigues et bien des mécomptes, il allait atteindre son but, du moins en partie. Il était sur le point d'être proclamé comte héréditaire de Hol-

(1) V. Van Loon, *Hist. métal.* I, pag. 320. — La société d'Émulation de Bruges a publié sur ces événements des détails très-intéressants, dans la 2e série de ses *Annales*, II, pag. 119 et suiv.

(2) Strada, pag. 207. — Wagenaar, pag. 507.

(3) Strada, pag. 208. — Wagenaar, pag. 509.

(4) Wagenaar, pag. 508. — Vandervynckt, pag. 50.

(5) Strada, pag. 233. — Wagenaar, VIII, pag. 18. — V. De Jonghe, *Gentsche Geschiedenissen*, II, pag. 443 et 446.

lande, Zélande et Utrecht; la cérémonie devait avoir lieu dans la ville de Delft, où le prince se rendit : lorsque, le 10 Juillet 1584, il fut assassiné par un Bourguignon nommé Balthasar Gérard. Il était dans la 52e année de son âge (1).

Malgré la triste situation où cette mort jeta les Provinces-Unies dépourvues d'argent et presque sans armée, elles montrèrent néanmoins beaucoup de courage. Elles déclarèrent presqu'aussitôt qu'elles voulaient continuer la guerre, et dès le 18 Août, elles instituèrent un conseil de régence composé de dix-huit membres, qui furent choisis dans les différentes provinces. A la tête de ce conseil fut placé Maurice de Nassau-Orange, second fils du Taciturne ; le fils aîné, le comte de Buren, étant retenu en Espagne (v. pag. 324) (2).

Cependant Farnèse, profitant du désordre momentané produit par la mort du prince d'Orange, fit des conquêtes rapides dans les provinces méridionales : et quoique Bruxelles, Malines, Termonde et quelques autres villes fussent encore au pouvoir des insurgés, il pouvait espérer de les réduire toutes avant la fin de l'année. La ville d'Anvers seule était capable de faire une longue résistance. Elle comptait à cette époque plus de quatre-vingt mille habitants (3); elle renfermait une nombreuse garnison, et elle était défendue d'un côté par des ouvrages presqu'inaccessibles, et couverte de l'autre par le large fleuve de l'Escaut. Le prince de Parme connaissait toute l'importance de cette place, dont la chute devait assurer le triomphe de la cause royale dans cette partie des Pays-Bas, mais il n'avait pas le tiers des forces nécessaires pour en faire

(1) V. Wagenaar, VII, pag. 511-532. — Bilderdyk, VII, pag. 70-81. — Strada, pag. 211. — Voyez aussi plusieurs lettres intéressantes concernant la mort du prince d'Orange dans De Jonge, *Onuitgegeven stukken*, II, pag. 98, 100 et 102.

(2) Wagenaar, VIII, pag. 5.

(3) V. Wagenaar, pag. 22.

le siége, tandis qu'il était tout aussi difficile de la bloquer, attendu qu'elle pouvait éternellement se ravitailler par la rivière, dont les Zélandais étaient maîtres. Le prince se tenait dans son camp à Beveren, où fut signée la capitulation de Gand (p. 355). C'est là qu'en étudiant la position de la forteresse, il conçut le projet gigantesque de jeter un pont sur l'Escaut, au-dessous de la ville, à un endroit où le fleuve est large d'environ deux mille quatre cents pieds (1). Les Zélandais d'un côté, les assiégés de l'autre, firent tous leurs efforts pour empêcher ou détruire cet ouvrage; mais malgré tous les obstacles Farnèse le poussa à bout, et parvint ainsi à se rendre maître de la place, qui capitula le 17 Août 1585 (2). La reddition d'Anvers décida de tout le reste; le prince de Parme eut bientôt soumis les provinces méridionales, et poussa même ses conquêtes du côté de la Gueldre.

Dans les Provinces-Unies les affaires étaient plus en déroute que jamais. Le siége d'Anvers les avait seul sauvées d'une perte certaine; mais comme le prince Maurice n'avait que dix-sept ans à la mort de son père, on avait cru devoir chercher du secours ailleurs. Les états essayèrent d'abord de se donner à la France (3); sur le refus de Henri III, ils s'adressèrent à la reine d'Angleterre, qui refusa également leurs offres (4).

Toutefois elle leur promit des secours en hommes et en argent, et permit que Robert Dudlei, comte de Leicester, allât les aider à se défendre (5). Ce seigneur arriva en Hollande avec cinq ou six mille hommes de bonnes troupes; il fut proclamé gouverneur-général des Provinces-Unies (6); mais on ne tarda pas à s'apercevoir que ce n'était pas l'homme qu'il

(1) Strada, pag. 232.
(2) Strada, pag. 219-227 et 231-287. — V. aussi Vandervynckt, III, pag. 59-66.
(3) V. Wagenaar, pag. 29 et 49. — (4) V. Wagenaar, pag. 53-66, et 88-91.
(5) *Id.* pag. 92-98. — (6) *Id.* pag. 112-120.

fallait dans les circonstances critiques où se trouvait le pays. Leicester s'occupait davantage de disputer aux états l'exercice de ses prérogatives, que d'arrêter les progrès toujours croissants de l'ennemi. Enfin les confédérés, las des caprices d'un étranger ambitieux, tournèrent les yeux vers le prince Maurice, qui avait alors vingt ans et manifestait les dispositions les plus heureuses. Ils demandèrent à la reine Élisabeth le rappel de Leicester; celui-ci donna sa démission le 17 Décembre 1587, et retourna en Angleterre (1); tandis que le prince Maurice fut, l'année suivante, revêtu des fonctions de capitaine-général et d'amiral des Provinces-Unies (2).

Ce prince justifia le choix des états par tous les talents militaires qu'on puisse rencontrer dans un homme; sa réputation s'accrut de jour en jour, au point que la jeune noblesse de France, d'Angleterre et d'Allemagne vint s'instruire chez lui dans l'art de la guerre, et que le célèbre Turenne fut son élève. On peut dire que le prince Maurice sauva la république naissante des Provinces-Unies; sans lui, elles eussent été inévitablement soumises par le prince de Parme, et forcées de retourner sous l'obéissance de Philippe II.

Mais le prince Maurice lui-même n'eut probablement pas su arrêter la ruine de la république, où le désordre intérieur était extrême, si une circonstance tout à fait imprévue ne fût venue à son secours, et n'eût fort à propos ranimé son courage et celui des confédérés : c'est le relâchement qu'on remarqua du côté des Espagnols (3). La cause de ce relâchement était la fameuse expédition que le roi Philippe préparait de longue main contre l'Angleterre, dont la reine l'avait

(1) Wagenaar, pag. 264-265.— V. Vandervynckt, pag. 77.— V. aussi De Jonge, *Onuitgegeven stukken*, I, pag. 129.

(2) Vandervynckt, pag. 78.

(3) V. Wagenaar, pag. 282.

singulièrement irrité, par la protection qu'elle n'avait cessé de donner aux Pays-Bas insurgés (1). Depuis longtemps les préparatifs se faisaient en Espagne dans le plus grand secret; on abattit des forêts entières pour la construction de vaisseaux; tous les ports du royaume fourmillaient de monde; partout on travaillait sans relâche (2). De son côté le duc de Parme (il avait pris ce titre depuis la mort de son père en 1586) armait puissamment en Belgique, et y rassemblait une armée de 30,000 hommes (3), selon les ordres qu'il avait reçus du roi. Il devait prendre un commandement important dans l'armée expéditionnaire, et préparer une escadre pour se joindre à la grande flotte; c'était même lui qui, avec ses vaisseaux et ses gens, devait faire les descentes et la première invasion dans l'embouchure de la Tamise, parce que ses marins connaissaient mieux les côtes anglaises que ceux qu'on amènerait d'Espagne (4).

Cependant, quelque soin que l'on eût pris pour cacher le véritable but de ce prodigieux armement, il ne tarda pas à être connu : et c'est alors qu'on vit la faute que Farnèse avait faite après le siége d'Anvers, de ne pas s'être rendu maître à tout prix des forts de Lillo, de Liefkenshoek et des autres forts placés plus bas, qui maintenant étaient entre les mains des Zélandais, et barraient absolument l'entrée de la mer. Au lieu donc que les vaisseaux équipés et armés à grand'peine par Farnèse, eussent pu descendre le fleuve et entrer en mer directement, il fallut au contraire remonter l'Escaut avec mille difficultés, faire des coupures, pratiquer des communications et chercher à grands frais d'argent et de temps une issue à

(1) Strada, pag. 397.
(2) Vandervynckt, pag. 83.
(3) V. Strada, pag. 404-405, et Bentivoglio, III, pag. 202.
(4) Vandervynckt, pag. 84. — Strada, pag. 401.

travers la Flandre (1). Tout cela eut pour suite inévitable que le duc ne put être à son poste à point nommé, mais qu'il y eut des retards, qui ne contribuèrent pas peu au mauvais succès de l'*Armada invincible*. Ce fut peut-être la cause principale du désastre (2). La flotte sortit au commencement du mois de Juin 1588 (3); elle était composée d'environ cent quarante vaisseaux de haut bord, montée par vingt mille hommes des meilleures troupes, outre les marins et les gens de service, et commandée par le duc de Medina Sidonia (4). Son sort fut des plus malheureux. N'ayant pas osé attaquer les Anglais avant que le duc de Parme n'eût opéré sa jonction (5), on perdit l'occasion favorable; la flotte anglaise, qui avait été presque surprise dans le port de Plymouth, prit le large et se mit à poursuivre et à harceler les Espagnols, qui avaient passé la Manche et pris station près de Dunkerque (6). Ceux-ci, pendant quinze jours, ne cessèrent d'essuyer les plus rudes attaques, où ils eurent constamment le dessous. Au bout de ce temps, leur flotte, quoiqu'elle n'eût fait que se défendre, était tellement délabrée, qu'il fallut songer à regagner l'Espagne (7). Ce retour dut se faire par les mers du nord, à cause que les Anglais fermaient le passage au midi; il fut aussi désastreux qu'il put l'être, par suite des tempêtes qu'on essuya. Les débris de l'*Armada invincible* rentrèrent en Espagne dans le courant du mois de Septembre (8). On dit que cette entreprise coûta au roi quarante millions de ducats, dix mille hommes, cent vaisseaux (9).

(1) Vandervynckt, pag. 88 et 100. — Strada, pag. 418.
(2) V. Strada, pag. 434-436. — (3) V. Strada, pag. 411 et 412.
(4) V. Strada, pag. 409-410. — Vandervynckt, pag. 90-93.
(5) Strada, pag. 413-414. — Vandervynckt, pag. 98-100.
(6) Strada, pag. 415-416. — Vandervynckt, pag. 100.
(7) Strada, pag. 419-420. — Vandervynckt, pag. 102-105.
(8) Strada, pag. 421 et 422. — Vandervynckt, pag. 106.
(9) V. Vandervynckt, pag. 107, 108.

Ce terrible échec eut beaucoup de retentissement en Espagne, où tout le monde s'était flatté d'un succès certain. On blâma la conduite des généraux, mais surtout celle d'Alexandre Farnèse. Le peuple ne savait pas que ce prince avait fait tout ce qu'il pouvait, et qu'il n'avait pas tenu à lui qu'il ne fût à son poste. Cependant les ennemis du duc de Parme, qui depuis longtemps cherchaient à le noircir aux yeux du roi, profitèrent des circonstances pour répandre les bruits les plus calomnieux contre ce grand homme. On disait qu'il avait été gagné par les Anglais, dont il devait bientôt épouser la reine, qu'il aspirait à la souveraineté des Pays-Bas, et que pour cela il se montrait si doux envers les villes et les provinces qu'il avait soumises jusqu'alors, etc. (1).

Le roi parut n'ajouter aucune foi à tous ces bruits; mais il est certain qu'ils avaient depuis quelque temps fait une profonde impression sur son esprit, et lui avaient inspiré de la méfiance à l'égard du duc. Il dissimula néanmoins, parce qu'il méditait un nouveau projet, auquel il voulait occuper son neveu de telle manière, qu'il ne lui laisserait ni le désir ni le temps de s'agrandir. En France Henri III venait d'être assassiné (2 Août 1589). Il était le dernier rejeton de la branche des Valois, qui s'éteignit en lui, car il décéda sans enfants, de même que ses trois frères. En 1559 leur sœur aînée avait épousé Philippe II, et lui avait donné deux filles, les infantes Isabelle et Catherine. Dans la suite le roi voyant François II, Charles IX et le duc d'Alençon mourir sans postérité, conçut l'espoir de placer sa fille sur le trône de France : et si la loi salique ne s'y fût opposée, Isabelle y avait effectivement le premier droit, après la mort de son oncle. Mais en vertu de cette loi française, qui exclut les femmes du trône, Henri IV,

(1) V. Strada, pag. 425-434. — Vandervynckt, pag. 109.

roi de Navarre, était le premier prince du sang, quoiqu'il fallût remonter à neuf ou dix générations, pour arriver à la tige commune avec les autres branches qui avaient régné en France. Henri III lui avait confirmé ce titre; mais le roi d'Espagne employa tous ses efforts pour le faire écarter. Son principal appui était la Ligue. Celle-ci avait pour but le maintien de la religion catholique, et s'opposait en conséquence de toutes ses forces à l'avénement du roi de Navarre, qui était protestant. Philippe, dès la naissance de la Ligue, l'avait soutenue à grands frais, d'abord sous main et en secret, ensuite ouvertement et par des corps d'armée (1).

Comme ces secours étaient pris le plus souvent sur les forces que commandait le duc de Parme, la guerre dut nécessairement languir dans les Pays-Bas. Aussi toute l'année 1589 se passa-t-elle sans grands résultats pour la cause du roi; tandis que les Provinces-Unies profitèrent de cette diversion pour cimenter leur indépendance et arracher aux Espagnols les conquêtes que Farnèse avait faites les années précédentes. En 1590, le 4 Mars, le prince Maurice se rendit maître de Bréda par stratagème, et l'armée royale fit des efforts inutiles pour reprendre cette ville (2).

Quelque temps après, le duc de Parme, s'étant rendu aux eaux de Spa pour rétablir sa santé, y reçut l'ordre du roi de pourvoir à la sûreté des places fortes en Belgique, et de marcher avec toutes les troupes dont il pouvait disposer, au secours de la Ligue comprimée dans Paris, qu'Henri IV tenait assiégé, et qui, faute de vivres, était sur le point de tomber entre ses mains (3). Le duc dut obéir. Ayant confié

(1) Voyez, sur la part que prit l'Espagne à la Ligue en France, le 7e et le 8e livre des *Commentaires de J. B. de Taxis*, dans les *Analecta Belgica* de Hoynck Van Papendrecht, tom. II, P. II, pag. 461 et suiv.

(2) V. Wagenaar, pag. 341 et suiv. — (3) Bentivoglio, pag. 212.

le soin des affaires au comte de Mansfeld et à son fils, il alla cueillir de nouveaux lauriers en France; car il parvint à ravitailler la capitale et à la fournir de munitions (1). Ce but atteint, il se hâta de revenir aux Pays-Bas. Le prince Maurice s'y était rendu maître de plusieurs forteresses; il continua même le cours de ses succès après le retour du duc de Parme, dont l'armée était trop faible, et en partie démoralisée par le défaut de solde. Ces échecs, et le chagrin qu'il ressentait de ce que ses services, loin d'être appréciés, étaient presque méconnus par le roi, augmentèrent sa maladie. L'année suivante, 1592, il fut encore obligé de passer en France, pour secourir Rouen. Il s'illustra de nouveau par sa bravoure et par sa tactique militaire, qui fut admirée de tout le monde. Après avoir forcé le roi à lever le siége de Rouen, il mit le comble à sa réputation par une retraite que l'on jugeait impossible. Le délabrement de sa santé l'obligea de revenir aux Pays-Bas; mais ce ne fut que pour aller mourir à Arras, dans l'abbaye de St.-Vaast, le 3 Décembre 1592, à l'âge de 45 ans (2).

§ 7.

Depuis la mort du duc de Parme, jusqu'à celle de Philippe II.

1592—1598.

ROI DE FRANCE.	EMPEREUR.
Henri IV.	Rodolphe II.

A la mort du duc de Parme, la séparation des Provinces-Unies était un fait consommé. Les Hollandais, déjà forts sur mer et maîtres de l'Escaut, attirèrent à eux le commerce

(1) V. Bentivoglio, pag. 213 et suiv.

(2) Vandervynckt, pag. 115 et 116. — Bentivoglio, pag. 326 et suiv.



des deux mondes, et acquirent bientôt une prépondérance, qui les rendit redoutables à toutes les puissances maritimes.

Quelques jours avant la mort de Farnèse, était arrivé à Bruxelles le comte de Fuentès, don Pedro Henriquez de Gusman d'Azevedo, que le roi avait envoyé pour succéder à son neveu (1); mais celui-ci s'était déjà choisi lui-même un successeur dans la personne du comte de Mansfeld (2). Or, comme ce seigneur, très-connu en Belgique où il avait servi sous Charles-Quint et pendant toute la durée des troubles, était mieux au courant des affaires et des besoins du moment, Fuentès eut la prudence de lui céder le pas, et se contenta de l'aider de ses conseils. Peu de temps après, le roi confirma la nomination de Mansfeld, et lui laissa Fuentès pour collègue. Ces deux hommes, également distingués par leurs talents, auraient pu rendre de grands services à leur maître, s'ils n'eussent été obligés d'éparpiller les troupes, et de dégarnir les Pays-Bas pour le soutien de la Ligue en France. La querelle allait y être décidée : Philippe travaillait plus fort que jamais pour atteindre le but qui lui avait coûté tant de peine, et pour lequel il avait prodigué ses armées et ses trésors. Un point qui l'embarrassait beaucoup, c'était le choix d'un époux qui convînt à l'infante Isabelle, et qui fût en même temps agréable aux Français. Si le chef de la Ligue, le duc de Mayenne, n'eut pas été marié, on lui aurait fait des propositions, et Dieu sait ce qui serait arrivé : mais il fallut essayer d'autres combinaisons. Philippe proposa son neveu l'archiduc Ernest, frère de l'empereur Rodolphe; mais s'apercevant bientôt que les Français n'étaient pas fort flattés de ce choix, il y renonça, et consentit à donner sa fille au duc de Guise, neveu de Mayenne, ce qui fut mieux écouté.

Les états du royaume étaient convoqués à Paris; les

(1) Vandervynckt, pag. 117. — (2) Vandervynckt, pag. 116.

ligueurs y avaient la majorité; ils étaient sur le point d'élire conjointement roi et reine de France le duc de Guise et l'infante Isabelle, lorsque Mayenne lui-même fit suspendre la décision, et ce délai conserva la monarchie aux Bourbons. Henri IV embrassa la religion catholique, ce qui fit tomber la Ligue, et avec elle s'évanouit l'espoir du roi d'Espagne (1).

Pendant que ces choses se passaient en France, la guerre dans les Pays-Bas se faisait avec peu d'énergie de part et d'autre. Les principales forces des Espagnols étaient employées ailleurs, et de leur côté les Hollandais, tout appliqués à leur commerce, qui prospérait de jour en jour, se contentaient de s'arrondir, de se fortifier et de se tenir sur la défensive.

Au commencement de l'année 1594, le comte de Mansfeld, qui n'avait été chargé du gouvernement que jusqu'à l'arrivée d'un prince du sang, résigna ses fonctions entre les mains de l'archiduc Ernest, qui arriva le 17 Janvier à Luxembourg (2). Ce prince débonnaire, fort aimé du roi Philippe qui lui destinait sa fille avec les Pays-Bas et la Franche-Comté pour dot, fut reçu avec enthousiasme dans toutes les provinces réconciliées. Les peuples espéraient qu'il leur procurerait la paix, et l'archiduc n'avait pas d'autre désir. La paix était d'ailleurs entièrement dans son intérêt, à présent que tout espoir de régner en France était perdu pour lui, par la reconnaissance de Henri IV. En outre on devait prévoir que ce roi, aussitôt qu'il se serait affermi sur le trône, pourrait bien prendre sa revanche contre Philippe, qui lui avait disputé si vivement la couronne, et qu'ainsi l'on se trouverait en Belgique entre deux feux. Ces considérations, jointes à la grande bonté de caractère qui distinguait Ernest, lui firent faire aux

(1) Vandervynckt, IV, pag. 68-100.
(2) Vandervynckt, III, pag. 119.

Provinces-Unies des propositions de paix telles que la sincérité ne pouvait en être suspectée (1). Elles furent présentées à l'assemblée des états-généraux, le 16 Mai 1594, par les envoyés de l'archiduc, qui de leur côté ne négligèrent rien pour les faire accepter. Mais ces avances n'eurent aucun succès : les Hollandais, fiers de leur prospérité, et pleins de confiance dans leurs forces, loin de vouloir prêter l'oreille à un accommodement, refusèrent même d'entrer en négociation (2).

Cette issue d'une démarche sur laquelle il avait peut-être trop compté, causa un chagrin mortel à l'archiduc, dont la santé était très-faible. D'un autre côté, il vit l'insubordination gagner de nouveau les soldats espagnols, qui déjà, à leur retour de France, s'étaient mutinés dans le Hainaut, parce qu'ils ne recevaient point de solde. Enfin, pour comble de malheur, Henri IV venait de déclarer la guerre à l'Espagne. Cette nouvelle acheva de ruiner la santé de l'archiduc, qui mourut presque subitement à Bruxelles, le 21 Février 1595, à l'âge de 42 ans (3).

Le comte de Fuentès, étant pourvu d'avance d'une commission suffisante, prit aussitôt le gouvernement par *interim*, jusqu'à l'arrivée de l'archiduc Albert, à qui le roi donna les Pays-Bas à gouverner, après la mort de son frère Ernest (4). Le double danger, qui avait hâté la fin de ce prince, n'effraya point le comte. En homme habile, il jugea qu'Henri IV n'avait consulté que son ressentiment et très-peu ses forces; qu'à peine établi dans son royaume, qui était dans un pitoyable état, qui avait besoin de repos, et où les ruines fumaient

(1) V. Vandervynckt, III, pag. 122, et Wagenaar, VIII, pag. 396. — V. aussi Bor, liv. XXXI, pag. 27.

(2) Vandervynckt, pag. 123 et 124. — Bor, pag. 28.

(3) Vandervynckt, pag. 125. — (4) *Id.* pag. 126.

encore, il était incapable de soutenir une longue lutte. Fuentès résolut donc de tenir d'un côté les forces hollandaises en échec, et d'agir avec vigueur du côté de la France. Ce plan fut exécuté avec autant de succès que de talent. Du côté des Provinces-Unies, le vieux général Christophe de Mondragon, qui servait dans les Pays-Bas depuis le commencement des troubles, répéta les mêmes manœuvres qui avaient complétement réussi au duc d'Albe dans la campagne de 1568, et quoiqu'il eût affaire avec le célèbre prince Maurice, il prit partout si bien ses mesures, qu'à la fin de l'été l'armée hollandaise harcelée et fondue, n'avait pas gagné un pouce de terrain (1).

Le comte de Fuentès dirigeait lui-même les opérations du côté de la France, où la guerre fut plus vive. Les Français eurent d'abord quelqu'avantage; mais le comte, profitant de la jalousie qui régnait parmi leurs généraux, prit bientôt le dessus : il se rendit maître du Câtelet et de Doulens en Picardie; il eut même le bonheur de battre les Français venus au secours de cette dernière place, et de leur faire éprouver une grande perte. Il couronna ses succès par la prise de Cambrai, que le duc de Parme avait dû abandonner en 1581. La ville se rendit le 4 Octobre 1595 (2). Ainsi se termina cette double campagne à l'honneur du comte de Fuentès, qui se démit quelques mois après de son gouvernement entre les mains de l'archiduc Albert.

Ce prince, cinquième fils de l'empereur Maximilien II, fut d'abord destiné à l'Église. Il n'avait que dix-huit ans, quand le pape Grégoire XIII lui donna le chapeau de cardinal; mais le roi son oncle ne permit point qu'il prît les ordres. Il lui réservait d'autres dignités. Pendant sa vice-royauté de Por-

(1) Vandervynckt, pag. 126-130.
(2) Vandervynckt, pag. 135.

tugal, Albert avait rendu des services si signalés à l'Espagne; il y avait montré tant de talents et de vertus, que Philippe lui promit, après la mort d'Ernest, la souveraineté des Pays-Bas, avec la main de sa fille Isabelle-Claire-Eugénie. Quoique à cette époque Philippe dût renoncer à l'espoir de réunir sous son sceptre toutes les parties des Pays-Bas, il ne pouvait faire mieux, pour conserver du moins les provinces réconciliées, que de leur donner un souverain particulier. Mais avant d'exécuter ce projet, il trouva bon d'envoyer d'abord l'archiduc en Belgique en qualité de gouverneur général, pour qu'il eût l'occasion de se faire connaître aux Belges, de gagner leur amour et leur confiance, afin de préparer ainsi les voies à la cession projetée, et s'assurer d'avance du consentement de la nation (1).

Cette fois Philippe ne se trompa point dans son choix. Albert était un prince doué de toutes les qualités propres à lui concilier les cœurs des Belges. A la piété la plus tendre, à la douceur la plus insinuante, à l'équité la plus rigide, il joignait une capacité plus qu'ordinaire, une valeur héroïque, une prudence consommée. Pour se rendre plus agréable au pays, et en même temps pour manifester ses vues pacifiques envers les Provinces-Unies, Albert amena avec lui le fils aîné du Taciturne, le ci-devant comte de Buren, qui avait été retenu en Espagne pendant l'espace de vingt-huit ans. Dans le même but, la cour de Madrid lui avait fait restituer tous ses biens confisqués aux Pays-Bas et en Bourgogne (2). On se flattait encore que sa présence, et l'influence qu'il exercerait sur son frère Maurice, pourrait faciliter la réconciliation; mais cette attente fut trompée.

L'archiduc Albert était aussi accompagné d'un corps d'ar-

(1) Vandervynckt, pag. 135. — (2) Vandervynckt, pag. 139.

mée de 3,000 Espagnols : et sachant combien le manque de solde avait fait de tort à la cause du roi, il avait pourvu à ce besoin, en apportant avec lui deux millions de ducats en lingots (1).

Ayant fait son entrée à Bruxelles le 11 Février 1596, il fallut commencer par pousser la guerre contre la France et le prince Maurice, ce qui fournit tout d'abord une occasion à l'archiduc de montrer ses talents militaires, et c'est ce qu'il fit avec un plein succès. Fidèle au plan que le comte de Fuentès avait si heureusement suivi, il fit marcher une armée en France, où il s'empara dans l'espace de quinze jours de la ville et du château de Calais. Cette brusque expédition, qui fut terminée dès le 24 Avril, déconcerta les ennemis, et fit grand honneur à l'archiduc qui, profitant du bonheur de ses armes, mit le siége devant Ardres, à trois lieues de Calais, et entra encore dans cette ville par capitulation. Puis, sans laisser à ses adversaires le temps de se reconnaître, il pourvut à la sûreté de ses frontières du côté de la France, et conduisit tout-à-coup ses troupes contre les Provinces-Unies. Là il fit mine d'inquiéter tantôt Breda, tantôt Berg-op-Zoom; il força le prince Maurice à des marches continuelles : et pendant qu'il le tenait en échec, un fort détachement d'Espagnols passa l'Escaut, pour faire une invasion en Flandre, et assiéger Hulst au pays de Waes. Cette ville fut forcée de capituler au mois d'Août, malgré les efforts que fit le prince pour la dégager. Ainsi se termina la campagne, qui couvrit l'archiduc de gloire, et rendit aux Espagnols tout l'ascendant du succès (2).

Cet éclatant début de l'archiduc lui concilia l'estime des Belges, et leur inspira de la confiance. Le reste de la saison

(1) Vandervynckt, *loc. cit.* — (2) *Ib.* pag. 140-143. — Wagenaar, pag. 429-434.

se passa en préparatifs pour l'année suivante, qui fut cependant moins heureuse. Pendant l'hiver on essaya de faire la paix; mais les Hollandais, confiants dans l'alliance offensive et défensive qu'ils venaient de conclure avec la France et l'Angleterre, n'en furent que plus intraitables (1).

Maurice commença, ou plutôt prévint la campagne de 1597 par la défaite d'un corps d'Espagnols près de Turnhout (2). Cet échec, essuyé le 24 Janvier, fut compensé par la prise d'Amiens, dont un lieutenant d'Albert se rendit maître par stratagème, le 11 Mars (3). Mais le roi de France se fit un point d'honneur de reprendre cette ville; il rassembla promptement toutes ses forces pour l'assiéger, et parvint, malgré les efforts de l'archiduc, à la regagner le 19 Septembre. Pendant ce temps, le prince Maurice, toujours actif à profiter des occasions, força les petites places, qui avaient encore des garnisons espagnoles dans l'Overyssel, en Gueldre et du côté du Rhin (4).

Après la reprise d'Amiens, les hostilités se ralentirent : Henri IV désirait la paix. De son côté Philippe II, sentant approcher le terme de sa carrière, cherchait aussi à terminer la guerre avec la France; enfin, le pape Clément VIII, le roi de Pologne et d'autres puissances s'interposèrent auprès des deux rois : bientôt on entra en négociation, et, le 2 Mai 1598, malgré l'opposition des Provinces-Unies, la paix fut conclue à Vervins entre l'Espagne et la France par un traité confirmatif de celui de Câteau-Cambrésis de 1559 (5). Dès lors l'archiduc put donner tous ses soins à la guerre avec la Hollande.

Déjà depuis longtemps il avait expédié, avec une lettre de

(1) V. Wagenaar, pag. 450. — Vandervynckt, pag. 143.

(2) Wagenaar, pag. 465.

(3) Vandervynckt, pag. 146. — (4) V. Wagenaar, pag. 468 et suiv.

(5) V. *Placards de Brabant*, I, pag. 681, et Vandervynckt, pag. 157.

sa main, les lettres circulaires du roi, datées du 10 Septembre 1597, à tous les conseils et corps de justice, aux états et villes des provinces, aux chevaliers de la Toison-d'Or, aux gouverneurs, au clergé et aux principaux seigneurs du pays (1). Elles annonçaient que le roi avait l'intention de marier sa fille aînée à l'archiduc Albert, et de céder aux époux les Pays-Bas, la Bourgogne et le Charolais, en apanage héréditaire. Ce projet obtint l'assentiment général de tous les ordres : leurs actes d'adhésion (2) furent envoyés en Espagne, où le roi procéda solennellement, le 6 Mai 1598, à l'exécution de son projet. L'acte de cession est en forme d'édit perpétuel comprenant les clauses de la donation en dix ou onze conditions qui se suivent. Les principales sont, que les archiducs et leurs descendants possèderaient la totalité des provinces cédées sans aucun démembrement; — que leurs enfants et descendants légitimes en hériteraient selon l'ordre de leur naissance, et avec préférence des enfants mâles; — qu'avant d'en prendre possession, ils prêteraient serment de vivre et de mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine; — qu'à défaut de descendants, les provinces retourneraient à la monarchie espagnole; — que les princes de ces pays ne permettraient jamais à leurs sujets de faire aucun commerce avec les Indes orientales ou occidentales (3), etc. Immédiatement après fut dressé le contrat de mariage, et le 30 Mai l'infante envoya une procuration (4) générale à l'archiduc, qui fut inauguré provisoirement à Bruxelles le 22 Août (5), huit jours après

(1) V. Gachard, *Documents inédits*, I, pag. 378 et suiv.

(2) V. *Documents inédits*, pag. 393 et suiv.

(3) V. *Placards de Brabant*, IV, pag. 440.

(4) Cette procuration se trouve dans la Collection de *Du Mont*, t. V, p. 581.

(5) Voyez les conditions auxquelles Albert se soumit, dans la même Collection, *ib.* pag. 591.



que l'acte de cession eut été communiqué aux états-généraux assemblés en cette ville. Comme on pressait Albert de venir en Espagne pour accomplir son mariage avant la mort du roi qui était imminente, il se hâta de mettre ordre au gouvernement des provinces, et partit vers le milieu de Septembre avec une suite nombreuse. Il n'était pas encore fort avancé dans son voyage, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort du roi, décédé le 13 Septembre 1598, dans la 72e année de son âge et après un règne de 43 ans, depuis l'abdication de Charles-Quint (1).

Aucun prince n'a été plus diversement jugé que Philippe II; les uns en ont dit trop de bien, les autres trop de mal. On reconnaît aujourd'hui qu'il était sincèrement et profondément religieux; s'il s'est trompé dans le choix des moyens pour le maintien du catholicisme dans ses états, du moins il s'est trompé de bonne foi. On peut ajouter que sans lui l'Europe eut été en proie à des malheurs que maintenant nous ne connaissons pas, parce qu'il les a empêchés.

Il ne laissait qu'un fils, Philippe III, alors âgé de vingt ans. Ce prince était, pour les talents, bien inférieur à son père: la faiblesse de son administration fit perdre à la monarchie espagnole l'éclat dont elle avait brillé sous les règnes précédents.

(1) V. Vandervynckt, pag. 160.

CHAPITRE II.

DEPUIS L'ÉRECTION DES PAYS-BAS EN SOUVERAINETÉ PARTICULIÈRE, JUSQU'A LA GUERRE DE LA SUCCESSION.

1598—1700.

§ 1.

Règne des archiducs et de Philippe IV, jusqu'à la paix de Munster, en 1648.

ROIS DE FRANCE.	EMPEREURS.
Henri IV, † 1610.	Rodolphe II, † 1612.
Louis XIII, † 1643.	Matthias, † 1619.
Louis XIV.	Ferdinand II, † 1637.
	Ferdinand III.

L'avénement d'Albert et d'Isabelle ouvre, en quelque sorte, une nouvelle période pour notre histoire. Le demi-siècle, qui venait de s'écouler, avait été une époque de destruction et de calamité; le règne de ces princes fut une ère de réparation et de bonheur, autant du moins qu'il était possible d'être heureux au milieu de ruines.

Albert et Isabelle, après avoir célébré leur mariage à Valence le 18 Avril 1599 (1), partirent de l'Espagne vers la fin de Juin, et arrivèrent à Bruxelles le 5 Septembre. Ils furent inaugurés la même année, et au commencement de l'année suivante, dans toutes les villes où cette cérémonie devait avoir lieu (2). Partout ils furent reçus avec le plus grand enthousiasme. Les peuples commençaient à respirer un peu de

(1) V. Vandervynckt, pag. 154, 170 et suiv.

(2) V. *Placards de Brabant,* tom. I, pag. 210. — V. aussi *Actes des États-généraux de* 1600, par M. Gachard, Introd. pag. vj.

leurs longues souffrances; la guerre civile avait cessé par le retour à l'obéissance de toutes les provinces belgiques, et l'on espérait plus que jamais que les nouveaux souverains s'empresseraient de faire la paix avec les provinces séparées. Déjà avant son départ, l'archiduc Albert avait fait des démarches à cette fin, en notifiant aux états de ces provinces la cession des Pays-Bas en faveur de son mariage avec l'infante, et en les invitant à se rallier à ce nouvel ordre de choses. Ces avances restèrent sans aucun résultat; on ne daigna pas seulement y répondre. Les Hollandais songeaient moins que jamais à un accommodement, depuis surtout que le commerce des Indes leur procurait de grandes richesses, auxquelles ils auraient dû renoncer conformément à l'acte de cession (1).

Il fallut donc se résoudre à continuer la guerre contre la Hollande. Pendant son absence, Albert avait confié le gouvernement du pays à son cousin germain, le cardinal André d'Autriche, et le commandement de l'armée à don Francisco de Mendoza, amiral d'Aragon (2). Il avait recommandé à ce dernier de ne pas faire de grandes entreprises, mais de s'assurer d'un passage sur le Rhin, afin de pouvoir plus tard attaquer les Provinces-Unies par le côté où elles étaient le plus faibles. Ces ordres furent exécutés; la campagne de 1599 se passa tout entière du côté du Rhin, mais elle fut très-défavorable : le prince Maurice sut, avec une poignée de monde, renverser tous les plans de Mendoza, dont l'armée se démoralisa au point que des compagnies entières désertèrent, faute de payement (3).

Ce fut là la première difficulté qu'à son retour Albert eut à combattre. Le mal fit encore des progrès; il y eut une nou-

(1) V. Wagenaar, IX, pag. 11 et suiv. et Bor, liv. XXXV, pag. 38.
(2) Vandervynckt, pag. 177.
(3) Wagenaar, pag. 45 et suiv. — Bentivoglio, IV, pag. 215 et suiv.

velle défection d'une bonne partie de l'armée, qui alla s'établir dans le pays de Liége, et dont l'exemple ébranla toutes les autres troupes. L'archiduc ne parvint à les apaiser qu'au prix des plus grands sacrifices (1). De son côté, le prince Maurice profita de ces embarras, en s'emparant pendant l'hiver de plusieurs forts mal défendus par les Espagnols (2); mais ce ne fut là que le prélude de plus grandes entreprises. On croyait que la guerre se ferait sur le Bas-Rhin, comme l'année précédente, lorsqu'au mois de Juin 1600, Maurice descendit tout-à-coup dans la Flandre avec une nombreuse armée, et alla mettre le siége devant Nieuport. En même temps des vaisseaux chargés d'artillerie, de vivres et de bagages entrèrent à Ostende, occupé alors par les Hollandais, et qui devait servir de place-d'armes. Le plan du prince était de s'emparer de toute la Flandre maritime; mais l'archiduc, qui avait été averti vaguement qu'une expédition se préparait, prit si bien ses mesures, qu'au bout de quatre jours il était sur les lieux avec une armée supérieure. S'il se fût contenté de couper à l'ennemi le chemin d'Ostende, Maurice était perdu, car il ne pouvait ni reculer, ni avancer. Ce général le savait si bien, qu'il se hâta de demander du secours. Le 2 Juillet au matin le comte Ernest de Nassau lui conduisit un renfort considérable; mais il fut entouré par les Espagnols et entièrement défait, presque à la vue de la grande armée. Ce succès éblouit l'archiduc; au lieu de laisser reposer ses soldats fatigués par le combat, il résolut d'attaquer le même jour le prince Maurice, dont les troupes étaient fraîches, et d'ailleurs forcées de vaincre ou de mourir. La bataille fut meurtrière, et la victoire longtemps disputée; à la fin cependant le génie de Maurice l'emporta : l'armée de l'archiduc fut mise en déroute, elle

(1) V. Bentivoglio, pag. 233. — (2) Vandervynckt, pag. 213.

perdit son artillerie et plus de cent étendards et drapeaux. Mendoza fut fait prisonnier (1).

Cet échec n'était pas irréparable, et il n'ôta rien à la considération de l'archiduc. Celui-ci avait si bien payé de sa personne; il s'était exposé à mille dangers avec tant d'intrépidité et de sang-froid, et après la bataille il avait donné ses ordres si à propos, que la confiance en lui ne fit que s'accroître. Le prince Maurice, qui avait aussi perdu beaucoup de monde, renonça au siége de Nieuport, et repassa en Zélande, n'ayant recueilli de sa grande expédition que de la gloire, mais pas un pouce de terrain (2).

Cependant les états-généraux s'assemblaient à Bruxelles, pour chercher des remèdes aux maux du pays et pourvoir à ses besoins. Tous, souverains et sujets, étaient d'accord sur la nécessité d'une prompte paix; mais on savait qu'on n'y arriverait que par les armes. C'est alors qu'on vit combien Albert et Isabelle avaient déjà su gagner l'affection de leurs peuples; car malgré l'épuisement et la misère qui régnaient partout après quarante ans de guerre continuelle, la nation tout entière fit un effort généreux pour venir au secours de ses princes. Chaque province, selon ses facultés, se chargea d'une portion des dettes, et s'engagea à fournir des sommes considérables. Ces subsides, joints à ceux que procurait l'Espagne, et qui montaient à 250,000 ducats par mois, mirent les archiducs en état de faire de nouvelles levées, et de rétablir les fortifications dans les places les plus exposées (3).

Comme la Flandre s'était montrée généreuse au-dessus des autres provinces, on voulut la payer de reconnaissance. Ce fut à sa prière qu'on entreprit le siége à jamais mémorable d'Os-

(1) V. Wagenaar, pag. 76-85. — Vandervynckt, pag. 213-217.

(2) Bentivoglio, pag. 267 et 274.

(3) Vandervynckt, pag. 220.

tende, qui dura plus de trois ans, puisqu'il fut commencé le 5 Juillet 1601, et que la ville ne se rendit que le 20 Septembre 1604 : ce qui est d'autant plus surprenant qu'en 1706 la même place fut prise en quatre jours, et l'an 1745, en huit. Le célèbre marquis Ambroise de Spinola eut la gloire de terminer ce long siége, qui coûta des millions en argent et plus de cent mille vies (1).

Dans l'intervalle, le prince Maurice, puissamment secouru par l'Angleterre, se rendit maître de plusieurs places importantes, telles que la ville de l'Ecluse, Cadzand, Yzendyk en Flandre, Grave dans le Brabant septentrional, etc. Mais depuis la mort d'Élisabeth, arrivée en 1602, son successeur, Jacques Ier, qui avait besoin de repos pour affermir sa dynastie, n'accueillit plus les envoyés hollandais avec cet empressement auquel ils étaient habitués du temps de la reine (2). Deux ans après, Jacques fit la paix avec le roi d'Espagne et les archiducs (3). Dès lors les Provinces-Unies se voyant entièrement abandonnées des Anglais, ne refusèrent plus si obstinément les propositions de paix. De leur côté les archiducs, malgré les brillants succès des armes de Spinola pendant les campagnes de 1605 et 1606, souhaitaient vivement, aussi bien que le roi, de mettre une fin à cette guerre désastreuse. On essaya de négocier dès le commencement de Janvier 1607, mais ce ne fut qu'à travers mille difficultés qu'on parvint à conclure le 24 Avril un armistice de huit mois, à dater du 4 Mai suivant (4). Dans l'intervalle on devait nommer de part et d'autre des plénipotentiaires qui se réuniraient en congrès à La Haye,

(1) V. Wagenaar, pag. 107-109, 162-165, et 169-172.

(2) V. Vandervynckt, pag. 226.

(3) V. *Placards de Brabant*, I, pag. 621 et suiv.

(4) V. Du Mont, tom. V, Part. II, pag. 83. — Bentivoglio a donné d'intéressants détails sur toutes ces négociations, IV, pag. 442 et suiv.

pour convenir d'une paix absolue, ou d'une trève de douze, quinze ou vingt ans (1).

Les préparatifs ne furent pas terminés à l'expiration de l'armistice, le 4 Janvier 1608. Il fallut donc le prolonger indéfiniment. Enfin les conférences s'ouvrirent le 6 Février. La question de l'indépendance fut bientôt résolue en faveur des Provinces-Unies; celle de la liberté de religion, qu'on réclamait pour les catholiques hollandais, souffrit plus de contradiction; mais sur celle du commerce et de la navigation aux Indes, il fut impossible de s'entendre. Les Hollandais ne voulaient pas y renoncer, et l'Espagne refusait obstinément de les y admettre. D'autres difficultés aggravèrent celle-ci, et la paix devint impossible. Alors les rois de France et d'Angleterre, qui avaient envoyé des médiateurs au congrès, reconnaissant l'impossibilité d'arriver à un traité de paix, chargèrent leurs envoyés de proposer une longue trève. Les conférences, rompues à La Haye, furent reprises à Anvers, où enfin les médiateurs réussirent à faire signer aux deux parties une trève de douze ans. Elle fut arrêtée le 9 Avril 1609. Le traité est conçu en 38 articles (2), dont le premier consacre la liberté et l'indépendance des Provinces-Unies; le 2e fixe le terme de la trève et interdit toute hostilité tant par mer que par terre; le 3e décide que chacun gardera les places et territoires qu'il possédait au moment de la trève; les deux articles suivants regardent le commerce des Indes, qui est accordé aux Hollandais quoiqu'en termes assez ambigus; l'article 6, qui devait régler la question religieuse, renvoie aux conventions secrètes d'une paix antérieurement faite en Angleterre, sans rien déterminer. Parmi les articles ultérieurs, le 20e et les sui-

(1) V. Bentivoglio, pag. 425 et suiv. — Vandervynckt, pag. 235 et suiv.

(2) V. *Placards de Brabant*, tom. I, pag. 632.—Vandervynckt, pag. 262 et suiv. — Bentivoglio, pag. 484 et suiv. — Wagenaar, pag. 231 et suiv.

vants concernent la restitution des biens ecclésiastiques vendus ou confisqués, et les questions qui s'y rattachent; le 29e défend aux deux parties la construction de nouvelles forteresses durant la trève; l'art. 33 déclare les sujets des archiducs et les habitants des Provinces-Unies habiles à hériter les uns des autres; enfin l'art. 34 décide que tous les prisonniers de guerre seront relâchés de part et d'autre sans rançon. Les autres stipulations concernent le commerce intérieur, les droits d'entrée, les actions des particuliers et les intérêts privés.

Ce traité n'était proprement qu'une ébauche; on pouvait remarquer dans la plupart de ses articles, que les parties contractantes avaient procédé avec une extrême méfiance : aussi resta-t-il tant de points indécis, ou conçus en termes si vagues, qu'on fut bientôt obligé de nommer des commissaires pour interpréter les choses dans un sens pratique. Les archiducs députèrent le chevalier Balthasar de Robiano, trésorier-général de leurs domaines et finances (1), avec deux autres personnes versées dans les affaires, qui se rendirent à La Haye. Là, après plusieurs mois de négociations, ils signèrent, le 7 Janvier 1610, de concert avec les plénipotentiaires hollandais, une déclaration qui mit fin aux incertitudes et qui assura la trève (2).

Quelqu'imparfait que fût ce traité, il causa cependant une grande joie tant en Hollande qu'en Belgique. Ici les archiducs profitèrent du repos temporaire pour relever le pays de ses ruines, pour encourager l'agriculture, pour faire refleurir les arts, et pour ranimer le commerce. Ils furent en tout secondés par la nation, dont l'amour pour ses souverains éclatait à chaque

(1) V. Gramaye, *Antverpiae Antiquit.* pag. 45.

(2) V. la déclaration dans le *Corps diplomatique* de Du Mont, tom. V, P. II, pag. 119.

occasion par les témoignages les moins équivoques. Au bout de quelques années, on était surpris de voir qu'en si peu de temps tant de pertes avaient été réparées, tant de plaies guéries, tant de besoins satisfaits (1). Les archiducs s'appliquèrent aussi à remettre en vigueur les lois tombées dans l'oubli pendant les troubles; ils firent examiner les coutumes particulières, qu'ils réformèrent en partie, et publièrent un édit perpétuel pour donner une meilleure direction aux affaires de la justice (2). Ainsi, pendant qu'en Hollande deux partis religieux, les Gomaristes et les Arminiens divisaient et déchiraient le pays, les Belges goûtaient les douceurs de la paix sous la sage administration d'Albert et d'Isabelle, qui se faisaient adorer de leurs sujets. Malheureusement Isabelle n'avait point d'enfants, et elle était trop âgée pour en espérer : aussi la jouissance du présent était troublée par la crainte d'une réunion prochaine à l'Espagne déjà bien affaiblie.

Avant la fin de la trève, qui expirait le 9 Avril 1621, l'archiduc fit de nouvelles démarches auprès des Provinces-Unies, pour arriver à une paix solide et définitive; mais ce fut en vain : toutefois les Hollandais étaient peu disposés à reprendre les hostilités, à cause de leurs querelles intérieures, et de la part qu'ils prirent en Allemagne à la guerre de Trente-Ans (3). C'est pourquoi la trève fut prolongée une ou deux fois pour quelques mois, et ensuite tacitement, puisqu'on n'en parla plus.

On faisait cependant des préparatifs de part et d'autre, lorsque tout-à-coup on fut arrêté dans les Pays-Bas catholiques par la mort de Philippe III, qui décéda le 31 Mars 1621, et par celle de l'archiduc Albert arrivée le 13 Juillet de la même

(1) V. *Placards de Brabant*, I, pag. 63.
(2) V. les mêmes *Placards*, IV, pag. 459 et suiv.
(3) V. Vandervynckt, pag. 339 et suiv.

année. Ce prince fut universellement regretté des Belges, qui l'avaient aimé comme leur père.

D'après les clauses de l'acte de donation, la souveraineté de la Belgique retournait au roi d'Espagne (1); car il avait été stipulé que l'archiduchesse, si elle devenait veuve sans enfants, n'aurait droit qu'à un douaire. Cependant Philippe IV, qui venait de monter sur le trône, laissa à sa tante le gouvernement général de nos provinces, avec toutes les prérogatives dont elle avait joui comme souveraine. Le marquis de Spinola fut continué dans le commandement des armées, et soutint dignement sa réputation militaire.

Peu à peu les hostilités avec la Hollande furent reprises, quoique sans déclaration de guerre. Le gouvernement trop dur du prince Maurice excita au sein des Provinces-Unies des troubles, dont Spinola sut profiter. Un de ses plus beaux exploits fut la prise de Bréda qu'il força à se rendre le 5 Juillet 1625, après un siége de onze mois, malgré les courageux efforts des assiégés commandés par Justin de Nassau, et ceux du prince Maurice, qui de son côté ne négligea rien pour dégager la place (2). Ce dernier ne fut pas témoin d'une perte qui jeta l'alarme dans toute la Hollande; car il était mort le 23 Avril précédent (3). Fréderic-Henri, son frère, avait succédé à ses biens, à ses titres et à ses talents (4).

Le nouveau stadhouder sut bientôt ranimer le courage des siens, en ramenant la victoire sous ses drapeaux. Spinola était le seul homme capable de lui résister; mais ce grand guerrier, calomnié à la cour d'Espagne par des courtisans envieux, fut rappelé par son souverain, et alla mourir en Italie.

(1) V. *Placards de Brabant*, tom. IV, pag. 444.
(2) V. Vandervynckt, pag. 350. — Wagenaar, XI, pag. 11.
(3) Wagenaar, X, pag. 499. — (4) V. Dewez, VII, pag. 7.

Dès lors les succès de Frédéric-Henri étaient assurés, et l'infante Isabelle paya cher cette faute de son neveu. Après avoir perdu Bois-le-Duc en 1629, Venloo et Ruremonde en 1631, elle se vit encore enlever Maestricht en 1632 (1). La perte d'une place si importante, suivie, la même année, de celle de Limbourg, acheva de jeter la consternation et le découragement dans les provinces catholiques.

On engagea l'infante à essayer de nouvelles négociations avec les Provinces-Unies, qui, de leur côté, s'y montraient disposées. La princesse y consentit sans peine : de part et d'autre on nomma des députés, qui s'assemblèrent en congrès pendant les années 1632 et 1633 d'abord à Maestricht, puis à La Haye. Le but avoué de ce congrès était de s'entendre sur un renouvellement de la trêve; mais pendant les conférences, des commissaires hollandais s'ouvrirent à quelques-uns des nôtres sur un plan secret conçu en Hollande, d'après lequel les dix provinces obéissantes secoueraient le joug de l'Espagne, pour ne composer qu'une seule république avec les sept Provinces-Unies, d'après les bases de la pacification de Gand de l'an 1576. On conviendrait de garanties solides pour le maintien de la religion, et quant à l'infante Isabelle, on lui conserverait, sa vie durant, le rang, les honneurs et les prééminences dont elle jouissait. Ces propositions semblent avoir été assez bien reçues de la part de plusieurs députés belges, lesquels, quoique sincèrement attachés à Isabelle, craignaient de retourner sous la domination espagnole. Toutefois ce projet en resta là, et l'on continua les négociations pour la trêve (2). Elles furent bientôt interrompues par la mort de l'infante, qui décéda dans son palais à Bruxel-

(1) V. *Placards de Brabant*, I, pag. 664 et 666. — Wagenaar, XI, pag. 157.

(2) V. Bilderdyk, VIII, pag. 123. — Wagenaar, XI, pag. 158, 167, 173. — Vandervynckt, pag. 445 et suiv.

les le 1er Décembre 1633, à l'âge de 67 ans (1). L'éloge de cette princesse est dans la vénération que les Belges ont conservée depuis deux siècles pour sa mémoire immortelle.

Dans les dernières années de l'archiduchesse, le roi Philippe IV avait disposé éventuellement du gouvernement-général des Pays-Bas catholiques en faveur de l'infant Ferdinand, son frère unique. Il était cardinal et archevêque de Tolède : on le connaît mieux sous le nom de prince-cardinal. En attendant son arrivée, le marquis d'Aytona fut chargé des fonctions de gouverneur. Sous l'administration de ce seigneur la pensée revint à quelques membres de la noblesse de se constituer en république ; mais quelques-uns d'entre eux furent arrêtés, d'autres quittèrent le pays, de sorte qu'il n'était plus question de ce projet lorsque le prince-cardinal fit son entrée à Bruxelles le 4 Novembre 1634 (2). Il amenait des troupes et apportait avec lui des sommes considérables; en outre il était précédé du bruit de ses victoires remportées en Allemagne, où il avait pris part à la guerre que s'y faisaient les puissances catholiques et protestantes.

Les talents du prince furent bientôt mis à l'épreuve par l'ambition de la France. A la tête des affaires de ce royaume se trouvait alors le célèbre cardinal de Richelieu, qui ne cherchait qu'à abaisser l'Espagne et la maison d'Autriche. Dans ce but il s'empressa de conclure avec la Hollande, en 1635, un traité (3) par lequel il fut résolu d'attaquer les Pays-Bas catholiques avec une armée de 60,000 hommes, dont chacune des parties contractantes devait fournir la moitié (4). La

(1) Elle était née le 13 Août 1566. V. Gachard, *Corresp. de Phil. II*, tom. I, pag. 464.

(2) V. Vandervynckt, pag. 452 et suiv. — Bilderdyk, pag. 130.

(3) V. la Collection de Du Mont, tom. VI, P. I, pag. 80.

(4) V. Wagenaar, XI, pag. 197 et suiv.

guerre fut donc déclarée à l'infant Ferdinand (1) : les deux armées se mirent en marche au mois de Mai; celle des Français pénétra par le Luxembourg, défit les troupes espagnoles qui voulaient l'arrêter, et opéra sa jonction avec l'armée hollandaise. Alors toutes ces forces réunies se jetèrent sur le Brabant : Aerschot, Diest, Tirlemont furent emportés en peu de temps; mais dans cette dernière ville les Français et les Hollandais commirent tant de cruautés, que partout les populations s'armèrent et se disposèrent à se défendre. Au mois de Juin ils se portèrent sur Louvain, qui n'avait qu'une faible garnison et était mal fortifié. Malgré ce désavantage, les bourgeois secondèrent si bien les troupes, les élèves de l'université montrèrent tant d'ardeur et de patriotisme, que l'armée ennemie se morfondit devant la place, sans pouvoir y entrer, et perdant tous les jours beaucoup de monde. La mésintelligence qui se mit parmi les chefs, et le manque de vivres achevèrent de démoraliser cette armée, au point que le cardinal-infant n'eut pas de peine à la faire déloger (4 Juillet). Elle se retira dans la Gueldre, d'où les Français, décimés encore par les fatigues, les privations et les maladies, furent conduits à Rotterdam et embarqués pour la France. Ainsi se termina cette campagne, dont le but était d'arracher pour toujours nos provinces à l'Espagne et de les partager entre les confédérés, à moins que les Belges n'eussent voulu se joindre aux efforts de ces derniers, et former un état indépendant (2).

Le prince-cardinal profita des circonstances pour porter ses armes en France, où il prit quelques places, mais qui fu-

(1) V. la déclaration de guerre de l'Infant dans les *Placards de Brabant*, tom. II, pag. 354.

(2) V. Vandervynckt, pag. 464 et suiv. — Bilderdyk, pag. 131. — Wagenaar, pag. 201 et suiv.— V. aussi *Erycii Puteani de Obsidione lovaniensi liber singularis*. Anvers, 1636.

rent reprises depuis. Ainsi la guerre continua, avec des alternatives de succès et de revers, jusqu'en 1640, qui fut une année fatale pour l'Espagne, par la révolte des Catalans, et la reconstitution violente du royaume de Portugal, qu'en 1580 Philippe II avait réuni à ses autres états. Cette même année fut remarquable par la perte d'Arras : le cardinal-infant n'omit rien pour conserver cette place; mais tous ses efforts furent vains. Il en devint malade de chagrin, et mourut l'année suivante, le 9 Novembre 1641, à l'âge de 33 ans (1).

Le roi nomma un seigneur portugais, don Francisco de Mello, pour le remplacer *ad interim*, et jusqu'à ce qu'un prince du sang vînt remplir ce poste comme de coutume. De Mello passait pour un des meilleurs généraux de l'Espagne, et il en donna des preuves pendant la campagne de 1642.

Louis XIII mourut en 1643 : son successeur n'avait que cinq ans. De Mello, qui déjà l'année précédente avait remporté un grand avantage sur les Français, crut le moment favorable pour pénétrer en France, où un levain de mécontentement fermentait, et menaçait d'enfanter une guerre civile. Au mois de Mai il alla mettre le siége devant Rocroi; mais le jeune duc d'Enghien, depuis si fameux sous le nom de Grand-Condé, vint lui livrer bataille (19 Mai), et remporta une victoire éclatante. Elle ne fut que le prélude des succès qui signalèrent ses armes dans la suite (2). En 1645 et 46, Gaston d'Orléans prit les principales villes de la Flandre; le duc d'Enghien, qui lui succéda dans le commandement de l'armée française, couronna ces avantages par la prise de Furnes, suivie de celle de Dunkerque, dont il se rendit maître avec le secours des forces navales des Hollandais, commandées par le célèbre amiral Tromp (7 Octobre 1646). De son

(1) Vandervynckt, pag. 467.

(2) Vandervynckt, pag. 477.

côté, le prince d'Orange avait pris le Sas-de-Gand, et en dernier lieu Hulst. Tant de désastres forcèrent enfin l'Espagne à rechercher la paix; car elle avait perdu toutes ses meilleures troupes.

A cette époque, toutes les puissances, qui avaient pris part à la guerre de Trente-Ans, désiraient y mettre un terme. Dans ce but les ambassadeurs des princes catholiques se réunirent à Munster; ceux des princes et états protestants s'assemblèrent à Osnabruck. Le roi d'Espagne fit des propositions avantageuses aux Provinces-Unies, qui de leur côté inclinaient aussi à la paix. Mais le cardinal Mazarin, fidèle à la politique de son devancier, parvint encore à susciter des entraves, et à empêcher le succès des négociations. Cependant, lorsque les Hollandais s'aperçurent que le rusé ministre travaillait à Paris en sens contraire, et qu'à la cour de France on s'occupait d'un projet de mariage entre Louis XIV et l'infante Marie-Thérèse, qui recevrait en dot les Pays-Bas catholiques en entier ou en partie, ils résolurent de traiter au plus tôt avec le roi d'Espagne.

C'était évidemment le parti le plus sage. Au point où les choses en étaient venues, les Provinces-Unies n'avaient plus rien à craindre de l'Espagne, mais elles devaient redouter la prépondérance de la France, qui, si elle venait à acquérir les Pays-Bas catholiques, menacerait tous les jours la république. D'ailleurs les conditions qu'offrait maintenant le roi Philippe, on était sûr de ne pas les obtenir de la France, s'il fallait plus tard traiter avec elle. Ainsi les députés hollandais se rendirent sans délai à Munster, où, malgré les intrigues des ambassadeurs français, ils signèrent le 30 Janvier 1648 un traité de paix particulière avec le roi d'Espagne (1).

(1) Vandervynckt, pag. 480-501.

C'est le célèbre traité de Munster, où les intérêts de la Belgique furent impitoyablement sacrifiés à ceux des Provinces-Unies. Il comprend 79 articles (1), dont voici les dispositions principales : Le roi reconnaît les Provinces-Unies pour états libres et souverains, sur lesquels ni lui, ni ses successeurs n'auront jamais aucune prétention. — Chacun gardera ce qu'il possède en ce moment : en conséquence les états-généraux des Provinces-Unies conserveront la ville et la mairie de Bois-le-Duc, la ville et le marquisat de Berg-op-Zoom, la ville et la baronnie de Bréda, la ville de Maestricht et son ressort, avec le comté de Vroenhove, la ville de Grave et le pays de Cuick, Hulst et son bailliage, le métier du même nom et celui d'Axel; les forts qu'ils possèdent dans le pays de Waes, et généralement toutes les villes et places actuellement en leur pouvoir, tant dans le Brabant, que dans la Flandre ou ailleurs. — Les sujets et habitants des pays respectifs pourront fréquenter, séjourner et commercer réciproquement dans ces pays, tant par mer et par eaux, que par terre. — La navigation et le commerce aux Indes orientales seront maintenus d'après les octrois déjà existants ou à accorder dans la suite. Le roi et les états garderont tout ce qu'ils y possèdent. Les Espagnols et les Hollandais s'abstiendront dans les Indes occidentales de naviguer dans les lieux garnis de forts, loges ou châteaux possédés par l'autre partie. — L'Escaut, les canaux du Sas, le Swyn et les autres passes seront tenus fermés du côté des états-généraux. — Les sujets et habitants des pays respectifs allant dans les pays les uns des autres, se conduiront à l'égard de la religion en toute modestie. — On n'élèvera dans les pays respectifs aucun nouveau fort, ou autre ouvrage de nature hostile, etc.

(1) V. *Placards de Brabant*, tom. I, pag. 693. — V. aussi tom. III, pag. 245 et 722, et *Mémoires de Nény* (édition de Neuchâtel, 1784), chap. I, art. 17, pag. 83 et suiv.

Ce traité fut publié dans les états du roi et dans les Provinces-Unies, avec de grandes démonstrations de joie. Il mit fin à la guerre de quatre-vingts ans, et établit une paix si solide entre l'Espagne et la Hollande, qu'elle ne fut jamais violée dans la suite.

§ 2.

Depuis la paix de Munster, jusqu'à la mort de Charles II.

1648—1700.

ROI DE FRANCE.	EMPEREURS.
Louis XIV.	Ferdinand III, † 1657.
	Léopold Ier.

Neuf mois après le traité conclu à Munster entre le roi d'Espagne et les Provinces-Unies, les autres puissances signèrent, le 24 Octobre, dans la même ville, la paix de Westphalie, où les droits et les intérêts de la religion catholique furent sacrifiés aux princes partisans de la réforme, au point que l'Espagne et le Saint-Siége protestèrent hautement contre le traité (1), qui sortit néanmoins ses effets. Seulement la paix ne fut point faite entre l'Espagne et la France. Celle-ci avait perdu un grand appui, en perdant l'alliance des Hollandais, et elle était d'ailleurs affaiblie par les guerres civiles de la Fronde. Par là l'Espagne conçut l'espoir de réparer ses pertes, et se crut encore assez forte pour reprendre l'offensive. Nos provinces avaient en ce moment pour gouverneur-général l'archiduc Léopold, fils de l'empereur Ferdinand II. Ce prince eut bientôt repris quelques places de la Flandre; et fier de sa fortune, il conduisit son armée en Artois, où il assié-

(1) V. La protestation du Saint-Siége dans la Collection de *Du Mont*, tom. VI, P. I, pag. 463, et celle du roi d'Espagne, *ib.* pag. 464.

gea et prit la ville de Lens. Mais le duc d'Enghien, devenu prince de Condé, qui n'avait pu empêcher cette entreprise, vint rejoindre ses troupes, et s'empara d'Ypres : puis il marcha droit à l'archiduc, lui livra bataille près de la ville de Lens, et remporta de nouveau une éclatante victoire le 20 Août 1648 (1).

Les troubles de la Fronde arrêtèrent ces succès. En 1650 Condé lui-même se jeta dans le parti des mécontents, et se fit mettre en prison, lui et ses frères. Rendu à la liberté après treize mois de détention, il s'abandonna tout entier à son ressentiment; il traita avec l'Espagne; peu de temps après, il prit les armes pour soutenir ouvertement la cause espagnole et combattre sa patrie. Pendant quelque temps la victoire parut s'attacher à ses drapeaux; mais le maréchal de Turenne, qui, après avoir suivi également le parti de la Fronde, s'était réconcilié avec la cour en 1651, rendit bientôt la supériorité aux armes françaises, et vainquit Condé et les Espagnols en plusieurs rencontres. La guerre continua ainsi pendant plusieurs années : une foule de villes des Pays-Bas voisines de la France furent prises et reprises différentes fois par les parties belligérantes.

L'année 1658 fut décisive. Les Français n'avaient pas eu honte de faire une alliance avec le fameux Cromwell, qui dominait alors en Angleterre; la ville de Dunkerque, reprise par les Espagnols en 1652, devait être le prix de cette union. Un traité du 9 Mai 1657 (2) mit à la disposition de la France une flotte et six mille Anglais, pour envahir la Flandre maritime. En 1658 Dunkerque fut bloqué par les Anglais, et investi par Turenne. A cette nouvelle don Juan d'Autriche, qui deux ans auparavant avait relevé l'archiduc Léopold dans le gouver-

(1) V. Capefigue, *Hist. de la Fronde*, ch. 67.

(2) V. *Du Mont*, tom. VI, P. II, pag. 178.

nement des Pays-Bas, vola au secours de la place avec Condé; mais Turenne attaqua les Espagnols dans les Dunes, et remporta, le 4 Juin, une victoire complète. Elle mit fin à la guerre : l'Espagne était aux abois, et demanda elle-même de faire ou plutôt d'acheter la paix (1).

On la lui fit payer cher; mais ce fut la Belgique qui fournit les fonds. Par le traité des Pyrénées, conclu le 7 Novembre 1659, l'Espagne céda à la France l'Artois presque tout entier; dans la Flandre, Gravelines, Bourbourg, Saint-Venant; dans le Hainaut, Landrecies, le Quesnoi, Avesnes, Marienbourg, Philippeville; dans le Luxembourg, Thionville, Montmédi, Dampvillers. De tout cela, il n'y eut que Marienbourg et Philippeville qui nous revinrent. La France de son côté, restitua à l'Espagne Ypres, Audenarde, Dixmude, Furnes, Merville, Menin et Comines (2).

Merville et Comines furent perdus dans la suite.

Voilà comme nos limites furent resserrées par la paix des Pyrénées. Et ce qui ne devait pas nous devenir moins funeste, c'est que par le même traité on stipula le mariage du jeune Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV (3). Cette princesse dut, à la vérité, renoncer à tous ses droits sur la succession de l'Espagne; mais à la mort de son père, arrivée le 17 Sept. 1665, on trouva moyen d'éluder cette condition, au détriment du jeune Charles II, qui monta sur le trône d'Espagne à l'âge de quatre ans.

Il y avait dans les provinces de Brabant et de Limbourg certains cantons sujets au droit de *dévolution*. Ce droit coutumier

(1) V. *Placards de Brabant*, tom. III, pag. 730 et 731.

(2) V. *Mémoires de Nény*, chap. I, art. 18, pag. 90. et *Placards de Brabant*, tom. III, pag. 735.

(3) Le contrat de mariage se trouve dans *Du Mont*, tom. VI, P. II, pag 283 et les actes de rénonciation, *ib.* pag. 288 et 291.

assurait aux enfants du premier mariage, après la mort d'un des parents, la possession des biens propres du survivant, qui ne pouvait les aliéner, ni les divertir au profit des enfants d'un mariage postérieur (1). Or, Charles II étant un enfant de second lit, Louis XIV prétendit que les biens de Philippe IV sujets au droit de dévolution, devaient revenir à son épouse. Mais d'abord cette coutume ne s'appliquait qu'aux successions des particuliers, et puis, il n'existait que dans quelques cantons : malgré cela, on résolut de la faire valoir pour les droits de souveraineté, et l'on trouva bon de l'étendre aux deux provinces tout entières (2).

Ces prétentions furent soutenues en 1667 par deux armées qui entrèrent aux Pays-Bas, où le marquis de Castel-Rodrigo, qui les gouvernait alors, n'était pas en état de leur résister. Louis XIV envahit la Flandre et le Hainaut, deux provinces sur lesquelles il n'avait pas même le droit imaginaire de dévolution, et se rendit maître d'une foule de villes, dans l'espace de quelques mois. Après cela le Grand-Condé, rentré en grâce depuis le traité des Pyrénées, soumit au fort de l'hiver la Franche-Comté en moins de quinze jours (3).

Ces conquêtes rapides, et cet agrandissement continuel de la France effrayèrent l'Angleterre, mais plus encore la république des Provinces-Unies, qui voyait ainsi s'approcher de ses frontières une puissance dont elle devait craindre le voisinage. Pour mettre une digue au torrent, les Hollandais s'entendirent avec la Grande-Bretagne et la Suède, et formèrent une *triple alliance*, dont le traité, conclu en cinq jours, fut

(1) V. *Mémoires de Név ny*, chap. I, art. 19, pag. 97.

(2) M. le prof. Borgnet, a publié deux articles sur la politique de Louis XIV et les prétentions qu'il mit en avant en 1667, dans la *Revue nationale*, tom. XVI.

(3) V. Capefigue, *Louis XIV*, chap. 6.

signé à La Haye le 23 Janvier 1668 (1). Les trois puissances convinrent de faire conclure la paix entre la France et l'Espagne, à condition que Charles II cédât à Louis XIV ou ses conquêtes en Belgique, ou la Franche-Comté, ajoutant qu'elles feraient la guerre au monarque français, s'il se refusait à cet accommodement.

Ce traité indisposa également la France et l'Espagne, auxquelles les alliés dictaient la loi par leur impérieuse médiation. Toutefois les deux monarques durent fléchir, l'un par faiblesse, l'autre, pour conjurer l'orage qui s'élevait de tous les points de l'Europe contre la France. On se réunit à Aix-la-Chapelle, où la paix fut faite le 2 Mai 1668 (2). La France conserva ses conquêtes, savoir : Charleroi, Binche, Ath, Douai, Tournai, Audenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues et Furnes, avec leurs bailliages, châtelenies, territoires, dépendances et annexes; mais elle rendit la Franche-Comté de Bourgogne.

Cependant Louis XIV gardait rancune à la Hollande pour le rôle que cette petite république avait osé jouer contre la France. Il n'attendait que l'occasion de s'en venger, en réalisant le rève de sa vie, la conquête de tous les Pays-Bas. Il essaya d'abord de rompre la triple alliance, et employa pour atteindre ce but la duchesse d'Orléans, sœur de Charles II, roi d'Angleterre. La jeune princesse s'acquitta de cette commission au gré du monarque français; elle réussit à détacher son frère de l'alliance, qui fut bientôt abandonnée aussi par la Suède, trop faible pour tenir tête à la France avec la Hollande seule pour alliée (3).

(1) V. le traité dans la Collection de *Du Mont*, tom. VII, P. II, pag. 68. — V. aussi Nény, art. 19, pag. 100.

(2) V. *Placards de Brabant*, tom. IV, pag. 239, et Nény, art. cité, pag. 103.

(3) V. Capefigue, *Louis XIV*, chap. 10.

A peine Louis XIV eut-il obtenu ce résultat, qu'il s'avança à la tête d'une armée de plus de 100,000 hommes à la conquête des Provinces-Unies (1). Il passa le Rhin le 12 Juin 1672 et envahit le territoire de la république avec tant d'ensemble et d'impétuosité, qu'avant la fin de la campagne, il avait soumis la Gueldre, l'Over-Yssel, la province d'Utrecht, et menaçait Amsterdam. Les habitants de cette ville et de plusieurs autres eurent d'abord recours aux inondations, qui firent reculer les Français; mais ce moyen était insuffisant et ne pouvait pas être employé partout. Et puis, le peuple n'avait plus aucune confiance en ceux qui étaient à la tête de la république : il demandait à grands cris un chef capable de la commander et de sauver la patrie. Dans cette extrémité, le stadhouderat, supprimé depuis 1650, fut rétabli en faveur du petit-fils de Frédéric-Henri, le jeune Guillaume III, auquel on conféra en même temps les charges de capitaine-général et d'amiral des Provinces-Unies, qu'avaient possédées ses prédécesseurs (4 Juillet 1672). Guillaume ne tarda pas à justifier la haute confiance qu'on venait de lui témoigner. Il releva le courage des Hollandais, et arrêta les progrès de l'ennemi. Il sut intéresser à la cause de la république non-seulement l'Espagne, mais l'empereur et l'électeur de Brandebourg, qui avait épousé sa tante. Ce fut ce dernier qui marcha le premier au secours de son neveu; à son tour le gouverneur des Pays-Bas catholiques lui envoya un corps de dix mille hommes, en attendant l'arrivée de Montecuculli qui devait venir le soutenir avec vingt mille Impériaux. Tout cela força les Français à diviser leurs forces, et à regarder derrière eux. Bientôt Louis XIV fut obligé d'évacuer les trois provinces conquises; mais ce ne fut que pour transporter le théâtre de la guerre dans les Pays-

(1) Voyez sur cette guerre un travail publié par la *Revue nationale*, IX, page 165-192.

Bas catholiques, qui payèrent les frais de l'expédition contre la Hollande.

Appuyé sur les places fortes qui commandaient la Meuse, la Sambre et l'Escaut, et qui étaient presque toutes au pouvoir des Français, le roi sut se maintenir en Belgique, et malgré la sanglante bataille de Seneffe, livrée le 11 Août 1674, où périrent 27,000 hommes, la victoire semblait s'attacher aux drapeaux français. Les hostilités continuèrent ainsi quatre ans encore, durant lesquels le sol belge fut foulé par les armées, et livré à la désolation (1).

Cependant au milieu des hostilités, Louis XIV faisait travailler ses diplomates à Nimègue, où un congrès était assemblé depuis 1676. Là ils firent de si belles propositions aux Hollandais, que ceux-ci, oubliant ce qu'ils devaient aux secours de Charles II, conclurent avec la France une paix particulière le 10 Août 1678 (2), et privèrent ainsi de leur appui la malheureuse Espagne, qui se vit obligée à son tour de traiter aux plus humiliantes conditions. La paix de Nimègue fut signée le 17 Septembre de la même année. Elle céda au roi très-chrétien toute la Franche-Comté de Bourgogne, et plusieurs villes du Hainaut et de la Flandre, Valenciennes, Bouchain, Condé et leurs dépendances; Cambrai et le Cambrésis; Aire, St.-Omer et leurs dépendances; Ypres et sa châtellenie; Wervick, Warneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Bavai et Maubeuge, avec leurs dépendances (3). Ypres, Wervick, Warneton, Poperingue et Menin nous revinrent par la suite : le reste fut perdu pour toujours.

Malgré toutes ces conquêtes, l'avidité de Louis XIV ne fut pas encore satisfaite. Il imagina un moyen d'utiliser même le

(1) V. Capefigue, chap. 11-15, et chap. 17.

(2) *Du Mont*, tom. VII, P. I, pag. 350. — Capefigue, chap. 18.

(3) V. *Nény*, chap. I, art. 20, pag. 110, et *Placards de Brab.* t. VII, pag. 361.

temps de paix, pour s'agrandir dans les Pays-Bas. Le pays d'Alost avait été occupé pendant la guerre par les Français, et la restitution n'en avait pas été expressément stipulée dans le traité de Nimègue : la France s'en fit un droit pour le réclamer, conjointement avec plusieurs autres villes et districts de la Flandre. Il y a plus : Louis XIV établit à Brisach et à Metz des conseils portant le nom de *Chambres des Réunions*, qui devaient rechercher quels avaient été dans les temps antérieurs les pays et terres dépendants de l'Alsace et des Trois-Evêchés cédés à la France par la paix de Westphalie, ou de cette partie des Pays-Bas, dont la victoire l'avait également rendu maître. On s'imagine bien que ces recherches ne durent pas être infructueuses : en effet la chambre de Metz trouva le 12 Avril 1680 que le Luxembourg tout entier, la province de Namur en grande partie, et des terres considérables du Brabant étaient d'anciennes dépendances de ces conquêtes nouvelles, et devaient par conséquent être *réunies* à la couronne. Les arrêts de la chambre de Metz furent appuyés par des corps d'armée très-nombreux, qui vinrent bonnement réclamer ce qui était dû au roi : et les gouverneurs des Pays-Bas n'étaient pas en mesure de résister à ces odieuses usurpations (1).

En 1681 on se réunit à Courtrai pour essayer un arrangement; mais les prétentions des diplomates français étaient tellement outrées, qu'il fut impossible de s'entendre : les dépendances réclamées montaient à plus de soixante tant villes que bourgs, châteaux et villages considérables. Là-dessus Louis XIV, prétendant que l'on refusait d'exécuter le traité de Nimègue, eut recours à la force. Les secours envoyés par le prince d'Orange, contre le gré des états, n'empêchèrent

(1) V. Nény, art. 21, pag. 113 et suiv.

pas les troupes françaises de s'emparer de Courtrai et de Dixmude, et de bombarder Luxembourg, qui se rendit le 4 Juin 1684, après vingt-six jours de siége. Ces conquêtes et les menaces de la France effrayèrent tellement les états-généraux des Provinces-Unies, qu'ils conclurent avec Louis XIV une trève de 20 ans, signée à La Haye le 29 Juin (1), et qui assura au monarque français la possession de Luxembourg, de Beaumont et de Chimay avec leurs dépendances. L'Espagne épuisée dut laisser faire; de plus elle accepta solennellement la trève aux mêmes conditions, par un traité fait à Ratisbonne le 15 Août, et l'empereur, retenu par les Turcs qui assiégeaient Vienne, suivit aussi cet exemple (2).

Mais Guillaume III, qui s'était vivement opposé à ces arrangements, et qui pendant sa vie entière fut l'âme de toutes les entreprises dirigées contre la France, voyant que tous ces traités n'étaient propres qu'à nourrir l'ambition de Louis XIV, chercha à lui susciter des ennemis. Il sut faire partager ses sentiments aux puissances qui etaient entrées dans la ligue précédente. Cette ligue fut donc renouée en secret et lentement : on l'appelle la Ligue d'Augsbourg, parce que les fondements en furent jetés dans la ville de ce nom, le 9 Juillet 1686 (3) ; mais elle fut définitivement conclue à Venise au milieu des plaisirs du carnaval en 1687. L'Empereur, les rois d'Espagne et de Suède, les électeurs de Saxe et de Bavière, les Cercles de Souabe et de Franconie, l'électeur Palatin et celui de Brandebourg, enfin le duc de Savoie et le prince d'Orange entrèrent dans cette confédération ayant pour objet principal de maintenir et de faire observer les traités de Westphalie, de Nimègue et de Ratisbonne (4).

(1) V. Du Mont, tom. VII, P. II, pag. 79.

(2) V. Nény, art. 21, pag. 117. — *Placards de Brabant*, t. VII, pag. 370.

(3) V. *Placards de Brabant*, ib. pag. 373.

(4) V. Capefigue, chap. 31.

L'année suivante le prince d'Orange, qui avait épousé la fille de Jacques II, roi d'Angleterre, aborda à l'improviste dans ce pays, gagna la noblesse et l'armée, et enlèva la couronne à son beau-père. Après ce honteux triomphe, il fut plus acharné que jamais à exciter l'Europe contre Louis XIV, afin que celui-ci ne pût pas secourir le roi détrôné. Dès lors l'Angleterre devint le membre le plus actif de la ligue.

Mais à peine le monarque français eut-il reçu la nouvelle qu'on avait osé prendre des mesures contre son ambition, que, jugeant que la trève était par là même rompue, il prit les armes, et se portant du côté où la ligue paraissait la plus compacte, il fit ravager et incendier tout le Palatinat, au commencement de 1689. Pendant la même année, ses armées pénétrèrent en Belgique, qui devint de nouveau le théâtre d'une guerre atroce pendant plus de huit ans. Les Français essuyèrent d'abord un échec assez grave à Walcourt, dans la province de Namur, où le prince de Waldeck défit le maréchal d'Humières, le 25 Août; mais ils prirent leur revanche l'année suivante à Fleurus, où le maréchal de Luxembourg remporta une victoire signalée le 1er Juillet. Une autre bataille non moins mémorable se livra le 29 Juillet 1692 dans les plaines de Neërwinden, près de Tirlemont; le même guerrier qui avait vaincu à Fleurus, y acheta par des flots de sang l'honneur du champ de bataille.

Les combats à outrance, et les dévastations causées par d'innombrables armées, ne furent pas les seules calamités que la Belgique eût à souffrir pendant cette époque désastreuse. Ses plus belles villes furent détruites ou ravagées : Mons soutint un long siége, et n'offrit presque plus que des décombres aux yeux des Français victorieux. Liége, Charleroi, Givet, Bruxelles furent bombardés, la première de ces villes seulement parce qu'elle avait reçu les alliés dans ses murs. Namur

même, et son château, quelque bien fortifiés qu'ils fussent, tombèrent au pouvoir des Français (1).

La lutte fut soutenue des deux côtés avec un égal acharnement, et toujours sans résultat décisif. A la fin on était tellement fatigué de part et d'autre, qu'on resta plus d'un an à s'observer, sans qu'aucune trève fût intervenue. Cet épuisement amena enfin la paix : la France la désirait encore plus que les alliés. Elle fut conclue au château de Ryswyck, appartenant au prince d'Orange et situé entre Delft et La Haye, le 20 Septembre 1697. Louis XIV accepta les conditions qui lui furent faites, et qui avaient pour base le traité de Nimègue. Les choses furent rétablies à peu près sur le même pied qu'elles avaient été réglées en 1678; les sentences de la chambre de Metz furent annullées; tout ce que les Français avaient occupé depuis cette époque à titre de réunion fut restitué à S. M. Catholique, à l'exception de quatre-vingt-deux villes, bourgs et villages réclamés comme dépendances de Charlemont, Maubeuge et autres places cédées par les traités d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue. On abandonna aussi à la France quelques villages ou hameaux du Tournésis (2). Le plus grand résultat de la paix de Ryswyck, fut la reconnaissance de l'usurpateur Guillaume III comme roi légitime de la Grande-Bretagne. En somme, l'orgueil de Louis XIV fut fortement abaissé à Ryswyck; mais, tout en se soumettant aux sacrifices qu'on exigeait de lui, il se promit en secret de s'y soustraire à la première occasion.

Les Pays-Bas catholiques étaient à cette époque gouvernés par Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière (3). Le roi

(1) V. Capefigue, chap. 36 et 39.

(2) V. Nény, art. 21, pag. 121, et *Placards de Brabant*, tom. VII, pag. 389. — V. aussi Capefigue, chap. 46.

(3) Voyez sur ce personnage et son gouvernement un article intéressant dans la *Revue nationale*, XIII, pag. 129 et suiv.

lui avait confié ce poste au fort de la guerre, parce qu'il était un prince puissant, allié de sa maison et de celle d'Autriche, et qui pouvait s'aider dans son gouvernement de ses propres troupes. Ce choix n'était cependant pas heureux : l'électeur prenait plus de soin de ses propres intérêts que de ceux du roi d'Espagne, comme la suite l'a prouvé.

Peu après la paix de Ryswyck, des mesures furent prises pour réparer, en favorisant le commerce, les pertes et les calamités que le pays avait essuyées pendant cette longue guerre. Comme l'Escaut était fermé du côté de la Hollande, on forma le projet de creuser un grand canal, qui de Bruges traverserait le pays de Waes, et irait aboutir au fort Ste.-Marie, afin de procurer ainsi aux négociants d'Anvers un débouché vers la mer. D'un autre côté le roi, par lettres patentes du 7 Juin 1698, autorisa, sur la demande des états de Flandre, l'établissement d'une compagnie pour le commerce des Indes orientales et de la Guinée (1); mais les événements qui suivirent la mort de Charles II empêchèrent l'exécution de ces beaux projets.

Le roi Charles n'avait point d'enfants, et annonçait une fin prochaine. Son immense succession excita la cupidité de plusieurs puissances, et donna occasion à toutes sortes d'intrigues. Tous les cabinets étaient intéressés à ce que l'équilibre européen ne fût point troublé par la reconstruction du vaste empire de Charles-Quint, ce qui aurait eu lieu si la maison d'Autriche eût recueilli ce grand héritage, auquel elle avait les droits les plus directs.

Après bien des pourparlers et des négociations, un traité secret fut conclu à La Haye le 11 Octobre 1698 (2) entre la Hollande, l'Angleterre et la France. Ces puissances s'y attri-

(1) V. Nény, art. 22, pag. 126, et *Placards de Brabant*, tom. VI, pag. 472.
(2) *Du Mont*, VII, P. II, pag. 442. — Capefigue, chap. 52.



buèrent le droit singulier de faire le partage de la monarchie espagnole, sans consulter Charles II. D'après ce traité, les royaumes de Naples et de Sicile, avec les places espagnoles de la côte de Toscane et les îles adjacentes, étaient adjugés au dauphin de France; le duché de Milan était assigné à l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Léopold; tout le reste de la monarchie d'Espagne était destiné au prince électoral de Bavière, fils du gouverneur des Pays-Bas : enfin, par des articles séparés, les colonies espagnoles étaient cédées à la Grande-Bretagne et à la Hollande.

Ces premiers arrangements tombèrent d'eux-mêmes par la mort du jeune prince électoral, décédé à Bruxelles le 6 Février 1699, à l'âge de six ans, ce qui obligea les trois puissances à modifier leur partage. Elles en firent un nouveau à Londres, le 13 Mars 1700 (1), où la part assignée au fils du duc bavarois, fut cédée à l'archiduc Charles, qui abandonnerait le duché de Milan en faveur du duc de Lorraine. Mais toutes ces combinaisons de la politique et de l'ambition furent renversées par le refus de l'empereur d'accéder au traité de partage; et, après la mort du roi d'Espagne, on trouva un testament du 2 Octobre 1700 (2), par lequel il déclarait héritier de toute la monarchie espagnole, en premier lieu Philippe de France, duc d'Anjou, deuxième fils du Dauphin; en second lieu le duc de Berri, son frère; en troisième lieu l'archiduc Charles, et, à défaut des précédents, le duc de Savoie, descendant de Philippe II. Charles II mourut le 1er Novembre suivant, à l'âge de 39 ans.

Louis XIV, après avoir longtemps réfléchi, ou fait semblant de réfléchir, refusa de s'en tenir au traité de partage, auquel

(1) V. Du Mont, tom. VII, P. II, pag. 477.

(2) V. ce testament du roi chez *Du Mont*, tom. VII, P. II, pag. 485. — V. aussi Capefigue, chap. 53.

il avait lui-même concouru, et accepta le testament du roi Charles pour son petit-fils, alors âgé de 17 ans. C'était choisir la guerre générale (1).

CHAPITRE III.

DEPUIS LA MORT DE CHARLES II JUSQU'A CELLE DE MARIE-THÉRÈSE.

1700—1780.

§ 1.

Guerre de la Succession, jusqu'à la paix d'Utrecht en 1713.

ROI DE FRANCE.	EMPEREURS.
Louis XIV.	Léopold Ier, † 1705.
	Joseph Ier, † 1711.
	Charles VI.

A peine Louis XIV eut-il accepté le testament de Charles II, qu'il se hâta de notifier cette résolution aux différentes cours de l'Europe, et de placer son petit-fils sur le trône d'Espagne (2). Dès le 4 Décembre le jeune roi partit pour Madrid, où il avait été proclamé dix jours auparavant.

L'Angleterre et la Hollande, prises au dépourvu par la détermination inattendue du roi de France, et hors d'état pour le moment de faire la guerre, reconnurent d'abord Philippe V; mais ce fut pour avoir le temps de se préparer à la lutte. L'Autriche au contraire n'hésita pas un instant de déclarer qu'elle allait seule soutenir par les armes ses droits sur la monarchie de Charles II. Louis XIV s'y attendait, et n'eut rien de plus empressé que de faire occuper les Pays-Bas, dont

(1) V. Capefigue, chap. 54.
(2) V. Capefigue, chap. 56.

le gouverneur, entièrement dévoué aux intérêts de la France, avait promis de lui livrer toutes les places fortes. Dès le 6 Février 1701 les troupes françaises arrivèrent, sans rencontrer nulle part le moindre obstacle. Le peuple et la noblesse en général étaient également portés pour la France, aimant mieux obéir au grand roi dont la puissance faisait trembler toute l'Europe, qu'à l'empereur, qui était trop faible et trop éloigné de nos provinces, pour pouvoir les défendre efficacement (1).

Mais aussitôt que l'occupation de la Belgique fut connue en Angleterre et en Hollande, l'alarme y fut générale. Dès le mois de Mars, le roi de la Grande-Bretagne et les états-généraux des Provinces-Unies réclamèrent le droit de placer des garnisons dans douze forteresses des Pays-Bas espagnols, pour servir de gage du maintien de la paix. Ces propositions furent rejetées par la France, et dès ce moment la paix fut rompue. Guillaume III prit ses mesures : au mois de Septembre il forma à La Haye une ligue formidable connue sous le nom de *Grande-Alliance* (2), dans le but de soutenir les prétentions de l'archiduc Charles au trône d'Espagne, et de mettre un frein à l'ambition de Louis XIV. Bientôt ce dernier vit s'élever contre lui toutes les forces de l'Europe. Non-seulement l'Angleterre, la Hollande et l'empereur entrèrent dans la ligue, mais encore la Prusse, le Portugal, les princes de l'empire, et même un peu plus tard le duc de Savoie. La France ne retint pour allié que l'électeur de Bavière.

L'auteur principal de la coalition, Guillaume III, mourut au milieu des préparatifs de la guerre, le 19 Mars 1702. Cet événement ne changea rien à la grande alliance : la reine Anne, qui succéda au trône d'Angleterre, soutint la cause

(1) V. Gachard, *Doc. inéd.* tom. III, pag. 204.

(2) Le traité se trouve dans la Collection de *Du Mont*, t. VIII, P. I, pag. 89.

commune pendant plusieurs années avec le plus grand zèle. Au mois de Mai parurent les manifestes des puissances alliées; deux mois après la France y répondit par le sien, et la guerre fut déclarée dans toutes les formes. Les hostilités commencèrent au mois de Septembre; le célèbre John Churchill, duc de Marlborough, prit le commandement en chef des forces alliées, tandis qu'un autre général non moins célèbre, le prince Eugène de Savoie, dirigeait les opérations en Italie. Du côté des Français, c'était le maréchal de Boufflers, qui partageait le commandement en Belgique avec le marquis de Bedmar. Ce dernier gouvernait les Pays-Bas au nom de Philippe V, pendant l'absence de l'électeur de Bavière, qui, dès l'année précédente, avait quitté notre pays, pour aller défendre ses états héréditaires (1).

La campagne de 1702 fut courte et sans grands résultats; les Hollandais prirent Venloo, Stevensweert et Ruremonde. Au mois d'Octobre, la ville de Liége, dont l'évêque, Joseph-Clément de Bavière, frère de l'électeur, suivait le parti de la France, se rendit à Marlborough, et quelques jours après, la citadelle fut prise d'assaut. L'année suivante, l'empereur Léopold et l'archiduc Joseph son fils, roi des Romains, renoncèrent à tous leurs droits sur la monarchie espagnole en faveur de l'archiduc Charles, qui prit le titre de roi d'Espagne sous le nom de Charles III. Vers le même temps la ville de Limbourg tomba au pouvoir des alliés, et entraîna la soumission du duché de ce nom, et des pays d'Outre-Meuse. En Flandre, les Français eurent aussi le dessous; le général Spar força leurs lignes dans le pays de Waes, et les obligea à la retraite; mais en revanche le corps du général hollandais Opdam fut battu et mis en déroute à Eeckeren près d'Anvers.

(1) V. *Placards de Brabant*, tom. V, pag. 105, 131 et 137.—V. aussi Capefigue, chap. 59.

La campagne de 1704 ne fut pas plus fertile en résultats que les deux précédentes; à l'exception d'une attaque contre Namur, on se contenta de s'observer, parce que des deux côtés les principales forces étaient concentrées en Allemagne, et c'est là que se passèrent les grands événements. L'électeur de Bavière, aidé d'une armée française, menaçait l'Autriche. Il s'était avancé jusqu'à Donawert, lorsque le duc de Marlborough marcha à grandes journées au secours des Impériaux, et parvint, par de savantes manœuvres, à opérer sa jonction avec le prince Eugène qui les commandait. Dès lors tout changea de face; un premier succès rendit les alliés maîtres de Donawert et d'autres places; mais le maréchal de Tallard ayant conduit un renfort de 35,000 hommes à l'électeur, la lutte dut se décider par une bataille générale. Elle eut lieu dans les plaines de Hochstedt le 13 Août; les Français furent entièrement défaits dans cette fameuse journée, où Louis XIV perdit, outre les morts, près de 30,000 hommes faits prisonniers avec Tallard lui-même, et plus de cent pièces de canon (1).

La victoire de Hochstedt valut aux alliés toute la Bavière et la Souabe : les Français se replièrent sur le Rhin; Marlborough les y suivit, et l'année suivante reparut dans les Pays-Bas, où il soutint la supériorité de ses armes, quoique sans obtenir de grands résultats (2).

Il n'en fut pas de même en 1706 : cette année vit les Français vaincus partout. L'archiduc Charles soumit la moitié de l'Espagne; il entra en triomphe à Madrid, et la Catalogne entière prit les armes en sa faveur. En Italie, le prince Eugène n'eut pas moins de succès; il força les lignes de l'armée française qui couvrait la ville de Turin, et remporta le 7 Septembre la fameuse bataille de ce nom, qui fit tomber

(1) V. Capefigue, chap. 63. — (2) V. Capefigue, chap. 67.

au pouvoir des alliés le Piémont, le Milanais et le royaume de Naples.

Dans les Pays-Bas, Marlborough n'avait pu amener le maréchal de Villeroy à lui livrer bataille. Ce dernier commandait avec l'électeur de Bavière l'armée française, forte de soixante-dix mille hommes; elle se tenait derrière la Dyle du côté de Louvain, lorsque le duc anglais fit répandre le bruit que les alliés voulaient surprendre Namur.

Cette ruse engagea les Français à quitter leurs lignes, pour s'avancer vers Tirlemont. Les deux armées se trouvèrent enfin en présence près de Ramillies, à deux lieues de Jodoigne, où Marlborough força les Français à se battre, et les défit complétement le 23 Mai 1706. Les vaincus se replièrent à la hâte sur Louvain, après avoir perdu vingt mille hommes, une grande partie de leur artillerie et presque tout leur bagage. Poursuivis par l'armée victorieuse, ils ne purent reprendre leur ancienne position, mais se retirèrent jusque derrière l'Escaut. La journée de Ramillies livra aux alliés le Brabant et la Flandre; dans le reste du pays, les Français ne conservèrent guère que les places fortes. Dans cette nouvelle situation, qui semblait devoir être bientôt celle de la Belgique tout entière, les états de Brabant ne firent point de difficulté de renoncer à Philippe d'Anjou et de reconnaître la souveraineté de Charles III. Dès le 5 Juin la reconnaissance eut lieu. Le lendemain les états de Flandre imitèrent cet exemple (1) : et pendant que les Français évacuaient Ostende, Termonde, Menin et d'autres places, la plupart des Belges abandonnèrent le service d'Espagne et les drapeaux de Louis XIV, pour se ranger sous ceux des alliés.

La reine d'Angleterre et les états-généraux des Provinces-

(1) V. Gachard, *Doc. inéd.* tom. III, pag. 230 et 235.

Unies s'attribuèrent, au nom du roi Charles III, le gouvernement politique et civil des Pays-Bas (1). Ces deux puissances y établirent un nouveau conseil d'état, composé de la plupart des membres qui en avaient fait partie auparavant, et qui n'étaient pas partisans de la maison d'Autriche. Ce conseil n'était là que pour la forme; toutes ses expéditions portaient le nom du roi, mais en réalité il dépendait d'un conseil supérieur appelé *Conférence*, et qui était formé de quelques commissaires hollandais et anglais. On s'imagine bien qu'ainsi les intérêts de la nation ne se trouvaient pas confiés aux mains de ses amis : car cette Conférence, au lieu d'apporter aux maux du pays les remèdes que les circonstances permettaient d'employer, en augmenta encore les souffrances, en requérant du conseil d'état la révocation des mesures prises en faveur du commerce après la paix de Ryswyck (pag. 398) (2).

Cependant les alliés ne profitèrent pas de la victoire de Ramillies. Le reste de la campagne de 1706 fut employé à la prise de quelques places inutiles, et l'année suivante fut même plus ou moins favorable aux Français. Ils eurent de grands avantages en Espagne; chez nous le duc de Vendôme tint en échec les forces des alliés dans le Brabant; enfin le duc de Savoie fut forcé de lever le siége de Toulon. La campagne de 1708 ne commença pas sous de meilleurs auspices; le duc de Bourgogne était venu partager le commandement en chef des armées françaises avec Vendôme. Dans les premiers jours de Juillet, ils surprirent Gand et Bruges; mais ces succès ne durèrent qu'un instant. Le prince Eugène accourut des bords du Var vers le Rhin avec un nombreux corps d'armée, pour soutenir le général anglais. Pendant que ses troupes s'avan-

(1) V. Nény, art. 22, pag. 131.

(2) Voyez sur cette époque un intéressant article de M. Ad. Levae dans la *Revue de Bruxelles*, vol. d'Août 1840, pag. 42 et suiv.

çaient par Maestricht, il courut rejoindre Marlborough du côté d'Audenarde; là les deux chefs attirèrent les Français au combat, et leur firent essuyer, le 11 Juillet, une défaite non moins désastreuse que les précédentes. Immédiatement après, on entreprit le siége de Lille, quoique Tournai et Gand fussent encore au pouvoir des Français, et pussent gêner les opérations des alliés. Mais la fortune seconda constamment les efforts d'Eugène et de Marlborough : Lille fut investi le 12 Août, et le 23 Octobre ce boulevard de la France fut emporté presque sous les yeux de l'armée du duc de Bourgogne, et malgré la belle défense du maréchal de Boufflers qui, ne pouvant plus garder la place, se retira dans la citadelle. Celle-ci fut bientôt assiégée à son tour, et presqu'en même temps les alliés coururent délivrer Bruxelles attaqué par l'électeur de Bavière (1).

Toutes ces entreprises réussirent avec un rare bonheur. Avant la fin de la campagne, la citadelle de Lille se rendit, Gand capitula, et Bruges fut également évacué par les Français.

Tant de revers, et l'affreuse misère qui régnait dans toute la France (2), obligèrent Louis XIV à demander la paix. A cet effet il envoya à La Haye, au commencement de 1709, le président Rouillé et ensuite le marquis de Torcy, son principal ministre, dans l'espoir que ce rusé diplomate parviendrait à diviser les alliés, à détacher la Hollande de la confédération, en lui faisant les offres les plus avantageuses. Toutes ces tentatives furent inutiles; après quelques pourparlers, on se détermina de part et d'autre à continuer la guerre (3).

La campagne de 1709 fut aussi désastreuse pour la France que toutes les précédentes. Au mois de Juin, Eugène et Marlborough allèrent assiéger Tournai, qui se rendit le

(1) V. Capefigue, chap. 68. — (2) V. Capefigue, chap. 69. — (3) *Id.* chap. 72.

25 Juillet. Marchant ensuite pour faire le siége de Mons, ils attaquèrent, le 11 Septembre, l'armée ennemie postée et retranchée avantageusement à Malplaquet. On combattit avec une rage égale de part et d'autre; la victoire coûta des flots de sang; mais enfin elle resta aux alliés. La prise de Mons, qui se rendit le 20 Octobre, fut le prix de cette victoire (1).

Louis XIV était aux abois; des défaites si sanglantes et si multipliées, l'épuisement des finances, et les cris qui, dans son royaume, s'élevaient de toutes parts pour demander la paix, le portèrent à réitérer ses propositions. Feignant de vouloir traiter sur les bases qu'il avait rejetées l'année précédente, il réussit à faire reprendre les conférences à Gertruidenberg, où il envoya le maréchal d'Uxelles et l'abbé de Polignac. Ces diplomates y jouèrent le rôle de suppliants : ils allèrent jusqu'à offrir, au nom de leur maître, de l'argent à la coalition, pour l'aider à chasser son petit-fils de l'Espagne. Mais les alliés, que la victoire avait rendus intraitables, répondirent impitoyablement que le roi de France devait marcher lui-même contre Philippe V, et le détrôner par la force. C'était exiger l'impossible : Louis XIV écrivit à ses plénipotentiaires, que si on le forçait à continuer la guerre, il la ferait à ses ennemis et non à ses enfants; et il leur ordonna de quitter le congrès (2).

L'orgueil des alliés fit le malheur de la Belgique. Il est certain que le monarque français, réduit à l'extrémité, humilié jusque dans la poussière, était prêt à rendre aux Pays-Bas tout ce que son ambition en avait arraché; mais on manqua l'occasion en le forçant à prendre un parti désespéré, et bientôt la face des choses changea entièrement. Ce n'est pas que la victoire quittât les drapeaux des alliés : au contraire la

(1) Capefigue, chap. 73. — (2) Capefigue, chap. 74.

campagne de 1710 fut encore très-glorieuse pour les armes d'Eugène et de Marlborough, qui prirent Douai, Béthune, Aire et Saint-Venant, et se flattaient de pénétrer l'année suivante au cœur de la France; mais un incident imprévu vint rompre toutes leurs mesures, et raffermir un trône prêt à s'écrouler sous les coups qu'il avait essuyés.

Il s'opéra en ce moment en Angleterre un changement de ministère, qui de whig devint tory. Les nouveaux ministres opposés à Marlborough, un des chefs du parti whig, se prononcèrent aussi contre la guerre, et trouvèrent beaucoup d'appui dans la nation anglaise. Presqu'en même temps la mort de l'empereur Joseph Ier vint fournir un prétexte pour rompre la grande alliance. Ce prince mourut sans postérité mâle au commencement de 1711, et par son testament il avait institué pour héritier de tous les états de la maison d'Autriche son frère Charles, qui disputait encore le trône d'Espagne à Philippe V. Dès lors les tories réussirent sans peine à prouver à la reine Anne qu'il était contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne de soutenir plus longtemps le prince autrichien, qui allait devenir empereur, et dont l'ambition serait plus à craindre que celle de Louis XIV, si à ses couronnes en Allemagne il joignait encore celle d'Espagne (1). De cette manière on parvint aisément à persuader à la reine de traiter avec la France. Bientôt des négociations furent ouvertes entre les deux cabinets, et le 6 Oct. des préliminaires furent conclus, par lesquels la reine consentait à reconnaître Philippe V pour roi d'Espagne, à condition qu'il renonçât pour toujours au trône de France, que plusieurs colonies espagnoles fussent cédées à l'Angleterre, qu'on détruisît le port de Dunkerque, et que la succession au trône d'Angle-

(1) V. Capefigue, chap. 77.

terre fût reconnue dans la ligne protestante de la maison de Hanovre (1).

Cet arrangement resta quelque temps secret; mais le coup était donné, et la guerre commença à languir. Au milieu de ses glorieux succès, le duc de Marlborough, qui venait de forcer les lignes de Saint-Omer et de s'emparer de Bouchain le 13 Septembre, fut rappelé par la reine, et privé de tous ses emplois, ainsi que du commandement de l'armée alliée. En même temps la reine envoya à La Haye le comte de Stafford, pour engager les états-généraux à ouvrir sans délai un congrès à Utrecht, afin d'y traiter de la paix générale. Les états d'abord surpris, et soupçonnant que l'Angleterre avait déjà fait ses conditions avec la France, furent obligés d'y consentir pour ne pas perdre entièrement les fruits de leurs efforts. Le congrès d'Utrecht fut donc annoncé pour le 12 Janvier 1712 : les plénipotentiaires des diverses puissances s'y rendirent; mais l'empereur Charles VI ne voulut point y prendre part (2).

Cependant les hostilités furent reprises par le prince Eugène. Son armée était nombreuse et pleine d'ardeur; il allait commencer les opérations vers la fin du mois de Mai avec les chances les plus favorables, lorsque le comte d'Ormond, qui avait remplacé Marlborough dans le commandement des troupes anglaises, déclara qu'il n'avait point d'ordre pour entrer en hostilités contre les Français. Cette démarche trahit tout à fait les intentions de l'Angleterre, et indigna les autres généraux, qui n'en continuèrent pas moins leur entreprise avec le prince Eugène, et allèrent le 6 Juin assiéger le Quesnoy. La place fut forcée de se rendre le 4 du mois suivant; mais cette nouvelle conquête offensa tellement les ministres anglais

(1) V. Capefigue, chap. 78. — (2) V. Capefigue, chap. cité.

occupés à négocier à Utrecht, qu'ils envoyèrent au comte d'Ormond l'ordre de retirer ses troupes de l'armée, et de publier un armistice entre la France et l'Angleterre. Dès lors le sort de la guerre était décidé. Ce n'est pas qu'Eugène, par la retraite des Anglais, se trouvât hors d'état de continuer la campagne avec toutes les chances d'un beau succès, mais il aima mieux, semble-t-il, assurer les intérêts de sa propre maison que de vaincre au profit de son maître (1); car dès ce moment ses fautes ainsi que ses pertes se multiplièrent. Pendant qu'il formait le siége de Landrecies, il laissa surprendre et écraser par le maréchal de Villars un corps de dix mille hommes retranchés à Denain sur l'Escaut (26 Juillet) (2). Cet échec entraîna la perte de Marchiennes, où se trouvaient les munitions et tous les magasins pour la subsistance de l'armée pendant le reste de la campagne, ce qui força le prince Eugène à revenir sur ses pas.

Le siége de Landrecies fut levé, et l'état des affaires s'empira de jour en jour. Saint-Amand, Douai, Bouchain, enfin le Quesnoy, où l'on avait laissé toute la grosse artillerie, tombèrent, la même année, au pouvoir des Français. Ce fut la fin de la guerre.

Le 11 Avril 1713 la paix fut faite entre toutes les puissances alliées, l'empire seul excepté. Six traités furent signés le même jour : celui que la France conclut avec la Grande-Bretagne se fondait sur les bases des préliminaires de 1711; par un autre traité, fait avec le duc de Savoie, la France s'engagea à restituer le comté de Nice, et le duc fut mis en possession de la Sicile, qu'il échangea depuis avec l'empereur contre le

(1) V. les mémoires du marquis de Westerloo, Bruxelles 1840, 2 vol. in-8, tom. II, pag. 113.

(2) V. Capefigue, chap. 79.

royaume de Sardaigne (1). Par une troisième convention, conclue avec la Prusse, Louis XIV reconnut les stipulations protestantes du traité de Westphalie, et le titre de roi pour l'électeur de Brandebourg. Enfin dans le traité avec la Hollande, il était stipulé que la France remettrait aux états-généraux au profit de la maison d'Autriche, les Pays-Bas espagnols, tel que le roi Charles II les avait possédés ou avait dû les posséder conformément au traité de Ryswyck (2). Dans toutes ces transactions il était entendu que l'Espagne et les Indes resteraient à Philippe V; mais la France consentait à ce que Naples et le Milanais fussent donnés à l'Autriche (3).

Tels sont les principaux arrangements qui furent pris au congrès d'Utrecht : la France y obtint plus qu'elle n'eût osé espérer peu de temps auparavant.

Cependant l'empereur, qui n'avait voulu prendre aucune part directe aux conférences pour la paix, refusa d'accéder au traité d'Utrecht, et voulut continuer seul la guerre contre Louis XIV. Le commandement de l'armée impériale resta au prince Eugène, tandis que les forces de la France étaient sous les ordres du maréchal de Villars. Cette fois la lutte ne fut plus longue, parce que le prince Eugène faillit à son devoir. Il vit les Français assiéger et prendre Landau et Fribourg, presque sans bouger, et il laissa périr son armée sans livrer aucune bataille, quoiqu'il ne lui manquât rien pour remporter des victoires. Bientôt il se fit autoriser à traiter avec Villars. Les deux chefs se réunirent à Rastadt, où ils arrêtèrent le 6 Mars 1714 une convention sur les bases du traité d'Utrecht, et dans laquelle la France conserva tous les avantages

(1) V. *Plac. de Brab.* tom. VII, pag. 485.

(2) V. Pény, chap. I, art. 22, pag. 136, et *Plac. de Brab.* t. VII, pag. 416.

(3) V. Capefigue, chap. 81.

qu'elle avait voulu s'assurer (1). Cette convention fut convertie en paix solennelle, et signée à Bade en Suisse le 7 Septembre de la même année (2).

§ 2.

Depuis la paix d'Utrecht, jusqu'à la mort de Charles VI.

1713—1740.

ROIS DE FRANCE.	EMPEREUR.
Louis XIV, † 1715.	Charles VI, † 1740.
Louis XV.	

La paix d'Utrecht avait mis fin à la guerre de la Succession, et assuré la souveraineté de nos provinces au chef de la maison d'Autriche, l'empereur Charles VI, et à ses successeurs. Mais dans le traité fait avec la Hollande, il avait été stipulé par l'article VII que les Pays-Bas catholiques serviraient de *barrière* et de sûreté aux Provinces-Unies contre la France : qu'en conséquence les états-généraux continueraient de les occuper, jusqu'à ce qu'ils se fussent entendus, sur les mesures à prendre pour l'exécution de cet article, avec l'empereur, qui alors seulement entrerait en possession.

Un nouveau traité devenait donc nécessaire entre les Provinces-Unies et l'empereur. Il coûta plus d'une année de travail, et fut enfin conclu à Anvers le 15 Novembre 1715. On l'appelle *Traité de la Barrière :* en voici les principales dispositions. « Les états-généraux remettront à l'empereur toutes les provinces belgiques, pour ne composer qu'un seul indivisible et inaliénable domaine de la maison d'Autriche, qui

(1) V. *Plac. de Brab.* tom. VII, pag. 429.
(2) Ib. pag. 444. — V. aussi Capefigue, chap. 83.

n'en cèdera jamais aucune partie. — Il sera entretenu dans les Pays-Bas autrichiens un corps d'armée de 30 à 35,000 hommes, dont l'empereur fournira trois cinquièmes, et les états-généraux deux cinquièmes. — L'empereur accorde aux états-généraux garnison privative dans les villes et châteaux de Namur et de Tournai, dans les villes de Menin, Furnes, Warneton, Ypres et le fort de la Knoque, désignés comme places de la barrière, dont les états-généraux nommeront les gouverneurs et les états-majors, qui seront néanmoins obligés de prêter serment à l'empereur. — Les troupes des états-généraux auront le libre exercice de leur religion, mais dans des endroits particuliers désignés par les magistrats, et sans marque extérieure d'église. — L'empereur accorde aux états-généraux une extension de territoire en Flandre, pour bien couvrir leurs frontières, depuis l'Escaut jusqu'à la mer, avec la faculté d'y construire des fortifications, et le droit d'inondation en cas de guerre. — Il leur accorde un subside annuel de cinq cent mille écus, pour l'entretien des garnisons dans les places de la barrière. — Il promet en outre de payer les emprunts faits en Hollande pour la guerre, sous le régne de Charles II, et ceux contractés par les puissances maritimes pendant qu'elles administraient le pays au nom de Charles III, emprunts montant ensemble à près de quatorze millions de florins (1). » — Ces stipulations étaient accompagnées d'un grand nombre d'autres articles destinés, pour la plupart, à en régler l'application.

Pour l'exécution de celui du subside annuel, on fit un article séparé, par lequel les sommes à payer furent hypothéquées et réparties sur certaines provinces et districts, avec la clause expresse qu'à défaut de payement, les états-géné-

(1) V. Nény, art. 23, pag. 140, et *Plac. de Brab.* t. VII, pag. 458.

raux auraient droit de procéder aux moyens de contrainte et d'exécution, même par voie de fait (1).

Après l'échange des ratifications, le 4 Février 1716, les Hollandais remirent à l'empereur les provinces possédées par le roi Charles II depuis la paix de Ryswyck; mais ils gardèrent encore les parties de la Flandre rendues par les traités d'Utrecht et de Rastadt, et qu'on appelait pays rétrocédés, sur lesquels ils prétendaient avoir des droits spéciaux (2).

L'affaire de la *Barrière* étant ainsi arrangée, l'empereur nomma, le 25 Juin 1716, le prince Eugène au gouvernement général des Pays-Bas; mais celui-ci, piqué de ce que les Belges avaient demandé une archiduchesse pour gouvernante, ne se rendit jamais à son poste. C'est pourquoi le comte de Kinigsegg, qui avait été envoyé pour prendre possession du pays au nom du souverain, continua de l'administrer. Après lui Hercule Turinetti, marquis de Prié, dirigea les affaires, à la place du prince Eugène, avec le titre de ministre plénipotentiaire (3).

Le traité de la Barrière, dès qu'il fut connu, rencontra une opposition générale dans toutes nos provinces, qui comprirent qu'elles se trouvaient en réalité assujetties aux Hollandais. Ceux-ci d'ailleurs, pendant l'interrègne de huit années, avaient donné la mesure de leur bienveillance. Une clause révoltait singulièrement les Belges, c'était l'extension de territoire donnée dans la Flandre aux Provinces-Unies, avec le pouvoir presqu'illimité d'y faire des inondations en temps de guerre. Mais ce qui mettait le comble à leur mécontentement,

(1) V. Néný, pag. 150. — V. aussi, sur le *Traité de la Barrière*, deux articles publiés par la *Revue nationale*, I, pag. 389, et II, pag. 5.

(2) V. Néný, pag. 152.

(3) *Id.* loc. cit. — Voyez sur le gouvernement du marquis de Prié, deux articles de la *Revue nationale*, XIV, pag. 112 et 188.

était le subside annuel hypothéqué en partie sur certains districts, et assuré pour le reste sur les subsides du Brabant et de la Flandre, avec les clauses consenties dans l'article séparé. En vertu de cet article, les Hollandais pouvaient user de force et avoir recours aux armes contre les états des deux provinces; ils pouvaient traîner en prison l'évêque de Tournai, les magistrats et les abbés du pays, lorsqu'on serait en défaut de payer le contingent assigné sur les revenus des parties affectées.

Les états de Flandre et de Brabant se hâtèrent d'envoyer une députation à Vienne, pour représenter à l'empereur que le traité de la Barrière n'était pas seulement contraire à sa dignité et aux intérêts de ses peuples; mais encore subversif des droits et priviléges des provinces, attendu qu'on y engageait leurs subsides comme un domaine fixe, tandis qu'ils dépendaient du libre consentement des états (1). Charles VI reconnut sans peine la justice de ces réclamations, et promit aux députés de faire entamer sans délai de nouvelles négociations à La Haye, pour apporter des changements au traité (2). Celui-ci subit en effet des modifications, après plus d'un an de pourparlers. Par une nouvelle convention, signée à La Haye le 22 Décembre 1718 (3), l'extension des limites dans la Flandre zélandaise fut réduite à un cinquième du territoire d'abord concédé, et le droit d'inondation fut retiré. On y stipula aussi des conditions avantageuses pour les habitants des lieux cédés, relativement à leur religion, et propres à empê-

(1) V. Nény, pag. 152.

(2) Voyez, à ce sujet, une lettre de l'empereur aux états de Brabant, publiée par M. Gachard dans les *Bulletins de la Commission d'histoire*, deuxième série, I, pag. 464.

(3) V. *Plac. de Brab.* tom. VIII, pag. 504. — Nény, pag. 153. — Voyez cette nouvelle convention appréciée par M. Borgnet, *Hist. des Belges à la fin du* 18e *siècle*, I, pag. 6 et suiv.

cher qu'on n'augmentât leurs charges. Enfin on fit des changements à l'article des subsides, qu'on affecta pour une partie sur les revenus des pays rétrocédés, et pour le restant sur les droits d'entrée et de sortie. De cette manière, on fit disparaître ce que le traité avait de plus odieux et de plus attentatoire aux libertés du pays ; mais ces soins n'atteignirent pas entièrement leur but. Le mécontentement était général ; la vue de garnisons composées de soldats étrangers, et appartenant à une autre religion, offensait le peuple ; et puis on se récriait toujours contre la nécessité d'entretenir ces garnisons, lorsque le pays avait déjà tant souffert d'une guerre si longue et si désastreuse.

A Bruxelles les murmures éclatèrent avec plus d'animosité qu'ailleurs, et le marquis de Prié, avec son caractère dur et altier, n'était pas l'homme convenable pour les faire cesser. En 1717, ayant besoin de fonds pour payer le subside convenu par le traité de la Barrière, il demanda aux doyens des neuf corps de métiers, qu'on appelait les *Neuf-Nations*, et qui formaient un des trois membres représentant la commune, de consentir au quadruple impôt du vingtième denier. Les doyens refusèrent, parce que depuis quelques années on avait, par un règlement additionnel, renversé leur constitution de 1619, dont ils réclamaient avant tout le rétablissement et le maintien (1).

L'année suivante 1718, l'opposition des doyens se renouvela ; mais cette fois elle donna lieu à de graves désordres : plusieurs maisons furent pillées, et les papiers de la chancellerie détruits. Ces excès eurent lieu aux mois de Mai et de Juillet. Le marquis de Prié ne prit d'abord que des demi-me-

(1) V. *Plac. de Brab.* tom. IV, pag. 286, et tom. VI, pag. 89. V. aussi les *Documents inédits sur les troubles de la Belgique sous l'empereur Charles VI*, par M. Gachard, tom. Ier, Introd. pag. lxxxvj et suiv.

sures, n'étant pas en position de combattre le mal par des moyens efficaces; mais bientôt il fit venir des troupes à Bruxelles, et pour en finir une bonne fois avec l'émeute qui avait aussi levé la tête en d'autres localités, il résolut de donner dans la capitale du pays un exemple de sévérité propre à intimider les autres villes. En conséquence, le 14 Mars 1719, cinq doyens furent arrêtés (1); parmi ce nombre était François Agneessens, faiseur de grosses chaises en cuir, et syndic de la nation de Saint-Nicolas. Agneessens était un citoyen zélé, d'une grande éloquence naturelle, mais peut-être trop exalté et trop ardent à réclamer des priviléges de corporations, sans égard aux circonstances où se trouvait alors le pays, qui venait de sortir d'une longue guerre, et dont le gouvernement était déjà entouré d'assez d'embarras. Quoi qu'il en soit, on fit le procès des cinq détenus; Agneessens fut condamné à avoir la tête tranchée, les quatre autres furent condamnés à l'exil, avec confiscation de leurs biens. La sentence fut exécutée le 19 Septembre (2). Le syndic septuagénaire subit le dernier supplice sur la Grand'Place à Bruxelles, avec sept autres condamnés à la potence pour avoir eu la principale part au pillage.

Agneessens fut pleuré de ses compatriotes, qui le regardaient comme le martyr de leurs libertés. La rigueur du marquis de Prié fut sans doute excessive; mais elle atteignit son but (3).

Bientôt l'attention des Belges fut appelée sur un autre objet, qui prouve le soin que prenait le gouvernement de faire renaître la prospérité du pays. Vers l'an 1719 quelques

(1) V. Gachard, tom. II, pag. 35. — (2) *Ib.* pag. 179.

(3) Voyez, sur la mort d'Agneessens, un article de M. Ad. Levae dans la *Revue de Brux.* vol. d'Octobre 1837, pag. 19 et suiv. Et un autre du même écrivain, dans le vol. de Mai 1838, pag. 120 et suiv.

habitants des Pays-Bas se réunirent en société, pour établir un commerce direct avec les Indes orientales et les côtes de Guinée. Cette entreprise fut couronnée du plus beau succès; mais elle ne tarda pas à exciter la jalousie des Hollandais, qui prétendaient que toute navigation de la part des Pays-Bas autrichiens avait été interdite par les articles V et VI du traité de Munster. Le gouvernement belge, au contraire, soutenait que ces articles ne regardaient que la navigation des Espagnols (1). Des négociations furent ouvertes à La Haye et durèrent longtemps. Il fut impossible de faire entendre raison aux Hollandais. Ceux-ci se montrèrent tellement obstinés, qu'ils allèrent jusqu'aux insultes envers les ministres de l'empereur, et, passant des réclamations aux voies de fait, ils capturèrent dès l'an 1719, vers la côte de Guinée, un vaisseau d'Ostende, mais qui fut repris par les sujets de l'empereur. De pareilles violences se répétèrent encore dans la suite.

Ce fut dans ces circonstances que le souverain, prenant à cœur les intérêts de ses sujets, et voulant donner plus de force et de solidité à leur commerce naissant, érigea par lettres-patentes datées de Vienne le 19 Décembre 1722, la compagnie des Indes sous le nom de *Compagnie d'Ostende*, « pour naviguer et négocier aux Indes orientales et occidentales, et sur les côtes d'Afrique, tant en deçà qu'au-delà du cap de Bonne-Espérance, dans tous les ports, havres, lieux et rivières, où les autres nations trafiquaient librement (2). »

Ces dispositions ne pouvaient manquer de faire jeter les hauts cris aux Hollandais; mais l'empereur, résolu de ne pas

(1) V. Nény. art. 26, pag. 159. — V. aussi Borgnet, *Hist. des Belges*, etc. I, pag. 10 et suiv.

(2) V. *Placards de Brabant*, tom. VI, pag. 497.

céder, fit en 1725 la paix avec l'Espagne, et conclut en outre un traité d'alliance, par lequel les deux puissances se garantissaient mutuellement la navigation sur toutes les mers (1). En agissant ainsi, Charles VI fit le mal tout en voulant le bien. Les Provinces-Unies, qui n'avaient pas d'abord rencontré beaucoup d'appui ailleurs, réussirent dès lors à intéresser à leur cause divers autres états, en faisant craindre à ceux-ci que l'empereur, si on le laissait poursuivre son entreprise, n'acquît bientôt une prépondérance maritime sur les puissances continentales.

Ces craintes chimériques produisirent une contre-alliance signée à Hanovre le 3 Septembre 1725 (2), entre les rois de France, d'Angleterre et de Prusse. La Hollande y entra l'année d'après, et son exemple fut suivi par la Suède.

Tant de puissances réunies obligèrent l'empereur, dès l'an 1727, à suspendre pour sept ans l'octroi accordé à la compagnie d'Ostende. Il y eut après cela des conférences tantôt dans une ville, tantôt dans une autre; les traités se succédèrent, et les Hollandais firent si bien, qu'au commencement de 1733 la Belgique fut entièrement exclue de tout commerce avec les pays d'outre-mer (3).

On pourrait faire un reproche à Charles VI d'avoir abandonné la cause si juste des Pays-Bas; mais des circonstances impérieuses lui commandaient de prévenir une guerre, qu'il lui eut été difficile d'éviter s'il n'avait pas fléchi, et dont la Belgique aurait probablement été de nouveau le théâtre.

(1) *Placards de Brabant*, VII, pag. 519, et VI, pag. 514. — Voyez une lettre de l'empereur aux états de Brabant, dans les *Bulletins de la Commission d'histoire*, deuxième série, I, pag. 470.

(2) V. Du Mont, tom. VIII, P. II, pag. 127.

(3) V. sur cette affaire deux articles publiés par la *Revue nationale*, II, pag. 121 et 230.

D'ailleurs il avait besoin de rester en paix avec les grands cabinets de l'Europe, afin de faire reconnaître un pacte de famille publié par lui, sous le nom de *Pragmatique Sanction*, dès l'an 1713, pacte par lequel il réglait la succession de ses états (1).

Charles VI n'avait eu qu'un fils mort en bas-âge; lui-même n'avait succédé à son frère Joseph Ier, que parce que celui-ci n'avait pas laissé d'enfants mâles, mais seulement deux filles, mariées à des princes puissants. Charles avait donc sujet d'être inquiet pour l'avenir, puisque, n'ayant à son tour que des filles pour héritières, il devait craindre que ses nièces ne formassent des prétentions sur une partie de ses états, dont le démembrement eût entraîné la décadence de la maison d'Autriche. C'est ce qu'il voulut prévenir par la Pragmatique, dans laquelle il statua que tous ses pays héréditaires seraient conservés à jamais en une masse indivisible, pour échoir selon le droit de primogéniture et l'ordre de succession linéale à ses descendants mâles, et, à leur défaut, aux archiduchesses ses filles (2).

Cette constitution fut reçue et ratifiée par les princes et princesses de la maison d'Autriche, qui s'y trouvaient directement intéressés (3); mais l'empereur, dans le but de mieux assurer sa succession à l'archiduchesse Marie-Thérèse, voulut faire reconnaître et accepter sa Pragmatique, non-seulement par les membres du corps germanique, mais par toutes les puissances qui pouvaient avoir quelqu'intérêt à en empêcher l'exécution. Il fit donc à cet effet de grands sacri-

(1) V. Bény, art. 24, pag. 155. — V. le *Mémoire sur l'acceptation et la publication aux Pays-Bas de la Pragmatique Sanction de l'empereur Charles VI*, par M. Gachard, dans les Mémoires de l'Acad. de Brux. tom. XX.

(2) V. *Plac. de Brab.* tom. V, pag. 586. — V. *Mém.* de M. Gachard, pag. 5.

(3) V. *Plac. de Brab.* V, pag. 608 et suiv.

fices, et il atteignit son but. La Pragmatique Sanction fut reçue et garantie par tous les souverains, et solennellement acceptée et promulguée en Belgique, dans une assemblée des états-généraux tenue à Bruxelles le 15 Mai 1725 (1). Il n'y eut que la France qui hésita longtemps; mais elle finit par y accéder aussi en 1738.

Deux ans après, le 20 Octobre 1740, l'empereur Charles mourut, rassuré sur l'accomplissement de ses intentions, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il avait gouverné ses vastes états avec beaucoup de justice, de douceur et de modération. En lui s'éteignit la maison de Habsbourg-Autriche, et la descendance mâle des deux branches austro-belges, dans lesquelles s'était partagée la postérité de Philippe-le-Beau.

En 1724 le prince Eugène, qui avait porté jusque-là le titre de gouverneur des Pays-Bas, fut nommé vicaire-général de l'empereur en Italie. En conséquence il se démit de son gouvernement, et le marquis de Prié, qui avait administré le pays sous ses ordres, fut rappelé au commencement de l'année suivante. L'empereur confia alors l'administration de nos provinces à sa sœur l'archiduchesse Marie-Élisabeth; le comte de Daun fut envoyé en Belgique, afin d'y préparer toutes choses pour l'arrivée de la gouvernante, et aussi pour terminer l'affaire de la Pragmatique.

L'archiduchesse arriva à Bruxelles au mois d'Octobre 1725. Elle gouverna la Belgique pendant l'espace de seize ans, avec une puissance presque souveraine, à la satisfaction générale du pays, qu'elle sut maintenir dans une profonde paix.

(1) *Plac. de Brab.* V, pag. 590 et suiv. — V. le *Mémoire* de M. Gachard, pag. 18 et suiv.

§ 3.

Règne de Marie-Thérèse.

1740—1780.

ROIS DE FRANCE.	EMPEREURS.
Louis XV, † 1774.	Charles VII, de Bavière, élu en 1742, † 1745.
Louis XVI.	François Ier, de Lorraine, † 1765.
	Joseph II.

Marie-Thérèse n'avait que 23 ans, lorsqu'elle succéda à son père dans ses royaumes et états héréditaires. Elle avait épousé le 12 Février 1736, François-Etienne duc de Lorraine et de Bar, grand-duc de Toscane, qu'elle associa au gouvernement de ses états par lettres-patentes datées de Vienne les 21 et 22 Novembre de l'année de son avénement (1).

Le prince Eugène avait dit qu'une armée de cent mille hommes garantirait mieux la Pragmatique Sanction que cent mille traités, et les événements confirmèrent bientôt la vérité de cette parole; car à peine Charles VI fut-il descendu au tombeau, que le pacte, tant de fois reconnu et ratifié, fut attaqué de toutes parts. Malheureusement pour la jeune souveraine, les deux dernières guerres que son père avait eu à soutenir contre la France et contre les Turcs, avaient épuisé toutes les ressources de la monarchie. Il restait à peine cent mille florins dans le trésor; à l'exception des troupes qui étaient en Italie et dans les Pays-Bas, les forces disponibles ne montaient pas à trente mille hommes; la disette était dans la capitale et le découragement partout.

Ce fut dans ces tristes conjonctures que la reine se vit

(1) V. Nény, art. 28, pag. 168, et *Plac. de Brab.* tom. X, pag. 38.



attaquée à la fois dans ses états héréditaires d'Allemagne et d'Italie, et jusqu'aux portes de Vienne, par les rois de France, d'Espagne, des Deux-Siciles, de Sardaigne, de Prusse, de Pologne, et par l'électeur de Bavière (1).

Ce dernier, qui descendait de l'empereur Ferdinand Ier et avait épousé une fille de Joseph Ier, réclamait les couronnes mêmes de Marie-Thérèse; tous les autres voulaient s'agrandir par les dépouilles de son héritage : jamais il n'y avait eu de ligue plus formidable.

Pour résister à tant d'ennemis, il restait à la reine l'amour de ses sujets et un courage héroïque. Elle fut reconnue sans peine en Autriche, en Hongrie, en Bohême, dans la Lombardie et dans les Pays-Bas catholiques. Toutes les parties de ses vastes états disputèrent à qui lui témoignerait plus de fidélité. Malgré d'aussi belles dispositions de la part de ceux qui devaient la soutenir, la reine avait à s'attendre à de terribles échecs, du moins au commencement de la lutte. En effet, le roi de Prusse, Frédéric II, attaqua et soumit en peu de semaines la Silésie, une des plus belles portions de la monarchie autrichienne. D'un autre côté, l'électeur de Bavière, à la tête d'une nombreuse armée française, pénétra rapidement dans les états héréditaires. Il se fit proclamer archiduc d'Autriche à Lintz, roi de Bohême à Prague, et bientôt après empereur à Francfort, sous le nom de Charles VII. Ce fut en vain que le grand-duc co-régent, et son frère le prince Charles de Lorraine, opposèrent partout aux ennemis la plus glorieuse résistance, ils n'étaient pas assez forts pour les vaincre tous. Dans cette extrémité, la reine n'avait que deux ressources, l'une et l'autre bien chanceuses encore, c'était de se procurer des alliés et en même temps de diminuer le nombre de ses adversaires, en essayant d'en

(1) V. Nény, pag. 169.

détacher quelques-uns de la ligue. Elle tenta cette double entreprise, et sa grandeur d'âme, qui contrastait d'une manière si frappante avec la faiblesse de son sexe et qui la fit admirer de ses ennemis mêmes, fut ce qui contribua le plus puissamment à la faire réussir. D'abord elle s'adressa à la bravoure des Hongrois. Ayant convoqué une diète dans le château de Presbourg, elle s'y rendit le 13 Septembre 1741, pour réclamer des secours en hommes et en argent. Cette demande fut accueillie avec le plus vif enthousiasme par tous les ordres du royaume, qui prirent aussitôt une résolution vigoureuse : en peu de temps de nombreux bataillons levés sur les bords de la Save, de la Drave et du Danube se rangèrent autour de l'étendard royal (1).

D'un autre côté, la reine fit à Breslau en 1742 une paix particulière avec le roi de Prusse, dont elle avait le plus à se défier. Elle dut se résoudre, il est vrai, à lui céder la Basse-Silésie et le comté de Glatz; mais du moins réussit-elle à rompre ainsi la ligue, ce qui était essentiel dans les conjonctures difficiles où elle se trouvait. Bientôt elle détacha pareillement de l'alliance le roi de Pologne, duc-électeur de Saxe, qui avait épousé une autre fille de Joseph Ier. Dès lors la partie devint moins inégale, et la reine put nourrir l'espoir de maîtriser ses ennemis. En effet, depuis cette rupture de la ligue, les armées nombreuses dont la France avait inondé l'empire, ne tardèrent pas à être détruites; l'Autriche et la Bohême furent reconquises par les braves Hongrois; les Bavarois battus par le prince Charles, la Bavière et le Haut-Palatinat subjugués, au point que l'électeur couronné se trouva tout-à-coup le premier prince de la chrétienté, sans posséder un pouce de terrain (1743) (2).

(1) V. Capefigue, *Louis XV*, chap. 15.

(2) V. Capefigue, chap. 18.



Le roi de Sardaigne, à son tour, ne se contenta point d'abandonner la coalition : il embrassa la querelle de Marie-Thérèse, et lui rendit des services signalés en Italie, où les Autrichiens eurent des succès éclatants.

Jusqu'à présent la France s'était contentée de soutenir les ennemis de la reine, sans lui avoir déclaré la guerre ouvertement et en son propre nom : aussi les Pays-Bas avaient été ménagés jusqu'en 1743. Louis XV ne voulait pas donner de l'ombrage aux Provinces-Unies, aussi longtemps que celles-ci resteraient indécises ou neutres. Mais lorsque la Grande-Bretagne et la Hollande eurent embrassé tout de bon la cause de Marie-Thérèse, le roi de France lui fit déclarer la guerre dans les formes, et résolut de la porter en Belgique (Avril 1744).

L'archiduchesse Marie-Élisabeth avait terminé sa carrière le 27 Août 1741 ; dès le mois d'Avril de cette année, le prince Charles de Lorraine lui avait été adjoint dans le gouvernement-général; mais l'invasion de l'Autriche et de la Bohême ne lui avait point permis de se rendre à son poste. Après la mort de la princesse, l'administration du pays fut confiée provisoirement au comte Frédéric de Harrach-Rohrau, grand-maître de la maison de l'archiduchesse ; mais ayant obtenu son rappel au commencement de 1743, il fut remplacé par le comte de Königsegg-Erps, vice-président du conseil suprême des Pays-Bas, qui prit le titre de ministre plénipotentiaire, pendant l'absence du prince Charles (1).

Ce prince épousa à Vienne le 7 Janvier 1744 l'archiduchesse Marie-Anne, sœur de la reine, qui fut associée à son époux dans le gouvernement-général de nos provinces. Leurs Altesses arrivèrent au mois de Mars, et furent reçues partout avec autant de joie que de magnificence (2). A peine les céré-

(1) V. Nény, pag. 171.
(2) V. Nény, pag. 173.

monies de l'inauguration furent-elles terminées, que le prince Charles partit pour aller se mettre en Allemagne à la tête de l'armée.

Quelques jours après, le 17 Mai, les Français commencèrent les hostilités par l'occupation de Courtrai. Ils prirent ensuite quelques autres villes, et ils auraient pu continuer leurs conquêtes, si, au mois de Juillet, ils n'eussent été subitement obligés de se diviser, et de marcher au secours de l'Alsace, où le prince Charles avait pénétré, menaçant d'envahir la France. Cette entreprise fut néanmoins abandonnée, parce que le roi de Prusse, violant la paix de Breslau, était entré au mois d'Août dans la Bohême avec une armée de cent mille hommes, ce qui obligea le prince à repasser le Rhin, pour voler au secours des états héréditaires de sa belle-sœur.

Pendant qu'il se couvrait de gloire en Bohême par les plus belles et les plus savantes manœuvres exécutées avec le plus brillant succès, son épouse l'archiduchesse Marie-Anne tomba malade à Bruxelles, et y mourut le 19 Décembre, à l'âge de vingt-six ans. Elle fut amèrement pleurée des Belges, dont elle s'était concilié l'estime et l'amour par ses rares vertus. Après sa mort le prince de Kaunitz-Rittberg gouverna le pays, en qualité de ministre plénipotentiaire, au nom du prince Charles (1).

Au mois de Janvier de l'année suivante, 1745, l'empereur Charles VII vint à mourir. Marie-Thérèse avait alors assez rétabli sa puissance, pour faire asseoir son époux sur le trône impérial, sous le nom de François Ier. L'élection se fit à Francfort au mois de Septembre, et le couronnement le 4 Octobre dans la même ville. Cette élection, et la nombreuse

(1) Nény, pag. 176.



armée que la reine fut obligée de retenir en Allemagne pour la protéger, ne contribuèrent pas peu aux pertes qu'elle essuya dans les Pays-Bas pendant la campagne de 1745. Son armée, avec les secours fournis par l'Angleterre et la Hollande, ne montait pas à quarante mille combattants, lorsque le roi de France, à la tête de 100,000 hommes, commandés par le maréchal de Saxe, vint assiéger Tournai vers la fin d'Avril. Une grande bataille décida de la campagne, ce fut celle de Fontenoi livrée le 11 Mai; les alliés, qui étaient accourus pour dégager Tournai, essuyèrent une défaite totale. La ville capitula onze jours après, et le mois suivant, les Français s'étaient rendus maîtres de toute la Flandre (1).

Sur la fin de cette même année, la France suscita une révolution en Ecosse, et obligea, par cette diversion, le roi d'Angleterre à retirer toutes ses forces de la Belgique, pour soutenir son propre trône. L'armée des Pays-Bas fut ainsi réduite de moitié, ce qui rendit les conquêtes des Français plus faciles. Ceux-ci, attentifs à profiter des circonstances, s'emparèrent de Bruxelles au mois de Février 1746. Anvers, Mons, Charleroi, Namur, et d'autres places moins importantes tombèrent également entre leurs mains dans le courant de l'été, de sorte qu'avant la fin de la campagne les Français furent maîtres de toute la Belgique, à l'exception des provinces de Limbourg et de Luxembourg, et d'une partie de la Gueldre, qu'ils ne pouvaient attaquer sans offenser la Prusse (2).

La guerre fut continuée avec avantage par les Français pendant l'année 1747. Ils s'emparèrent même de la Flandre

(1) V. Capefigue, chap. 20, et Néný, pag. 172. — V. sur la prise de Gand un article de M. De Saint-Genois dans la *Revue de Bruxelles*, vol. de Février 1840, pag. 115 et suiv.

(2) V. Capefigue, chap. 21.

hollandaise et de la ville de Berg-op-Zoom, qui passait pour imprenable. Ces conquêtes firent chanceler les Hollandais dans leur alliance; ils furent entièrement ébranlés l'année suivante, lorsqu'ils virent la ville de Maestricht attaquée à l'improviste par les troupes françaises. La crainte de voir l'ennemi entrer en Hollande les fit recourir aux négociations de concert avec les Anglais. Déjà depuis quelque temps des conférences pour la paix étaient ouvertes à Aix-la-Chapelle. Les ministres des Provinces-Unies y signèrent, dès le 30 Avril 1748, des préliminaires avec le plénipotentiaire français. Dans ces démarches empressées l'impératrice Marie-Thérèse ne fut point consultée; c'est pourquoi le prince de Kaunitz-Rittberg, son représentant, protesta d'abord contre ces arrangements; mais considérant ensuite d'une part qu'il eût été difficile de continuer la guerre, et de l'autre, que les stipulations des préliminaires, pour ce qui concernait l'impératrice, étaient assez favorables, il signa un acte d'accession le 25 Mai (1).

Le traité définitif de paix entre toutes les puissances belligérantes fut conclu le 13 Octobre 1748. Il restitua à l'impératrice tous les Pays-Bas, tels qu'elle les avait possédés avant la guerre. Les Hollandais récupérèrent également ce qu'ils avaient perdu, et en outre le droit de barrière; mais ils durent désormais renoncer au subside annuel, qui leur avait été payé jusque là, pour l'entretien des garnisons. Un point important pour la tranquillité de l'Europe fut l'adhésion de toutes les puissances à la Pragmatique, et la reconnaissance de François Ier en qualité d'empereur (2).

A dater du traité d'Aix-la-Chapelle, la Belgique jouit d'une profonde paix sous le règne glorieux de Marie-Thérèse et

(1) V. Nény, pag. 185, et Capefigue, chap. 23.

(2) Nény, pag. 183.



l'administration paternelle du prince Charles de Lorraine. Le temps et les désordres inséparables des guerres, qui pendant deux siècles avaient affligé presque continuellement le pays, y avaient fait naître beaucoup d'abus : l'impératrice s'attacha à les corriger, à régulariser l'administration des provinces, à mettre de l'ordre et de l'uniformité partout.

C'est une chose digne de remarque que la facilité avec laquelle le gouvernement de Marie-Thérèse introduisit une foule de réformes, que ses prédécesseurs auraient vainement essayées, et au nombre desquelles il y en avait qui étaient peu conformes aux antiques priviléges et aux anciennes libertés. Il était difficile de gouverner le pays, sans toucher quelquefois aux droits et franchises si diverses de nos provinces ; mais l'impératrice eut toujours soin de montrer qu'elle n'en voulait pas au fond des libertés ou des institutions existantes ; qu'elle ne voulait que faire disparaître les abus, et mettre de l'ordre où il n'y en avait pas. C'est ainsi qu'alliant la fermeté à la prudence et à la douceur, elle mena toutes ses entreprises à bonne fin, sans perdre l'amour de la nation, qui eut toujours la confiance la plus entière dans les bonnes intentions de sa souveraine.

Aussi ces bonnes intentions ne pouvaient être méconnues. Si elle apporta des réformes et des réductions dans les dépenses du pays, ce fut pour trouver le moyen d'amortir les dettes publiques, sans accabler le peuple par des contributions excessives; si elle fit subir des modifications au système représentatif de la Flandre (1), ce fut pour établir une égalité de droits là où les charges étaient égales ; enfin si elle mit plus de régularité dans les subsides, si elle prescrivit des règlements aux états des provinces, si elle soumit leur gestion au

(1) V. Nény, chap. XXI, art. 5, pag. 365.

contrôle de son gouvernement : toutes ces mesures elle les prit dans un but d'intérêt général, que la nation comprenait et auquel elle rendait justice.

Au reste sa sollicitude, toujours secondée par le prince Charles, s'étendait à tout. L'agriculture et le commerce reçurent des encouragements efficaces; les arts libéraux, tels que la peinture, la sculpture, l'architecture, furent remis en honneur. Jusque-là ils n'avaient été considérés que comme des métiers : l'impératrice, par un édit de 1773, déclara que ces professions ne dérogeaient point à la noblesse.

Mais un des points qui fixa le plus l'attention de Marie-Thérèse, ce fut l'instruction publique. Elle s'occupa en particulier de l'université de Louvain, et prit toutes les mesures pour y faire fleurir les études, en réglant la forme, la matière et la fréquentation des leçons, la durée des cours, le temps d'habitation, la collation des grades académiques, le montant des droits, etc. (1). Elle s'occupa également de la création de colléges dans les villes, où bientôt les bonnes études prirent un nouvel essor. Enfin elle couronna toutes ces œuvres par l'érection d'une académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, créée par lettres-patentes du 16 Déc. 1772. La qualité de membre de cette académie conférait les distinctions et les prérogatives attachées à la noblesse personnelle (2).

Tant de bienfaits rendirent Marie-Thérèse l'objet d'un amour sans bornes. L'affection que les Belges portaient au prince Charles de Lorraine n'était pas moins vive. En 1775, ils lui érigèrent une statue de bronze (3), et ils furent incon-

(1) V. *Placards de Brabant*, tom. VIII, pag. 47, 53, et tom. III, pag. 89.

(2) Voyez le *Tableau de la situation de la Belgique à la mort de Marie-Thérèse*, par M. Gachard, *Revue de Bruxelles*, vol. d'Août 1837, pag. 16 et suiv.

(3) V. un article de M. Gachard dans la *Revue de Brux.* vol. d'Avril 1840, pag. 49 et suiv. — Voyez aussi les *Analectes belgiques*, pag. 161.

solables, lorsque la mort vint le leur ravir le 4 Juillet 1780. Le prince Charles fut remplacé dans le gouvernement-général par la fille de l'impératrice, l'archiduchesse Marie-Christine, conjointement avec son époux Albert-Casimir, duc de Saxe-Teschen, qui arrivèrent à Bruxelles l'année suivante.

Les larmes que la perte du prince Charles avait fait couler, n'étaient pas taries, lorsqu'un événement plus triste encore vint renouveler toutes les douleurs. Ce fut le 29 Novembre de la même année que mourut l'impératrice, princesse que ses rares qualités et ses héroïques vertus ont placée au rang des plus grands rois.

CHAPITRE IV.

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE JOSEPH II, JUSQU'A LA RÉUNION DES PROVINCES BELGIQUES A LA FRANCE.

1780—1797.

§ 1.

Règne de Joseph II, jusqu'au rappel des gouverneurs-généraux, en 1787.

ROI DE FRANCE.	EMPEREUR.
Louis XVI.	Joseph II.

Joseph II avait succédé à son père dans la dignité impériale en 1765, et, la même année, Marie-Thérèse le nomma corégent de tous ses royaumes et états héréditaires (1). Dès lors, prenant une part plus directe aux affaires du gouvernement, ce prince commença à manifester pour les innovations un

(1) V. *Placards de Brabant*, tom. X, pag. 45.

penchant qui effrayait les Belges et leur faisait augurer mal de l'avenir. Toutefois ces craintes se dissipèrent plus ou moins lorsque le nouveau souverain, en notifiant aux états des différentes provinces la mort de l'impératrice et son avénement, leur promit en même temps qu'il aurait un soin particulier de les maintenir dans la jouissance de leurs droits et priviléges (1). Cette lettre, qui est datée du 30 Novembre 1780, annonça aussi l'arrivée prochaine de Leurs Altesses l'archiduchesse Marie-Christine et le duc Albert de Saxe-Teschen, en qualité de gouverneurs-généraux, provisoirement remplacés par le prince de Starhemberg.

Les gouverneurs firent leur entrée à Bruxelles le 10 Juillet 1781; quelques jours après, Albert prêta et reçut au nom du souverain les serments accoutumés pour l'inauguration. Cette cérémonie se répéta successivement dans les autres provinces (2).

Vers la même époque l'empereur vint en personne visiter nos provinces, où il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie, mais qui ne parurent pas lui faire plaisir. Du reste, son voyage fut si court; partout il se montra si froid, si pressé et si peu généreux, que tout le monde en fut mécontent. Et puis de temps en temps il lui échappait un mot, une réponse, qui détruisaient tout d'abord la confiance, et laissaient soupçonner de nombreux projets de réforme.

Sans doute, il y avait beaucoup de choses à réformer (3); les rouages administratifs ne marchaient pas tous bien; la diversité des lois et des coutumes devait entraver souvent le cours

(1) V. Recueil des Représentations, etc. I, pag. 72.

(2) V. Recueil, etc. I, pag. 1, 59 et 62.

(3) Voyez sur l'organisation politique des Pays-Bas autrichiens un aperçu très-intéressant dans l'ouvrage de M. Th. Juste, *Histoire de la révolution belge de* 1790. Bruxelles, 1846. Tom. I, Introduction.

de la justice; la généralité des institutions n'était pas parfaite, et il s'offrait à Joseph II un champ assez vaste pour opérer un grand nombre d'améliorations véritables : mais il lui eut fallu pour cela procéder avec la discrétion et la prudence qui avaient si bien réussi à sa mère, et ne pas brusquer les choses comme il le fit, bouleversant tout de fond en comble, blessant tous les intérêts, choquant toutes les opinions, violant tous ses serments.

De retour à Vienne, l'empereur s'occupa de faire évacuer les places de la Barrière. La vue de garnisons étrangères dans les villes de ses états, lui avait déplu. Il engagea donc les Provinces-Unies à les en retirer : mais voyant qu'on n'était pas fort pressé de le satisfaire, il ordonna de démanteler les forteresses sans délai. Dès lors les Hollandais n'eurent d'autre parti à prendre que de les abandonner, et ils le firent d'assez bonne grâce.

Après cela, il entreprit de faire ouvrir l'Escaut (1). C'était une deuxième grande mesure, qui devait être bien agréable aux Belges, et qui aurait peut-être servi de contre-poids à ses innovations, s'il eût pu la mener à bonne fin. Mais ici les efforts du prince échouèrent contre l'opiniâtreté hollandaise. La diplomatie s'immisça dans la question; la France se déclara en faveur des Provinces-Unies, qui payèrent à l'empereur, après plusieurs années de négociations, cent tonneaux d'or (dix millions de florins) pour garder leur monopole, et l'Escaut resta fermé (1785). La nation qui, dans cette affaire, avait compté sur un autre résultat, vit avec infiniment de regret s'évanouir encore l'espoir de voir renaître son ancien commerce. Cette déception indisposa fortement les esprits déjà mécontents des nombreuses réformes par lesquelles le mo-

(1) Voyez, sur ce fait, Borgnet, *Hist. des Belges*, etc. I, pag. 29 et suiv.

narque avait violé tous les droits de l'Église et de la religion catholique.

En effet il avait débuté en 1781 par un Édit de Tolérance daté du 13 Octobre, destiné à placer l'Église au même rang que les sectes les plus fanatiques. Le 28 Novembre suivant il défendit les relations des ordres religieux avec leurs supérieurs étrangers. Le 5 Décembre, il interdit aux évêques le recours à Rome pour les dispenses des empêchements de mariage, voulant qu'ils accordassent eux-mêmes ces dispenses. Le 21 Mai 1782, il ordonna aux curés de bénir les mariages mixtes comme les autres. Le 17 Mars 1783 il publia un édit portant suppression de plusieurs couvents, dont les biens furent arbitrairement aliénés. En 1785, il voulut que les mandements des évêques fussent soumis à l'approbation du gouvernement. Par d'autres édits et ordonnances il supprima plusieurs fêtes religieuses, les processions hors des églises, les confréries, les pèlerinages, les kermesses. Enfin il porta la manie de tout régenter jusqu'à prescrire les formes du culte, les cérémonies, le nombre des messes, des prières et même des cierges à employer (1).

Tous ces actes de folie furent couronnés par l'établissement d'un séminaire-général à Louvain, et d'un séminaire *filial* ou supplémentaire à Luxembourg, créés par décret du 16 Octobre 1786. Tous les évêques et tous les chefs d'ordres étaient obligés d'y envoyer leurs sujets, avec défense à tous les supérieurs ecclésiastiques d'enseigner la théologie dans leurs établissements d'instruction.

Tant d'innovations ne pouvaient manquer de jeter l'alarme dans le clergé et parmi les populations catholiques de nos provinces; cependant, il faut bien le remarquer, aussi long-

(1) V. De Haller, *Restauration de la Science politique*, t. Ier, pag. 228 et suiv.— V. aussi Th. Juste, I, pag. 75 et 76, et pag. 82.

temps que l'empereur ne fit que s'immiscer aux choses de l'Église, la tranquillité ne fut point troublée. On murmura, à la vérité ; les évêques, et tous ceux qui étaient lésés dans leurs droits, firent des réclamations même très-énergiques ; mais on s'en tenait à ces démonstrations, parce qu'on espérait toujours que le monarque finirait par ouvrir les yeux sur ses fautes.

Bien loin de là, l'opiniâtre et aveugle souverain ne fit qu'agraver ses imprudences. Depuis longtemps il méditait pour l'administration civile des changements analogues à ceux qu'il avait tenté d'introduire dans l'administration religieuse (1). Une série d'édits destinés à tout bouleverser ne tarda pas à être mise au jour ; les principaux parurent le 1er Janvier et le 12 Mars 1787. Celui du 1er Janvier changeait la forme de gouvernement en vigueur jusqu'alors. Il supprimait les conseils collatéraux (p. 297), et les remplaçait par un Conseil-général de gouvernement, dont le ministre plénipotentiaire accrédité auprès de Leurs Altesses, et qui était alors le comte de Belgiojoso, fut nommé chef et président. Il supprimait également les députations permanentes des états-provinciaux (2), qui étaient remplacées par cinq députés pour toutes les provinces, lesquels devaient avoir entrée et séance au conseil-général (3). Par l'édit organique du 12 Mars toute la Belgique fut divisée en neuf Cercles, et ceux-ci en Districts ; chaque Cercle devait être administré par un Intendant, et chaque district par un Commissaire en sous-ordre. Par cette nouvelle division toutes les provinces étaient confondues, malgré la diversité de leurs droits et priviléges ; les intendances ser-

(1) Voyez, sur l'organisation administrative et judiciaire du pays à cette époque, Borgnet, *Hist. des Belges*, etc. I, pag. 53 et suiv.

(2) V. Nény, chap. XXI, art. 1, pag. 356.

(3) V. Recueil des Représentations, I, pag. 73.

vaient à rendre pour toujours inutiles les états-provinciaux, qui de tout temps avaient résisté à l'arbitraire (1).

L'ancienne organisation judiciaire fut également renversée de fond en comble par un deuxième diplôme du 1er Janvier. Tous les tribunaux et cours de justice (les seules justices militaires exceptées) furent remplacées par trois juridictions nouvelles, l'une de première instance, l'autre d'appel, la troisième de révision. L'empereur se réservait le droit de fixer le nombre des tribunaux de première instance destinés à remplacer toutes les justices seigneuriales et les tribunaux ecclésiastiques. Quant aux cours d'appel, elles furent créées au nombre de deux, l'une à Bruxelles, l'autre à Luxembourg, et tinrent lieu de Conseils provinciaux. Enfin la révision, ou le jugement en dernier ressort, fut confiée à un Conseil souverain de justice, qui devait aussi siéger à Bruxelles (2). Voilà, en résumé, le système réformateur que Joseph II prétendit établir en Belgique, oubliant que pour arriver à sa réalisation, il devait fouler aux pieds les droits acquis de milliers d'individus, de toute une classe de citoyens. Aussi, à peine les décrets furent-ils connus, qu'ils rencontrèrent partout la même opposition. Cette opposition se manifesta d'abord par des représentations énergiques de la part des états de plusieurs provinces, et dès le 19 Avril, ceux de Brabant refusèrent de donner leur consentement à la levée ordinaire des impôts, jusqu'à ce que les infractions à la *Joyeuse-Entrée* fussent redressées (3). Les états de presque toutes les autres provinces en firent autant, et le cri de résistance qui s'éleva de toutes parts effraya les gouverneurs-généraux. Ceux-ci, pour prévenir une explosion, se crurent obligés d'abolir, le 28 Mai, les

(1) V. Recueil, etc. I, pag. 98 et 103.
(2) V. Recueil, etc. I, pag. 78.
(3) V. Juste, I, pag. 110 et 118.

intendances, et de suspendre l'exécution des règlements concernant les tribunaux (1).

Mais déjà les esprits étaient aigris; le mécontentement, causé par les réformes en matière ecclésiastique, avait été porté à son comble par les décrets du 1er Janvier : déjà on voyait des cocardes aux trois couleurs, et l'on distinguait les *patriotes* et les *figues* (2) ; déjà des corps de volontaires s'étaient formés sous les drapeaux de la nation (3). La sage condescendance des gouverneurs ne calma pas entièrement l'effervescence, et n'empêcha pas qu'il n'y eût des pillages à Anvers et des désordres à Namur (4).

La nouvelle de ces premiers troubles arriva bientôt à Vienne, et au lieu d'ouvrir les yeux à l'empereur, elle ne fit que l'irriter davantage. Il ordonna à Leurs Altesses de venir à Vienne, pour lui rendre compte de leur conduite, et de se faire accompagner par une députation des états de toutes les provinces (5). Cet ordre fut en même temps intimé aux états de Brabant, par une lettre impériale du 3 Juillet, où la colère du monarque s'exhale dans les termes les plus inconvenants (6). Cette lettre ne resta pas sans réponse (7); mais les états ne furent pas pressés de se conformer à ce qu'elle enjoignait : on discuta même si l'on enverrait une députation (8); on engagea Leurs Altesses à différer leur départ (9); et ce ne fut que sur une seconde invitation plus pressante que la première (10), que les états se décidèrent à députer vers le monarque trente-

(1) V. Recueil, etc. 2e *partie du Ier Rec.* pag. 103-104.

(2) Allusion au chap. 24 de Jérémie, où les mauvaises figues représentent les mauvais citoyens qui, par les dehors, ressemblent aux bons.

(3) V. Borgnet, *Hist. des Belges,* I, pag. 60.

(4) V. Borgnet, *Lettres sur la Révolut. brab.* tom. I, pag. 71 et 81.

(5) V. Recueil, etc. 3e *partie du Ier Rec.* pag. 261.

(6) *Id.* 4e *partie du Ier Rec.* pag. 101. — (7) *Ib.* pag. 103.

(8) *Ib.* pag. 105. — (9) *Id.* 3e *partie, etc.* pag. 263. — (10) *Id.* 4e *partie*, pag. 107.

deux de leurs membres, choisis dans les différentes provinces (1). Cette résolution fut prise le 18 Juillet; les députés prêtèrent serment, reçurent leurs instructions, et ne tardèrent pas à suivre Leurs Altesses, qui partirent dès le lendemain (2). Dans l'entretemps, la direction des affaires fut confiée au comte de Murray (3), celui de Belgiojoso étant également parti pour Vienne.

§ 2.

Troubles de 1787 *et* 1788. — *Révolution.* — *Retraite des Autrichiens, fin de* 1789.

Arrivés à Vienne le 12 Août, les députés eurent d'abord une conférence avec le chancelier de cour et d'état, le prince de Kaunitz, auquel ils devaient remettre copie de leurs commissions respectives, ainsi que du discours qui serait prononcé devant l'empereur. Le 15, ils furent reçus en audience solennelle. L'orateur de la députation, après avoir adressé un petit discours à S. M., donna lecture de la réponse des états à la lettre impériale du 3 Juillet, et remit la pièce à l'empereur. Les états s'y plaignaient de l'interprétation donnée à leur conduite; ensuite ils priaient le monarque de revenir sur ses mesures, et en particulier sur les diplômes du 1er Janvier (4). Quelque modération que les députés eussent mise dans leur langage, le monarque y répondit avec aigreur, et leur fit savoir qu'avant de révoquer aucune mesure, avant de ratifier aucune des concessions faites par les gouverneurs-généraux, il voulait que les états se soumissent aux ordres qui allaient

(1) *Ib.* pag. 220. — M. Borgnet fait connaître les noms de ces députés, *Hist. des Belges,* I, pag. 273.

(2) *Ib.* pag. 223, et 3e *partie,* pag. 108. — V. Juste, I, pag. 141.

(3) *Id.* 4e *partie,* pag. 199.

(4) V. Recueil, etc. 4e *partie du Ier Rec.* pag. 210.

être envoyés à Bruxelles, et qui seraient communiqués à la députation par le chancelier prince de Kaunitz. Ces ordres sont connus sous le nom de *Préalables*.

Quelques membres de la députation eurent en particulier une audience moins solennelle, où l'empereur leur témoigna un peu plus d'amitié; mais malgré toutes leurs démarches, et après avoir été de nouveau, le 18 Août, admis en audience de congé, ils quittèrent Vienne sans avoir rien pu obtenir de plus (1).

De retour à Bruxelles, les députés y trouvèrent les *Préalables*, qui exigeaient : 1° que toutes choses fussent remises sur le pied où elles étaient avant le 1er Avril 1787; — 2° le rétablissement du séminaire-général (qui, après deux mois de quasi-existence, avait été déserté par presque tous les élèves dès les commencement de 1787); — 3° le payement des subsides arriérés et courants; — 4° le licenciement des compagnies de volontaires, gardes-bourgeoises, etc. (2) — 5° la suppression définitive de certains couvents; — 6° la réintégration dans leurs places de tous les employés qui avaient dû se retirer, à l'exception des intendants et des membres des nouveaux tribunaux, sur lesquels on statuerait ultérieurement (3).

Tels étaient les ordres de Joseph II, qui, pour les faire plus facilement accepter, y avait ajouté de graves menaces, donnant à entendre qu'en cas de besoin, on saurait les faire exécuter par la force.

Le premier mouvement des états et du peuple fut la résistance; et sans la prudente modération du comte de Murray,

(1) V. Relation des députés à Vienne, *Recueil*, etc., 5e *partie*, pag. 7 et suiv.— V. aussi le *Rapport des députés flamands*, etc. dans le *Messager des Sciences historiques*, vol. de 1843, pag. 237 et suiv.

(2) V. Juste, I, pag. 129.

(3) V. Recueil, etc. 5e *partie du Ier Rec.* pag. 213.

la révolution eût aussitôt éclaté. Mais par sa conduite sage Murray prévint une explosion, et il sut si bien manier les esprits, que les états de Brabant, qui s'étaient montrés les plus difficiles, acceptèrent enfin les conditions imposées par l'empereur (1). Les autres états l'avaient déjà fait.

Par suite de ces arrangements le gouverneur publia, le 21 Septembre, au nom de l'empereur, une déclaration portant, 1° maintien des anciennes constitutions, lois et franchises, tant pour le clergé que pour l'ordre civil; — 2° suppression définitive des intendances et commissariats et des nouveaux tribunaux; — 3° rétablissement des anciennes juridictions et administrations; — enfin 4° décidant qu'à l'égard du redressement des infractions à la Joyeuse-Entrée, il en serait traité avec les états, et que S. M. en agirait sur ce point d'après l'équité et la justice, selon les lois fondamentales (2).

Ce dernier article était trop vague pour être sincère; cependant on n'y fit pas attention pour le moment, et le calme fut rétabli. Mais la confiance ne revint pas. Le plus grand obstacle était le séminaire-général, cette grossière bévue, à laquelle Joseph II tenait avec toute l'obstination d'un homme qui est décidé à se perdre. Une circulaire fut envoyée aux évêques, pour les inviter à envoyer leurs séminaristes à Louvain pour le 1er Novembre (3). L'ouverture des cours avait été différé jusque-là, pour qu'on eût le temps de vaincre l'opposition; mais le cardinal de Malines écrivit à l'empereur qu'il lui était impossible de concourir directement ou indirectement à la suppression des séminaires épiscopaux et à l'établissement du séminaire-général (4). Tous les évêques envoyèrent au gou-

(1) V. *Ibid.* pag. 19, 136, 138, et 169.

(2) V. Recueil, etc. 5e *partie du Ier Rec.* pag. 141.

(3) *Id.* 5e *partie du IIe Rec.* pag. 144.

(4) *Ibid.* pag. 248.

verneur de semblables réponses (1), et furent appuyés par les états de plusieurs provinces (2).

Peu de temps après, le comte de Murray obtint sa retraite et fut remplacé par le comte Ferdinand de Trauttmansdorff-Weinsberg, qui arriva en Belgique le 25 Octobre 1787 (3). Ce choix était très-bon. Le nouveau ministre était un homme modéré et ami de la paix, comme son prédécesseur; mais Joseph II, ne le trouvant pas assez *énergique*, lui adjoignit le fameux général Richard comte d'Alton, sabreur de profession, homme dur et altier qui, en Hongrie, avait étouffé les troubles dans le sang, et qui semblait rechercher les émeutes, pour avoir le plaisir de les combattre par la force brutale (4).

D'Alton arriva avec la qualité de capitaine-général : aussitôt des mesures énergiques et un système de réaction furent essayés. L'affaire du séminaire-général fut poussée avec vigueur (5), et parce que l'université y était contraire (6), on déposa et l'on remplaça le recteur. Les professeurs refusèrent de reconnaître le nouveau chef : vingt-sept d'entr'eux reçurent leur démission et furent poursuivis criminellement; mais ils prirent la fuite (7). On défendit au cardinal, sous peine de mille écus d'amende, de faire enseigner la théologie dans son séminaire. Le cardinal protesta contre cette iniquité, et, malgré toutes les défenses, les évêques persistèrent à conférer les ordres aux jeunes gens qui n'avaient point voulu se rendre à l'école de Louvain, de manière que cet établissement continua à être désert.

Les mesures énergiques ne s'arrêtèrent pas là : le 17 Dé-

(1) *Ibid.* pag. 146, 250, 253, 255. — (2) *Ibid.* pag. 155, 189, 297.

(3) V. Juste, I, pag. 162 et suiv.

(4) V. Borgnet, tom. I, pag. 117. — Juste, I, pag. 168.

(5) V. Recueil, 5e *partie du IIe Rec.* pag. 273; et *Supplément*, pag. 38-39.

(6) V. 5e *partie du IIe Rec.* pag. 276.

(7) V. Treizième Recueil, pag. 91 et suiv.

cembre parut un décret interprétatif de la déclaration du 21 Septembre, qui la renversait complètement. Toutes les innovations étaient maintenues, à moins de dérogation expresse (1). On ne fut pas surpris de cet acte perfide, mais il n'en rencontra pas moins d'opposition. Le Conseil-Souverain de Brabant (2) refusa d'en ordonner la publication; mais le 22 Janvier 1788, à neuf heures du matin, on lui fit savoir qu'il devait donner son consentement dans la journée, et défense lui fut faite de se séparer avant de l'avoir accordé. Une heure après, une seconde dépêche fut adressée dans le même but au chancelier de Brabant, qui était le chef du conseil, menaçant l'assemblée, que, si elle restait obstinée, on viendrait, après deux heures d'intervalle, demander l'émanation du décret à coups de canon et à la pointe des bayonnettes, moyens que S. M. avait très-expressément prescrits en cas de besoin (3). On donna un commencement d'exécution à cette folle menace; mais le conseil de Brabant, sans doute pour éviter l'effusion de sang, autorisa la publication du décret, quoiqu'avec la réserve qu'il n'entendait en aucune manière préjudicier à la constitution du pays, ni aux réclamations des états (4).

Au milieu de ces tristes circonstances, les gouverneurs-généraux revinrent le 29 Janvier à Bruxelles. Il était convenu qu'ils ne prendraient plus aucune part active à la direction des affaires, qui restèrent confiées au ministre, et les mesures énergiques continuèrent à appartenir au général d'Alton. Celui-ci ne resta pas en défaut : à chaque occasion les magistrats patriotes furent remplacés par des hommes dévoués au gouvernement; on publia des ordonnances sévères

(1) V. Supplément au Recueil, etc. pag. 30. — V. aussi Juste, I, pag. 169.
(2) V. Németh, pag. 322. — (3) V. Supplément au Recueil, etc. pag. 32 et 33.
(4) V. Juste, I, pag. 170.

contre ceux qui insulteraient les partisans du pouvoir; on défendit le *Journal historique* de l'abbé de Feller, qui, de Luxembourg, le transporta à Maestricht; on prohiba l'*Esprit des Gazettes* imprimé à Liége : en un mot, rien ne fut omis pour imposer silence à toutes les voix qui plaidaient la cause de la nation.

Cependant les difficultés élevées au sujet de l'université de Louvain, se compliquaient tous les jours davantage. Les élèves avaient pris le parti de leurs professeurs fugitifs; et comme une foule de cours étaient nécessairement interrompus, il y eut des troubles journaliers. On s'avisa donc d'augmenter la garnison de la ville, et de faire stationner la force armée dans les *Halles*. C'était augmenter l'irritation. Les rixes et les collisions devinrent inévitables; les choses allèrent si loin que les soldats reçurent ordre de tirer sur les étudiants réunis à plus de trois, et sur les bourgeois qui se montreraient au nombre de huit.

Enfin, pour punir l'université de ce qu'on appelait son entêtement et sa désobéissance, le gouvernement transféra les facultés de droit, de médecine et des arts à Bruxelles, et ne laissa à Louvain que la faculté de théologie et le séminaire-général (1). Mais les élèves avaient déjà rendu cette mesure inutile : la plupart d'entr'eux étaient retournés spontanément dans leurs familles.

Jusqu'alors les séminaires épiscopaux étaient restés ouverts; le gouvernement avait dissimulé un instant, afin d'engager les évêques à se rendre à Louvain, pour assister aux leçons de théologie et de droit canon qu'on donnait à la nouvelle école, et se convaincre de l'orthodoxie de l'enseignement. Les évêques représentèrent qu'outre l'inconvenance

(1) V. Juste, I, pag. 187.

qu'il y aurait pour eux d'aller se mettre sur les bancs des classes, le moyen proposé était absolument illusoire, puisque, pour juger d'une doctrine, il ne suffisait pas d'assister à quelques leçons qu'on pouvait arranger en conséquence. Une telle réponse était trop péremptoire pour être goûtée; il fut aussitôt résolu de procéder à la fermeture des séminaires. Cette mesure énergique fut confiée au comte d'Alton, qui s'en acquitta avec un zèle excessif : le sang coula à Malines et à Anvers, et le malheureux empereur eut la folie de faire à cette occasion des compliments à l'exécuteur de ses volontés (1).

Pendant que se passaient ces tristes scènes, on procédait à Bruxelles à l'arrestation des chefs de l'opposition. Un de ceux qu'on recherchait le plus était Henri Vandernoot, avocat au conseil souverain de Brabant, auteur d'une requête adressée par la bourgeoisie de Bruxelles aux états de Brabant, ainsi que d'autres écrits pleins d'énergie (2); mais il parvint à s'échapper. D'autres moins heureux furent pris et transportés à la citadelle d'Anvers.

Ce système de terreur produisit une émigration, qui plut fort à d'Alton, mais qui effraya Trauttmansdorff. Le ministre appréciait mieux que le général la position du gouvernement, et comprenait que de jour en jour elle devenait plus précaire. Son dernier appui, la force armée, allait lui manquer, tant la désertion commençait à en éclaircir les rangs, et à y répandre la méfiance. Il s'attendait d'ailleurs à un autre embarras, l'opposition des états qui devaient bientôt s'assembler, et dont la résistance pouvait mettre le pays tout en feu. Dans cette extrémité, il écrivit à l'empereur pour lui proposer des moyens de conciliation; mais Joseph II, aveuglé par son entêtement, repoussa les sages conseils du comte, les traitant de *petites-*

(1) Borgnet, I, pag. 151.

(2) V. Quatorzième Recueil, pag. 180, et douzième Recueil, pag. 132.

ses (1). On vit bientôt qui des deux avait raison. Le 21 Novembre 1788, les états de Brabant s'assemblèrent pour délibérer sur la demande ordinaire des subsides. A ce propos, le gouvernement fit quelques concessions, et sembla abandonner quelques projets; mais il était trop tard. Si les deux premiers ordres des états, le clergé et la noblesse, n'osèrent refuser positivement les subsides, le tiers-ordre, représenté par sept députés des trois chefs-villes, Anvers, Louvain et Bruxelles, refusa catégoriquement, et l'assemblée se sépara. Dès ce moment, les impôts cessèrent d'être payés dans tout le duché de Brabant : il en fut de même en Hainaut, où les états refusèrent également et à l'unanimité.

Aussitôt que l'empereur eut connaissance de ces événements, il lança une dépêche foudroyante, défendant à son ministre de convoquer encore les états des deux provinces, et lui ordonnant de traiter le Brabant et le Hainaut comme pays de conquête, à l'égard desquels S. M. était déchargée de toute obligation (2).

Cette dépêche n'eut point de suite pour le Brabant, parce que les deux ordres des états, intimidés par l'appareil formidable qui entourait l'hôtel de ville et par les menaces de l'empereur, qui parlait de changer Bruxelles en désert et d'y faire croître l'herbe dans les rues, donnèrent l'assurance de leur soumission, dans une adresse datée du 26 Janvier 1789, qui porte visiblement le cachet de la peur. Quant au Hainaut, il en fut autrement. Les états de cette province, ayant dans une assemblée tenue le 23 Janvier persisté dans leur refus, deux commissaires impériaux se rendirent à Mons, et déclarèrent

(1) V. la lettre de Joseph II, donnée en *fac-simile* dans les *Analectes* de M. Gachard, pag. 252.

(2) Voyez les lettres de l'empereur publiées dans les *Bulletins de la Commission d'Histoire*, deuxième série, I, pag. 543 et suiv.

aux états qu'ils étaient dissous, que la constitution du comté était abolie, et que l'empereur entendait exercer en Hainaut l'autorité de conquérant.

Cette déclaration était appuyée de la force armée; on arrêta le pensionnaire de la ville qui fut conduit à la citadelle d'Anvers, et l'on donna des gardes à tous ceux que le gouvernement croyait être opposés à ses vues.

Le 15 Février Joseph II répondit à l'humble et obséquieuse supplique des états de Brabant par une longue série de formules impératives, telles que *je veux, j'ordonne* et *j'entends*, accompagnées de force plaintes et force menaces relatives au recouvrement des subsides, malgré l'opposition du tiers-ordre (1). On eut dit que l'empereur reprenait courage, et ne craignait plus les obstacles; car dans les mois suivants il tourmenta sans relâche les évêques au sujet du séminaire-général; il abreuva le cardinal de reproches et d'outrages, et lui enjoignit de se rendre sans délai à Louvain, pour examiner l'enseignement de son école (2). Le cardinal obéit, l'examen eut lieu, et la doctrine des professeurs fut trouvée hétérodoxe en plusieurs points (3).

Mais l'empereur n'attendit pas le résultat de cet examen doctrinal, pour frapper un coup qui devait trancher à la fois toutes les difficultés. Le 18 Juin, il fit assembler les états de Brabant, et après leur avoir rappelé leur soumission du 26 Janvier, il leur demanda d'acquiescer aux quatre propositions suivantes : 1° le vote des subsides à perpétuité; — 2° le con-

(1) Borgnet, I, pag. 183 et suiv. Voyez la lettre impériale dans les *Bulletins de la Commis. d'Histoire*, deuxième série, I, pag. 547 et suiv. Voyez aussi une autre lettre du 6 Juin 1789, *ibid.* pag. 553.

(2) V. Treizième Recueil, pag. 129 et suiv.

(3) *Ib.* pag. 140 et suiv. — Voyez aussi le *Synodicon Belgicum* de M. le chan. De Ram, tom. II, pag. 78-184.

sentement des deux premiers ordres à la suppression du tiers-état et sa recomposition sur un autre pied (1); — 3° la faculté pour le gouvernement de se passer de l'homologation du Conseil souverain de Brabant pour la publication des lois;—4° enfin l'établissement d'un nouvel ordre judiciaire (2).

Ce coup d'état, qui renversait toute la constitution brabançonne, devait retomber sur la tête de celui qui l'avait frappé. Les états s'assemblèrent et répondirent : *nous ne pouvons pas*, et cette fois ils restèrent fermes. Les menaces de Trauttmansdorff, les fureurs de d'Alton furent impuissantes. La séance s'étant ouverte à 9 heures du matin, à 7 heures du soir le ministre déclara l'assemblée dissoute et, après avoir fait apposer les scellés sur les archives des états, s'empara de leurs bureaux : plusieurs membres furent arrêtés au sortir de la salle, et le même jour il fut publié une ordonnance impériale, par laquelle les priviléges de la province, la Joyeuse-Entrée, la députation des états et le Conseil de Brabant étaient annulés, cassés et supprimés (3).

On comprend sans peine l'effet que tant de violences durent produire en Belgique. L'agitation devint bientôt générale; un grand nombre de jeunes Belges, animés par leurs parents eux-mêmes, abandonnèrent leurs foyers, pour passer dans les pays voisins, notamment dans les environs de Bréda. Ce qui augmenta prodigieusement la fermentation, ce furent les événements qui se passaient en France, où, trois semaines après les folies de Joseph II à Bruxelles, on vit la révolution éclater au grand jour par la prise de la Bastille. Il y eut des émeutes dans plusieurs villes de nos provinces, qui semblaient préluder à une résistance plus sérieuse. Le gouvernement redoubla de rigueur : les arrestations étaient à l'ordre du jour;

(1) V. Juste, I, pag. 218 et suiv. et pag. 226.
(2) Borgnet, I, pag. 195. — (3) Juste, I, pag. 227-230.

d'Alton se plaignait qu'on était trop lent à employer la potence : mais tout cela n'était plus capable d'intimider le peuple, ou de refroidir l'enthousiasme, qui avait gagné tous les esprits. Un essai contraire, une demi-mesure, qui rendait le séminaire-général facultatif pour les sujets des évêques, fut méprisée, comme le sont toutes les demi-mesures dans un moment extrême.

Vandernoot avait quitté le pays : muni d'un acte signé par quelques membres du clergé et du tiers-état de Brabant, il était allé chercher des secours chez les puissances étrangères. Il portait le titre d'Agent plénipotentiaire du peuple brabançon, et fut très-bien reçu à Londres, à Berlin et à La Haye; mais le diplomate improvisé n'était pas assez clairvoyant pour pénétrer la politique de ces cours qui le jouaient, afin de faire leur profit des circonstances où se trouvait la Belgique.

Ces puissances se souciaient fort peu des Belges; mais elles voulaient empêcher l'empereur de s'agrandir en Orient par le démembrement de la Turquie, contre laquelle il était en guerre; et pour cela elles cherchaient à lui susciter de l'embarras sur un autre point (1). Elles poussèrent donc la Belgique à une rupture, et firent les plus belles promesses à Vandernoot : des armées auxiliaires allaient venir au secours des patriotes; déjà, disait-on, on licenciait des troupes en Prusse et en Hollande, pour renforcer les mécontents des Pays-Bas. Toutes ces duperies avaient uniquement pour but d'effrayer le cabinet de Vienne, et de l'engager à traiter avec la Porte Ottomane : aussi, une fois ce but atteint, les trois puissances protectrices laissèrent les Belges se débattre seuls, et aidèrent même le successeur de Joseph II à les soumettre.

Plus sage que Vandernoot, l'avocat Vonck, qui passait pour

(1) V. Juste, I, pag. 233 et suiv.

un des membres les plus distingués du barreau de Bruxelles, songeait à effectuer une révolution vraiment nationale (1). Au lieu d'aller mendier des secours à l'étranger, il s'occupait à organiser, sur le territoire liégeois, du côté de Hasselt, un corps d'armée dans lequel venaient s'enrôler les émigrés et les jeunes gens aux sentiments patriotiques. Sa devise était : *pro aris et focis.*

Il va presque sans dire que ces deux chefs de l'insurrection ne pouvaient être d'accord. Vandernoot voulait négocier; Vonck voulait agir. Toutefois la force des circonstances les réunit : les patriotes dans leur empressement, facile à concevoir, ne voulaient pas attendre les secours étrangers, et bientôt une invasion sur le territoire de la patrie fut décidée, sous la conduite du colonel Vandermersch, natif de Menin en Flandre (2).

Le jour même où parut le manifeste du Peuple brabançon prononçant la déchéance de Joseph II (3), l'armée des patriotes passa la frontière : c'était le 24 Octobre. Une colonne de 900 hommes environ fut détachée sur la Flandre, pour y opérer un mouvement révolutionnaire; tandis que Vandermersch s'avançait vers Hoogstraeten, à la tête d'un corps qui ne s'élevait pas à 3000 hommes. Le lendemain il entra à Turnhout, où il fut reçu avec enthousiasme. Le 27 au matin, il était en marche sur Diest, lorsque le général Schrœder, accouru à la hâte de Lierre avec un corps considérable d'Autrichiens, vint à sa rencontre. Vandermersch ne pouvant résister en rase campagne avec une poignée de monde sans expérience, sans cavalerie et sans canons, se réplia en combattant, et rentra à Turnhout où il sut attirer l'ennemi. Il y remporta un succès complet, qui s'explique facilement par

(1) Juste, I, pag. 230. — (2) V. Juste, I, pag. 236 et suiv.
(3) V. Quatorzième Recueil, pag. 258.

ce qui s'est vu en 1830. Les Autrichiens durent se retirer en désordre, après avoir perdu trois pièces de canons, de cinq qu'ils avaient amenées, et près de 200 hommes tués et blessés, outre les déserteurs qui allèrent se ranger sous les drapeaux patriotiques (1).

L'effet moral de cette journée fut immense : les Autrichiens perdirent courage, et les patriotes se crurent invincibles. Leur nombre s'accroissait tous les jours; Vandermersch se contenta de fatiguer l'ennemi par des marches et des contremarches, pour détourner son attention, et favoriser la désertion. Tandis que le comte d'Arberg s'attachait à le poursuivre, un millier de patriotes commandés par le jeune prince de Ligne, se porta des environs de Berg-op-Zoom sur le pays de Waes; ils se rendirent maîtres de Saint-Nicolas et de Lokeren. Le 13 Novembre ils parurent devant les portes de Gand, se les firent ouvrir sans peine, et refoulèrent les troupes dans leurs casernes. En vain d'Arberg, qui était entré le lendemain dans la citadelle, lança-t-il des grenades et des boulets rouges dans la ville : les ravages qu'il causa ne firent qu'enflammer davantage les soldats patriotes et les habitants. Le 16, on emporta de vive force la caserne de Saint-Pierre, et le 17 la garnison évacua la citadelle (2). Le jour même où le drapeau national flotta sur les tours de Gand et de son château, la bourgeoisie de Bruges désarma sa garnison; bientôt Ostende fut évacué; Ypres, Courtrai, Nieuport secouèrent le joug, et, au bout de quelques jours, la Flandre fut entièrement libre.

A ces nouvelles, les gouverneurs-généraux quittèrent Bruxelles, et furent suivis des principaux membres du gou-

(1) V. *Mémoire historique pour Vandermersch.* Lille, 1791, 3 vol. in-8°. Tom. I, pag. 9 et suiv.

(2) V. XVe Recueil pag. 145, et *Mémoire historique*, etc. I, pag. 27.

vernement. Le comte de Trauttmansdorff recourut encore à quelques moyens de conciliation. Il publia une amnistie et révoqua les édits qui avaient mis le pays en feu; mais il ne fit que proclamer sa faiblesse et rendre l'élan plus général. Pendant ce temps Vandermersch entreprit une nouvelle irruption dans le Brabant, tandis qu'une troupe de 500 hommes seulement devait marcher vers Namur, en traversant le pays de Liége. Cette colonne détachée n'eut point de succès; mais elle donna occasion au soulèvement du Hainaut. De son côté Vandermersch s'empara de Diest et de Tirlemont; quelques jours après Bruxelles suivit le mouvement : les Autrichiens y furent attaqués en cent endroits à la fois; des compagnies entières désertèrent leurs drapeaux et allèrent se ranger sous la bannière des patriotes. Enfin la capitale fut évacuée le 10 Décembre, et huit jours après, Vandernoot y fit son entrée solennelle au son de toutes les cloches et aux applaudissements d'un peuple innombrable.

L'évacuation de Louvain se fit le 19. C'était la dernière ville que les Autrichiens occupaient dans le Brabant; ils se replièrent tous sur le Luxembourg, de manière qu'avant la fin de l'année le pays tout entier, à l'exception de cette dernière province, fût rendu à la liberté.

§ 3.

Gouvernement des états. — Mort de Joseph II. — Restauration.

1790.

A la suite d'une révolution couronnée de succès, le plus grand ennemi que l'on ait à craindre, c'est la division intestine. Ce fut elle qui perdit la cause des patriotes : on s'était fort bien entendu pour renverser le pouvoir existant, mais

lorsqu'il fallut en créer un nouveau, il n'y eut plus que des disputes.

Une fois les Autrichiens expulsés, il s'agissait de constituer un gouvernement, et d'abord d'en déterminer la forme. A propos de cette question, deux partis opposés se dessinèrent promptement, le parti conservateur, représenté par Vandernoot qui avait pour lui les états, la majorité du peuple et presque tout le clergé; et le parti du progrès, à la tête duquel était l'avocat Vonck, ayant de son côté les gens de lettres et de lois, les officiers de l'armée et quelques nobles.

Les partisans du système conservateur soutenaient que la révolution n'ayant eu d'autre but que de défendre les anciennes constitutions violées par le souverain, il ne fallait que maintenir les institutions existantes : et que par la déchéance de Joseph, le souverain pouvoir avait passé aux états. Les partisans du progrès prétendaient au contraire que les états, en s'arrogeant la souveraineté, renversaient dans leurs bases les anciennes constitutions, puisqu'ils supprimaient le pouvoir intermédiaire, qui de tout temps avait existé entre le souverain et le peuple; et qu'au lieu d'une monarchie limitée, ils établissaient une oligarchie absolue. Vonck voulait que l'on convoquât un congrès national composé de députés de toutes les provinces; que ce congrès délibérât sur la forme de gouvernement qu'il conviendrait de donner au pays, et sur le système représentatif à adopter. Il prétendait que l'ancien système était vicieux, puisque les petites villes, le plat pays et le clergé séculier n'avaient point eu de représentants jusque-là.

Bientôt les amis de cet avocat furent désignés par le nom de *Vonckistes*, ses adversaires reçurent celui de *Statistes*.

Le parti conservateur l'emporta. Il était le plus nombreux, et voyant ce qui se passait en France, où les hommes du pro-

grès ne faisaient que des ruines, il avait peur de toute innovation. En conséquence les états de Brabant, dans leurs séances du 26 Décembre 1789 et des jours suivants, décidèrent que la souveraineté serait exercée par eux; que pour le surplus la constitution du pays resterait intacte; que le conseil de Brabant conserverait ses droits et ses prérogatives; que dorénavant les magistrats et les membres du tiers-état seraient élus sans l'influence des deux premiers ordres; que les membres des trois ordres prêteraient serment de respecter la Joyeuse-Entrée, ainsi que les droits et priviléges des églises du duché (1). Le conseil de Brabant sanctionna ces résolutions, après quoi les états procédèrent à leur inauguration le 31 du même mois.

Cet exemple fut suivi dans les autres provinces (2).

Maintenant il s'agissait de constituer une Belgique; car toutes ces petites souverainetés particulières ne pouvaient subsister par elles-mêmes. C'est ce qu'on avait senti d'avance : déjà le 30 Novembre précédent, les états de Flandre avaient proposé à ceux de Brabant un acte d'union (3), que ces derniers approuvèrent et ratifièrent le 19 Décembre suivant (4). Durant les premiers jours de Janvier 1790, des députés de chacune des provinces arrivèrent à Bruxelles, où ils se réunirent le 7 en états-généraux (5). Dans cette assemblée il fut dressé un acte d'union entre les différentes provinces, dont voici les principales clauses : « Les provinces des Pays-Bas s'unissent en état fédératif, sous le nom d'*États-Belgiques-*

(1) V. Quinzième Recueil, pag. 123. — V. aussi Juste, II, pag. 7 et suiv.

(2) V. Quinzième Recueil, pag. 261, 275. — Juste, II, pag. 8.

(3) Quinzième Recueil, pag. 144. — V. aussi Gachard, *Documens sur la Révolution belge de 1790*, pag. 2.

(4) V. Quinzième Recueil, pag. 121.

(5) M. Gachard, *Documens*, etc. pag. 25, donne la liste des députés présents à Bruxelles.

Unis. — Les provinces mettent en commun et concentrent la puissance souveraine pour se défendre les unes les autres, pour faire la guerre et la paix, pour entretenir une armée nationale, pour contracter des alliances, pour envoyer et récevoir des ambassadeurs. — Pour exercer cette puissance souveraine, elles créent un Congrès permanent composé de députés de toutes les provinces, sous le nom de Congrès-Souverain des États-Belgiques-Unis. — A ce Congrès seul appartient le droit de battre monnaie. — Chaque province retient et se réserve tous les autres droits de souveraineté, sa législation, sa liberté, son indépendance. — Aucune province ne pourra faire ni alliances ni traités avec d'autres puissances, sans le consentement du congrès. — Cette union sera perpétuelle; il ne sera libre à aucune province isolée, ni à plusieurs réunies, de la rompre ou de s'en séparer (1). »

Cette constitution arrêtée, on procéda à la nomination des membres du Congrès, qui fut installé le 20 Février. Vandernoot reçut le titre de premier ministre, et Van Eupen, jusque-là chanoine-pénitencier d'Anvers, celui de secrétaire-d'état.

Cette forme de république déplut extrêmement aux Vonckistes, qui commencèrent aussitôt une guerre de pamphlets et de satires contre le nouveau Congrès et les états. Ces derniers se défendirent de leur mieux dans une foule d'écrits (2); mais ils ne purent empêcher que le Vonckisme ne fît de grands progrès, surtout dans l'armée.

Au milieu de ces divisions qui ne faisaient que s'accroître, Joseph II descendit dans la tombe le 20 Février 1790, à peine âgé de quarante-huit ans. Il était en proie à une maladie incurable : la nouvelle de sa déchéance en Belgique hâta

(1) V. Quinzième Recueil, pag. 31.—Juste, II, pag. 15-18.—Gachard, pag. 113.
(2) V. Seizième Recueil, pag. 32 et suiv. Voyez aussi pag. 72 et 79.

sa mort (1). Comme il ne laissait point de postérité, il eut pour successeur son frère, Léopold II, grand-duc de Toscane. Ce prince, témoin des malheurs que l'esprit d'innovation avait produits dans les états de son prédécesseur, était bien résolu de marcher dans une voie tout à fait opposée, afin de rétablir les affaires de sa maison, qui n'étaient pas seulement perdues en Belgique, mais qui se trouvaient aussi fortement compromises en Hongrie et même en Autriche.

Conformément à ces vues, il se hâta d'engager les Belges à rentrer sous l'obéissance, et leur fit à cette fin des propositions tellement favorables, des promesses si formelles de tout rétablir sur l'ancien pied, qu'on ne pouvait souhaiter davantage (2). Ces avances furent rejetées; on résolut même de ne pas y répondre (3); mais cette fermeté ne se soutint pas longtemps.

Vonck continuait à combattre le parti des états et à propager ses maximes politiques; on organisait des clubs, on assemblait des comités, on rédigeait des adresses qui étaient répandues dans le public (4) : et pendant que le gouvernement se débattait, avec peu de tact et trop de violence, contre l'opposition qu'on faisait autour de lui, il ne songeait pas aux besoins de l'armée, qui ne se soutenait déjà plus avec le même courage devant les Autrichiens revenus de leur première frayeur (5). Vandermersch, toujours à la tête des patriotes, avec le titre de général, ne cessait d'adresser au Congrès des plaintes sur le dénuement, le découragement, l'indiscipline, la désertion des troupes. Il prit même le parti d'aller à Bruxelles, pour presser le gouvernement de venir à son secours;

(1) V. Juste, II, pag. 64.

(2) V. Seizième Recueil, pag. 113, 115, 120. — V. aussi Gachard, *Documens*, etc. pag. 124, 126, 128, 130.

(3) V. Seizième Recueil, pag. 145, 146. — Juste, II, pag. 78.

(4) V. Juste, II, pag. 97 et suiv. — (5) V. Juste, II, pag. 26 et suiv.

mais il était soupçonné de Vonckisme, et c'est pour cela qu'on ne se hâtait pas de le satisfaire (1).

De retour à Namur, où était son quartier-général, il vit le mécontentement gagner de plus en plus ses officiers, et il ne se donna pas beaucoup de peine pour l'arrêter. Dans les premiers jours d'Avril, il y eut à Namur un commencement d'insurrection militaire, que le Congrès sut arrêter (2); mais peu de temps après, Vandermersch reçut l'ordre de venir à Bruxelles rendre compte de sa conduite (3), et fut remplacé par le général prussien Schœnfeld, que depuis quelque temps le Congrès avait pris à son service (4).

La nomination de cet étranger comme chef de l'armée belge était due à l'influence de la diplomatie qui, pendant qu'elle embrouillait ainsi nos affaires par cette espèce d'intervention directe, préparait d'un autre côté les voies à une restauration dans des conférences, tenues d'abord à Reichenbach pour l'arrangement des affaires avec la Turquie, et plus tard à La Haye, pour aviser à celles de la Belgique (5).

Depuis la retraite de Vandermersch, qui fut arrêté et conduit à la citadelle d'Anvers, le désordre dans l'armée allait croissant. Trop faible à l'égard de ses soldats, il n'avait su les assujettir à la sévérité des règlements militaires; mais l'affection qu'ils lui portaient, compensait en partie ce défaut. Son successeur Schœnfeld fut aussi faible que lui, peut-être par calcul, et ne parvint pas à se faire aimer (6). Dès lors toute discipline disparut, et les Autrichiens, qui, dans le Luxem-

(1) Juste, II, pag. 121. — (2) Juste, II, pag. 125.

(3) Juste, II, pag. 135.

(4) V. Juste, II, pag. 56 et suiv.

(5) Voyez les *Documens diplomatiques*, dans le Recueil cité de M. Gachard, pag. 259 et suiv. — V. aussi Juste, II, pag. 177 et suiv.

(6) Borgnet, II, pag. 146.

bourg, avaient pris une attitude plus ferme, ne manquèrent pas d'en profiter.

L'armée que le Congrès leur avait opposée était divisée en trois corps principaux, qui devaient attaquer la petite ville de Marche, le 24 Mai. Mais dès la veille il y eut une escarmouche, dans laquelle la colonne du centre fut culbutée; les deux autres partagèrent le même sort le lendemain (1).

Ce ne fut là que le commencement des calamités sous lesquelles la révolution devait succomber. Le Congrès ne perdit pas courage; il renforça l'armée, qui devint en peu de temps assez nombreuse pour prendre l'offensive : et, si elle eût été bien commandée, on aurait pu en attendre de beaux succès; mais la plupart des officiers n'avaient eux-mêmes aucune connaissance de l'art de la guerre, et au lieu de s'y instruire et d'instruire les autres, ils perdaient leur temps dans les plaisirs et la bonne chère (2). Les Autrichiens tirèrent parti de ce désordre, en faisant une brusque irruption dans le Limbourg, où ils surprirent, au commencement du mois d'Août, un corps de mille Brabançons, dont le plus grand nombre fut tué, et le reste dispersé. Cependant, au moyen de quelques renforts, les patriotes parvinrent à se rétablir dans cette province dès le 8 du même mois; mais peu de jours après, sans que l'on sût comment ni pourquoi, ils abandonnèrent le Limbourg, et les Autrichiens, sans coup férir, s'en rendirent de nouveau les maîtres (3).

Vers ce temps, on connut le résultat des conférences de Reichenbach. Les états surent qu'il y avait été convenu de rétablir l'ordre dans les Pays-Bas, et que les trois puissances protectrices, l'Angleterre, la Hollande et la Prusse, s'étaient engagées à concourir au rétablissement de la domination

(1) V. Juste, II, pag. 148 et suiv. — (2) Borgnet, II, *loc. cit.*
(3) V. Juste, II, pag. 209 et suiv.

autrichienne dans nos provinces, moyennant la garantie qu'elles donneraient à celles-ci de la jouissance de leurs anciennes constitutions et de l'oubli du passé (1).

Les états et le Congrès, qui jusqu'alors s'étaient toujours laissé tromper par la diplomatie, ouvrirent enfin les yeux, et ne doutèrent plus qu'ils ne fussent abandonnés à leurs propres forces. Ils tentèrent un coup désespéré. Vandernoot proposa d'ordonner une levée en masse; la proposition fut accueillie; on appela tous les Belges capables de porter les armes au secours de la religion et de la patrie : et pour être mieux écouté, on fixa au 4 Septembre, après le temps de la moisson, l'époque à laquelle tout le monde aurait à rejoindre l'armée (2).

La nation répondit à cet appel avec le plus grand enthousiasme; de toutes parts les volontaires accoururent en grand nombre, et, au jour marqué, vinrent se ranger sous les drapeaux. Mais que pouvaient faire des hommes sans expérience, conduits par des chefs presqu'aussi ignorants qu'eux, contre des régiments exercés et aguerris? On devait se battre le 22 Septembre. Vandernoot avait pris le commandement d'un corps de patriotes; Schœnfeld en commandait un autre : ils furent le même jour défaits tous les deux dans les champs d'Assesses entre Namur et Luxembourg. Restait un troisième corps, sous les ordres du général Kœhler, brave officier et homme de bonne foi (3). Ce corps fit meilleure contenance, quoique la plupart de ceux qui le composaient vissent le feu pour la première fois. Malheureusement l'explosion de deux caissons de poudre vint semer tout à coup l'épouvante parmi

(1) V. Gachard, *Documens*, etc. pag. 298 et suiv. — V. aussi Juste, II, pag. 187 et suiv.

(2) Juste, III, pag. 4.

(3) V. Juste, II, pag. 147.

ces conscrits, qui prirent la fuite. Ainsi les forces belges se trouvèrent d'un seul coup réduites à quelques débris que recueillirent Schœnfeld et Kœhler, avec lesquels ils continuèrent à tenir la campagne (1).

Après cette fatale journée, le général Bender, qui commandait l'armée autrichienne, aurait pu facilement pénétrer au cœur du pays; mais il est probable qu'il reçut l'ordre de borner là ses succès, et de laisser à la diplomatie le soin de terminer les affaires sans effusion ultérieure de sang. En effet, les ministres signataires de la convention de Reichenbach, en ce moment réunis à La Haye (2), profitant de la consternation où ces revers avaient jeté les Belges, leur proposèrent un armistice, pendant lequel ils pourraient débattre les propositions que l'empereur Léopold leur avait faites, et exprimer leur propres vœux (3).

Il s'écoula un mois en discussions sans résultat. Vers la fin d'Octobre les diplomates de La Haye notifièrent au Congrès qu'ils n'accordaient plus que trois semaines pour l'acceptation des propositions que venait de renouveler le souverain, dans un manifeste du 14 de ce mois (4), où il s'engageait à tout rétablir sur l'ancien pied; ils déclarèrent en même temps que, ce terme écoulé, la Belgique n'aurait plus aucun droit à la sollicitude des puissances médiatrices (31 Octobre) (5).

Le Congrès ne se sentant pas assez fort pour résister, envoya une députation à La Haye, dans le but de gagner du temps (6). Cette démarche fut inutile; les députés revinrent à Bruxelles dans la soirée du 21 Novembre, sans avoir rien obtenu (7). A minuit le délai accordé expirait; le gouverne-

(1) Juste, III, pag. 11 et suiv.

(2) V. Juste, III, pag. 10. — (3) V. Juste, III, pag. 16.

(4) V. Juste, III, pag. 33. — (5) V. Juste, III, pag. 38.

(6) Juste, III, pag. 43.

(7) V. Gachard, *Documens*, etc. pag. 404 et 414. — Juste, III, pag. 54.

ment était dans la plus vive inquiétude, ne pouvant pas d'un côté empêcher Bender de marcher en avant, et n'osant pas, de l'autre, adhérer au manifeste, de peur de voir la guerre civile éclater à Bruxelles.

Dans cette extrémité, les états-généraux, qui étaient en permanence depuis deux jours, crurent trouver un dernier moyen de salut en offrant la souveraineté des provinces belgiques à l'archiduc Charles, troisième fils de l'empereur Léopold. A onze heures du soir, on élut ce prince *Grand-Duc héréditaire de la Belgique* (1). Aussitôt des députations furent nommées pour porter cette nouvelle à Vienne et à La Haye, et l'on envoya deux membres des états-généraux vers le général Bender, pour l'engager à arrêter la marche de ses troupes, jusqu'à ce que l'empereur eût fait connaître s'il consentait à ce nouvel arrangement.

Toutes ces mesures n'aboutirent à rien : les envoyés ne purent approcher le chef autrichien, et durent revenir à Bruxelles sans avoir rien effectué (2).

Jusque là les troupes de Schœnfeld et de Kœhler étaient restées campées en face des Autrichiens : il y avait de fait une suspension d'armes. Mais à peine Schœnfeld connut-il la non-réussite de la dernière mission, qu'il opéra sa retraite. Au lieu de rester encore à Namur, où il pouvait facilement se défendre et arrêter l'ennemi, il se réplia sur Bruxelles, envoyant l'ordre au général Kœhler d'en faire autant (3). Celui-ci ramena sa colonne par l'Entre-Sambre-et-Meuse à Charleroi, et de là à Mons. Le 25 Novembre, Bender entra à Namur sans coup férir. Bientôt poursuivant sa marche, il arriva devant Bruxelles, où les états étaient encore assem-

(1) V. Gachard, pag. 415-419. — Juste, III, pag. 55.
(2) V. Gachard, pag. 420 et suiv. — Juste, III, pag. 59.
(3) V. Juste, III, pag. 60.

blés. Toute résistance était désormais inutile ; il n'y avait plus d'armée : les soldats de Kœhler, qui jusque-là avaient tenu ferme, voyant ce qui se passait autour d'eux commencèrent aussi à se débander. Les états et le Congrès se séparèrent, Kœhler prit la route de la Flandre, Vandernoot et Van Eupen celle de la Hollande, et les Autrichiens entrèrent sans obstacle dans la capitale (1). Ils prirent possession avec la même facilité des autres villes, de sorte que, dès les premiers jours de Décembre 1790, tout le pays était rentré sous l'obéissance de Léopold (2).

Ainsi se termina, d'une manière peu glorieuse, la révolution brabançonne.

§ 4.

Depuis la soumission de la Belgique à l'empereur Léopold, jusqu'à sa réunion à la France.

1790—1797.

Aussitôt que la nouvelle des succès du général Bender fut connue à La Haye, les ministres médiateurs y signèrent, le 10 Décembre, avec l'envoyé d'Autriche, une convention qui garantissait à l'empereur la souveraineté de la Belgique, et à celle-ci la conservation et la pleine jouissance de ses constitutions (3).

Pour exécuter cette convention, le comte Mercy Argenteau, ambassadeur de la cour de Vienne à Paris, fut envoyé en Belgique, en qualité de ministre plénipotentiaire, en attendant le retour des anciens gouverneurs-généraux (4). Léopold

(1) V. Juste, III, pag. 71.
(2) V. Gachard, pag. 439. — (3) Juste, III, pag. 85 et suiv.
(4) V. Juste, III, pag. 92.

se montra fidèle à tous ses engagements : tous les édits de Joseph II, contraires aux libertés civiles ou religieuses, furent revoqués; l'université de Louvain rentra en jouissance de ses priviléges : en un mot toutes les anciennes institutions furent successivement rétablies l'une après l'autre.

Le 15 Juin arrivèrent les gouverneurs-généraux accompagnés du comte de Metternich-Winnebourg, qui venait remplacer Mercy Argenteau. Pour débuter par un acte agréable aux Belges, ils célébrèrent l'inauguration de l'empereur selon l'ancien usage, dans toutes les capitales des provinces, à commencer par Bruxelles, où elle eut lieu le 30 Juin (1). Lorsque cette cérémonie fut terminée, ils publièrent le 27 Juillet un édit impérial, qui rétablissait en son entier la forme de gouvernement telle qu'elle existait sous Marie-Thérèse. Tant de bienfaits ne purent cependant ramener de sitôt le calme dans le pays; les états de Brabant et de Namur montrèrent encore de la méfiance, et continuèrent à faire entendre des plaintes; mais le consciencieux monarque les aurait peu à peu fait cesser, s'il eût eu le temps de réaliser toutes ses vues bienveillantes. Malheureusement il fut enlevé par une mort prématurée le 1er Mars 1792, à l'âge de 45 ans, laissant ses états à son fils François II.

Ce prince, dit l'abbé de Pradt (2), trouva son empire enlacé dans tout ce que les *Jacobins* de l'assemblée législative avaient tissu de piéges, dressé d'embûches et rassemblé de prétextes pour amener la guerre. A peine fut-il monté sur le trône, que les révolutionnaires français le sommèrent en quelque sorte d'arrêter ses armements, et de se retirer de la confédération formée en Allemagne pour empêcher que les

(1) V. Juste, III, pag. 101.

(2) De la Belgique, depuis 1789 jusqu'en 1794, pag. 48.

doctrines des démagogues ne vinssent y porter le trouble et la guerre. Le jeune roi répondit noblement à cette sommation, et dès lors l'infortuné Louis XVI, qui était le jouet des ennemis qui sapaient son trône, fut forcé de demander à l'assemblée nationale la faculté de faire la guerre à ceux-là même qui, comme François II, s'armaient pour défendre sa cause, et briser les fers qu'on lui forgeait au nom de la liberté.

La guerre fut déclarée, et bientôt deux corps d'armée s'avancèrent, l'un sur Tournai, l'autre sur Mons; mais les troupes de François et de ses alliés les attendaient de pied ferme aux frontières, et les repoussèrent le 29 et le 30 Avril. Ensuite les Prussiens entrèrent en France par le Luxembourg, et pénétrèrent jusqu'en Champagne, tandis que de notre côté les Autrichiens, commandés par le duc Albert de Saxe-Teschen, prirent l'offensive, et passèrent sur le territoire français, où, après s'être rendus maîtres de plusieurs petites places, ils allèrent assiéger Lille. Comme il y avait beaucoup de royalistes dans cette ville, on croyait qu'elle ne résisterait pas. Cette attente fut trompée; on dut faire un siége en forme, et qui ne pouvait qu'être long. Pendant qu'on y travaillait avec la plus grande vigueur, les Prussiens furent vaincus en Champagne et forcés à la retraite, ce qui procura au fameux général Dumouriez la faculté de se porter au secours de Lille.

Cette circonstance obligea le duc Albert à lever le siége, et à se replier sur Tournai et Mons. Bientôt les Français vinrent l'attaquer et remportèrent, le 6 Novembre 1792, cette mémorable victoire de Jemmappes, qui leur valut la conquête de la Belgique avant la fin de l'année.

En effet, la cour n'eut pas plus tôt reçu la nouvelle de l'issue de ce combat, et de la perte de Mons qui le suivit de près, qu'elle prit le parti de quitter Bruxelles. Le général Clairfayt se retira avec les débris de l'armée derrière la Meuse, et

abandonna le reste de la Belgique aux Français. Ceux-ci furent assez bien accueillis des Belges, trompés par des promesses fallacieuses de liberté; mais les horreurs qui se passaient en France ne tardèrent pas à leur donner la mesure des maux qu'ils avaient à attendre de leurs prétendus amis. Les commissaires de la république, par leurs exactions et leurs pillages, achevèrent d'ouvrir les yeux à la Belgique, où la réaction fut bientôt générale, au point que le Luxembourg tout entier se souleva, et commença une guerre de partisans contre les Français.

Le général Clairfayt sut profiter de l'exaspération du peuple. Ayant reçu des renforts d'Allemagne, il attaqua les Français, le 1er Mars 1793, pendant que Dumouriez s'était imprudemment avancé en Hollande. Il les défit à Aldenhoven; il les força d'évacuer Aix-la-Chapelle, d'abandonner Maestricht, dont ils faisaient le siége, et, secondé par un soulèvement en masse des paysans limbourgeois, il les poursuivit avec tant de succès, qu'ils durent évacuer Liége et Hui.

A la nouvelle de ces échecs, Dumouriez accourut de la Hollande, attaqua et repoussa les Autrichiens à Tirlemont, mais essuia une défaite totale à Neêrwinden, après un combat de onze heures. Cette victoire, remportée le 18 Mars, rendit à l'armée impériale toutes les provinces belgiques, en aussi peu de temps que les Français en avaient mis pour s'en emparer; car dès le 29 du même mois le comte de Metternich revint à Bruxelles comme ministre plénipotentiaire, et avant la fin d'Avril, l'archiduc Charles, frère de l'empereur, fit son entrée solennelle dans la même ville, en qualité de gouverneur-général.

Dès le commencement de cette année, la Grande-Bretagne avait rompu avec la France, et s'occupait de former une vaste coalition contre la république. Dans l'espace de six mois, Pitt

conclut sept traités d'alliance et six traités de subsides (1). Au milieu des armements immenses qu'on faisait de toutes parts, le désastre de Neërwinden vint effrayer la Convention. Dumouriez, qui avait beaucoup d'ennemis dans cette assemblée, savait bien qu'elle ne lui pardonnerait pas sa défaite. Il prit donc le parti d'opérer une contre-révolution. A cette fin il négocia avec le prince Frédéric de Saxe-Cobourg, général en chef de l'armée autrichienne, et résolut, de concert avec ce prince, de marcher sur Paris, pour y rétablir la monarchie constitutionnelle. Ce projet échoua, parce que son armée, sur laquelle il avait compté, refusa d'y prendre part, et Dumouriez n'eut que le temps de se réfugier dans le camp des Impériaux.

Peu de temps après, le 2 Avril, les chefs militaires des diverses puissances coalisées tinrent un congrès à Anvers, pour concerter un plan de campagne. Le 5, la guerre fut déclarée à la Convention; on la commença avec une armée de 120,000 hommes, où l'Angleterre et la Hollande entraient pour un tiers. Avec une partie de ces forces on alla investir la ville de Condé. Les troupes de la république, sous les ordres du général Dampierre, s'étaient rassemblées dans les plaines de Famars, et rétranchées sur la montagne d'Anzin, qui domine Valenciennes. Ces deux positions furent emportées dès le 23 Mai : alors le siége de Condé fut poussé avec vigueur, et celui de Valenciennes entrepris. Condé se rendit le 10 Juillet, Valenciennes le 28. Le prince de Cobourg prit possession de ces places au nom de l'empereur; tous les signes de la domination française furent effacés, et ceux du gouvernement autrichien arborés.

Ce fut là une faute immense, et qui fit beaucoup de tort aux

(1) V. Mignet, *Hist. de la Révolution Française*, tom. I, pag. 319.

alliés ; car du moment que les royalistes, en dedans comme en dehors de la France, qui jusque-là avaient cru que les alliés ne se battaient que pour leur cause, s'aperçurent qu'il s'agissait d'un démembrement de leur patrie, toutes les sympathies cessèrent aussitôt, et l'armée d'invasion ne rencontra plus que des ennemis dans tous les partis.

Après la reddition de Valenciennes, le prince de Cobourg voulait marcher en avant. C'était le seul bon parti à prendre. La route de Paris se trouvait ouverte ; c'était d'ailleurs le temps de la plus grande ferveur de l'insurrection vendéenne, et du grand éclat des Lescure et des La Rochejacquelein ; enfin à la même époque Lyon et Toulon se soulevèrent : par conséquent, l'apparition d'une armée étrangère devant la capitale eut mis le comble aux embarras de la Convention, et peut-être eût-elle décidé contre elle une explosion qui n'avait besoin que d'être soutenue. Ce fut le duc d'Yorck qui fit renoncer à ce parti, en exhibant les ordres de sa cour qui lui enjoignait d'aller faire le siége de Dunkerque, et en réclamant la remise du contingent anglais et des troupes à la solde de l'Angleterre. Malgré l'opposition du prince de Cobourg, le duc d'Yorck partit, emmenant avec lui environ 40,000 hommes. La perte d'un nombre aussi considérable de soldats força les Autrichiens à se replier sur leurs conquêtes. Ils revinrent donc sur leurs pas, et allèrent assiéger le Quesnoy ; mais pendant qu'ils étaient occupés de ce siége, les Français détruisirent l'armée anglaise, au point que le 8 Septembre le duc d'Yorck se trouva forcé à la retraite (1).

Trois jours après, Clairfayt emporta le Quesnoy. Alors les Autrichiens, pour se mettre à couvert sur leur gauche, marchèrent sur Maubeuge, dont la possession eût empêché aux

(1) V. De Pradt, pag. 85.

Français le passage de la Sambre; mais ceux-ci, appréciant l'importance de cette entreprise, réunirent toutes leurs forces, et vinrent livrer bataille aux Autrichiens, près de la ville dont ces derniers allaient commencer le siége. Les Autrichiens furent vaincus; les Anglais retirés dans la Flandre eurent le même sort, et le plan des alliés fut entièrement manqué.

Ainsi finit la campagne de 1793. Pendant l'hiver, la république eut le temps de composer de nouvelles armées, et de vaincre ses ennemis du dedans. Aussi la campagne de 1794 s'ouvrit pour elle sous les meilleurs auspices.

Du côté des alliés il n'y avait plus d'union; l'armée avait essuyé de grandes pertes, et elle était découragée. On fit cependant de nouveaux efforts, et l'arrivée de l'empereur en Belgique, au commencement d'Avril 1794, ranima les courages. Bientôt les plans pour la prochaine campagne furent arrêtés : elle devait s'ouvrir par le siége de Landrecies. Cette première entreprise réussit à souhait : pendant qu'à Bruxelles on inaugurait le jeune prince, lui-même se trouvait à l'armée qui força la place à capituler le 30 Avril, et défit les Français accourus à sa défense.

C'était un beau commencement, mais la suite n'y répondit pas. D'après les plans du général Mack, chargé du commandement en chef, on devait, après la prise de Landrecies, marcher rapidement dans l'intérieur. Pour cela deux choses étaient nécessaires : 1° l'inondation de la West-Flandre, afin de couvrir la droite de l'armée, qui n'était pas assez nombreuse pour l'occuper convenablement; 2° un corps prussien placé sous Namur, entre la Sambre et la Meuse, pour couvrir sa gauche. Ainsi protégé sur ses flancs, Mack proposait de marcher sur Paris avec la plus grande rapidité, à l'aide d'une nombreuse et brillante cavalerie. Ce plan présentait toutes les chances possibles de succès; mais il ne fut pas suivi : les

Flamands s'opposaient à l'inondation de leur pays, et le corps de 50,000 Prussiens, à la solde de l'Angleterre et de la Hollande, fut placé, pour des raisons futiles, entre la Moselle et la Sarre, où il n'avait rien à faire. Dès lors le plan hardi de Mack fut manqué; les alliés, à découvert sur leurs deux ailes, n'avaient que le centre qui offrît un point résistant par l'occupation des quatre places françaises Condé, Valenciennes, le Quesnoy et Landrecies; mais cela ne suffisait pas pour marcher en avant.

Les alliés avaient devant eux deux cent mille Français. Bientôt ceux-ci se portèrent en grand nombre, sous les ordres de Pichegru, sur la West-Flandre, prirent Menin et Courtrai, et s'avancèrent jusqu'aux portes de Gand. Cette diversion obligea l'armée alliée à suspendre ses opérations. Presqu'en même temps, une autre armée française, commandée par Jourdan, pénétra entre Sambre et Meuse, et marcha sur Charleroi. Dès ce moment la partie ne fut plus tenable : l'action des Français était double; ils attaquaient à la fois sur la Sambre, sur la Lys et l'Escaut, se portant avec sûreté et rapidité, au moyen de leurs places, de l'un vers l'autre de ces points; tandis que les alliés, harassés par les marches et les contre-marches, perdaient chaque jour beaucoup de monde en cherchant à faire face partout à l'ennemi. Il y eut bien encore des prodiges de valeur de la part des alliés; mais bientôt la défaite de Turcoing (le 22 Juin) décida du sort de la Flandre, et la fameuse bataille de Fleurus, perdue par les Autrichiens le 26 du même mois, décida de celui de la Belgique tout entière (1).

L'empereur avait quitté le pays : les alliés se défendirent encore du côté de la Meuse; mais ils furent battus là comme

(1) V. De Pradt, pag. 96 et suiv.

ailleurs, et ils passèrent le Rhin. Ainsi les Pays-Bas autrichiens tombèrent de nouveau au pouvoir des Français. Ceux-ci marchèrent ensuite sur les Provinces-Unies, et, favorisés par les rigueurs de l'hiver, ils en chassèrent les Anglais en peu de jours.

A peine les Français furent-ils maîtres de nos provinces et du pays de Liége, que de prétendus représentants du peuple belge émirent le vœu d'une réunion à la France; mais l'on crut bon de différer l'exécution de ce projet. En attendant, la Convention établit à Bruxelles une administration centrale, qui recevait ses ordres de Paris; avec elle correspondaient les administrations des provinces auxquelles on voulait bien encore laisser leurs noms. Ces administrations remplaçaient les conseils et les états.

Au milieu des violences et des spoliations de toute espèce, que le gouvernement républicain exerça dans notre malheureux pays, il prit une grande mesure favorable au commerce, et qui consola un peu les Belges de la perte totale de leurs libertés. Un arrêté des Représentants du peuple, du 17 Août 1795, décréta la libre navigation de l'Escaut, qu'Anvers réclamait depuis deux siècles. Quelque temps après, on crut le moment arrivé pour faire disparaître, sans inconvénient, les anciennes dénominations des provinces, et pour donner au pays une forme plus française. Les Pays-Bas autrichiens, y compris la principauté de Liége, furent donc divisés en Neuf Départements, qui correspondaient à peu près aux Cercles de Joseph II. C'étaient les départements de *la Lys* (West-Fl.), de *l'Escaut* (Fl. orient.), de *Jemmappes* (Hainaut), de *la Dyle* (Brabant), des *Deux-Néthes* (Anvers), de *Sambre-et-Meuse* (Namur), des *Forêts* (Luxembourg), de *l'Ourthe* (Liége), et de la *Meuse inférieure* (Limbourg).

Enfin on aborda la grande question, celle de la réunion

à la France, qui fut longuement discutée à la Convention, et prononcée par la loi du 9 Vendémiaire an IV (1er Octobre 1795). Ainsi la Belgique fut soumise à la Constitution dite de l'an III; elle l'était déjà à toutes les autres lois de la république, alors confiée aux mains du *Directoire*.

Pendant que nos provinces étaient ainsi incorporées à la France, les armées de la république poursuivaient en Italie et en Allemagne le cours de leurs triomphes. Au mois d'Avril 1797, elles allaient marcher sur Vienne dont le chemin leur était ouvert, lorsque les hostilités furent tout-à-coup arrêtées par les préliminaires de paix signés à Léoben, le 15 du même mois, entre le général Buonaparte et l'archiduc Charles. Ces préliminaires furent convertis en paix définitive, le 17 Octobre suivant, par le traité de Campo-Formio en Frioul, où l'empereur céda les provinces belgiques à la république française.

Ainsi toutes les anciennes institutions, pour le maintien desquelles les Belges avaient fait tant d'efforts quelques années auparavant, furent perdues à jamais.

PÉRIODE CONSTITUTIONNELLE.

CHAPITRE UNIQUE.

Depuis la réunion de la Belgique à la France, jusqu'à l'érection du royaume des Pays-Bas.

1797—1815.

L'histoire de la Belgique, depuis l'époque de sa réunion à la France, se confond nécessairement avec l'histoire de ce dernier pays, dont elle partagea les destinées jusqu'en 1814.

L'un des premiers résultats de notre incorporation à la république fut le terrible fléau de la conscription militaire, que nos pères n'avaient pas connue. Alors, prendre les armes, c'était marcher presqu'infailliblement à la mort; aussi un grand nombre de jeunes gens se dérobèrent par la fuite à cette cruelle vexation, en allant se réfugier dans les forêts, ou en s'expatriant. Peu-à-peu cependant on s'habitua au service forcé; le nombre des réfractaires diminua, grâce aux rigueurs presqu'incroyables qu'on déploya contre leurs parents et leurs amis; mais l'extrême répugnance des Belges sur ce point ne fut jamais vaincue entièrement.

En 1799, les généraux de la république essuyèrent des échecs sur tous les points où l'on faisait la guerre. Pendant ce temps une partie du Luxembourg se souleva contre ses nouveaux maîtres, et bientôt l'enthousiasme se propagea dans les autres provinces. Une foule de paysans prirent les armes à leur manière, et causèrent beaucoup d'agitation dans le pays. Ce mouvement fut comprimé par les soldats de la république, qui commirent en plusieurs endroits des cruautés, dont un grand nombre d'innocents et d'hommes paisibles furent les victimes. On appela ces patriotes *Brigands,* sans doute par le seul motif que les Français leur donnèrent ce nom.

Au mois d'Octobre de la même année, Buonaparte revint de l'Egypte, où il avait eu des succès et des revers. De retour en France, il conçut l'idée hardie de changer le gouvernement existant, et il parvint à réaliser sa pensée. Dans la fameuse journée du 18 Brumaire, c'est-à-dire le 9 Novembre 1799, il renversa le Directoire, et créa provisoirement une commission consulaire, dont il fut membre avec Siéyes et Roger-Ducos. En même temps, deux comités législatifs furent chargés de préparer une nouvelle constitution, en remplacement de celle de l'an III, jugée trop démocratique, et de jeter

ainsi les bases d'un ordre de choses définitif. Le 24 Décembre on publia la Constitution de l'an VIII ; Buonaparte fut nommé premier consul, Cambacérès, second, tous les deux pour dix ans; Lebrun fut nommé troisième consul, mais pour cinq ans seulement. Cette constitution fut promulguée à Bruxelles le 23 Février 1800 : ce n'est qu'à dater de cette époque que la Belgique fut traitée sur le pied d'une parfaite égalité avec la France. Dès lors l'administration des départements fut confiée à des préfets : celles des arrondissements à des sous-préfets. Enfin l'administration de la justice fut organisée d'une manière régulière.

L'année suivante, la victoire de Marengo procura à la France la paix sur le continent, par le traité de Lunéville conclu avec l'empire, ainsi que par d'autres traités avec les diverses puissances, qui furent la suite du premier. Peu de temps après, l'Angleterre s'entendit à son tour avec la France et, le 25 Mars, la pacification générale semblait assurée par le traité d'Amiens. Dès lors Napoléon eut le temps de compléter l'organisation intérieure. Il rétablit le libre exercice du culte, afin de s'attacher tous les hommes aux sentiments religieux, et signa, le 15 Juillet, un concordat avec le Saint-Siége, en vertu duquel il devait y avoir en Belgique un archevêché à Malines, et quatre évêchés suffragants à Tournai, à Namur, à Liége et à Gand.

En 1802, Napoléon devint consul à vie, et en 1804 le Sénat lui déféra le titre d'Empereur. Il fut proclamé en cette qualité à Bruxelles le 21 Mai. Au commencement de son règne, Napoléon ne mérita que des éloges; il donna ses soins à l'instruction publique, qui commença bientôt à revivre en Belgique comme en France; une autre grande mesure, favorable surtout à notre pays, ce fut son système continental, qui y donna un essor extraordinaire à l'agriculture, à l'indus-



trie et au commerce. Si ce monarque parvenu eût su borner son ambition, il pouvait faire beaucoup de bien à l'Europe; mais une soif insatiable de domination le consumait : il croyait n'avoir rien fait, tant qu'il restait quelque chose à soumettre à son empire. C'est son ambition qui lui suggéra ses attentats contre l'Église et le Souverain-Pontife, et qui le conduisit en Russie aux approches de l'hiver de 1812. Là son soleil s'éclipsa : au mois de Septembre de cette année il était à Moscou, et au mois d'Octobre de l'année suivante, il fut obligé de repasser le Rhin avec les débris de son armée, poursuivi par l'ennemi et hors d'état de lui résister.

La campagne de 1814 vit entrer les puissances alliées à Paris, et décida du sort de l'empire. Napoléon abdiqua, Louis XVIII monta sur le trône de ses ancêtres, et signa un traité par lequel la France reprenait ses anciennes limites. Chaque souverain était déjà rentré dans ses domaines; la Belgique seule, sans dynastie spéciale qu'elle pût réclamer, sans trône autour duquel elle pût se rallier, abandonnée de l'empereur d'Autriche, était occupée par les Alliés, en attendant qu'on prononçât sur son sort.

Déjà vers la fin de l'année précédente, quelques amis de la maison d'Orange étaient parvenus à faire reconnaître comme prince souverain de Hollande le fils de Guillaume V leur dernier stadhouder. Ce but n'avait pas été atteint sans quelques intrigues. En effet, quand Guillaume VI arriva à La Haye, le 30 Novembre 1813, il était loin d'avoir la masse de la nation en sa faveur : bien des Hollandais ne voulaient pas d'un pouvoir souverain, et préféraient leur ancienne république. Aussi, lorsque les professeurs Kemper et Fannius Scholten s'avisèrent de proclamer à Amsterdam la souveraineté du prince, dans la nuit du 1er Décembre, il n'y eut que trois ou quatre personnes devant le balcon de l'hôtel de ville, qui

furent témoins de cette singulière proclamation. Elle fut néanmoins tenue pour valable par Guillaume qui, depuis ce moment, prit le titre de prince souverain, appuyé comme il l'était par les armées alliées.

Tout s'annonçait sous les meilleurs auspices. Le 2 Mars 1814 Guillaume approuva un projet de constitution élaboré par une commission de quatorze membres, où les plus belles promesses étaient prodiguées. Une assemblée de notables, dont les commissaires avaient dressé la liste, fut convoquée à Amsterdam pour le 28 du même mois. Là, sans aucune discussion, sans aucun amendement, 449 notables sur 475 qui étaient venus à l'assemblée, adoptèrent la loi fondamentale au nom du peuple hollandais, qui ne leur avait donné aucun mandat. Le 30 Mars, Guillaume fut inauguré comme prince souverain des Pays-Bas-Unis. Le lendemain, il reçut la nouvelle de l'entrée triomphante des puissances alliées à Paris. Cet événement ne pouvait qu'assurer ses succès. Après avoir improvisé des états-généraux, dont il choisit lui-même les membres, il se rendit à Paris, où il arriva le 23 Mai. Les souverains y signèrent, le 30 de ce mois, un traité de paix avec la France. L'article 6 de ce traité portait que la Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevrait un accroissement de territoire, etc. L'article 32 disait que toutes les puissances, qui avaient pris part à la guerre, enverraient dans l'espace de deux mois des plénipotentiaires à Vienne, pour régler et terminer dans un congrès les dispositions de ce traité.

Les affaires du prince Guillaume firent un grand pas de plus par le protocole de Londres du 20 Juin, qu'on appelle les VIII Articles, et par lequel la Belgique fut réunie à la Hollande. En conséquence de cette résolution des puissances, il fut convenu que le baron de Vincent, administrateur-gé-

néral de la Belgique au nom des Alliés, remettrait le gouvernement provisoire de nos provinces au prince souverain Guillaume de Nassau. Celui-ci arriva à Bruxelles le 30 Juillet, et annonça sa prise de possession provisoire par une proclamation adressée aux habitants de la Belgique, et datée du 1er Août.

Peu de temps après, le 25 Septembre, l'empereur de Russie et le roi de Prusse firent leur entrée solennelle à Vienne. Les rois de Danemarck, de Bavière et de Wurtemberg les y attendaient, ainsi que les ambassadeurs de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal, et de plusieurs princes allemands, pour s'y réunir en congrès, et mettre l'état de l'Europe sur un pied stable. Le congrès s'ouvrit le 1er Novembre. C'est dans cette assemblée que le sort de la Belgique fut arrêté conformément au traité de Paris et aux Articles de Londres, c'est-à-dire que nos provinces furent définitivement réunies à la Hollande, pour ne former avec elle qu'un seul état, dont Guillaume fut nommé souverain avec le titre de roi. L'acte d'érection du royaume des Pays-Bas porte la date du 16 Décembre 1814. Guillaume en prit possession par proclamation du 16 Mars 1815, et fit son entrée à Bruxelles le 30 du même mois.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

SON AUSTRO-BELGE

empereur ;
Louise, fil
les III, roi
† 1

FRANÇ

empereur
Thérèse,
dinand I
Naples.

†

ène-Fer-
mte de

Marie-Caroline-Victoire.

FERDIN
empereur
Caroline,
tor-Emma
Sardaigne
Abdique



Ouvrages du même Auteur.

VADERLANDSCHE HISTORIE, 1ste deel.

Id. 2de deel.

Id. 3de deel.

Id. 4de deel.

Het vyfde deel is onder de pers.

DE ZIEKTE DER GELEERDEN, in zes Zangen, Gedicht van Willem Bilderdyk, uitgegeven met inleiding en aenteekeningen.

De vyf eerste Zangen.

De zesde en laetste Zang is onder de pers.

EERSTE BEGINSELEN DER NEDERDUITSCHE SPRAEKKUNST, negenste druk.

Sous presse, pour paraître vers le mois d'Octobre 1855, le même ouvrage en Français.

GESCHIEDENIS VAN ST.-ALBERTUS VAN LEUVEN.